

VILLE DE GENÈVE

---

COMPTE RENDU

DE

L'ADMINISTRATION  
MUNICIPALE

PENDANT L'ANNÉE 1912

---

*Présenté au Conseil Municipal par le Conseil Administratif  
en Mai 1913.*



GENÈVE

IMPRIMERIE ALBERT KÜNDIG

—  
1913





VILLE DE GENÈVE

---

COMPTE RENDU  
DE  
L'ADMINISTRATION  
MUNICIPALE

PENDANT L'ANNÉE 1912

---

*Présenté au Conseil Municipal par le Conseil Administratif  
en Mai 1913.*



GENÈVE  
IMPRIMERIE ALBERT KÜNDIG

---

1913







# COMPTE RENDU

DE

# L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DE LA

# VILLE DE GENÈVE

PENDANT L'ANNÉE 1912

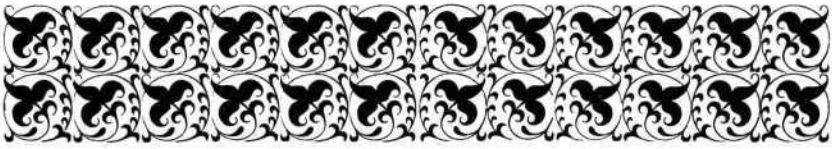
---

MESSIEURS LES CONSEILLERS,

En conformité des prescriptions de la loi du 5 février 1849 sur les attributions des Conseils Municipaux et sur l'administration des Communes, le Conseil Administratif a l'honneur de vous présenter le compte rendu de sa gestion pendant l'année 1912.

Ce volume contient en outre, publiées in-extenso, les délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Genève pendant cette année.

---



## CHAPITRE PREMIER

---

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

---

#### I

#### **Autorités municipales. — Administration générale.**

Le Conseil Administratif, dans sa séance du 29 mai 1912, a procédé à l'élection de son bureau pour l'année législative 1912-1913. M. le Conseiller LOUIS CHAUVET a été élu Président; M. le Conseiller HENRY BOVEYRON, Vice-Président.

Le 16 février, M. le Conseiller ALFRED SCHUTZ a été chargé de l'administration des concerts et de la fanfare municipale, confiée jusqu'alors à M. le Conseiller IMER-SCHNEIDER.

Le 19 avril, le Conseil Administratif a nommé M<sup>me</sup> MARGUERITE HORN, concierge de l'annexe de l'Hôtel municipal.

Le 27 août, la démission de M. MARC JAQUES, concierge de l'Hôtel municipal, a été acceptée par le Conseil. M. PHILIPPE ROULET, jusqu'ici concierge du palais Eynard, a été appelé, le 13 septembre, à le remplacer.

Le Conseil Administratif a eu le regret de perdre, en septembre, un ancien et dévoué fonctionnaire, M. MARC VICTOR, conservateur et économiste de l'Hôtel municipal. M. VICTOR était employé de la Ville depuis 1879.

A la suite de ce décès, le Conseil a décidé, le 10 septembre, de ne pas pourvoir le poste laissé vacant par M. VICTOR et de

charger le Secrétariat général de la réception et de la délivrance des fournitures de l'économat, la Comptabilité centrale assumant le service des factures.

Le Service des bâtiments entretient l'Hôtel municipal et son annexe, sous la surveillance du Secrétariat général.

Le palais Eynard relevant de la présidence du Conseil Administratif, les arrêtés qui le concernent prennent place dans ce chapitre du compte rendu.

Le 11 juin, la démission de M. John BOURGUIGNON, concierge, a été acceptée pour le 15 août (cet employé est décédé quelques jours avant cette date). Le 18 juin, M. Philippe ROULET était désigné pour le remplacer à l'expiration de ses fonctions. M. ROULET n'a assuré le service de concierge du palais Eynard que jusqu'à la fin d'octobre, date à laquelle il a assumé la charge de concierge de l'Hôtel municipal. Le 13 septembre, M. Edouard SCHÆFER était nommé concierge du palais Eynard, en remplacement de M. ROULET; il est entré en fonctions le 1<sup>er</sup> novembre.

#### RÈGLEMENTS MUNICIPAUX.

Le Conseil Administratif a apporté, en 1912, des modifications aux règlements dont la liste suit :

- 6 février. — Règlement pour les concierges des bâtiments scolaires de la Ville de Genève, du 15 janvier 1904.
- 16 »      Règlement concernant les autorisations de travaux, de saillies et les locations sur la voie publique, du 8 octobre 1909.  
*(Ce règlement a été approuvé par le Conseil d'Etat le 29 mars 1912).*
- 23 »      Règlement de l'Ecole municipale des Beaux-Arts, du 12 avril 1907.
- 22 mars. — Règlement concernant les marchés périodiques, du 10 octobre 1911 (en ce qui concerne l'article 13). *Modification approuvée par le Conseil d'Etat le 2 avril.*

- 22 mars. — Règlement concernant l'administration des halles, du 10 octobre 1911 (en ce qui concerne l'article 2). *Modification approuvée par le Conseil d'Etat le 2 avril.*
- 29 » Règlement des Services des travaux et des bâtiments (entretien), du 29 décembre 1908.
- 19 avril. — Règlement pour les porteurs au Service des pompes funèbres, du 22 janvier 1907.
- 15 octobre. — Règlement des expositions temporaires au Musée Rath, du 1<sup>er</sup> février 1910.
- 29 » Règlement de service du Théâtre, du 3 décembre 1907. Modification concernant le service de préservation contre l'incendie.
- 5 novembre. — Règlement sur les conditions pour la fourniture d'appareils à gaz en compte à demi, du 5 mars 1909. Adjonction à l'art. 1<sup>er</sup>.

Le 8 novembre, le Conseil Administratif a adopté un nouveau règlement définissant les attributions du Secrétaire-inspecteur de l'Ecole des Beaux-Arts de la Ville.

#### NATURALISATIONS.

En 1912, le Conseil Administratif a délivré 80 certificats de bonne vie et mœurs aux fins de naturalisation, et en a refusé 7.

Conformément à la loi du 21 octobre 1905, art. 4 et 5, il a soumis au vote du Conseil Municipal 97 candidatures de nouveaux citoyens. Cette Autorité en a admis 82 et en a refusé 15.

La part de la Ville sur le montant des finances d'admission perçues par l'Etat a été de 4,246 fr. 65.

Le Conseil Administratif a reçu 22 déclarations d'intention d'option et a enregistré 37 options définitives (13 jeunes filles et 24 jeunes gens), conformément à la convention franco-suisse

du 27 juillet 1879, réglant la nationalité et le service militaire des enfants de Français naturalisés Suisses.

CERTIFICATS D'INDIGENCE. — RENSEIGNEMENTS.

Dans le courant de l'année 1912, le Conseil Administratif a délivré 543 certificats d'indigence (soit 19 de plus qu'en 1911) et en a refusé 5 (soit le même nombre que dans le précédent exercice).

Les certificats accordés l'ont été dans les buts suivants : pour obtenir l'assistance judiciaire à Genève ou en dehors du canton : divorces : 174; procès divers : 43; pour l'obtention d'une pension alimentaire : 14; pour obtenir l'exonération des frais de visa des certificats mobiliers au Consulat de France : 118; pour obtenir du Consulat de France la délivrance gratuite d'actes d'immatriculation pour dépôt au bureau des permis de séjour : 22; pour obtenir la gratuité des formalités de mariage : 62; pour obtenir le rapatriement de Français dans leur commune d'origine ou l'internement dans un hospice : 5; pour obtenir la pension servie par le Gouvernement français aux parents indigents dont les fils accomplissent leur service militaire en France : 23; pour obtenir l'admission dans un asile d'incurables : 10; pour obtenir l'admission aux bains de Baden, Lavey etc. : 11; pour obtenir l'admission au Sanatorium de Leysin : 2; pour obtenir l'admission à l'hôpital : 9; pour obtenir la gratuité de légalisation de pièces diverses : 7; pour valoir ce que de droit : 43.

Les personnes qui ont obtenu ces certificats sont d'origine : française 248, genevoise 75, italienne 75, vaudoise 57, bernoise 20, fribourgeoise 14, neuchâteloise 13, valaisanne 8, allemande 7, zurichoise 6, russe 4, argovienne 3, tessinoise 3, bâloise 2, autrichienne 2, soleuroise 1, saint-galloise 1, lucernoise 1, anglaise 1, belge 1, serbe 1.

Pendant cette année, le Conseil Administratif a répondu à 288 demandes de renseignements divers nécessitant des enquêtes.

SECOURS AUX FAMILLES DE MILITAIRES EN SERVICE. — ASSURANCE MILITAIRE. — RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AFFAIRES MILITAIRES.

64 demandes de secours, basées sur les dispositions de l'art. 22 de la loi d'organisation militaire, sont parvenues au Conseil Administratif, qui fit procéder à des enquêtes sur la situation de fortune des requérants. Dans 59 cas, des secours ont été accordés; 5 demandes ont été repoussées.

Le montant des secours payés s'élève à 3,125 fr. 95, dont le remboursement à la Ville sera effectué par le Département militaire.

Le Conseil Administratif a eu à répondre à 12 questionnaires de l'assurance militaire concernant des cas nécessitant une enquête.

Il a eu à répondre également à 11 demandes de renseignements relatifs à des affaires militaires diverses.

II

**Conseil Municipal.**

Le Conseil Municipal a tenu, en 1912, vingt-et-une séances, dont six dans les deux sessions périodiques du printemps et de l'automne, et quinze en sessions extraordinaires.

DÉLIBÉRATIONS.

Le Conseil Municipal a pris les arrêtés suivants :

*Du 12 janvier 1912.*

Le Conseil Municipal,

*Vente d'une parcelle de terrain, sise dans la Commune de Vernier, à MM. Vassalli et Rehous.*

Vu la convention intervenue entre le Conseil Administratif et MM. Albert Vassalli et Antoine Rehous, négociants à Genève, en date du 24 novembre 1911, aux termes de laquelle la Ville de Genève vend à MM. A. Vassalli et A. Rehous la partie de la parcelle n° 1053 B du cadastre de la Commune de Vernier, d'une contenance de 19928 mètres environ, pour le prix de 2 fr. 80 le mètre carré;

Sur la proposition du Conseil Administratif,



ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La susdite convention est ratifiée et le Conseil Administratif est autorisé à passer acte authentique.

ART. 2. — Le produit de la vente sera porté au compte *Nouvelle Usine à gaz*.

*Du 12 janvier 1912.*

Le Conseil Municipal,

Vu la convention intervenue entre le Conseil Administratif et M. Jean-Louis Fuzier-Cayla, le 4 décembre 1911, pour la constitution d'une servitude de passage de canalisations de gaz sur la parcelle n° 563, feuille 19 du cadastre de la Commune du Petit-Saconnex;

Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — La dite convention est ratifiée.

*Du 12 janvier 1912.*

Le Conseil Municipal,

Vu les conventions conclues entre la Ville de Genève et les Communes de Corsier, Thônex, Gy et Choulex, les 12, 22, 29 et 30 décembre 1911, pour la fourniture de l'énergie électrique à ces communes et aux particuliers établis sur leur territoire;

Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Les susdites conventions sont ratifiées.

*Du 26 janvier 1912.*

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est ouvert au Conseil Administratif un crédit de 3,775,000 francs pour la nouvelle Usine à gaz.

ART. 2. — Cette dépense sera portée au compte *Nouvelle Usine à gaz*.

ART. 3. — Il sera provisoirement pourvu à cette dépense au moyen de rescriptions à émettre au nom de la Ville de Genève, jusqu'à concurrence de la susdite somme de 3,775,000 francs.

ART. 4. — Le Conseil d'Etat est prié de présenter au Grand Conseil, en temps opportun, un projet de loi autorisant cette émission de rescriptions.

*Constitution d'une servitude de passage de canalisations de gaz au Petit-Saconnex.*

*Fourniture de l'énergie électrique aux Communes de Corsier, Thônex, Gy et Choulex.*

*Crédit pour la nouvelle usine à gaz.*

Du 26 janvier 1912.

Le Conseil Municipal,

*Cession à  
M. A. Cugno,  
de droits de  
jour et de  
passage sur  
une parcelle,  
rue Philippe  
Plantamour.*

Vu l'accord intervenu entre le Conseil Administratif et M. Antonio Cugno, propriétaire, aux termes duquel la Ville de Genève cède à ce dernier, pour le prix de 4000 francs, les droits de jours et de passage sur les parcelles 3007 et 1976 du cadastre de la Commune de Genève P. D., sises rue Philippe Plantamour, sous réserve des droits des tiers;  
Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le susdit accord est approuvé et le Conseil Administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

ART. 2. — Le produit de cette cession sera porté au compte *Elargissements de rues*.

Du 5 mars 1912.

Le Conseil Municipal,

*Convention  
avec diverses  
Sociétés im-  
mobilières  
pour l'élar-  
gissement des  
rues de la  
Rôtisserie,  
Traversière  
et du passage  
du Terraillet.*

Vu la convention passée entre le Conseil Administratif et MM. Fréd. de Morsier et Alb. de Roulet, au nom des Sociétés immobilières Le Pignon, Centre C, La Citadine Domus, Les Marches, Le Sol, La Clé, l'Épi, Centre B et de Drize, en vue de l'élargissement des rues de la Rôtisserie, Traversière et du passage du Terraillet;

Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — La susdite convention est approuvée et le Conseil Administratif est autorisé à la convertir en acte authentique.

Du 26 mars 1912.

Le Conseil Municipal,

*Legs par  
M<sup>me</sup> Veuve  
Bodmer, de  
tableaux et  
gravures.*

Vu le testament de M<sup>me</sup> veuve Barthélemy Bodmer, du 25 mai 1906;  
Vu les lettres des 29 et 31 janvier 1912 de M<sup>me</sup> Alice Dunant, légataire universelle de M<sup>me</sup> veuve Barthélemy Bodmer;  
Vu le rapport du Conseil Administratif;  
Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le legs fait à la Ville de Genève par M<sup>me</sup> veuve Barthélemy Bodmer, comprenant sa collection de tableaux et gravures, est accepté avec une vive reconnaissance, aux conditions imposées par la testatrice et sa légataire universelle.

ART. 2. — Une expédition de la présente délibération sera adressée à la famille de la généreuse testatrice.

ART. 3. — L'urgence est déclarée.

*Du 26 mars 1912.*

Le Conseil Municipal,

Vu la convention intervenue entre le Conseil Administratif et l'hoirie Arthur, aux termes de laquelle cette dernière cède à la Ville de Genève, pour être annexée au domaine public, la sous-parcelle 361 B du plan Dunand, géomètre, du 9 septembre 1911, mesurant 29<sup>m</sup>240, sise rue du Prieuré, pour le prix de 1470 francs;

*Vente par  
l'hoirie Ar-  
thur d'un ter-  
rain, rue du  
Prieuré.*

Sur la proposition du Conseil Administratif.

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La susdite convention est ratifiée et le Conseil Administratif est autorisé à la convertir en acte authentique.

ART. 2. — Il est ouvert au Conseil Administratif un crédit de 1470 francs pour cette acquisition.

Cette dépense sera portée au compte *Elargissements de rues*.

ART. 3. — Il sera provisoirement pourvu à cette dépense au moyen de rescriptions à émettre, au nom de la Ville de Genève, jusqu'à concurrence de la susdite somme de 1470 francs.

ART. 4. — Le Conseil d'Etat est prié de présenter au Grand Conseil, en temps opportun, un projet de loi autorisant cette émission de rescriptions.

ART. 5. — Cette acquisition ayant un but d'utilité publique, le Conseil Administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de constater qu'aux termes de la loi du 29 décembre 1855, la Ville de Genève est exemptée des droits d'enregistrement et de transcription.

*Du 26 mars 1912.*

Le Conseil Municipal,

Vu la convention passée entre le Conseil Administratif et M. G. Liégeois, propriétaire, aux termes de laquelle :

a) La Ville de Genève cède à M. Liégeois la parcelle A, sise rue de l'Ancien-Port, d'une contenance de 80 décimètres carrés, figurée en un plan dressé par M. Panchaud, géomètre, le 7 février 1911;

b) M. Liégeois cède à la Ville de Genève, pour être annexée au domaine public, la parcelle 3680 D du même plan, d'une surface de 3<sup>m</sup>275;

Sur la proposition du Conseil Administratif,

*Echange  
de terrain,  
rue de l'An-  
cien-Port,  
avec M.  
G. Liégeois.*

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La susdite convention est approuvée et le Conseil Administratif est autorisé à la convertir en acte authentique.

ART. 2. — Cet échange a lieu sans soulte ni retour de part et d'autre.

ART. 3. — Les susdites cessions ayant un but d'utilité publique, le Conseil d'Etat est prié de bien vouloir constater qu'aux termes de la loi du 29 décembre 1855, la Ville de Genève est exempte des droits d'enregistrement et de transcription.

*Du 26 mars 1912.*

Le Conseil Municipal,

*Fourniture de l'énergie électrique à la Commune de Collonge-Bellerive.*

Vu la convention conclue entre la Ville de Genève et la Commune de Collonge-Bellerive, le 27 décembre 1911, pour la fourniture de l'énergie électrique à cette commune et aux particuliers établis sur son territoire;

Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — La susdite convention est ratifiée.

*Du 26 mars 1912.*

Le Conseil Municipal,

*Souscription en faveur des sinistrés de Salvagny.*

Sur la proposition de l'un de ses membres,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La Ville de Genève contribue par un versement de 500 francs à la souscription ouverte en faveur des sinistrés de Salvagny.

ART. 2. — Cette somme sera prise sur le compte budgétaire *Dépenses diverses et imprévues*, exercice 1912.

ART. 3. — L'urgence est déclarée.

*Du 12 avril 1912.*

Le Conseil Municipal,

*Jurés de la Ville de Genève pour 1913.*

Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — De former comme suit la liste de présentation des 600 jurés de la Commune de Genève pour 1913 et de charger le Conseil Administratif de transmettre cette liste au Conseil d'Etat. (*Suit la liste.*)

Du 12 avril 1912.

Le Conseil Municipal,

Vu la convention passée entre la Ville de Genève et M<sup>me</sup> Birreaux-Lance, Andréanne, le 30 mars 1912, pour l'achat par la Ville de la parcelle située dans la Commune de Meinier, n° 2479 B du plan D. Dunand, géomètre, du 9 mars 1912, d'une superficie de 1 are 50 mètres, pour le prix total de 200 francs ;

Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La présente vente est approuvée et le Conseil Administratif est autorisé à passer acte authentique.

ART. 2. — Il est ouvert au Conseil Administratif un crédit de 250 francs pour prix de cette parcelle de terrain, frais d'acte et plan.

ART. 3. — Cette dépense sera portée au compte *Entreprise de Chèvres*.

ART. 4. — Il sera provisoirement pourvu à cette dépense au moyen de rescriptions à émettre au nom de la Ville de Genève jusqu'à concurrence de la susdite somme de 250 francs.

ART. 5. — Le Conseil d'Etat est prié de présenter au Grand Conseil, en temps opportun, un projet de loi autorisant cette émission de rescriptions.

ART. 6. — Cette acquisition ayant un but d'utilité publique, le Conseil Administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat de constater qu'aux termes de la loi du 29 décembre 1855, la Ville de Genève est exempte des droits d'enregistrement et de transcription.

Du 10 mai 1912.

Le Conseil Municipal,

Vu la convention passée entre le Conseil Administratif et l'Hospice général, aux termes de laquelle ce dernier cède à la Ville de Genève, pour le prix de 60,000 francs, un immeuble sis rue des Limbes, 2, soit la parcelle 4523, feuille 20 du cadastre de la Commune de Genève, d'une superficie de 172<sup>m</sup>260 ;

Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La susdite convention est ratifiée et le Conseil Administratif est autorisé à la convertir en acte authentique.

ART. 2. — Il est ouvert au Conseil Administratif un crédit de 60,000 francs pour le prix de cette acquisition.

Cette dépense sera portée au compte *Immeubles productifs de revenus*, puis passera, en temps opportun, au compte *Elargissements de rues*.

*Acquisition  
d'une par-  
celle de ter-  
rain dans la  
Commune de  
Meinier, pro-  
priété de M<sup>me</sup>  
Birreaux-  
Lance.*

*Vente par  
l'Hospice gé-  
néral de l'im-  
meuble sis  
rue des  
Limbes, 2.*

ART. 3. — Il sera provisoirement pourvu à cette dépense au moyen de rescriptions à émettre au nom de la Ville de Genève jusqu'à concurrence de la susdite somme de 60,000 francs.

ART. 4. — Le Conseil d'Etat est prié de bien vouloir présenter au Grand Conseil, en temps opportun, un projet de loi autorisant cette émission de rescriptions.

ART. 5. — Cette dépense ayant un but d'utilité publique, le Conseil Administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de constater qu'aux termes de la loi du 29 décembre 1855, la Ville de Genève est exempte des droits d'enregistrement et de transcription.

*Du 10 mai 1912.*

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est ouvert au Conseil Administratif un crédit de 4000 francs destiné à l'envoi de professeurs et de commissaires de l'Ecole des Beaux-Arts de la Ville de Genève au IV<sup>e</sup> Congrès international pour l'enseignement du dessin et des arts appliqués à l'industrie, à Dresde, en 1912.

ART. 2. — Cette dépense sera portée au compte budgétaire de l'Ecole des Beaux-Arts, *exercice 1912.*

*Du 10 mai 1912.*

Le Conseil Municipal,

Vu les conventions conclues entre la Ville de Genève et les Communes de Dardagny et Jussy, les 23 et 30 avril 1912, pour la fourniture de l'énergie électrique à ces communes et aux particuliers établis sur leur territoire ;

Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Les susdites conventions sont ratifiées.

*Du 10 mai 1912.*

Le Conseil Municipal,

Vu la convention passée entre le Conseil Administratif et M<sup>me</sup> veuve L. Guillemaud, aux termes de laquelle :

a) Cette dernière cède à la Ville de Genève, en vue de l'élargissement de la rue du Prieuré, la sous-parcelle 241 B du plan de division dressé par M. M. Delessert, géomètre agréé, le 6 mars 1912, mesurant 75 mètres carrés, pour le prix de 3750 francs, soit 50 francs le mètre carré ;

*Crédit pour envoi de professeurs et de commissaires de l'Ecole des Beaux-Arts au IV<sup>e</sup> Congrès du dessin à Dresde.*

*Fourniture de l'énergie électrique aux Communes de Dardagny et Jussy.*

*Vente à la Ville, par M<sup>me</sup> veuve Guillemaud, d'un terrain à la rue du Prieuré.*

b) La Ville de Genève prend à sa charge les frais de rétablissement de la clôture et de construction d'une chambre à lessive dans la propriété Guillemaud, devisés à la somme de 2085 francs, nécessités par cet élargissement ;

Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La susdite convention est approuvée et le Conseil Administratif est autorisé à la convertir en acte authentique.

ART. 2. — Il est ouvert au Conseil Administratif un crédit de 5835 francs en vue de cette opération.

Cette dépense sera portée au compte *Elargissements de rues*.

ART. 3. — Il sera provisoirement pourvu à cette dépense au moyen de rescriptions à émettre, au nom de la Ville de Genève, jusqu'à concurrence de la susdite somme de 5835 francs.

ART. 4. — Le Conseil d'Etat est prié de bien vouloir présenter au Grand Conseil, en temps opportun, un projet de loi autorisant cette émission de rescriptions.

ART. 5. — Cette dépense ayant un but d'utilité publique, le Conseil Administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de constater qu'aux termes de la loi du 29 décembre 1855, la Ville de Genève est exempte des droits d'enregistrement et de transcription.

Du 24 mai 1912.

*Election annuelle du Bureau du Conseil Municipal.*

M. Paul Pictet est élu Président ; M. André Jaccoud, Vice-Président.  
MM. Louis Viret et Benjamin Suss sont élus Secrétaires.

*Election du  
Bureau du  
Conseil Muni-  
cipal.*

*Election de la Commission des Services industriels.*

Sont élus : MM. David Ramu, Jean Boissonnas, Arthur Geneux, Auguste Bonna, Louis Perrier, François Taponnier, Benjamin Suss, Fernand Turrettini, J.-Henri Baud.

*Election de la  
Commission  
des Services  
industriels.*

*Nomination de la Commission des pétitions.*

Sont nommés : MM. Henry Boveyron, A.-Emile Pricam, Henri Sadoux, Léon Jonneret, Emile Unger.

*Nomination  
de la Com-  
mission des  
pétitions.*

*Nomination de la Commission de surveillance de l'enseignement primaire.*

Sont nommés : MM. Louis Chauvet, Louis Viret, J.-Henri Baud, Eugène Borel, Jules Christin, Gustave Mégevand, Antoine Rutishauser, Jean Storrer, Benjamin Suss, Alphonse Falquet, William Henny, Arthur Geneux.

*Nomination  
de la Com-  
mission de  
surveillance  
de l'enseigne-  
ment  
primaire.*

Du 24 mai 1912.

Le Conseil Municipal,

*Cession, par  
M. P. Coulin,  
de parts  
d'immeuble,  
rue la Fon-  
taine, 8.*

Vu la convention passée entre le Conseil Administratif et M. P. Coulin, aux termes de laquelle ce dernier cède à la Ville de Genève, pour le prix de 7425 francs, ses parts d'immeubles sises rue de la Fontaine, 8, soit tous ses droits dans les parcelles 4530 et 4531, feuille 20 du Cadastre de la Commune de Genève ;

Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La susdite convention est ratifiée et le Conseil Administratif est autorisé à la convertir en acte authentique.

ART. 2. — Il est ouvert au Conseil Administratif un crédit de 7425 francs pour le prix de cette acquisition.

Cette dépense sera portée au compte *Immeubles productifs de revenus*, puis passera, en temps opportun, au compte *Elargissements de rues*.

ART. 3. — Il sera provisoirement pourvu à cette dépense au moyen de rescriptions à émettre au nom de la Ville de Genève jusqu'à concurrence de la susdite somme de 7425 francs.

ART. 4. — Le Conseil d'Etat est prié de bien vouloir présenter au Grand Conseil, en temps opportun, un projet de loi autorisant cette émission de rescriptions.

ART. 5. — Cette dépense ayant un but d'utilité publique, le Conseil Administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de constater qu'aux termes de la loi du 29 décembre 1855, la Ville de Genève est exempte des droits d'enregistrement et de transcription.

Du 24 mai 1912.

Le Conseil Municipal,

*Convention  
avec M. F.-A.  
Ganter rela-  
tivement à la  
propriété du  
sol de l'allée  
des Trois-  
Maures.*

Vu la convention intervenue le 2 mai 1912, entre le Conseil Administratif et M. Fidèle-Auguste Ganter, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de la Société anonyme de l'immeuble Rue-Basse du Marché, 5, relativement à la propriété du sol de l'allée des Trois-Maures ;

Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — La susdite convention est ratifiée et le Conseil Administratif est autorisé à la convertir en acte authentique.

Du 24 mai 1912.

Le Conseil Municipal,

*Crédit pour*

Sur la proposition du Conseil Administratif,



ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est ouvert au Conseil Administratif un crédit de 2453 fr. 30 pour couvrir les frais d'actes nécessités par des opérations immobilières.

*couvrir des  
frais d'actes  
nécessités  
par des opé-  
rations immo-  
bilières.*

ART. 2. — Cette dépense sera portée au compte *Elargissements de rues*.

ART. 3. — Il y sera provisoirement pourvu au moyen de rescriptions à émettre au nom de la Ville de Genève jusqu'à concurrence de la susdite somme de 2453 fr. 30.

ART. 4. — Le Conseil d'Etat est prié de bien vouloir présenter au Grand Conseil, en temps opportun, un projet de loi autorisant cette émission de rescriptions.

*Du 31 mai 1912.*

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est ouvert au Conseil Administratif un crédit de 120,000 francs pour la construction d'une annexe à l'Ecole primaire de la rue de Berne, à destination de locaux scolaires, de gymnastique et de salle de société.

*Crédit pour  
la construc-  
tion d'une an-  
nexe à l'Ecole  
primaire  
de la rue de  
Berne.*

Cette dépense sera portée au compte *Annexe de l'Ecole de la rue de Berne*.

ART. 2. — Il sera provisoirement pourvu à cette dépense au moyen de rescriptions à émettre, au nom de la Ville de Genève, jusqu'à concurrence de la susdite somme de 120,000 francs.

ART. 3. — Le Conseil d'Etat est prié de bien vouloir présenter au Grand Conseil, en temps opportun, un projet de loi autorisant cette émission de rescriptions.

*Du 31 mai 1912.*

Le Conseil Municipal,

Vu l'accord intervenu entre le Conseil Administratif et les Sociétés immobilières rue de Montbrillant et des Crottes, aux termes duquel :

a) La Ville de Genève cède pour le prix de 95 francs le mètre carré les parcelles suivantes, figurées en un plan dressé par M. Adrien Piccioni, géomètre agréé, le 11 avril 1912 :

1° A la Société immobilière rue de Montbrillant, la parcelle A", mesurant 1<sup>m</sup>275 ;

2° A la Société immobilière des Crottes, la parcelle A', mesurant 5<sup>m</sup>235 ;

*Echange de  
terrain rue de  
Montbrillant,  
avec les So-  
ciétés immo-  
bilières de  
Montbrillant,  
et des  
Crottes.*

b) La Société immobilière rue de Montbrillant cède à la Ville de Genève, la parcelle 3669, du même plan, mesurant 3<sup>m</sup>210, pour le prix de 47 fr. 50 le mètre carré ;

Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le susdit arrêté est ratifié et le Conseil Administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

ART. 2. — La soulte de 527 francs due à la Ville de Genève sera versée au compte *Elargissements de rues*.

ART. 3. — Ces opérations ayant un but d'utilité publique, le Conseil Administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat de constater qu'aux termes de la loi du 29 décembre 1855, la Ville de Genève est exempte des droits d'enregistrement et de transcription.

*Du 31 mai 1912.*

Le Conseil Municipal,

*Fourniture de l'énergie électrique aux Communes de Vandœuvres et Troinex.*

Vu les conventions conclues entre la Ville de Genève et les Communes de Vandœuvres et Troinex, le 29 mai 1912, pour la fourniture de l'énergie électrique à ces communes et aux particuliers établis sur leur territoire ;

Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Les susdites conventions sont ratifiées.

*Du 21 juin 1912.*

Le Conseil Municipal,

*Legs fait par M. Ch.-Aug. Rehm à la Bibliothèque publique et universitaire.*

Vu la lettre du 4 juin 1912, par laquelle M. le Juge de paix chargé des tutelles informe les Autorités municipales du legs de 3000 francs fait à la Bibliothèque publique et universitaire de la Ville de Genève, par M. Charles-Auguste Rehm ;

Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Ce legs est accepté avec une vive reconnaissance.

ART. 2. — Une expédition de la présente délibération sera adressée à la famille du généreux testateur.

*Du 5 juillet 1912.*

Le Conseil Municipal,

*Crédit pour la*

Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est ouvert au Conseil Administratif un crédit de 1,250,000 francs pour les travaux de construction et d'installation d'un nouveau Muséum d'histoire naturelle à la rue Sturm.

*construction  
d'un nouveau  
Muséum  
d'histoire na-  
turelle.*

ART. 2. — Cette dépense sera portée au compte *Construction du nouveau Muséum d'histoire naturelle.*

ART. 3. — Il y sera pourvu :

1° par le montant de la vente à l'Etat de Genève du

Muséum actuel . . . . . Fr. 500,000 —

2° par la subvention de l'Etat . . . . . » 200,000 —

3° par une somme de . . . . . » 200,000 —

à prendre sur le capital du legs Rapin.

4° par les rescriptions jusqu'à concurrence de . . . » 350,000 —  
à émettre au nom de la Ville.

ART. 4. — Le Conseil d'Etat est prié de présenter au Grand Conseil, en temps opportun, un projet de loi autorisant cette émission de rescriptions.

ART. 5. — L'implantation, les plans définitifs et les devis du nouveau Muséum d'histoire naturelle seront, avant d'être mis à exécution, soumis à l'approbation du Conseil Municipal <sup>1</sup>.

*Du 5 juillet 1912.*

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est ouvert au Conseil Administratif un crédit de 1,170,000 francs se décomposant comme suit :

*Crédits pour  
travaux d'ex-  
tension des  
Services  
industriels.*

a) pour travaux d'extension du Service des eaux . . Fr. 200,000 —

b) pour travaux d'extension du Service du gaz . . » 300,000 —

c) pour travaux d'extension du Service Entreprise  
de Chèvres . . . . . » 320,000 —

d) pour travaux d'extension du Service électrique . . » 350,000 —

Total. . . . . Fr. 1,170,000 —

ART. 2. — Ces dépenses seront portées au compte de chaque Service qu'elles concernent.

ART. 3. — Il sera provisoirement pourvu à ces dépenses au moyen de rescriptions à émettre au nom de la Ville de Genève jusqu'à concurrence de la susdite somme de 1,170,000 francs.

<sup>1</sup> Soumis au referendum, cet arrêté a été rejeté par le peuple le 8 septembre 1912.

ART. 4. — Le Conseil d'Etat est prié de présenter au Grand Conseil, en temps opportun, un projet de loi autorisant cette émission decriptions.

*Du 5 juillet 1912.*

Le Conseil Municipal,

*Plan d'aménagement du quartier des Pâquis.*

Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — D'adopter les alignements proposés par le Conseil Administratif en vue de l'aménagement du quartier des Pâquis.

ART. 2. — De charger le Conseil Administratif de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de faire mettre le plan d'alignement et d'aménagement du quartier des Pâquis au bénéfice de la loi sur le plan d'extension.

*Du 5 juillet 1912.*

Le Conseil Municipal,

*Subvention aux fêtes J.-J. Rousseau.*

Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — D'allouer une subvention de 5000 francs au Comité d'organisation des fêtes du deuxième centenaire de J.-J. Rousseau en 1912.

ART. 2. — Cette dépense sera portée au compte budgétaire *Dépenses diverses et imprévues*, exercice 1912.

*Du 5 juillet 1912.*

Le Conseil Municipal,

*Tableau préparatoire des électeurs.*

Vu l'article 15 de la loi sur les votations et élections du 3 mars 1908, modifiée les 26 septembre 1908 et 12 juin 1909 ;

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Le Conseil Municipal, après avoir examiné le tableau préparatoire des électeurs de la Commune de Genève, charge le Conseil Administratif de renvoyer au Conseil d'Etat ce tableau avec les observations qui y ont été faites.

*Du 9 juillet 1912.*

Le Conseil Municipal,

*Crédit pour la nouvelle usine à gaz.*

Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est ouvert au Conseil Administratif, pour la

nouvelle usine à gaz de Châtelaine, un crédit de 1,740,000 francs se décomposant comme suit :

I. Fours verticaux de Dessau . . . . .	Fr. 1,149,500 —
II. Appareils de transport de charbon . . . . .	» 50,000 —
III. Halle à coke et appareils. . . . .	» 310,800 —
IV. Correction du chemin du Château Bloc et remise en état de divers chemins aux abords de l'usine	» 16,150 —
V. Indemnité au fermier du Château Bloc . . . . .	» 1,000 —
VI. Intérêts du capital engagé pendant la période de construction (deuxième crédit) . . . . .	» 180,000 —
VII. Imprévu. . . . .	» 32,550 —
Total. . . . .	<u>Fr. 1,740,000 —</u>

ART. 2. — Cette dépense sera portée au compte *Nouvelle usine à gaz*.

ART. 3. — Il sera provisoirement pourvu à cette dépense au moyen de rescriptions à émettre au nom de la Ville de Genève jusqu'à concurrence de la susdite somme de 1,740,000 francs.

ART. 4. — Le Conseil d'Etat est prié de présenter au Grand Conseil, en temps opportun, un projet de loi autorisant cette émission de rescriptions<sup>1</sup>.

*Du 9 juillet 1912.*

Le Conseil Municipal,

Vu la convention intervenue entre le Conseil Administratif et M. Pierre Raffini, propriétaire, aux termes de laquelle :

1° La Ville de Genève cède à M. Raffini la parcelle 2372 A, du plan de division dressé par M. M. Delessert, géomètre agréé, le 6 mars 1912, d'une surface de 249<sup>m</sup>270 ;

2° En échange, M. Raffini cède à la Ville de Genève la parcelle 2948 B, du même plan, mesurant 23 mètres carrés ;

Cet échange a lieu sur la base du prix de 65 francs le mètre carré ;

Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La susdite convention est ratifiée et le Conseil Administratif est autorisé à la convertir en acte authentique.

ART. 2. — La soulte de 14,735 fr. 50 due à la Ville de Genève sera versée au compte *Elargissements de rues*.

ART. 3. — Cette opération ayant un but d'utilité publique, le Conseil Administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat de constater

*Echange de terrain, à la rue du Prieuré, avec M. Raffini.*

<sup>1</sup> Un referendum a été lancé contre cet arrêté, mais il n'a pas abouti, le nombre des signatures exigées par la loi n'ayant pas été atteint.

qu'aux termes de la loi du 29 décembre 1855, la Ville de Genève est exempte des droits d'enregistrement et de transcription.

Du 8 octobre 1912.

*Nomination de la Commission des pétitions.*

*Nomination  
de la Com-  
mission des  
pétitions.*

Sont nommés : MM. Louis Chauvet, Jules Christin, Gustave Mégevand, David Ramu et Alexandre Wakker.

Du 15 octobre 1912.

Le Conseil Municipal,

*Crédit pour  
couvrir les dé-  
penses néces-  
sitées par l'é-  
tablissement  
du nouveau  
cadastre.*

Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est ouvert au Conseil Administratif un crédit de 2678 fr. 75 pour couvrir les dépenses nécessitées par l'établissement du nouveau cadastre de la Ville.

Cette dépense sera portée au compte *Valeurs improductives*.

ART. 2. — Il sera provisoirement pourvu à cette dépense au moyen de rescriptions à émettre au nom de la Ville de Genève jusqu'à concurrence de la susdite somme de 2678 fr. 75.

ART. 3. — Le Conseil d'Etat est prié de bien vouloir présenter au Grand Conseil, en temps opportun, un projet de loi autorisant cette émission de rescriptions.

Du 15 octobre 1912.

Le Conseil Municipal,

*Crédit pour  
couvrir les  
frais de l'ex-  
propriation  
des immeu-  
bles Corte,  
quai du Seu-  
jet, 9, 11 et 13.*

Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est ouvert au Conseil Administratif un crédit de 137,956 francs pour couvrir les frais d'expropriation des immeubles 9, 11 et 13 quai du Seujet, propriété de la communauté Corte-Veuillet.

ART. 2. — Cette dépense sera portée au compte *Immeubles productifs de revenus*, puis passera, en temps opportun, au compte *Aménagement du quartier du Seujet*.

ART. 3. — Il y sera provisoirement pourvu par des rescriptions à émettre au nom de la Ville de Genève jusqu'à concurrence de la susdite somme de 137,956 francs.

ART. 4. — Le Conseil d'Etat est prié de bien vouloir présenter au Grand Conseil, lorsqu'il le jugera convenable, un projet de loi autorisant cette émission de rescriptions.

*Du 15 octobre 1912.*

Le Conseil Municipal,  
Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est ouvert au Conseil Administratif un crédit de 1222 fr. 50 pour couvrir les frais de réparation d'une partie du mur mitoyen de l'immeuble place de la Madeleine, n° 1.

ART. 2. — Cette dépense sera portée au compte capital de l'immeuble.

ART. 3. — Il y sera provisoirement pourvu au moyen de rescriptions à émettre au nom de la Ville de Genève jusqu'à concurrence de la susdite somme de 1222 fr. 50.

ART. 4. — Le Conseil d'Etat est prié de bien vouloir présenter au Grand Conseil, en temps opportun, un projet de loi autorisant cette émission de rescriptions.

*Crédit pour  
réparations  
au mur mi-  
toyen de l'im-  
meuble place  
de la Made-  
leine, 1.*

*Du 15 octobre 1912.*

Le Conseil Municipal,  
Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Le Conseil Administratif est autorisé à accepter la cession gratuite faite à la Ville par les consorts de Buren, de la parcelle n° 2688 B, feuille 5 du Cadastre de la Commune de Vernier, d'une superficie de 36 mètres et figurée en un plan dressé par M. Maurice Delessert, géomètre-agréé, le 9 août 1912.

Cette cession est faite en vue de la rectification de limites du chemin vicinal conduisant à la nouvelle usine à gaz.

*Cession de  
terrain sis  
dans la Com-  
mune de Ver-  
nier, par les  
consorts de  
Buren.*

*Du 22 octobre 1912.*

Le Conseil Municipal,

Vu la convention passée entre le Conseil Administratif et M<sup>lle</sup> Caroline Perroux, propriétaire, aux termes de laquelle cette dernière cède à la Ville de Genève, pour le prix de 40,000 francs, un immeuble sis rue des Terreaux-du-Temple, 48, soit la parcelle 5247, feuille 46 du Cadastre de la Commune de Genève, d'une surface de 110 mètres carrés, et de tous ses droits dans la parcelle 5246 ;

Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La susdite convention est ratifiée et le Conseil Administratif est autorisé à la convertir en acte authentique.

*Acquisition  
de l'immeuble  
48, rue du  
Temple, pro-  
priété de M<sup>lle</sup>  
Caroline Per-  
roux.*

ART. 2. — Il est ouvert au Conseil Administratif un crédit de 40,000 francs pour cette acquisition.

Cette dépense sera portée au compte *Immeubles productifs de revenus*, puis passera, en temps opportun, au compte *Elargissements de rues*.

ART. 3. — Il sera provisoirement pourvu à cette dépense au moyen de rescriptions à émettre au nom de la Ville de Genève jusqu'à concurrence de la susdite somme de 40,000 francs.

ART. 4. — Le Conseil d'Etat est prié de bien vouloir présenter au Grand Conseil, en temps opportun, un projet de loi autorisant cette émission de rescriptions.

ART. 5. — Cette dépense ayant un but d'utilité publique, le Conseil Administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de constater qu'aux termes de la loi du 29 décembre 1855, la Ville de Genève est exempte des droits d'enregistrement et de transcription.

*Du 15 novembre 1912.*

Le Conseil Municipal,

Vu la convention intervenue le 30 août 1912, entre la Ville de Genève et la Société chimique de l'Avanchet, à Vernier, relative à la voie industrielle de la gare de Meyrin à la nouvelle usine à gaz et à l'embranchement destiné à desservir le terrain de la dite Société;

Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La susdite convention est ratifiée et le Conseil Administratif est autorisé à passer acte authentique.

ART. 2. — La dépense résultant de l'achat du terrain sera portée au compte *Nouvelle usine à gaz*, et sera prise sur le crédit voté le 7 juillet 1911 pour prix des parcelles de terrain destinées à la voie de raccordement de l'usine à gaz à la gare de Meyrin.

L'avance concernant la construction de l'embranchement destiné à la Société chimique de l'Avanchet sera faite par le compte *Nouvelle usine à gaz*.

*Du 19 novembre 1912.*

I

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les recettes de la Ville de Genève pour l'exercice

*Convention  
avec la So-  
ciété chimi-  
que de l'A-  
vanchet rela-  
tive à la voie  
nouvelle des-  
tinée à des-  
servir l'usine  
à gaz.*

*Approbaton  
des comptes  
rendus finan-  
cier et admi-*



1911 sont approuvées et arrêtées à la somme de douze millions cinq mille huit cent douze francs quatre-vingt-quinze centimes (12,005,812 fr. 95). *nistratif pour  
1911.*

ART. 2. — Les dépenses de la Ville de Genève pour l'exercice 1911 sont approuvées et arrêtées à la somme de onze millions neuf cent soixante-six mille cinq cent cinquante-six francs quatre-vingt-cinq centimes (11,966,556 fr. 85).

ART. 3. — L'excédent des recettes sur les dépenses, arrêté à la somme de trente-neuf mille deux cent cinquante-six francs dix centimes (39,256 fr. 10) sera porté au compte des *Résultats généraux*.

ART. 4. — Le compte des *Résultats généraux* (voir tableau n° 8), laisse apparaître un solde créditeur de 35,116 fr. 15, représentant le boni de l'exercice 1911, qui est approuvé et arrêté à la somme de trente-cinq mille cent seize francs quinze centimes.

## II

Le Conseil Municipal,

Vu le compte rendu présenté par le Conseil Administratif pour l'exercice 1911;

Sur la proposition de la Commission du compte rendu,

ARRÊTE :

La gestion du Conseil Administratif pour l'année 1911 est approuvée.

*Du 3 décembre 1912.*

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est ouvert au Conseil Administratif un crédit de 10,000 francs pour des travaux à effectuer à l'Ariana.

ART. 2. — Cette dépense sera portée au compte *Valeurs improductives*.

ART. 3. — Il y sera pourvu provisoirement par des rescriptions à émettre, au nom de la Ville de Genève, jusqu'à concurrence de la susdite somme de 10,000 francs.

ART. 4. — Le Conseil d'Etat est prié de bien vouloir présenter au Grand Conseil, en temps opportun, un projet de loi autorisant cette émission de rescriptions.

*Du 10 décembre 1912.*

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition du Conseil Administratif,

*Crédit pour  
travaux à ef-  
fectuer à l'A-  
riana.*

*Emission de*

ARRÊTE :

*rescriptions pour couvrir les dépenses occasionnées par les avantages offerts aux abonnés à l'électricité et au gaz.*

ARTICLE PREMIER. — Le Conseil Administratif est autorisé à émettre, au nom de la Ville de Genève, des rescriptions au montant de 716,912 fr. 40 pour couvrir les dépenses occasionnées par les facilités accordées aux abonnés de la Ville pour des installations d'électricité et de gaz en 1911.

ART. 2. — Le Conseil d'Etat est prié de bien vouloir présenter au Grand Conseil, en temps opportun, un projet de loi autorisant cette émission de rescriptions.

ART. 3. — Le Conseil Administratif est autorisé à accorder aux nouveaux abonnés les mêmes facilités pour 1913.

*Du 10 décembre 1912.*

Le Conseil Municipal,

*Fourniture de l'énergie électrique aux Communes de Perly-Certoux et d'Aire-la-Ville.*

Vu les conventions conclues entre la Ville de Genève et les Communes de Perly-Certoux et d'Aire-la-Ville, le 29 novembre 1912, pour la fourniture de l'énergie électrique à ces communes et aux particuliers établis sur leur territoire;

Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Les susdites conventions sont ratifiées.

*Du 10 décembre 1912.*

Le Conseil Municipal,

*Crédit pour régler les frais d'expropriation de l'immeuble place de la Madeleine, 23.*

Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est ouvert au Conseil Administratif un crédit de 44,881 fr. 40, destiné à régler les frais d'expropriation de l'immeuble place de la Madeleine, 23, propriété de M<sup>lle</sup> Marie-Ambroisine Delatte et de la communauté Gehret-Barraud.

ART. 2. — Cette dépense sera portée au compte *Elargissements de rues.*

ART. 3. — Il y sera provisoirement pourvu au moyen de rescriptions à émettre au nom de la Ville de Genève jusqu'à concurrence des susdites sommes de 44,881 fr. 40.

ART. 4. — Le Conseil d'Etat est prié de bien vouloir présenter au Grand Conseil, en temps opportun, un projet de loi autorisant cette émission de rescriptions.

Du 17 décembre 1912.

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Dans le but de solder divers comptes relatifs au Service électrique et au Service du gaz, il est ouvert au Conseil Administratif :

- |                           |              |
|---------------------------|--------------|
| 1° Un crédit de . . . . . | Fr. 57,371 — |
| 2° " . . . . .            | " 7,617 30   |

ART. 2. — Ces dépenses seront portées aux comptes *Service électrique* et *Service du gaz*.

ART. 3. — Il sera provisoirement pourvu à cette dépense au moyen de rescriptions à émettre au nom de la Ville de Genève jusqu'à concurrence des susdites sommes de 57,371 francs et 7,617 fr. 30.

ART. 4. — Le Conseil d'Etat est prié de présenter au Grand Conseil, en temps opportun, un projet de loi autorisant cette émission de rescriptions.

Du 17 décembre 1912.

Le Conseil Municipal,

Vu les compromis passés entre la Ville de Genève, M<sup>me</sup> Delesclef-Gros et la communauté Montant-Monod, pour l'achat et l'échange de parcelles de terrain situées dans la Commune de Bernex;

Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les compromis de vente et d'échange passés les 26 novembre et 2 décembre 1912, avec M<sup>me</sup> Delesclef-Gros et la communauté Montant-Monod, relatifs aux parcelles de terrain 4638 du cadastre de la Commune de Bernex et 7865 B du plan dressé par M. D. Dunand, géomètre agréé, le 9 décembre 1912, sont approuvés et le Conseil Administratif est autorisé à passer les actes authentiques.

ART. 2. — Le coût de ces achat, échange et frais, au montant de 185 francs, sera pris sur les crédits de 550,000 francs, votés par le Conseil Municipal dans sa séance du 18 novembre 1910, pour travaux d'aménagement du réseau d'eau ménagère dans le canton.

ART. 3. — Ces opérations ayant un but d'utilité publique, le Conseil Administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat de constater qu'aux termes de la loi du 29 décembre 1855, la Ville de Genève est exempte des droits d'enregistrement et de transcription.

*Crédit pour solder divers comptes relatifs aux services électrique et du gaz.*

*Achat et échange de parcelles de terrains situées à Bernex, avec M<sup>me</sup> Delesclef-Gros et la communauté Montant-Monod.*

Du 17 décembre 1912.

Le Conseil Municipal,

*Rétrocession  
d'un terrain à  
la rue du  
Mandement.  
par la Société  
de Sainte-  
Elisabeth.*

Vu l'accord intervenu entre le Conseil Administratif et M. l'abbé Blanchard, au nom de la Société de Sainte-Elisabeth, aux termes duquel la dite Société rétrocède à la Ville de Genève, pour le prix de 20,982 fr. 50, la parcelle 5705, feuille 45 du cadastre de la Commune de Genève ;

Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le susdit accord est approuvé et le Conseil Administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

ART. 2. — Il est ouvert au Conseil Administratif un crédit de 20,982 fr. 50 pour cette acquisition.

Cette dépense sera portée au débit du compte *Terrains*.

ART. 3. — Il sera provisoirement pourvu à cette dépense au moyen de rescriptions à émettre au nom de la Ville de Genève jusqu'à concurrence de la susdite somme de 20,982 fr. 50.

ART. 4. — Le Conseil d'Etat est prié de présenter au Grand Conseil, en temps opportun, un projet de loi autorisant cette émission de rescriptions.

ART. 5. — Le Conseil Administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de constater, aux termes de la loi du 29 décembre 1855, que cette acquisition a un but d'utilité publique et exempter la Ville de Genève des droits d'enregistrement et de transcription.

Du 23 décembre 1912.

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition du Conseil Administratif,

*Budget de la  
Ville de  
Genève pour  
1913.*

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les dépenses de la Ville de Genève pour l'exercice 1913 sont évaluées à la somme de douze millions neuf cent quatre-vingt-huit mille huit cent trois francs vingt centimes (12,988,803 fr. 20).

ART. 2. — Il sera pourvu à ces dépenses par les recettes de la Ville de Genève, évaluées pour l'exercice 1913 à la somme de douze millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille soixante-cinq francs soixante centimes (12,498,065 fr. 60).

ART. 3. — L'excédent des dépenses sur les recettes, arrêté à la somme de quatre cent quatre-vingt-dix mille sept cent trente-sept francs

soixante centimes (490,737 fr. 60) sera porté au compte des *Résultats généraux* et couvert ensuite par des rescriptions.

ART. 4. — Le Conseil Administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de bien vouloir présenter au Grand Conseil, en temps opportun, un projet de loi autorisant cette émission de rescriptions.

Les délibérations énumérées ci-dessus ont été approuvées par le Conseil d'Etat, à l'exception toutefois de celles concernant les élections de Commissions et les arrêtés suivants, qui n'avaient pas à être soumis à la sanction de l'Autorité cantonale : *10 mai*, crédit de 4000 francs destiné à l'envoi de professeurs et commissaires de l'Ecole des Beaux-Arts au IV<sup>e</sup> Congrès international pour l'enseignement du dessin et des arts appliqués à l'industrie, à Dresde ; *5 juillet*, allocation d'une subvention de 5000 francs au Comité d'organisation des fêtes du 2<sup>me</sup> centenaire de J.-J. Rousseau.

Le Conseil Municipal a entendu, le 3 décembre, une communication du Conseil Administratif sur les travaux de pavage et d'asphaltage effectués avec le crédit de 300,000 francs du 2 mars 1909.

---

*Candidats à la naturalisation admis par le Conseil Municipal :*

*Le 12 janvier 1912<sup>1</sup>.*

Comini, Carlo, 1874, tourneur, Italie, Bâle, marié.

Bonnefous, Eugène-Virgile, 1873, rentier, Etats-Unis d'Amérique, Vienne, marié, 3 garçons.

Bonnet, François-Marie, 1859, employé, France, Bons-Saint-Didier, marié, 1 garçon, 1 fille.

Gavard, Jean-Marie, 1866, homme de peine, France, Cercier, marié, 1 garçon, 1 fille.

Gottreux, Georges-Paul, 1873, valet de chambre, Neuchâtel, Bevaix, marié, 1 garçon.

<sup>1</sup> Dans le texte, la localité mentionnée après le pays d'origine indique le lieu de naissance.

Pièroni Ultimio-Michel, 1874, négociant, Italie, Genève, marié, 1 garçon, 2 filles.

Wacker, Gottlob-Friedrich, 1871, brasseur, Allemagne, Léonberg, marié.

*Le 26 janvier 1912.*

Bertrand, Joseph-Marc, 1867, boucher, France, Saint-Genis, marié, 1 garçon.

Boimond, Joseph-Théophile, 1867, employé, France, Saint-Jeoire, marié, 4 garçons, 1 fille.

Merklé, Charles-Frédéric, 1892, coiffeur, Allemagne, Genève, célibataire.

Palfi, Charles, 1852, tailleur, Autriche, Vag-Vecse, marié, 1 garçon.

Vergano, Pierre, 1887, liquoriste, Italie, Nizza-Monferrato, célibataire.

Bontcheff dit Krestoff, Stoyan, 1871, médecin, Bulgarie, Derna, marié, 1 garçon.

Braun, Oscar-Mathias, 1884, sommelier, Allemagne, Ummendorf, célibataire.

Frey, Ernest, 1890, employé de bureau, Allemagne, La Rouvenaz, célibataire.

Gentina, Antoine, 1872, entrepreneur, Italie, Ameno, marié, 2 garçons, 1 fille.

Goldblum, Henri, 1882, assistant à l'Université, Russie, Lodz, divorcé.

*Du 26 mars 1912.*

Bouton, Marie-Alexis-Daniel-Gérard, 1883, cuisinier, France, Li-bourne, célibataire.

Chevalley, Gustave-François, 1884, serrurier, France, Annemasse, célibataire.

Ostersetzer, Jacob, 1861, négociant en horlogerie, Autriche, Brody, marié, 2 garçons.

Papoutzopoulos, Alexandrine, 1892, étudiante, Grèce, Marseille, célibataire.

*Le 12 avril 1912.*

Steiner, Charles, 1879, ferblantier, Allemagne, Gmunden, célibataire.

Wieland, Philippe, 1887, représentant de commerce, Allemagne, Ludwigshafen, célibataire.

Nebbia, Joseph-Dominique, 1888, cuisinier, Italie, Genève, célibataire.

*Du 10 mai 1912.*

Slukan, François-Jules, 1876, tailleur, Autriche-Hongrie, Warasdin, marié.

Claus, Henri-Louis, 1865, fabricant de creusets, France, Genève, marié.

Fiser, Joseph, 1870, charcutier, Autriche, Pécky, marié, 1 garçon, 1 fille.

Joly, Gustave, 1881, gendarme, Vaud, Bercher, marié.

Martegani, David-Marc, 1881, maçon, Italie, Tradate, marié, 1 garçon.

Fournier, née Girod, Elise-Augusta, 1858, négociante, France, Pregonin (Ain), veuve, 1 garçon.

*Du 21 juin 1912.*

Convers, Paul-Lucien, 1883, valet de chambre, France, Archamps, célibataire.

Goldblum, Stanislas, 1890, étudiant, Russie, Lodz, célibataire.

Heck, Hermann, 1892, étudiant, République Argentine, Buenos-Ayres, célibataire.

Ramondetto, Gaetano, 1866, serrurier, Italie, Villafalletto, marié, 2 garçons.

Strich, Adolphe-Jacob, 1889, graveur, Allemagne, Altishofen, célibataire.

*Le 8 octobre 1912.*

Christinet, John-Louis-Marius, 1885, gendarme, Vaud, Le Muids, marié, 1 garçon.

Goetz, André, 1862, antiquaire, Allemagne, Oberbaldingen, marié, 2 garçons, 3 filles.

Zimmermann, Valentin, 1874, cafetier, Allemagne, Mühldorf, marié, 1 garçon.

Bonnet, Eugénie, 1878, couturière, France, Genève, célibataire.

Brandfuhr, Henri-Guillaume-Théod., 1849, sellier, Allemagne, Hambourg, célibataire.

Costa, Camille-François, 1883, lithographe, Italie, Neuchâtel, célibataire.

Courtois née Casays, Marie-Louise, 1862, rentière, France, Bonne (Haute-Savoie), veuve, 1 garçon.

Dupont, Léonor, 1882, employé, France, La Muraz (Haute-Savoie), marié.

Fougier née Paris, Marie-Augustine-Julie, 1855, sans profession, France, Saint-Pierreville, veuve, 1 garçon.

Michaud, François-Grégoire-Oliv., 1861, employé au P.-L.-M., France, Massongex (Valais), marié, 1 garçon, 1 fille.

Neyret, Louis, 1883, employé au P.-L.-M., France, Francens, marié.

Plançon, Louis-Eugène, 1862, France, employé au P.-L.-M., Aubigny-sur-mer, marié, 2 garçons.

Roche, Léon-Eugène, 1875, employé au P.-L.-M., France, Pougny, marié, 1 garçon.

Roguet, François-Emile, 1861, menuisier, France, Essert-Esery, marié, 1 garçon.

Rusconi, Joseph-Jean-Baptiste, 1863, tailleur d'habits, Italie, Borgomanero, marié, 2 garçons.

Soumerai, Isril, 1890, casquettier, Russie, Tomachof, célibataire.

*Du 15 octobre 1912.*

Keim, Jean-Georges, 1876, employé, Allemagne, Wattwill, divorcé, 2 filles.

Mongero, Julio-Pedro, 1879, comptable, Espagne, Madrid, marié, 1 garçon, 1 fille.

Senft, Johann-Wilhelm, 1876, fabricant de billards, Allemagne, Obereisenheim, marié, 1 garçon, 3 filles.

Frenzel, Konrad, 1857, ébéniste, Autriche-Hongrie, Starkstadt, marié, 2 garçons, 1 fille.

Mégevand, Louis-Lucien, 1879, employé au P.-L.-M., France, Sallevonnes, marié, 1 garçon.

*Du 22 octobre 1912.*

Beraud, Jacques, 1862, mécanicien, France, Roche-la-Molière, marié, 1 garçon, 1 fille.

Déturche, Jean-François, 1881, employé au P.-L.-M., France, Mari-gnier, marié, 1 garçon.

Droz, Berthe-Victorine, 1863, couturière, France, Cressier, célibataire, 1 garçon.

*Du 19 novembre 1912.*

Frattini, Pierre-Antoine, 1872, plâtrier-peintre, Italie, Gozzano, marié, 1 garçon, 1 fille.

Gasperitsch, Jacob-Arthur, 1893, mécanicien, Autriche-Hongrie, Zug, célibataire.

Giachino, Joseph-Antoine, 1866, chaudronnier, Italie, Sparone, marié.

Lorber, James-Benjamin, 1875, négociant, Autriche-Hongrie, Hambourg, marié.



Maréchal, Jean-Auguste-Joseph, 1868, aiguiseur, France, Genève, marié, 1 garçon.

Nasch, Philippe, 1886, commerçant, Allemagne, Elberfeld, célibataire.

Rosenberg, Jankel-Jossileff, 1878, casquettier, Russie, Berezine, marié, 1 garçon.

*Du 10 décembre 1912.*

Ernst, Charles-Friedrich, 1882, mécanicien, Allemagne, Plochingen, marié.

Frison, Jean-Marie, 1867, cordonnier, Italie, Noventa, marié, 2 garçons, 1 fille.

Risser, Marcel-Michel, 1891, voyageur de commerce, Allemagne, Colmar, célibataire.

Charpentier, Emile-Joseph, 1875, employé au P.-L.-M., France, Gex, marié.

Eppinger, Jean-Albert, 1859, sellier, Allemagne, Oberroth, marié.

Lépine, Georges, 1880, valet de chambre, France, Plainpalais, célibataire.

Michoux, Lucien, 1873, garçon de magasin, France, Vacheresse, marié, 1 garçon, 1 fille.

Muller, Georges-Jean, 1895, apprenti, Allemagne, Genève, célibataire.

Moronnoz, Pierre-Antoine, 1874, chef d'équipe au P.-L.-M., France, Saint-Etienne-sur-Chalaronne, marié, 1 fille.

*Du 20 décembre 1912.*

Antonietti, Joseph, 1863, gypsier, Italie, Boccioletto, marié, 3 garçons, 3 filles.

Bel, Jean, 1861, négociant, France, Saint-Didier, marié.

Cériani, Joseph, 1878, maçon, Italie, Léchelles, célibataire.

Grosrey, Louis-Eugène, 1867, diamantaire, France, Saint-Genis, marié, 1 garçon, 2 filles.

Hirschberg, Ephim, 1891, voyageur de commerce, Russie, Odessa, célibataire.

Miège, Gaspard-François, 1873, inspecteur d'assurances, France, Andilly, veuf.

Piot, Gustave-Adolphe, 1876, rédacteur, Vaud, Lausanne, marié.

III

**Rapports avec les Autorités cantonales.**

PROJET DE LOI SUR LES CONSTRUCTIONS ET LES EXPROPRIATIONS.

Dans notre dernier compte rendu, nous avons rappelé (p. 52) que le 8 février 1911, nous avons soumis au Conseil d'Etat un projet de loi relatif aux constructions et aux expropriations, projet destiné à parer à la regrettable insuffisance des textes législatifs.

Sans réponse à son mémoire, le Conseil Administratif a adressé, le 5 octobre 1912, une nouvelle lettre au Conseil d'Etat pour attirer son attention sur l'urgence d'une solution. Le 15 du même mois, le Conseil d'Etat nous informa qu'à son sens la loi de 1895 armait suffisamment les Autorités municipales et que, par la revision de la loi sur les expropriations, il espérait pouvoir leur donner satisfaction.

Nous avons insisté auprès du Conseil d'Etat afin de faire valoir auprès de l'Autorité cantonale l'opportunité de créer pour la Ville une loi spéciale, en harmonie avec les circonstances actuelles, et permettant de réaliser des opérations d'édilité d'une manière plus sûre, plus rapide et moins onéreuse, tout en respectant les droits de propriété inscrits dans la Constitution.

CADASTRE.

Le 11 octobre, le Conseil Municipal a voté un crédit de 2,678 fr. 75 pour couvrir les dépenses occasionnées à la Ville

par l'établissement du nouveau cadastre, achevé l'année dernière.

*Allée des Trois Maures.* — Le 24 mai, le Conseil Municipal a ratifié la convention passée entre le Conseil Administratif et M. Fidèle-Auguste Ganter, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de la Société anonyme de l'immeuble rue Basse du Marché, 5, en vertu de laquelle la Ville maintient tous ses droits de propriété sur l'allée des Trois Maures.

#### RACCORDEMENT DES DEUX GARES.

A la suite du rachat de la gare de Cornavin par la Confédération, le Conseil d'Etat a constitué une Commission chargée de lui donner son avis au sujet du raccordement des deux gares. Le Président du Conseil Administratif a été appelé à en faire partie.

#### FINANCES MUNICIPALES.

A la date du 28 février 1912, le Grand Conseil a décrété une loi relative aux rescriptions émises par la Ville de Genève, loi dont l'article unique est ainsi conçu :

« Chaque année, dans la session ordinaire de janvier, le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil un projet de loi concernant les rescriptions émises par le Conseil Administratif de la Ville de Genève dans l'exercice annuel précédent. »

#### LABORATOIRE DE BACTÉRIOLOGIE ET DE SÉROTHÉRAPIE.

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 1910, le Laboratoire de bactériologie et de sérothérapie a été géré par l'Etat, en conformité de la convention intervenue entre les Autorités cantonales et municipales.

Comme le local occupé par le Laboratoire fait besoin à notre Administration, nous avons eu un entretien à ce sujet avec M. le Président du Département de l'Intérieur, entretien qui

fut confirmé par écrit le 22 janvier 1912 et, cette même année, le 14 février.

LOGEMENTS HYGIÉNIQUES A BON MARCHÉ (SQUARE PAUL BOUCHET).

Nous avons loué temporairement les arcades vacantes de la rue Lissignol. La perception des loyers s'est effectuée d'une façon régulière et le revenu net des 10 immeubles est sensiblement supérieur à celui de l'exercice précédent.

BOURSE DU TRAVAIL.

Le Conseil d'Etat nous a demandé, le 7 décembre, d'étudier avec lui la question de l'aménagement d'un nouveau local destiné à la Chambre de travail.

Nous sommes heureux de pouvoir collaborer à cette étude avec l'Autorité cantonale et nous lui ferons part du projet que nous avons déjà établi.

---

IV

**Divers.**

POPULATION DE LA VILLE DE GENÈVE EN 1912

D'APRÈS LE RECENSEMENT CANTONAL DE 1912.

(Chiffres communiqués par le Bureau cantonal de statistique.)

	Hommes.	Femmes.	Protestants.		Catholiques.		Cultes divers.		Totaux.
			H.	F.	H.	F.	H.	F.	
<b>Genevois</b> { Mariés . . . .	3,893	3,900	2,543	2,681	1,254	1,134	96	85	7,793
{ Célibataires . . .	1,647	2,022	1,080	1,470	532	532	35	20	3,669
{ Veufs . . . . .	360	1,592	237	1,061	118	520	5	11	1,952
{ Divorcés . . . .	106	261	63	177	41	84	2	—	367
{ Mineurs . . . . .	2,235	2,046	1,602	1,426	597	586	36	34	4,281
<b>Totaux</b>	8,241	9,821	5,525	6,815	2,542	2,856	174	150	18,062
Population genevoise en 1911 . . . . .									18,222
Ménages genevois 6,327									Diminution 160
<b>Confédérés</b> { Mariés . . . . .	3,067	3,124	2,321	2,389	725	715	21	20	6,191
{ Célibataires . . .	2,340	3,153	1,736	2,501	596	650	8	2	5,493
{ Veufs . . . . .	219	1,059	160	844	59	213	—	2	1,278
{ Divorcés . . . .	98	306	75	224	23	82	—	—	404
{ Mineurs . . . . .	2,233	2,534	1,679	1,913	541	612	13	9	4,767
<b>Totaux</b>	7,957	10,176	5,971	7,871	1,944	2,272	42	33	18,133
Population confédérée en 1911 . . . . .									18,126
Ménages confédérés 4,976									Augmentation 7
	Hommes.	Femmes.	Protestants.		Catholiques.		Cultes divers.		Totaux.
			H.	F.	H.	F.	H.	F.	
Population suisse totale	16,198	19,997	11,496	14,686	4,486	5,128	216	183	36,195
Population suisse en 1911 . . . . .									36,348
Ménages suisses 11,303									Diminution 153
<b>Etrangers</b> { Mariés . . . . .	4,861	4,961							9,822
{ Célibataires . . .	4,360	3,948							8,308
{ Veufs . . . . .	270	1,402							1,672
{ Divorcés . . . .	46	166	1,016	1,219	8,086	8,820	435	438	212
{ Mineurs . . . . .	3,642	3,611	676		6,125		452		7,253
<b>Totaux</b>	13,179	14,088	2,911		23,031		1,325		27,267
Population étrangère en 1911 . . . . .									26,977
Ménages étrangers 7,227									Augmentation 290
Population totale	29,377	34,085	29,093		32,645		1,724		63,462
Population totale en 1911 . . . . .									63,325
Total des ménages . . . . .									18,530
Augmentation totale									137

Répartition des étrangers par nationalités.

Nationalités.	Ménages.	Hommes.	Femmes.	Mineurs.	Totaux
Africains . . . . .	2	14	1	2	17
Allemands . . . . .	507	1,042	1,041	575	2,658
Américains . . . . .	46	57	80	76	213
Anglais . . . . .	57	58	109	55	222
Arméniens . . . . .	1	2	1	1	4
Asiatiques . . . . .	—	—	—	—	—
Australiens . . . . .	—	—	—	—	—
Autrichiens . . . . .	79	191	147	124	462
Belges . . . . .	24	30	43	19	92
Bulgares . . . . .	13	34	21	25	80
Danois . . . . .	5	16	4	6	26
Egyptiens . . . . .	—	6	1	1	8
Espagnols . . . . .	37	57	58	40	155
Français . . . . .	4,124	4,335	6,182	3,407	13,924
Grecs . . . . .	9	25	17	24	66
Hollandais . . . . .	14	27	22	11	60
Italiens . . . . .	2,113	3,338	2,413	2,539	8,290
Japonais . . . . .	1	3	—	2	5
Luxembourgeois . . . . .	2	2	2	1	5
Monténégrins . . . . .	—	—	1	1	2
Norvégiens . . . . .	—	2	3	—	5
Persans . . . . .	—	7	—	8	15
Portugais . . . . .	1	4	2	3	9
Roumains . . . . .	14	22	21	21	64
Russes . . . . .	137	183	253	241	677
Serbes . . . . .	3	10	6	4	20
Suédois . . . . .	6	13	10	3	26
Tures . . . . .	32	57	38	62	157
Heimathlosen . . . . .	—	2	1	2	5
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>7,227</b>	<b>9,537</b>	<b>10,477</b>	<b>7,253</b>	<b>27,267</b>

Répartition des loyers et pièces d'appartements occupés.

Prix des loyers.		Nombre de pièces.	
Fr.	100 et au-dessous.	Appartements de	1 pièce
273			1,171
» 101 à 200	2,611	» 2 »	5,156
» 201 » 300	3,933	» 3 »	5,161
» 301 » 400	2,971	» 4 »	3,493
» 401 » 500	2,700	» 5 »	1,406
» 501 » 600	1,520	» 6 »	846
» 601 » 700	1,083	» 7 »	366
» 701 » 800	797	» 8 »	241
» 801 » 900	529	» 9 »	134
» 901 » 1,000	385	» 10 »	104
» 1,001 » 1,100	217	» 11 »	45
» 1,101 » 1,200	236	» 12 »	57
» 1,201 » 1,300	128	» 13 »	19
» 1,301 » 1,400	103	» 14 »	30
» 1,401 » 1,500	115	» 15 »	25
» 1,501 » 1,750	133	au delà	93
» 1,751 » 2,000	151	meublés	183
» 2,001 » 2,500	131		
» 2,501 » 3,000	109	<b>Total . .</b>	<b>18,530</b>
» 3,001 » 3,500	58		
» 3,501 » 4,000	55		
» 4,001 » 5,000	41		
» 5,001 » 6,000	12		
» 6,001 » 7,000	10		
» 7,001 » 8,000	6		
» 8,001 » 9,000	3		
» 9,001 » 10,000	2		
au delà	35		
meublés	183		
<b>Total . . . .</b>	<b>18,530</b>		

DONS ET LEGS.

Parmi les nombreux dons et legs acceptés par le Conseil Administratif dans le courant de l'année 1912, et qui sont mentionnés dans les articles concernant nos diverses collections, nous tenons à citer, tout spécialement ici, les généreuses dispositions suivantes :

M<sup>me</sup> Veuve Elisabeth BODMER-BOUSQUET a légué à la Ville, sous certaines conditions, l'importante collection de peintures et de gravures de Barthélemy Bodmer. D'autre part, sa légataire universelle, M<sup>me</sup> Alice DUNANT-DORET, a bien voulu consentir à ce que le point de vue artistique présidât seul à l'organisation de cette collection au Musée d'Art et d'Histoire. Le nom de *Barthélemy Bodmer* a été inscrit sur le tableau placé à l'entrée du 1<sup>er</sup> étage du Musée, réservé aux dons et legs d'une valeur exceptionnelle.

LA SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DU MUSÉE a fait, comme de coutume, une série de dons importants au Musée d'Art et d'Histoire, que nous relatons d'autre part, et a facilité par des subventions l'acquisition d'objets ou d'œuvres intéressants.

Le Conseil Administratif est entré en possession du legs fait par M<sup>me</sup> NODES DE WARBOURG consistant en une importante série de peintures.

M. JOS. BOUSSER qui, ces dernières années déjà, avait prouvé l'intérêt qu'il porte à nos collections municipales, a remis au Musée d'Art et d'Histoire une épée de seigneur français, poignée argent, avec, sur la lame, les armes de Louis XIV.

La Bibliothèque publique et universitaire a reçu de M<sup>me</sup> Maurice BEDOT-DIODATI, une collection de lettres autographes de personnages célèbres, comprenant environ 4500 pièces.

M. Charles-Auguste REHM a légué au Musée d'Art et d'Histoire un tableau de Veillon, représentant le fond du lac et deux sous-bois du peintre Castan. Il a laissé en outre à la Bibliothèque publique et universitaire une somme de 3000 fr. pour l'entretien des collections.

M. Edmond HUET DU PAVILLON a remis, au nom de sa famille,

l'herbier considérable des frères Edouard et Alfred Huet du Pavillon, pour être attribué au Conservatoire botanique.

D'autre part, M. William BARBEY a donné à la Bibliothèque du dit Conservatoire tous les ouvrages et brochures de sa bibliothèque de Valeyres qui manquaient dans la collection de la Ville et dans celle de M. Burnat.

M<sup>me</sup> DIODATI-PLANTAMOUR, en son nom et au nom de M<sup>me</sup> RIGAUD-PLANTAMOUR, a fait don à la Bibliothèque publique et universitaire de 450 volumes et aux Bibliothèques circulantes de 76 volumes de la bibliothèque d'Emile Plantamour, ancien directeur de l'Observatoire, et relatifs à des sujets divers.

M. David SCHMIDT a légué au Musée d'Art et d'Histoire une série d'œuvres diverses de peinture.

M. Albert MOTTU a offert au même Musée un sarcophage grec en marbre blanc, d'époque archaïque et provenant de la nécropole de Cumès.

Le Musée d'Art et d'Histoire a encore reçu de M. Henri DARIER six moulages de statues archaïques grecques dont les originaux se trouvent dans les musées d'Athènes.

M. Georges-Adrien DE SEIGNEUX a légué à la Ville le tableau d'Agasse représentant *Le départ pour la chasse*.

La SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE GENÈVE a fait don au Cabinet de numismatique de 1197 pièces d'argent et de billon et de 33 sceaux-empreintes en cire.

Le Musée ethnographique a reçu de M. Ernest CHANTRE, à Fontville par Ecully, près Lyon, une série de 46 objets provenant de l'Asie et de l'Afrique, ainsi que des volumes, brochures et photographies d'un grand intérêt.

La famille RILLIET a fait don à la Ville de Genève, pour la Salle des souvenirs historiques du Musée d'Art et d'Histoire, du parchemin portant les Lettres patentes des armes accordées par Napoléon à la Ville de Genève, l'une des bonnes villes de l'Empire. Ce curieux et précieux document porte, avec la signature de l'Empereur, celle du prince Archi-chancelier Cambacérès. Il est orné des armes concédées et scellé du grand sceau de l'Empire.



Nous tenons à renouveler ici à tous ces généreux donateurs ainsi qu'aux familles des personnes qui ont fait des legs en faveur de la Ville de Genève, les expressions de la vive reconnaissance des Autorités municipales.

#### FÊTES ET CÉRÉMONIES.

Du 28 au 30 mai a été tenu à Genève le II<sup>me</sup> Congrès du Comité juridique international de l'aviation. M. le Président du Conseil Administratif faisait partie du Comité d'honneur de ce congrès, auquel la Ville a alloué une subvention.

Le Comité anglais de l'Association pour le développement des villes, accompagné de 40 membres délégués, pour la plupart de municipalités anglaises, s'est réuni les 3 et 4 juin dans notre ville. A cette occasion, le Conseil Administratif a offert une réception, à laquelle assistèrent M. le consul général d'Angleterre et diverses notabilités.

Les 29 et 30 juin, la population genevoise tout entière a célébré le deuxième centenaire de la naissance de J.-J. Rousseau. Le Conseil Administratif, qui a pris une part active à cette manifestation nationale, a, par des concessions diverses, facilité la tâche du Comité d'organisation, auquel une subvention importante a été allouée. Les rues et places, ainsi que les bâtiments municipaux, avaient été spécialement décorés. Le matin du 29 juin, toutes les cloches de la Ville ont été mises en branle.

M. le Président a représenté la Ville de Genève à la fête commémorative organisée par la Colonie française, le 14 juillet.

Le Conseil Administratif a tenu à recevoir et à fêter tout spécialement les sections de gymnastique de la Ville, à leur retour de la Fête fédérale de Bâle.

Les 3 et 4 août, l'*Harmonie municipale de Lyon* s'est rendue à Genève et a donné un grand concert au bénéfice d'œuvres de bienfaisance suisses et françaises. Cette société, qui était accompagnée de l'adjoint au Maire de Lyon et de représentants

de cette municipalité, a été reçue par le Conseil Administratif à la promenade du Lac.

Le 27 juillet, la Ville a reçu, comme de coutume, à leur retour de la visite de Ferney, les participants aux cours de vacances.

Du 18 au 21 août ont eu lieu, à Genève, un meeting d'hydro-aéroplanes, ainsi que les championnats d'Europe à l'aviron. La Ville de Genève a versé aux comités d'organisation de ces deux manifestations sportives d'importantes subventions. Elle a, en outre, pourvu à la décoration de la rade, et, par diverses concessions, a facilité, autant qu'il dépendait d'elle, la tâche des comités organisateurs.

L'Union interparlementaire a tenu ses assises dans notre ville, au mois de septembre. Le Conseil Administratif a mis à la disposition du Comité d'organisation les locaux nécessaires pour cette réunion.

Le XIX<sup>me</sup> Congrès de la Paix s'est réuni à Genève du 22 au 28 septembre. MM. les Conseillers Administratifs étaient membres du Comité d'honneur. La Ville a alloué une importante subvention au Comité d'organisation; le 24 septembre, une réception a été offerte à l'Ariana aux membres du Congrès.

Enfin, en septembre également, notre ville a été le siège du XIV<sup>me</sup> Congrès d'Anthropologie et d'Archéologie, présidé par M. le professeur Eugène Pittard, conservateur de notre Musée ethnographique. Une réception a été offerte aux congressistes par l'Etat et la Ville de Genève au foyer du Théâtre.

#### ASSEMBLÉE ANNUELLE DE L'UNION DES VILLES SUISSES.

C'est à Genève que s'est tenue, en 1912, l'assemblée annuelle des villes suisses.

Elle a réuni 133 délégués (109 en 1911).

Les communes suburbaines se sont associées à la Ville pour recevoir les représentants des municipalités d'autres cantons et le Conseil d'Etat a participé à l'une des réceptions.

La Ville était représentée par MM. Louis Chauvet, Prési-

dent du Conseil Administratif, H. Boveyron, Vice-Président, A. Gampert, E. Imer-Schneider et A. Schutz, Conseillers Administratifs, André Jaccoud, Vice-Président du Conseil Municipal, Louis Viret et Benjamin Suss, Secrétaires du Conseil Municipal, Edouard Chapuisat, Secrétaire général du Conseil Administratif, et Henri Auberson, Secrétaire-adjoint du Conseil Administratif.

La première séance qui a eu lieu, comme la seconde, au palais Eynard, a été ouverte par un discours de M. le Président du Conseil Administratif.

Les principales questions étudiées ont été les suivantes : *Le crédit communal* (rapporteur romand M. H. Boveyron, Vice-Président du Conseil Administratif). *Les concours en matière de travaux d'architectes et d'ingénieurs* (rapporteur romand M. Imer-Schneider, ingénieur, Conseiller Administratif de la Ville de Genève.) *Le nouveau Code des Obligations et les Administrations communales* (rapporteur M. Fréd. Martin, avocat, Conseiller Municipal de la Ville de Genève.)

L'assemblée s'est préoccupée également d'assurer la participation des villes qui le désireraient au groupe « Construction des villes, politique communale en matière de logements et d'opérations foncières », de l'Exposition nationale qui doit avoir lieu en 1914 à Berne.

La Société d'Art public avait organisé une exposition de plans de villes qui a donné lieu à une communication de M. le Conseiller Administratif Imer-Schneider.

Les réceptions avaient été organisées à la Salle des Amis de l'instruction, à l'Hôtel Beau-Séjour, à l'Ariana, au foyer du Théâtre et au Salève. Les magistrats confédérés ont bien voulu nous exprimer de touchante manière le plaisir qu'ils avaient eu à tenir leur assemblée sur le territoire genevois. Les Autorités genevoises ont été elles-mêmes particulièrement heureuses de constater l'esprit d'entente, de cordialité et de vibrante sympathie qui n'a cessé de régner pendant l'assemblée des 28 et 29 septembre.

#### INSCRIPTION DES DROITS RÉELS.

L'inscription des anciennes servitudes au profit de la ville a été poursuivie pendant l'année. Le dernier délai donné par la loi pour ces formalités expirait le 31 décembre 1912. Toutes les servitudes qui, jusqu'à présent, ont pu être connues, ont été inscrites et l'Administration municipale a pris les précautions nécessaires pour sauvegarder les droits immobiliers qu'elle a contre des tiers.

#### EXPROPRIATIONS.

*Immeubles Corte, quai du Seujet, 9, 11 et 13.* — Le Conseil Administratif estimant qu'un recours contre l'arrêt de la Cour du 16 décembre, dont il est question dans le compte rendu de 1911, n'aurait pas de chance d'être admis, a décidé de s'en tenir au dernier jugement.

M<sup>e</sup> Lasserre, notaire, commis par le Tribunal, a dressé la quittance d'expropriation; le compte de cette affaire a été arrêté à la somme de 137,956 francs (frais, intérêts et honoraires compris) que le Conseil Municipal a votée le 15 octobre 1912.

Rappelons que l'instance en expropriation avait été introduite en 1907.

*Immeuble place de la Madeleine, 23 et échange avec la Société immobilière Madeleine-Temple.* — Les experts désignés par le Tribunal de première instance pour évaluer l'immeuble place de la Madeleine, 23, ont fixé les indemnités d'expropriation dues par la Ville à 7000 fr. pour la part Gehret et 34,500 fr. pour la part Delatte.

M. Gehret a accepté cette somme, mais M<sup>lle</sup> Delatte a demandé 35,000 fr., soit 500 fr. de plus, que la Société Madeleine-Temple a pris à sa charge à condition que les actes soient passés avant le 1<sup>er</sup> août. A cette date, les immeubles place de la Madeleine, 23 et rue d'Enfer, 8 ont été remis à cette société comme

le prévoyait l'accord ratifié par le Conseil Municipal le 31 mars 1911.

Les démolitions ont été mises en œuvre vers la fin de l'année.

Cette opération, qui assure un notable élargissement de la place de la Madeleine et de la rue d'Enfer, est ainsi terminée.

Rappelons, à ce propos, que le manque de concordance entre la loi genevoise sur les expropriations et le Code civil a soulevé un incident au cours duquel la transcription de l'arrêté d'expropriation fut refusée par la Commission de surveillance du Registre foncier ; l'inscription provisoire de cet arrêté fut admise par le Tribunal de première instance et rejetée par la Cour ; finalement, le Tribunal Fédéral refusa d'entrer en matière sur le recours adressé par l'Etat et la Ville.

Ce résultat démontre une fois de plus et d'une façon décisive la nécessité de modifier la loi cantonale d'expropriation. Comme nous le disons d'autre part (Chapitre Service des travaux, direction générale), nous avons fait de nouvelles démarches dans ce sens auprès du Conseil d'Etat.

*Immeubles Coulin-Richard, rue de la Croix-d'Or, 38-40 et rue de la Fontaine, 8, parts sur cour.* — Les experts commis par le Tribunal de première instance ont fixé à 293,000 fr. l'indemnité due à M<sup>me</sup> Coulin-Richard. En face de l'écart qui subsiste entre ce chiffre et celui sur lequel s'était basé le Conseil Municipal pour requérir l'expropriation (180,000 fr.), le Conseil Administratif chargea des constructeurs de contrôler l'expertise judiciaire.

Ces nouveaux experts assignèrent aux immeubles de M<sup>me</sup> Coulin-Richard une valeur de 169,758 fr. obtenue en calculant d'après le principe de l'expertise judiciaire c'est-à-dire *l'utilisation possible de la parcelle*.

D'autre part, en tenant compte de la servitude temporaire résultant de l'inscription de deux baux, il y a lieu de réduire le chiffre ci-dessus à 163,293 fr.

Le Conseil Administratif, estimant qu'il n'y avait pas lieu

d'offrir une somme inférieure à celle offerte précédemment, a décidé de poursuivre les formalités d'expropriation sur la base de 180,000 fr.

*Immeuble rue de la Fontaine, 8 (ancienne part Reymond).*  
— A la suite de l'accord intervenu avec M. P. Coulin, actuellement au droit des dames Reymond, le Conseil Municipal a ratifié, le 24 mai, l'acquisition de celles de ces parts situées sur rue, en sorte que l'expropriation ne portera plus que sur la part sur cour.

#### HÔTEL MUNICIPAL ET ANNEXE.

L'exiguité et l'insalubrité de certains locaux ont engagé le Conseil Administratif à apporter quelques modifications à la distribution des bureaux.

Ceux-ci sont actuellement répartis de la manière suivante :

##### *Hôtel municipal.*

Rez-de-chaussée : concierge, inspecteurs municipaux, Etat-civil.

Premier étage : Bureaux du Conseil Administratif, Secrétariat général, Caisse.

Deuxième étage : Comptabilité centrale, Service des travaux.

Troisième étage : Loyers et redevances, Police.

##### *Annexe.*

Rez-de-chaussée : Poste permanent des sapeurs-pompiers.

Premier étage : Pompes funèbres.

Deuxième étage : Taxe municipale.

Troisième étage : Service des bâtiments (entretien).

Au cours des réparations, un intéressant plafond à caissons, datant du XVII<sup>m</sup> siècle, a été mis à jour au Secrétariat général.

D'une recherche faite aux Archives cantonales au sujet du bâtiment de l'Hôtel municipal, il résulte qu'en s'en rapportant aux actes, la maison telle qu'elle existe en deux corps de bâtiments — l'un sur la Treille, l'autre sur la rue de l'Hôtel de

Ville — séparés par une cour, a dû être construite par Jean-Robert Tronchin, entre 1706 et 1726.

Cependant, la façade sur la rue de l'Hôtel de Ville est plus ancienne. Elle porte tous les caractères du XVII<sup>m</sup>e siècle et a dû être construite par la famille Micheli. C'est à cette époque, également, qu'il faut attribuer les plafonds récemment découverts dans les bureaux de la Caisse et du Secrétariat général.

La façade sur la rue de l'Hôtel de Ville a réuni quatre corps de logis différents, plus anciens, appartenant tous à la même famille. Ce système était fréquent à Genève et cela explique pourquoi l'on peut trouver dans un même bâtiment des corps de logis de divers âges réunis extérieurement par une façade d'un même style.

#### BAINS DE LA JETÉE DES PAQUIS.

Au vu de la demande qu'ils nous avaient adressée, nous avons autorisé nos employés aux bains de la jetée des Paquis, M<sup>m</sup>e Keller et M. Blavignac, à exploiter eux-mêmes ces établissements en 1912.

Nous n'avons eu aucune objection à revenir à l'état de chose antérieur lorsqu'ils nous en ont adressé la requête.

Un nouveau plongeur a été aménagé et une prise d'eau à basse pression installée.

#### RAPPORTS AVEC LES COMMUNES SUBURBAINES.

Le Conseil Administratif a assisté aux réunions périodiques dans lesquelles les Magistrats chargés de l'Administration des communes suburbaines étudient les questions d'édilité.

Il a été particulièrement heureux de prendre part à ces séances qui marquent bien l'esprit d'entente qui anime les municipalités de l'agglomération urbaine.

#### TRAMWAYS

Dans le compte rendu de gestion de 1911, nous avons exposé à combien d'inconvénients et d'embarras donnait lieu

le service des marchandises de la Compagnie genevoise des tramways électriques, et indiqué que nous avons demandé l'intervention du Département du Commerce et de l'Industrie, pour obtenir de la Compagnie des modifications et des améliorations dans ce service.

Le 21 mars eut lieu au dit Département, une réunion à laquelle assistaient le chef de ce Département, MM. les Conseillers Administratifs délégués aux Travaux et à la Police municipale, des représentants de la direction de la Compagnie et M. l'ingénieur municipal.

Après discussion, la Compagnie s'est déclarée d'accord pour étudier aussi rapidement que possible :

- 1° l'aménagement de la place Cornavin par étapes ;
- 2° l'établissement d'une station éventuelle au cours de Rive ;
- 3° le transfert du dépôt des marchandises du Molard à Rive.

Le Conseil Administratif insista sur la nécessité de dégager le Molard le plus tôt possible et la Compagnie s'engagea à présenter avant la fin du mois de mai des propositions fermes de solutions provisoires.

Ce ne fut qu'à la suite d'une recharge du Conseil Administratif, en date du 11 juin, que la Compagnie soumit, le 25 juin, divers projets relativement au dégagement des abords des stations. Les diverses solutions proposées étaient peu satisfaisantes ; le meilleur des projets ne permettait de dégager la place du Molard qu'en partie, attendu que la Compagnie ne prévoyait pas le déplacement de la station des marchandises de la ligne Molard-Versoix.

Ces divers projets furent cependant mis à l'étude par le Service municipal des travaux.

Le 23 juillet, le Conseil Administratif approuva le projet d'une station de marchandises qui serait aménagée à Rive, pour remplacer celle du Molard (Carouge-Annemasse). Le service de marchandises Molard-Versoix restera provisoirement au Molard jusqu'au moment où une station centrale sera aménagée sur la rive droite.

D'autre part, le 27 septembre, à la suite d'une recharge du



Conseil, en date du 12 août, la Compagnie exposa que des études auxquelles elle avait procédé pour l'aménagement d'une gare à Cornavin devant remplacer les stations de Champoulet et du quai de la Poste, il résultait que la place disponible ne permettait d'établir que quatre voies de garage, ce qui était insuffisant.

Le Conseil proposa alors d'examiner ce projet conjointement avec les plans d'aménagement et de transformation du quartier élaborés par le Service des travaux. Cette étude n'a point encore abouti.

Enfin, le 29 novembre, le Conseil adopta un projet pour l'établissement d'une voie de raccordement et d'une voie diagonale destinées à relier la ligne Carouge-Annemasse avec les voies de la station de Rive et à dégager le milieu de la chaussée.

#### CAISSE DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES, EMPLOYÉS ET OUVRIERS DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE.

Il a été payé, en 1912, quatre indemnités de 1000 francs chacune, aux veuves et enfants mineurs d'employés décédés après plus de dix années de service dans l'Administration.

Le nombre des employés bénéficiant de la Caisse de retraite, au 31 décembre 1912, était de 947.

#### SERVICE DES ASSURANCES.

Le Conseil Administratif a décidé, le 13 décembre, de charger le Service de la comptabilité centrale de garder toutes les polices d'assurances concernant des bâtiments ou des collections municipales.

En conséquence, les polices contre le vol seront, à l'avenir, remises à ce Service.

#### ECONOMAT MUNICIPAL.

Dans sa séance du 22 octobre, le Conseil Administratif a décidé de mettre à la charge des Services des Loyers et Rede-

vances, des Abattoirs, des Pompes funèbres et des Halles et Marchés, les frais d'économat de ces Services, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1913.

La rubrique budgétaire « Frais généraux divers » ne saurait continuer à payer les dépenses faites pour les fournitures de bureau des Services municipaux dont l'activité est surtout commerciale et dont les bénéfices ou les déficits nets doivent ressortir exactement au budget municipal.

Les commandes de fournitures devront être faites par l'intermédiaire du Secrétariat général.

#### MAISONS OUVRIÈRES DE LA RUE LOUIS FAVRE.

Nous n'avons rien de spécial à signaler en ce qui concerne ces maisons. Quatre changements de locataires ont eu lieu au cours de l'exercice.

La toiture des immeubles a été complètement remise en état dans le courant de l'été.

#### EXPOSITION DE BERNE EN 1914.

Le Service des travaux s'est inscrit comme exposant dans le groupe 44 de l'Exposition nationale de Berne en 1914. Le Comité de ce groupe n'a pas encore pris de décision au sujet de l'emplacement qui pourra être réservé.

#### CHAUFFOIRS ET SOUPES GRATUITES.

Dans sa séance du 26 janvier 1912, le Conseil Administratif a décidé d'allouer à cette utile institution une somme de 250 francs pour l'hiver 1911-1912.

D'autre part, sur la demande du Comité, le Conseil Administratif a, le 29 novembre, désigné M. le Conseiller SCHUTZ pour en faire partie.

---



## CHAPITRE II

---

### TAXE MUNICIPALE<sup>1</sup>

---

Chef de bureau : M. Ph. SEREX.

---

#### *Emission des rôles.*

Les rôles des contribuables soumis à la taxe municipale pour l'exercice 1912 ont été arrêtés comme suit :

Reliquat de l'exercice 1911 . . . . .	Fr.	144 891 65
1 <sup>re</sup> catég. (58 contribuables)	Fr.	133 800 —
2 <sup>me</sup> » (655 » ) »		242 147 05
3 <sup>me</sup> » (3590 » ) »		609 468 85
4 <sup>me</sup> » (531 » ) »		76 898 80
5 <sup>me</sup> » (2760 » ) »		34 950 80
Soit au total, pour la		
taxe fixe . . . . . (7594 contribuables)	Fr.	1 097 265 50
Revenu professionnel (3788 » ) »		287 884 85
Revenu mobilier . . (1521 » ) »		140 781 55
Revenu immobilier . (2165 » ) »		182 868 85
Traitements et salaires (9640 » ) »		125 017 65
Totaux . . . . .	24708 contribuables	Fr. 1 978 710 05

Cette somme est répartie sur 19 285 cotes.

<sup>1</sup> Chapitre III du compte rendu financier.

*Perception.*

La perception sur les rôles émis a produit :

sur le reliquat de 1911. . . . .	Fr.	100 214 05
sur la taxe fixe . . . . .	»	972 767 70
sur le revenu professionnel . . . . .	»	274 777 70
sur le revenu mobilier . . . . .	»	132 259 10
sur les traitements et salaires . . . . .	»	108 011 85
sur le revenu immobilier . . . . .	»	180 981 10
		<hr/>
	* Fr.	1 769 011 50

Recettes hors rôles : sur contraintes . . . . .	»	845 —
» surtaxes . . . . .	»	2 616 80
» remboursements de poursuites . . . . .	»	709 10
» intérêts bonifiés par la poste. . . . .	»	67 50
		<hr/>
Total . . . . .	Fr.	1 773 249 90
		<hr/>
Budgeté . . . . .	Fr.	1 650 000 —
		<hr/>

\* en augmentation de 43 076 fr. 73 sur la recette de 1911.

*Compte postal.*

7561 contribuables, soit le 31,1  $\%$ , inscrits au rôle ont acquitté leur taxe par bulletin de versements postaux.

Le montant des versements postaux s'est élevé à 480 023 fr. 25, soit le 27,07  $\%$  de la somme totale perçue.

1909	2918	contribuables	(13,9 $\%$ )	Fr.	195 452 —	(11,9 $\%$ )
1910	5234	»	(20,7 $\%$ )	»	390 055 —	(23,2 $\%$ )
1911	8327	»	(34,2 $\%$ )	»	438 221 07	(25,39 $\%$ )

*Dégrèvements.*

Il a été ordonné 1624 dégrèvements, soit :

sur la taxe fixe. . . . .	Fr.	49 382 75
sur le revenu professionnel. . . . .	»	7 934 70
sur le revenu mobilier . . . . .	»	7 134 55
sur le revenu immobilier . . . . .	»	1 144 60
sur les traitements et salaires. . . . .	»	9 529 05
sur le reliquat . . . . .	»	30 427 70
Total. . . . .	Fr.	<u>105 553 35</u>

(En 1911, 1524 dégrèvements, Fr. 91 000 98).

1100 dégrèvements ont été ordonnés à la suite de requêtes.

524 » ont été ordonnés d'office.

1624 Total égal.

Les 524 dégrèvements d'office se décomposent comme suit :

324 contribuables ayant quitté la Ville.

47 décédés.

23 cessations de commerce.

55 irrecouvrables.

9 faillis, défauts de biens.

66 doubles emplois.

524 Total égal.

Les dégrèvements représentent le 5,34 % des sommes à recouvrer (en 1911, 4,59 %).

*Commission taxatrice et réclamations.*

1408 requêtes ont été soumises à l'examen de la Commission taxatrice.

1100 dégrèvements ont été accordés.

308 requêtes ont été écartées et les taxes maintenues.

*Recours au Conseil d'Etat.*

48 contribuables ont adressé un recours au Conseil d'Etat contre les décisions de la Commission taxatrice.

*Recours aux Tribunaux.*

A fin 1911, il y avait :

1 instance	pour taxe de	1910
4 instances	»	1911

Il a été introduit en 1912 :

6 instances	pour taxe de	1911
2 »	»	1912
1 instance	»	1910-1911-1912

Il a été jugé en 1912 :

1 instance	pour taxe de	1910
5 instances	»	1911

A fin 1912, il reste à juger :

5 instances	pour taxe de	1911
2 »	»	1912
1 instance	»	1910-1911-1912

*Reliquat.*

Le reliquat, à fin 1912, est de 104 145 fr. 20, soit le 5,27 % de la somme totale à recouvrer.

En 1911, il était de 144 891 fr. 65, soit le 7,48 %.

	Sur Taxe fixe.	Gain professionnel.	Sur salaires.	Revenu mobilier.	Revenu immobilier.	Reliquat de 1911.	Totaux.
Rôles émis :	1 097 265 50	287 884 85	125 017 65	140 781 55	182 868 85	144 891 65	1 978 710 05
Perçu . . . . .	972 767 70	274 777 70	108 011 85	132 259 10	180 981 10	100 214 05	1 769 011 50
Dégrevé . . . . .	49 382 75	7 934 70	9 529 05	7 134 55	1 144 60	30 427 70	105 553 35
Reliquat . . . . .	75 115 05	5 172 45	7 476 75	1 387 90	743 15	14 249 90	104 145 20
Totaux égaux . . .	1 097 265 50	287 884 85	125 017 65	140 781 55	182 868 85	144 891 65	1 978 710 05



### CHAPITRE III

---

## **ABATTOIR ET MARCHÉ AU BÉTAIL <sup>1</sup>**

---

Directeur : M. CÉRIS PROST.

---

#### DIVERS.

Le prix des porcs sur pied ayant été très élevé cette année, les marchands et charcutiers se sont souvent approvisionnés de porcs morts provenant de la Hollande et du Danemark et, par ce fait, le nombre des porcs abattus ici a été sensiblement inférieur à celui de l'exercice précédent.

Deux cas de fièvre aphteuse ont été constatés dans les écuries d'observation, le 5 janvier et le 12 juin, sur deux bœufs charolais ; des mesures ont été immédiatement prises pour éviter la contagion.

En raison de l'état sanitaire défavorable du bétail italien et français, le Département fédéral de l'agriculture (police des épizooties) a décidé, en date du 21 novembre, que ce bétail serait abattu dans les 24 heures après son arrivée.

Le nouveau clos d'équarrissage installé à Aire a été ouvert en février ; l'Etat a néanmoins continué la location de l'emplacement de l'ancien clos et y a maintenu la fourrière des chiens.

<sup>1</sup> Chapitre IV du compte rendu financier.



#### TRAVAUX.

Depuis sa création, l'établissement était alimenté par une seule prise d'eau située dans l'avenue de l'Abattoir ; il a été décidé d'en établir une seconde sur le boulevard Carl Vogt ; cette dernière a déjà rendu des services. Les travaux d'embranchements et canalisations ont été faits par le Service municipal des bâtiments. D'autres travaux assez importants ont été exécutés, soit : réfection de la rue Nord par les soins de la Voirie ; réparation et peinture des chéneaux, corniches et volets des maisons d'habitation ainsi que des appartements du garde général et du concierge du marché ; modifications apportées dans les écuries à bœufs ; remplacement des barrières longeant le couloir des porcs et au marché, et des entourages des conduites de vapeur à la porcherie ; réparation au réservoir de la chaudière d'été ; suppression des séparations grillées entre les loges d'abatage n<sup>os</sup> 65, 66, 67 et nouvel aménagement de ces locaux ; réfection de trottoirs et façades ; entretien des toitures ; installation de la lumière électrique dans les deux loges d'abatage dites banales.

#### PERSONNEL.

M. John Masson, ancien inspecteur municipal, a été désigné, à partir du 15 janvier, en qualité de visiteur à l'essai et en remplacement de M. Georges Lagotala, nommé peseur.

L'état de santé de M. Antoine Sanglerat, concierge du marché au bétail depuis 1881, ne lui permettant plus de remplir régulièrement ses fonctions, le Conseil Administratif a accepté sa démission et, dans sa séance du 21 juin, a nommé à l'emploi ci-dessus M. Joseph Gévaud, précédemment ouvrier à l'Abattoir.

Enfin, dans le courant de l'année, le Conseil Administratif a offert un souvenir à M. Cérès Prost, directeur, entré dans l'Administration municipale il y a quarante ans.

---



## CHAPITRE IV

### CONVOIS FUNÈBRES <sup>1</sup>

Chef de service : M. Aug. DÉGUS.

Pendant l'année 1912, le Service des Pompes funèbres a organisé 1143 convois, dont 95 en vue d'incinérations, soit 146 convois de moins qu'en 1911.

Les différentes classes d'inhumation donnent les chiffres suivants :

#### *Adultes :*

	Classes :							Totaux
	1 <sup>re</sup>	2 <sup>me</sup>	3 <sup>me</sup>	4 <sup>me</sup>	5 <sup>me</sup>	6 <sup>me</sup>	7 <sup>me</sup>	
Bureau central . . .	23	49	68	74	113	65	88	480
Rive droite . . .	1	14	14	32	48	23	7	139
Totaux. . .	24	63	82	106	161	88	95	619

#### *Enfants :*

Classes.	de 0 à 1 an				de 1 à 6 ans				de 6 à 13 ans				Totaux	
	4 <sup>me</sup>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>me</sup>	3 <sup>me</sup>	4 <sup>me</sup>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>me</sup>	3 <sup>me</sup>	4 <sup>me</sup>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>me</sup>	3 <sup>me</sup>		4 <sup>me</sup>
Bureau central . . .	37	—	—	2	14	—	1	—	—	—	—	—	—	54
Rive droite. . .	22	—	2	3	1	—	1	—	1	—	—	—	—	30
	59	—	2	5	15	—	2	—	1	—	—	—	—	84

L'ensemble des convois funèbres faits par le Service muni-

<sup>1</sup> Chapitre V du compte rendu financier.

cipal et les entreprises privées, se monte à 1812 (contre 1918 en 1911), savoir :

	Bureau central	Rive droite	Totaux
<i>Payants.</i> Adultes . . . . .	480	139	619
» Enfants de 0 à 1 an.	37	22	59
» Enfants de 1 à 6 ans	16	6	22
» Enfants de 6 à 13 ans	1	2	3
<i>Gratuits.</i> Adultes . . . . .	292	18	310
» Enfants de 0 à 1 an.	67	13	80
» Enfants de 1 à 6 ans	35	3	38
» Enfants de 6 à 13 ans	12	—	12
		Total	<u>1143</u>

dont 95 incinérations.

Entreprises privées (inhumations) . . . . .	578
» » (incinérations). . . . .	91
	Total <u>1812</u>

Ces convois se répartissent comme suit dans les différents lieux d'inhumation :

Cimetière de S'-Georges (inhumations). . . . .	1400
Crématoire » (incinérations) . . . . .	186
Cimetière de Châtelaine (inhumations). . . . .	73
» Plainpalais » . . . . .	7
Autres cimetières » . . . . .	146
	Total. <u>1812</u>

Le Service municipal a été chargé de 31 transports funèbres (21 en 1911) :

En Suisse . . . . .	10
En France . . . . .	14
En Amérique . . . . .	3
En Turquie . . . . .	2
En Italie . . . . .	1
En Russie . . . . .	1
	Total. <u>31</u>

Expéditions d'urnes renfermant les cendres de personnes incinérées à Genève :

En France . . . . .	3
En Allemagne. . . . .	1
Total. . . . .	<u>4</u>

En outre, le Service des Pompes funèbres a été appelé à organiser le convoi d'une personne décédée et inhumée à Lausanne, et à procéder à toutes les formalités en vue du transport du corps en Argentine, dans le courant de l'été prochain.

*Convois gratuits :*

	Adultes.	Enfants			Totaux
		0 à 1 an	1 à 6 ans	6 à 13 ans	
Ville . . . . .	99	38	17	4	158
Plainpalais. . . . .	65	19	14	5	103
Eaux-Vives . . . . .	19	11	3	2	35
Autres communes . . . . .	26	2	4	1	33
Etranger . . . . .	1	1	—	—	2
Police . . . . .	100	9	—	—	109
Totaux . . . . .	<u>310</u>	<u>80</u>	<u>38</u>	<u>12</u>	<u>440</u>

*Nationalité des personnes inhumées gratuitement :*

	Adultes.	Enfants			Totaux
		0 à 1 an	1 à 6 ans	6 à 13 ans	
Genève. . . . .	106	10	7	2	125
Autres cantons . . . . .	87	18	16	4	125
France . . . . .	63	26	7	3	99
Italie . . . . .	34	17	7	2	60
Allemagne. . . . .	8	1	1	1	11
Autriche . . . . .	4	—	—	—	4
Russie . . . . .	3	—	—	—	3
Belgique . . . . .	1	1	—	—	2
Espagne . . . . .	1	—	—	—	1
Japon . . . . .	1	—	—	—	1
Inconnus . . . . .	2	7	—	—	9
	<u>310</u>	<u>80</u>	<u>38</u>	<u>12</u>	<u>440</u>

Les porteurs ont effectué 4879 courses, soit 271 courses par homme. Dans ce chiffre sont comprises 294 courses (16 par homme) pour lesquelles les porteurs ont touché une indemnité de déplacement. 626 courses (34 par homme), ont été payées comme doubles.

Le Service des Pompes funèbres a fourni 1117 cercueils (1257 en 1911), 840 corbillards (938), 1432 voitures (1449).

#### DIVERS.

La fourniture des corbillards et voitures a été adjudgée par le Conseil Administratif à MM. Châtelet frères, pour une période de 3 années, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1913.

Le 19 avril, le Conseil Administratif a décidé de modifier comme suit le *règlement pour les porteurs* du 22 janvier 1907 :

ARTICLE PREMIER. — Le corps des porteurs est placé sous les ordres du chef de bureau des Pompes funèbres.

ART. 2. — Deux chefs-porteurs assurent la bonne marche des convois dont ils sont responsables. Ils veillent à ce que tout se passe avec ordre et bienséance. Ils prennent les ordres de la famille, surveillent et dirigent les porteurs, les porteuses, les fossoyeurs et les voitures.

Ils rendent compte au chef du bureau des dispositions prises.

Les chefs-porteurs sont attachés au bureau; ils doivent tout leur temps à l'Administration et assurent à tour de rôle le service des convois. Des chefs supplémentaires peuvent être choisis parmi les porteurs pour les suppléer en cas de besoin.

En cas de conflits, de fautes graves, ou de services manqués, les chefs-porteurs font rapport au chef de bureau qui soumet le cas à M. le Conseiller délégué.

Les chefs-porteurs sont responsables de toutes les plaintes qui pourraient être portées sur les convois qu'ils ont à diriger.

ART. 3. — Les porteurs sont tenus de se conformer strictement à tous les ordres qu'ils reçoivent du chef de bureau et des chefs-porteurs; ils doivent se rendre au bureau chaque fois qu'ils en sont requis.

ART. 4. — Les porteurs doivent venir chaque jour au bureau des Pompes funèbres retirer leurs cartes de service pour le lendemain. Ces cartes leur sont remises de 5 h.  $\frac{1}{2}$  à 6 heures pendant la semaine, de

4 h.  $\frac{1}{2}$  à 5 heures les samedis et veilles de fêtes, et de 10 h.  $\frac{1}{2}$  à 11 heures le dimanche.

ART. 5. — Il est interdit aux porteurs de se faire remplacer sans autorisation pour le service auquel ils sont commandés.

Lorsqu'un porteur se trouve empêché, il doit en prévenir immédiatement le chef de bureau qui apprécie les motifs allégués et fixe le mode et les conditions de remplacement.

Tout changement d'adresse doit être donné immédiatement au bureau.

ART. 6. — Les porteurs doivent être à la disposition de l'Administration de 7 heures du matin à 7 heures du soir du 1<sup>er</sup> avril à fin septembre, et de 8 heures du matin à 5 heures du soir du 1<sup>er</sup> octobre à fin mars. Ils peuvent être appelés à des services extraordinaires pour lesquels ils reçoivent une indemnité fixée comme suit : 1<sup>o</sup> pour les convois au delà des Communes de Cologny, Chêne-Bougeries, Carouge, Lancy, Petit-Saconnex et Pregny, 2 fr. jusqu'à 5 kilomètres et 20 centimes par kilomètre ou fraction de kilomètre en sus ; 2<sup>o</sup> pour les services de nuit (transfert du domicile aux gares de Cornavin et des Vollandes ou vice versa) : de 7 heures du soir à minuit, de 5 heures à 7 heures du matin en été et 8 heures en hiver, 2 fr. ; de minuit à 5 heures du matin, 3 fr., plus 50 centimes par kilomètre ou fraction de kilomètre en dehors des limites citées plus haut.

ART. 7. — Les porteurs doivent toujours se trouver devant la maison mortuaire 15 minutes avant l'heure du départ fixée sur leur carte de service. Il leur est interdit de rentrer dans la maison mortuaire après la sortie du cercueil, à moins d'un ordre du chef de convoi.

Ils doivent marcher en ordre de chaque côté du corbillard jusqu'au Rond-point de la Jonction ; 300 mètres avant le cimetière, ils reprendront leur place dans le même ordre et dans la même tenue qu'ils avaient au départ et cela jusqu'au bord de la tombe. Pour le cimetière de Châtelaine, la marche à volonté ne prendra qu'à partir du chemin de la Poterie, pour cesser au pont du chemin de fer. Les porteurs ne pourront en aucun cas quitter le service avant que le chef en ait donné l'ordre.

Les porteurs ne sont pas autorisés à monter sur les voitures pour se rendre au cimetière.

Le passage par le bois de la Bâtie leur est interdit.

ART. 8. — L'Administration fournit aux porteurs une tenue uniforme ; pour les services de première classe, ils porteront une cravate et des gants blancs. Les porteurs sont responsables de la propreté et du bon état de leur tenue.

Ils sont autorisés à quitter la pèlerine du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre.

L'Administration pourra, en tout temps, apporter à la tenue les modifications que l'expérience aura suggérées.

ART. 9. — Des congés sont accordés à raison de 1 jour par année de service jusqu'à concurrence de 6 jours. Ils doivent être pris du 15 juin au 30 septembre inclusivement. Les congés qui n'auront pas été pris à cette date, ne seront pas accordés ultérieurement.

#### Pénalités.

ART. 10. — Les porteurs sont passibles d'amendes, de suspension temporaire de fonction et peuvent être appelés à des services hors tour pour arrivée tardive, malpropreté, ainsi que pour toute infraction au règlement et aux convenances.

Il leur est interdit de fréquenter les cafés en tenue.

Toute arrivée tardive entraîne une amende de 1 fr.

En cas d'inobservation du dernier alinéa de l'art. 5 (changement d'adresse), le porteur fautif sera frappé d'une amende de 2 fr.

Tout service manqué entraîne une amende de 3 fr.

Les récidives, l'intempérance et les autres fautes graves entraînent la révocation immédiate.

ART. 11. — Il est absolument interdit aux porteurs de réclamer des particuliers une indemnité pour leur service.

Toute infraction à cette disposition sera punie de révocation.

ART. 12. — Le présent règlement entre immédiatement en vigueur.

Le règlement du 22 janvier 1907 et les autres règlements antérieurs sont abrogés.

Un accord est intervenu, pour éviter toute discussion, entre les Administrations de la Ville de Genève et de la Commune du Petit-Saconnex, relativement aux inhumations dans les cimetières de ces deux communes.

Les Pompes funèbres de la Ville de Genève et celles du Petit-Saconnex sont autorisées, comme toute autre Administration privée similaire, à inhumer dans les cimetières des Communes de Genève et du Petit-Saconnex.

---



## CHAPITRE V

---

### CIMETIÈRES <sup>1</sup>

---

Chef de service : M. Aug. DÉGUS.

---

#### CIMETIÈRE DE SAINT-GEORGES.

Au cours de l'année 1912, 1586 entrées ont été enregistrées dans ce cimetière, savoir :

Inhumations d' <i>adultes</i> , à la ligne . . . . .	1090	}	1128
»           »    hors la ligne . . . . .	38		
»           de <i>grands enfants</i> , à la ligne . . . . .			46
»           » <i>petits enfants</i> ,           » . . . . .			217
»           » <i>fœtus</i> . . . . .			9
Incinérations . . . . .			<u>186</u>
			<u>1586</u>

Il a été dressé 36 titres de concessions : 10 de 1<sup>re</sup> catégorie, 19 de 3<sup>me</sup> et 7 pour 99 ans.

97 exhumations, dont 11 avant le terme légal de 20 ans, ont été demandées par les familles.

134 monuments, provenant de tombes désaffectées, ont été réclamés.

Il a été délivré 1025 permis d'ornementation pour jardiniers et 613 pour marbriers.

<sup>1</sup> Chapitre V du compte rendu financier.



Le hangar dont la construction avait été entreprise par le Service des travaux a été terminé. Il renferme une écurie, un atelier de menuiserie, une forge et une remise. Ce bâtiment était devenu absolument indispensable à l'administration du cimetière.

Une couche a été construite dans le cimetière, à proximité du nouveau hangar, pour la culture des plantes. Cette construction permettra au Service de réaliser une notable économie sur les dépenses faites jusqu'ici dans ce domaine.

Les Services compétents ont examiné l'éventualité d'agrandir le cimetière dans la direction du bois de la Bâtie en profitant des terrains acquis par la Ville il y a déjà plusieurs années.

Le Secrétariat général du Conseil Administratif s'est préoccupé d'obtenir des propriétaires riverains l'autorisation de déplacer un chemin vicinal coupant la parcelle destinée à l'agrandissement du cimetière. Ces propriétaires ont bien voulu accéder à cette demande et une convention a été passée. Le nouveau chemin sera tracé à l'extrémité de la parcelle, mais ne sera pas établi pour le moment.

Le 9 avril, le Conseil Administratif a supprimé la fonction de jardinier-fossoyeur remplie jusqu'ici par M. Joseph Yersin, et a confié la direction du personnel à M. Marcel Henninger, promu conservateur du cimetière.

#### CIMETIÈRE DE CHATELAINE.

73 inhumations ont été faites dans ce cimetière :

<i>Adultes</i> à la ligne . . . . .	57
» hors la ligne . . . . .	16
	<hr/>
Total.	73

Il a été dressé 17 titres de concessions : 3 de 1<sup>re</sup> catégorie, 2 de 2<sup>me</sup>, 8 de 3<sup>me</sup> et 4 pour 99 ans.

25 exhumations, dont 1 avant le terme légal, ont été demandées par les familles.

54 monuments, provenant de tombes désaffectées, ont été réclamés par les familles.

Il a été délivré 60 permis d'ornementation pour jardiniers et 81 pour marbriers.

Le 23 août, le Conseil Administratif a accepté le legs fait à la Ville de Genève par M<sup>me</sup> Nathalie Mouillet (dite Churlet). Les intérêts de la somme léguée devront être employés à l'entretien du caveau de M<sup>me</sup> Mouillet au cimetière de Châtelaine.

#### CIMETIÈRE DE PLAINPALAIS.

7 inhumations ont été faites dans ce cimetière au cours de l'année 1912.

Il a été dressé 19 titres de concessions : 7 pour 20 ans, 1 pour 22 ans, 2 pour 40 ans, 1 pour 60 ans et 8 jusqu'à désaffectation.

Il a été procédé, à la demande des familles, à 19 exhumations, dont une avant le terme de 20 ans.

5 permis d'ornementation pour marbriers ont été délivrés.

Les chambres mortuaires ont reçu 49 corps en dépôt.

33 monuments, provenant de tombes désaffectées, ont été réclamés par les familles.

Une convention a été passée entre le Conseil Administratif et M. Fontana, propriétaire riverain du cimetière, concernant les jours établis, — par suite d'une erreur dans l'implantation de son bâtiment, — à une distance de la propriété de la Ville moindre que celle prévue par la loi.

#### FOUR CRÉMATOIRE DE SAINT-GEORGES.

186 corps ont été incinérés en 1912. Il a été procédé, en outre, à une incinération d'ossements, soit 187 incinérations (167 en 1911). (111 hommes, 72 femmes et 4 enfants). De Genève 177, Vaud 1, Neuchâtel 1, Tessin 1, Lucerne 1, France 6.

Destination des cendres : Columbarium . . . . .	46
Carré des cendres (St-Georges)	30
Cimetière de Saint-Georges . . . . .	46
» » Châtelaine . . . . .	7
<i>A reporter</i> . . . . .	129

	<i>Report</i> . . .	129
Cimetières du canton . . . . .		16
Autres cantons . . . . .		3
A l'étranger . . . . .		11
A domicile . . . . .		21
En dépôt . . . . .		2
	Total.	<u>182</u>

Dans 5 cas, les familles se sont désintéressées des cendres.

La chambre mortuaire a reçu 4 corps à destination du crématoire.

La Société de Crémation de Genève, sur l'initiative de son président, M. B. Reber, a fait placer, dans la salle d'attente du crématoire, deux gravures (plan, coupe et perspective) d'un projet de crématoire pour la Ville de Paris, présenté par l'architecte Giraud en 1792.

#### DÉCISIONS ADMINISTRATIVES.

Dans sa séance du 12 janvier 1912, le Conseil Administratif a décidé qu'il n'y avait pas lieu de distinguer entre parenté légale ou parenté par alliance, en ce qui concerne les parents dont il est question à l'article 15 du *règlement des Cimetières*, approuvé par le Conseil d'Etat le 3 mars 1911.

Enfin, le 2 avril, le Conseil administratif a décidé de percevoir une somme de 10 francs pour les grandes décorations florales faites par le Service des cimetières au Crématoire; une décoration plus modeste est assurée en tous cas gratuitement par la Ville.

Le Conseil a décidé également que les jardiniers qui désiraient effectuer pour des familles des décorations au Crématoire seront soumis à la même taxe de 10 francs.

Au mois d'octobre, des affouillements ont été constatés sous

les fours du Crématoire. Le Service des travaux a immédiatement procédé à des sondages pour en déterminer la cause.

Il en résulte que des travaux d'assainissement du terrain et des plantations d'arbres aux abords du Crématoire s'imposent pour enrayer ces mouvements. Le Service des travaux étudie en ce moment un projet destiné à parer aux accidents possibles.

---



## CHAPITRE VI

---

### ÉTAT-CIVIL <sup>1</sup>

---

Officier de l'Etat-Civil : M. Henry PANCHAUD.

---

#### MARIAGES.

Il a été célébré 701 mariages en 1912, contre 730 en 1911, dont :

57	entre Genevois et Genevoises . .	( 58 en 1911)
47	» Genevois et Confédérées . .	( 46 » )
35	» Confédérés et Genevoises . .	( 36 » )
76	» Genevois et Etrangères . .	( 59 » )
38	» Etrangers et Genevoises . .	( 34 » )
99	» Confédérés et Confédérées . .	( 131 » )
58	» Etrangers et Confédérées . .	( 71 » )
77	» Confédérés et Etrangères . .	( 79 » )
214	» Etrangers et Etrangères . .	( 216 » )

Transcriptions d'actes de mariage : 376, soit 31 de moins qu'en 1911.

Publications d'actes de mariage : 1138, soit 6 de moins qu'en 1911.

#### DIVORCES.

126, soit 8 de moins qu'en 1911.

<sup>1</sup> Chapitre VI du compte rendu financier.

NAISSANCES.

Masculins légitimes . . . . .	274	contre	309	en	1911
Féminins » . . . . .	296	»	294	»	
Masculins naturels . . . . .	42	»	50	»	
Féminins » . . . . .	42	»	39	»	
Inconnus . . . . .	2	»	—	»	
Total . . . . .	<u>656 contre 692 en 1911</u>				

Soit 36 de moins.

Il a été enregistré 8 naissances gémellaires :

7 garçons (9 en 1911).

9 filles (7 » ).

*Répartition des naissances suivant la nationalité.*

Genevois . . . . .	128	contre	146	en	1911
Confédérés . . . . .	208	»	215	»	
Etrangers . . . . .	318	»	331	»	
Inconnus . . . . .	2	»	—	»	
Total . . . . .	<u>656 contre 692 en 1911</u>				

Transcriptions d'actes de naissance : 567, soit 7 de plus qu'en 1911.

DÉCÈS.

Masculins . . . . .	252	contre	307	en	1911
Féminins . . . . .	276	»	319	»	
Mort-nés masculins . . . . .	8	»	13	»	
» féminins . . . . .	6	»	13	»	
Total . . . . .	<u>542 contre 652 en 1911</u>				

Soit 110 de moins.

*Répartition des décès suivant la nationalité.*

Genevois . . . . .	193	contre	223	en	1911
Confédérés . . . . .	144	»	187	»	
Etrangers . . . . .	203	»	239	»	
Inconnus . . . . .	2	»	3	»	
Total . . . . .	<u>542 contre 652 en 1911</u>				

Transcriptions d'actes de décès : 639, soit 55 de moins qu'en 1911.

*Expéditions d'actes.*

Il a été délivré par les deux bureaux :

1212 expéditions d'actes de naissance.

391 » » de décès.

586 » » de mariage.

2189 expéditions, au total, soit 31 de plus qu'en 1911.

Le produit de ces actes s'est élevé à 2654 fr. 80, soit 65 fr. 20 de plus que l'exercice précédent.

Il a été délivré, en outre, 128 actes gratuits (contre 98 en 1911), plus 267 certificats de publications, soit 2584 expéditions (58 de plus qu'en 1911).

Le tronc placé dans la salle des mariages a produit 720 fr. 70, contre 547 fr. 25 en 1911.

77 mariages ont été célébrés en dehors des jours réglementaires et ont produit 385 fr. contre 325 fr. en 1911.

Les opérations des deux bureaux se résument ainsi :

		Sur 1911	
		Aug- mentation.	Dimi- nution.
1° Déclarations de naissances . . . . .	656	soit —	36
2° » de décès . . . . .	542	» —	110
3° Mariages célébrés . . . . .	701	» —	29
4° Inscriptions de divorces . . . . .	126	» —	8
5° Publications de mariages . . . . .	1 138	» —	6
6° Transcriptions de naissances . . . . .	567	» 7	—
7° » de décès . . . . .	639	» —	55
8° » de mariages . . . . .	376	» —	31
9° Expéditions d'actes . . . . .	2 584	» 58	—
10° Livrets de famille . . . . .	716	» —	29
11° Légitimations par mariage . . . . .	63	» 14	—
12° » après mariage . . . . .	2	» —	3
13° Communications d'office . . . . .	<u>3 470</u>	» —	40
Total . . . . .	<u>11 580</u>		
Soit une diminution sur 1911, de . . . . .		<u>268</u>	
Nombre égal . . . . .		<u>347</u>	<u>347</u>

Bien que le chiffre des actes dressés pendant l'exercice écoulé, soit un peu inférieur à l'année précédente, le travail n'a pas diminué, par le fait de l'augmentation des communications imposées par le nouveau Code.

A la suite de l'introduction du nouveau Code civil, M. Louis Joigne, Secrétaire de l'Etat-civil, a été désigné, sur notre demande, comme suppléant à l'Officier de l'Etat-civil, pour pouvoir signer les actes comme tel (Arrêté du Conseil d'Etat du 19 mars).

A la fin de l'exercice 1912, le Conseil Administratif a exprimé à MM. Henry Panchaud, Officier, et Louis Joigne, Secrétaire, la reconnaissance de la Ville de Genève pour le dévouement dont ils ont fait preuve pendant leurs longues années de service. M. Joigne est entré le 1<sup>er</sup> février 1875 au bureau de l'Etat-civil et M. Panchaud le 17 mars 1882. Ils y rendent encore tous deux les plus grands services.

---





## CHAPITRE VII

---

### **INSTRUCTION PUBLIQUE**<sup>1</sup>

---

Secrétaire : M. Adrien Bovy.

---

#### **1. Ecoles enfantines.**

Inspectrice cantonale : M<sup>lle</sup> S. DOMPMARTIN.

Conformément à l'article 59 de la nouvelle loi sur l'instruction publique, la nomination des sous-maitresses et maitresses des écoles enfantines est du ressort du Conseil d'Etat, sur le préavis des communes.

En ce qui concerne la Ville de Genève, cette disposition est entrée en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 1912.

Lorsqu'une vacance se produit ou lorsqu'un poste est à créer, le Département de l'Instruction publique ouvre une inscription. Le délai écoulé, il envoie la liste des candidates inscrites à M. le Président du Conseil Administratif qui consulte cette Autorité. Le préavis du Conseil Administratif est adressé au Département de l'Instruction publique qui soumet ses propositions au Conseil d'Etat, lequel, de son côté, prend un arrêté de nomination dans les formes ordinaires.

En ce qui concerne la confirmation de M<sup>mes</sup> les maitresses et sous-maitresses des écoles enfantines dans les fonctions auxquelles elles sont nommées pour un an à titre d'épreuve, elle a

<sup>1</sup> Chapitre VII du compte rendu financier.

## ÉCOLES ENFANTINES, 1912

ÉCOLES	Classes.	Maitresses.	Sous-Maitresses.	Inscrits au 1 <sup>er</sup> janvier 1912.	Inscrits pendant l'année.	Total des inscriptions.	Sortis pendant l'année.	Élèves restant au 31 décembre 1912.	SEXE		NATIONALITÉ		
									Garçons	Filles.	Genevois.	Con- fédérés.	Etrangers
Ecole de Malagnou . . .	7	12	1	165	79	244	89	155	73	82	44	62	49
» de la Madeleine . . .	9	10	—	212	142	354	130	224	122	102	23	45	156
» des Terreaux . . .	9	11	—	201	122	323	112	211	93	118	37	80	94
» de Montbrillant . . .	10	9	2	299	133	432	130	302	165	137	77	101	124
» de la rue du Môle . . .	8	8	1	238	161	399	159	240	114	126	52	70	118
» de la rue Lissignol . . .	6	7	1	155	107	262	88	174	96	78	40	54	80
» de la rue de Neuchâtel . . .	9	9	1	209	97	306	100	206	108	98	36	69	101
» des Bastions . . .	3	3	—	65	49	114	36	78	41	37	32	22	24
	61	69	6	1544	890	2434	844	1590	812	778	341	503	746

lieu comme pour les autres fonctionnaires de l'enseignement primaire. Le Conseil d'Etat décide à ce sujet; le Département de l'Instruction publique consulte auparavant la conférence des inspecteurs, dont fait partie M<sup>lle</sup> l'inspectrice des écoles enfantines. L'inspectrice a toujours l'occasion, avant de formuler son préavis, de consulter le Conseil Administratif.

Pendant l'année 1912, il ne s'est point opéré de mutations dans le corps enseignant des écoles enfantines.

Le 16 janvier, le Conseil Administratif a décidé de porter à 2 fr. 50 pour 3 heures, la rémunération des maitresses chargées des classes gardiennes.

Des classes gardiennes ont été organisées pendant les vacances d'été et de nouvel-an.

## **2. Ecoles primaires et Ecoles du soir.**

*Commission de surveillance de l'enseignement primaire,  
nommée par le Conseil Municipal le 24 mai 1912.*

MM. LOUIS CHAUVET. — J.-H. BAUD. — E. BOREL. — J. CHRISTIN. — A. FALQUET. — A. GENEUX. — W. HENNY. — G. MÉGEVAND. — A. RUTISHAUSER. — J. STORRER. — B. SUSS. — L. VIRET.

Le 29 octobre, le Conseil d'Etat a nommé, pour un an à titre d'épreuve, MM. Albert Nally, Alfred Læderach et Emmanuel Duvillard, jusqu'alors sous-régents, aux fonctions de régents.

D'autre part, les régents et régentes ci-après ont été confirmés définitivement dans leurs fonctions, aux dates suivantes :

9 janvier. — MM. Théodore Fœx et Emile Métraux, régents.

24 septembre. — M<sup>mes</sup> Marguerite Chuit-Munier, Marguerite Mercier-Ræss, Félicie Mobbs-Werthmann, régentes; MM. Francis Vallet et Arnold Walker, régents.

Le 13 septembre, l'Autorité cantonale a appelé M. Louis Mercier, régent principal de l'Ecole des Cropettes, aux fonctions d'inspecteur des écoles. M. Mercier a été remplacé, en qualité de régent principal, par M. Compagnon.

Le 24 septembre, M. Edouard Viollet, régent à Anières, a été permuté dans les écoles primaires de la Ville de Genève.

Le Conseil d'Etat a accepté la démission de M. François Sage de ses fonctions de régent. M. Sage, qui était régent principal de l'école des Casemates, a été remplacé dans ce poste par M. Edmond Martin, le 16 août 1912.

Ont été également acceptées les démissions de M. Alphonse Meylan, inspecteur de chant (28 mai), de M<sup>me</sup> Louise Demont, régente principale de l'école du boulevard James-Fazy (8 novembre), et de M<sup>me</sup> Angèle Wilmot, régente (24 décembre).

Par arrêté du 25 octobre, MM. les docteurs François Naville et Alfred Nicati ont été nommés, pour une nouvelle période d'un an, médecins-inspecteurs des écoles.

Le 22 mars, le Conseil d'Etat a appelé aux fonctions de directeur de l'enseignement primaire, M. Albert Malsch, 1<sup>er</sup> Secrétaire du Département de l'Instruction publique.

Le prix Osiris a été accordé conformément à la liste des élèves présentée par l'Autorité cantonale en date du 24 juin.

Sur la demande du Département de l'Instruction publique, le Conseil Administratif a fait aménager, aux frais de la Ville, un musée scolaire dans l'Ecole du Grutli.

STATISTIQUE AU 31 DÉCEMBRE 1912.

ÉCOLES	Nombre de classes.	Filles.	Garçons	Genevois.	Con-fédérés.	Etrangers	Total.
Rue Necker . . . .	12	—	411	116	115	180	411
Cropettes . . . . .	20	224	384	196	193	219	608
B <sup>d</sup> James-Fazy. . .	21	580	—	173	198	209	580
Pâquis (garçons). .	19	—	546	142	158	246	546
» (filles) . . . . .	21	557	—	128	193	236	557
Grutli (garçons) . .	11	—	318	93	81	144	318
» (filles) . . . . .	11	295	—	67	89	139	295
Casemates. . . . .	14	—	406	140	90	176	406
Malagnou . . . . .	16	415	—	107	102	206	415
Enfants arriérés. .	3	28	26	16	18	20	54
	148	2099	2091	1178	1237	1775	4190

*Classes gardiennes.*

Moyenne journalière des présences.

Classes de 11 heures à 1 h. 1/2.	Garçons.	Filles.	Total.
Rue Necker, Croupettes, B <sup>d</sup> James-Fazy.	83	68	151
Pâquis . . . . .	45	24	69
Grutli . . . . .	14	—	14
Casemates - Malagnou . . . . .	24	48	72
Classes de 4 h. à 6 heures.			
Rue Necker, Croupettes, B <sup>d</sup> James-Fazy	176	107	283
Pâquis . . . . .	146	90	236
Grutli . . . . .	60	22	82
Casemates - Malagnou . . . . .	52	25	77
Classes de 6 à 8 heures.			
Rue Necker, Croupettes, B <sup>d</sup> James-Fazy.	49	56	105
Pâquis . . . . .	88	41	129
Grutli . . . . .	6	10	16
Malagnou . . . . .	8	20	28
Totaux . . . . .	751	511	1262

*Cours du soir.*

JEUNES GENS.

Ces cours ont réuni 635 jeunes gens :  
185 Genevois — 170 Confédérés — 280 Etrangers,  
qui ont pris 1029 inscriptions.

JEUNES FILLES.

357 élèves ont suivi les cours ; elles ont pris un total de  
434 inscriptions :  
125 Genevoises — 111 Confédérées — 121 Etrangères.

### 3. Ecoles complémentaires.

Statistique au 31 décembre 1912 :

ÉCOLES	Nombre de classes.	Filles.	Garçons	Genevois.	Con-fédérés.	Etrangers	Total.
Rue Necker. . . . .	3	—	65	12	18	35	65
Boul <sup>d</sup> James-Fazy.	4	88	—	25	24	39	88
Pâquis (garçons) .	3	—	64	8	23	33	64
» (filles) . . . .	3	74	—	7	30	37	74
Grutli . . . . .	8	87	89	32	56	88	176
Casemates . . . . .	2	—	40	8	10	22	40
Malagnou . . . . .	3	55	—	7	15	33	55
Totaux. . . . .	26	304	258	99	176	287	562

Le Conseil Administratif a, le 6 février 1912, adopté le *règlement* suivant pour les concierges des bâtiments scolaires :

ARTICLE PREMIER. — Les concierges des bâtiments scolaires de la Ville de Genève sont nommés par le Conseil Administratif et sont sous les ordres du Conseiller délégué.

ART. 2. — Le traitement des concierges est fixé par le budget annuel. Ils ont la jouissance d'un logement dans lequel ils ne peuvent recevoir que leurs enfants mineurs ; le chauffage et l'éclairage leur sont fournis gratuitement dans la mesure fixée par l'Administration pour chaque bâtiment.

ART. 3. — Les concierges doivent tout leur temps à l'Administration ; il leur est donc interdit d'exercer aucun commerce ou industrie. Leurs femmes, leurs enfants et leurs employés ne peuvent pas davantage exercer de commerce ou d'industrie dans les bâtiments municipaux.

ART. 4. — Les concierges n'ont droit à aucune rétribution pour les travaux qui peuvent leur être prescrits en dehors de leurs attributions ordinaires.

ART. 5. — Les concierges veillent à la conservation du bâtiment et de ses dépendances, et doivent prévenir toute dégradation.

Le dernier jour de chaque mois, ils adressent un rapport à M. le délégué aux écoles, suivant un formulaire qui leur sera remis.

Ils doivent du reste *immédiatement* aviser M. le surveillant des bâtiments municipaux de toute dégradation qu'ils constateraient.

En entrant en charge, ils signent un inventaire détaillé du matériel et du mobilier qui leur est confié et dont ils sont responsables.

ART. 6. — L'entrée des bâtiments scolaires et de leurs préaux est, par arrêté du 12 octobre 1903, absolument interdite à toute personne étrangère à l'Administration : les concierges veillent à l'application de cet arrêté.

ART. 7. — Les concierges doivent entretenir constamment les salles, laboratoires, ateliers, les vitrines, vitrages, le matériel, mobilier, les escaliers, corridors, caves, greniers, les cours et préaux, les locaux de gymnastique ou autres, en parfait état de propreté. Ils doivent donner des soins tout particuliers aux latrines, urinoirs et réservoirs et veiller à ce que les ramonages soient faits d'une manière régulière. Les escaliers, vestibules et corridors doivent être balayés notamment tous les jours.

Les concierges se pourvoient à leurs frais des aides et des ustensiles nécessaires ; il leur est alloué, dans ce but, une indemnité annuelle fixée pour chaque bâtiment et calculée d'après la grandeur et l'importance des locaux à entretenir.

En aucun cas, il ne sera accordé de crédit supplémentaire pour service de nettoyage.

Les aides doivent être de nationalité suisse.

ART. 8. — Les concierges sont chargés, sous leur responsabilité, et suivant les instructions spéciales du Conseil Administratif, du chauffage et de l'éclairage des bâtiments scolaires. Il leur est alloué pour ce service une indemnité annuelle fixée pour chaque bâtiment et calculée d'après la grandeur et la difficulté des locaux à chauffer. Les chauffeurs ou aides chauffeurs dont pourraient avoir besoin les concierges doivent être de nationalité suisse et agréés par l'Administration.

Le Conseil Administratif se réserve de décharger les concierges du service de chauffage. Dans ce cas, ils devront néanmoins faire le contrôle de la température, surveiller le travail des chauffeurs, et faire le contrôle de l'éclairage.

ART. 9. — Les concierges doivent demander les fournitures de combustibles dont ils ont besoin au moyen de formulaires qu'ils adresseront à M. l'inspecteur du chauffage. Les concierges doivent réclamer du fournisseur les bons de commande, contrôler la nature et le poids des marchandises qui leur sont livrées, les refuser ou les accepter avec leurs observations.

ART. 10. — Lorsque le même bâtiment est destiné à contenir des sub-

divisions (supérieure ou inférieure; garçons ou filles; enfantines ou primaires), le concierge doit avoir soin de fermer régulièrement toutes les communications qui existent entre les parties du bâtiment qui leur sont consacrées.

ART. 11. — En tout temps, les préaux et les vestibules des salles doivent être ouverts 15 minutes avant l'heure réglementaire.

ART. 12. — Le concierge doit sonner à l'heure exacte, en prenant l'heure de l'horloge du quartier.

ART. 13. — Il doit surveiller l'entrée des élèves dans les salles d'école et leur sortie à la fin des leçons.

ART. 14. — Les clefs des classes ne doivent pas être remises aux élèves avant que leur maître soit présent dans le bâtiment.

ART. 15. — Le concierge doit être présent aux récréations des enfants.

ART. 16. — Il doit se conformer aux directions que MM. les inspecteurs des écoles ou régents principaux peuvent avoir à lui donner en ce qui concerne le mode de surveillance, l'ouverture et la fermeture des salles et des préaux.

ART. 17. — Les bâtiments scolaires et leur mobilier étant propriété de la Ville, le concierge doit se conformer aux ordres émanant du Service des bâtiments municipaux pour ce qui concerne l'aménagement des salles, les transports de mobilier, l'entretien des locaux et des préaux, les soins de propreté, etc.

ART. 18. — Les concierges des écoles enfantines doivent assister M<sup>mes</sup> les maîtresses dans les soins de propreté à donner aux enfants.

ART. 19. — Il est interdit aux concierges d'entretenir des animaux quelconques dans les bâtiments et ils doivent veiller à ce qu'aucun animal ne s'y introduise.

ART. 20. — Le concierge tient un registre sur lequel la température de chaque classe doit être inscrite à 8 heures du matin et à 1 heure de l'après-midi. Le minimum de température devant être de 12 degrés centigrades, le concierge devra prévenir immédiatement l'inspecteur du chauffage si cette cote n'était pas atteinte.

ART. 21. — Les infractions au présent règlement entraînent de droit la révocation lorsqu'elles sont constatées pour la troisième fois. La révocation pourra être prononcée en tout temps par le Conseil Administratif en cas de faute grave.

ART. 22. — Le présent règlement tient lieu de cahier de charges général pour les concierges. Ils auront, au reste, à se conformer strictement à tous les ordres de service spéciaux qui leur seront donnés. Les ca<sup>s</sup>



non prévus au présent règlement seront tranchés par le Conseil Administratif.

ART. 23. — Sont abrogés : le règlement du 15 janvier 1904 et tous règlements antérieurs.

ART. 24. — Le présent règlement entre immédiatement en vigueur. Il demeurera affiché dans les loges des concierges des bâtiments scolaires.

Le 18 juin, M. François Kister a été nommé concierge de l'Ecole primaire des Croupettes, en remplacement de M. Louis Gander.

#### **4. Académie professionnelle.**

(Fondation Bouchet)

M. Charles PIGUET-FAGES, Administrateur.

M<sup>lle</sup> A. GNECCHI, Directrice des cours de dames.

---

#### **Cours de Dames.**

Les cours de dames ont compté, comme les années précédentes, 11 branches d'enseignement s'adressant à 5 catégories d'élèves :

1° Cours théorique donné aux apprenties couturières en vêtements de dames ; leur apprentissage se fait dans les différents ateliers de la ville ; durée du cours : 10 mois, de septembre à fin juin.

2° Apprenties couturières en vêtements de dames, faisant leur apprentissage complet à l'école. Durée de l'apprentissage : une année scolaire.

3° Ouvrières couturières qui ont suivi les cours du soir, afin de se perfectionner dans la coupe et la préparation des vêtements.

4° Personnes de professions diverses, employées de commerce, ouvrières d'atelier, etc., venant dans un but d'économie acquérir des connaissances qui leur sont nécessaires pour elles et leur famille.

5° Les personnes pouvant disposer d'une partie de la journée et suivant le même programme que celui de la catégorie précédente.

Les leçons pour ces trois dernières catégories ont lieu deux fois par semaine, le soir ou dans la journée, et ont une durée de 6 mois, d'octobre à fin mars.

La 1<sup>re</sup> série des cours a compté 1040 inscriptions qui ont été réparties comme suit :

Coupe de vêtements de dames . . . . .	411
» » d'enfants . . . . .	26
» lingerie . . . . .	74
Couture à la machine . . . . .	10
Broderie. . . . .	190
Dessin de broderie . . . . .	11
Raccommodage . . . . .	66
Mode. . . . .	102
Repassage et dégraissage . . . . .	70
Comptabilité et calligraphie . . . . .	31
Sténo-dactylographie . . . . .	49

1040 élèves.

Soit une diminution de 11 élèves sur l'année précédente.

Quant à la nationalité, la proportion est de 39,5 % de Genevoises, 24,1 % de Confédérées, soit un total de 63,6 % d'élèves de nationalité suisse et 36,4 % d'étrangères ; dans ce nombre sont comprises des jeunes filles nées à Genève et dont les parents sont établis dans le canton depuis très longtemps.

Les cours ont été fréquentés par 189 apprenties et 418 ouvrières.

Il a été délivré 174 certificats d'assiduité dont 84 pour aucune absence et 90 pour une absence.

39 élèves ont obtenu des certificats d'examen :

8 pour le dessin de broderie.

5 » les vêtements de dames (section d'apprentissage).

15 » la comptabilité.

11 » la sténo-dactylographie.

L'examen pour l'obtention du certificat de capacité a été subi par 67 élèves :

13 pour la coupe des vêtements de dames.

31 » » » » (section d'apprentissage.)

4 pour la coupe des vêtements d'enfants.

9 » » de lingerie.

10 » la sténo-dactylographie.

La *coupe et confection de vêtements de dames* réunit toujours le plus grand nombre d'inscriptions ; pour cette seule branche, 411 élèves se sont inscrites, soit 161 couturières, 137 personnes de professions diverses et 113 ménagères, ce qui représente environ les  $\frac{2}{5}$  du total des inscriptions.

Le cours destiné aux *apprenties couturières* a compté 90 élèves de 1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> année et a formé trois sections parallèles. Les leçons sont données le lundi matin de 7 à 9 heures en été et de 8 à 10 heures en hiver ; pour la 3<sup>me</sup> section parallèle le cours a eu lieu le mardi.

Le cours destiné aux personnes de *professions diverses* a réuni 137 inscriptions.

Les leçons destinées aux *ménagères* ont réuni 113 élèves réparties en trois sections parallèles.

La *section d'apprentissage de coupe et confection de vêtements de dames* comprend trois séries et a réuni 39 apprenties en moyenne par série.

Si la coupe des vêtements de dames a nécessité 13 sections, il n'en est pas de même de celle des *vêtements d'enfants* dont le chiffre des inscriptions va toujours en diminuant. Les apprenties devenant toujours plus rares, le nombre d'élèves inscrites n'étant pas suffisant pour former une section, le cours du matin qui leur était destiné a dû être supprimé.

12 élèves se sont inscrites pour le cours ayant lieu dans la journée et 14 pour celui du soir ; ce dernier a été suivi princi-

palement par des mères de famille et il faut attribuer à cette catégorie d'élèves, très occupées dans leur ménage, le manque d'assiduité aux leçons.

Le nombre des personnes désireuses de suivre les *leçons de lingerie* est toujours très élevé. Le cours du soir qui s'adresse à des lingères et ouvrières de diverses professions a réuni 40 élèves et 34 pour celui ayant lieu dans la journée.

Le *cours du soir de couture à la machine* a été encore supprimé cette année, le nombre des élèves étant insuffisant ; par contre, celui du jeudi matin a été suivi très régulièrement par 10 élèves.

Divisé en 4 sections parallèles, le *cours de broderie* a réuni 190 élèves. Les leçons du soir ont été suivies très régulièrement en 1<sup>re</sup> série par 85 élèves ; en 2<sup>me</sup> série par 69, et 50 élèves étaient encore présentes à la dernière leçon.

Le *cours de dessin de broderie* a compté 11 participantes en 1<sup>re</sup> série et 13 en 2<sup>me</sup> série ; il a été divisé en deux groupes, l'un formé par 7 nouvelles élèves et l'autre par les élèves de 2<sup>me</sup> année.

Le *cours de raccommodage* a eu lieu cet hiver dans des circonstances plutôt satisfaisantes sous tous les rapports ; les leçons ont été suivies très régulièrement par 66 élèves divisées en deux sections.

Le *cours de mode* a réuni un total de 102 inscriptions ; 43 élèves ont suivi les leçons ayant lieu dans la journée et 59 ont été réparties en deux classes parallèles.

Le *cours de repassage et dégraissage* a compté pour la 1<sup>re</sup> série 70 inscriptions réparties en trois sections, 40 pour les deux cours ayant lieu dans la journée et 30 pour celui du soir.

Le *cours de comptabilité et calligraphie* a réuni un effectif de 31 élèves et a été suivi régulièrement par la majorité des participantes.

Le *cours élémentaire de sténo-dactylographie* a compté

29 élèves qui l'ont suivi régulièrement. L'étude de la sténographie a été approfondie et a donné de bons résultats.

Comme l'année dernière, le *cours supérieur de sténographie* n'a pas donné les résultats qu'on en attendait, si l'on tient compte des heureuses dispositions des élèves qui fréquentaient le cours élémentaire l'exercice précédent.

Ce cours étant destiné à l'entraînement, une heure de leçon n'est pas suffisante pour que les élèves soient assez exercées, car le travail à domicile est loin de pouvoir suppléer à une heure de dictée faite en classe.

*Statistique de l'Exercice 1911-1912.*

	Nombre des élèves	Appren- ties	Ouvrières	Ména- gères	Gene- voises	Confédé- rées	Etran- gères
Coupe de vêtements de dames, apprenties . . .	90	90	—	—	28	15	47
Id. id. ouvrières . . .	34	12	22	—	11	7	16
Id. id. prof. diverses . . .	137	18	119	—	39	46	52
Id. id. ménagères . . .	113	—	—	113	37	42	34
Id. id. sect. d'apprentissage. . .	37	37	—	—	16	8	13
Coupe de vêtements d'enfants . . . . .	26	3	5	18	7	7	12
Coupe de lingerie . . . . .	74	3	37	34	29	20	25
Couture à la machine . . . . .	10	8	—	2	3	3	4
Broderie . . . . .	190	1	84	105	102	29	59
Dessin de broderie . . . . .	11	1	—	10	4	3	4
Raccommodage . . . . .	66	4	33	29	22	19	25
Mode. . . . .	102	—	57	45	43	20	39
Repassage et dégraissage . . . . .	70	2	12	56	34	14	22
Comptabilité et calligraphie . . . . .	31	2	26	3	10	8	13
Sténo-dactylographie . . . . .	49	3	23	23	25	10	14
	1040	184	418	438	410	251	379

**Cours d'hommes.**

Les cours de l'Académie professionnelle destinés aux apprentis et aux ouvriers ont réuni, cette année, un total de 445 inscriptions, soit 23 de plus que l'année précédente.

Ces inscriptions se sont réparties entre 200 ouvriers et 245 apprentis. 188 sont de nationalité suisse et 257 de nationalité étrangère.

Enfin, on compte 209 ressortissants de la ville et 236 d'autres communes du canton.

*Cours de géométrie et de construction.* — Ces classes ont été suivies par 51 élèves. Ce chiffre dépasse de 7 celui de l'année dernière. La fréquentation a été très assidue dans la première période ; dans la seconde, par contre, un certain nombre d'élèves de nationalité étrangère ont abandonné les leçons.

Le *cours à l'usage des charpentiers et menuisiers* a réuni cette année 36 inscriptions, soit 22 ouvriers, 7 apprentis et 7 dessinateurs.

Cet enseignement, divisé en quatre subdivisions — le dessin ne comprenant que deux leçons par semaine — a eu une fréquentation assez régulière, tout particulièrement de la part des ouvriers. Ceux-ci se rendent aujourd'hui un compte plus exact de l'importance de ces cours et des services qu'ils peuvent en retirer. Malheureusement les apprentis de ces professions sont encore en trop petit nombre et la bonne moitié, au surplus, ne suit qu'une faible partie des cours. Il est regrettable que leurs patrons ne soient pas plus sévères et qu'ils n'exigent pas des jeunes gens qui leur ont été confiés pour leur instruction professionnelle une assiduité plus grande.

Quant aux apprentis-dessinateurs, ils ont été beaucoup plus réguliers, mais ils auraient pu produire une plus forte somme de travail. Quelques-uns, cependant, se sont donné beaucoup de peine ; nous l'avons constaté avec plaisir.

*Cours à l'usage des ferblantiers.* — 32 inscriptions ont été enregistrées, soit : 6 ouvriers et 13 apprentis ferblantiers ; 3 ouvriers et 6 apprentis tôliers ; 1 ouvrier et 1 apprenti ornementistes ; 1 appareilleur et 1 ouvrier repousseur.

Tenant compte du fait que la majeure partie des élèves en est encore aux tous premiers débuts, la Commission de ce cours s'est déclarée satisfaite des résultats obtenus, bien que 14 élèves seulement aient obtenu un certificat.

*Cours à l'usage des ébénistes.* — Sur 39 inscriptions, 21 élèves

ont été classés en division inférieure et 18 en division supérieure ; 32 inscriptions proviennent d'apprentis et 7 d'ouvriers.

*Le cours destiné aux bijoutiers et aux joailliers* a donné satisfaction complète à la Commission des patrons et ouvriers.

44 élèves, dont 11 ouvriers et 33 apprentis, ont suivi les leçons pratiques avec une grande assiduité, et les professeurs se déclarent satisfaits de la discipline.

*Cours destiné aux chainistes.* — La Commission a examiné les travaux exécutés par les 51 élèves de ce cours, dont 5 ouvriers et 46 apprentis, soit 10 élèves de plus que l'an dernier.

*Cours théoriques destinés aux apprentis et apprenties de professions utilisant les métaux précieux.* — Ces cours ont été suivis par 38 garçons et 27 jeunes filles.

Les inscriptions se répartissent comme suit : du côté des garçons, 17 apprentis chainistes, 5 bijoutiers-joailliers, 9 mécaniciens-dentistes, 4 graveurs-ciseleurs et 3 de professions diverses.

Du côté des jeunes filles, 23 apprenties chainistes et 4 polisseuses.

Le nombre total des élèves est de 65, supérieur de 12 à celui de la période précédente. La discipline et l'assiduité ont été très bonnes, surtout chez les garçons ; l'attention des jeunes filles a, par contre, laissé un peu à désirer.

*Cours destinés aux apprentis et aux jeunes ouvriers tapissiers.* — Le cours de garniture de meubles a réuni 20 inscriptions, dont 3 ouvriers et 17 apprentis. Les élèves ont donné cette année entière satisfaction à la Commission bien que le matériel mis à la disposition de l'enseignement soit insuffisant. Les meubles datent de 15 à 18 ans ; chaque année, ils sont dégarnis puis garnis à nouveau. Actuellement, malgré les réparations,

les bois supportent mal le travail destiné à l'enseignement. Il y a lieu d'envisager pour une nouvelle période le remplacement complet de ce mobilier.

Le cours de coupe de draperie a réuni 7 élèves, dont 2 ouvriers et 5 apprentis. Il a été peu suivi et les résultats ne sont pas encourageants.

Le cours de dessin a été suivi par 13 apprentis tapissiers. Là encore, on peut constater l'insuffisance de la préparation des élèves sortant de l'école primaire, soit en géométrie, soit en dessin élémentaire. Le professeur a su tirer de ces éléments le meilleur parti possible.

*Cours de dorure à l'usage des relieurs.* — Ce cours a commencé avec 15 inscriptions, soit 3 de plus que l'année précédente. Mais, de même que par le passé, il n'a pas été possible de maintenir longtemps au-dessus de 10 le nombre des élèves réguliers.

M. Hess, qui, à titre gracieux, nous avait déjà cédé auparavant certaines marchandises coûteuses, telles que peaux et parchemins, a bien voulu marquer son intérêt pour notre cours en offrant encore un prix à délivrer à un des élèves choisi parmi les plus méritants. D'autre part, la section de Genève de la Fédération suisse des ouvriers relieurs est demeurée fidèle à son habitude en votant l'achat de trois autres prix.

Le *cours pour tailleurs de vêtements d'hommes* a réuni 32 inscriptions. Sur ce nombre, très peu d'élèves avaient suivi antérieurement un cours analogue; aussi est-il désirable que la mesure prise pendant les dernières semaines soit appliquée dès le début du cours, et que celui-ci comporte 6 heures de leçons par semaine au lieu de 4.

Le *cours destiné aux cordonniers* a été suivi par 10 élèves, d'une manière régulière, sauf quelques exceptions. Le travail a été assez bon, mais la Commission espère que l'an



prochain un plus grand nombre d'adhérents se présenteront pour suivre cet enseignement complémentaire.

Le *cours de dessin d'ornement* a compté 21 participants pendant la première série et 16 pendant la deuxième. Il a été fréquenté par 5 dessinateurs, 5 ébénistes, 4 sculpteurs sur bois, 1 serrurier, 2 maçons, 2 bijoutiers et 2 peintres, soit 9 ouvriers et 12 apprentis.

Les apprentis serruriers qui formaient, les années précédentes, le groupe le plus nombreux, ne se sont pas présentés, le cours de serrurerie donné à l'École des Arts et Métiers ayant lieu le même jour et à la même heure.

La fréquentation du cours a été régulière :

86 % des présences durant la 1<sup>re</sup> série et  
83 » » » » » 2<sup>me</sup> »

*Cours d'académie d'après le plâtre et le modèle vivant.* — Fréquentée par 18 élèves, cette classe a donné, cette année surtout, des résultats satisfaisants.

Les élèves se sont divisés en ciseleurs, ébénistes, décorateurs, architectes, coupeurs, employés ; la plupart des professions est représentée. Quelques artistes et maîtres de dessin ont également suivi le cours. Des places restant disponibles, 4 élèves de l'École des Beaux-Arts ont été autorisés à les prendre.

Le *cours de coiffure pour dames*, organisé par le Progrès de la coiffure, et subventionné par notre Académie, a réuni 52 élèves, dont 5 apprentis. Les exercices, au nombre de 26, ont eu lieu pendant les mois de septembre à décembre et le Jury s'est déclaré entièrement satisfait des progrès que le concours a permis de constater. Un autre cours du même ordre, organisé par le Syndicat des patrons coiffeurs, se poursuit actuellement et réunit également un chiffre important d'élèves.

Le Conseil Administratif a étudié la possibilité de ne faire

qu'un seul cours, en créant une Commission de patrons et ouvriers.

*Statistique de l'Exercice 1911-1912.*

	Inscriptions	Ouvriers	Apprentis	Genevois	Confédérés	Etrangers	Ressortissants	
							Ville	Autres communes
Géométrie et construction	51	33	18	5	5	41	34	17
Charpentiers . . . . .	36	22	14	14	6	16	15	21
Menusiers . . . . .	42	20	22	10	4	28	12	30
Ferblantiers (théorique) . . . . .	32	12	20	5	3	24	12	20
Id. (pratique) . . . . .	14	12	2	2	3	9	6	8
Ebénistes . . . . .	39	7	32	9	10	20	16	23
Bijoutiers . . . . .	44	11	33	18	8	18	24	20
Chainistes . . . . .	51	5	46	12	14	25	23	28
Tapissiers (garniture) . . . . .	20	3	17	9	6	5	6	14
Id. (draperie) . . . . .	7	2	5	3	—	4	3	4
Id. (dessin) . . . . .	13	—	13	7	2	4	2	11
Relieurs . . . . .	15	12	3	1	2	12	10	5
Tailleurs . . . . .	32	32	—	1	1	30	24	8
Cordonniers . . . . .	10	10	—	—	2	8	5	5
Styles et dessin d'ornement	21	9	12	8	3	10	8	13
Acad. d'ap. le modèle vivant	18	10	8	7	8	3	9	9
	445	200	245	111	77	257	209	236

**5. Ecole d'Horlogerie.**

Doyen : M. J. NATERMANN.

Pour les détails relatifs à la marche de notre Ecole d'Horlogerie, comme de l'Ecole de Commerce et de l'Ecole des Beaux-Arts, nous renvoyons, suivant l'usage, au rapport qui sera présenté à la fin de l'année scolaire, à la séance de distribution des prix, certificats et diplômes.

*Commission de surveillance.*

MM. Louis CHAUVET, délégué du Conseil Administratif, président. — Félix BALAVOINE (†). — Charles BARBIER. — Maurice COLOMB. — Charles DÉGALLIER. — Edouard GAILLARD. — Edouard GASSER. — Jules GOLAY. — John HUGGENBERGER. — Gustave HUIN. — Alex. HÜNING. — Eugène JAQUET (démissionnaire). — Edouard KOEHN. — Louis LACHENAL. — Marius LE-

COULTRE (démissionnaire). — Emile LEISENHEIMER. — Louis LOSSIER. — Aloïs MINUTTI. — Ulysse MONTANDON-ROBERT. — Paul OPPLIGER. — Adolphe PERRENOD. — Charles PIGUET-FAGES. — Georges-Emile REYMOND. — Casimir SIVAN.

L'Ecole a été fréquentée en 1912 par 84 élèves :

42 Genevois, soit 50 % du nombre total.	
21 Confédérés » 25 %	»
14 Etrangers nés à Genève » 17 %	»
7 Etrangers » 8 %	»

Comme résidence, les élèves sont répartis comme suit : Ville 33 ; Plainpalais 25 ; Eaux-Vives 7 ; Petit-Saconnex 9 ; autres communes 10. 61 % des élèves ne sont donc pas de nos administrés.

Il est entré 18 nouveaux élèves dont 1 jeune fille ; 28 sont sortis. 19, dont 4 jeunes filles, après achèvement de leur apprentissage, sont entrés en atelier à Genève ; 9 sont sortis pour motifs divers.

Au 31 décembre 1912, l'Ecole comptait 56 élèves répartis comme suit :

Classe préparatoire . . . . .	7
» d'ébauches . . . . .	6
» de remontoirs et cadratures . . . . .	3
» des rouages . . . . .	6
» des échappements . . . . .	7
» de repassage et réglage . . . . .	7
» de fabrication mécanique . . . . .	9
» des jeunes filles . . . . .	6
Atelier-école de réglage. . . . .	1
Section de pendulerie . . . . .	1
Section de sertissage. . . . .	3
Total. . . . .	<u>56</u>

Nous remercions MM. les fabricants qui ont continué à confier des travaux à certains élèves de la classe de repassage,

leur facilitant ainsi le développement et le perfectionnement des connaissances qu'ils ont acquises, en même temps que la préparation indispensable à leur mise en pratique.

#### *Acquisitions.*

Une machine à tailler utilisée dans la classe des remontoirs depuis 1889 a dû être remplacée par une machine à secteur vertical munie d'un assortiment de compteurs et d'un appareil à tourner les tasseaux. Cette machine, qui provient de la manufacture des machines Dixi, au Locle, est d'une construction tout à fait moderne.

L'installation des établis en second jour dans les classes d'horlogerie et celle des supports qui y sont attachés pour les renvois de transmission de la force motrice électrique aux machines, ont été modernisées. Elles avaient été établies en 1894 avec l'aide de l'Ecole de mécanique.

#### COMMISSION.

Le Conseil Administratif a enregistré avec regret la démission de M. Eug. Jaquet, membre de la Commission, nommé maître de théorie et de dessin pratique à l'Ecole d'horlogerie du Technicum de Bienne, et celle de M. Marius Lecoultre, membre de la Commission depuis 1889.

M. Félix Balavoine, un membre fort dévoué, lui aussi, a été enlevé par la maladie.

Le Conseil Administratif a nommé, pour remplacer ces Messieurs, M. Ed. Kœhn, le 17 septembre (sur la présentation de l'Association des fabricants et marchands d'horlogerie de Genève); M. Ed. Gasser, le 20 septembre (sur la présentation de la Classe d'industrie de la Société des Arts) et, le 25 octobre, M. Charles Barbier.

#### DIVERS.

Le *Journal suisse d'horlogerie*, la Société des horlogers et la Société des anciens élèves de l'Ecole d'horlogerie nous ont

continué le bienveillant encouragement de leur don annuel d'un prix.

M. l'expert fédéral Henri Rosat a inspecté l'Ecole le 29 avril.

La transmission téléphonique de l'heure au moyen du régulateur que l'Ecole a installé à l'Observatoire de Genève, continue à être appréciée par les intéressés. L'Administration des téléphones a eu l'obligeance de nous transmettre le total des appels au n° 3800 ; il se monte à 2288, soit une moyenne de 190 par mois alors que les mois de janvier à fin mai 1912 n'en accusaient que 165.

#### MUSÉE D'HORLOGERIE.

Le Musée a reçu pendant l'année 841 visiteurs. Le Conseil Administratif, désireux d'assurer la conservation des collections, a décidé, le 16 avril, de nommer une Commission composée de cinq membres. MM. Jules GOLAY, John NATERMANN et Casimir SIVAN ont été appelés à en faire partie le 16 avril, et MM. Charles PIGUET-FAGES et Emile REYMOND, le 19 avril.

De généreux donateurs ont enrichi le Musée : M. C. SCHEPERS, à Florence : une montre, boîte en cuivre, par *De Roches et Pierre Eynouf*, à Genève, époque 1750 ; un mouvement de montre à répétition, *Esquivillon et Dechoudens*, Genève, époque 1760 ; un mouvement de montre simple, *Esquivillon*, Genève, époque 1780 ; un mouvement de montre simple avec cadran d'argent, à minutes excentrées et à guichet pour balancier lentille, signé sur la platine et sur le cadran : *Des Charmes, London*, époque 1700 ; un cadran d'argent de 6 heures, chiffres romains en relief, époque 1686 ; — MM. PATEK PHILIPPE & C°, S. A., à Genève : 3 rouages et mécanismes pour montres à secondes indépendantes, époque 1860 ; — M. J. GOLAY, à Genève : un jeu de roues en bois d'ancienne pendule, époque 1700 ; — M. Ernest SORDET : un petit mouvement à fusée, diamètre 14<sup>mm</sup>,5, échappement à cylindre, roue de laiton, époque 1780 ; — M. Edouard STEINER, à Genève : un cadran d'émail de 38<sup>mm</sup> de diamètre dont les barres transversales du chiffre VI

contiennent son nom gravé à la pointe ; — M. Ch. BARBIER, à Genève : un mouvement ancien de montre plate à répétition, avec cadran d'argent et aiguilles d'or, fabrication genevoise, époque 1830.

Le Conseil Administratif a fait déposer au Musée le mouvement de l'ancienne horloge du temple de la Fusterie, remplacée à fin 1912.

Ce mouvement, qui est en fer forgé, porte sur les barres supérieures de la cage l'inscription, en caractères d'écriture dite bâtarde : PAR PIERRE ET DAVID DU COMMUN et ISAAC ET.-ABRAHAM BRANDT, LA CHAUX-DE-FONDS L'AN 1714.

#### BIBLIOTHÈQUE.

L'administration du *Journal suisse d'horlogerie* a fait don de deux brochures : *Le remontage du rouage*, par Ad. Gammenthaler, et *L'échappement Duplex*, par Georges Berner.

L'Ecole a continué à recevoir, à titre gracieux, les journaux périodiques suivants : *Leipziger Uhrmacher Zeitung* ; *Allgemeines Journal der Uhrmacherkunst* ; *Oesterreichische-Ungar-Zeitung* ; *Schweizerisches Uhrmacher Journal* ; *Revue de l'Horlogerie-Bijouterie* ; *L'Horloger* ; *Revue de l'enseignement professionnel du dessin* ; *Bulletin trimestriel des anciens élèves de l'Ecole supérieure de commerce*.

L'Ecole est en outre abonnée à divers journaux périodiques de langue française.

### **6. Ecole supérieure de Commerce.**

Directeur : M. Charles FIVAT.

#### *Commission de surveillance.*

MM. LOUIS CHAUVET, délégué du Conseil Administratif, président. — H. BOVEYRON. — Auguste DUPONT. — LOUIS EGGLY. — J.-J. GARDIOL. — Alfred GEORG. — Alb. NATURAL. — Alphonse PATRU. — François REYMOND. — M. ROJOUX, Fils (démission-

naire). — Jules ROUX-EGGLY. — HERMANN SPAHLINGER. — Ed. WEBER. — Emile WOLF.

---

Pendant l'année 1911-1912, l'Ecole a compté 254 élèves qui se répartissent comme suit :

77 Genevois, 42 Confédérés et 135 Etrangers, dont un grand nombre ont leurs parents établis depuis longtemps à Genève. Cette remarque qui paraît chaque année dans ce rapport est intéressante en ce sens que plusieurs de ces jeunes gens se font naturaliser genevois à leur majorité.

Le cours préparatoire, divisé en deux sections, a compté 58 élèves. Un des professeurs de ce cours ayant dû renoncer à une partie de son enseignement, a été remplacé par M. Henri Schutz, licencié de notre Université, qui s'est fort bien acquitté de sa tâche.

L'année dernière, nous annonçons l'ouverture d'une classe spéciale concentrant sur une année d'études les connaissances strictement nécessaires aux commis et employés de commerce et destinée aux jeunes gens qui ne peuvent pas consacrer trois années à leurs études commerciales. Nous sommes heureux de constater que cet essai a parfaitement réussi; la nouvelle classe a été fréquentée par 21 élèves, dont 4 ont quitté avant la fin des cours et 11 ont obtenu le certificat. Tous les jeunes gens de cette division ont trouvé un emploi en sortant de l'Ecole.

Cette création a été remarquée en dehors de Genève. Nous avons reçu de la Chambre de commerce de Zurich une demande de renseignements à ce sujet, cette association ayant l'intention d'établir à Zurich une institution semblable à la nôtre. D'autre part, un journal commercial de Dresde a signalé cette innovation à ses lecteurs en félicitant Genève d'en avoir eu l'idée.

L'enseignement a suivi sa marche régulière et les examens ont présenté en général de bonnes moyennes.

84 conférences ont été faites par nos élèves de 3<sup>me</sup> année. Elles ont presque toutes obtenu l'approbation du jury. Les

plus remarquées ont été : Considérations sur la vie physique — Les accidents à la montagne — La photographie en couleurs — L'usine Krupp — La propagande commerciale — Le percement de la Faucille et du Mont-Blanc — L'homme moral — Les plaisirs — Les sept merveilles du monde — Le sentiment de la patrie — Les préjugés — Les relations sociales dans le commerce — La Croix-Rouge — Patrons et ouvriers — L'esprit de notre époque — Le travail et la participation aux bénéfices.

La 3<sup>me</sup> classe a fait, dans le courant de l'année scolaire, trois excursions : la première, à Bellegarde, où elle a visité une papeterie, un tissage et les laboratoires Sautter ; la seconde, à la verrerie de Monthey et la troisième, à Zurich et à Winterthur, où les élèves ont pu se rendre compte de l'immense développement industriel de cette partie de la Suisse en visitant la condition de la soie, les ateliers de MM. Sulzer & C<sup>ie</sup> et un grand tissage de soie. Partout les jeunes gens ont été reçus avec la plus grande bienveillance.

L'association des anciens élèves s'est accrue, à la fin du mois de janvier dernier, d'une quarantaine de nouveaux membres, presque tous élèves de 3<sup>me</sup> année. Nous faisons des vœux pour que ces jeunes sociétaires soient une force nouvelle pour cette utile association qui a déjà rendu tant de services à ses membres et, par conséquent, à notre Ecole.

#### DÉCISIONS ADMINISTRATIVES.

M. Cheneval, concierge, étant décédé en mars, M. Louis Suter a été nommé, le 16 avril, pour le remplacer.

Le Conseil Administratif a enregistré, dans le courant de l'année, la démission de M. Marc Rojoux de ses fonctions de commissaire. M. Rojoux a rendu des services signalés à l'Ecole pendant de longues années et son départ a laissé d'unanimes regrets.

Le 16 avril, M. Albert NATURAL a été nommé membre de la



Commission de surveillance et, le 9 juillet, M. Edmond WEBER était appelé à remplir le même mandat.

Le 18 octobre, nous avons nommé M. Louis ELIE aux fonctions de professeur de sténographie.

### 7. Ecole des Beaux-Arts.

Directeur : M. Daniel BAUD-BOVY.

Directeur suppléant pendant l'année 1911-1912 :

M. Ch. PIGUET-FAGES.

Secrétaire-inspecteur : M. C. VON KENEL.

#### *Commission de surveillance :*

MM. Louis CHAUVET, délégué du Conseil Administratif, président. — A.-Carl ANGST. — Auguste BASTARD. — Charles BONIFAS. — Léon BOVY. — Armand CACHEUX. — Alexandre CAMOLETTI. — Alfred CHABLOZ. — Hippolyte COUTAU. — François DE LA PALUD. — Ant. DUFAUX. — Frédéric DUFAUX. — Alfred DURAND. — Frantz FULPIUS. — Francis FURET. — Georges GUIBENTIF. — Henri LE GRAND ROY. — François MARTIN. — Serge PAHNKE. — Ch. PIGUET-FAGES.

---

L'année scolaire 1911-1912 a compté 262 élèves, dont 73 demoiselles et 125 apprentis se répartissant comme suit :

Genevois . . . . .	123
Confédérés . . . . .	57
Etrangers . . . . .	82

et représentant 432 inscriptions aux divers cours, soit :

#### *Classe préparatoire :*

Professeurs M<sup>lle</sup> Dupias. MM. Crosnier et Vernay 71 élèves.

#### *Classe de perspective :*

» M. Gilliard . . . . .	<u>22</u>	»
» A reporter . . . . .	93	»

	Report . . .	93 élèves	
	<i>Classe d'architecture :</i>		
Professeurs	MM. Dériaz et Gallay . . . . .	46	»
	<i>Classe d'ornement :</i>		
»	M <sup>me</sup> Carteret. MM. Silvestre et Gil- liard . . . . .	74	»
	<i>Classe de modelage :</i>		
»	M. J. Vibert . . . . .	44	»
	<i>Classe d'anatomie dessinée :</i>		
»	M. J. Martin . . . . .	15	»
	<i>Classe de figure A :</i>		
»	M <sup>me</sup> Sarkissoff. MM. Estoppey, Hé- bert, Vernay . . . . .	76	»
	<i>Classe de figure B :</i>		
»	M. Estoppey . . . . .	6	»
	<i>Classe de figure B et C :</i>		
»	M. Dunki . . . . .	18	»
	<i>Classe de figure C :</i>		
»	M. de Beaumont . . . . .	20	»
	<i>Classe de composition décorative :</i>		
»	MM. Silvestre et Bocquet . . . . .	30	»
	<i>Classe de figure décorative :</i>		
»	M. E. Ravel . . . . .	10	»
	Total . . .	432 inscrip.	

Comme nous l'avions annoncé dans notre dernier compte rendu, M. Charles Piguet-Fages a bien voulu diriger l'Ecole pendant le congé d'une année que nous avons accordé à M. Daniel Baud-Bovy. Nous sommes heureux d'exprimer ici à M. Piguet-Fages notre reconnaissance pour la manière distin-

guée dont il a rempli ses fonctions temporaires. Le directeur de l'Ecole est rentré en charge dès l'expiration de son congé.

La marche de l'Ecole a été calme et normale. Aucun changement ne s'est produit dans le personnel administratif et pédagogique de l'Ecole, à l'exception toutefois de la nomination, le 23 avril, de M. François Bocquet, comme professeur de composition décorative, fonction qu'il remplissait depuis le mois de janvier 1911.

Il nous faut également signaler le décès de M. André Bourdillon. Bien qu'il eût dû, ces dernières années, renoncer à son activité administrative et pédagogique, nous ne pouvons oublier quelle place il a tenue à l'Ecole, comme professeur aussi bien que comme membre de la Commission. Conseiller Administratif à plusieurs reprises, M. Bourdillon comptait l'Ecole des Beaux-Arts dans son département. Tous ceux qui l'ont connu durant la longue période où il s'est dévoué à la chose publique conserveront un souvenir ému de cet homme si intelligent et si bon.

#### BIBLIOTHÈQUE.

Déchargé d'une partie de ses cours de figure, M. Hébert a été appelé, en 1911, aux fonctions de bibliothécaire. Ses connaissances artistiques et bibliographiques lui permettent d'apporter aux élèves un secours précieux dans la consultation et l'utilisation des richesses de notre bibliothèque, aujourd'hui complètement classées.

#### CARNET MENSUEL.

Sur la proposition de M. Piguët-Fages, la Commission a décidé de munir d'un carnet mensuel tous les élèves mineurs dont les parents pourront ainsi contrôler facilement les progrès et l'assiduité. Ce carnet, en outre, constituera pour nos élèves un document officiel attestant le nombre et la qualité des études poursuivies par eux dans notre établissement.

EXPOSITION DE DRESDE  
ET EXPOSITION DE L'ÉCOLE AU MUSÉE RATH.

Des considérations financières ont empêché le Conseil Administratif de faire, comme il le désirait, participer notre Ecole à l'exposition organisée, à l'occasion du IV<sup>m</sup>e Congrès international de l'enseignement du dessin, qui s'est tenu en août à Dresde. Il a pu, néanmoins, grâce à un crédit spécial voté par le Conseil Municipal, envoyer à Dresde une délégation composée de MM. D. Baud-Bovy, directeur, Piguet-Fages, directeur suppléant, de MM. A. Dufaux, F. Fulpius, A. Bastard, membres de la Commission, et de MM. les professeurs Dunki, Vernay, Vibert, Gilliard et Bocquet. Les rapports où ces messieurs ont résumé leurs observations feront l'objet d'une étude attentive.

Afin de leur faciliter les moyens de comparaison, l'exposition annuelle des travaux d'élèves a été, cet été, organisée au Musée Rath. Elle a permis de constater que notre Ecole eût tenu un rang des plus honorables à côté des institutions similaires des autres pays. Elle a fourni au public genevois, qui l'a fréquentée assidûment, l'occasion d'apprécier l'effort considérable dont chaque année font preuve élèves et professeurs.

COURS NORMAL.

Le cours normal est entré dans une nouvelle période d'activité. Les règlements et programme récemment établis ne pourront pas être appliqués intégralement avant trois ans. Les élèves admis d'ici là à suivre le cours normal seront mis au bénéfice de cet état transitoire.

Des trois candidats qui s'étaient présentés à l'examen d'admission, un seul, M. Domenjoz, ensuite du stage prévu, a obtenu le diplôme de capacité, désormais sanctionné par le Département de l'Instruction publique.

Il a été décidé par la Commission que les élèves qui aspirent

à l'obtention de ce diplôme sont dans l'obligation de suivre le cours d'Anatomie dessinée et le cours d'Histoire de l'Art. Confié à M. le professeur Martin, le cours d'Anatomie dessinée, qui s'étend sur une moyenne de 4 à 5 années d'études, a déjà donné, comme on en a pu juger au Musée Rath, de remarquables résultats. Il se relie à la forte tradition établie par Lugardon et développée par Menn, dont M. Martin a été le disciple.

#### COURS D'HISTOIRE DE L'ART.

En outre du cours d'Histoire de la peinture et de la sculpture donné par M. Ravel, du cours d'anatomie et physiologie plastiques donné par M. le D<sup>r</sup> Grounauer, un cours d'Histoire de l'art et des styles a été introduit à l'Ecole des Beaux-Arts. Son programme s'étend sur trois années. Il a réuni dès le début 60 auditeurs dont une dizaine d'élèves de l'Ecole des Arts industriels et autant de personnes étrangères à l'Ecole. Durant les 25 premières leçons, M. A. Bovy, après une introduction consacrée à la préhistoire, a abordé l'étude des civilisations antiques et s'est arrêté à l'époque de Justinien. Le jury a reconnu la valeur des résultats obtenus et en a vivement félicité le nouveau professeur.

#### CONFÉRENCES.

Afin de faire, de plus en plus, de l'Ecole un centre vivant, nous avons pensé à ajouter au cours régulier des études, des conférences sur différents sujets artistiques.

M. le professeur Henri de Ziegler les a inaugurées par deux séances sur l'art byzantin. M. Coutau, membre de la Commission, a bien voulu, en peintre et en artiste, nous parler de la Chapelle Sixtine. Enfin, M<sup>me</sup> Lucienne Cacheux a clos cette première série par deux causeries pleines d'intérêt sur l'impressionnisme.

DIVERS.

Le 23 février, le Conseil Administratif a modifié comme suit le *règlement de l'Ecole* du 12 avril 1907 :

**Dispositions générales. — Distribution de l'enseignement.**

**Direction. — Surveillance.**

ARTICLE PREMIER. — L'Ecole des Beaux-Arts de la Ville de Genève donne l'enseignement gradué des arts du dessin, des différents procédés de peinture et des arts plastiques.

Elle comprend :

Une classe préparatoire ;

- » » de perspective ;
- » » d'architecture ;
- » » d'ornement ;
- » » de modelage ;
- » » d'anatomie dessinée ;
- » » de figure et d'académie ;
- » » de composition décorative (Art appliqué à l'industrie) ;
- » » de figure décorative.

ART. 2. — L'Ecole reçoit des élèves des deux sexes.

ART. 3. — L'Ecole est placée sous la haute surveillance du Conseil Administratif, assisté d'une Commission consultative composée de 20 membres.

Le Conseil Administratif nomme tous les deux ans cette Commission et délègue un de ses membres pour la présider.

Cette Commission donne son préavis sur la nomination des professeurs et sur les programmes et les règlements intérieurs ; elle surveille les travaux des classes, adresse des rapports au Conseil Administratif sur la marche de l'enseignement et sur les améliorations qui lui paraissent désirables.

Les membres de la Commission peuvent visiter en tout temps les différentes classes.

L'administration de l'Ecole est confiée à un directeur, assisté d'un secrétaire-inspecteur. Le directeur est l'intermédiaire entre la Commission et les professeurs.

ART. 4. — Le Conseiller Administratif délégué est tenu au courant de

l'assiduité des élèves par une liste que les professeurs dressent chaque mois. Ils y consignent leurs observations sur la conduite et le travail de chaque élève. Les absences et les arrivées tardives y sont également notées. Ces observations sont transmises aux parents des élèves mineurs ou à leurs représentants, qui ont du reste à les justifier au fur et à mesure qu'elles se produisent.

#### **Admissions. — Promotions. — Vacances.**

ART. 5. — L'admission à l'Ecole des Beaux-Arts a lieu à la suite d'une inscription au bureau du secrétaire-inspecteur.

L'inscription à l'une des classes de l'Ecole comporte l'obligation d'en suivre l'enseignement jusqu'à la fin de l'année scolaire.

ART. 6. — Pour être admis à la classe préparatoire les élèves doivent avoir achevé la sixième année de l'école primaire ou justifier de connaissances équivalentes.

ART. 7. — L'admission directe dans l'une quelconque des classes supérieures à la classe préparatoire n'a lieu que si le candidat justifie de connaissances équivalentes à celles qui sont exigées à la sortie de la classe précédente.

La Commission statue sur ces examens, qui ont lieu pendant la première et la dernière semaine du premier semestre de l'année scolaire.

Les élèves ayant obtenu le bulletin de sortie de la deuxième année de l'Ecole professionnelle sont dispensés du cours préparatoire.

ART. 8. — Tous les élèves, anciens et nouveaux, doivent s'inscrire auprès du secrétaire-inspecteur avant l'ouverture des cours.

Les élèves qui ne se présenteront pas le jour de l'ouverture des cours seront considérés comme ayant renoncé à leur inscription.

ART. 9. — Sont admissibles, d'après leur rang d'inscription dans le délai fixé :

- 1° Les élèves munis de leur bulletin de l'année précédente ;
- 2° Les candidats suisses ;
- 3° Les candidats étrangers nés à Genève ou domiciliés dans le canton depuis plus de dix ans ;
- 4° Les candidats étrangers ;
- 5° Les candidats âgés de plus de trente ans.

ART. 10. — Les élèves sont soumis à une finance d'entrée annuelle payable d'avance, d'après le tableau suivant :

*Classe préparatoire et première année d'ornement et de figure*

	PREMIER COURS	COURS SUIVANTS
	Fr.	Fr.
Suisses . . . . .	10.—	5.—
Etrangers nés à Genève ou domiciliés dans le canton depuis plus de dix ans . . . . .	20.—	10.—
Etrangers . . . . .	75.—	40.—
Suisses et Etrangers au-dessus de trente ans.	250.—	125.—

*Pour les autres cours (à l'exception des cours oraux)*

	POUR UN COURS	POUR CHAQUE COURS SUIVANT
	Fr.	Fr.
Suisses . . . . .	20.—	10.—
Etrangers nés à Genève ou domiciliés dans le canton depuis plus de dix ans. . . . .	30.—	15.—
Etrangers . . . . .	100.—	50.—
Suisses et Etrangers au-dessus de trente ans.	250.—	125.—

ART. 11. — Les Suisses, apprentis dans une branche quelconque de l'industrie, et sous le régime d'un contrat d'apprentissage, ne seront redevables que d'un droit d'inscription annuel de 2 francs par cours.

A la fin de l'année scolaire, cette somme sera remboursée aux élèves qui auront suivi les cours avec assiduité.

ART. 12. — Le Conseil Administratif pourra accorder une réduction de finance aux parents des élèves dont la situation serait gênée.

**Durée de l'enseignement.**

ART. 13.

Enseignement préparatoire . . . . .	1	année.
Perspective . . . . .	3	»
Architecture. {	Géométrie descriptive et tracé des ombres . . . . .	1 »
	Perspective . . . . .	2 »
	Architecture . . . . .	2 »
Ornement . . . . .	3	»



Modelage . . . . .	4 années.
Anatomie dessinée . . . . .	3 »
Figure A . . . . .	2 »
Figure B . . . . .	2 »
Académie . . . . .	3 »
Art appliqué à l'industrie. . . . .	4 »
Figure décorative . . . . .	4 »

ART. 14. — Les élèves ne sont pas autorisés à prolonger leur stage dans une classe au-delà de la durée fixée pour l'enseignement.

Exception est faite pour les élèves dont les résultats ont été insuffisants ou pour ceux qui auraient obtenu une autorisation spéciale de la Commission.

ART. 15. — Chaque élève doit se pourvoir de tous les objets et fournitures nécessaires à ses études.

ART. 16. — L'année scolaire se termine pour toutes les classes au 30 juin.

Les vacances sont de huit semaines à partir du jour de la distribution des certificats et récompenses.

ART. 17. — Un règlement spécial fixe le nombre maximum des élèves pouvant être admis dans chaque cours et l'horaire des leçons pour chaque classe. L'horaire d'été est appliqué du 1<sup>er</sup> mai à la fin de l'année scolaire ; l'horaire d'hiver, du commencement de l'année scolaire à fin avril.

#### Classement et Récompenses.

ART. 18. — Le classement des travaux des élèves se fait, dans chaque classe, à la fin de chaque semestre scolaire, par des délégués de la Commission, assistés de jurés désignés par la même Commission.

ART. 19. — A la fin de l'année scolaire, le jury ainsi constitué attribue, s'il y a lieu, des récompenses aux élèves qui se sont distingués par leurs travaux dans les diverses branches de l'enseignement.

Chaque jury adresse au directeur un rapport sur les travaux soumis à son examen.

Les récompenses se délivrent sur l'ensemble des travaux de l'année, et des concours, s'il y a lieu.

Les élèves âgés de 25 ans et au-dessus ne peuvent pas participer aux récompenses.

Les élèves dont la conduite a été répréhensible ne pourront en recevoir.

Les récompenses consistent en certificats et en publications artisti-

ques ; à la classe d'Art appliqué à l'industrie, les récompenses sont des objets utiles aux études ou à la profession des élèves.

Les récompenses sont délivrées en séance publique. La présence à cette séance est obligatoire pour tous les élèves.

L'exposition des travaux des élèves pendant l'année scolaire s'ouvre immédiatement après la cérémonie de la distribution des prix. Cette exposition a une durée d'au moins huit jours.

### **Exclusions.**

ART. 20. — Tout élève dont la conduite est répréhensible peut être exclu de la classe par le professeur.

Un avis immédiat est, dans ce cas, adressé par le directeur aux parents ou répondants de l'élève, et celui-ci ne peut rentrer que sur leur demande.

ART. 21. — En cas de récidive ou de faute grave, le directeur en réfère au Conseil Administratif, qui peut prononcer l'exclusion définitive.

ART. 22. — L'incapacité constatée et les absences non motivées sont également une cause de renvoi. De même la non réussite à deux examens de fin d'année.

ART. 23. — Toute détérioration d'objets appartenant à l'Ecole sera réparée aux frais de son auteur, sans préjudice des peines disciplinaires, si cette détérioration a été volontaire.

ART. 24. — Le présent règlement sera affiché dans les classes et un exemplaire en sera adressé aux parents ou répondants de chaque élève au moment de son admission.

### **Dispositions spéciales aux diverses classes.**

ART. 25. — Les élèves suivent les leçons du matin ou celles du soir, suivant les conditions de leur profession et sur l'appréciation du directeur.

ART. 26. — A la fin de l'année scolaire, il est envoyé aux parents ou répondants de l'élève un bulletin individuel signé par le Conseiller Administratif délégué et contenant le verdict du jury.

Ce bulletin indique les récompenses décernées à l'élève, son admission ou sa non admission au degré suivant.

ART. 27. — Un élève ne peut passer à un degré supérieur sans être muni du bulletin mentionné à l'article précédent.

ART. 28. — Dans le courant de l'année scolaire, aucun élève ne peut

passer de l'une des classes dans une autre sans l'autorisation de la Commission compétente.

Cette autorisation pourra être accordée sur le préavis des professeurs des deux classes.

ART. 29. — A moins de circonstances exceptionnelles, aucun élève n'est admis à l'Ecole après la période d'inscription.

ART. 30. — La Bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts est placée sous la surveillance du bibliothécaire.

Un règlement spécial règle le service de la Bibliothèque.

#### Classe de composition décorative.

ART. 31. — Sont admis dans cette classe les élèves qui ont passé un examen approuvé par la Commission.

L'enseignement se subdivise en quatre années d'études qui correspondent à l'ensemble de l'étude complète des styles.

Les élèves qui ont fréquenté régulièrement les cours pendant les quatre années réglementaires et dont la conduite et le travail ont été satisfaisants, reçoivent le certificat d'études et de classe.

ART. 32. — Le présent règlement abroge tous les règlements antérieurs.

Le Conseil Administratif a adopté, en outre, le 8 novembre, le *règlement* suivant *pour les fonctions de secrétaire-inspecteur de l'Ecole* :

ARTICLE PREMIER. — Le secrétaire-inspecteur doit tout son temps à l'Administration.

ART. 2. — Le secrétaire-inspecteur est placé sous les ordres du directeur de l'Ecole.

ART. 3. — Il renseigne immédiatement le directeur sur toute infraction commise au règlement de l'Ecole ou au programme-horaire. Il veille à l'exécution de toutes les décisions administratives qui pourraient être prises.

ART. 4. — Chargé de recevoir les inscriptions, il ne peut enregistrer que les inscriptions annuelles des élèves réguliers dont le plan d'étude a été tracé. Pour toutes les inscriptions nouvelles ou qui posent un cas spécial, il est tenu d'en référer au directeur. Il tient à jour la fiche de chaque élève.

ART. 5. — Il collationne en temps opportun les listes mensuelles éta-

blies par les professeurs, concernant la conduite et le travail de chaque élève, ainsi que les absences et arrivées tardives. Il rédige les carnets contenant ces observations, et les adresse aux parents des élèves mineurs dans la première semaine du mois suivant. Il prépare, à l'époque des concours, les listes d'élèves destinées à MM. les membres des Jurys. Il rédige les procès-verbaux des séances de la Commission.

ART. 6. — Il tient la comptabilité de l'Ecole, perçoit les taxes d'écolage, fait les commandes aux fournisseurs sur bons visés par le directeur et établit les mandats de paiement. Il effectue tous les travaux qui lui sont commandés par le directeur.

ART. 7. — Il veille à la conservation, au chauffage et à la propreté du bâtiment.

ART. 8. — Un congé lui est accordé chaque année à une époque à fixer par le Conseiller Administratif délégué.

### **S. Concours Charles Galland.**

Dans sa séance du 23 février 1912, le Conseil Administratif a décidé que le 28<sup>me</sup> concours Charles Galland aurait lieu en 1912 et serait destiné à récompenser des compositions nouvelles ou la création de types nouveaux dans les industries d'art suivantes : *Gravure et ciselure en tous genres. Travail au repoussé sur métaux. Cuirs d'art.*

Le programme suivant a été adopté :

Dans le but d'encourager les industries artistiques genevoises, le fondateur a institué, sur les bases indiquées ci-après, des concours annuels, destinés à récompenser surtout des compositions nouvelles se rapportant à ces industries.

En conséquence, il est expressément rappelé que le concours Galland ne s'adresse pas aux productions courantes, seulement industrielles, mais qu'il a pour but spécial de contribuer à la création ou au développement des industries à Genève, en encourageant la recherche de types nouveaux au point de vue de la beauté de leur forme, de leur décoration et de la convenance de leur destination.

Dans le même ordre d'idées, le plus ou moins d'habileté de la main-d'œuvre et la valeur intrinsèque des objets ne devront entrer qu'en seconde ligne dans l'appréciation des travaux.

Le Jury pourra également prendre en considération des objets qui ne

seraient pas entièrement terminés, mais ceux-ci devront offrir au moins, en exécution complète, l'un des principaux motifs décoratifs de l'œuvre projetée et être accompagnés, dans ce cas, d'une maquette ou d'un dessin de l'ensemble.

Enfin, les concurrents sont tout particulièrement invités, dans leur propre intérêt, à joindre à leur envoi, sous pli séparé, une courte notice explicative, spécifiant l'idée, la forme ou le décor nouveau qu'ils ont voulu réaliser et l'application pratique qui pourrait en être faite dans le domaine de l'art industriel.

Le vingt-huitième concours aura lieu en 1912. Il est destiné à récompenser des compositions nouvelles ou la création de types nouveaux dans les industries d'art suivantes : Gravure et ciselure en tous genres. Travail au repoussé sur métaux. Cuirs d'art.

Une somme de 2,000 francs sera affectée au concours. Toutefois, en cas d'insuffisance des objets présentés, le Conseil Administratif n'est pas tenu d'employer le montant intégral de la somme ci-dessus.

#### CONDITIONS DU CONCOURS.

1. Les concurrents sont libres pour le choix du sujet.
2. Sont seules admises à concourir les personnes habitant le Canton de Genève.
3. Les objets destinés au concours devront parvenir au Musée d'Art et d'Histoire, le 15 janvier 1913, avant midi au plus tard. Par décision du Jury aucun sursis ne sera accordé après cette date.

Les objets ne porteront pas de signature, ni aucune indication pouvant faire reconnaître leurs auteurs. Ils seront accompagnés du détail des pièces composant l'envoi et d'une devise ou d'un signe répété sur un pli cacheté, adressé au Secrétariat général du Conseil Administratif et portant la mention : « Destiné au concours de l'industrie artistique ». Ce pli renfermera aussi le nom et l'adresse de l'auteur.

4. Le Jury chargé d'examiner le travail des concurrents a été composé comme suit par le Conseil Administratif :

MM. Louis Chauvet, délégué du Conseil Administratif, président.

Adrien Bovy, secrétaire du Service de l'instruction publique,  
secrétaire.

F. Bocquet, professeur à l'École des Beaux-Arts.

A. Cacheux, doyen de l'École des Arts industriels.

Alfred Cartier, directeur général du Musée d'Art et d'Histoire.

Jules Crosnier, professeur à l'École des Beaux-Arts.

Antoine Dufaux, peintre-émailleur.

MM. J. Ferrero, joaillier, fabricant de bijoux-montres.  
Ed. Gaillard, fabricant d'horlogerie.  
Georges Hantz, directeur du Musée des Arts décoratifs.  
A. Jacot-Guillarmot, graveur-ciseleur, professeur à l'École des  
Arts industriels.  
John Lamunière, fabricant de bijouterie et joaillerie.  
John Pochelon, fabricant de bijouterie et joaillerie.  
Frédéric Raisin, membre de la Commission des Arts décoratifs.  
David Ramu, orfèvre.

La participation aux travaux du Jury, en qualité de membre, entraîne la mise hors concours.

5. Le Jury est chargé de classer, par ordre de mérite, les objets présentés au concours, de fournir au Conseil Administratif son préavis sur ceux qu'il estime devoir être récompensés et, au besoin, sur des acquisitions, dans le cas où le Conseil Administratif jugerait convenable d'en faire. Le Conseil Administratif est chargé de la répartition de la somme affectée au concours.

Le Jury aura toujours le droit de s'assurer que les objets présentés sont bien l'œuvre des concurrents et qu'ils ont été créés à Genève.

Tout concurrent ayant fait appel à l'intervention d'un ou de plusieurs collaborateurs devra indiquer leur nom et la part qu'ils auront prise à l'œuvre présentée.

6. Le Conseil Administratif se réserve la priorité pour les acquisitions qu'il croirait devoir faire parmi les objets exposés ayant fait partie du concours.

7. En aucun cas les concurrents ne pourront retirer les objets qu'ils auront présentés au concours avant l'exposition d'ensemble de ces objets.

Conformément aux propositions du Jury, le Conseil Administratif a décidé, le 21 janvier 1913, de décerner les prix suivants :

*Cuir d'art.*

1<sup>er</sup> prix, 800 fr. — M<sup>me</sup> Marthe GIACOMINI-PICCARD (devise *Ermite*), pour une pièce décorative et deux coffrets.

*Travail au repoussé.*

2<sup>me</sup> prix, 450 fr. — M. Arnold CARAZETTI (devise *1870*), pour

une figure ronde-bosse en cuivre montée au marteau, repoussée et ciselée ; — un plat à fruits.

3<sup>me</sup> prix, 350 fr. — M. Pierre CARREL (devise *Magapas*), pour un vase en cuivre, repoussé au marteau.

4<sup>me</sup> prix, *ex-æquo*, 200 fr. — M. Henri PREYSLER (devise *Labeur*), pour une coupe argent, chapiteau repoussé.

4<sup>me</sup> prix, *ex-æquo*, 200 fr. — M. Robert SCHULTZE (devise *Feuille de choux*), pour un vase en cuivre rétreint et repoussé.

### 9. Fondation Lissignol.

#### *Commission :*

MM. LOUIS CHAUVET, délégué du Conseil Administratif, président. — DANIEL BAUD-BOVY. — GUSTAVE DE BEAUMONT. — ARMAND CACHEUX. — ANTOINE DUFAUX. — FRANCIS FURET. — FERDINAND HODLER. — EDOUARD RAVEL. — LOUIS RHEINER. — ALBERT SILVESTRE. — JAMES VIBERT.

---

Le 19 novembre, le Conseil Administratif a appelé M. Armand CACHEUX en qualité de membre de la Commission.

Les pensions accordées, en 1912, sur les revenus de cette fondation, ont été servies à :

MM. HANS BERGER, artiste-peintre.  
Charles BRUNNER, artiste-peintre.  
Maurice SARKISSOF, artiste-peintre.

### 10. Fondation Chevalier.

Il a été accordé par le Conseil Administratif trois allocations sur les revenus de cette fondation pour permettre à des jeunes gens de se perfectionner dans les professions diverses qu'ils ont choisies.

---



## CHAPITRE VIII

---

### MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE <sup>1</sup>

---

Directeur général : M. Alfred CARTIER.

---

La température exceptionnelle de l'année 1911 avait éloigné de notre ville, au profit des stations alpestres, de nombreux touristes plus empressés à gagner la montagne qu'à parcourir les salles d'un musée. Le phénomène inverse s'est produit en 1912, dont l'été froid et pluvieux n'a pas été sans influence sur l'augmentation que nous nous plaisons à constater dans le chiffre des visiteurs de notre nouvelle institution. Il convient d'ajouter que les dernières éditions des guides et de nombreux articles dus à des écrivains compétents contribuent, de plus en plus, à la mieux faire connaître au dehors et à lui assigner, au milieu de ses congénères, la place qu'elle mérite.

Voici d'ailleurs le tableau comparatif des entrées pour les deux derniers exercices :

	<i>1911</i>	<i>1912</i>
Entrées payantes . . . . .	6,832	9,238
Entrées gratuites . . . . .	62,867	63,045
Tickets de carnets d'abonnement	—	42
Totaux	69,699	72,325

<sup>1</sup> Chapitre VII du compte rendu financier.



D'autre part, le produit des entrées payantes se présente comme suit :

	7,166	à 1 fr.	Fr. 7,166
	2,072	à 50 cent.	» 1,036
Ensemble	9,238	entrées	pour Fr. 8,202

en augmentation de Fr. 2,962 sur 1911.

Le Conseil Municipal avait fait inscrire, dès le début, au budget du Musée, une somme de 10,000 francs comme prévision du produit des entrées. On voit, malgré l'augmentation constatée en 1912, que ce chiffre était trop élevé et ne pourra être atteint avant un certain temps.

Nous devons signaler aussi, en dehors de la statistique que nous venons d'établir, la visite de 2978 élèves appartenant à 33 écoles du Canton de Genève, du reste de la Suisse et de l'Etranger. Nous sommes heureux de constater, à ce propos, que certaines classes de l'Ecole des Arts et Métiers, et d'autres encore, continuent à travailler régulièrement dans les salles du Musée, sous la direction de leurs professeurs, et à tirer de l'étude de nos collections les enseignements multiples qui seuls peuvent compléter les leçons théoriques.

Il a été délivré enfin :

64 cartes d'étude.

97 » de bibliothèque.

25 » d'élève de l'Ecole des Beaux-Arts.

5 » de membre de la Société auxiliaire du Musée.

#### GUIDES, CATALOGUES, CARTES POSTALES ET PHOTOGRAPHIES.

Il a été vendu :

306 exemplaires illustrés du *Guide sommaire*.

160 » non illustrés du même guide.

123 » du catalogue des Beaux-Arts.

158 » du guide à la collection des dentelles.

4 » du catalogue des collections Fol.

22 » du guide au relief de Genève.

4416 cartes postales illustrées.

105 photographies.

Ainsi que nous l'annoncions dans notre précédent compte rendu, nous avons publié en 1912 une seconde série de 20 cartes postales, avec reproduction de quelques-unes des œuvres les plus intéressantes ou les plus populaires, choisies dans les différentes sections du Musée, et dont nous donnons ici les titres :

- L'Abbé Huber*, pastel, par La Tour.
- Jean-Jacques Rousseau*, pastel, par le même.
- M<sup>me</sup> d'Epinay*, pastel, par Liotard.
- M<sup>rs</sup> Edwards*, portrait à l'huile, par Hogarth.
- Diderot*, portrait à l'huile, par Levitski.
- Le Rieur*, tableau à l'huile, Ecole espagnole, XVII<sup>e</sup> siècle.
- Le Triomphe de David*, tableau à l'huile, Ecole bolonaise, XVII<sup>e</sup> siècle.
- La Foire*, tableau à l'huile, par Agasse.
- Les Charbonniers*, tableau à l'huile, par A.-W. Töpffer.
- Arnold de Melchthal*, tableau à l'huile, par J.-L. Lugardon.
- Le Marais*, tableau à l'huile, par B. Menn.
- Le Moulin de la Galette*, tableau à l'huile, par Corot.
- Le Repos*, tableau à l'huile, par le même.
- Satyre et Bacchante*, groupe, par Pradier.
- Bacchante ivre*, statuette, par le même.
- Rousseau et l'Emile*, groupe en biscuit de Niederwiller.
- Table en noyer, Ecole de Dijon, seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.
- Dressoir en noyer, Ecole de Bourgogne, même époque.
- Armoire en noyer sculpté : les quatre Saisons, début du XVII<sup>e</sup> siècle.
- Cartel en bronze doré et ciselé, par Saint-Germain (vers 1775).

La vente de ces diverses publications a produit une somme totale de 2,070 fr. 80, tandis que le budget de l'exercice ne prévoyait, de ce chef, qu'une recette de 1,500 francs.

Ce résultat très satisfaisant n'a pu être obtenu que grâce à la continuelle intervention de l'atelier photographique du Musée. Cette simple constatation permettra de réduire à leur juste valeur les objections formulées, lors de la discussion du budget, à l'égard de cet indispensable auxiliaire d'un musée moderne. Sans l'existence de notre atelier, nous aurions dû passer par les conditions très dures de l'industrie privée et

renoncer au légitime bénéfice que la Ville peut retirer de la reproduction des œuvres qui lui appartiennent.

Certaines observations faites à propos de l'absence de catalogues « acceptables » pour l'usage des visiteurs, nous paraissant dénoter une connaissance insuffisante de la question soulevée, nous croyons devoir entrer à ce sujet dans quelques détails explicatifs.

Il convient de rappeler tout d'abord que, dès l'ouverture en 1910, un *guide sommaire* a été publié par les soins du Directeur général. Or, pendant les premières années de l'existence d'un musée, il est impossible de faire davantage ni d'aller plus loin dans la voie des publications traitant de l'ensemble des collections, parce qu'un guide détaillé est nécessairement subordonné à l'installation définitive de toutes les séries dans des salles et des vitrines numérotées : c'est le seul moyen connu de permettre au visiteur de s'orienter d'une manière sûre et facile.

Les Conservateurs du Musée ont eu, d'autre part, un délai de quatre mois pour installer leurs collections, entre la date à laquelle les salles leur ont été livrées et le jour de l'inauguration. La section archéologique se composant à elle seule de 40,000 objets environ, on voit dès lors que la présentation des séries ne pouvait être que générale et, pour une bonne partie, simplement provisoire. Il en a été de même aux Beaux-Arts, aux Arts décoratifs et au Cabinet de numismatique.

C'est seulement au cours des deux ou trois années qui suivent l'ouverture d'un musée qu'il est possible de procéder méthodiquement à cette mise au point, par de nombreux essais et des remaniements successifs ; les 52 salles et les 250 vitrines de notre institution ne sont pas sorties tout armées du cerveau de leurs organisateurs. C'est aussi à cette tâche essentielle que le personnel supérieur du Musée a voué, depuis deux ans, le meilleur de son activité ; mais on reconnaîtra que vouloir publier, en pleine période d'achèvement, un guide détaillé, c'eût été faire œuvre vaine, promptement caduque et inutilement dispendieuse.

L'administration du Musée n'est cependant pas restée

inactive dans ce domaine et a donné la preuve qu'elle n'avait cessé de se préoccuper de la question. Il suffira de signaler, à ce propos, l'apparition d'un excellent *guide à la collection des dentelles*, orné de 43 figures et le bel *album* illustré de la même collection, ainsi que l'article très fouillé du regretté Casimir Stryiński sur la *Galerie des Beaux-Arts*, dont le public peut se procurer des exemplaires au Musée.

D'ailleurs, en attendant le guide général actuellement en préparation, on a multiplié les étiquettes explicatives que la plupart des visiteurs préfèrent au livret, parce que, se trouvant placées à côté de l'objet lui-même, elles n'exigent aucune recherche.

Tandis que le *guide* est une publication populaire, destinée à accompagner le touriste dans sa promenade à travers les salles, les *catalogues* sont des œuvres de science pure, à l'usage des seuls érudits. Ils ne peuvent, dès lors, être publiés que par séries successives, exigent une longue préparation, coûtent cher, parce qu'il est indispensable de les accompagner de planches très soignées et ne trouvent d'acquéreurs que parmi les spécialistes.

Nous possédons déjà le catalogue des collections Fol et celui des Beaux-Arts, dont une édition entièrement refondue est en préparation, mais on ne saurait équitablement demander au Musée de Genève, inauguré en 1910, d'avoir terminé sa tâche dans ce domaine, alors que tel de ses grands congénères européens disposant, en hommes et en argent, de ressources illimitées, n'a publié le premier volume de ses catalogues que 50 années après sa fondation.

Dès aujourd'hui, néanmoins, la direction du Musée pourrait livrer à l'impression les séries suivantes : Bronzes figurés et terres cuites antiques, Fibules et Céramique romaines, Bronzes et plaquettes de la Renaissance, Etains et Faïences, mais l'exécution immédiate de ce programme exige nécessairement des crédits extraordinaires et d'un chiffre élevé, le budget annuel de 2,400 francs ne pouvant y contribuer que dans une mesure restreinte et au cours de plusieurs exercices.

#### HEURES D'OUVERTURE.

La direction ayant constaté que la fermeture du Musée, le matin, éloignait de nombreux étrangers de passage à Genève pour un jour seulement, nous l'avons autorisée à ouvrir les salles de 10 heures à midi, en augmentant quelque peu le service des gardes supplémentaires. Cette innovation, introduite à titre d'essai, a pleinement réussi ; nous enregistrons, en effet, pour les matinées, 2,737 entrées payantes et 14,038 entrées gratuites.

#### INSTALLATIONS.

MM. les Conservateurs ont activement poursuivi, ainsi qu'on le verra plus loin, les travaux qu'ils avaient entrepris, dès le lendemain de l'ouverture du Musée, en vue de l'aménagement complémentaire des collections dont le soin leur est confié. Cette période inévitable de remaniements et d'améliorations a largement mis à contribution le zèle et le dévouement de notre personnel, mais on peut dire que les résultats obtenus sont décisifs ; les cadres essentiels sont définitivement marqués et l'œuvre serait déjà achevée dans tous ses détails, si l'insuffisance des crédits accordés au Musée n'obligeait pas la direction à remettre de nombreux travaux à des temps meilleurs.

#### DIVERS.

Le Comité d'organisation du 14<sup>me</sup> Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques, tenu à Genève en septembre, avait inscrit dans son programme une visite au Musée d'Art et d'Histoire, pour le vendredi 13 septembre. A cette occasion, le Conseil Administratif a offert une réception aux membres du Congrès qui comptait un nombre exceptionnel de participants et les représentants les plus illustres de la science préhistorique. Citons, parmi eux, le sénateur Capellini, le professeur Montelius, MM. Salomon Reinach, Breuil, Capitan, Cartailhac, Déchelette, Hørnes et von Luschan. Il nous

a été particulièrement agréable d'apprendre que ces juges compétents avaient apprécié l'ordonnance générale de notre Musée, ses installations et le système de classement adopté pour les diverses collections.

Nous devons signaler aussi la visite, au cours de l'année, d'un certain nombre de délégués de municipalités anglaises, des délégués des villes suisses réunis à Genève et des membres du Congrès de la Paix.

D'autre part, le Musée a été représenté par son Directeur général à la session de l'Association des musées européens, qui a eu lieu à Vienne, vers la fin de septembre.

#### EXPOSITIONS TEMPORAIRES.

M. Bourroux, aquafortiste de talent, a organisé, avec l'autorisation du Conseil Administratif, une exposition de ses œuvres dans l'une des salles du Musée des Arts décoratifs. Il est à souhaiter que cet exemple soit suivi; les artistes y trouveront avantage, en même temps que ces manifestations constitueront pour le public un élément toujours nouveau d'étude et d'intérêt.

#### PERSONNEL.

Le 26 janvier, M. Jean-Jacques Marget a été nommé employé, fonction qu'il occupait déjà depuis quelques années. M. Albert Barrer a été nommé aux fonctions d'employé au Secrétariat, le 23 février, et, à la même date, M. Amédée Genevard au poste de gardien-nettoyeur. Ces deux employés étaient engagés depuis 1910. Le 9 avril, M. Emile Glardon a été désigné en qualité de surveillant des salles.

M. Rodolphe Dehlen a été nommé gardien-nettoyeur le 26 juillet. Le 19 novembre, M. Alexandre Bricka était nommé au poste de garde de nuit, et M. Hermann Rusterholz, en qualité de gardien-nettoyeur. Ces employés avaient accompli leur année d'essai.

### MUSÉE EPIGRAPHIQUE CANTONAL.

On signalait depuis longtemps l'état déplorable du Musée épigraphique, dont les monuments exposés à toutes les intempéries, sous un auvent en ruines, allaient se dégradant de plus en plus.

Aussi, tous les amis de nos antiquités et de notre histoire nationales, apprendront-ils avec une vive satisfaction et un véritable soulagement que, grâce à un bon vouloir réciproque, la convention suivante a été passée le 21 mai 1912 :

#### CONVENTION

entre le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, représenté par son Président, M. Henry Fazy, et M. Victor Charbonnet, Conseiller délégué, d'une part ;

et le Conseil Administratif de la Ville de Genève, représenté par son Président, M. Imer-Schneider, et M. le Conseiller Louis Chauvet, d'autre part ;

Il a été dit et convenu ce qui suit :

Considérant l'urgence d'assurer la préservation des monuments qui composent le Musée Epigraphique cantonal, d'en permettre le classement méthodique et d'en faciliter l'accès au public, les contractants passent la présente convention :

ARTICLE PREMIER. — Les collections constituant le Musée Epigraphique cantonal sont remises au Conseil Administratif, à titre de dépôt, pour être placées au Musée d'Art et d'Histoire de la Ville de Genève.

ART. 2. — Le Conservateur du Musée Epigraphique, actuellement en charge, est maintenu dans les fonctions qu'il occupait jusqu'ici ; ses rapports avec l'Administration cantonale ne seront pas modifiés, mais il devra se conformer aux arrêtés du Conseil Administratif visant l'organisation et l'administration du Musée et notamment au règlement du personnel du 25 février 1910, joint à la présente convention.

ART. 3. — En cas de retraite ou de décès du titulaire actuel, les fonctions de Conservateur du Musée Epigraphique seront dévolues au Conservateur de la section archéologique du Musée d'Art et d'Histoire.

ART. 4. — Le Conseil d'Etat déclare prendre à sa charge les frais de transfert des collections actuelles du Musée Epigraphique, ainsi que des objets que ce Conseil pourrait y joindre dans la suite.

D'autre part, le Conseil Administratif s'engage à assurer, au même titre que pour les collections de la Ville, la conservation des monuments confiés à sa garde et assume à cet effet les dépenses d'entretien qui pourront en résulter.

Fait et signé à Genève, le 21 mai 1912.

Pour l'Etat de Genève :

<i>Le Président,</i>	<i>Le Conseiller délégué,</i>
(signé) Henry FAZY.	V. CHARBONNET.

Pour la Ville de Genève :

<i>Le Président,</i>	<i>Le Conseiller délégué,</i>
(signé) E. IMER-SCHNEIDER.	LOUIS CHAUVET.

### **1. Musée des Beaux-Arts et Fondation Diday. Musée Rath (Expositions temporaires).**

Conservateur : M. Daniel BAUD-BOVY.

M. Daniel BAUD-BOVY, dont le congé d'une année qui lui avait été accordé prenait fin, a repris ses fonctions en octobre.

#### *Commission :*

La Commission dont le mandat expirait au bout de quatre ans d'exercice, n'a pas amené d'autre changement dans son sein, que le remplacement de M. REHFUS, par M. C.-A. ANGST, sculpteur, qui a bien voulu lui prêter l'appui de sa haute compétence. — Voici d'ailleurs la liste des membres qui la composent (liste arrêtée par le Conseil Administratif le 30 août) :

MM. Jules CROSNIER, H. DE SAUSSURE, présentés par la Classe des Beaux-Arts de la Société des Arts ; G. DE BEAUMONT, Ant. DUFAUX, présentés par la Section des Beaux-Arts de l'Institut national genevois ; A. SILVESTRE, L. DUNKI, J. VIBERT, présentés par la Section genevoise de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses ; Camille FAVRE, présenté par la Société auxiliaire du Musée.

D'autre part, le Conseil Administratif a nommé : MM. H. Cou-



TAU, E. DELPHIN, F. RAISIN, A. CACHEUX, H. LE GRAND ROY, C.-A. ANGST.

M. LOUIS CHAUVET, Conseiller Administratif délégué aux Beaux-Arts, MM. A. CARTIER, Directeur général du Musée d'Art et d'Histoire et D. BAUD-BOVY, Conservateur, en font partie d'office. M. Etienne DUVAL est membre honoraire.

M. le délégué préside la dite Commission.

Durant le courant de l'année, la Commission a été mise en deuil par la disparition prématurée d'un de ses membres, le peintre Alfred Rehffous. Tous connaissent le talent à la fois âpre et tendre de ce paysagiste, élève, comme tant d'autres, de Barthélemy Menn. Deux belles toiles, pleines de saveur, le représentent au Musée des Beaux-Arts, et il est plus que probable que l'exposition posthume que préparent ses amis, permettra de compléter le témoignage d'une personnalité artistique si sincère et si marquée.

#### A. MUSÉE DES BEAUX-ARTS ET FONDATION DIDAY.

Les travaux complémentaires d'installation se sont poursuivis comme l'an dernier, autant que les heures d'ouverture publique et la modicité des ressources l'ont permis. La grande et la petite salle Töpffer ont pris leur caractère définitif.

Dans la grande salle un beau tapis de style empire est venu compléter l'effet du mobilier, ainsi que deux grandes vitrines où sont exposés les albums originaux de Rodolphe Töpffer, dont les pages sont tournées tous les mois, des miniatures et des aquarelles de A.-W. Töpffer et la médaille d'or qu'il reçut à l'exposition de Paris, en 1812. Le panneau d'Agasse a été complètement remanié par suite du placement du portrait de la petite Louisa Booth.

Une armoire vitrine, également de style empire, a été placée dans la petite salle Töpffer. Elle contient quelques-unes des statuettes fonte, bronze et bois, de Charles Töpffer, et les volumes de son père Rodolphe. Deux médaillons de bronze, deux de marbre, deux aquarelles de A.-W. Töpffer, deux paysages

à l'huile de Rodolphe, l'encadrent, et le portrait du sculpteur, par son ami Bonnat, la domine. Ce faisant, l'on a tâché autant que possible de donner à ces deux pièces l'aspect d'intimité que désirait si vivement leur voir prendre Philippe Monnier.

M<sup>me</sup> Barthélemy BODMER, née BOUSQUET, décédée le 21 octobre 1911, a légué à la Ville de Genève sa riche collection. Grâce à ce legs considérable, Barthélemy Menn pourra prendre au Musée la place qui lui revient, tant par le mérite de ses œuvres que par le rôle qu'il a joué dans notre vie artistique. Cette collection comprend, outre les œuvres de Menn, de nombreuses œuvres de Barthélemy Bodmer, une collection de gravures et quelques tableaux étrangers, parmi lesquels il faut citer tout particulièrement le *Jeune Baigneur* de Corot. Une salle spéciale, où les noms de Menn et de Bodmer s'allieront dans un sentiment d'admiration et de reconnaissance, sera prochainement affectée à cet ensemble, les œuvres étrangères ou plus anciennes devant, d'autre part, trouver place dans les séries auxquelles elles appartiennent logiquement.

Le premier inventaire de cette collection a été fait par M. le secrétaire du Service des musées et collections et par M. Jules Crosnier, représentant les héritiers de M<sup>me</sup> B. Bodmer. Nous ne saurions trop remercier à ce sujet M. Crosnier pour son dévouement et pour les services qu'il a rendus en nous donnant de nombreuses indications et des renseignements précieux sur les œuvres de Menn et de Bodmer.

#### DONS.

Nous avons reçu :

de M. CABANE, artiste-peintre, deux paysages (huile et plume) par son élève M. A. Stengelin.

de M<sup>me</sup> SCHNYDER, mère du sculpteur, un groupe plâtre : *Sans asile*, par le défunt Carl Faller.

de M. J. CROSNIER, une étude, paysage, par Barthélemy Menn.

de M. VERSCHUUR, un tableau à l'huile : *Halte de bohémiens*, par W. Verschuur, père du donateur.

de M<sup>me</sup> GIROD, un tableau à l'huile : *Le chalet*, par F. Diday.  
de la SOCIÉTÉ AUXILIAIRE (fonds Vieusseux), un émail, portrait de femme, signé P. Gos (époque Louis XVI), et le portrait d'une fillette, Louisa Booth, par J.-L. Agasse.

de M<sup>lle</sup> LOUP, à Corsier, deux miniatures, portraits d'homme et de femme.

de M<sup>me</sup> E. DE PURY, un tableau à l'huile : *Le travailleur de la Lagune*, par le regretté Edmond de Pury.

de M<sup>me</sup> MONOD DE FROIDEVILLE, une miniature anonyme, portrait de M. Monod.

de M. Ed. CHENEVIÈRE, un portrait d'enfant, estompe par M<sup>me</sup> Munier-Romilly.

#### LEGS.

M<sup>me</sup> Barthélemy BODMER, une collection considérable, comprenant 324 tableaux et études de Barthélemy Menn, 36 copies par le même, 41 tableaux et études de B. Bodmer, 38 tableaux et dessins de maîtres divers, dont le *Jeune baigneur* de Corot, 14 tableaux ou études dont l'attribution n'a pu encore être précisée, une collection de gravures, dont l'inventaire se poursuit actuellement, enfin de nombreux portefeuilles de dessins et d'aquarelles de B. Menn et de B. Bodmer.

M. Ami CLAVEL, un émail de Soiron, portrait de Abraham Aubert-Rey, maire de Genève sous la domination française.

M. David SCHMIDT, crayon et lavis, de Saint-Ours ; sépia, de De La Rive ; étude, *Chien de chasse*, de J.-L. Agasse ; un crayon, *Mère et enfant*, de A. VAN MUYDEN ; une sépia de A.-W. Töpffer ; une étude, *Guide du Valais*, de F. Poggi ; une étude à l'huile, de O. Vautier, *La Madeleine*.

M. Charles REHM, deux tableaux à l'huile, *Sous-Bois et Bois de Jussy*, par G. Castan, et une vue du *Lac de Genève*, par Auguste Veillon.

M. Georges DE SEIGNEUX, un tableau d'Agasse : *Le départ pour la chasse*, légué au Musée mais dont la jouissance est réservée à M<sup>me</sup> Georges de Seigneux.

ACQUISITIONS.

A. (*Fonds Diday.*)

Œuvres acquises à la XI<sup>m</sup>e Exposition nationale des Beaux-Arts, à Neuchâtel :

A. CACHEUX, *Mère et enfant*, tableau à l'huile.

MAX BURI, *Paysanne bernoise*, tableau à l'huile.

Alex. BLANCHET, *La plage*, tableau à l'huile.

Aug. SUTER, *Torse d'homme*, pierre.

B. (*Fonds Brunswick.*)

J. HORNUNG, *Dernière entrevue de Farel et de Calvin*, tableau à l'huile.

GAUTHIER, *Portrait d'homme*, émail.

F. MASSOT, *M. Eynard-Lullin*, miniature.

A. SISLEY, *Le barrage*, paysage à l'huile.

L. IRZINGER, *Portrait de l'auteur*, crayon.

C. *Fonds Töpffer.*

Une table et une vitrine empire pour la petite salle Töpffer.

Deux *albums* de caricatures (édition originale). (R. Töpffer).

Une curieuse étude à l'huile de A.-W. Töpffer, pour une *Tentation de Saint-Antoine*.

DÉPOTS.

du CONSEIL ADMINISTRATIF : une aquarelle *Carte de fête pour le Congrès de l'Union des villes suisses*, par Ph. Serex.

de la CONFÉDÉRATION : un tableau, *Baigneuse*, par A. Hermenjat.

de M. MEYER DE STADELHOFEN : un tableau, *Descente de Croix*, par Jan van Scorel.

de la SOCIÉTÉ DES AMIS DES BEAUX-ARTS : deux portraits d'homme, l'un au pastel et l'autre à l'huile, par des anonymes.

de M. Ed. SARASIN : deux beaux pastels de La Tour, *Le Nègre*,

et le *Portrait de l'auteur, à l'œil de bœuf*, placés dans la salle Liotard.

#### B. MUSÉE RATH.

Les expositions individuelles ou de groupements qui ont eu lieu au Musée Rath, pendant l'année 1912, sont les suivantes :

Février-mars. — M. Haberjahn.

Cercle des Arts et des Lettres (Estampes anciennes et modernes).

Mars-avril. — M. E. de Seigneux.

Exposition des travaux d'élèves de l'Académie professionnelle (Cours d'hommes).

Avril-mai. — M. F. Boissonnas (photographies de Grèce et de Crète).

M. Forestier (images populaires).

Juin. — Exposition des travaux d'élèves de l'École des Beaux-Arts.

Septembre-octobre. — M<sup>lle</sup> C. Cellier.

M. A. Sandoz et M<sup>me</sup> Sandoz-Lassieur.

Octobre-novembre. — Un groupe de jeunes artistes.

Novembre-décembre. — M. Rodolphe Piguet.

Le 11 juin, le Conseil Administratif acceptait la démission sollicitée par M. Eugène Renard de ses fonctions de concierge du Musée, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1912. Le 9 juillet, M. Samuel Martin a été appelé à le remplacer.

Le 15 octobre, enfin, le *règlement* suivant a été adopté *pour les expositions temporaires* :

ARTICLE PREMIER. — Les salles du Musée Rath pourront être concédées par le Conseil Administratif en vue d'expositions temporaires de Beaux-Arts (peinture, sculpture et architecture) organisées par les artistes eux-mêmes en association ou individuellement.

Les demandes doivent être adressées par écrit à M. le Conseiller délégué aux Musées.

ART. 2. — L'exposant auquel une ou plusieurs salles auront été concédées, déposera à la Caisse municipale, à titre d'arrhes, une somme

de 50 fr. par local concédé, à peine de nullité de la concession. Cette somme lui sera remboursée comme il est dit à l'article 4, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> alinéas.

ART. 3. — L'exposant pourra disposer, pour son usage exclusif, de la salle qui lui aura été concédée. Il sera, cependant, tenu de suivre aux indications d'ordre général qui lui seraient transmises par l'Administration.

ART. 4. — Le droit d'entrée est perçu par le concierge du Musée, qui est également chargé du vestiaire et de la surveillance générale. Le droit d'entrée ne pourra, dans la règle, excéder 1 fr. par personne et 5 fr. les jours de vernissage et de concert. Les tickets — imprimés par les soins de l'Administration aux frais de l'exposant — seront visés par ce dernier et munis d'un talon lui permettant de contrôler les recettes. L'Administration municipale prélèvera le 25 % de la recette brute afin de se couvrir de ceux des frais occasionnés par l'exposition qu'elle prend à sa charge (nettoyages, chauffage, entretien général, etc.)

Le cautionnement versé par l'exposant en vue de la concession, sera déduit du prélèvement de l'Administration.

Dans le cas où le 25 % de la recette brute reste inférieur à la somme déposée par l'exposant, l'Administration retient la différence sur celle-ci.

ART. 5. — Les frais d'installation et de déménagement de l'exposition, le salaire des gardiens que l'exposant jugerait nécessaires, demeureront à la charge de l'exposant.

ART. 6. — Le règlement des comptes de chaque exposition sera fait par le Service de la comptabilité municipale, après fourniture de la note des frais par le concierge du Musée.

ART. 7. — Les œuvres expédiées au Musée Rath par la poste, les messageries, maisons de transports, etc., devront être adressées *au nom de l'exposant ou du comité organisateur de l'exposition*.

L'Administration décline toute responsabilité quant aux confusions qui pourraient résulter de l'inobservation de ce règlement.

ART. 8. — L'Administration municipale n'assume aucune responsabilité quelconque quant aux risques d'incendie et de vol, contre lesquels les exposants auront à s'assurer eux-mêmes s'ils le jugent convenable.

ART. 9. — Le Conseil Administratif se réserve le droit de concéder en même temps, à des exposants non associés, des salles distinctes dans le Musée.

Dans ce cas, le droit d'entrée sera perçu séparément pour chaque exposition, sauf entente entre les intéressés.

ART. 10. — Le Musée Rath est fermé le lundi pour les nettoyages.

ART. 11. — Il ne sera apposé aucune affiche, de quel genre que ce soit, sur les façades du Musée Rath ou devant elles, en dehors du cadre fourni par l'Administration et placé dans les conditions qu'elle jugera convenables.

ART. 12. — L'entrée sera gratuite le dernier dimanche de chaque exposition temporaire.

Les élèves de l'Ecole municipale des Beaux-Arts ont l'entrée libre à toutes les expositions, à l'exception du jour de vernissage, sur présentation de leurs cartes d'élèves.

ART. 13. — Les exposants devront s'entendre directement, après qu'ils auront reçu l'autorisation du Conseil Administratif, avec M. le secrétaire du Service des musées et collections, Hôtel municipal (de 10 h. 1/2 à midi) pour tous les détails relatifs aux expositions.

ART. 14. — Le présent règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1913. Il abroge celui du 1<sup>er</sup> février 1910.

Il convient d'ajouter que le Musée Rath, en partie tout au moins, va être rendu, selon les conditions mêmes de la donation, à sa destination première. Il avait toujours été prévu qu'il deviendrait, pour la peinture suisse contemporaine, comme un petit Luxembourg. Cette réaffectation va être précipitée par l'installation de la collection Menn dans une des grandes salles provisoirement consacrées aux toiles des artistes vivants. Mais il est inadmissible, d'autre part, que les œuvres acquises chaque année sur le fonds Diday continuent à s'entasser dans nos dépôts au préjudice, et de leurs auteurs et du public. Nous espérons donc qu'en 1913 ou 1914, au plus tard, la galerie de peinture suisse moderne s'ouvrira au Musée Rath, en même temps que le Bâtiment électoral offrira des locaux aux Expositions temporaires.

## **2. Musée des Arts décoratifs.**

Directeur : M. Georges HANTZ.

*Commission :*

MM. LOUIS CHAUVET, délégué du Conseil Administratif, président. — ALFRED CARTIER, Directeur général du Musée d'Art et

d'Histoire. — G. D'ALLINGES. — Auguste BLONDEL. — Hippolyte COUTAU. — Henri DEMOLE. — Henri GALOPIN. — C. DE GEER. — Maurice GIROD. — Alfred JACOT-GUILLARMOD. — Henri LE GRAND ROY. — Joseph MITTEY, professeur. — Frédéric RAISIN. — Jean RUTISHAUSER. — Henry TRONCHIN. — Ami WAGNON.

---

On peut qualifier de normale la marche du Musée des Arts décoratifs pendant l'année qui vient de s'écouler.

Les modifications, éliminations et améliorations, demandées en leur temps par la Commission, se poursuivent régulièrement dans la mesure où les membres de la Commission peuvent se consacrer aux études préliminaires que réclame l'exécution de ces divers travaux.

La salle des émaux a subi un changement notable et se présente dans des conditions de nature à satisfaire les visiteurs. Bien qu'elle ne soit pas terminée complètement, les vitrines s'harmoniseront avec l'ensemble, grâce à l'unification des cadres des pièces exposées, et d'un heureux mariage d'éventails et de dentelles, formant un tout très artistique. Les pupitres des vitrines, de dimensions pratiques, remplacent ceux beaucoup trop étroits du début et ont permis de former des combinaisons d'ensemble avec les bijoux, les montres, les tabatières, etc., d'origine genevoise pour la plupart. Le meuble central a été remplacé par une légère vitrine ornant précédemment la salle de Cartigny et dans laquelle des émaux, vases et objets de formes, des porcelaines ont été placés.

Des consoles en fer forgé fixées aux murs soutiennent des vases d'émaux cloisonnés.

Enfin, des essais de tentures de toile peinte au pochoir, d'un ton plus chaud et plus en accord avec les objets ont été faits par les soins de la Commission. Sous peu, ces tentures remplaceront la teinte bleue et un peu froide de cette salle qui fera ainsi une suite harmonieuse aux premières salles Amélie Piot, Ormond et des Tissus.

Les transformations se font aussi dans les salles suivantes



par le fait du transfert d'objets des unes dans les autres. La salle dite « du Bois » a, sous ce rapport, beaucoup gagné.

#### DONS.

M. F. RAISIN : un cuivre gravé pour l'impression « illustration des Fêtes galantes de Verlaine d'après Robaudi »; un dit d'après Carlos Schwab pour l'illustration des « Paroles d'un croyant ».

M. LAURENCE HARWEY : une épingle de cravate avec monnaie grecque, quart de statère de Carthage or, datant de 300-200 ans avant J.-C. ; une maquette plâtre, projet de Monument international des télégraphes à Berne; un recueil de 75 planches lithographiées, d'après les dessins et aquarelles de Samuel Prout.

M. MARGET : cinq feuilles de traits de fonds de montres d'anciens ateliers genevois.

M<sup>me</sup> LAURE HUGUENIN : un lot d'objets variés, épingles de cravate, dentelles, etc.

M. ANTONY ROCHAT : un bracelet, argent doré, époque du second Empire; un affiquet 1830; deux ombrelles 1860; un vase biscuit de porcelaine, même époque et divers menus objets.

M. REVILLIOD DE MURALT : une petite assiette, faïence de Limoges, décorée d'ors paillonnés émaillés.

M. LOUIS TISSOT : dessins d'aiguilles de montre.

M. LOUIS MÉGARD : dix gravures à l'eau-forte, par lui-même.

M. EMILE RIVOIRE : une plaque cuivre, gravée par Burdallet.

M. E. DUVAL-FOULC : une coupe en bronze, grand module, du Tir fédéral de Genève en 1887 (exécutée à 30 exemplaires).

M<sup>me</sup> LOUIS GOLAY, à Paris : un chapeau et un bonnet de dame, début du XIX<sup>me</sup> siècle.

M. GARNIER, à Paris : un volume *Les horlogers de Blois au XVI<sup>me</sup> et au XVII<sup>me</sup> siècle*, par E. Develle.

#### ACQUISITIONS.

Les acquisitions les plus intéressantes à signaler, faites dans le courant de l'année, sont :

EMAUX. Une tabatière or, émaillée et peinture sur émail, tra-

vail genevois du commencement du XIX<sup>me</sup> siècle; un cornet émaux cloisonnés, vieux Chine.

MÉTAUX. Une tabatière or, ciselée, gravée, miniature de Victor-Emmanuel, signée Bautre et Moynier; vases repoussés au marteau, cuivre, de Preysler; montres anciennes, repoussées et émaillées; un vase repoussé, bronze et argent, « Peau de serpent », par J. Dunand.

CÉRAMIQUE. Une bouteille poterie grand feu, de Lenoble; vases grès-cérame, de Chaplet; vase grès-cérame, de Delaherche.

BIJOUX. Une broche, travail genevois, souvenir d'un acte de courage « Hook, mécanicien de l'Aigle », etc.

GRAVURES. Eaux-fortes de R. Piguët, Hirzel, Vallet, etc.

BIBLIOTHÈQUE. Une collection complète de l'importante revue illustrée *Pan*; les deux derniers volumes de la série des *Tissus* de Fischbach et le très remarquable volume *Les collections d'armes orientales*, d'Henri Moser de Charlottenfels, dont une partie de la valeur offerte gracieusement par l'auteur, M. Henri Moser.

#### BIBLIOTHÈQUE.

Le nombre des consultations de la bibliothèque a un peu augmenté cette année et s'est élevé à 442, contre 375 en 1911.

#### SALLE DES DENTELLES.

Pendant l'année 1912, la salle des dentelles s'est enrichie de plusieurs dons. Nous citerons, en premier lieu, celui de M<sup>me</sup> Georges DE SEIGNEUX, offert par l'entremise de la Société auxiliaire du Musée et consistant en éventails des XVIII<sup>me</sup> et XIX<sup>me</sup> siècles et en dentelles des mêmes époques. La généreuse donatrice, désireuse que ces objets ne fussent pas disséminés mais restent groupés pour former un tout, a bien voulu nous offrir aussi une vitrine destinée à les contenir, et qui apporte à la salle Piot une note à la fois agréable et variée.

Nous devons mentionner avec la même reconnaissance les dons de M. DUVAL-FOULC, des héritiers de M<sup>lle</sup> Louise HORNUNG

(un fort beau point d'Alençon), de M<sup>lle</sup> ROMIEUX et de M<sup>me</sup> L. HUGUENIN.

Des vases de faïences de Delft modernes ont été mis sur les vitrines; leur présence contribue grandement à l'harmonie de la salle, le coloris bleu de leur décor se mariant de la façon la plus heureuse à la tonalité jaune et blanche qui y règne d'une façon générale.

Un grand éditeur de publications illustrées, à Paris, M. Ch. Massin a fait, au printemps 1912, une démarche en vue d'obtenir l'autorisation de reproduire nos dentelles les plus intéressantes. Le Conseil Administratif ayant accédé à cette demande, l'opérateur de M. Massin, venu à Genève, a pris à peu près 80 clichés qui, répartis en 36 planches, donnent une juste notion de l'importance de notre collection et sont bien choisis pour la faire apprécier à l'étranger. Aucun texte n'accompagne ces superbes reproductions; seule, une contre-légende détermine le nom de chaque point et l'époque à laquelle il a dû être exécuté. Selon arrangement pris avec M. Massin, celui-ci a remis au Musée un certain nombre d'exemplaires de cet album.

La salle de *consultation* des dentelles a été ouverte le jeudi matin, à partir du 22 février 1912, avec une interruption du 13 juin au 17 octobre. Le petit nombre des consultants ayant bien vite prouvé qu'une séance hebdomadaire était superflue, il a été décidé, à partir du mois de juin, de ne la mettre que deux fois par mois au service du public. Autant que possible, on a pris comme jours d'ouverture le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>me</sup> jeudi du mois.

En 20 séances, il s'est présenté 38 personnes, dont 1 visiteur et 37 dames, soit un peu moins de 2 consultants par matinée. Il est regrettable que les nombreuses maitresses de dentelles et broderies des différentes écoles professionnelles de la Ville, de l'Etat ou d'institutions privées n'aient pas cru devoir profiter, malgré la circulaire qui leur a été adressée spécialement, de l'occasion qui leur est offerte de compléter une instruction trop souvent rudimentaire au point de vue artistique. Ainsi qu'en témoignent chaque année les expositions d'élèves, on devrait s'efforcer de joindre à une technique parfois remar-

quable et à des leçons d'ailleurs bien données, un peu plus de connaissances des modèles anciens, susceptibles d'inspirer des choses à la fois simples et belles.

6	personnes	se	sont	présentées	1	fois
3	»	»	»	»	2	»
1	»	s'est	présentée		4	»
2	»	se	sont	présentées	5	»
2	»	»	»	»	6	»

soit 14 visiteurs différents en 20 séances.

Les séances de consultation ont été organisées par M<sup>lle</sup> Emilie Cherbuliez, qui a bien voulu se tenir constamment à la disposition des personnes munies de leur carte d'étude. Nous lui devons également l'exécution d'un grand nombre de tirages héliographiques dont le succès a été très marqué, et nous saisissons l'occasion de présenter à notre distinguée collaboratrice l'expression de la vive gratitude du Conseil Administratif pour la parfaite obligeance et le dévouement dont elle fait preuve en toute occasion.

### **3. Musée Archéologique et Collections Fol.**

Conservateur : M. Alfred CARTIER.

#### *Commission :*

MM. LOUIS CHAUVET, délégué du Conseil Administratif, président. — A. CARTIER, secrétaire. — M. BEDOT. — M. VAN BERCHEM. — M. CAMOLETTI. — Eugène DEMOLE. — Camille FAVRE. — H. FAZY. — H. GALOPIN. — A. LAMUNIÈRE. — Camille MARTIN. — Edouard NAVILLE. — Eugène PITTARD. — B. REBER. — H. VULLIÉTY.

---

L'année 1912 a marqué le terme des grands travaux d'installation dont notre précédent compte rendu indiquait le programme et nous avons eu la satisfaction de voir celui-ci exécuté, dans ce qu'il a d'essentiel, au moment de la réunion à

Genève du Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques.

C'est là naturellement que le Conservateur et le personnel ont porté l'effort principal, mais sans négliger le reste. Nous pouvons donc enregistrer, aujourd'hui, le remaniement complet des séries Paléolithiques pour y adjoindre de nouvelles collections, l'installation du Néolithique étranger, celle des antiquités Coptes avec son importante série de tissus, des améliorations considérables dans le classement et la présentation des terres-cuites, des vases, de la verrerie et de la vaisselle de bronze relevant de la section des antiquités classiques.

Quant aux séries modernes, la création de deux vitrines dans la salle à galerie a permis d'exposer, sous un jour excellent, la collection de porcelaine de Nyon, provisoirement placée jusqu'alors — et en attendant mieux — dans le salon de Cartigny. D'autre part, les parois de la galerie elle-même ont été ornées de plats d'étain et de faïence qui contribuent à en embellir l'aspect.

Enfin, nous avons pu ouvrir définitivement au public la salle du Vieux-Genève et du relief Magnin, où la frise de Gustave de Beaumont, les aquarelles de Silvestre, les portes anciennes et les enseignes d'auberge, les balustrades en fer forgé, les moulages de motifs d'architecture, forment, avec des panoplies de drapeaux, l'un des ensembles les plus intéressants du Musée, l'un de ceux aussi qui pourra être le plus facilement développé.

Il nous reste à constater que certaines séries intéressantes ont dû être laissées jusqu'ici en dépôt. C'est ainsi que le Conservateur voudrait pouvoir placer sous les yeux du public les antiquités assyriennes et phéniciennes, et dans la partie plus moderne, les instruments de précision, les outils du XVI<sup>m</sup> au XVIII<sup>m</sup> siècle, les clés, serrures et entrées de serrure, mais il ne dispose pas des vitrines nécessaires à cet effet et les crédits annuels affectés aux nouvelles installations ne permettront de poursuivre que bien lentement la mise en place des séries dont

il vient d'être question. Ce sera l'affaire de ceux qui seront appelés à continuer l'œuvre des organisateurs de nos collections archéologiques.

En dehors des aménagements proprement dits, de nombreux travaux d'inventaire ont été menés à bonne fin cette année. Le Musée possède entre autres 800 clichés photographiques d'objets faisant partie de ses collections, mais cet ensemble très précieux était à peu près inutilisable faute d'inventaire. Le catalogue sur fiches avec numéros de renvoi, qui en a été dressé, permet aujourd'hui de mettre immédiatement la main sur le cliché dont on désire une épreuve. Le même travail a été exécuté pour une série de près de 2000 brochures appartenant au Musée et le catalogue de la bibliothèque, entièrement refait d'après le nouveau système de cotes de dimensions adopté par la Bibliothèque publique et universitaire, se trouvera achevé au moment où paraîtront ces lignes.

Il a été procédé enfin au classement et à l'inventaire de la collection léguée à la Ville par M. Franki MOULIN et que signalait notre précédent compte rendu. D'accord avec l'exécuteur testamentaire, M. le professeur Eugène Pittard, nous en avons retenu 261 objets, provenant presque exclusivement de stations néolithiques des départements de Vaucluse et des Basses-Alpes. Le reste sera remis, conformément aux volontés du testateur, à quelques musées du midi de la France, mais la série qui reste en nos mains forme un ensemble remarquable et celle, en particulier, des maillets en pierre pour l'exploitation du silex n'a pas d'équivalent ailleurs.

Nous devons également à M. le professeur PITTARD le don d'une admirable collection représentant, d'une manière complète, les types d'instruments en silex et en os trouvés au cours des fouilles conduites par lui, avec tant de savoir, de méthode et de persévérance, dans les diverses stations paléolithiques du lieu dit « Les Rebières », commune de Valeuil (Dordogne). Les différents niveaux constatés par l'inventeur et dès maintenant représentés au Musée, sont le Moustérien supérieur, l'Aurignacien moyen et l'Aurignacien supérieur.

Nous saisissons l'occasion d'exprimer au généreux donateur nos sentiments de vive reconnaissance.

M. Albert MOTTU, l'un de nos concitoyens, établi à Naples, auquel nous adressons de même nos remerciements les plus sincères, a bien voulu nous offrir un grand sarcophage en marbre de l'époque grecque archaïque, très intéressant au point de vue archéologique et qui constitue, pour notre Musée, un spécimen unique.

Nous avons reçu de M<sup>mes</sup> DIODATI-PLANTAMOUR, A. GUERY, MONOD DE FROIDEVILLE et L. HUGUENIN, un certain nombre de précieux souvenirs de famille. MM. Emile DUVAL, Edmond FLOURNOY, Guill. et Edm. FATIO, Charles SUNDT, Ant. VERCHÈRE ont bien voulu contribuer aussi à enrichir nos collections et M<sup>me</sup> Sophie LATOUR-CHERBULIEZ nous a légué, en souvenir de son père, le professeur A.-E. Cherbuliez, un petit buste en biscuit de Jean-Jacques Rousseau, d'après Houdon, qui constitue l'une des œuvres les plus parfaites de l'iconographie du citoyen de Genève.

Signalons enfin, parmi les acquisitions, trois rares spécimens en marbre, provenant de l'île d'Amorgos, de la célèbre idole de l'époque Egéenne, et le mobilier funéraire d'une tombe à inhumation de l'époque La Tène I, découverte à Nax (Valais) et contenant entre autres six bracelets, dont un en argent massif. Nous avons eu de même la satisfaction de pouvoir placer dans le salon de Cartigny deux belles appliques en bronze doré et ciselé, d'époque Louis XVI, et d'enrichir nos collections d'une bonbonnière en ivoire, ornée d'une charmante miniature française du XVIII<sup>me</sup> siècle, représentant Louis XV jeune d'après le célèbre portrait de Van Loo.

Le total des objets inscrits cette année au registre d'entrée s'élève à 635.

Nous ne terminerons pas notre rapport sans remercier M. Alphonse BERNARD du dépôt qu'il a bien voulu faire au Musée d'un admirable bureau en acajou avec garniture en bronze doré de style Louis XVI et portant la signature de J.-H. Riesener.



C'est pour notre public une occasion exceptionnelle de pouvoir apprécier l'un des chefs-d'œuvre, devenus si rare en France, du célèbre ébéniste de Louis XV et de Louis XVI.

## I. ANTIQUITÉS PRÉHISTORIQUES.

### 1. *Paléolithique.*

*Dons* : 7 instruments en silex, Abri du Bau de l'Aubesier, vallée de la Nesque, au sud du Mont Ventoux (Vaucluse), époque Moustérienne : legs F. MOULIN. — 25 racloirs, 2 lames retouchées, 18 pointes, 3 concasseurs en silex, 3 diaphyses, 3 phalanges de cheval, 1 épiphyse d'humérus de bison, avec traces d'utilisation, 1 fragment du magma de la couche archéologique, station des Rebières I, commune de Valeuil en Dordogne (Moustérien supérieur); 8 racloirs, 1 lame retouchée, 8 pointes en silex, station des Rebières II (Moustérien supérieur); 9 racloirs, 4 pointes en silex, station des Rebières, grotte des Carnassiers (Moustérien supérieur); 1 nucléus, 2 lames retouchées, 1 pointe latérale droite, 6 grattoirs, station des Rebières III (Aurignacien moyen); 6 nucléus, 6 éclats discoïdes, 25 lames diverses, 3 pointes de la Gravette, 1 petite pointe, 2 perçoirs latéraux, 4 pièces à coches, 27 grattoirs, 17 burins en silex, station des Rebières III (Aurignacien supérieur) : le tout donné par l'auteur des fouilles, M. le professeur Eugène PITTARD. — 3 lames retouchées, 4 grattoirs, 4 pointes à retouche solutréenne, 1 morceau de cristal de roche, 1 os épannelé, 1 partie d'andouiller de renne portant des traces de sciage, 1 métatarse et 2 phalangiens de cheval, fouilles de l'abbé Ducrost et de M. Bidault de Grésigny à Solutré en 1882 : M. BIDAULT DE GRÉSIGNY.

### 2. *Néolithique.*

*Dons* : 194 pièces en silex, 25 maillets en pierre, 22 haches en pierre polie, 2 fragments de poterie et 3 objets divers, le tout provenant de diverses stations des départements de Vaucluse et des Basses-Alpes : legs F. MOULIN.



*Acquisitions* : 1 pointe de flèche en os, à section ovale, 1 dite à pédoncule et barbelures, station de La Lance près Concise (lac de Neuchâtel). — 1 petit vase en terre cuite, 2 poinçons, 1 ciseau, 1 tranchet, le tout en os, 2 dents d'ours dont une avec œil de suspension, station de Concise, lieu dit La Ténévière.

### 3. Age du Bronze.

*Dons* : 1 pointe de flèche à ailerons, en bronze, Castellans des Garennes (Basses-Alpes) : legs F. MOULIN.

### 4. Age du Fer.

*Acquisitions* : mobilier funéraire d'une tombe à inhumation, découverte à Nax (Valais), se composant de 1 bracelet à tampons, en argent massif, 1 dit en bronze, orné de nodosités au pourtour, 4 dits en bronze, tige en ruban étroit, ornée de cercles centrés et ouverte aux extrémités, 4 fragments de bracelets pareils aux précédents, 1 petit anneau plat en bronze (époque La Tène I.)

## II. ANTIQUITÉS CLASSIQUES.

*Dons* : 1 sarcophage en marbre, trouvé à Cumès en 1908, époque grecque archaïque : M. Albert MOTTU.

*Acquisitions* : 3 idoles amorgiennes en marbre blanc, de forme plate, provenant de l'île d'Amorgos, période Egéenne (Minoen primitif), vers 2500 avant J.-C.

### *Epoque romaine.*

*Dons* : 1 lampe en terre cuite (Walters, type IV), trouvée à Milo « dans un caveau, à côté de celui de la Venus » ; 2 dites, provenance inconnue ; 1 vase en terre cuite, forme d'œnochoé à embouchure ronde, trouvé dans un tombeau romain, sous l'annexe de la chapelle de Saint-Maurice, route de Tourves à Rougier (Var) ; 1 figurine en terre cuite, représentant une

colombe, Tourettes, plateau des Claparèdes, arr. d'Apt (Vaucluse) : legs F. MOULIN.

*Acquisitions* : ciseaux en fer, trouvés dans la démolition des n<sup>os</sup> 23-27, rue du Marché.

### III. HISTOIRE DE L'ART ET DE L'INDUSTRIE.

#### 1. Céramique.

*Dons* : 1 tasse et soutasse en terre jaune, décor dit Etrusque, fabrique de Nyon : M. Charles SUNDT. — 1 cafetière, 1 sucrier et 2 tasses en faïence, décor de personnages en médaillons, fabrique de Lunéville, fin du XVIII<sup>me</sup> siècle; 3 assiettes en faïence fine, décor imprimé, marque Creil, début du XIX<sup>me</sup> siècle : M. Emile DUVAL-FOULC. — 2 fragments de pavement en mosaïque de faïence émaillée, provenant de la chapelle construite dans la cathédrale de Cordoue par Henri II de Transtamare (1369-1379) : M. Frédéric RAISIN.

*Acquisitions* : 1 plat en faïence, aux armes de la famille Bräm de Zurich, avec date 1679, fabrique de Winterthour. — 1 soupière et 3 plats en porcelaine tendre, fabrique de Tournay, époque Louis XV. — 12 couteaux avec manche en porcelaine tendre, décor chinois polychrome, fabrique de Chantilly. — 1 paire de potiches en porcelaine de Chine, décor polychrome, monture en bronze doré. — 1 assiette en faïence, avec sujet imprimé : Le temple de Saint-Pierre à Genève (le Musée possède la plaque gravée sur cuivre qui a servi à l'impression), marque Baylon. — 1 tasse avec soutasse, décor de guirlande avec monogramme, même marque. — 2 tasses avec soutasse, décor de branches de laurier, fabrique Baylon. — 1 broc en terre vernissée, figurant une chouette, fabrique de Vanchy sur Bellegarde (Ain).

#### 2. Bijouterie, Orfèvrerie, Etains, Métaux ouvrés.

*Dons* : 1 truelle à gâteau, en argent, provenant de la famille de Léopold Robert; 2 paires de mouchettes, en fer nickelé :

M<sup>me</sup> L. HUGUENIN. — 1 fourchette en fer, manche en cuivre, figurant une tête d'aigle, XVI<sup>me</sup> siècle; 2 paires de boucles d'oreille, en cuivre argenté, provenant du Caucase : M. Emile DUVAL-FOULC. — 1 coffre en fer, à serrure compliquée, portant la signature de J.-G. Ott, maître serrurier à Nuremberg, 1724 : DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS. — 1 moulin à café en fer, avec ornements gravés, découpés et ciselés, dans une petite armoire en noyer, 1<sup>er</sup> tiers du XVIII<sup>me</sup> siècle : MM. Guillaume et Edmond FATIO.

*Acquisitions* : 1 mortier en bronze, anses carrées. — 1 bague en argent, chaton formé d'une cornaline, trouvée à Champlong (commune d'Avusy), moyen-âge. — 1 montre en or, boîte guillochée, de l'atelier de Jean-Gédéon Dériaz à Genève (1792-1848). — 1 montre en or, boîte ciselée, décor en médaillon, époque Louis XVI. — 1 petit couteau à secret, manche en bronze mouluré, gaine en fer gravé pouvant servir de couteau de table et dissimulant la lame d'un stylet à plats ciselés, trouvé dans le corsage d'un costume de femme de l'époque Louis XIII. — 1 paire de flambeaux en laiton poli, panache octogone porté sur trois pieds de lion, époque Louis XVI. — 1 bouilloire en étain, anses formées de masques de lion, provenant des Grisons.

### 3. Objets divers.

*Dons* : 1 châle en cachemire blanc, bouquets bleus et rouge, fabrication française; 1 portrait miniature de M<sup>me</sup> de La Fléchère, née Monod : M<sup>me</sup> MONOD DE FROIDEVILLE. — 1 étui à aiguilles en ivoire avec incrustations de rondelles en acier; 1 tabatière en paille, 1 petite boîte en paille, 1 coffret en bois sculpté, travail d'Interlaken, 2 bonbonnières en papier mâché, 1 bonbonnière en bois : M<sup>me</sup> L. HUGUENIN. — 1 ceinture en soie brochée, rouge, blanc et bleu, décor de couronnes, bonnets phrygiens et les mots « Liberté, Egalité », ayant appartenu à M<sup>me</sup> Susanne La Cour, née Robert de Romegou, à Vals (Ardèche) et grand-mère de la donatrice, époque de la Révolution : M<sup>me</sup> Al. GUERY. — 2 camées tendres, montés en broche

or, portraits d'Emile et Philippe Plantamour vers 1830 : M<sup>me</sup> DIODATI-PLANTAMOUR. — 1 bonbonnière en fausse écaille, décorée de nacre : MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS (Don Amélie Piot). — 4 vitraux, dont 2 en couleurs et 2 en grisaille, travail français, XVI<sup>me</sup> siècle : SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DU MUSÉE.

*Acquisitions* : 1 moule à beurre, en bois gravé, aux armes de Genève, et daté 1793. — 1 bonbonnière en ivoire, ornée d'une miniature représentant Louis XV jeune, d'après Van Loo, travail français, XVIII<sup>me</sup> siècle. — 1 dite, en paille, couvercle orné des armes de Genève. — 1 violon, portant l'étiquette de Louis, luthier à Genève, 1829. — 1 alto portant l'étiquette de Léopold Will, luthier à Genève, 1874.

#### IV. SOUVENIRS HISTORIQUES ET COLLECTIONS DU VIEUX-GENÈVE.

*Dons* : 1 cocarde en soie, du Club révolutionnaire Guillaume-Tell ; 2 insignes en argent et métal blanc, de la Société de l'Arquebuse et de la Navigation : M. le professeur Ant. VERCHÈRE. — 1 canne en bambou, ayant appartenu au général Giger de Prangins : M<sup>me</sup> MONOD DE FROIDEVILLE. — 1 enseigne « Au Coq rouge 1605 » provenant de la maison 10, rue de la Fontaine : BUREAU MUNICIPAL DES TRAVAUX. — 1 petit buste de J.-J. Rousseau, en biscuit, d'après Houdon, legs de M<sup>me</sup> Sophie LATOUR-CHEBULIEZ. — 1 tableau brodé par la citoyenne P. Dufour « Résurrection de J.-J. Rousseau », 1 bonnet de greffier, 1 porte et une fenêtre en pierre provenant de l'escalier de la maison Favre aux Rues-Basses, 15 : SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DU MUSÉE. — 1 aquarelle de Præssel : le pont de l'Observatoire et l'emplacement du Musée avant 1902 : M. Edmond FLOURNOY. — 47 gravures, en noir et en couleurs, lithographies, etc., vues de l'ancienne Genève : Dépôt du CONSEIL ADMINISTRATIF.

*Acquisitions* : 1 peinture à l'huile de P. Georges, *Les roues hydrauliques de la Jonction*.

#### **4. Musée Ethnographique.**

Conservateur : M. le Professeur Eugène PITTARD.

---

Pendant le courant de l'année 1912, le Conservateur du Musée Ethnographique a continué la revision des étiquettes, ainsi que la revision scientifique des objets placés dans les vitrines. Un certain nombre d'objets ayant été autrefois étiquetés avec des erreurs de provenance, cette revision est absolument nécessaire. Elle n'est pas toujours facile et elle se poursuivra forcément pendant quelque temps encore.

Le chauffage central ayant été installé dans la villa de Mon-Repos, un certain nombre de collections ont ainsi été préservées de la détérioration par humidité, en particulier l'intéressante série des momies boliviennes. En outre le chauffage permettra l'ouverture du Musée pendant toute l'année.

#### EMPLOYÉS.

M. Amédée Burdin, surveillant-concierge, ayant donné sa démission, a été remplacé par M. Jacques Marggi, nommé à ces fonctions par le Conseil Administratif le 9 janvier 1912.

#### VISITEURS.

Pendant l'année 1912, le Musée a reçu la visite de 11,390 personnes, parmi lesquelles un assez grand nombre d'élèves de nos écoles sous la conduite de leurs maitres.

Le 1<sup>er</sup> octobre, le Conseil Administratif a décidé de fixer à 50 centimes le prix d'entrée du Musée, tous les jours, sauf le jeudi et le dimanche, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1913.

#### DIVERS.

Une salle nouvelle a été aménagée pour recevoir la collection des instruments de musique. M. Maurice Bedot ayant fait don au Musée d'un grand nombre d'instruments de musique

provenant principalement de l'Asie et de l'Insulinde, il a été possible de réunir ces objets à ceux de même espèce que possédait déjà le Musée et provenant de toutes les parties du monde, pour composer une collection systématique. Les autres collections restent groupées selon l'ordre géographique, adopté dès le début de l'organisation du Musée. Cet essai de groupement systématique a été goûté de nombreux visiteurs.

Le Conservateur du Musée Ethnographique a eu l'honneur de présider le XIV<sup>me</sup> Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques, qui a eu lieu dans notre ville du 9 au 15 septembre 1912. Des savants étrangers, parmi lesquels plusieurs directeurs de musées ethnographiques, ont examiné nos collections avec intérêt. Nous avons enregistré avec plaisir les promesses de deux ou trois d'entre eux d'augmenter nos séries. A l'occasion de ce Congrès, le Musée Ethnographique de Genève a noué, avec divers musées Ethnographiques d'Europe et d'Amérique, des relations qui ne peuvent qu'être profitables à nos collections municipales.

Pendant l'année 1912, certains objets du Musée Ethnographique ont été décrits dans trois publications : Henri A. Junod, *The Life of a South African Tribe*, 1912 ; Edouard Naville, *La poterie primitive en Egypte*, dans « L'Anthropologie », Paris, 1912 ; Eugène Pittard, *Un cas de magie sympathique*, dans « Archives de Psychologie », 1912.

\* \* \*

351 objets ont été inventoriés durant cette année. Nous en donnons un rapide aperçu. Le crédit affecté à l'entretien et à l'achat des collections étant extrêmement minime, les objets entrés au Musée sont presque exclusivement des dons. Nous groupons les objets et les photographies selon l'ordre géographique.

#### DONS.

*Europe.* — 1 flûte faite avec un fémur de chèvre (montagnes de Vaucluse) : legs F. MOULIN. — 2 mannequins types Appen-

zellois, homme et femme : remis par le MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS. — 1 paire de pantoufles turques, 1 paire de mules en paille, 1 paire de mules velours rouge (Turquie?), 1 paire de socques (Lugano) : don de M<sup>lle</sup> Amélie PIOT. — 1 paire de souliers roumains, 1 plat en faïence avec décorations phytomorphiques (Roumanie) : dépôt E. PITTARD. — 1 sabre turc, 1 pipe turque : M. HAIM.

*Asie et Insulinde.* — 1 paire d'étriers japonais, damasquinés et laqués : M. Emile DUVAL-FOULC, à Paris. — 1 lampe turque, 1 couteau, 1 casque cuivre incisé, 1 brassard incisé, personnages et animaux, 1 bouclier (rondache) en cuivre incisé, personnages et animaux fantastiques, 2 sabres lames courbes : legs POTTER. — 1 sabre, lame courbe, poignée sculptée (Insulinde) : M. JULLIEN. — 1 gourde en bois Battak (Sumatra), 2 paniers Dayaks (Bornéo), 1 louche en bois (Sumatra), 1 ceinture cuir (Timor), 2 chapeaux de fibres de palmiers (Moluques, Timor?), anneaux pour le ventre et 13 bracelets de femme Dayaks (Bornéo), 4 colliers Dayaks, 2 étuis en roseau pour les fuseaux (Dayaks), 2 « Déclarations de guerre » Battaks, 2 bracelets Battaks, étoffes grossières en fibres de palmier (Dayaks), 1 paire de sandales Javanaises, 2 bandes d'étoffes Dayaks, 5 pagnes Dayaks en étoffe tissée et brodée, 3 costumes Dayaks, 2 Sarongs Battaks, 1 mouchoir de tête Javanais, 4 Sarongs Javanais, 1 village Javanais typique se composant des pièces suivantes : poste de garde, écurie pour chevaux, piloir à riz, écurie à buffles, église, grenier à riz, maison du chef du village, cuisine, auberge, pont en arc : Prof. Maurice BEDOT. — Coiffures de femmes (Japon), poupées japonaises : M<sup>me</sup> L. HUGUENIN. — 1 carquois avec flèches pour sarbacanes, 20 javelots avec parties offensives en bois ou en roseau sculptés (Sumatra) : M. Isaac REVERCHON. — 1 mannequin guerrier japonais avec armure complète et armes : 2 sabres, 1 lance, plus 1 fanion ; 1 paire de chaussures japonaises anciennes : remis par le MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS. — 2 fibules en bronze provenant de Kobhan (Caucase), 1 bracelet en bronze (même provenance), 1 agrafe de ceinturon en bronze et une tête de bélier servant de décoration



(même provenance); 1 pot à eau en terre vernis turquoise (Erivan, Caucase); 2 fibules en bronze, provenant de Khoban : M. Ernest CHANTRE. — 2 souliers de femme chinoise, 1 paire de socques (Chine), 2 paires de pantoufles de femme (Asie antérieure?), 1 sac cuir, 1 paire de mules (même provenance?), 1 paire de souliers Chinois pour hommes (Shang-Hai), 1 paire de chaussures de pèlerins Indous, 1 paire de souliers d'homme (Inde), 1 paire de souliers d'hommes de Jeypour (Inde) : M<sup>lle</sup> Amélie PIOT. — Photographies : 35 photographies représentant des ensembles ou des détails du monument d'Angkor, remises par le MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE.

*Amérique.* — 1 arc en bois et 10 flèches à pointe en bois dur, unie ou barbelée (Amérique du Sud) : M. le Prof. M. BEDOT.

*Afrique.* — 1 couteau marocain, 1 sabre (Sénégal) : M. HAIM. — 1 sacoche cuir, 1 dito (Maroc), 1 bouclier en peau (Zoulouland) : legs POTTER. — 1 collier de Cafre en rondelles de coquilles, 1 bâton magique Bushman, 1 ornement de tête d'un roi Cafre : remis par le CONSERVATOIRE BOTANIQUE. — 1 tam-tam en cuivre, couvert en peau, provenant d'Assouan, 1 guitare nubienne : don SCHWITZGUEBEL. — 5 vases en pierre (cament des Bischari à Assouan), 3 vases en terre (Haute et Moyenne Egypte) : M. le Prof. Edouard NAVILLE. — 15 pointes de flèche, en silex, types divers, provenant du sud tunisien, 2 bracelets en os des Bischari, 2 petites statuettes égyptiennes en terre cuite, 3 silex coups de poing préchelléens, provenant de la Tunisie, 2 vases en terre cuite provenant de Khozan (Egypte), 7 bracelets en verre moderne (Egypte), 2 poignards (Gabon), 2 fers de lance (Gabon), 2 amulettes (gri-gri) du Sénégal : M. Ernest CHANTRE. — 1 idole en bois provenant du Rio Nunez (Guinée française) : M. le D<sup>r</sup> E.-F. WEBER. — 2 écharpes algériennes : M<sup>me</sup> L. HUGUENIN. — 1 paire de pantoufles de Juive d'Alger (1837), 1 paire de pantoufles mauresques (même provenance), 1 sacoche en cuir découpé et brodé (Maroc?) : M<sup>lle</sup> Amélie PIOT. — 1 silex retouché en grattoir (Deir-el-Bahari, Egypte) : M. le Prof. Ed. NAVILLE.

Photographies : 91 photographies représentant des types indi-



gènes de l'Égypte, de la Tunisie, de la Nubie; des costumes, instruments de musique, etc. : M. Ernest CHANTRE.

#### ACQUISITIONS.

Oreiller en bois sculpté; vase en bois, anse sculptée,alebasse décorée de graines incrustées, motifs géométriques et zoomorphiques; grande cuillère de bois; coupe en filigrane; grandealebasse incrustée de perles de verre; paniers en fibres de palmier; bâton en bois (Ba-Ronga de Lourenço Marquès); poche couverte de perles (Cafres Xoso d'East London); passoire pour la bière de maïs (Thonga); plat en bois pyrogravé (Shilouwane); lirate, monnaie d'échange fabriquée autrefois par les Pédi; panier tressé Ngula; bouclier Thonga avec son bâton de pivot; bracelets en fil de laiton (Ronga Nkurna); canne en ébène (Ronga);alebasse pour mettre les charmes (Ronga); assagaie (Ronga) : Achat de M. H.-A. JUNOD, missionnaire. — Deux objets en coquilles représentant des animaux fabuleux provenant de la Nouvelle-Guinée. — Attirail complet d'un fumeur d'opium (Chine). — 5 photographies indigènes du Congo.

#### 5. Service du Vieux-Genève.

Chef du Service : M. Camille MARTIN.

---

Les archives du Service du Vieux-Genève sont déposées depuis cette année au Musée d'Art et d'Histoire, dans la salle du sous-sol, où se trouve le relief Magnin. Une partie des collections a pu être exposée dans des vitrines; les autres pièces peuvent être consultées par les visiteurs.

Les relevés des anciennes maisons de la ville ont été poursuivis en 1912. En l'absence d'une organisation cantonale, le Service étend son activité sur la banlieue et la campagne genevoise, où les transformations sont presque aussi rapides que dans les quartiers urbains. En plus des photographies et des

dessins qui ont été exécutés jusqu'ici, le Service fera prendre à l'avenir des moulages des motifs de sculpture les plus intéressants (mascarons, consoles, clefs de voûtes, etc.). Ainsi l'on constituera avec le temps un petit musée de sculpture locale.

### **6. Salle des Armures.**

Délégué de la Commission : M. le Major Henri GALOPIN.

#### *Commission :*

MM. LOUIS CHAUVET, délégué du Conseil Administratif, président. — Alfred CARTIER, secrétaire. — M. BEDOT. — MAX VAN BERCHEM. — MARC CAMOLETTI. — E. DEMOLE. — Camille FAVRE. — Henry FAZY. — H. GALOPIN. — A. LAMUNIÈRE. — Camille MARTIN. — E. NAVILLE. — E. PITTARD. — B. REBER. — H. VULLIÉTY.

---

#### DONS.

3 sabres d'infanterie, Grisons, XVIII<sup>m</sup>e siècle : SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DU MUSÉE.

1 épée de ville, lame aux armes de France, garde en cuivre argenté, époque Louis XV : M. J. BOUSSER.

1 schako, 1 giberne, 1 briquet, 1 paire d'épaulettes, 1 dragonne, 1 mouchet de bonnet de police, 28 boutons, le tout faisant partie d'un uniforme de grenadier, vers 1840 : M. Louis HAIM (par la Société auxiliaire).

1 dolman ayant appartenu au duc de Brunswick, 1 uniforme d'officier d'artillerie suisse ayant appartenu au colonel Th. de Saussure : M<sup>m</sup>e Théodore DE SAUSSURE.

1 carabine de stand : M<sup>m</sup>e DU PAN-FAESCH.

1 uniforme diplomatique suisse, avec épée et bicorne, ayant appartenu à M. Arthur de Claparède, ancien secrétaire de la légation suisse à Vienne : M<sup>m</sup>e Arthur DE CLAPARÈDE.

3 brassards de la Croix-Rouge portés par MM. L. et A.

Huguenin, pendant la guerre franco-allemande, 1870-1871 :  
M<sup>me</sup> L. HUGUENIN.

1 brassard fédéral, porté par M. E.-F. Jaquenoud, de la C<sup>ie</sup>  
genevoise de carabiniers, blessé au siège de Fribourg en 1847 :  
M<sup>lle</sup> JAQUENOUD.

1 agrafe de ceinturon d'artilleur genevois : M. Charles  
FINAZ.

1 série de convocations pour la garde nationale genevoise  
en 1814 : M. le professeur Ant. VERCHÈRE.

#### ACQUISITIONS.

1 esponton genevois, fer finement gravé, XVII<sup>me</sup> siècle, re-  
monté sur hampe ancienne du dépôt de la Salle des Armures.  
— 1 marteau d'armes de fantassin, aux armes de Soleure et au  
poinçon de son arsenal, XVI<sup>me</sup> siècle. — 1 fer de pertuisane,  
début du XV<sup>me</sup> siècle. — 1 pertuisane, au poinçon de Genève,  
avec marque d'armurier (la Guivre de Milan), début du XVI<sup>me</sup>  
siècle. — 1 clé d'arquebuse à rouet, XVI<sup>me</sup> siècle. — 1 couteau  
de chasse, poignée en ivoire sculpté figurant un lion, monture  
en argent, lame gravée, époque Louis XV. — 2 dits, monture  
en cuivre, même époque. — 2 têtieres de cheval, avec mors,  
fin du XVII<sup>me</sup> siècle.

#### DÉPÔTS.

Le Comité international de la Croix-Rouge a remis au Conseil  
Administratif, à titre de dépôt, un certain nombre de souvenirs  
en sa possession, tels que lettres, médailles et insignes, qui  
ont été placés à la galerie de la salle des Armures, dans une  
vitrine dont le déposant a pris les frais à sa charge.

A l'occasion de l'inauguration du Musée, M. S. BRUNSWIG  
avait bien voulu nous offrir un très beau modèle de cheval  
qui avait figuré à l'exposition de Genève en 1896. Ce don géné-  
reux a permis de placer sous les yeux du public, dans la Salle  
des Armures, le mannequin à cheval, équipé et armé, d'un  
argoulet genevois de la fin du XVI<sup>me</sup> siècle, pendant les guerres  
contre la Savoie.

## 7. Cabinet de Numismatique.

Conservateur : M. Eugène DEMOLE.

Conservateur-adjoint : M. Édouard AUDEOUD.

### *Commission :*

MM. LOUIS CHAUVET, Conseiller Administratif délégué, président. — Alfred CARTIER, Directeur général du Musée d'Art et d'Histoire. — Auguste CAHORN. — Henri CAILLER. — Jean FAVEZ. — Louis FURET. — Théodore GROSSMANN. — Lucien NAVILLE.

---

### DONS.

Nous avons reçu :

De M. A. AGHAYAN, un meshed de Perse, autonome (1244 A. H.), bronze; deux dirhems de Perse, de Pâris (202 A. H.), et de Al-Rashid, de Bagdad (193 A. H.), argent; deux demi-drachmes des rois Parthes arsacides Tiridate II (28-21 Av. J. C.) et Vologèse III (77-148 de J. C.), argent; — de M. Édouard AUDEOUD, une di-obole de Rhégium (Bruttium), bronze; une di-drachme de Gélas (Sicile), argent; un denier de Jean de Michaelis, évêque de Lausanne (1466-1468), billon; — de M. J. BOUSSER, une médaille de Pie IX et de Léon XIII, commémorant la mort du premier et l'avènement du second, 1878, par Blondelet, mod. 0,050, laiton; une médaille de Léon XIII, en l'honneur de St. Pierre-es-liens, 1890, par Bianchi, mod. 0,043, bronze; une dito, en l'honneur de la réfection et de l'agrandissement de l'observatoire du Vatican, 1891, par Bianchi, mod. 0,043, bronze; — de M. Éd. CHAPUISAT, un sceau humide du tribunal militaire fédéral de la II<sup>m</sup>e division, 1886, mod. 0,086; — de la COMMISSION DE PUBLICITÉ DU DEUXIÈME CENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE J.-J. ROUSSEAU, à Genève, deux coins de service établis pour la médaille officielle, mod. 0,055; — de M. Séverin DATA, un denier de Raymond IV d'Orange (1340-

1393), billon; trois sizains de Galéaz II et Barnabo Visconti, seigneurs de Milan (1354-1378), billon; deux sizains de Jean I Paléologue, marquis de Montferrat (1306-1338), billon; — de M. F. DEMAUREX, un sceau à cire chaude de l'inspecteur des internés français, en 1871, mod. 0,036; — de M. Eug. DEMOLE, un denier d'Humbert II, comte de Savoie (1091-1103), frappé à Suze, billon; un penny d'Alexandre II, roi d'Écosse (1214-1249), billon; un jeton du Dauphiné (XV<sup>me</sup> siècle), cuivre; un jeton pour le mariage de Charles I d'Angleterre avec Henriette de France, 1625, argent; un essai monétaire d'un décime français de 1839, cuivre; une médaille officielle du deuxième centenaire de J.-J. Rousseau, 1912, bronze; — de M<sup>me</sup> G. DIODATI, un prix de piété du Collège de Genève, par J.-E. Chaponnière (XIV<sup>me</sup> siècle), mod. 0,042, argent; un prix de la Société des Arts avec dédicace, par A. Bovet (XIX<sup>me</sup> siècle), mod. 0,057, argent; inauguration du pont du Mont-Blanc, 1862, par S. Mognetti, mod. 0,050, bronze; une médaille de Philippe Plantamour, par H. Bovy, mod. 0,067, bronze; 3<sup>me</sup> centenaire de l'Académie de Genève, 1859, par A. Bovet, mod. 0,057 (2 ex.), bronze; 3<sup>me</sup> centenaire de la Réforme à Genève, 1835, par A. Bovy, mod. 0,035, argent; un écu du tir fédéral de Stans, 1861, étain; un prix du royaume de Prusse, au revers « Hélios », institué en 1840 et gravé par C.-K. Pfeuffer, mod. 0,042, or; pièces de un, deux, trois et quatre-penny, 1838, de Victoria, reine d'Angleterre, argent; exposition universelle de Londres, 1851, mod. 0,051, étain; congrès des sciences à Turin, 1840, par Galeazzi, mod. 0,072, bronze; inauguration du canal de Suez, en 1869, par Rastelli, mod. 0,050, étain; une médaille de Jacques Balmat, de Chamonix, par L. Merley, 1878, mod. 0,028, bronze; — de M. L. FURET, un coin d'ébauche pour la médaille officielle de J.-J. Rousseau, 1912, mod. 0,055; un exemplaire en plomb de cette médaille; — de M. M. FÜRTER, un-batz de Neuchâtel, 1622; dix-kreuzers de Berne, de 1787; — de M. Georges HANTZ, une plaquette frappée pour célébrer les 80 ans de M. J. O., en 1912, par G. Hantz, mod. 0,061 × 0,041, bronze; une médaille-broche émaillée pour le Congrès uni-

versel de la paix, Genève, sept. 1912, par G. Hantz ; — de M. L. HARVEY, deux médailles d'Abraham Lincoln, par H. Bovy, dont une offre une légende fautive et ne fut pas éditée, mod. 0,060, bronze ; — de M. M. HUGUENIN FRÈRES, une médaille de la Monnaie fédérale, 1906, mod. 0,080, et une médaille de la bataille de Morgarten, 1907, mod. 0,054, toutes deux en coquilles galvanoplastiques et en bronze argenté, par MM. Huguenin ; — de M<sup>me</sup> L. HUGUENIN, deux assignats, l'un du 24 octobre 1792, de 5 L., l'autre du 14 décembre 1792, de 10 L. ; — de M. F. IMHOOF-BLUMER, une pièce de bronze de la Chersonèse taurique ; — de M. A. JACCARD, deux plaquettes de Léon Tolstoï, modelées par M. le prof. Günzbourg et gravées par A. Jaccard, mod. 0,044 et 0,030, bronze ; une médaille commémorative du centenaire de l'institut des voies et communications, à S<sup>t</sup>-Petersbourg, 1910, par A. Jaccard, mod. 0,090, bronze ; — de MM. JACOT-GUILLARMOT, deux plaquettes de J.-J. Rousseau, 1912, par Jacot-Guillarmot, mod. 0,046  $\times$  0,036, bronze et aluminium ; — de M. L. LAMBERT, un grand bronze de Caracalla ; — de M. F. LIPPOTH, un moyen bronze d'Auguste ; deux moyens bronzes de Dioclétien ; — de l'hoirie de M. Gustave MOYNIER, un médaillon de Commode ; un grand bronze de Lucilla ; un moyen bronze d'Antonia ; un dito de Germanicus ; une médaille de la Société d'utilité publique de Genève, par A. Bovy, mod. 0,045, argent ; un prix d'école de Berne, 1734, mod. 0,037, argent ; premier Synode national des églises réformées de France, par A. Bovy, mod. 0,068, bronze ; exposition universelle de Paris, 1867, médaille décernée, par Ponscarme, mod. 0,050, argent ; même exposition, une médaille décernée, mod. 0,068, bronze ; même exposition, secours aux blessés, mod. 0,035, bronze ; exposition de Paris, 1900, comité international à Genève de secours aux blessés, par Chaplain, mod. 0,063, bronze ; un jeton de la Société royale des Antiquaires de France, par Puymaurin, mod. 0,033, bronze ; dix-cent. des Colonies françaises, 1827 ; exposition universelle d'Anvers, 1894, section congolaise, médaille décernée, mod. 0,60  $\times$  0,045, bronze ; congrès belge international des réformes

douanières, Bruxelles, 1856, par Geefs, mod. 0,055, bronze; cinq-cent. 1887; dix-cent. 1889; un, deux, cinq et dix-cent. 1888; 0,50, un, deux et cinq-francs 1887 du Congo belge; une médaille de la Croix bleue congolaise, mod. 0,024, simili-argent; exposition de Philadelphie, 1864, par Paquet, mod. 0,057, bronze; un-cent. des États-Unis, 1882; une médaille à planisphère  $\frac{s}{m}$  (Angleterre), mod. 0,073, étain; un-décime 1838 et cinq-cent. 1837, d'Honoré V, prince de Monaco; — de la FAMILLE DE M. J. O., un poinçon et deux matrices ayant servi à frapper une plaquette en l'honneur de M. J. O., mod. 0,061  $\times$  0,041; — de MM. PONSON, 31 copeks et dengas du Grand duché de Moscovie (XVI<sup>m</sup> siècle), billon; — de M. E. RIVOIRE, un cachet de bouteille portant les armes de Genève, verre; — de M. le vicomte DE SARTIGES, un catalogue illustré de sa collection de monnaies grecques et romaines, in-4<sup>o</sup>; — de la SOCIÉTÉ GENEVOISE DE GÉOGRAPHIE, une médaille du prix Arthur de Claparède, par Durouvenoz-Duvernay, mod. 0,050, réplique en argent; — de la SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE GENÈVE, un reliquat de sa collection de monnaies et médailles, 1197 pièces, argent, billon et autres métaux (numism. générale) et 33 sceaux-empreintes de Genève et pays voisins; — de M. F. DE STOUTZ, frappe sur cuivre de poinçons inachevés de la pistole de Genève, 1762, et de la pièce de deux-quarts, 1750, de la même ville; — de M. B. SUKATSCHOFF, cinq-copeks 1866, trois-copeks 1862, deux-copeks 1811, 1821, 1862, 1863, 1865; copek de 1852, 1855, 1859, 1865, 1866; demi-copek 1852, 1855, 1858; quart-de-copek 1856 et 1858; — de M. P. THUILLARD, un-quart de Louis, duc de Savoie  $\frac{s}{m}$ ; — de M. A. VERCHÈRE, une médaille de la Classe d'agriculture (Société des Arts) de Genève, décernée, par A. Bovet, mod. 0,045, argent; un jeton de la Société de l'Arquebuse et de la Carabine de Genève, par A. Bovy, mod. 0,022, bronze doré; — de M. L. VIELLE, un-léva de 1882 de Bulgarie, argent. — LE MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE a remis au Cabinet trois pièces de Galère Maximin, Carinus et Valens, jadis trouvées près de Windisch et deux pièces de Constance et de Constantin; un sceau ovale aux armes de la



famille florentine Del Bene, avec croix de Malte, mod. 0,030  $\times$  0,034, fer; un sceau pour marque de commerce d'un potier d'étain de Louèche-la-Ville, M. Laurent Possa, mod. 0,017, fer; un cachet à cire chaude, portant deux armes encore indéterminées, mod. 0,016  $\times$  0,018, fer; un projet de médaille sur carton, daté de 1767, relatif à la construction du port de Ver-soix, mod. 0,094.

Le Conseil Administratif a fait déposer au Cabinet les objets suivants : 44 jetons de soupe, 1847; 5 jetons pour l'assistance, 1848; 52 jetons pour la cantine du cimetière de S<sup>t</sup>-Georges; 28 jetons, anciennes contre-marques pour les Musées; un sceau humide du Musée Rath, Commune de Genève; deux sceaux en bois et 6 galvanos en cuivre ayant été employés, jusqu'en 1910, par le Conseil Administratif; 2 insignes argent-émaille, de l'assemblée de l'Union des villes suisses, Genève, 27-29 septembre 1912.

#### ACHATS.

Le Cabinet a pu se rendre acquéreur d'une des trois seules monnaies connues de l'évêque de Sion, Walter II Supersaxo (1457-1482), le premier d'entre les prélats de cet évêché qui ait frappé monnaie. C'est ici l'une des pièces les plus intéressantes de la série suisse. Deux monnaies de Genève ont été acquises, un écu-pistolet de 1576, variété rare de ceux de cette année déjà renfermés dans la collection, puis un demi-thaler de 1622, avec le monogramme de Joseph Gringalet. Ces trois pièces sont de premier ordre et il convient de remercier ici MM. Édouard AUDEOUD et Théodore GROSSMANN de s'être utilement entremis pour en faciliter l'acquisition.

La série des monnaies et médailles genevoises semble aujourd'hui fort avancée; hormis quelques pièces rarissimes, connues et surveillées du reste, les dons et les acquisitions faits principalement depuis cinquante ans, sont venus peu à peu constituer cette incomparable série, dont un catalogue, depuis longtemps à l'étude, dévoilera toutes les richesses. Il reste à présent



à compléter les séries de la Savoie, de l'évêché de Lausanne et de la Suisse.

La majeure partie du crédit a été affectée cette année à l'acquisition de divers ouvrages indispensables au classement des séries grecques et orientales, ainsi qu'à celle d'ouvrages donnant des renseignements précis sur le monnayage moderne. Le Cabinet de Numismatique ne doit pas, en effet, se borner à être une collection plus ou moins riche de monnaies, de médailles et de sceaux, il doit tendre, en outre, à devenir un centre de renseignements où l'on puisse se documenter sur tous les points qui touchent à la numismatique ancienne et du moyen âge, comme aussi sur les détails du monnayage moderne qui intéresse bien des gens.

Par voie d'échange, le Cabinet, avec l'assentiment du Conseil Administratif, a abandonné à l'État de Vaud deux coins de service, gravés il y a un peu plus d'un siècle par Ch. Wielandy, en vue de frapper une petite médaille populaire en l'honneur de Frédéric-César de La Harpe<sup>1</sup>. Ces coins figuraient en 1851 dans le Catalogue du médaillier de Vaud, et nul ne sait comment ils sont arrivés à Genève. L'État de Vaud a autorisé l'administration de son médaillier à remettre en échange à celui de Genève un sceau matrice de Guillaume du Lac, prévôt du chapitre de l'Église de Genève, à la fin du XIV<sup>me</sup> siècle.

---

<sup>1</sup> Conf. E. DEMOLE, *Médaille inédite de Frédéric-César de La Harpe*, dans la *Revue Suisse de Numismatique*, t. XIV, 1908, pp. 217-221, vign.



## CHAPITRE IX

---

### MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE <sup>1</sup>

---

Directeur : M. Maurice BEDOT, professeur.

*Commission :*

MM. LOUIS CHAUVET, Conseiller Administratif, président. — Alfred CARTIER. — LOUIS DUPARC, professeur. — Eugène PENARD, D<sup>r</sup> sc. — Arnold PICTET, D<sup>r</sup> sc. — Jacques REVERDIN, professeur. — Charles SARASIN, professeur. — Emile YUNG, professeur.

---

Le concours ouvert par le Conseil Administratif pour la construction d'un nouveau Muséum d'Histoire naturelle a été jugé les 7 et 8 mars. 17 projets ont été présentés. Les récompenses suivantes ont été accordées :

*1<sup>er</sup> Prix* : 3,000 francs, projet « Darwin », M. Maurice BRAILLARD, architecte à Genève.

*2<sup>me</sup> Prix, ex-æquo* : 1,500 francs chacun, projet « Granit », MM. REVILLIOD et TURRETTINI, architectes à Genève, avec la collaboration de M. J. TORCAPEL, et projet « La Taupe », MM. L. et F. FULPIUS, architectes à Genève.

*3<sup>me</sup> Prix* : 1,000 francs, projet « Simplex », M. Alfred OLIVET, avec la collaboration de M. Alex. CAMOLETTI, architectes à Genève.

<sup>1</sup> Chapitre VII du compte rendu financier.

*Mentions honorables* : 1° projet « Lux II »; 2° projet « Geoffroy de St-Hilaire ».

A la suite de ce concours, le Conseil Administratif a prié M. BRAILLARD d'établir un devis des frais de la construction et un projet définitif de la première étape. D'autre part, le Directeur du Muséum a été chargé de préparer un devis pour l'installation des vitrines et autres meubles destinés à renfermer les collections et dépôts.

Le 31 mai, le Conseil Administratif présenta au Conseil Municipal un projet d'arrêté ouvrant un crédit pour la construction d'un nouveau Muséum à la rue Sturm.

Le 18 juin, le Département de l'Instruction publique nous informait que devant les frais assez considérables que la Ville aurait à supporter pour l'aménagement du Muséum projeté, il demanderait au Conseil d'Etat d'allouer à la Ville une somme de 100,000 francs qui viendrait s'ajouter à la subvention déjà votée par l'Autorité cantonale.

Le 5 juillet, le Conseil Municipal votait un crédit de 1,250,000 francs pour les travaux de construction et d'installation de ce Muséum.

Il devait être pourvu à cette dépense :

1° par le montant de la vente à l'Etat de Genève du Muséum actuel . . . . .	Fr. 500,000
2° par la subvention de l'Etat . . . . .	» 200,000
3° par une somme de 200,000 francs à prendre sur le capital du legs Rapin . . . . .	» 200,000
4° par des rescriptions à émettre au nom de la Ville de Genève, jusqu'à concurrence de . . . . .	» 350,000
	<hr/>
	Fr. 1,250,000

L'implantation, les plans définitifs et le devis du nouveau Muséum devaient être soumis à l'approbation du Conseil Municipal avant d'être mis à exécution.

Mais, un comité composé de MM. Carl HENTSCH, H. BULLIOT, négociant, F. TAPONNIER, Conseiller Municipal, Ed. DUNOYER, négociant, et L. BRON, député, lança une demande de refe-

rendum qui réunit 1560 signatures reconnues valables. La votation communale référendaire eut lieu les 7 et 8 septembre et donna les résultats suivants : Electeurs inscrits : 10,585 ; bulletins valables : 2,861 ; *oui* : 1,162 ; *non* : 1,699. Le crédit demandé pour la construction d'un nouveau Muséum fut donc refusé à une majorité de 537 voix. L'échec de ce projet, qui avait été étudié avec beaucoup de soin et se présentait dans des conditions particulièrement favorables ne peut qu'attrister les personnes qui s'intéressent au développement scientifique de Genève.

M. le D<sup>r</sup> E. FREY-GESSNER, le savant conservateur de la section d'Entomologie, a fêté, le 12 janvier de cette année, le 40<sup>me</sup> anniversaire de son entrée au Muséum. A cette occasion, M. le Conseiller Administratif délégué, assisté de M. le Secrétaire général, s'est rendu au Muséum pour remettre un souvenir au nom de la Ville de Genève, à M. FREY-GESSNER et lui exprimer sa reconnaissance pour le zèle et le dévouement dont il a toujours fait preuve au cours de cette belle carrière.

LA SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DU MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE, qui donne, chaque année, de nouvelles preuves de l'intérêt qu'elle porte au développement de nos collections, s'est engagée à remettre au Muséum une somme de 4,000 francs pour lui permettre de faire une acquisition importante. Il s'agit d'un spécimen monté d'*Okapi*, avec son squelette, en vente à Londres. On sait que cet animal, voisin des Girafes, a été découvert, il y a quelques années, dans le Congo. Jusqu'à présent on n'a pu en obtenir qu'un très petit nombre d'exemplaires que les Musées se disputent.

Nous devons mentionner, parmi les dons que nous avons reçus cette année, la belle et importante collection de Coléoptères formée par MM. William et François TURRETTINI et remise au Muséum par M<sup>me</sup> François TURRETTINI.

M. le D<sup>r</sup> L. WEBER-BAULER a pris part, cet été, à une expédition scientifique dans le Turkestan oriental. Il a bien voulu se charger d'y récolter des animaux pour notre Muséum. La collection qu'il nous a rapportée renferme surtout des Arthro-

podes et quelques Vertébrés. Elle est particulièrement intéressante par le fait que ces animaux ont été récoltés dans une région très peu explorée, au pied de grands glaciers et à des altitudes comprises entre 3000 et 5000 m.

Le Muséum a donné à diverses écoles 5 Mammifères, 17 Oiseaux et 4 Reptiles; il a remis à la Bibliothèque publique 1 volume et 100 fascicules.

62 demandes de prêts ont été accordées.

Le Muséum a publié cette année :

1° Le volume 20 de la *Revue suisse de Zoologie*, avec 12 planches. Il contient, entre autres, un mémoire de M. le D<sup>r</sup> J. CARL : *Sur quelques Colobognathes du Muséum de Genève*, avec 1 planche et 2 figures dans le texte.

2° Le *Catalogue général des Minéraux, pour servir de guide dans la Collection minéralogique*, par E. JOUKOWSKY, D<sup>r</sup> sc., assistant de Géologie et Minéralogie au Muséum.

3° Le 2<sup>me</sup> fascicule du *Catalogue illustré de la Collection Lamarck*, avec 18 planches.

4° Le 6<sup>me</sup> fascicule du *Catalogue des Invertébrés de la Suisse. Les Infusoires*, par M. le D<sup>r</sup> E. ANDRÉ, 227 p., 11 fig.

#### Zoologie et Anatomie comparée.

*Vertébrés.* On a monté et intercalé dans la collection 94 spécimens. 399 peaux et 114 pièces ostéologiques ont été préparées. Une vitrine nouvelle, établie par KÜNSCHERF, à Dresde, a été placée dans la galerie des Oiseaux. Elle renferme les nids et une collection oologique générale.

M. le D<sup>r</sup> E. WEBER, qui établit le catalogue sur fiches des Vertébrés, a terminé les groupes des Pinnipèdes et des Cétacés et a fait la plus grande partie de celui des Rongeurs. Ce travail demande beaucoup de temps, car il faut vérifier toutes les anciennes déterminations.

*Invertébrés.* Le laboratoire d'Entomologie a continué son travail courant qui consiste surtout dans l'étude et l'intercalation des nombreux dépôts que possède le Muséum. M. FREY-GESSNER s'occupe spécialement de l'étude et du classement des

Hyménoptères. M. CARL a déterminé une grande partie de nos dépôts d'Orthoptères. Nous devons encore exprimer notre reconnaissance à MM. BLACHIER, MÆRKY et PONCY pour l'intérêt qu'ils prennent au développement de nos collections entomologiques.

#### Géologie et Minéralogie.

On a intercalé 355 pièces dans la collection régionale et 31 dans la collection de pétrographie générale.

La collection minéralogique s'est enrichie de plusieurs spécimens appartenant à des espèces minérales qui n'étaient pas encore représentées. En outre, le Muséum a fait l'acquisition d'une grande plaque de cristaux maclés d'Albite, provenant des Grisons.

Le *Catalogue général des Minéraux*, par E. JOUKOWSKY, assistant au Muséum, a été publié cette année.

#### Paléontologie.

M. le Dr J. FAVRE, assistant, a fait une revision générale de la faune jurassique du Salève.

Les collections suivantes ont été déterminées et préparées :

1° Collection de M. DEROGNAT, de fossiles provenant des environs de Toulon et du département de l'Ain.

2° Collection de M. l'abbé RICHARD, de fossiles du Dauphiné et du département de l'Ain.

3° Collection de M. R. NICOLE, de fossiles d'Egypte.

M. J. FAVRE a fait les photographies et l'explication des planches du 2<sup>m</sup>e fascicule du *Catalogue illustré de la Collection Lamarck*, qui vient de paraître et renferme les Polypes fossiles, les Annelides fossiles et une partie des Conchifères monomyaires fossiles.

#### Collection locale.

Cette collection s'est augmentée de quelques pièces intéressantes et, entre autres, d'un beau spécimen de Sanglier provenant du canton de Vaud.

Grâce au zèle de MM. MÆRKY et BLACHIER, la collection

d'Insectes prend un grand développement. Elle s'est surtout enrichie, cette année, par suite de l'acquisition de la collection FRIESS.

#### Bibliothèque.

On continue, comme par le passé, à travailler à l'établissement du Catalogue sur fiches.

La Bibliothèque a reçu, cette année, 35,915 fiches du *Concilium bibliographicum*, ce qui donne, à ce jour, un total de 311,280 fiches.

#### DONS.

M. le Prof. M. ASKANAZY : 1 *Cynomolgus fascicularis* Raffles.

M. J. BANCHET, à Carouge : 1 *Buteo buteo* L. ; 1 *Accipiter nisus* L.

M. BARRETTA, à Chêne-Bourg : 1 Poule Nagasaki.

M. le D<sup>r</sup> M. BEDOT : Archives de Zoologie expérimentale, 3<sup>me</sup> série, vol. 9, 1901, 1 vol. relié 8° ; 1 Coq Wyandotte, ad. ; 1 *Coronella austriaca* Laur. juv. ; 1 *Vipera aspis* L. juv. ; 1 *Lepus cuniculus* L. var. *nigripes* Corn. ; 1 *Astur palumbarius* L. de Satigny.

M. Lucien BÉRAUD : 1 Chat domestique.

M. J. BERGERAT : Nids et œufs de *Sylvia atricapilla* L. et de *Cypselus apus* L. ; nids de *Spinus citrinellus* L. et de *Anorthura troglodytes* L.

M. le D<sup>r</sup> A. BETTELINI, à Lugano : *Bollettino della Società ticinese di Scienze naturali*. Anno VII. Lugano 1911, 1 fasc. 8°.

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE DE GENÈVE : Duc d'Orléans, Campagne arctique de 1907, 2 fasc. 4°, Bruxelles 1911 ; 5 volumes 8° ; 17 fascicules 8° ; 6 fascicules 4° et 1 carte, suites et périodiques divers remis dans le courant de l'année.

M. Ch. BLACHIER : 280 Papillons de la Chine et du Thibet ; 40 Papillons d'Afrique et de l'Archipel malais.

M. le Prof. H. BLANC, à Lausanne : Le Musée zoologique de Lausanne, L. 1912, br. 8°.

M. J. BONNET, à Chêne-Bourg : 1 nid de *Chalicodoma muraria*.

M. W. BOREL : 1 *Cerchneis tinnunculus* L.

M. H. BOURDILLON : 1 *Putorius ermineus* L. ♂ de Pers-Jussy.

M. le D<sup>r</sup> L. BREITFUSS, à S<sup>t</sup>-Pétersbourg : Wissenschaftlich-praktische Murman-Expedition. Bericht über die Tätigkeit pro 1905. S<sup>t</sup>-Pétersbourg 1912, 1 vol. 4<sup>o</sup>.

BRITISH MUSEUM (NATURAL HISTORY), London : G. S. Miller, Catalogue of the Mammals of Western Europe. London 1912, 1 vol. rel. 8<sup>o</sup>.

M. le D<sup>r</sup> F. BROCHER, à Vandœuvres : 1 *Picus medius* L. ♂ ; 1 *Muscardinus avellanarius* L.

M. le Prof. BUGNION, à Blonay (Vaud) : 1 carton d'*Eutermes lacustris* ; 1 Galéopithèque ; 5 Cheiroptères ; 63 Ophidiens ; 3 têtes d'Ophidiens ; 10 Lacertiliens ; 5 Amphibiens ; 2 œufs de Tortue avec embryons ; 16 Poissons ; 12 Mollusques ; 5 Vers ; 8 Chilopodes ; 14 Diplopodes ; 2 Araignées ; 10 Crustacés ; diverses larves et imagos d'un Coléoptère ; le tout provenant de Ceylan.

M. F. CAVAZZA, à Bologne : 1 Brochure : Ricerche intorno alle specie italiane del genere *Crocidura*, Torino, 8<sup>o</sup> ; 1 Brochure : Ancora delle specie italiane del genere *Crocidura*, Torino, 8<sup>o</sup>.

M. L. CELLÉRIER : Œufs de *Coluber natrix* L. ; 1 morceau de tuyau en plomb rongé par les Rats.

M. Jules CHENEVARD, à Jussy : 1 Veau monstrueux.

M. Alfred CHENEVIÈRE : 1 Coq monstrueux avec ergots sur la tête.

M. le D<sup>r</sup> W. CLERC, à Ismaïl (Russie) : 3 Brochures : Sur les pierriers des Monts Ourals, 1912, 4<sup>o</sup> ; Sur la possibilité de l'élevage de *Lucioperca sandra*, en Bessarabie, d'après le procédé hongrois (en russe), 1912, 8<sup>o</sup> ; Sur la migration des Carpes (en russe), 1912, 8<sup>o</sup>.

M. le Prof. G. DE COBELLI, à Rovereto (Trentin) : B. Halbherr. Gli Emitteri Eterotteri della Valle Lagarina, Rovereto 1912. 1 fasc. 8<sup>o</sup>.

Le COLOMBO MUSEUM, à Colombo (Ceylan) : Spolia zeylanica,



1912, vol. 8, part. 29, 30 et 31, 3 fasc. 8° ; Administration Reports 1910-11, Marine Biology, 1 br. 4°.

ASSOCIATION DES INTÉRÊTS DE GENÈVE : 1 *Lama huanachus* Molina, ♂, en chair ; 1 *Chrysolophus amherstiae* Lead. ♂, en chair ; 1 jeune Daim, en chair.

M. Eugène CONSTANTIN : 1 tête de Mouton brun de Bagnes.

M. C. CROCHET : 4 Araignées et 1 Lézard, de la République Argentine, à l'alcool.

M. le Prof. Dr E. VON DADAY, à Budapest : 36 préparations microscopiques, types de Némathelminthes de la Suisse.

M. Emile DECRUE : 1 *Asio accipitrinus* Pall. en chair.

M. E.-G. DEHAUT, à Paris : Matériaux pour servir à l'Histoire zoologique et paléontologique des îles de Corse et de Sardaigne, fasc. 1 à 4, Paris 1911-1912, 4 fasc. br. fol°.

M. M. DÉROGNAT, à Toulon : 1 nid d'Hyménoptère, de Toulon ; 4 *Helix (Cantareus) melanostoma* Drap., de S'-Cyr-sur-mer (Var) ; 2 *Helix (Murella) serpentina* Fér., idem ; 1 galet avec *Chtamalus* sp., du Pradet (Var) ; div. grandes plaques de Calcaire, du Trias de Toulon, recouvertes de *Terebratula vulgaris*, *Gervillia socialis* et *Lima striata*.

M. le DIRECTEUR DES ARCHIVES DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES : R. Comitato Talassografico italiano, Memoria 5 et 16, Venezia 1912, 2 fasc. 8° ; Maine Agricultural Experiment Station, Bulletin n° 200, 1912, 1 fasc. 8°.

M. le DIRECTEUR DU SERVICE DE LA CARTE GÉOLOGIQUE DE LA FRANCE, à Paris : Carte géologique au 80,000°, feuilles n°s 20, 92 (100, 101), 161, 183, 204, 207, 252, 258, avec leur notice, livr. 89, 90 et 91.

M<sup>me</sup> DUNANT : Une série de 400 Œufs d'oiseaux divers d'Europe ; 20 Minéraux divers ; 10 Fossiles divers ; 11 Objets lacustres.

M. Alphonse DUNANT : 10 Papillons de l'Amérique du Sud.

M<sup>me</sup> Edouard FAVRE, à Pregny : 1 *Urania ripheus* Cramer de Madagascar.

M. François FAVRE : Contribution à l'étude des *Oppelia* du Jurassique moyen, 1 br. 4° ; 1 *Syrnium aluco* L. ♀, en chair ;

2 Coléoptères vivants ; 1 *Procrustes coriaceus* ; 1 *Lucanus cervus* ; 56 *Oppelia* du Bajocien et du Bathonien, de provenances diverses.

M. le Prof. G.-B.-M. FLAMAND, à Alger : Recherches géologiques et géographiques sur le Haut-Pays de l'Oranie et sur le Sahara. Lyon 1911, 1 vol. 4° pl.

M. FREY-GESSNER : 2 volumes brochés 8° ; 4 fascicules 8° brochés ; 7 brochures 8° ; Entomologische Litteraturblätter, 1912.

M. H. FRUHSTORFER : 13 Orthoptères ; 65 Hémiptères ; 52 Coléoptères exotiques.

M. le Prof. O. FUHRMANN, à Neuchâtel : 3 espèces d'Orthoptères de Colombie : *Antolyca bogotensis* Goudot ; *Podacanthus tuberculatus* Redtb. ; *Pristes tuberosus* Stål.

M. E. GALOPIN : 2 *Corone corone* L. ; 1 *Pica pica* L. ; 1 *Passer domesticus* L.

M. le D<sup>r</sup> A. HIENDELMAYR, à Bayreuth : Bericht der Naturwissenschaftlichen Gesellschaft Bayreuth, 1911, br. 8°.

INSTITUT D'ESTUDIS CATALANS, à Barcelone : Arxius de l'Institut de Ciències Any I, n° 1, Barcelona 1911, 1 vol. br. 4°.

M. Charles JANET, à Voisinlieu (France) : Ch. Janet, Constitution morphologique de la bouche de l'Insecte ; Le Sporophyte et le Gamitophyte du végétal ; Sur l'existence d'un organe chordotonal chez l'Abeille ; Organes sensitifs de la mandibule de l'Abeille ; 4 br. 8° et 4°.

M. J. JULLIEN : 1 *Vipera aspis* L. du Petit-Salève ; 1 *Angnis fragilis* L. de Savièse ; 3 *Molge alpestris* Laur. de Savièse ; 1 *Coronella austriaca* Laur. de Sion ; Herold, M. Entwicklungsgeschichte der Schmetterlinge, Cassel 1815, Atlas, 4°, relié.

LABORATOIRE DE GÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE GRENOBLE : Travaux du Laboratoire de Géologie. Tome IX, fasc. 2 et 3.

M. le Prof. Aug. LAMEERE, à Bruxelles : Revision des Prioides, Mémoires n<sup>os</sup> 1, 5, 8, 19 et 21, 5 br. 8°.

M. Th. L'HUILLIER : 1 *Grus grus* L. d'Oran.

M<sup>lle</sup> Hélène LITYNSKA : 2 fossiles de Bierozow, Oural, versant Est.

M. Eugène LULLIN, à Troinex : 1 *Accipiter nisus* L. ♀.

M. L.-H. MALET, à Plan-les-Ouates : 1 *Chrysolophus pictus* L. *Amherstiae* Leadle. ♂.

MÉNAGERIE DU LUNA PARC : 1 *Phoca vitulina* L. ♂, juv. ; 2 *Phoenicopterus roseus* Pall. ♂ ; 1 *Lemur varius* L. ♀.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS, à Paris : Mission du Service géographique de l'Armée pour la mesure d'un arc de méridien équatorial en Amérique du Sud, Tome 9, fasc. 2. 1 fasc. br. 4° pl. ; Deuxième Expédition antarctique française 1908-1910, du D<sup>r</sup> J. Charcot ; Mémoires de Ed. Lamy, J. Thiele, C. Gravier, R. Koehler, L. Gain ; 2 fascicules et 2 volumes br. 4°.

MONITORE ZOOLOGICO ITALIANO, à Florence : Ghigi, A. Repertorio di Specie nuove di animali trovate in Italia nell'anno 1908, Firenze 1912, br. 8°.

M. J. DE MORSIER : Embryons d'*Anguis fragilis* L., d'Allaman.

M. le Prof. M. MUSY, à Fribourg : Le Musée d'Histoire naturelle de Fribourg en 1911, Fribourg 1912, br. 8°.

M. le D<sup>r</sup> Aug. MÜLLER, à Charlottenburg : Une préparation à l'alcool de *Lucanus cervus*, œufs, larves, nymphes et adultes.

MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE : 1 fragment de défense, indéterminé ; diverses plaques de schistes à Poissons ; divers feuillets de schistes avec Dendrites.

Le MUSÉE DU CAUCASE, à Tiflis : Mitteilungen des Kaukasischen Museums, Bd. 5, Lief. 4, 1911 ; Bd. 7, Lief. 1, 1912, 2 fasc. 8° ; Die Sammlungen des Kaukasischen Museums, Bd. VI, Tiflis 1912, 1 vol. 4°.

MUSÉES D'HISTOIRE NATURELLE DE LAUSANNE : Rapport des Conservateurs pour 1910 et 1911, Lausanne, 8°, 2 br.

MUSEUM FÜR NATUR- U. HEIMATKUNDE, Magdeburg : Abhandlungen und Berichte aus dem Museum. Bd. II. Heft 2 et 3. Magdeburg 1911-1912, 2 br. 4°.

S. A. S. le Prince LOUIS-NAPOLÉON, à Prangins : 1 *Macropus rufus* Desm. ♂.

NEW-YORK ZOOLOGICAL PARK, à New-York City : Zoologica Scientific Contributions of the New-York Zoological Society. Volume I, n<sup>os</sup> 9 et 10, N.-Y. 1912, 2 br. 8°.

M. René NICOLE : 13 peaux d'Oiseaux, d'Égypte.

M<sup>me</sup> Caroline PASTEUR, au Grand-Saconnex : 1 nid d'Hyménoptère, de Genève ; une série d'animaux des Indes, empaillés : 2 Mangoustes ; 116 Oiseaux divers ; 2 Crocodiles ; 4 Dragons ; 1 peau de Python.

M. le D<sup>r</sup> Eug. PENARD : 4 échantillons de concrétions « Marlekor », d'Imatra.

M. Jules PHILIPPE, à Peney : 1 *Asio otus* Lin, en chair.

M. Aloïs PICTET, à Troinex : 3 Oiseaux empaillés : *Bubo bubo* L. ; *Buteo vulgaris* L. ; *Astur palumbarius* L.

M. le Prof. E. PITTARD : 1 *Paracentrotus lividus* Lam. albinos, de Bandolles ; une série de 39 fossiles du Crétacé supérieur, du Midi de la France.

M. R. PONCY : Corbeille avec nids de *Passer domesticus* L. ; 1 *Phoxinus laevis* L., de Montana.

PUBLIC LIBRARY, MUSEUM AND ART GALLERY OF SOUTH AUSTRALIA, à Adélaïde : Report of the Board of Governors of the Public Library, Museum and Art Gallery of South Australia, for 1910-1911, Adélaïde 1911, br. 4<sup>o</sup>.

M. RAVACHOL : 1 nid d'*Acrocephalus* sp?, d'Aïre.

M. le D<sup>r</sup> J.-L. REVERDIN : 10 Lépidoptères d'Australie ; 12 idem de Sumatra ; 140 idem de Genève et des Alpes ; 2 *Aglia tau*, aberration *weismanni*, ♂ et ♀.

M. l'Abbé RICHARD, à Belley (Ain) : une série de fossiles du Valanginien, de Chinchiliane (Isère) ; de l'Oxfordien, de Sélignat (Ain) ; de l'Hauterivien, du Valanginien et du Callovien de l'Ain.

M. C. RIMOLDI, à Locarno : 1 *Fringilla coelebs* L. ♂, en chair, atteint de papillome des pattes.

M. le D<sup>r</sup> M. ROCH, à Chêne-Bougeries : 1 *Microtus (Pitymys) subterraneus* Sélys, var. *multiplex* Fatio, du Col du Simplon ; 1 *Cerchneis tinnunculus* L. ; 1 *Corvus cornix* L. ; 1 *Microtus arvalis* L. ; 1 *Pitymys subterraneus* Sélys ; 2 *Crocidura russula* Herm. ; 1 *Tropidonotus natrix* L. ; 1 *Tropidonotus viperinus* L. ; 2 *Vipera aspis* L.

M. le D<sup>r</sup> F. SANTSCHI, à Kairouan (Tunisie) : 20 Myriopodes :

50 Araignées ; Œufs de Mollusques ; 10 Mollusques ; 37 Poissons ; 1 Lacertilien, de Monastir (Tunisie).

M. H. DE SAUSSURE : *Biologia Centrali-Americana*. Part. 195, 196, 198 à 207, 209 à 211<sup>d</sup>. 15 fasc. 4°.

M<sup>lle</sup> DE SCHAECK : 2 *Sterna minuta* L. en peaux, de S'-Malo.

M. F. DE SCHAECK : *Diana*, années 29 et 30. Genève 1911-1912, 2 vol. 4°.

M. le SECRÉTAIRE DE LA SECTION SCIENTIFIQUE DE L'ACADÉMIE ROUMAINE, à Bucarest : *Bulletin de la Section scientifique de l'Académie roumaine*, 1<sup>re</sup> année, n° 1, Bucarest 1912, 8°, 1 fasc.

SOCIÉTÉ LÉPIDOPTÉROLOGIQUE DE GENÈVE : *Bulletin de la Société lépidoptérologique de Genève*, vol. 2, fasc. 3, Genève 1912, 1 fasc. 8° br. ; *Compte rendu des Séances*, 1910, vol. 2, n° 2, Genève 1912, 1 fasc. 8°.

SOCIÉTÉ ZOOLOGIQUE DE GENÈVE : *Bulletin de la Société zoologique de Genève*, tome 1, fasc. 17 à 19, Genève 1912, 1 fasc. 8°.

SOUTH AFRICAN MUSEUM, à Cape-Town : 1 *Batrachotriton cantans* ; 1 *Eremotriton walkeri*.

M. E. SOUVAIRAN, à Troinex : 1 *Lanius excubitor* L. ♀.

M. Ch. DE STOUTZ : 1 *Gecinus viridis* L. ♂ ; en chair.

M<sup>me</sup> FRANÇOIS TURRETTINI : une collection de Coléoptères, 133 cadres, rassemblée par MM. William et François Turrettini.

M. Alfred VAUCHER : 1 *Caccabis petrosa* Gm., albinos, du Maroc.

M. Victor VERNIER, à Drize : 2 *Syrnium aluco* L. ♂ et ♀.

M. BRYANT WALKER, à Detroit (Michigan, U.S.A.) : 1 *Ancylus gordonensis* M. P. du Natal ; 1 *Ancylus ctenochorias* M. P. de la Colonie du Cap (topotypes).

M. le Prof. E. YUNG : divers ossements d'homme, de la Grotte de la Balme, au Salève.

#### Achats.

1 échantillon de Connellite, Cornwall ; 1 échantillon de Kryolithionite, Grönland ; 1 échantillon de Naegite, Japon ; 1 échantillon de Roscoelithe. S. Australie ; 1 échantillon de Worobieurite, Sibérie ; 1 échantillon de Cossyrite, Pantellaria ;

1 échantillon d'Hellandite, Norwège ; 1 échantillon d'Atopite, Brésil ; 1 échantillon de Rinneite, Sachse ; 1 peau et crâne de *Saimiris boliviensis* d'Orb. var. *nigriceps* Thom. ♂, Pérou ; 1 peau et crâne de *Rhipidomys leucodactylus* Tsch. ♀, Pérou ; 1 peau et squelette de *Mazama sartori* Sauss., Guatemala ; 1 série de fossiles des terrains jurassiques et crétacés des environs de Goslar (Harz) ; 1 *Aepyceros melampus* Licht. ♂, monté, Afrique orientale ; 1 série de 31 Poissons, Amphibiens et Reptiles, du Cameroun, Vénézuéla et Colombie ; 1 *Lutra lutra* Lin. ♂, du Rhône ; 1 *Caccabis saxatilis reiseri* Reich. ♀, Grèce ; 3 *Clarias angolensis* Strdt., Dahomey ; 1 série de Lépidoptères du Brésil ; 1 *Polionetta zonorhyncha* Swinh. ♂, Chine ; 1 *Dafila acuta* L. ♀, juv., Chine ; 1 *Henicognathus leptorhynchus* King. ♂, Chili ; *Psilopogon pyrolophus* S. Müll. ♂, Malaisie ; *Tococua leschenaulti* Less. ♀, Indes ; *Synthliboramphus antiquus* Gm. ♀, Alaska ; *Alophospes pulverulentus* Temm. ♂, Indes ; *Eucometis cristata* De Bus. ♀, Panama ; *Podargus papuensis* Q. et G. ♂, Queensland ; *Asarcornis scutulata* S. Müll. ♀, Indes ; *Aburria aburri* Less. ♂, Pérou ; 1 collection de Coléoptères de la Suisse ; 2 échantillons d'Albite, Grisons ; 1 échantillon de Tourmaline, Madagascar ; 1 échantillon d'Apatite bleue, Furka ; 2 cailloux éclatés, Genève ; 1 *Manucodia chalybata* Penn., Nouvelle-Guinée ; 1 *Ptilorhis victoriae* Gould. ♂, Queensland ; 1 *Schistes geoffroyi* B. et M. ♂, Colombie ; 2 *Urosticte benjamini* Bourc., ♂, ♀, Equateur ; 1 *Eulampis jugularis* L. ♂, La Martinique ; 1 *Lesbia sparganura* Shaw. ♀, Argentine ; 1 *Clais guimeti* B. et M. ♂, Colombie ; 2 *Chrysuronia longirostris* Berl. ♂, ♀, Colombie ; 1 *Panterpe insignis* Cab. et H. ♂, Costa-Rica ; 1 *Lepidopyga goudoti* Bourc. ♂, Colombie ; 2 *Chlorestes coeruleus* Vieill. ♂, ♀, Brésil ; 1 *Emberiza rustica* Pall., Lugano ; 5 crânes de *Capra hircus* L., du Tessin ; 2 *Charaxes andronodonus*, Madagascar ; 35 Lépidoptères de Madagascar ; 1 *Paradisea (Uranornis) rubra* Daud. ♂, monté, Nouvelle-Guinée ; 1 Grive monstrueuse de S<sup>t</sup>-Julien ; 2 *Hypolais opaca* Cab. ♂, ♀, Tunisie ; 2 *Parus ledouci* Malh. ♂, ♀, Tunisie ; 1 *Ligurinus*

*aurantiiventris* Cab. ♂, Tunisie ; 1 *Ereunetes pusillus* L., Surinam ; 140 espèces (205 individus) de Coquilles terrestres de l'Indo-Chine ; 1 *Procapia brucei* var. Thom., Harrar ; 1 Porc monstrueux, jeune, Arare ; 1 palais de Picnodoute, des Voirons ; 1 *Salamandra maculosa* Laur., Bossey ; 1 série de Mollusques et Œufs de Mollusques, de Poissons et Lacertiliens de Monastir (Tunisie) ; 1 *Podiceps fluviatilis* L., Genève ; 1 *Sciurus vulgaris* L., Genève ; 1 *Lanius excubitor* L., Genève ; 1 *Sturnus harterti* Butt. ♂, Turkestan ; 1 *Motacilla du Khensis* Syk. ♀, Turkestan ; 1 *Locustella straminea* Sev., Turkestan ; 1 *Emberiza cioides* Brandt. ♂, Turkestan ; 2 *Pratincola maura* Pall. ♂, ♀, Turkestan ; 1 *Poecile songara* Lev., Turkestan ; 1 *Capreolus capreolus* Lin. ♂, Gruyère ; 10 peaux et squelettes de Rongeurs ; 12 peaux d'Oiseaux ; 2 Reptiles, à l'alcool ; 2 Poissons, à l'alcool ; 170 Papillons ; 100 Coléoptères ; 14 Diptères ; 17 Orthoptères ; 83 Hyménoptères ; 46 Hémiptères ; 5 Neuroptères ; divers Isopodes, Amphipodes, Araignées, Chilopodes, Pseudo scorpions et larves d'Insectes, à l'alcool, le tout provenant du Turkestan oriental ; 2 *Pycnodonta esterhazyi* Pavay de Fergana (Turkestan or.) ; 2 *Platygena asiatica* Röm. de l'Eocène de Fergana (Turkestan or.) ; 1 *Sericolophus reflexus* Jij. ; 1 *Cratermorpha meyeri-rugosa* Jij ; 1 *Staurocaliptes glaber* Jij des mers du Japon ; 5 Mélanies du Japon ; 57 Poissons du Japon ; 1 *Hynobius fuscus*, Japon ; 1 *Lalocitta lidthi* Bp. ♀, Japon ; *Sturnia sinensis* Gm. ♂, Tokio ; *Tissa variabilis* Temm. ♂, Japon ; *Cichloselys sibiricus* Pall. ♂, Japon ; *Acanthopneuste xanthodryas* Swinh. ♂, Japon ; *Haplopteron familiare* Kittl. ♂, Ile Bonin ; *Gygis alba* Sparrm. ♂, Ile Bonin ; *Nannocnus eurythmus* Swinh. ♂, Japon ; *Larivora cyanea* Pall. ♂, Japon ; *Nipponia nippon* Temm. ♂, Corée.

---





## CHAPITRE X

---

### MUSÉE ET PARC ARIANA. FONDATION G. REVILLIOD <sup>1</sup>

---

Conservateur : M. Ch. PIGUET-FAGES.

---

#### MUSÉE.

Dans la nuit du 4 au 5 septembre, deux malfaiteurs ont réussi à s'introduire dans la salle du médaillier dont ils forcèrent les vitrines. Arrêtés peu après par les gardes Menu et Fontaine, du Petit-Saconnex, les malfaiteurs ont été condamnés l'un et l'autre à sept années de prison.

Sur 2042 pièces dérobées, 1873 furent retrouvées; 169 ont donc disparu. Le vol et les dégâts en résultant étaient couverts par la Compagnie d'assurance l'Union Suisse.

Le Conseil Administratif a exprimé la reconnaissance de la Ville de Genève aux gardes Menu et Fontaine, ainsi qu'à MM. Eugène Demole et René Cramer qui procédèrent à la reconnaissance provisoire des pièces du médaillier. M. Eugène Demole, conservateur du Cabinet de numismatique du Musée d'Art et d'Histoire, a été chargé, d'autre part, de procéder au classement systématique du médaillier de l'Ariana. Ce travail est achevé. Chaque pièce se trouve actuellement dans une gaine portant sa détermination. Chaque détermination est

<sup>1</sup> Tableau II du compte rendu financier.



relevée sur une fiche qui sera utilisée lors de l'impression du catalogue spécial de la collection.

Dans le but de compléter les mesures de sécurité prises à l'Ariana et de les rendre plus efficaces, le Conseil Municipal a voté un crédit de 10,000 francs. Les travaux jugés nécessaires ont été immédiatement entrepris.

Le grand salon que Gustave Revilliod s'était réservé dans le Musée a été complètement restauré de manière à pouvoir être utilisé comme salon d'exposition. Un mobilier Louis XVI, recouvert en tapisserie d'Aubusson, est venu compléter le mobilier de cette salle, dans laquelle des œuvres de l'ancienne Ecole genevoise de peinture ont été réunies.

Sur l'avis de la Commission, quarante-cinq tableaux, dont la peinture s'écaillait, ont été désignés pour être restaurés.

Le Musée a reçu les dons et legs suivants : de M<sup>me</sup> Marie BORRESON, à Thisted, Danemark, par l'intermédiaire de M<sup>me</sup> Cordier, 2 médailles argent à l'effigie du roi Christian IX et à celle de Frederik VIII; — de M. Ch. TIERQUE, Genève, 1 pièce argent autrichienne et 6 pièces billon, dont 2 pièces hongroises; — de M<sup>me</sup> GUICHARD, à Gex, 1 châle en soie noire, brodé de fleurs polychromes, travail à la main fait à Pernambuco; — de M<sup>me</sup> LEMAITRE, à Nyon, 1 jonque, porcelaine chinoise, formée de trois parties avec deux personnages; — de M. Aloïs REVILLIOD DE MURALT, les bois, cuivres et clichés dessinés et gravés pour les publications faites par Gustave Revilliod.

Un triptyque, émail, *La Jonction* d'ANTOINE DUFAUX, avec cadre en bois sculpté, a été acquis.

Un tableau à l'huile, *Marine* de A. Potter, provenant du legs POTTER (1911) a été, conformément au désir de l'artiste, qui le destinait à l'Ariana, placé dans ce Musée.

M. Nicolas GAY a déposé, à titre temporaire, le célèbre tableau de son père, le peintre russe Nicolas Gay, *Le Christ entre les deux larrons*.

Les entrées payantes ont produit la somme de 5,630 fr. 40, supérieure de 290 fr. 40 à celle reçue en 1911 et de 130 fr. 40 aux prévisions du budget. Un public très nombreux a continué de visiter les collections les jours d'entrée gratuite.

#### DÉCISIONS ADMINISTRATIVES.

Le Conseil Administratif a nommé, le 26 avril, M. Adrien GROS aux fonctions de nettoyeur-gardien au Musée, en remplacement de M. MAURIS.

Le 3 décembre, il a été décidé d'ouvrir le Musée du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> novembre au lieu du 15 avril au 15 novembre.

#### PARC.

L'entretien d'un parc comprenant une surface d'environ 25 hectares, soit 250,000 mètres carrés de prés et 10,800 mètres carrés de chemins, avec un chef-jardinier et quatre ouvriers qui sont aussi occupés à la production des plantes à fleurs pour les massifs et leur renouvellement, est un problème assez ardu. Sa solution n'a pu être obtenue dans la limite des revenus de la fondation, qu'en affermant la plus grande partie des parcelles de prés à des particuliers; 200 ares environ ont été réservés pour l'alimentation des animaux du parc aux daims. Ce système permet l'entretien des prés dans les meilleures conditions, puisqu'ils sont fertilisés et fauchés par des fermiers qui payent des redevances et évitent l'emploi d'un personnel nombreux.

Pour endiguer, autant que possible, la circulation des promeneurs dans les chemins tracés, nous avons fait reconstituer une partie des bordures de pelouses abîmées par les passants; tout le chemin qui longe le parc aux daims a été rétabli dans ses limites jusqu'au passage sous voie du chemin de fer. Beaucoup d'arbres et d'arbrisseaux devront être remplacés ou doublés en prévision d'une disparition prochaine; nous en avons acheté cette année 78, abîs, sapins blancs, laurelles, etc.,

obtenu une cinquantaine à titre de dons ; ils provenaient de l'ancienne propriété du baron Blanc, aujourd'hui morcelée.

La partie du domaine située entre l'avenue principale et la voie du chemin de fer, est inondée par les eaux des terrains de la colline qui la domine. Le banc de molasse sur lequel sont assis ces terrains empêche l'écoulement en profondeur ; il faudrait creuser un fossé très profond vers la voie pour obtenir leur assèchement normal ; ce travail pourrait être combiné avec la création d'un chemin longeant la voie du chemin de fer, traversant ensuite le petit bois situé au midi pour arriver au chalet de Montbovon. Ce serait une incontestable amélioration pour les promeneurs. En attendant de pouvoir la faire, nous avons profité des terrassements exécutés en bordure de la route de Lausanne pour niveler le bas-fond dans lequel a été placé le chalet de Montbovon, en amenant le niveau du sol à la hauteur du chemin de Varembe. Nous espérons assainir ainsi cet emplacement destiné aux jeux des enfants.

Grâce à une entente entre notre Administration, celle de la Commune du Petit-Saconnex et celle des Chemins de fer fédéraux, le chemin de Varembe a été éclairé au gaz depuis le milieu de l'année.

La pièce d'eau placée au centre du Parc a été vidée pendant l'hiver pour la nettoyer de la vase qui s'y était accumulée en grande quantité et en faisait un foyer d'infection pendant les jours d'été ; ce travail, qui n'avait pas été effectué depuis dix ans, a été très long et très pénible.

Les bâtiments du Parc demandent des soins constants. Les réparations effectuées à la loge située à l'entrée de l'avenue de Varembe ont coûté, pour les bois extérieurs et la toiture, 1,115 francs ; l'intérieur devra être restauré en 1913.

Une fenêtre a été percée dans la pièce qui sert de buanderie aux employés ; cette pièce était jusqu'alors sans lumière et sans dégagements pour la vapeur et la fumée. L'ancienne cuisine de la villa a été transformée en salle de bains pour les employés.

PARC AUX DAIMS.

Cette annexe de l'Ariana, dont les frais sont supportés par l'Association des Intérêts de Genève, est gérée par nos employés. Le troupeau se compose actuellement de 57 têtes dont 54 daims (19 mâles et 35 femelles) et 3 lamas.

	1911		1912					
Daims noirs	3 mâles	9 femelles	— 4 naissances	1 don,	1 mort		reste 5 mâles	11 femelles
» blancs	3 »	3 »	— 2 »	1 »	1 »		» 4 »	4 »
» mouchetés	2 »	6 »	— 1 »		1 »		» 2 »	6 »
» métis	8 »	11 »	— 8 »	1 »	2 »	4 vendus	» 8 »	14 »
Lamas.	1 »		—	3 »	1 »			3 »
							19 »	38 = 57

Volière : 9 faisans ; achetés 2, mort 1, reste 10.

Toute une collection de bois provenant du troupeau a été donnée, sur la demande d'un professeur, aux écoles secondaires de l'Etat pour servir à des leçons d'histoire naturelle.

Les baraquements ont été recouverts cette année en tuiles vieilles et 50 mètres de clôture neuve ont remplacé les anciennes.

A l'occasion de la mise en vigueur du nouveau Code civil, le Secrétariat général du Conseil Administratif s'est préoccupé des servitudes que la Ville pourrait avoir contre des propriétaires voisins. A la suite d'un examen sur place, il a été constaté que deux propriétaires communiquaient par des portes avec la propriété de la Ville, sans que des conventions aient été passées. Cette situation a été régularisée et le Conseil Administratif a autorisé, à bien-plaire et par bon voisinage, le maintien de ces portes.



## CHAPITRE XI

---

### CONSERVATOIRE ET JARDIN BOTANIQUES <sup>1</sup>

---

Directeur : M. le D<sup>r</sup> John BRIQUET.

---

#### A. CONSERVATOIRE BOTANIQUE.

Comme les années précédentes, les grandes collections récemment offertes au Conservatoire botanique ont donné au personnel un très gros surcroît de travail. Il a fallu continuer à utiliser les services d'un aide-préparateur supplémentaire (M<sup>me</sup> E. Grandjean) pendant toute l'année et d'un autre (M<sup>lle</sup> Chuit) de janvier à juillet. L'inventaire de la collection Moricand indiquait au 31 décembre 1912 un total de 35674 numéros, lesquels ont été désinfectés et distribués aux familles au fur et à mesure qu'ils étaient montés. Mais nous sommes loin d'avoir terminé ce travail, car la collection entière dépassera sûrement les 50000 numéros.

Le travail de classement dans la collection générale a été poursuivi pendant toute l'année par M. Briquet, M. Guinet et, dans le second semestre, par M. Hochreutiner. M. Briquet a entièrement classé les familles suivantes : Lauracées, Hernandiacees, Papavéracées, Capparidacées, Tovariacées, Résédacées, Moringacées, Sarracéniacées, Népenthacées, Droséracées, Hydrostachydacées, Crassulacées, Saxifragacées. M. Aug.

<sup>1</sup> Chapitre VII du compte rendu financier.

Guinet a achevé le classement de la collection de Lichens, et commencé celui des Algues. M. Hochreutiner a repris le classement des Malvacées.

Les séries suivantes sont entrées dans la collection générale en 1912, par voie d'achat, de don ou d'échanges :

*Europe.* — CALLIER, genre *Alnus* (21, don de M. P. CHENEVARD); Cryptogames diverses de l'herbier Alfred DÉSÉGLISE : 6 Algues, 375 Champignons, 34 Hépatiques, 282 Mousses (697, don de M. G. F. NITZSCHNER); Flora bavarica exsiccata (75); GABRIELSSON, Rosæ scandinavicae (107, don de M. G. F. NITZSCHNER); JAAP, Myxomycètes divers (107); KNEUCKER, Cyperaceæ (excl. Carex) et Juncaceæ exsiccatae, fasc. VIII (33); KNEUCKER, Carices exsiccatae, fasc. XIII (35); Plantes de provenances diverses (21, don de M. E. BURNAT); R. MAIRE, genre *Drosera* (1, don de M. le prof. MAIRE); ROSS, Herbarium siculum, cent. VIII (100).

*Asie.* — BORNMÜLLER, Iter syriacum II (500); ELMER, Philippine plants (1081); FAURIE, Plantæ japonicæ (præs. Sachalinenses, 361); KOSHEVITZ, R. J., Plantes du Turkestan : Iter ad distr. Lepsinsk 1909, Plantæ Buchariæ 1906 et Iter ad distr. Prshewalsk 1908 (échange, 71); HARADJIAN, Plantæ Syriæ borealis (1006); LYPISKI, Plantæ ex Asia media (échange, 6); MERRILL, Philippine plants (600); MICHELSON, A., Plantæ turkestanicæ (échange, 95); MINKWITZ, Z. v., Plantes du Turkestan : Iter ad distr. Aulicata 1909 et Iter ad distr. Tschimkent 1908 (échange, 8); PAULSEN, Labiées de l'Asie centrale (don de M. O. PAULSEN, 31); Plantæ turkestanicæ, editio horti botanici imperialis petropolitani (échange, 25); Plantes diverses du Turkestan : de ANTONOW, v. KNORRING, KOMAROV, BOGOLUBNOW, W. SAWICZ (échange, 8); PTASCHICKI, M. J., Plantes du Turkestan : Iter ad distr. Vernyj 1909 et Iter ad distr. Dsharkent 1908 (échanges, 37); REGEL, Ed., Plantes du Turkestan (échange, 50); SCHINDLER, Plantes de Chine (285); SMIRNOW, W. J., Plantes du Turkestan : Iter ad distr. Akmolinsk, 1908 (échange, 6); TAQUET, Plantæ Coreanæ (2568).

*Afrique.* — PAPPI, Plantes de l'Erythrée (échange, 73); RU-

DATIS, Plantes du Natal (245); SCHEFFLER, Plantes de l'Uganda (70); SCHLECHTER, *Plantæ Africæ australis* (échange, 141).

*Amérique.* — BARTHOLOMEW, *Fungi Columbiani*, Cent. 35 et 36 (200); BARTHOLOMEW, *North american Uredineæ*, cent. 3 et 4 (200); BUCHTIEN, *Herbarium bolivianum* (100); MAC BRIDE, *Plants of Idaho* (525); v. TURKHEIM, *Flora von Santo Domingo* (354).

*Océanie.* — FAURIE, *Plantes des îles Sandwich* (1427).

La collection générale s'est ainsi augmentée de 11270 numéros (7601 en 1911), lesquels ont tous été montés, désinfectés et distribués par familles.

Le Conservatoire botanique a eu le privilège de recevoir une collection du plus haut intérêt. Nous voulons parler de l'Herbier des frères Edouard et Alfred HUET DU PAVILLON, donné en mai 1912 par M. E. HUET DU PAVILLON. Les frères Huet du Pavillon ont exécuté, tantôt ensemble, tantôt isolément, de 1845 à 1860, un grand nombre de voyages botaniques, parmi lesquels il faut mentionner les suivants : Lithuanie (1851), Pyrénées (1852), Arménie (1853), Sardaigne, Alpes maritimes, Ligurie et Apennins (1854); Napolitain, Calabre et Sicile (1855 et 1856). La série complète des plantes recueillies au cours de ces voyages est réunie dans l'Herbier des frères Huet, avec une très grande quantité d'autres provenant d'une foule de correspondants. Pour l'Europe méridionale, l'Afrique du Nord et l'Orient, l'herbier Huet a une haute valeur documentaire; il sera entièrement distribué dans la collection générale de l'Herbier Delessert, les échantillons étant pourvus des fiches d'usage pour permettre d'en reconnaître l'origine. L'inventaire a été poussé énergiquement pendant toute l'année, parallèlement avec celui de l'Herbier Moricand, mais n'a pu être terminé. Au 31 décembre, cet inventaire accusait déjà 7126 numéros et atteindra probablement 12000 numéros en 1913. Nous exprimons encore une fois notre grande reconnaissance à M. E. HUET DU PAVILLON pour le don généreux qu'il a fait au Conservatoire botanique.

La Collection d'Europe s'est augmentée pendant l'année écoulée de 127 plantes de Suisse (don de M. P. CHENEVARD, de M. GAVE et de M. le D<sup>r</sup> ROHRER à Zürich). M. Kohler est spécialement chargé de l'intercalation des documents nouveaux dans cette collection.

La mise en état du Musée botanique a été achevée par M. Hochreutiner dans le cours du premier semestre. Les collections en vitrine sont maintenant entièrement en ordre. Le Musée est ouvert au public tous les après-midis et a reçu en 1912 un nombre considérable de visiteurs.

Dans la collection phytogéographique, 11 nouvelles vitrines ont été garnies de vues de végétation de toutes les parties du globe.

La bibliothèque a continué à s'accroître, moins cependant que cela ne serait souvent nécessaire, à cause de l'obligation dans laquelle nous sommes de faire relier de vastes séries anciennes. C'est aussi la raison pour laquelle l'*Annuaire*, volume 15-16, correspondant aux années 1911 et 1912, sous presse depuis longtemps, n'a pu encore paraître. Il a fallu, comme en 1909-1910, procéder à une distribution immédiate des tirés-à-part des articles ou mémoires déjà imprimés et datés, pour ne pas faire de tort à nos collaborateurs. Les déficits provenant d'acquisitions faites parcimonieusement ont été balancés en 1912 par un don très important de M. William BARBEY. Ce généreux savant a donné au Conservatoire botanique la série complète des livres et brochures de sa bibliothèque de Valayres, pour autant que le Conservatoire botanique ou M. Emile Burnat ne les possédaient pas déjà. C'est ainsi que nous avons placé sur nos rayons : 20 forts volumes de mélanges in-8°, 5 forts volumes de mélanges in-4°, 1 fort volume in-8° de biographies de botanistes et 278 ouvrages, dont un grand nombre d'œuvres cryptogamiques. Plusieurs constituent des acquisitions extrêmement précieuses. Mentionnons parmi celles-ci : Cooke, *Mycographia seu Icones Fungorum* (London 1879); Corda, *Prachtflora europäischer Schimmelbildungen* (Leipzig et Dresden 1839); Endlicher, *Atakta botanica* (Vindobonæ



1833); J. et G. Forster, *Characteres generum plantarum... maris australis* (Londini 1776); Harvey, *Phycologia australica* (London 1858); Horsfield, *Plantæ javanicæ rariorés* (Londini 1838-52); Lavallée, *Les Clématites à grandes fleurs* (Paris 1884); Maw, *A monograph of the genus Crocus* (London 1886); Schott, *Icones Aroidearum et Genera Aroidearum* (Vindobonæ 1857 et 1858); Smith, *Plantarum Icones* (Londini 1789-91); Vahl, *Eclogæ americanæ* (Hauniæ 1796-1807); etc., etc. Nous tenons à réitérer ici notre vive reconnaissance à M. W. BARBEY pour ce don magnifique. D'autre part, nous tenons à remercier M. G.-F. NITZSCHNER qui a remis à la bibliothèque, en souvenir de son père (ancien inspecteur du jardin botanique), un lot de livres et brochures, un lot de documents anciens relatifs au jardin botanique, sans oublier les plantes d'herbier dont il a déjà été fait mention plus haut. Toutes ces augmentations nous ont amené à multiplier en 1912 le nombre des rayons de la bibliothèque et à doubler les tiroirs du fichier, lequel est entièrement à jour.

L'iconothèque s'est enrichie, en 1912, d'un grand nombre de portraits de botanistes, mais nos ressources ne nous ont pas permis d'en continuer le montage. Un rapport ultérieur reviendra sur ces portraits. Nous avons reçu, avec reconnaissance, de M. Emile BURNAT, le buste (plâtre) d'Edmond Boissier (1810-1885), reproduit avec la bienveillante autorisation de M<sup>me</sup> et M. W. Barbey. Le Conseil Administratif a fait monter ces bustes, ainsi que ceux que possédait déjà le Conservatoire botanique, sur des socles appropriés. D'autre part, les 6 bustes en marbre qui décoraient jadis la façade de l'ancienne orangerie des Bastions ont été nettoyés et replacés devant le Conservatoire botanique où ils produisent un très bon effet.

Le Conservatoire botanique a reçu, en 1912, 159 visites de botanistes (non compris celles du public en général). En dehors des botanistes genevois, plusieurs savants ont travaillé plus ou moins longtemps dans nos collections, en particulier MM. Cavillier (Vevey), commandant A. Saint-Yves (Nice), prof. C. Schröeter (Zurich), D<sup>r</sup> Rose (Washington), W.-F. Wight (Washington), C. Bucknall (Bristol), D<sup>r</sup> Ekman (Stockholm), prof.

W. Trelease (Saint-Louis). L'utilisation des herbiers par correspondance, de la part des monographes, a été semblable à celle des années précédentes.

Les recherches originales ont été poursuivies, par le personnel, chaque fois que cela a été possible. M. Briquet a continué à s'occuper de la flore de la Corse et des diverses familles qu'il a successivement classées ; M. Hochreutiner a travaillé sur les matériaux rapportés par lui des tropiques et sur les Malvacées ; M. Guinet s'est occupé des Mousses des environs de Genève. Les vacances de M. Briquet ont été employées à un voyage d'herborisation dans les Alpes maritimes italiennes (région d'Ormea, de Pesio et de Tende) ; il a en outre fait au printemps une excursion dans le sud du Jura savoisien. Enfin, notre voyageur M. Haradjian a exploré cette année la partie orientale de l'île de Chypre et le massif alpin du Troodos.

Parmi les autres travaux de 1912, il faut encore mentionner le classement complet des archives, de la correspondance et des autographes du Conservatoire et du Jardin botaniques. Les dossiers sont maintenant uniformément classés par ordre alphabétique ; ils sont à la fois faciles à consulter et faciles à tenir à jour.

Nous arrivons enfin à parler des nouveaux locaux qui ont été annexés au Conservatoire botanique, et dont l'exécution a été facilitée grâce à la généreuse intervention de M. Emile BURNAT, qui a pris à sa charge tous les frais de construction et d'aménagement des salles destinées à ses collections.

L'annexe qui a été faite au Conservatoire botanique comprend un rez-de-chaussée et un entresol, dont la moitié nord est réservée à l'herbier Burnat et la moitié sud est attribuée au Jardin botanique et à l'herbier Delessert. Les locaux Burnat se composent : au rez-de-chaussée, d'un laboratoire (séchage, désinfection, empoisonnage) ; à l'entresol, d'une galerie d'herbiers prolongée et d'une salle de travail (communiquant avec le laboratoire par un escalier de service) avec casiers pouvant recevoir 901 caisses. Les autres locaux se composent : au rez-de-chaussée, de deux salles destinées aux services du

Jardin botanique ; à l'entresol, d'un prolongement de la galerie qui renferme la collection d'Europe de l'herbier Delessert (10 armoires, places pour 312 fascicules) et une salle exclusivement consacrée aux Cryptogames inférieures (25 armoires, place pour 674 fascicules). Tous ces locaux sont chauffés ; la salle de travail de l'herbier Burnat est éclairée au gaz ; l'eau a été placée au laboratoire du sous-sol. Enfin, le hall destiné à l'exposition géobotanique a été prolongé jusqu'au bout de l'annexe, séparant les locaux de l'herbier Burnat de ceux de l'herbier Delessert. Les nouvelles installations simples, bien éclairées et pratiques, paraissant répondre entièrement aux besoins, ont été officiellement visitées le jeudi 13 juin par le Conseil Administratif, le bureau du Conseil Municipal et M. Emile Burnat. Quelques botanistes spécialement intéressés au Conservatoire avaient été priés de se joindre aux Autorités municipales. Le Conseil Administratif a ensuite offert un déjeuner à M. Emile Burnat, à l'Hôtel National, au cours duquel les Autorités municipales ont eu l'occasion d'exprimer leur gratitude au vénérable et généreux savant.

#### B. JARDIN BOTANIQUE.

Nous avons continué à utiliser les services de 7 ouvriers pendant toute l'année. L'un d'eux, M. Berner a été appelé en qualité de professeur et de chef de cultures à l'Ecole cantonale d'horticulture. Cette nomination, très honorable pour celui qui nous quitte, témoigne aussi de ce que peuvent apprendre au Jardin botanique les jeunes gens qui y passent quelques années en qualité de jardiniers. M. Berner a été remplacé par M. John Bouvier, Genevois, horticulteur diplômé.

Le renouvellement de matériel a porté cette année sur les points suivants : outils divers, tuyaux de caoutchouc et de toile pour l'arrosage, confection de paillassons pour la couverture des couches et des serres, cordes pour les stores des serres, 150 drains avec manchons, un wagon de pierres rustiques pour le Jardin alpin, 120 tuteurs en fer pour les plantes

grimpantes, 250 kil. de semences de gazon, 20 tombereaux de petit gravier, 600 étiquettes de zinc pour le Jardin alpin.

Les travaux suivants ont été exécutés : dans le courant de l'hiver, nous avons défoncé et transformé la pelouse des Rosacées, ainsi qu'une partie des carrés du département systématique, transformation déjà commencée l'année précédente et qui a donné de bons résultats. Les plates-bandes sont maintenant largement encadrées de gazon ; elles sont très facilement accessibles et présentent un aspect plus esthétique. La partie de l'arboretum qui avoisine la route de Lausanne a été pourvue d'un drain, et il a fallu refaire à neuf la clôture le long de cette route et remplacer en partie la haie. Environ 1200 plantes, dont une centaine d'espèces nouvelles, ont été plantées dans le Jardin alpin. D'importantes réparations ont été faites à la chaudière des serres hollandaises. Les nouvelles serres nous donnent d'ailleurs satisfaction dans leur ensemble. Elles ont été reconnues officiellement par le Service des travaux dans le courant de janvier. Mentionnons aussi les travaux exécutés par ce dernier Service dans la parcelle qui avoisine le lac : construction d'un débarcadère, d'un pavillon, d'une pergola, d'un portail, et modification du tracé des allées. Ces travaux ont grandement contribué à améliorer l'esthétique des abords du Conservatoire botanique.

L'affluence des visiteurs au Jardin alpin pendant les mois de mai et de juin, et même encore en juillet, a été telle que le service de surveillance a dû être doublé. C'est en mars et en avril que les serres sont le plus visitées ; quelques dégâts faits par des visiteurs peu scrupuleux sont malheureusement à regretter. Les visites d'écoles au Jardin botanique, souvent combinées avec une visite au Musée botanique, prennent un développement réjouissant. Signalons celles de l'Ecole ménagère, de l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles, de l'Ecole cantonale d'horticulture (avec leçons pratiques sur place, auxquelles ont participé le directeur, le conservateur et le jardinier-chef), puis d'écoles du canton de Vaud et de la Haute-Savoie. Le chiffre des cartes d'accès à toutes les parties

du Jardin botanique, distribuées cette année, s'est élevé à 203.

Comme d'habitude, le Jardin a fourni des matériaux d'étude et de démonstration à l'Université, à l'Ecole secondaire des jeunes filles, à l'Ecole cantonale d'horticulture et à plusieurs écoles primaires; il y a eu une notable augmentation dans les fournitures faites à l'Ecole des Arts industriels.

Notre catalogue de graines du commencement de l'année a produit le mouvement d'échanges habituel. Nous avons expédié 4870 sachets de graines et nous en avons reçu 4730 provenant de 140 jardins suisses et étrangers. En outre, nous avons publié dans le courant de l'été un catalogue autographié des doubles disponibles en plantes vivantes, ce qui nous a permis d'acquérir diverses espèces nouvelles.

Nous avons reçu (dons et échanges) en 1912, les matériaux suivants : JARDIN BOTANIQUE DE LAUSANNE (pl. alpines); JARDIN BOTANIQUE DE FRIBOURG i. B. (pl. vivantes); JARDIN BOTANIQUE DE DRESDE (id.); M. G. F. NITZSCHNER (pl. de serres); D<sup>r</sup> Ch. FAVRE, à Annemasse (19 cactées); ECOLE CANTONALE D'HORTICULTURE (pl. de serres); D<sup>r</sup> CHAPERON, à Genève (*Arauria*, *Evonymus*, *Aucuba*); M. le député au Parlement britannique PIRIÉ (arbustes); M. WARTMANN, à St-Gall, (pl. alpines); M. H. CORREVEON, à Genève (pl. alpines); M. le pasteur MARTIN, à Genève (*Cyclamen*); M. VAN DEDEM (pl. alpines); M. COËZ (id.); M. G. BEAUVERD (id.); M. HÉTIER, à Arbois (pl. jurassiennes); M. SÜNDERMANN (pl. alp.); M. P. CHENEVARD, à Genève (id.); M. GROSJEAN (*Sarracenia*); D<sup>r</sup> BACHMANN, à Lucerne (pl. alp.); MM. HAAGE et SCHMIDT, à Erfurt (graines div.); le père TAQUET, à Quelpaert (graines de pl. de Corée); M. LOCHER, à Schaffouse (graines de cotons); JARDIN BOTANIQUE DE SYDNEY (graines de pl. australiennes); JARDIN BOTANIQUE DE SAÏGON (id. de Cochinchine); JARDIN BOTANIQUE DE CALCUTTA (id. de l'Hindoustan); enfin diverses pl. de montagne et des graines ont été remises par le personnel du Conservatoire et du Jardin (MM. BRIQUET, HOCHREUTINER, LARDERAZ, BEAUMEL, WEBER et MOSER).

M. KOHLER, botaniste auxiliaire du Conservatoire, a consacré un grand nombre d'heures à l'étiquetage du Jardin alpin.

Enfin, le Jardin botanique a participé à l'exposition d'horticulture de Chênes-Bougeries avec un lot de plantes grasses et un lot de *Nepenthes*. Cette participation, qui nous a été demandée par la Commission d'organisation de l'exposition, avait pour but — non pas de faire concurrence à un degré quelconque aux horticulteurs — mais de profiter de l'occasion pour familiariser le public avec quelques-uns des représentants moins généralement connus de la vie végétale, tout en témoignant notre intérêt pour l'horticulture genevoise.

---



## CHAPITRE XII

---

### BIBLIOTHÈQUES<sup>1</sup>

---

#### **1. Bibliothèque publique et universitaire.**

Directeur : M. Frédéric GARDY.

Conservateur : M. Henri DELARUE.

---

#### *Commission :*

MM. LOUIS CHAUVET, délégué du Conseil Administratif, président. — MAURICE BEDOT, directeur du Muséum d'histoire naturelle. — VICTOR VAN BERCHEM. — ALPHONSE BERNOUD, docteur ès sciences. — CHARLES BORGEAUD, professeur à l'Université. — BERNARD BOUVIER, professeur à l'Université. — ALFRED CARTIER, directeur général du Musée d'Art et d'Histoire. — EUGÈNE CHOISY, professeur à l'Université. — FRÉDÉRIC-L. CHOISY, docteur ès lettres. — EDOUARD CLAPARÈDE, professeur extraordinaire à l'Université. — JULES CROSNIER, professeur à l'École des Beaux-Arts. — EDOUARD FAVRE, docteur en philosophie. — HENRI FEHR, professeur à l'Université. — PHILIPPE GUYE, professeur à l'Université. — HENRI KLING, professeur au Conservatoire. — EDOUARD MONTET, professeur à l'Université. — PAUL MORIAUD, professeur à l'Université. — ADRIEN NAVILLE, professeur à l'Université. — JULES NICOLE, professeur à l'Université. — ANDRÉ OLTRAMARE, licencié ès lettres. — PAUL OLTRAMARE, professeur à l'Université. — CONSTANT PICOT, docteur en

<sup>1</sup> Chapitre VII du compte rendu financier.

médecine. — Eugène PITTARD, docteur ès sciences. — Jean-Louis PREVOST, professeur à l'Université. — Eugène RITTER, professeur honoraire de l'Université. — William ROSIER, professeur à l'Université. — Emile YUNG, professeur à l'Université.

MM. les doyens des Facultés de théologie (G. FULLIQUET), des lettres et des sciences sociales (Ch. SEITZ, puis F. DE CRUE), de droit (Louis REHFOUS, puis Paul MORIAUD), des sciences (Ch.-Eug. GUYE), de médecine (Sigismond LASKOWSKI, puis Rod. WEBER).

M. André OLTRAMARE, licencié ès lettres, maître au Collège, a été nommé membre de la Commission le 6 décembre.

#### PERSONNEL.

M. Edouard GUXE a été nommé employé le 12 juillet et affecté au service du nouveau magasin de livres.

M. Alfred BURILLON, aide-bibliothécaire au Musée d'Art et d'Histoire, a été définitivement déchargé de toute fonction à la Bibliothèque à partir du 31 décembre (voir Compte rendu de 1911).

M<sup>lle</sup> Frieda CROME, de Harburg, âgée de vingt-deux ans, élève de l'Ecole pour bibliothécaires-femmes de Berlin, a été engagée comme volontaire pour six mois à partir du 1<sup>er</sup> mai, puis comme surnuméraire jusqu'au 15 mars 1913.

#### ACQUISITIONS.

Il a été dépensé 29,807 fr. 75 pour acquisitions (dont 9563 fr. 10 pour achats d'ouvrages nouveaux, 6376 fr. 10 pour suites de publications en cours, 13,868 fr. 55 pour abonnements aux périodiques). Cette somme se répartit ainsi :

		Acquisitions nouvelles.	Abonnements et suites.	Totaux.
Sciences théologiques	. Fr.	301 25	904 10	1205 35
» philosophiques	. »	835 65	587 45	1423 10
» juridiques	. . »	503 70	1109 90	1613 60
<i>A reporter</i>	. Fr.	1640 60	2601 45	4242 05



<i>Report</i> .	Fr.	1640 60	2601 45	4242 05
Sciences économiques et sociales . . . . . »		542 45	418 35	960 80
Géographie et voyages . . . . . »		234 90	491 75	726 65
Sciences historiques . . . . . »		575 55	1477 50	2053 05
Littérature et philologie . . . . . »		1840 50	2422 45	4262 95
Bibliographie . . . . . »		119 95	960 65	1080 60
Beaux-Arts et archéologie . . . . . »		869 90	1626 15	2496 05
Sciences mathématiques . . . . . »		1196 —	262 90	1458 90
Sciences physiques . . . . . »		230 10	334 70	564 80
» chimiques . . . . . »		63 —	336 55	399 55
Sciences naturelles . . . . . »		1291 55	4734 —	6025 55
Allocation à la Société de physique et d'hist. nat. . . . . »		—	1200 —	1200 —
Sciences médicales . . . . . »		246 25	2279 85	2526 10
Ouvrages de références, périodiques d'intérêt général, mélanges . . . . . »		109 45	898 35	1007 80
Editions genevoises an- ciennes . . . . . »		167 25	—	167 25
Manuscrits et autographes . . . . . »		135 65	—	135 65
Allocation à la Société J.-J. Rousseau . . . . . »		300 —	—	300 —
Allocation à l'Institut na- tional genevois . . . . . »		—	200 —	200 —
<b>Totaux.</b> Fr.		<b>9563 10</b>	<b>20244 65</b>	<b>29807 75</b>

ACCROISSEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE.

La Bibliothèque s'est augmentée de 3804 volumes, de 12402 fascicules ou livraisons, de 6228 brochures et pièces diverses (dont 4155 brevets), et de 7362 thèses et pièces académiques, savoir :

	Volumes	Broch.	Fasc.	Thèses
Par dons divers . . . . .	2058	5758	4509	7362
Par le dépôt légal (Chancellerie)	—	—	173	—
Par achat . . . . .	1446	436	5048	—
<i>A reporter.</i>	3504	6194	9730	7362

<i>Report</i> . . . . .	3504	6194	9730	7362
Par la Société de physique . . . . .	120	6	1274	—
Par la Société médicale . . . . .	—	—	449	—
Par la Soc. d'histoire et d'archéol. . . . .	63	3	125	—
Par l'Institut national genevois . . . . .	105	24	542	—
Par la Société de géographie. . . . .	12	1	223	—
Par l'Institut international pour la diffusion des expériences sociales. . . . .	—	—	59	—
	<u>3804</u>	<u>6228</u>	<u>12402</u>	<u>7362</u>

Les volumes et fascicules qui représentent les suites de publications périodiques et d'ouvrages en cours déjà portés au catalogue, sont compris dans ces chiffres.

#### CATALOGUE.

Il a été catalogué en ouvrages nouveaux, achetés ou donnés — non compris les suites de journaux, de revues et d'ouvrages en cours de publication, ni les thèses et brochures (sauf quelques exceptions), — 2192 ouvrages, soit 4865 volumes, répartis comme suit :

Sciences théologiques . . . . .	191 ouvrages, soit	224 volumes.
» philosophiques . . . . .	147	» » 255 »
» juridiques . . . . .	115	» » 165 »
» sociales . . . . .	73	» » 131 »
Géographie et voyages . . . . .	109	» » 589 »
Sciences historiques . . . . .	431	» » 670 »
Littérature et philologie . . . . .	415	» » 515 »
Bibliographie, bibliothéco- nomie . . . . .	63	» » 214 »
Beaux-Arts . . . . .	86	» » 111 »
Mathématiques . . . . .	31	» » 87 »
Physique et chimie . . . . .	32	» » 43 »
Sciences naturelles . . . . .	<u>123</u>	» » <u>315</u> »
<i>A reporter</i> . . . . .	1816 ouvrages, soit	3319 volumes.

<i>Report</i>	. 1816 ouvrages, soit 3319 volumes.
Sciences médicales . . . .	125 » » 151 »
Sciences appliquées ; mélanges ; thèses . . . .	179 » » 830 »
Périodiques généraux (revues et publications de sociétés) . . . . .	72 » » 565 »
	<u>2192</u> ouvrages, soit <u>4865</u> volumes.

En outre, 2450 brochures, pour la plupart genevoises, ont été cataloguées.

#### RELIURE.

2277 tomes ont été reliés en 1883 volumes ; 210 volumes ont été réparés ; ces chiffres ne comprennent pas les thèses, qui ont été réunies, les unes en volumes, les autres dans des boîtes de carton.

#### STATISTIQUE DE LA CONSULTATION.

##### *Chiffres du service.*

La Bibliothèque a été ouverte tous les jours non fériés, sauf trente-quatre jours, du 25 mars au 13 avril<sup>1</sup> et du 26 août au 14 septembre, pour le transfert des volumes dans le nouveau magasin.

**Salle de lecture :** La salle de lecture a été utilisée par 2017 personnes différentes. En 271 jours, il y a eu 47 635 volumes communiqués.

Ces chiffres comprennent :

1° *Service de la journée* (9 h. à midi, 1 h.  $\frac{1}{2}$  à 6 h.) : 271

<sup>1</sup> Pendant cette période, la Salle de lecture et la Salle Naville ont seules été fermées.

jours, 29 311 demandes d'ouvrages et 42 888 volumes communiqués<sup>1</sup>.

Moyenne par jour : 108 demandes et 158 volumes.

2° *Service du soir* (de 8 h. à 10 h., du 4 janvier au 30 avril et du 1<sup>er</sup> novembre au 29 décembre) : 130 séances, 5 671 lecteurs, 4 207 volumes communiqués<sup>2</sup>.

Moyenne par séance : 43 lecteurs et 32 volumes.

3° *Service du dimanche après-midi* (de 2 h. à 6 h., du 4 janvier au 30 avril et du 1<sup>er</sup> novembre au 29 décembre) : 22 séances, 1 338 lecteurs, 540 volumes communiqués<sup>2</sup>.

Moyenne par séance : 61 lecteurs et 25 volumes.

**Salle Ernest Naville** (9 h. à midi, 2 h. à 7 h.) : 271 jours, 1 591 présences de lecteurs (99 personnes différentes, dont 28 inscrites en 1912) et 2 355 volumes communiqués.

Moyenne par jour : 6 lecteurs et 9 volumes.

**Salle Gustave Moynier** (périodiques ; 9 h. à midi, 2 h. à 7 h. ; le soir, de 8 h. à 10 h., du 4 janvier au 30 avril et du 1<sup>er</sup> novembre au 29 décembre) : 286 jours, 10 465 présences de lecteurs (dont 7 962 étudiants).

Moyenne par jour : 36 lecteurs (dont 28 étudiants). Ceux-ci n'ayant pas à présenter de bulletins de demande pour la consultation des périodiques, le nombre des fascicules ainsi consultés ne peut être établi.

**Salle de consultation des manuscrits et des estampes** (9 h. à midi, 2 h. à 6 h.). — *Manuscrits* : 286 jours, 1 080 présences de lecteurs (140 personnes différentes), 2 441 demandes.

Moyenne par jour : 3 à 4 lecteurs, 8 manuscrits.

*Estampes* : 58 personnes différentes ont consulté les collections d'estampes.

<sup>1</sup> Ces chiffres ne comprennent pas le nombre des personnes qui se sont bornées à consulter les ouvrages laissés à la disposition du public, ni le nombre des volumes ainsi utilisés.

<sup>2</sup> Ces chiffres comprennent le nombre des personnes qui se sont bornées à consulter les ouvrages laissés à la disposition du public, mais ne comprennent pas le nombre des volumes ainsi utilisés.

Consultation des *Archives J.-J. Rousseau* et des œuvres de J.-J. Rousseau (dans la même salle) : 197 présences de lecteurs (58 personnes différentes), 1677 volumes et documents communiqués.

La Salle **Ami Lullin** a été visitée par 819 personnes.

#### PRÊTS ET EMPRUNTS A L'EXTÉRIEUR.

4343 volumes ont été prêtés à domicile, à Genève, à 473 personnes.

312 volumes et 3 manuscrits ont été prêtés à 23 bibliothèques, archives et institutions publiques suisses, et 36 volumes et 7 manuscrits à 14 bibliothèques de l'étranger.

La Bibliothèque a reçu en communication, pour divers travailleurs, 277 volumes et 48 manuscrits de 23 bibliothèques et archives publiques et privées suisses et 38 volumes et 2 manuscrits de 8 bibliothèques de l'étranger.

#### Département des Imprimés.

##### DONATEURS.

M<sup>lle</sup> Lucie ACHARD-RIGAUD, 222 vol. — M. S. ACOPIAN, 3 fasc. — M<sup>me</sup> Charles AUBERT, 1 broch. — MM. Fernand AUBERT, 1 vol., 3 broch. et 3 fasc. — Joseph BAER (Francfort), 1 fasc. — Thomas BALCH (Philadelphie), 1 vol. — J.-S. BARDIN (Sorèze, Tarn), 1 broch. — Karl BARTH (Erlangen), 1 vol. et 1 broch. — Maurice BEDOT, 2 vol. — Victor VAN BERCHEM, 7 vol. et 10 broch. — Georges BERGUER, 97 fasc. — Alphonse BERNOUD, 3 vol. — Daniel BERSOT, 1 broch. — Aloys BERTHOUD, 3 vol. et 4 broch. — Alfred BERTRAND, 2 vol. et 2 broch. — Oscar BEUTNER, 24 vol. et 1 broch. — M. BODY, 31 fasc. — Alfred BOISSIER, 1 broch. — Frédéric BOISSONNAS, 1 broch. — P. BOKOWNEW (Dorpat), 1 broch. — Charles BONNEFON (Charlottenbourg), 1 vol. — Ami BORDIER, 1 vol. — Charles BORGEAUD, 2 fasc. — Bernard BOUVIER, 1 vol. et 2 broch. — R. BRANDSTETTER (Lucerne), 1 broch. — Paul BRATSCHI, 1 broch. — C.-Moïse BRIQUET, 31 vol. et 48 broch. — Robert BURKHARDT, 1 vol. — G. CAPPONI (Gênes), 1 broch. — Alfred CARTIER, 1 vol. et 3 broch. — Emile CHAIX, 1 broch. — Honoré CHAMPION (Paris), 22 vol. — Joseph CHAPPUIS, 6 vol., 58 broch. et 12 fasc. — Eugène CHOISY, 3 vol., 81 broch. et 3 fasc. — Frank CHOISY, 9 fasc. — La famille de M. Louis CHOISY, 3 vol. — MM. Alexandre CLAPARÈDE, 1 vol. — Edouard

CLAPARÈDE, 1 vol., 1 broch. et 4 fasc. — FRANZ COBLENZER (Cologne), 1 broch. — G.-H. COLOZZA (Palerme), 1 vol. — LOUIS CORBET, 1 broch. — LOUIS-J. COURTOIS, 39 vol. et 44 broch. — JOHN COUTTS, 1 broch. — LUCIEN CRAMER, 2 vol. — MAURICE DE CRISSEY (Paris), 1 vol. — JULES CROSNIER, 1 vol. et 12 fasc. — GEORGES DEJEAN, 1 broch. — EUGÈNE DEMOLE, 5 broch. — FRÉDÉRIC DE RABOURS, 1 broch. — MAX DE DIESBACH (Fribourg), 1 broch. — M<sup>mes</sup> DIODATI-PLANTAMOUR et RIGAUD-PLANTAMOUR, 445 vol. — MM. H. DÜBI (Berne), 1 broch. — THÉOPHILE DUFOUR, 1 vol. et 3 broch. — LOUIS DUMUR (Paris), 1 broch. — P.-L. DUNANT, 73 fasc. — HENRI DUPRAT, 10 fasc. — M<sup>lle</sup> LYDIE DUPROIX, 1 vol. et 5 broch. — MM. CH. DURAND-PALLOT, 1 broch. — G. EIFFEL (Paris), 1 broch. — M<sup>lle</sup> MARCELLE EYRIS, 1 vol. — MM. ALEX. FAVRE (Chaux-de-Fonds), 2 broch. — ALEXIS FAVRE, 1 broch. — CAMILLE FAVRE, 1 broch. — EDOUARD FAVRE, 28 vol., 2 broch. et 10 fasc. — LÉOPOLD FAVRE, 5 fasc. — YOUSSEUF FEHMI (Paris), 1 vol. — HENRI FEHR, 1 broch. et 14 fasc. — ADOLPHE FERRIÈRE, 8 broch. — THÉODORE FLOURNOY, 52 vol. et 2 broch. — ALFRED FRIED (Berlin), 1 broch. — AUGUSTE GAMPERT, 2 broch. — FRÉDÉRIC GARDY, 1 vol., 11 broch. et 1 fasc. — LOUIS GARDY, 1 broch. — L. GAUCHAT (Zurich) et JEANJAQUET (Neuchâtel), 1 vol. — CH.-W. GAUDIN, 10 fasc. — LUCIEN GAUTIER, 21 vol. et 1 broch. — RAOUL GAUTIER, 1 broch. — VICTOR GAY et H.-P. PELLARIN, 1 vol. — C. DE GEER, 1 broch. — TH. GEISENDORF, 1 broch. — CH. GENEQUAND, 1 broch. — ALFRED GEORG, 22 fasc. — GEORG & C<sup>o</sup>, 3 broch. — S. GIANNI (Cava dei Tirreni), 4 broch. — L. GIELLY, 1 vol. — HENRI GIRARDIN, 1 vol. — LÉO GOMBERG, 1 broch. — CHARLES GOS (Clarens), 1 vol. — CHARLES GOTH, 1 broch. — OTTO GRONLUND (Stockholm), 1 vol. — ERNEST GUDER et JULES PALLARD, 1 vol. — FRÉDÉRIC VON GUNTEN, 8 vol., 69 broch. et 25 fasc. — PHILIPPE GUYE, 1 vol. et 34 fasc. — G. HALTENHOFF, 1 vol. et 3 fasc. — SP.-C. HARET (Bucarest), 1 vol. — KASPAR HAUSER (Winterthour), 1 broch. — KARL HELTAU (Augsbourg), 2 fasc. — B.-L. HENIN (New-York), 2 broch. — MARC HÉRIDIÉ, 8 broch. — L. HERSCH, 1 broch. — O. HERZOG, 1 vol. — HENRI HEYER, 2 vol. — GEORGES HUMBERT (Morges), 14 fasc. — LUCIEN JACQUOT (Grenoble), 1 broch. — PHILIPPE JAMIN, 22 vol. — CHARLES JANET, 1 broch. — J.-H. JEHEBER, 2 vol. et 4 broch. — ERNEST JOVY (Vitry-le-François), 1 broch. — ALEXANDRE JULLIEN, 5 vol., 45 broch. et 11 fasc. — OTTO KARMIN, 1 vol. et 2 broch. — ERNEST KELLER (Kehlhof-Berg, Thurgovie), 1 broch. — FRÉDÉRIC-M. KIRCHEISEN, 3 vol. — ARNOLD KLEBS (Ouchy), 2 vol. — HENRI KLING, 7 vol., 170 broch. et 254 fasc. — CH. KRAFFT, 1 broch. — ERNEST KUMMER, 1 vol. et 1 broch. — TH. KYPREOS, 1 broch. — PAUL-L. LADAME, 6 broch. — E. LARDY, 1 broch. — JEAN LAUGA (Annessa), 24 fasc. — ADRIEN LE COINTE, 2 broch. — ANDRÉ LENDNER, 1 broch. — A. LESCAZE, 1 vol. — GASTON DE LESSERT, 1 vol. — OLIVEIRA LIMA

(Bruxelles), 1 vol. — Alexis LOMBARD, 2 vol. — LOUFTI GOUMAH (Lyon), 2 vol. — J. LUDWIG (Bâle), 1 vol. — Th. LUKAWSKY (Prague), 3 broch. — C. MACIEJEWSKI, 1 broch. — James MACLEHOSE & SONS (Glasgow), 1 vol. — M<sup>me</sup> MALAN-CHAIX, 5 vol. — MM. Alex. MAMIKONOFF, 1 broch. — G. DE MANTEYER (Gap), 1 vol. — Jean MARC, 1 vol. — M. MARC, 4 broch. — E. DE MARIGNAC, 2 vol. — Alfred MARTIN, 2 broch. — Camille MARTIN, 18 fasc. — M<sup>me</sup> Ernest MARTIN, 10 vol. et 9 fasc. — MM. Frédéric MARTIN, 1 broch. — Paul-E. MARTIN, 2 broch. — Alex. MARTIN-ACHARD, 1 vol. — M<sup>me</sup> Ed. MARTIN-DU PAN, 68 vol. et 97 broch. — MM. Eug. MARTINENGO-CESARESCO (Salo, Italie), 1 vol. — Charles MARTINET, 1 broch. — F.-R. MARVIN, 1 vol. — A. MATTHEY-JEANTET (Le Locle), 1 broch. — Eug. MERCIER-ODIER, 1 vol. — E. MERCK (Darmstadt), 2 vol. — R. MESZLENY, 44 fasc. — E.-L. MEYRAT, 1 broch. — H.-W. MIDDENDORP (Groningue), 1 broch. — Edgard MILHAUD, 5 fasc. — Les héritiers de M. Jude MILLENET, 7 vol. et 18 broch. — MM. L. MOGEON (Lausanne), 4 broch. — J.-J. MONNIER, 1 vol. — Edm. MONOD, 1 vol. et 2 broch. — Jules MONOD, 1 vol. et 2 broch. — M<sup>me</sup> MONOD DE FROIDEVILLE, 1 vol. — MM. Louis MOREL, 1 broch. — Paul MORIAUD, 3 vol. et 1 broch. — Daniel MORNET, 1 vol. — Henri MORO, 1 broch. — A. DE MORSIER, 1 broch. — G. DE MORSIER (Paris), 1 broch. — Charles MULLER, 1 broch. — Berchtold VAN MUYDEN (Lausanne), 1 vol. — Les héritiers de M. Albert NAVILLE, 8 vol. et 45 broch. — MM. Aug. NAVILLE, 17 vol. et 4 broch. — Edouard NAVILLE, 4 vol. et 4 fasc. — Jules NAVILLE, 11 vol. et 40 broch. — Georges NICOLE, 3 vol. et 3 fasc. — Ernest NYS (Bruxelles), 3 vol. — Robert ODIER, 14 fasc. — André OLTRAMARE, 1 vol. — Mgr le Duc d'ORLÉANS (Bruxelles), 2 vol. — MM. D. OUSTAGENTCHEFF, 1 vol. — PACHE-VARIDEL et BRON (Lausanne), 1 vol. — Edouard PADOVA, 8 fasc. — Henry PATRY, 47 fasc. — Francis PETER, 2 broch. — F.-L. PERROT, 1 broch. — Emile PICOT (Paris), 5 broch. — Amé PICTET, 1 vol. — Arnold PICTET, 1 vol. et 5 broch. — Jules PIOTTON, 2 broch. — Emile PONTICH (Cette), 1 vol. — A. POUSSIGUE, 1 broch. — J.-L. PREVOST, 2 vol. — Amédée PUGNAT, 3 fasc. — Louis RACZ (Sarospatak), 1 vol. — Frédéric RAISIN, 1 broch. — Les héritiers de M. Ed. RAMU, 27 vol. et 1 broch. — MM. W.-E. RAPPARD (Cambridge, U. S. A.), 1 vol. — RASCHER & C<sup>o</sup> (Zurich), 1 broch. — Burkhardt REBER, 16 broch. et 4 fasc. — Louis REICHSTETTER, 2 broch. — Ernest RENARD, 6 fasc. — Frédéric REVERDIN, 2 broch. — Henry REYMOND (Lausanne), 2 broch. — Eugène RICHARD, 3 vol. et 3 broch. — M<sup>me</sup> Eugène RIGOT, 17 vol. — MM. Eugène RITTER, 2 vol. — Emile RIVOIRE, 1 broch. — Achille ROCH, 1 fasc. — Albert RØHRICH, 1 broch. et 77 fasc. — Edouard ROMILLY (Paris), 1 broch. — F. ROUMIEUX, 1 broch. — D.-E. RUGAARD (Copenhague), 1 broch. — Vicomte DE SANTAREM (Lisbonne), 2 vol. — SATKARI-CHATHYN (Calcutta), 1 vol. — G. SAUSER-HALL, 1 vol. — Raoul DE SEIGNEUX, 2 vol. — Jean

SIGG, 1 vol. — Pierre DE SIMON, 1 broch. — M<sup>me</sup> SIORDET et MM. Ch. et J. SIORDET, 1 vol. — MM. Edmond SNELL, 7 broch. — Raoul SNELL, 3 vol. — M<sup>me</sup> SOYEZ-LE ROY (Lille), 1 vol. — MM. Henry SPIESS, 1 vol. — Stephan STEINLEIN (Munich), 1 broch. — Alex.-A.-C. STOURDZA (Paris), 4 broch. — SULZER FRÈRES (Winterthour), 1 broch. — G. SWEVEN (New-York), 1 vol. — Arsène THÉVENOT (Lhuitre), 3 broch. — Frank THOMAS, 1 vol. — Ed. THOUVENOT, 5 vol., 1 broch. et 28 fasc. — G. THUDICHUM, 7 vol. — M<sup>me</sup> D. TISSOT, 40 vol. et 24 broch. — MM. G.-B. DE TONI, 1 broch. — Albert TRACHSEL, 1 vol. — M. TRÄNDLE, 19 fasc. — Le P. UBALD D'ALENÇON (Paris), 1 broch. — MM. Louis ULLMO, 5 broch. — Albert VOGT, 1 broch. et 3 fasc. — B.-I. WHEELER (Californie), 1 vol. — F.-W. WILSON (Oxford), 1 vol. — Albert WUARIN, 1 broch. — Louis YVERT (Paris), 1 broch. — F. ZIMMERMANN (Zurich), 1 broch.

GENÈVE :

- Administration de *L'Education en Suisse*, 1 vol.
- » de la Caisse d'Epargne, 1 broch.
- » du *Touring-Club Suisse*, 1 vol. et 10 fasc.
- » municipale de la ville, 4 broch. et 177 fasc.
- Amis des Beaux-Arts, 1 broch.
- Archives d'Etat, 1 broch.
- Association commerciale et industrielle genevoise, 1 broch.
- » de l'Ecole de théologie évangélique, 1 broch.
- » des Intérêts de Genève, 3 broch.
- » des médecins du Canton de Genève, 1 broch.
- » pour la protection de l'enfance, 1 broch.
- » suisse romande pour le bien des aveugles, 1 broch.
- Atar, S. A., 22 vol., 8 broch. et 3 fasc.
- Automobile-Club suisse, 1 broch. et 12 fasc.
- Bibliothèque du Théâtre, 2 vol.
- Bureau cantonal de statistique, 1 broch.
- Caisse hypothécaire, 1 broch.
- » publique de prêts sur gages, 1 broch.
- Chambre de commerce française, 11 fasc.
- Chancellerie d'Etat, 13 vol., 5 broch. et 47 fasc.
- Château de Lancy, 1 fasc.
- Colonies de vacances de Genève-Ville, 1 broch.
- Comité central de la Société helvétique des sciences naturelles, 2 broch.
- » de liquidation de la « Cécilienne », 1 vol.
- » de publication de l'*Histoire de Genève*, de J.-A. Gautier, 1 vol.
- » » des œuvres d'Hugo de Senger, 26 broch.
- » international de la Croix-Rouge, 20 vol. et 227 fasc.



- Commission testamentaire Petavel-Oliff, 1 vol.  
Compagnie des Pasteurs, 10 fasc.  
Conseil d'Etat, 1 vol.  
Consistoire de l'Eglise nationale protestante, 2 vol. et 4 broch.  
Département de l'Instruction publique, 18 broch.  
Ecole de théologie évangélique de Genève, 13 broch.  
Faculté de médecine, 113 vol., 3 broch. et 243 fasc.  
» des lettres, 1 vol.  
Fédération abolitionniste, 11 fasc.  
Fonds auxiliaire de la Bibliothèque, 11 vol. et 1 broch.  
Fonds Moynier, 737 fasc.  
Hôpital cantonal, 1 broch.  
Hospice général, 1 broch.  
Imprimerie P. Richter, 1 vol. et 4 broch.  
» Wyss et Duchêne, 44 fasc.  
Institut national genevois, 1 vol.  
Musée d'Art et d'Histoire, 2 broch.  
» du Vieux-Genève et de photographies documentaires, 4 vol. et  
2 broch.  
Muséum d'Histoire naturelle, 1 vol. et 100 fasc.  
Observatoire de Genève, 3 broch.  
Ordre des Avocats, 2 broch.  
Rédaction de l'*Echo des Alpes*, 11 fasc.  
» de la revue *Les Feuilletts*, 7 fasc.  
» de la *Revue médicale de la Suisse romande*, 35 vol. et  
1143 fasc.  
» de la *Revue suisse des accidents du travail*, 14 vol. et 29 fasc.  
» du *Journal suisse d'horlogerie*, 10 fasc.  
Société académique, 1 broch.  
» anonyme des arts graphiques (Sadag), 1 vol.  
» auxiliaire des sciences et des arts, 9 fasc.  
» du Muséum d'Histoire naturelle, 1 broch.  
» biblique, 109 vol.  
» Dante Alighieri, Comité de Genève, 1 broch.  
» d'histoire et d'archéologie, 2 vol.  
» d'horticulture, 7 fasc.  
» de Belles-Lettres, 9 fasc.  
» de géographie, 2 fasc.  
» de la Croix-Rouge, 4 fasc.  
» de numismatique, 1 fasc.  
» de physique et d'histoire naturelle, 1 fasc.  
» de retraite pour la vieillesse, 1 broch.

- Société de Zofingue, 8 fasc.  
» des Samaritains, 1 broch.  
» des Vieux-Zofingiens, 1 broch.  
» du Musée historique de la Réformation, 1 vol. et 3 broch.  
» J.-J. Rousseau, 2 vol. et 23 fasc.  
» militaire sanitaire suisse, 1 broch.  
» universelle de la Croix-Blanche, 2 vol.  
» zoologique, 1 fasc.  
Union des femmes, 6 broch.  
» suisse, 1 broch.  
» suisse pour la sauvegarde des crédits, 1 broch.  
Université de Genève, 99 vol., 118 broch., 467 fasc. et 7362 thèses et pièces académiques.

AUTRES CANTONS SUISSES :

- Aéro-Club suisse, Berne, 9 fasc.  
Archives fédérales, 1 fasc.  
Association « Pro Aventico », Lausanne, 1 fasc.  
Banque nationale suisse, 1 broch. et 1 fasc.  
Bibliothek der eidg. technische Hochschule, Zurich, 23 broch.  
Bibliothèque cantonale et universitaire, Fribourg, 1 broch.  
» fédérale centrale, 9 vol., 8 broch. et 22 fasc.  
» nationale suisse, 20 vol.  
» publique d'Yverdon, 1 broch.  
Bureau fédéral de la propriété intellectuelle, 1 vol., 4155 brevets et 26 fasc.  
» » de statistique, 1 vol. et 11 fasc.  
» sanitaire fédéral, 1 vol. et 63 fasc.  
Caisse d'épargne de Neuchâtel, 1 vol.  
Centralkommission für schweiz. Landeskunde, 1 broch.  
Chancellerie d'Etat du Canton de Vaud, 2 vol.  
» fédérale, 4 fasc.  
Commission fédérale de répartition, Inondation 1910, Berne, 1 broch.  
Département cantonal de statistique, Fribourg, 1 broch.  
Hydrographie nationale suisse, 4 vol. et 1 broch.  
Inspectorat fédéral des fabriques (II<sup>e</sup> arrondissement), Lausanne, 1 vol.  
Kantons-Bibliothek, Grisons, 1 vol.  
» » Thurgovie, 1 vol.  
» » Zurich, 1 broch.  
Männerchor, Zurich, 1 vol.  
Musée national suisse, 1 broch.

Nordostschweiz. Verband für Schifffahrt Rhein-Bodensee, Rorschach, 1 broch.

Office central suisse pour les expositions, Zurich, 1 vol.

Régie fédérale des alcools, 1 vol.

Schweizer. Handels- und Industrie-Verein, Zurich, 1 vol. et 1 broch.

» meteorol. Centralanstalt, Zurich, 3 vol.

Société des missions évangéliques, Bâle, 1 broch.

» suisse de balnéologie, Engelberg, 1 fasc.

Staatskanzlei, Soleure, 2 fasc.

» Thurgovie, 1 vol.

Stadtbibliothek, Winterthour, 1 broch.

» Zofingue, 1 broch.

» Zurich, 2 broch. et 4 fasc.

Union centrale suisse pour le bien des aveugles, St-Gall, 1 broch.

Universitäts-Bibliothek, Bâle, 1 broch.

ALLEMAGNE : K. bayerische Akademie der Wissenschaften, Munich, 1 vol. — K. bayerische Hof- und Staatsbibliothek, Munich, 1 broch. — Grossherzogl. Hof- und Landesbibliothek, Carlsruhe, 1 vol. et 3 fasc. — Königliche Bibliothek, Berlin, 1 broch. — K. Universitäts-Bibliothek, Halle, 2 broch. — Stadtbibliothek, Francfort s.-M., 1 broch. et 1 fasc. — K. Universitäts- und Landesbibliothek, Strasbourg, 1 broch.

AUTRICHE-HONGRIE : Bibliothèque municipale de Budapest, 4 fasc. — Musée commercial royal hongrois, Budapest, 10 fasc. — Société polonaise pour l'avancement des sciences (Léopol, Galicie), 1 fasc.

BELGIQUE : Académie royale de Belgique, 5 vol. et 10 fasc. — Administration de la *Revue du socialisme rationnel*, 9 fasc. — Institut international de bibliographie, Bruxelles, 12 vol. et 15 broch. — Ministère de l'Intérieur, 1 vol. et 2 fasc.

BRÉSIL : Biblioteca nacional, Rio-de-Janeiro, 4 vol., 2 broch. et 10 fasc.

CHILI : Biblioteca nacional, Santiago-de-Chile, 41 vol., 2 broch. et 1 fasc.

DANEMARK : Conseil permanent pour l'exploration de la mer, Copenhague, 2 vol. et 1 broch.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE : Brooklyn public Library, 4 broch. et 3 fasc. — Bureau of american ethnology, 3 vol. — Carnegie endowment for internat. Peace, 1 vol. — Carnegie Foundation for the advancement of teaching, 2 vol. — Carnegie Institution, 26 vol. et 8 broch. — Columbia University, New-York, 1 vol. — Department of Health of the City of New-York, 1 vol. — Department of the Interior, 2 vol. et 14 broch. — U. S. Geological Survey, 9 fasc. — Indiana University, Bloomington, 1 fasc. — John Crerar Library, 1 broch. — Library of Congress, 6 vol.

et 5 broch. — St. Louis Mercantile Library Association, 1 broch. — Lowell Observatory, Flagstaff, 3 fasc. — Massachusetts General Hospital, Boston, 1 broch. et 1 fasc. — U. S. National Museum, 6 vol. et 5 fasc. — New-York Public Library, 14 fasc. — New-York State Education Department, Albany, 2 vol. — Northwestern University, Chicago, 3 fasc. — Pennsylvania Society, New-York, 1 vol. — Pratt Institute Free Library, Brooklyn, 3 fasc. — Smithsonian Institution, 2 vol., 10 broch. et 46 fasc. — Trow Press, New-York, 1 vol. — Universal Brotherhood and theosophical Society, Point-Loma, 21 vol. et 15 fasc. — University of California, Berkeley, 3 fasc. — University of Illinois, 1 vol. — University of Missouri, 6 fasc.

FRANCE : Bibliothèque communale de Douai, 1 vol. — Bibliothèque de l'Université d'Aix, 3 fasc. — Bibliothèque d'art et d'archéologie, Paris, 1 fasc. — Comité français du 2<sup>me</sup> centenaire de J.-J. Rousseau, Paris, 1 broch. — Conseil municipal de Paris, 1 vol. — Direction de la *Revue Henri IV*, Paris, 2 vol. — Ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts, 55 vol., 35 broch. et 7 fasc. — Rédaction de la *Gazette des sciences médicales de Bordeaux*, 46 fasc. — Société havraise d'études diverses, Le Havre, 1 vol. — Société l'« Hellenismos », Paris, 1 fasc.

GRANDE-BRETAGNE ET COLONIES ANGLAISES : Bodleian Library, Oxford, 4 vol. et 4 broch. — Department of Mines, Canada, 2 vol., 1 broch. et 4 fasc. — Executive Committee of the Internat. Musical Congress, Londres, 1 vol. — His Majesty's Stationery Office, 14 vol. — Imperial Library, Calcutta, 1 vol. — Library of St. Andrews University, 2 vol., 1 broch. et 1 fasc. — Royal Botanic Garden, Calcutta, 2 vol. — Superintendent Government of Printing, Calcutta, 8 fasc.

HOLLANDE : Bibliotheek der Universiteit, Amsterdam, 2 vol. et 1 broch. — Bureau préliminaire de la fondation pour l'internationalisme, La Haye, 1 vol. — Institut international de statistique, La Haye, 1 fasc. — Société batave de philosophie expérimentale, Rotterdam, 1 broch.

ITALIE : Biblioteca nazionale centrale, Florence, 14 fasc. — Institut international d'agriculture, Rome, 2 vol. et 43 fasc. — Ministero delle finanze, 11 vol. et 1 broch. — Ministero di agricoltura, industria e commercio, 6 vol. et 2 broch. — Società reale di Napoli, 2 vol.

MONACO : Archives du Palais, 1 vol.

PORTUGAL : Institut de bactériologie « Camara Pestana », Lisbonne, 1 fasc.

ROUMANIE : Academia romana, Bucarest, 1 fasc.

SUÈDE : Kgl. Bibliothek, Stockholm, 5 vol. — Kgl. Statistiska Central-Byran, 3 broch. et 2 fasc.

URUGUAY : Oficina de canje, Montevideo, 1 vol.

Nous devons mentionner spécialement le don, par M<sup>mes</sup> G. DIODATI et Ch. RIGAUD, de 445 volumes provenant de la bibliothèque de leur père, Emile Plantamour, ancien directeur de l'Observatoire, et consistant en ouvrages de littérature, voyages, etc., parmi lesquels 9 albums de voyages de Rod. Töpffer, en éditions originales, et le don, par M. Lucien DE CANDOLLE, d'une somme de 120 fr. pour achat de livres.

Le FONDS AUXILIAIRE a donné les ouvrages suivants : *I medaglioni romani*, par Fr. Gnechi (Milan, 1912, 3 vol.); *Zeitschrift für Gletscherkunde (Annales de glaciologie)*, Bd. 1-6 (1906-1911), et deux ouvrages de paléographie du prof. Fr. Steffens.

La vente de la Bibliothèque Ernest Strœhlin (2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> parties), annoncée depuis longtemps, a eu lieu, à Paris, aux enchères publiques, au mois de février. Grâce aux dons et aux subventions reçus à cet effet (voir le Compte rendu de 1909), la Bibliothèque, représentée par son directeur, a pu y faire d'importants achats. Elle a acquis entre autres trois incunables, dont deux imprimés à Genève (1481 et 1495) et un imprimé à Paris et concernant notre ville (1487), ainsi que le seul exemplaire connu de plusieurs plaquettes imprimées à Genève : *Officium nominis Jesu...* (vers 1525); — *La doctrine et instruction des chrestiens et chrestiennes* (1532); — *Confession de la foy, laquelle tous bourgeois et habitans de Genève et subjectz du pays doyvent jurer de garder et tenir* (1537); — *Briève et claire exposition de la foy chrestienne*, par Zwingli (1539), etc. Elle s'est enrichie en outre d'une série d'ouvrages des Réformateurs (Farel, Calvin, Viret, Bèze), de Bibles, Nouveaux Testaments et Psaumes, et d'opuscules divers, presque tous du XVI<sup>me</sup> siècle et imprimés à Genève. Au total 197 ouvrages, pour une somme de 24,875 fr. 25 (y compris le 10 % en sus des enchères). Grâce à la générosité de la Confédération et des amis de la Bibliothèque, celle-ci a pu saisir l'occasion, peut-être unique, d'ajouter à ses collections un ensemble de pièces de la plus grande valeur et d'une extrême rareté, et de combler de graves lacunes dans la série des impressions genevoises

anciennes. Nous renouvelons ici aux donateurs l'expression de notre très vive reconnaissance.

Ces ouvrages ont été exposés temporairement à la Salle Lullin à partir du mois de mai.

#### CATALOGUE.

Trois listes d'acquisitions récentes, comprenant 940 titres, ont été imprimées dans le courant de l'année.

La Bibliothèque a collaboré et participé financièrement à deux publications collectives, dont la première édition avait montré l'utilité : le *Catalogue des périodiques scientifiques et médicaux qui se trouvent aux Bibliothèques de Genève*, par A.-M. BOUBIER, 2<sup>me</sup> édition revue et augmentée, qui a paru en mai, et le *Catalogue des périodiques reçus par les Bibliothèques suisses (1911)*, 2<sup>me</sup> édition, publié par l'Association des bibliothécaires suisses, et qui a paru en octobre.

Le catalogue des incunables a été commencé, pour donner suite à la décision prise par l'Association des bibliothécaires suisses de dresser le catalogue des incunables qui se trouvent en Suisse.

---

L'ancien système de numérotation, d'après lequel les ouvrages étaient rangés sur les rayons par ordre de matières, a été abandonné depuis quelques mois — sauf pour les publications périodiques —, et remplacé par un système qui consiste à classer les volumes en tenant compte uniquement du format et en faisant abstraction de tout classement méthodique. Il en résulte, pour la mise en place et l'étiquetage des volumes, une simplification considérable; en effet, le nombre des subdivisions parallèles qui existaient avec l'ancien système et à la fin de chacune desquelles il fallait réserver la place pour les accroissements annuels, était de 230, tandis qu'il n'est plus que de 10. L'ancien système obligeait à des déménagements, parfois considérables, toutes les fois que la place manquait à la fin d'une subdivision et il n'était plus compatible avec le déve-

loppement actuel de la Bibliothèque. Il faut déjà disposer de beaucoup d'espace pour prévoir l'accroissement des publications périodiques (la Bibliothèque en reçoit actuellement plus de 1300) et des thèses (environ 7000 par année).

### Département des manuscrits.

#### DONATEURS.

M<sup>lle</sup> Lucie ACHARD-RIGAUD : Catalogue des livres d'Etienne Dumont, 1 vol.

M<sup>me</sup> BEDOT-DIODATI : 150 lettres, 1774-1794, la plupart adressées par Charles Bonnet à M<sup>me</sup> la « Syndique » Bonnet. — Une collection d'autographes formée par J.-G. Eynard et sa famille, comprenant environ 4500 pièces, parmi lesquelles se trouvent entre autres des lettres adressées : 1° à J.-G. Eynard-Lullin et à M<sup>me</sup> Eynard-Lullin, avec une subdivision importante relative à la guerre d'indépendance grecque; 2° à Ch. Eynard, comprenant notamment sa correspondance avec Abd-el-Kader; 3° à Suzanne Châtelain (plus tard M<sup>me</sup> Eynard-Châtelain) et à Jacques Eynard-Châtelain (lettres de peintres, dessinateurs et graveurs divers; 22 lettres de Pierre-Louis De la Rive, 18 de J.-H. Meister); 4° à d'autres membres de la famille Eynard (XVIII<sup>me</sup> et XIX<sup>me</sup> siècles); 5° au pasteur et professeur Edouard Diodati et au lieutenant-colonel Aloïs Diodati; 6° au professeur Daniel-Alexandre Chavannes et à M<sup>lle</sup> Herminie Chavannes; 7° au D<sup>r</sup> S.-A. Tissot de Lausanne (XVIII<sup>me</sup> siècle). Ces lettres forment un dossier considérable, dans lequel on peut noter une lettre autographe de Bonaparte (1787), plusieurs lettres du duc Louis-Eugène de Wurtemberg, de Stanislas-Auguste de Pologne, de Voltaire, de Ch. Bonnet, de Théod. Tronchin, etc. On y a joint quelques lettres du D<sup>r</sup> Tissot lui-même; 8° à Rodolphe Blanchet, président du Conseil de l'instruction publique à Lausanne, parmi lesquelles 20 lettres de Liebig et 7 de Carl Vogt. Cette collection comprend encore de nombreuses lettres d'hommes politiques et de savants genevois et suisses, parmi lesquelles une lettre de P. Viret, des lettres de Ch. Bonnet, de J.-A. De Luc, de A.-P. de Candolle, du Général Dufour, de Vinet, etc., et une série d'autographes de souverains (Charles VIII, Charles-Quint, Henri IV), de plusieurs membres de la famille Bonaparte, de divers princes allemands, d'hommes de lettres, d'hommes d'Etat et de savants, la plupart français.

M. Alfred CARTIER : Copies de lettres de Sainte-Beuve à Jacques Adert, 1867-1869, 1 cahier.

M<sup>me</sup> E. CASPARI (Lausanne) : 38 lettres, la plupart écrites par ou adressées à des membres de la famille Vitel, 1762-1843. — 3 cahiers de vers.

COMITÉ HUGO DE SENGER : Manuscrits des œuvres de Hugo de Senger (suite), 26 pièces ou cahiers.

CONSERVATOIRE BOTANIQUE : Lettre du maréchal de Ségur au baron de Flachslanden, Versailles, 1785.

M. Emile GAIDAN : Table, établie par lui-même, d'un volume de la collection Court.

M. Otto KARMIN : Sauf-conduit délivré par Louis XV et le duc de Choiseul au baron de Breda, Fontainebleau, 1770.

M<sup>me</sup> Ed. MARTIN-DU PAN : « Recueil fait sur divers auteurs de leurs sentiments sur les fiefs », 1 vol. ; XVIII<sup>me</sup> siècle. — « Excerpta ex praelectionibus Domini Tronchini, S. Theol. Prof. doctissimi », 1 vol. ; XVIII<sup>me</sup> siècle. — Rédaction, faite par L. Nicole, des cours des professeurs Choisy, Galissard de Marignac, Plantamour et Secretan, 14 cahiers ; XIX<sup>me</sup> siècle. — Notes prises par L. Nicole aux cours de Alph. de Candolle, 1 cahier ; XIX<sup>me</sup> siècle. — « Cours de droit naturel extrait des leçons de l'avocat Prevost par Georges Du Pan pendant les années 1773 et 1774 », 1 vol. — 1 cahier de vers.

M<sup>me</sup> MONOD-DE FROIDEVILLE : Lettre de Joseph Bonaparte à Auguste Guiguer de Prangins, Pointe-Breeze, 9 mai 1826.

M. Jules NAVILLE : Dossier relatif à un projet d'émigration et de colonisation suisse ; XIX<sup>me</sup> siècle.

M<sup>me</sup> PERRIER : « Mémoires d'un soldat prisonnier en Russie, 1812 », par P.-L. Meyer, 1 vol.

Il convient de signaler spécialement les dons de M<sup>me</sup> Bedot-Diodati, qui s'est généreusement dessaisie en faveur de la Bibliothèque de la remarquable collection de lettres et d'autographes formée par les Eynard, ainsi que d'une série de lettres de Ch. Bonnet.

#### ACQUISITIONS.

1 lettre de Bérenger ; 1 de Capelle ; 1 de Clavière ; 1 de Petit-Senn ; 3 de Sismondi.

Un Missel enluminé (fin du XV<sup>me</sup> siècle), composé de 294 feuillets de parchemin, de 36 centim. de hauteur sur 28 centim. de largeur ; reliure du XVI<sup>me</sup> siècle en peau de truie estampée.

Nous devons une mention particulière au Missel qui figure parmi les acquisitions. Bien qu'il ne contienne aucune indica-



tion du lieu pour lequel il a été composé, on peut établir par les arguments les plus probants qu'il s'agit d'un missel de l'ordre de Cluny, ayant appartenu au prieuré de St-Victor, à Genève, et exécuté dans la seconde moitié du XV<sup>m</sup>e siècle, pour l'un des membres de la famille Bonivard, dont il porte les armes répétées onze fois (on sait que trois Bonivard furent successivement prieurs de St-Victor de 1461 à 1534). C'est la conclusion à laquelle était arrivé un savant spécialiste, M. le D<sup>r</sup> Leidinger, conservateur en chef des manuscrits à la « Hof- und Staats-Bibliothek », à Munich, dans une notice parue avant la vente du Missel et sur laquelle l'attention de la Bibliothèque avait été attirée. Ecrit sur parchemin très fin, abondamment enluminé, dans un superbe état de conservation, ce volume est un remarquable spécimen de l'art de l'enlumineur au XV<sup>m</sup>e siècle. Il est orné, au commencement de l'office des grandes fêtes, d'initiales peintes et dorées et de riches encadrements en couleurs très vives, et présente deux grandes miniatures de pleine page. Il est le seul témoin qui subsiste du prieuré de St-Victor, qui joua un grand rôle dans l'histoire de Genève avant la Réforme, qui fut détruit en 1534, et dont l'illustre François Bonivard fut le dernier titulaire. Mis en vente aux enchères, à Munich, à la vente Otto Wessner, au mois de mai, il a été acquis par la Bibliothèque pour le prix de 24,200 marks. M. le D<sup>r</sup> Lehmann, Directeur du Musée national suisse, s'était chargé, avec la plus grande obligeance, de représenter la Bibliothèque à cette occasion. Le Conseil Fédéral, sur le préavis de la Commission du Musée national, a bien voulu accorder à la Ville une subvention égale au tiers du prix d'achat, soit 10,000 francs. Le solde a été couvert par des prélèvements sur les intérêts du legs Rapin, sur le compte « Dons et legs » de la Bibliothèque, et sur le reliquat du fonds pour l'achat de la Bibliothèque Ernest Strœhlin.

#### REPRODUCTIONS.

Dans le courant de l'année, 44 feuillets de manuscrits (texte ou enluminure) ont été photographiés par diverses personnes.

#### CLASSEMENT.

La remise en état de la collection Court a été continuée. Les papiers d'Ivernois ont été classés et inventoriés. La collection d'autographes donnée par M<sup>me</sup> Bedot-Diodati a été classée en un certain nombre de dossiers (voir la liste des donateurs).

La fin de l'*Inventaire de la Collection Edouard Favre*, dressé par Léopold Micheli, a été publiée dans le *Bulletin hispanique*, tome XIV, pp. 77-95. La table des matières qui doit accompagner le tirage à part a été établie sur fiches et sera imprimée dans le courant de l'année 1913.

Pour le classement des papyrus, nous avons eu la bonne fortune de nous assurer le concours bénévole d'un jeune savant genevois, spécialiste en papyrologie, M. Victor Martin, D<sup>r</sup> ès lettres, qui a bien voulu poursuivre, sous la direction de M. le prof. Nicole, le catalogue de notre collection. Ce travail de déchiffrement et de détermination est long et compliqué, surtout quand il s'agit de textes très mutilés. Nous sommes reconnaissants à M. V. Martin d'avoir bien voulu s'en charger.

#### Portraits, gravures, etc.

##### DONATEURS.

MM<sup>mes</sup> BEDOT-DIODATI, 140 pièces. — E. CASPARI, 1 pièce. — CONSEIL ADMINISTRATIF, 3 pièces. — M. Philippe JAMIN, 9 pièces. — M. Marc PONSON, 1 pièce. — Hoirie de M. Edouard RAMU, 1 pièce. — « SONOR », S. A., 1 pièce. — M<sup>me</sup> D. TISSOT, 1 pièce.

MM. Edouard et Eugène DES GOUTTES ont donné un portrait à l'huile de Jean-Louis Duby, par Massot.

M. Adolphe MOYNIER a donné un portrait à l'huile de Gustave Moynier, par Ch. Giron.

Le MUSÉE DU VIEUX-GENÈVE ET DE PHOTOGRAPHIES DOCUMENTAIRES a donné une collection de portraits extraits de publications illustrées.

##### ACQUISITIONS.

Cinquante-huit pièces (portraits gravés et estampes).

#### REPRODUCTIONS.

Dans le courant de l'année, six portraits peints et vingt-cinq estampes ont été photographiés par diverses personnes. En outre, trois portraits peints (J.-Alphonse, François et Samuel Turrettini) ont été copiés par M. Artus, peintre, pour M. Maurice Turrettini.

#### CLASSEMENT.

L'inventaire sur fiches des portraits gravés a été continué.

En novembre a été publiée la *Liste des portraits, bustes, etc., conservés à la Bibliothèque*. Cette nouvelle édition est plus complète que la précédente, parue en 1907, qui ne comprenait que les portraits exposés à la Salle Lullin.

#### Nouvelles diverses

L'aménagement en magasin de livres du local précédemment occupé par le Musée archéologique, au sous-sol de la Bibliothèque (aile sud), a été achevé au début de l'année. Il comporte des corps de bibliothèque en fer (système Bürgin, de Bâle) occupant toute la hauteur de la salle (4 m. 25) et séparés entre eux par l'espace strictement nécessaire à la circulation. Des passerelles de fer à claire-voie, établies à mi-hauteur, partagent les couloirs en deux étages reliés par un escalier et rendent inutile l'emploi d'échelles.

Le transfert des livres a été exécuté en deux étapes, du 25 mars au 14 avril et du 26 août au 14 septembre, soit en 34 jours ouvrables, dont 23 ont été employés au transfert proprement dit. Pendant la première période, la Salle de lecture et la Salle Naville ont seules été fermées; pendant la seconde période, la Bibliothèque a été complètement fermée. Les livres ont été descendus, au moyen d'un monte-charges, des Salles Eynard et Revilliod au sous-sol. Grâce à la disposition adoptée, on a pu mettre près de cent mille volumes dans le nouveau magasin de livres, sans qu'il soit entièrement rempli. La longueur des rayons occupés est d'environ 3500 mètres, il reste environ 500 mètres disponibles.

Les opérations du transfert ont été effectuées entièrement par le personnel de la Bibliothèque; celui-ci a accompli avec un zèle et un soin auquel nous rendons hommage ce travail assez pénible et qui demandait beaucoup d'ordre et d'attention.

La répartition des livres est actuellement la suivante : le nouveau magasin contient la plus grande partie des ouvrages achevés, ou près d'être achevés, de l'ancienne numérotation; il reste dans les Salles Eynard et Revilliod, au premier étage, environ 80,000 volumes, comprenant les publications périodiques, les thèses, les ouvrages de très grand format, certaines catégories d'une consultation fréquente (bibliographie, histoire de Genève, etc.) et les ouvrages catalogués d'après le nouveau système de numérotation adopté récemment et dont nous avons parlé ci-dessus.

Grâce au monte-charges et au fait qu'un employé est installé en permanence dans le nouveau magasin, le service de distribution ne demande pas sensiblement plus de temps que précédemment.

La partie de l'ancien local du Musée archéologique qui se trouve à l'extrémité sud du bâtiment, a été laissée provisoirement à la disposition de M. le Directeur du Musée d'Art et d'Histoire.

La Bibliothèque a participé à l'Exposition iconographique organisée au mois de juin, au Musée Rath, par la Société J.-J. Rousseau, à l'occasion du 2<sup>me</sup> centenaire de la naissance de Rousseau; elle y a exposé un certain nombre de portraits peints et gravés du citoyen de Genève ou de son entourage, son buste par Houdon, et divers documents.

M. Charles-Auguste REHM († mai 1912) a légué à la Bibliothèque la somme de 3000 francs.

L'Institut international pour la diffusion des expériences sociales (section de Genève) a dénoncé, pour le 31 décembre, la convention qu'il avait conclue avec la Ville en 1911. Une

convention analogue, remplaçant et continuant celle-là, a été conclue avec la Société chrétienne d'économie sociale.

Le 5 juin, les collections du Musée du Vieux-Genève et de photographies documentaires, déposées à la Bibliothèque en 1909, ont été transportées au Musée d'Art et d'Histoire.

**Dépôt des cartes et Musée cartographique.**

Conservateur : M. Ch. SCHÖNDELMAYER.

*Commission.*

MM. William ROSIER, président. — Charles BURKY. — Emile CHAIX. — Fréd. GARDY. — Oscar MESSERLY.

Le Dépôt des cartes s'est accru de 586 cartes, de 16 atlas et de 36 volumes, brochures et fascicules.

**DONATEURS.**

MM. L. BEHLER, E. CHAIX, L. COURTOIS, Eug. DES GOUTTES, M<sup>me</sup> DIODATI-PLANTAMOUR, MM. G. FAZY, E. GYSIN, M<sup>me</sup> Ed. MARTIN-DU PAN, MM. O. MESSERLY, G. DE MORSIER, M<sup>me</sup> NYDECKER, MM. PAYOT et C<sup>ie</sup>, A. RICHARD, M<sup>me</sup> RIGAUD-PLANTAMOUR, M. A. RÆHRICH; le SERVICE FÉDÉRAL DES POSTES ET CHEMINS DE FER et plusieurs services géographiques officiels de l'étranger.

Le nombre des visiteurs du Musée s'est élevé à 610 et le Dépôt a compté 146 présences.

**2. Bibliothèques circulantes et Salles de lecture.**

Conservateur : M. Louis BOGEY.

---

Chacune des Bibliothèques circulantes a été ouverte 270 jours, soit durant 1080 heures.

Il a été prêté :

<i>Rive gauche</i>	76 609	volumes, contre	77 658	en 1911.
<i>Rive droite</i>	68 552	»	»	67 590
Total	<u>145 161</u>	»	»	<u>145 248</u>

La moyenne quotidienne a été approximativement de :

<i>Rive gauche</i>	284	volumes, contre	286	en 1911.
<i>Rive droite</i>	254	»	»	250

A la suite de suspensions périmées, départs, décès, etc., il a été annulé 380 inscriptions à la *rive gauche* et 406 à la *rive droite*. Par contre, il a été inscrit 383 lecteurs nouveaux à la *rive gauche* et 421 à la *rive droite*.

Ces nouveaux lecteurs se répartissent comme suit, quant à la nationalité et au domicile :

*Rive gauche.*

Genevois . . .	235	dont	82	hors ville.
Confédérés . . .	99	»	36	»
Etrangers . . .	49	»	24	»
Total . . .	<u>383</u>	»	<u>142</u>	»

*Rive droite.*

Genevois . . .	240	dont	16	hors ville.
Confédérés . . .	161	»	14	»
Etrangers . . .	20	»	5	»
Total . . .	<u>421</u>	»	<u>35</u>	»

A la fin de 1912, les Bibliothèques circulantes comptaient 6323 lecteurs, dont 3753 à la *rive gauche* et 2570 à la *rive droite*.

Etabli dans les deux Bibliothèques vers la fin de 1911, le service de désinfection des livres a régulièrement fonctionné dès le commencement de 1912. Pour installer l'appareil de la *rive gauche*, nous avons, par suite de l'exiguïté du local, été contraints de supprimer le service de la salle de lecture, lequel

avait lieu de 4 à 8 heures du soir. En revanche, la salle de lecture de la *rive droite* a, dès lors, été ouverte 8 heures par jour, au lieu de 4, soit de 2 à 10 h. du soir. Ce nouvel horaire a tout de suite été très apprécié du public : le nombre de lecteurs qui, en 1911, fut, au total, de 7424 pour les deux salles, a été de 8549 pour la salle unique ; c'est donc, sur l'année précédente, une augmentation de 1165 lecteurs. Jours d'ouverture de la salle : 297.

Les Bibliothèques circulantes se sont enrichies de 1658 volumes :

Acquisitions . . . . .	1260	volumes.
Dons . . . . .	398	»
Total . . . . .	<u>1658</u>	volumes.

DONS.

Anonymes . . . . .	2	volumes.
M. Gustave ARTUS . . . . .	1	»
M <sup>me</sup> Marie BELJEAN . . . . .	6	»
M <sup>lle</sup> Caroline BENOÎT . . . . .	2	»
BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE . . . . .	11	»
M. G. BLÆSI . . . . .	4	»
M <sup>mes</sup> G. DIODATI-PLANTAMOUR et CH. RIGAUD- PLANTAMOUR . . . . .	76	»
M. Louis DUBOIN . . . . .	11	»
M <sup>lle</sup> L. DUPROIX . . . . .	34	»
M. Ed. ERFIELD . . . . .	8	»
M <sup>me</sup> Anna GLASER . . . . .	76	»
M. Fréd. KœNIG . . . . .	10	»
M <sup>me</sup> Julia L'HUILLIER . . . . .	8	»
M. Fréd. LIPPOTH . . . . .	39	»
M <sup>me</sup> E. LONG . . . . .	66	»
M <sup>me</sup> Jeanne MAIRE . . . . .	6	»
M <sup>me</sup> Lily MOILLIET . . . . .	2	»
M <sup>me</sup> Marg. MOTTU . . . . .	4	»
M <sup>me</sup> Eugénie NOËL . . . . .	4	»

*A reporter* . . . . . 370 volumes.

	<i>Report</i> . . . . .	370 volumes.
M <sup>me</sup> Jeanne PERLIN . . . . .	6	»
M. Alfred RICHON . . . . .	16	»
M <sup>lle</sup> Louisa RISSOT . . . . .	3	»
M. le pasteur Ed. RŒHRICH . . . . .	1	»
M <sup>me</sup> Marie DE SCHAEK . . . . .	1	»
M. Edouard SORDET . . . . .	1	»
	<hr/>	
Total . . . . .	398	volumes.

Nous adressons ici nos remerciements à ces généreux donateurs.

#### HORAIRES.

Le 22 mars, le Conseil Administratif a adopté les *horaires* suivants *pour les deux bibliothèques* :

##### *Rive gauche.*

La Bibliothèque est ouverte tous les soirs de 4 à 8 h., à l'exception des jours suivants :

dimanches ;

pendant les fêtes de Pâques : jeudi, vendredi, samedi et lundi ;

Ascension ; lundi de Pentecôte ; Jeûne genevois ;

pendant les fêtes de décembre et janvier : la veille et le jour de Noël, les 11, 12, 29, 30, 31 décembre et les 1, 2 et 3 janvier.

Pendant les mois de juillet et août, la Bibliothèque n'est ouverte que les mardis, jeudis et samedis.

##### *Rive droite.*

La Bibliothèque est ouverte tous les soirs de 5 à 8 h.  $\frac{3}{4}$  à l'exception des jours suivants :

dimanches ;

pendant les fêtes de Pâques : jeudi, vendredi, samedi et lundi ;

Ascension ; lundi de Pentecôte ; Jeûne genevois ;

pendant les fêtes de décembre et janvier : la veille et le jour de Noël ; les 11, 12, 29, 30, 31 décembre et les 1, 2 et 3 janvier.

Pendant les mois de juillet et août, la Bibliothèque n'est ouverte que les lundis, mercredis et vendredis.





## CHAPITRE XIII

---

### THÉÂTRE ET CONCERTS <sup>1</sup>

---

#### A. THÉÂTRE

Conservateur : M. Marc ZBINDEN.

---

*Commission consultative.*

MM. Ed. IMER-SCHNEIDER, délégué du Conseil Administratif, président. — G.-L. ARLAUD, photographe. — Frank CHOISY, professeur de musique. — H. COUTAU, Conseiller Municipal. — E. DELPHIN, bibliothécaire du Théâtre. — L. DUNKI, artiste-peintre. — Louis GUILLERMIN. — F.-L. LECOULTRE. — Frédéric MARTIN, Conseiller Municipal. — Alexandre MORIAUD. — Ch. MUGNIER. — A. NAVAZZA. — Georges PERROT. — John RAMEL. — Jules ROUX-EGGLY, Conseiller Municipal. — Henri SADOUX, Conseiller Municipal. — F. TAPONNIER, Conseiller Municipal. — James VAUTIER. — Louis VIRET, Conseiller Municipal. — D<sup>r</sup> WEBER-BAULER.

<sup>1</sup> Chapitre VIII du compte rendu financier.

---

Il a été donné, pendant l'année 1912, 196 représentations, soit :

34	représentations d'opéra et drame lyrique,
65	» d'opéra-comique et comédie lyrique,
64	» d'opérettes,
33	» de comédie,

Total 196 représentations, se répartissant comme suit, quant à leurs dates :

	Du 1 <sup>er</sup> janv. au 16 avril.	Saison d'été.	Du 15 oct. au 31 déc.
Opéras, opéras-comiques, drames et comédies lyriques . . . . .	53	—	46
Opérettes . . . . .	43	—	21
Comédies (tournées). . . . .	9	20	4
Total . . . . .	<u>105</u>	<u>20</u>	<u>71</u>

Il y a eu, en outre, 11 concerts d'abonnement.

Pour les deux demi-saisons de 1912, nous enregistrons les créations suivantes :

Février : *Le Tasse*, opéra en 4 actes, musique d'Eugène d'Harcourt.

» *Princesse Dollar*, opérette en 3 actes, musique de Léo Fall.

Mars : *Pelléas et Mélisande*, drame lyrique en 5 actes et 12 tableaux, musique de Claude Debussy.

Novembre : *Don Quichotte*, comédie lyrique en 5 actes, musique de Massenet.

Décembre : *L'Enfant prodigue*, scène lyrique en 1 acte, musique de Claude Debussy.

» *Le Comte de Luxembourg*, opérette en 3 actes, musique de Franz Lehar.

Il y a lieu de signaler les reprises de *Lohengrin*, du *Roi d'Ys* et de *Tannhäuser*, ce dernier opéra avec le concours de la Société chorale le « Liederkrantz ».

Le 25 janvier, la direction a invité à la matinée les enfants

des orphelinats; la Ville en a profité pour leur offrir une collation.

En outre, le Théâtre a ouvert ses portes pour plusieurs manifestations : 19 février : représentation organisée par les Sociétés philanthropiques françaises. — 20 février : représentation au bénéfice de l'Hospice général. — 14 septembre : réception, par l'Etat, du « Congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques » ; dans le décor du 2<sup>me</sup> acte des *Armaillis*, des productions de gymnastique ont été exécutées — 19 septembre : réception par l'Etat, du « Congrès universel de la paix », décor du 4<sup>me</sup> acte de *Carmen*; concert par la *Musique de Landwehr*. — 22 septembre : réception, par les Autorités genevoises, de l'assemblée générale de l'« Union des villes suisses » ; présentation du décor du *Nain du Hasli*, 2<sup>me</sup> acte (effet d'hiver et de printemps). — 2 décembre : représentation de *Don Quichotte*, organisée par l'« Art Social » avec l'appui du Conseil Administratif.

#### DÉCORS.

Décors exécutés pendant cet exercice : *grand salon Louis XV*, avec châssis démontables, ce qui permet pour ce salon plusieurs transformations; *fond de parc*, d'un bel effet; plusieurs décors pour *Pelléas et Mélisande*; les *moulins de Don Quichotte*; le 2<sup>me</sup> acte complet de la *Walkyrie* et le complément nécessaire pour le 3<sup>me</sup> acte de cette œuvre, composé en partie des décors de *Siegfried*; enfin un rideau pour la transformation du cadre d'avant-scène.

La sous-commission des décors et de la mise en scène, nommée par la Commission consultative du Théâtre, a étudié l'établissement de ce rideau-cadre, destiné à former la transition entre le décor et la paroi qui remplace les anciennes logettes grillées. On se souvient que celles-ci avaient été supprimées pour parer au danger d'incendie. D'autre part, un rideau d'étoffe s'imposait sur notre scène pour plusieurs raisons.

Raisons d'ordre esthétique, tout d'abord. La tendance mo-

derne au théâtre est de prendre le plus d'éléments réels que possible. Et ces éléments réels le deviendront d'autant plus qu'ils seront plus rapprochés du spectateur et en contact avec les acteurs. On a substitué aux accessoires de carton d'autrefois des accessoires vrais ; on établit au premier plan une architecture, une colonnade dans son vrai volume, au lieu d'une architecture ou d'une colonnade peinte, laissant ainsi le tromper l'œil de la peinture au second plan.

Le rideau qui est sur le plan le plus rapproché du spectateur ne saurait échapper à cette loi.

Elle a été si bien comprise, que tous les théâtres modernes font des rideaux d'étoffe souples et délaissent la raideur et la convention du rideau peint. (Théâtre de Mézières, Théâtre de Bâle, nouvelle Comédie de Genève, nouveau Théâtre de Lausanne, pour ne citer que ceux de notre pays).

Il y a aussi des raisons d'ordre scénique et pratique ; le rideau d'étoffe offre les avantages suivants : il permet de donner à l'ouverture de la scène une forme concordant avec l'effet à produire. Comme il se tire de chaque côté on peut, ou faire subitement plonger le regard sur le décor entier, ou encadrer par des lignes naturellement sinueuses une scène de genre gracieuse ; ouvrir encore, fermer lentement ou vite la scène, et ceci suivant le moment musical, sans couper les acteurs en deux comme avec l'ancien rideau.

Le nouveau rideau permet enfin d'agrandir et de rétrécir la scène à volonté, simplement en fermant plus ou moins le rideau et en descendant le lambrequin.

On pourra, de la sorte réaliser une réelle économie sur les décors futurs d'intérieurs qui pourront être réduits à une échelle plus normale.

Nous avons tenu à donner ces quelques explications d'après le rapport de la sous-commission qui nous a paru non seulement intéressant mais convaincant.

#### SALLE.

La nouvelle salle de répétitions, au rez-de-chaussée de l'édi-

fice, définitivement aménagée, continue à être d'une grande utilité. Nous avons remplacé les tapis des couloirs de la 1<sup>re</sup> galerie.

#### MESURES DE SÉCURITÉ.

La suppression des logettes, telles qu'elles étaient installées, est certainement une mesure de sécurité qui s'imposait.

Par le fait de cette démolition, nous avons pu mettre à découvert d'anciennes et importantes lignes électriques, qui ont été réinstallées conformément aux nouvelles prescriptions. Nous poursuivons les modifications en ce sens et nous ne tarderons pas à avoir, du côté de la scène, qui est le côté le plus dangereux, des installations électriques présentant le maximum de sécurité.

Le service des postes de garde des sapeurs-pompiers a été modifié, ce qui a eu pour but immédiat une réduction de la rubrique budgétaire « veilles ».

Nous n'avons pas hésité à apporter aux signaux d'appel et d'alarme une modification complète, et ces signaux se répètent maintenant dans la logette de l'officier, sur scène, en même temps que dans le poste.

Rien n'est donc négligé pour une intervention rapide en cas d'alarme.

#### ECLAIRAGE.

Si le prix de fourniture n'a pas changé, la dépense pour éclairage a cependant subi une forte diminution; de 17,000 fr. qu'elle était auparavant, nous sommes arrivés à 15,900 fr. en 1911 et à 14,200 fr. en 1912. Ce résultat est la conséquence des modifications pratiques apportées sur plusieurs points de l'installation générale, d'un service toujours plus surveillé et surtout de l'usage de lampes à filaments métalliques.

#### DIVERS.

En janvier, M. Antoine Dufaux, Conseiller Municipal, a démissionné de ses fonctions de membre de la Commission

consultative, et, le 22 novembre, M. John Ramel a été appelé à en faire partie.

Le 1<sup>er</sup> octobre, le Conseil Administratif a décidé de fixer à 4 fr. (au bureau) et 4 fr. 50 (en location) le prix des places des loges de face et des fauteuils de balcon et strapontins, 2<sup>me</sup> galerie, pour le tarif n° 4.

Enfin, le 29 octobre, le *règlement de service* du 3 décembre 1907 a été modifié comme suit, en ce qui concerne le *service de préservation contre l'incendie* :

ART. 146. — La destination des logettes sur scène est fixée comme suit :

*côté jardin, rez-de-chaussée* : direction ;

*côté cour, rez-de-chaussée* : officier de sapeurs-pompiers.

Le premier plan devra toujours être inoccupé, même pendant les répétitions.

ART. 179. — Le *service de préservation contre l'incendie* au Théâtre est attribué au Bataillon de sapeurs-pompiers de la Ville de Genève.

ART. 180. — *Pour les représentations*, la garde du Théâtre se compose de : 1 officier, qui a la direction de tout le service, 1 sergent, 1 caporal et 8 sapeurs. La garde fournit quatre factionnaires.

*Pour les concerts classiques*, la garde se compose de 1 officier, 1 sergent et 4 sapeurs ; elle fournit deux factionnaires.

Indépendamment d'une loge sur la scène, côté cour, le fauteuil de balcon, première galerie, N° 50, est réservé aux officiers de service.

ART. 181. — La durée du service de surveillance pour les hommes des deux gardes, prises dans la même compagnie, est d'une semaine, commençant le dimanche à midi et finissant le dimanche suivant à la même heure.

Le service est réparti comme suit :

première garde : dimanche matinée, lundi, mercredi et vendredi ;

deuxième garde : dimanche soir, mardi, jeudi et samedi.

Lorsqu'il y aura, dans la même semaine, plusieurs représentations en matinées et soirées, le tour de rotation des deux gardes convoquées pourra être modifié.

ART. 182. — L'officier de l'état-major de service convoque, à tour de rôle, un lieutenant pour chacune des deux gardes ; il leur donne les ordres qui ne sont pas prévus par le présent règlement ; il en surveille l'exécution et, à cet effet, il peut déléguer des rondes d'autres officiers.

ART. 183. — Le tour de rôle pour les officiers se fait par grade et par compagnie, sans aucune corrélation avec le tour de rôle des compagnies qui est dans l'ordre de leur numéro.

ART. 184. — Les officiers de service ne peuvent se faire remplacer que pour des motifs sérieux et avec l'autorisation de l'officier supérieur qui les a convoqués.

ART. 185. — Aucun sapeur, quel que soit son grade, ne peut se faire remplacer sans en avoir reçu l'autorisation écrite de son capitaine ou de son suppléant.

ART. 186. — La tenue est réglée par le commandant.

ART. 187. — La garde se réunit sur la place indiquée par la convocation, 20 minutes précises avant le commencement de la représentation. Elle doit être rendue au théâtre 15 minutes avant le lever du rideau.

ART. 188. — Les sapeurs convoqués s'assureront chaque jour sur l'affiche de l'heure de leur service.

ART. 189. — L'appel est fait devant le poste de garde par le sergent, sous la surveillance de l'officier, qui désigne les 4 premiers factionnaires.

ART. 190. — Le sergent inscrit sur le registre, préparé à cet effet, les noms des hommes composant la garde. Les sous-officiers placent les factionnaires ; ils donnent ou font donner la consigne, font humecter les éponges, examinent si les prises d'eau sont sous pression et si les sonneries fonctionnent bien. L'emplacement des boutons de sonneries est indiqué par des plaques émaillées portant l'ordre numérique des postes de fonction. Ils reconnaissent tous les engins. Le sergent, accompagné d'un sapeur, fera ensuite une ronde afin de s'assurer que les deux réservoirs sont remplis d'eau et que les flotteurs fonctionnent bien.

ART. 191. — Le poste de garde fournit quatre factionnaires : le n° 1, au premier dessous, qui surveille tous les dessous de la scène ; le n° 2, sur scène, qui a la surveillance de toute la scène ; le n° 3, sur le deuxième cintre côté jardin ; le n° 4, sur le troisième cintre côté cour. Tous deux surveilleront leur cintre respectif.

Le matériel dont disposent les factionnaires est réparti comme suit :

*Factionnaire n° 1, sous scène :*

Côté cour : deux prises d'eau, deux seaux de sable, un seau d'eau, une éponge, une lanterne allumée, la clef des portes de fer, un extincteur sous scellé, une hache, deux boîtes à briser, deux boutons de sonnerie.

*Factionnaire n° 2, sur scène :*

Côté cour : trois prises d'eau, un seau rempli d'eau, un seau de sable, une éponge, une couverture, une lanterne allumée, la clef des portes de fer, un croissant, une éponge fixée à l'extrémité d'une perche, une hache, un bouton de sonnerie, un interrupteur sous verre pour le déclanchement électrique du rideau de fer.

Côté jardin : même matériel. Un interrupteur sous verre placé près de la porte d'entrée sur scène, côté jardin (Administration) est destiné à faire fonctionner, en cas d'incendie seulement, le déclancheur électrique des fenêtres d'appel d'air sur le toit de la scène.

*Factionnaire n° 3, au 2<sup>me</sup> cintre, côté jardin :* quatre prises d'eau, un seau rempli d'eau, un seau de sable, une sonnerie aux tableaux d'appels, un extincteur, un croissant, une éponge fixée à l'extrémité d'une perche, une hache, une lanterne allumée, une maille, une clef des portes de fer.

*Factionnaire n° 4, au 3<sup>me</sup> cintre, côté cour :* même matériel qu'au poste n° 3, avec, en plus, les fils à détacher ou à couper, en cas d'incendie seulement, pour l'ouverture des fenêtres d'appel d'air, sur le toit de la scène.

Le factionnaire qui aperçoit quelque cause de danger pour le feu sonne trois fois au poste ; il sonne deux fois s'il vient à avoir quelque difficulté avec les employés, les machinistes ou toute autre personne, et une fois s'il est indisposé.

Suivant le signal, les sous-officiers agissent et avisent l'officier.

Si le feu se manifeste à portée du factionnaire, celui-ci se sert, pour l'éteindre, de son seau et de son éponge. Si ces moyens sont insuffisants, il opère soit avec un extincteur, soit avec la bouche à eau, en se servant, de préférence, de la colonne montante pour les postes du haut et de la colonne descendante pour les postes du bas.

En cas de feu, le conservateur, le commandant du bataillon et le Poste permanent de sapeurs-pompiers doivent être avertis ; toutes les précautions doivent être prises pour éviter le bruit, l'obscurité et la panique dans le public.

Si un incendie se déclare, tous les employés du Théâtre sont placés sous les ordres de l'officier, lequel fait immédiatement baisser le rideau de fer et prend rapidement toutes les dispositions nécessaires pour circonscrire le feu.

ART. 192. — Les hommes de garde ne doivent laisser déposer devant leur armoire, ou bouches à eau, aucun décor ni autres accessoires ; s'ils éprouvaient quelques difficultés pour l'exécution de cette consigne, ils en feraient prévenir immédiatement le chef de détachement, qui en référerait au conservateur.



ART. 193. — Les hommes sont changés alternativement entre les postes de factions nos 1, 2, 3 et 4.

Les factionnaires sont relevés par les sous-officiers, au début de chaque entr'acte. Dans la règle la faction ne devra pas être de plus d'une heure.

ART. 194. — L'officier, le sergent et le caporal, chaque fois qu'ils prennent le service, rappellent à leurs hommes de garde et surtout aux recrues les diverses mesures de prudence, de préservation et de secours qui constituent le service du Théâtre. L'officier, dès son arrivée au Théâtre, doit prendre connaissance du billet de service indiquant s'il y aura, pendant le spectacle, des éclairages spéciaux, l'emploi de feux d'artifice ou d'armes à feu. Ce billet est affiché, par les soins de la direction, dans un cadre placé à cet effet sur le palier de l'entresol, côté cour. L'absence de ce billet devra être immédiatement signalée au capitaine-adjutant, chargé du service du Théâtre, qui en référera au conservateur.

ART. 195. — Pendant la représentation, l'officier visite plusieurs fois le poste de garde et les factionnaires. Il ne peut, pour aucune raison, quitter le Théâtre. Suivant les besoins et pendant les pièces d'artifice, le nombre des factionnaires devra être augmenté.

ART. 196. — Les rondes, la pose des factionnaires, et en général le service des sapeurs, ne doivent jamais être une cause de trouble et de bruit.

ART. 197. — Cinq minutes avant le lever du rideau aucun sapeur ne pourra rejoindre la garde ; il sera porté défaillant, et l'officier jugera de la punition à infliger pour l'infraction faite au règlement touchant l'absence sur la place de convocation.

ART. 198. — La propreté et la bonne tenue du poste sont sous la surveillance de l'officier et sous la responsabilité des sous-officiers, qui doivent ordonner des corvées à cet effet.

ART. 199. — Il est interdit aux personnes étrangères au Corps des sapeurs-pompiers, à l'exception des membres du Conseil Administratif, du directeur et du conservateur du Théâtre, d'entrer dans le poste de garde. Cette défense s'étend aux sapeurs qui ne sont pas de service.

ART. 200. — Aucun sapeur ne peut quitter son poste ni entrer dans la salle sans l'autorisation de l'officier.

Nul ne peut, sous aucun prétexte, sortir du Théâtre sans la permission de l'officier de service.

ART. 201. — La garde faisant le service en matinée sera, après le spectacle, consignée jusqu'à l'arrivée de la garde du soir. Ce laps de temps

sera employé à une instruction générale sur le service de garde au Théâtre, laquelle sera faite par l'officier chef de garde. A l'heure fixée pour le relevé de la garde, le lieutenant de la matinée réunit son personnel devant le poste et dès que la garde du soir est organisée, il conduit ses hommes en bon ordre derrière le Théâtre, où ils sont licenciés.

ART. 202. — Aucune boisson ne peut être introduite dans le poste de garde sans l'autorisation expresse du chef du détachement. Les sous-officiers sont particulièrement responsables de la stricte exécution de cette consigne.

ART. 203. — Le spectacle terminé, l'officier fait une ronde générale, avec un homme muni d'une lanterne, pour s'assurer qu'il n'existe aucune cause d'incendie ; puis sur son ordre, les factionnaires sont relevés et rapportent à leur poste les engins qui leur ont été confiés.

ART. 204. — Ce n'est qu'après l'abaissement du rideau de fer et l'extinction des lumières de la scène et de la salle, et après s'être assuré de la présence du sapeur désigné comme veilleur de nuit, que l'officier se retire avec son détachement qu'il licencie sur le trottoir derrière le Théâtre.

ART. 205. — Les clefs nécessaires au service sont livrées par le concierge, auquel elles sont rendues chaque soir.

ART. 206. — L'officier dresse, d'après les notes qu'il a tenues, un rapport de garde qui est envoyé au capitaine-adjutant chargé de la direction supérieure du service.

S'il y a dans le courant de la semaine un fait d'une certaine importance à signaler, l'officier devra en faire un rapport spécial qui sera transmis par le capitaine-adjutant au commandant, lequel l'enverra au Conseiller Administratif chargé du service des incendies. Il en sera de même toutes les fois que quelque détérioration importante du matériel du Théâtre aura eu lieu, résultant du service des sapeurs-pompiers.

ART. 207. — L'officier reçoit les ordres qui pourront lui être donnés par le Conseiller délégué et les recommandations qui pourraient lui être adressées par le conservateur concernant les mesures à prendre pour la bonne conservation du matériel et de toutes les parties de l'aménagement affecté au service des sapeurs-pompiers.

ART. 208. — A la fin de la semaine, le sergent de chaque garde dresse l'état nominatif, soit état de solde des sapeurs qui ont fait effectivement le service, le présente au visa de l'officier qui l'envoie avec son rapport hebdomadaire au capitaine-adjutant chargé de la direction du service du Théâtre.

ART. 209. — La solde pour le service du Théâtre est fixée comme suit :

Sergent . . . . .	Fr. 2.—
Caporal . . . . .	» 1.75
Sapeurs . . . . .	» 1.50

Il est alloué, en outre, une indemnité de subsistance de 1 fr. à chaque sous-officier ou sapeur.

Suivant les cas, cette indemnité pourra être remplacée par une collation.

ART. 210. — Le Corps des sapeurs-pompiers de la Ville de Genève étant organisé militairement (loi du 15 avril 1876), tous les cas d'indiscipline, d'insubordination ou d'ivresse seront punis disciplinairement et conformément au règlement de ce Corps.

ART. 211. — Un règlement d'exécution prévoira tous les détails non insérés au présent.

#### DISPOSITION FINALE

ART. 212. — Le présent extrait de règlement annule tous règlements antérieurs.

### B. BIBLIOTHÈQUE DU THÉÂTRE.

Bibliothécaire : M. Emile DELPHIN.

En plus du service ordinaire, la bibliothèque du Théâtre a joué un rôle modeste mais utile lors de la célébration du bicentenaire de la naissance de J.-J. Rousseau. Elle a prêté des œuvres musicales de notre illustre concitoyen (dont les récentes publications ont justement mis en lumière la valeur tant comme compositeur que comme précurseur d'un art nouveau) au Conservatoire de musique, au Cercle des Arts et des Lettres, à l'Union pour l'Art social, à la Société d'étudiants de Belles-Lettres, etc. qui organisèrent des concerts ou des représentations du *Devin du village*.

Le bibliothécaire s'est, d'autre part, mis à la disposition de la Commission musicale d'organisation des fêtes et s'est chargé de la manutention, du contrôle et de la copie du matériel de partitions et de parties nécessaires à l'exécution de la cantate de M. Gustave Ferraris et des danses callisthéniques.

Les œuvres de Rousseau qui enrichissent nos collections ne sont pas seules à avoir augmenté de prix; toutes nos partitions d'opéras du XVIII<sup>me</sup> siècle, estimées jadis à 5 fr. pièce, ont au moins quintuplé de valeur.

Du reste, la bibliothèque du Théâtre de la Ville de Genève figurera l'an prochain à l'Exposition nationale dans le tableau des bibliothèques suisses dressé par le Bureau fédéral de statistique. Un petit exposé de la constitution, du contenu et de l'utilisation de nos collections, a été joint au questionnaire retourné à Berne après avoir été rempli.

Aux frais de la bibliothèque ont été exécutés et encadrés des portraits photographiques agrandis de M<sup>mes</sup> Bressler-Gianoli et Cécile Ketten, cantatrices genevoises enlevées prématurément à leur art. Ces portraits ont été placés dans le foyer des artistes où se trouvent déjà ceux de F. Bergalonne et de Hugo de Senger.

Comme précédemment, le Comité des concerts d'abonnement a versé à la bibliothèque les partitions et parties d'orchestre, fort nombreuses, d'œuvres symphoniques achetées par lui dans l'année.

Mouvement des sorties et des entrées en 1912 :

	Partitions d'orchestre.	Partitions réduites.	Parties détachées	Total des volu- mes et cahiers
Musique dramatique .	53	223	2367	2643
Musique symphonique	55	3	2980	3038
Totaux . . .	<u>108</u>	<u>226</u>	<u>5347</u>	<u>5681</u>

On voit que le mouvement de la musique symphonique (service des concerts d'abonnement et prêts au Conservatoire) dépasse celui des représentations théâtrales.

*Augmentation en 1912.*

	Achats.	Dons.	Totaux.
Partitions d'orchestre . . .	1	18	19
Partitions chant et piano . .	7	11	18
<i>A reporter</i> . . .	8	29	37

<i>Report</i> . . . . .	8	29	37
Parties séparées . . . . .	38	1154	1192
Recueils et morceaux . . . . .	—	38	38
Ouvrages théoriques, histori- ques et bibliographiques . . . . .	26	9	35
Œuvres dramatiques . . . . .	9	10	19
Actes administratifs . . . . .	—	3	3
Estampes, autographes, etc..	—	11	11
Totaux . . . . .	<u>81</u>	<u>1254</u>	<u>1335</u>

DONS.

W. AESCHLIMANN, éditeur, 1 brochure. — J.-B. AUBERT (feu), 10 conducteurs, 199 parties détachées. — Louis AUBERT, compositeur, 1 autographe. — Auguste BARDE, 1 brochure. — Ch.-J. BASTARD, 1 brochure. — Arnold BONARD, Lausanne, 4 photographies. — COMITÉ DES CONCERTS D'ABONNEMENT, 17 partitions et 932 parties d'orchestre. — COMITÉ POUR LA PUBLICATION DES ŒUVRES DE HUGO DE SENGER, 1 partition, 23 parties d'orchestre, 37 morceaux. — H. CUENDET, professeur, 2 volumes. — Emile DELPHIN, bibliothécaire, 3 brochures, une année du *Ménestrel*. — Gustave DORET, compositeur, 1 partition chant et piano. — HANSOTTE, professeur de musique, 1 volume. — Ed. IMER-SCHNEIDER, Conseiller Administratif, 4 photographies. — Henry KLING, professeur, 2 brochures. — Frédéric LE COULTRE, 1 portrait photographique. — René MORAX, homme de lettres, 1 volume. — M<sup>me</sup> PELET, programmes de l'ancien théâtre. — Ch. ROCH, commis à la Chancellerie, 1 affiche-programme. — P. ROCH, chef de bureau du Secrétariat de la Ville, 1 photographie de Liszt avec signature autographe. — P. DE SIMON, 5 brochures. — Ad. VAUTIER, Conseiller d'Etat, 1 morceau de musique. — Directions de la *Scène* et de la *Schweizerische Musikzeitung* (Zurich), 1 abonnement.

## C. VICTORIA-HALL

Régisseur : M. A. BASTARD.

Le revenu brut des locations de la salle s'est élevé à la somme de 17,030 fr. 50. ; en augmentation de 4049 fr. 35 sur l'année 1911.

Les locations se répartissent comme suit : 7 pour des concerts donnés par des étrangers ; 14 pour des concerts donnés par des sociétés locales ; 16 pour des concerts d'orgues ; 12 pour conférences ; 2 pour congrès ; 48 pour cultes du dimanche.

La salle a été fréquentée par environ 150,000 personnes.

Les vestibules et les vestiaires du rez-de-chaussée ont subi des réparations ; nous avons fait procéder à la réfection des calorifères et au tapissage du salon du rez-de-chaussée.

Une plaque rappelant la donation du Victoria-Hall a été placée sur la façade du bâtiment.

Dans la salle, un nouvel éclairage électrique au moyen de tubes Moore a été installé à l'amphithéâtre du rez-de-chaussée.

Le Conseil Administratif a acquis un piano de concert grand modèle, marque Bluthner, qui sera loué aux artistes.

## D. CONCERTS GRATUITS

En 1912, il a été organisé 42 concerts gratuits. Ces concerts ont été répartis entre 16 sociétés (10 sociétés instrumentales et 6 sociétés chorales) et ont été donnés dans les promenades du Lac, des Bastions, de l'Eglise anglaise, de la place Saint Gervais et dans le préau de l'école de la rue de Neuchâtel.

---



## CHAPITRE XIV

---

### SERVICE DES TRAVAUX <sup>1</sup>

---

Ingénieur en chef : M. G.-F. LEMAITRE, puis M. LOUIS ARCHINARD.

---

#### DIRECTION GÉNÉRALE

##### a) Personnel.

Le 12 janvier, le Conseil Administratif a accepté, avec honneur et remerciements pour les services rendus, la démission de M. G.-F. Lemaître, ingénieur en chef. M. Lemaître, qui avait été nommé à ces fonctions le 26 janvier 1909, a quitté le 31 mars l'Administration municipale, où il n'a laissé que des regrets, pour se consacrer à une entreprise privée.

Le 9 février, M. Louis Archinard, ingénieur diplômé, citoyen genevois, a été appelé à le remplacer.

Le 22 octobre, le Conseil Administratif a accepté avec honneur et remerciements pour les services rendus, la démission de M. Camille Martin des fonctions qu'il occupait au Service des travaux pour l'élaboration des plans d'aménagement de la Ville. M. Martin a bien voulu continuer sa précieuse collaboration en restant membre de la Commission consultative des travaux.

#### SERVICE.

Le 29 mars, le Conseil Administratif a adopté le *règlement* suivant, *concernant l'organisation du Service des travaux et des*

<sup>1</sup> Chapitre X du compte rendu financier.

*bâtiments (entretien)* qui permet une répartition plus équitable des fonctions :

## I. SERVICE DES TRAVAUX

### Direction générale.

PERSONNEL : *Un ingénieur chef de service.*  
*Un ingénieur-adjoint.*  
*Un secrétaire.*  
*Un commis.*

---

#### ATTRIBUTIONS :

1° *L'ingénieur chef de service* est chargé de la surveillance générale et du contrôle du Service des travaux.

Il recevra les rapports des chefs de sections; il entendra au besoin leurs subordonnés et fera deux fois par semaine au moins au Conseiller délégué un rapport en présence de l'ingénieur-adjoint et des chefs de sections.

Il établira, avec le concours du chef de la section des bâtiments (études et travaux neufs), le plan de rectification et d'assainissement de la Ville, ainsi que les projets d'aménagement de quartiers, de rues, de quais, d'égouts, de ponts et d'autres ouvrages dont l'étude lui sera indiquée par le Conseiller délégué ou que les circonstances lui sembleront rendre nécessaires. Il surveillera l'exécution des projets adoptés, exécution qui sera confiée au chef de celle des 4 sections que l'ouvrage en question concerne.

Il examinera les propositions faites à la Ville pour l'acquisition ou la vente d'immeubles et les demandes d'autorisation de bâtir ou d'établir des saillies; il les transmettra avec son préavis au Conseiller délégué aux travaux.

Il ordonnera la correspondance et contrôlera la comptabilité du Service.

Il signera les mandats du Service après avoir obtenu les explications nécessaires des employés que ces mandats concernent.

2° *L'ingénieur-adjoint* apporte son concours à l'ingénieur chef de service et le supplée en cas d'absence.

3° *Le secrétaire de la direction* est chargé de la comptabilité et de la correspondance du Service des travaux, ainsi que de la rédaction des actes et conventions d'après les indications du chef de service.

4° *Le commis* exécute les travaux du secrétariat et supplée le secrétaire en cas d'absence.



SECTION I.

**Bâtiments, études et travaux neufs.**

*Un architecte, chef de section.*

*Un dessinateur.*

*Un surveillant des travaux.*

*L'architecte* est chargé d'étudier, d'ordonner et de surveiller l'exécution de tous les travaux de bâtiments neufs de la Ville. Il devra, en outre, établir, sous la direction de l'ingénieur chef de service, les plans relatifs aux rectifications, assainissements et embellissements de la Ville.

Il assumera le contrôle des échafaudages et des clôtures des chantiers, des noms de rues et numéros de maisons, des kiosques, colonnes et tableaux d'affichage placés sur la voie publique.

Il sera chargé, sous la direction de l'ingénieur chef de service et de l'ingénieur-adjoint, de la mise au net et de la conservation des plans du Service.

Il assistera l'ingénieur chef de service lorsque ce fonctionnaire présentera au Conseiller délégué un rapport relatif à la Section des bâtiments.

SECTION II.

**Promenades et Jardins.**

*Un jardinier, chef de section.*

*Un commis.*

*Le chef de section* assistera l'ingénieur chef de service lorsque ce fonctionnaire présentera au Conseiller délégué un rapport relatif à la Section des promenades et jardins, qui entretient également les arbres et décorations florales des rues, places et fontaines publiques.

SECTION III.

**Voirie (Travaux).**

*Un chef de section.*

*Un surveillant des travaux.*

*Un commis.*

*Un commis-dessinateur.*

Cette section veille à l'exécution des rues, canaux, égouts et ponts ; à l'entretien et à la réfection des rues, trottoirs, ponts, égouts et ca-

noux; aux pavages et macadamisages; à la surveillance de ceux de ces travaux qui sont confiés à des entrepreneurs en dehors de l'Administration; à l'établissement et à l'entretien des escaliers et grilles de clôtures; à l'enlèvement des neiges sur la rive gauche.

Le chef de section assistera le chef de service lorsque ce fonctionnaire présentera au Conseiller délégué un rapport concernant cette branche du service.

#### SECTION IV.

### Voirie (nettoiemnt).

*Un chef de section.*

*Un commis.*

Cette section est chargée du nettoyage des rues et places publiques, du sablage et de l'arrosage; de l'entretien et de la surveillance des latrines et urinoirs publics; de l'enlèvement des neiges sur la rive droite.

Le chef de section assistera aux rapports de service lorsque l'ingénieur le lui demandera.

#### II. SERVICE DES BATIMENTS (Entretien).

Personnel : *Un architecte, chef de service.*

*Un surveillant des travaux.*

*Un surveillant des bâtiments.*

*Un inspecteur du chauffage.*

*Deux dessinateurs.*

#### ATTRIBUTIONS.

*L'architecte* est chargé d'ordonner et de surveiller tous les travaux d'entretien des bâtiments de la Ville, — ainsi que le chauffage et l'éclairage de ceux-ci, — à l'exception toutefois des réparations à effectuer aux immeubles locatifs, qui incombent au Service des loyers et redevances. Il veille à la précision des horloges des clochers et des horloges électriques.

L'architecte présentera, deux fois par semaine au moins, un rapport sur son service à M. le Conseiller délégué aux travaux. Il relève du délégué à l'instruction publique en ce qui concerne le mobilier et l'entretien des bâtiments scolaires. Il signera les mandats du Service.

*Le surveillant des travaux* contrôle les réparations ordonnées par le

chef de service et exécute les ouvrages qui lui sont confiés par ce dernier.

*Le surveillant des bâtiments* inspecte les édifices de la Ville; il dépend du Secrétariat général du Conseil Administratif en ce qui concerne les locations, prêts de salles et de matériel, et ses rapports avec les concierges des divers bâtiments.

Le surveillant des bâtiments pourra être appelé à effectuer d'autres travaux par son chef de service et par l'ingénieur de la Ville.

*Le surveillant du chauffage* a la responsabilité des appareils de chauffage de tous les bâtiments municipaux. Il doit les entretenir constamment en bon état. Il est chargé, en outre, du contrôle des livraisons de combustibles.

---

Un graphique définit les rapports des sections entre elles.

---

Le règlement du 29 décembre 1908 est abrogé.

---

Dans sa séance du 23 janvier 1912, le Conseil Administratif a fixé l'interprétation de l'article 9 du *règlement du personnel ouvrier*, pour les jours fériés, et, en particulier, pour le 31 décembre. Il doit être payé aux hommes de service ce jour-là la paie ordinaire majorée de 50 %, plus la rétribution fixée à l'article précité, c'est-à-dire, au total, deux fois et demi le salaire normal.

## b) Eclairage public.

### I. — ECLAIRAGE AU GAZ.

Les appareils d'éclairage au gaz en service se répartissent comme suit :

Au 31 déc. 1911	Au 31 déc. 1912		Au 31 déc. 1912	Au 31 déc. 1911
961	962	candélabres ou consoles à 1 bec .	962	961
197	209	» » 2 becs .	418	394
9	9	» » 3 » .	27	27
1	1	» » 4 » .	4	4
<u>1168</u>	<u>1181</u>	lanternes.	becs : <u>1411</u>	<u>1386</u>

1168	1181 lanternes.	becs : 1411	1386
32	30 becs de vespasiennes . . . . .	30	32
30	31 candélabres supplémentaires d'été (dont 2 doubles) . . . . .	33	32
3	3 becs de vespasiennes . . . . .	3	3
<u>1233</u>	<u>1245</u> lanternes.	becs : <u>1477</u>	<u>1453</u>

Tous ces becs sont à incandescence, à l'exception de ceux de quelques vespasiennes.

Le régime de ces becs est le suivant :

	Au 31 déc. 1911	Au 31 déc. 1912	
	836	859	becs allumés jusqu'à minuit et demi.
	582	582	» » jusqu'au matin.
	35	36	» supplémentaires d'été.
Total	<u>1453</u>	<u>1477</u>	becs.

## II. — ECLAIRAGE ÉLECTRIQUE.

Au 31 décembre 1911, les lampes à arc, pour l'éclairage électrique des rues de la Ville, étaient au nombre de 317 lampes.

Il a été installé en 1912 :

Rue de la Corratèrie, angle rue du Stand . . . . .	1	»
Promenade de St-Jean . . . . .	5	»
Total . . . . .	<u>323</u>	lampes à arc.

Ces lampes se répartissent comme suit (régime) :

168 lampes à arc fonctionnant la nuit entière	} Service d'été	
102 » » » jusqu'à minuit		du
42 » » » » 11 h. 1/2		11 mai
11 » » » » 11 h.		au
<u>323</u>	13 octobre.	
162 lampes à arc fonctionnant la nuit entière	} Service d'hiver	
96 » » » jusqu'à minuit		du
14 » » » » 11 h. 1/2		14 octobre
<u>272</u>		au 10 mai.

D'autre part il a été mis en service, le 27 septembre, 4 lampes à incandescence de 600 bougies aux candélabres-mâts du Monument National.

Le 5 novembre, le Conseil Administratif a décidé de porter au compte de l'éclairage public, le coût de l'éclairage annuel des lampes qui seront placées aux abords du Musée de l'Ariana.

### c) Noms de rues.

Après entente avec les propriétaires riverains de l'avenue des Bosquets, chemin privé situé partiellement sur la Commune du Petit-Saconnex, le Conseil Administratif a décidé, le 20 décembre, de donner à la branche inférieure de l'avenue des Bosquets, le nom d'*avenue Eugène Empeyta (ancien chemin des Bosquets)*.

Cette décision a été approuvée par le Conseil d'Etat.

### d) Divers.

*Commission consultative des travaux.* — Le 29 mai, le Conseil Administratif a décidé d'adjoindre M. G.-F. Lemaitre, ancien ingénieur municipal, à la Commission consultative des travaux jusqu'à la fin de la présente législature.

La Commission a tenu, en 1912, douze séances, toutes présidées par le délégué aux travaux; elle s'est occupée des objets suivants : Annexe de l'Ecole primaire de la rue de Berne; aménagements des abords du Monument National, de l'île Rousseau, des quais du Mont-Blanc et du Léman; plans d'alignement du quartier des Délices, du quartier compris entre les rues de Rive, de la Croix-d'Or et le Bourg-de-Four, la rue Verdaine et de la Madeleine, du quartier de S'-Gervais et du quartier des Bergues; transformations au Théâtre, à l'Hôtel municipal et à l'Annexe; place Neuve; constructions nouvelles à la place des Grottes, entre la rue Malatrex prolongée et la rue du Vuache, à la rue de la Prairie et à la rue Liotard; travaux de pavage et d'asphaltage; enseigne lumineuse au Grand Quai.

*Etudes.* — MM. Archinard, ingénieur en chef et Roche, architecte, ont été délégués à l'exposition de plans de villes (Städtebau) à Dusseldorf. M. Archinard a, en outre, pris part aux conférences sur l'aménagement des villes qui ont eu lieu à Dresde.

*Rue Abauzit.* — Par suite du percement de la Corraterie dans le prolongement de la rue du Stand, le Conseil Administratif a décidé, le 5 janvier, de supprimer le passage des véhicules dans la rue Abauzit.

*Quais du Mont-Blanc et du Léman.* — En vue de la transformation projetée de la chaussée du quai du Mont-Blanc, le Conseil Administratif a demandé au Conseil d'Etat, le 29 octobre, de bien vouloir prendre un arrêté interdisant aux véhicules lourdement chargés la circulation sur les quais du Mont-Blanc et du Léman. Pour faciliter l'application de cette mesure, en ce qui concerne spécialement les chargements provenant du port, il serait établi un accès au perré en face de la rue de la Cloche.

Le Conseil d'Etat s'est déclaré d'accord en principe.

*Chemins privés.* — Il a été procédé d'office à la mise en état de viabilité de la chaussée des chemins privés dits : « rue Fendt » et « rue de l'Industrie ».

*Chemins limitrophes.* — La convention qui liait la Ville et la Commune du Petit-Saconnex, relativement à l'entretien et à l'éclairage des chemins limitrophes, a été renouvelée.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1913, la Commune du Petit-Saconnex prendra entièrement à sa charge l'entretien des rues Butini, des Buis, du Prieuré et du chemin des Charmilles. La Ville supportera l'entretien du chemin des Artichauts, des rues Baulacre, du Grand Pré et de la Servette (partie limitrophe), de la Poterie et de la partie du quai de Saint-Jean située sur le territoire du Petit-Saconnex.

Chaque commune exécutera l'entretien complet des chemins qui lui sont attribués. Quant à l'éclairage, le mode de faire

employé jusqu'à présent a été maintenu, c'est-à-dire que les frais en seront partagés par parts égales.

#### PERCEMENTS ET ÉLARGISSEMENTS DE RUES.

Les parcelles suivantes ont été acquises en vue de leur incorporation au domaine public :

1° rue du Prieuré, devant la propriété de l'hoirie Arthur, une parcelle de 29<sup>m²</sup>,40;

2° rue du Prieuré, devant la propriété Guillemaud, une parcelle de 75<sup>m²</sup>.

En vue de rectifications d'alignements, il a été procédé aux échanges et cessions suivants :

1° rue de l'Ancien Port, échange avec M. Liégeois;

2° rue de Montbrillant, échange avec les Sociétés immobilières « Montbrillant » et « Cropettes ».

La partie utilisable de la propriété rue du Prieuré, 23, cédée à la Ville par M<sup>me</sup> Dunant-Coulin, en 1910, a été vendue à M. Raffini; le hors-ligne, mesurant 89<sup>m²</sup>, a été annexé au domaine public en même temps que celui de la propriété de M. Raffini, mesurant 23<sup>m²</sup>.

Les immeubles suivants ont été acquis en prévision de percements ou d'élargissements : rue des Limbes, 2; rue de la Fontaine, 8 (parts d'immeubles); Terreaux du Temple, 48; Madeleine, 23.

Les immeubles rue du Levant, 1 et 7 ont été démolis dans le courant de l'été, en vue de la construction de l'annexe de l'école primaire de la rue de Berne.

La Société Sainte-Elisabeth a rétrocédé à la Ville de Genève la parcelle 5705, feuille 45, sise rue Albert Richard et rue du Mandement, que la Ville lui avait vendue en 1899.

Un droit de jour et de passage sur une impasse (parcelles 1976 et 3007) appartenant à la Ville de Genève et située à la rue Plantamour, entre les rues de la Cloche et du Léman, a été cédé à M. Antonio Cugno.

Le Conseil Municipal a adopté, le 5 juillet, un plan d'aménagement d'une partie du quartier des Pâquis.

Le 5 mars, le Conseil Municipal a approuvé la convention passée avec MM. Fréd. de Morsier et Alb. de Roulet, au nom d'un groupe de sociétés immobilières, en vue de l'élargissement des rues Traversière et de la Rôtisserie. Cette convention prévoyait la cession de l'immeuble Rôtisserie, 10, appartenant à la Ville. MM. de Morsier et de Roulet en ont pris possession.

Les plans d'aménagement des quartiers du Seujet-S'-Gervais et des Délices ont été soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Les négociations poursuivies en vue de l'aménagement du quartier compris entre la rue du Vieux-Collège prolongée et la rue de Rive, ont abouti à la conclusion d'un accord qui sera soumis au Conseil Municipal dans le courant de 1913.

A l'occasion du règlement de l'indemnité d'expropriation des immeubles quai du Seujet 9, 11 et 13, le Conseil Administratif a attiré l'attention du Conseil d'Etat sur le préjudice considérable causé à la Ville par l'état actuel de la législation.

Le Conseil d'Etat nous a informé qu'il examinerait dans quelle mesure il serait possible de donner satisfaction à la Ville en revisant la loi du 15 juin 1895 et en apportant des modifications à la partie de cette loi qui concerne les expropriations.

Nous avons cru devoir insister sur la nécessité pour la Ville d'avoir une législation spéciale sur cet objet.

#### VIDANGES HYDRAULIQUES.

Le Conseil Administratif a renouvelé les concessions pour vidanges hydrauliques aux entrepreneurs suivants :

17 décembre 1912,	MM. Guimet et fils,	pour l'année 1913.
» » »	Bertolini et C <sup>ie</sup> ,	» »
23 » »	V. Amoudruz,	» »



TRAVAUX, SAILLIES ET LOCATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE.

Le 16 février 1912, le Conseil Administratif a adopté le *règlement* suivant qui a été approuvé par le Conseil d'Etat le 29 mars :

LE CONSEIL ADMINISTRATIF,

Vu la loi du 5 février 1849 sur l'administration des communes ;

Vu la loi générale sur les routes, la voirie, les constructions, les cours d'eau, les mines et l'expropriation, du 15 juin 1895, et son règlement d'application du 14 mars 1899 ;

ARRÊTE :

CHAPITRE PREMIER.

**Dispositions générales.**

ARTICLE PREMIER. — Aucun travail et aucun dépôt ne peuvent être effectués sur ou sous la voie publique sans l'autorisation écrite du Conseil Administratif.

ART. 2. — Les personnes qui ont l'intention d'exécuter des travaux ou d'établir des saillies sur la voie publique doivent en demander par écrit l'autorisation au Conseil Administratif. Lorsque l'autorisation accordée comporte l'exécution d'une fouille sur la voie publique, l'entrepreneur est tenu, sauf cas d'urgence, d'avertir en outre le bureau de la Voirie 24 heures avant de commencer les travaux.

ART. 3. — Le délai prescrit par l'Administration pour l'exécution du travail part du jour indiqué dans l'autorisation.

ART. 4. — Dans le cas où le travail ne serait pas achevé dans le délai fixé, l'entrepreneur pourra être tenu de payer à la Caisse municipale une finance de 5 francs pour chaque jour de retard constaté par le rapport d'un inspecteur municipal.

ART. 5. — Toute personne qui aura obtenu l'autorisation d'exécuter des travaux ou de faire des dépôts sur ou sous la voie publique devra faire placer un écriteau apparent indiquant le nom de l'entrepreneur chargé de leur exécution, et responsable, à ce titre, de l'observation des règlements de police et de voirie.

Elle devra s'informer auprès de qui de droit de la situation exacte des canalisations souterraines dépendant des services publics et spécialement de celle des câbles électriques ou téléphoniques.

L'entrepreneur reste responsable des avaries causées par ses ouvriers aux canalisations publiques.

Le remblayage des fouilles et la remise en état de la voie publique seront effectués par les soins du Service municipal de la voirie aux frais du requérant.

ART. 6. — Toute personne qui exécute un travail ou fait un dépôt sur la voie publique doit pourvoir à ce qu'il soit convenablement éclairé pendant la nuit, et prendre toutes les autres mesures de sécurité qui seraient nécessaires.

ART. 7. — Toute saillie, tout travail sur ou sous la voie publique, ne sont autorisés qu'à bien plaie et ne peuvent subsister qu'à titre précaire.

ART. 8. — Les matériaux destinés à l'exécution de travaux autorisés ne peuvent être déposés le long de la voie publique que suivant les clauses et conditions du chapitre IV § 1 du présent règlement.

ART. 9. — Le sol de la voie publique qui se trouverait dégradé par suite d'un travail autorisé, sera réparé aux frais du requérant jusqu'à parfait raccordement.

ART. 10. — Les entrepreneurs et les propriétaires sont responsables de toute contravention soit aux prescriptions du présent règlement, soit à celles des règlements cantonaux de police et de voirie.

ART. 11. — Les autorisations mentionnées dans le présent règlement ne sont délivrées que moyennant le paiement, fait d'avance, d'une redevance fixe ou annuelle établie conformément au tarif général ci-annexé.

Ces autorisations doivent être exhibées, à toutes réquisitions, aux agents de l'Administration municipale.

ART. 12. — Les demandes d'autorisation doivent être adressées au Conseil Administratif, sur papier libre, sauf les cas spécialement prévus par le règlement.

## CHAPITRE II.

### Travaux sur ou sous la voie publique.

#### § 1. — *Constructions, reconstructions ou réparations d'immeubles. Réparations de façades.*

ART. 13. — Les demandes de constructions, reconstructions ou réparations d'immeubles doivent contenir, en outre des plans et documents prévus par la loi :

a) Le plan exact du rez-de-chaussée à l'échelle de deux centimètres par mètre ;

b) Le profil exact avec les cotes de toutes les saillies à partir de la limite de la propriété (même échelle). Sur les deux tracés, la limite de la propriété doit être indiquée par un trait noir ;

c) La demande d'autorisation nécessaire pour conduire les eaux du bâtiment dans l'égout public, avec plan à l'appui s'il y a lieu ;

d) La demande d'un emplacement pour le dépôt des matériaux ;

e) La demande du devis du trottoir à établir devant l'immeuble (voir les articles 34, 35 et 36).

ART. 14. — Les façades sur rue doivent constamment être tenues en bon état de propreté.

Au moins une fois tous les dix ans, elles doivent, suivant leur nature, être nettoyées, brossées; repeintes ou badigeonnées. Les propriétaires seront tenus de faire procéder à ce travail à première réquisition de l'Autorité municipale.

ART. 15. — Il ne sera pas accordé d'autorisation pour les réparations de façades, dans les rues principales de la Ville, pendant les mois de juillet, août et septembre.

ART. 16. — Les travaux importants de restauration, que leur durée et les conditions climatiques ne permettent pas d'exécuter entièrement en dehors de la susdite période, ne pourront être autorisés, s'il y a lieu, que sur délibération spéciale du Conseil Administratif.

ART. 17. — Les portes donnant sur la voie publique doivent s'ouvrir à l'intérieur du bâtiment ; il ne doit pas être établi de battants et contrevents extérieurs à une hauteur moindre de 2<sup>m</sup>50 au-dessus de la voie publique (sont réservées les dispositions relatives aux bâtiments publics).

ART. 18. — Les marches en saillie sur la voie publique, les reverseaux, décrotoirs saillants, ne seront autorisés à bien plaie qu'en cas d'absolue nécessité et moyennant une taxe annuelle.

ART. 19. — Les eaux du bâtiment doivent être conduites dans l'égout public le plus rapproché, suivant les prescriptions spéciales indiquées au § 3 du présent chapitre.

ART. 20. — L'établissement de cordons ou de tablettes de fenêtres à une hauteur moindre de 2<sup>m</sup>25 au-dessus du sol ne sera autorisé que dans le cas où ces saillies ne présenteraient aucun inconvénient pour la circulation publique. Le Conseil Administratif reste juge de ces cas.

ART. 21. — Toutes les saillies sont comptées à partir de la ligne de propriété. Est présumée ligne de propriété, jusqu'à preuve du contraire, le nu du mur de l'immeuble, sis à front de la voie publique.

ART. 22. — Il sera statué dans chaque cas, par autorisation spéciale, pour les colonnes, pilastres, avant-corps, balcons et autres saillies d'importance exceptionnelle. Ces saillies seront soumises à une taxe fixe.

ART. 23. — Le Conseil Administratif se réserve expressément le droit de réduire et même de refuser les saillies demandées, notamment si elles sont de nature à gêner ou à présenter un danger pour la circulation publique (rues étroites, en pente ou tortueuses), à produire des disparates avec les façades voisines ou pour tout autre motif d'intérêt général.

ART. 24. — En cas de réparations à la façade d'un immeuble, il ne sera pas établi, sauf autorisation spéciale, de saillies nouvelles, et les anciennes saillies ne seront pas augmentées.

ART. 25. — Le propriétaire qui obtient l'autorisation de construire à front de rue consent implicitement à ce que la Municipalité fasse établir contre la face de sa maison les objets suivants :

- a) Plaques de noms de rues ;
- b) Plaques indicatrices de bouches à eau et de siphons à gaz ;
- c) Lanternes publiques, consoles ;
- d) Fils électriques, téléphoniques ou autres ;
- e) Repères de nivellement.

Le propriétaire devra être entendu toutes les fois que la Municipalité sera appelée à faire exécuter l'un des travaux ci-dessus énumérés.

ART. 26. — Les constructeurs devront, avant de se mettre à l'œuvre, demander le niveau de la voie publique au-devant des constructions projetées.

ART. 27. — Toutefois, le Conseil Administratif aura toujours le droit de modifier le niveau de la voie publique si l'intérêt général vient à l'exiger.

ART. 28. — Dans la règle, sur les boulevards ou autres voies plantées d'arbres, les portes cochères doivent être placées en face des espaces libres entre les arbres.

ART. 29. — Les échafaudages et les ponts mobiles doivent être pourvus d'une barrière extérieure à hauteur d'appui et de rebords assez élevés pour empêcher la chute de toutes espèces d'objets.

ART. 30. — Les plaques indicatrices des voies publiques des bouches à eau et de siphons à gaz, ou des numéros des maisons seront, en cas de reconstruction, remplacées aux frais du propriétaire ; celles qui auraient été endommagées seront rétablies à ses frais. Les places destinées aux

dites plaques seront laissées libres et ne devront être masquées sous aucun prétexte.

ART. 31. — Au moment de poser la première assise de retraite, les constructeurs doivent en donner avis à l'ingénieur de la Ville pour la vérification d'alignement.

§ 2. — *Trottoirs.*

ART. 32. — L'Administration municipale peut exiger de tout propriétaire la participation à la moitié des frais d'établissement des trottoirs le long de sa propriété.

ART. 33. — Les trottoirs sont établis par l'Administration municipale d'après un devis préparé par l'ingénieur de la Ville.

Les prix inscrits dans le devis sont ceux résultant soit des adjudications, soit des prix courants payés par l'Administration.

ART. 34. — Les travaux à deviser comprennent :

- a) Les bordures en granit;
- b) Le cimentage ou le pavage;
- c) Les rigoles en pavé carré.

Les frais d'établissement des gouffres et raccords sont répartis entre tous les propriétaires intéressés.

ART. 35. — L'Administration fixe le niveau des trottoirs; elle est seule juge de la qualité des matériaux à employer pour leur construction.

ART. 36. — Le propriétaire supportera les frais des réparations qui pourraient être nécessitées pour tout ouvrage existant sur le sol de la voie publique et dépendant de son immeuble.

La réfection des brèches pratiquées pour des canalisations publiques ou particulières sera opérée sous la surveillance du Service de la voirie par les soins des entrepreneurs adjudicataires de la Ville et selon les prescriptions de leur cahier de charges. Les frais seront supportés par qui de droit.

ART. 37. — Tout propriétaire appelé à contribuer à la construction d'un trottoir doit verser à la Caisse municipale le montant intégral de sa part, suivant le devis établi par l'Administration, selon l'art. 33.

Les travaux d'exécution ne commenceront qu'après ce versement.

ART. 38. — L'Administration municipale se chargeant, à forfait, de l'exécution des trottoirs, il ne pourra être réclamé aucun supplément de prix au propriétaire qui, de son côté, n'aura pas à réclamer de bonification.

ART. 39. — Pour les trottoirs dallés en béton de ciment, la réfection des brèches pratiquées par les soins des propriétaires devra être faite de telle manière que les dalles simulées, entamées par les travaux, soient refaites en entier.

ART. 40. — L'entretien ordinaire des trottoirs est à la charge de la Ville. Toutefois, les réparations occasionnées par des travaux faits par les ordres ou pour le compte d'un propriétaire, en vue de l'établissement ou de l'entretien de canaux de branchements d'eau, de gaz ou d'électricité, devront être exécutées à ses frais jusqu'à parfait raccordement.

ART. 41. — Sur la demande des propriétaires et moyennant leur participation aux frais, l'Administration municipale peut se charger de faire établir des trottoirs dans les chemins privés et dans les rues non municipales. Ce travail sera fait aux risques et périls des propriétaires, notamment dans le cas où les niveaux donnés par eux ne seraient pas exacts et empêcheraient ultérieurement l'acceptation de la rue ou du chemin comme voie municipale.

ART. 42. — Sur les points de la voie publique où des fouilles profondes auront été pratiquées, soit pour la fondation d'un bâtiment, soit pour des canalisations particulières, le trottoir ne sera établi que si le sol présente les conditions de stabilité voulues; en outre, le propriétaire de l'immeuble devra garantir la Ville pendant un délai de trois années contre les conséquences des tassements qui pourraient se produire sous ce trottoir.

### § 3. — *Canaux.*

ART. 43. — Pour toute construction nouvelle dans une rue pourvue d'égout, il doit être fait une demande pour conduire dans l'égout, par un canal couvert, les eaux pluviales et ménagères. Les mêmes dispositions doivent être prises par les propriétaires des anciennes maisons dans un délai de 18 mois après l'achèvement de la construction d'un égout public pouvant desservir leurs immeubles.

ART. 44. — Le propriétaire est responsable envers les tiers des dommages auxquels pourraient donner lieu l'existence du canal de raccordement; il n'aura aucun recours contre l'Administration à raison du dommage qu'il pourrait éprouver lui-même par le fait de la jonction de ce canal avec l'égout public.

ART. 45. — L'autorisation n'est jamais accordée qu'à titre précaire; elle peut toujours être retirée sans indemnité, en cas d'inconvénients reconnus, dont l'Administration est seule juge.

ART. 46. — L'Administration se réserve expressément de suspendre temporairement toute communication avec les canaux particuliers toutes les fois que cela sera nécessaire pour des réparations à l'égout public.

ART. 47. — Les canaux particuliers sont construits, entretenus et nettoyés par les soins et aux frais des propriétaires, sous les réserves indiquées à l'art. 5. Ces travaux sont exécutés sous la surveillance de l'Administration municipale.

ART. 48. — Le radier du canal particulier doit être disposé selon le maximum de pente, et de manière à déboucher dans l'égout public, dans la direction de l'écoulement au-dessus du radier et à une hauteur qui sera fixée dans chaque cas particulier.

ART. 49. — Dans la règle, le canal doit être construit en tuyaux de béton de ciment de section circulaire de 0<sup>m</sup>25 au minimum. Les tuyaux de grès vernissé de 0<sup>m</sup>15 de diamètre au minimum pourront être autorisés dans des cas spéciaux dont l'Administration reste seule juge. Les tuyaux en poterie ne sont autorisés en aucun cas sous la voie publique.

ART. 50. — Les manchons en béton de ciment seront fabriqués d'avance et devront être reconnus en bon état.

ART. 51. — Il ne peut être établi sur le sol de la voie publique que les sacs et ouvertures destinés à recevoir les eaux pluviales. Ceux-ci devront être pourvus d'un plateau en ciment de façon à présenter un parfait raccordement avec le dallage du trottoir.

### CHAPITRE III.

#### **Empiètements et saillies sur la voie publique.**

##### § 1. — *Dispositions générales.*

ART. 52. — Les autorisations pour établissement de saillies sur la voie publique ne sont accordées qu'à bien plaie, sur demande écrite.

ART. 53. — Les demandes d'autorisation pour la pose d'objets en saillie destinés à être scellés dans la façade d'un immeuble, doivent être munies de l'approbation du régisseur ou du propriétaire.

ART. 54. — Les autorisations ne sont données qu'en ce qui concerne l'Administration municipale et sous toute réserve des droits des tiers.

ART. 55. — Les concessionnaires se reconnaissent, eux et leurs ayants-droit, soumis aux lois du Canton et aux règlements cantonaux et municipaux de police et de voirie.

ART. 56. — Les concessionnaires restent directement responsables, vis-à-vis des tiers, de tout dommage qui pourrait résulter de l'usage de leur concession.

ART. 57. — Il ne sera plus délivré de nouvelles autorisations pour les objets tels que portes et volets s'ouvrant en dehors au-dessous de 2<sup>m</sup>50, bouteroues, conduits de fumée, bancs et trappons. Les objets de cette nature existant actuellement ne pourront être maintenus en cas de reconstruction de tout ou partie du rez-de-chaussée des immeubles dont ils font partie.

ART. 58. — Les redevances fixes ou annuelles, dues pour les autorisations qui font l'objet du présent chapitre, ne se fractionnent pas.

Elles sont applicables à toute la durée de l'objet taxé et seront exigibles de nouveau, lorsque les objets imposés seront remplacés, reconstruits ou modifiés.

ART. 59. — La perception des droits faisant l'objet du tarif général ci-annexé a lieu, en ce qui concerne les concessions nouvelles, au moment de la remise de l'autorisation.

ART. 60. — Les redevances annuelles sont perçues par les soins du Conseil Administratif dans le courant de janvier et, si le concessionnaire ne paie pas immédiatement, il lui est remis un bordereau qui doit être acquitté dans le délai de trente jours après sa présentation.

ART. 61. — En cas de non paiement, les concessions deviennent nulles de plein droit, et il est procédé à l'égard des concessionnaires en défaut suivant les prescriptions de l'art. 18 de la loi du 5 février 1849 sur les attributions des Conseils municipaux et sur l'administration des communes.

ART. 62. — Le produit de ces droits est versé dans la Caisse municipale et porté en recette dans le budget ordinaire.

ART. 63. — Outre les objets spécialement prévus au présent chapitre, le tarif général ci-annexé donne le détail de divers empiètements sur la voie publique qui peuvent être accordés par l'Administration municipale.

D'une manière générale, le Conseil Administratif se réserve de fixer, suivant les cas, des conditions spéciales pour les autorisations qu'il est appelé à délivrer.

Il sera de même statué sur chaque objet nouveau ne figurant ni dans le règlement ni au tarif et pour lesquels une autorisation pourrait être demandée.

#### § 2. — *Tentes et marquises.*

ART. 64. — Les tentes doivent être roulées chaque soir et être toujours entretenues en bon état.

En cas de pluie, elles devront être relevées immédiatement.



ART. 65. — Elles doivent être supportées par des bras horizontaux placés à une hauteur d'au moins 2<sup>m</sup>25 au-dessus du trottoir; leur saillie ne dépassera pas la largeur du trottoir.

Elles ne peuvent pas être placées à moins de 1<sup>m</sup>60 de l'axe des voies ferrées qui longent les trottoirs.

ART. 66. — Le bord inférieur des joues et lambrequins ajoutés aux tentes devra se trouver à 2<sup>m</sup>25 au moins au-dessus du trottoir. Ils pourront être tolérés joignant le trottoir dans les endroits et pendant les heures de la journée où le soleil le rendrait nécessaire. L'assentiment des voisins sera toujours requis.

ART. 67. — L'étoffe des tentes doit être rayée de deux couleurs.

ART. 68. — Il ne sera établi aucune boîte à engrenage ou autres appareils destinés à mouvoir les tentes, ayant plus de 0<sup>m</sup>10 de saillie.

ART. 69. — Les tentes et marquises doivent être placées de manière à ne masquer aucune plaque indicatrice d'un nom de rue, de bouches à eau et de siphons de gaz, et à ne pas gêner la pose éventuelle de nouvelles plaques.

Le fait d'obtenir une autorisation pour placer une tente ou une marquise n'implique pas la faculté d'y appliquer des inscriptions ou autres adjonctions.

ART. 70. — Les marquises se composeront d'une ossature en fer forgé, avec revêtement en verre suffisamment épais pour résister aux chutes de neige ou de grêle.

ART. 71. — Aucun des éléments des marquises ou des consoles qui les supportent ne devra se trouver à moins de 2<sup>m</sup>25 au-dessus du trottoir et de 1<sup>m</sup>60 de l'axe des voies ferrées qui les longent, ni dépasser la saillie du trottoir.

ART. 72. — L'autorisation d'établir des marquises n'est jamais accordée que sous toute réserve des droits des tiers. Chaque demande d'autorisation devra être accompagnée d'un plan et croquis coté.

ART. 73. — Les eaux pluviales de la marquise seront dirigées dans l'égout public le plus rapproché ou dans l'un des canaux de l'immeuble.

§ 3. — *Enseignes, attributs de commerce et autres objets faisant saillie sur la voie publique.*

ART. 74. — Les enseignes, plaques, vitrines, parements de décoration, attributs de commerce et autres objets faisant saillie sur la voie publique, doivent être placés de manière à ne masquer aucune plaque

indicatrice d'un nom de rue, de plaques de bouches à eau et de siphons de gaz ou d'un numéro de maison et à ne pas gêner la pose éventuelle de nouvelles plaques; les enseignes proprement dites seront, dans la règle, appliquées contre la face de la maison.

ART. 75. — Les attributs et objets quelconques servant d'enseigne au commerce et à l'industrie et formant saillie sur la voie publique ne peuvent être placés qu'à une hauteur minimum de 2<sup>m</sup>50 à partir du trottoir. La saillie sera fixée dans chaque cas particulier.

Ces objets, de préférence en fer forgé, devront présenter un caractère artistique. Exception pourra être faite pour de simples enseignes.

Les enseignes placées perpendiculairement à la face des immeubles ne devront pas présenter une surface supérieure à 32 centimètres carrés pour la partie réservée aux inscriptions.

L'Administration municipale se réserve de ne pas autoriser l'installation d'enseignes lumineuses dans les endroits où ces enseignes nuiraient à l'aspect extérieur ou à l'esthétique d'une rue ou d'un quartier.

Les lampes pendantes et les enseignes lumineuses ne devront être placées qu'à une hauteur minimum de 2<sup>m</sup>60 au-dessus du trottoir.

Les enseignes en retour sur les balcons (perpendiculaires ou obliques à la façade) auront une hauteur maximum de 40 centimètres.

ART. 76. — Toute demande tendant à obtenir l'autorisation de poser une enseigne doit être adressée, sur papier timbré, au Département de Justice et Police; elle doit contenir l'indication des dimensions (avec croquis) et du texte de l'enseigne, ainsi que l'approbation du régisseur ou du propriétaire de l'immeuble.

Le Département de Justice et Police fait parvenir la demande au Conseil Administratif qui l'examine au point de vue des saillies et des exigences de l'esthétique de la rue.

L'Autorité municipale délivre, s'il y a lieu, l'autorisation nécessaire.

#### § 4. — Enseignes incrustées dans le revêtement des trottoirs.

ART. 77. — En ce qui concerne les enseignes et réclames incrustées dans le revêtement des trottoirs, les mosaïques qui les constituent devront être établies de façon à ne pas être glissantes ou, d'une manière générale, incommodes à la circulation.

Leur entretien est à la charge du propriétaire.

ART. 78. — En cas de changement de niveau ou de réfection du revêtement, ces mosaïques devront être relevées ou abaissées aux frais du propriétaire.

ART. 79. — A l'expiration de la concession ou au départ du proprié-

taire, l'inscription sera supprimée et le trottoir remis en état par les soins de l'entrepreneur adjudicataire des travaux de la Ville, aux frais du concessionnaire.

§ 5. — *Emplacements pour affichage.*

ART. 80. — Indépendamment des colonnes d'affichage et des palissades clôturant les travaux sur la voie publique, qui font l'objet de concessions spéciales, le Conseil Administratif se réserve d'autoriser la pose de cadres d'affichage, avec ou sans saillie sur la voie publique.

L'affichage est interdit sur les édifices publics et ailleurs que sur les emplacements à ce destinés.

ART. 81. — La circulation des réclames mobiles (chairs, hommes-sandwiches, etc.) est soumise à l'autorisation préalable du Département de Justice et Police et au paiement d'une redevance, conformément au tarif général ci-annexé.

§ 6. — *Horloges.*

ART. 82. — Les horloges dont la pose aura été autorisée par le Conseil Administratif ne pourront être placées qu'à une hauteur minimum de 2<sup>m</sup>50 au-dessus du trottoir et ne devront pas faire une saillie excédant 0<sup>m</sup>80.

ART. 83. — Les horloges ne devront, sauf autorisation spéciale, porter aucune inscription ni réclame.

Elles devront en tout temps marquer l'heure exacte de l'Observatoire. En cas d'irrégularité constatée, elles devront être supprimées à première réquisition.

§ 7. — *Racle-pieds encastrés dans les trottoirs.*

ART. 84. — Les racle-pieds en fer forgé ou en fonte, d'une largeur maximum de 0<sup>m</sup>50, seront encastrés dans le dallage du trottoir de façon à ne faire aucune saillie. Le logement du racle-pieds sera entouré d'un cadre en fer.

Le propriétaire du racle-pieds devra pourvoir au nettoyage de la cavité pratiquée dans le trottoir.

En cas de suppression du racle-pieds, le requérant, ou à défaut le propriétaire, devra faire rétablir le trottoir dans son état primitif.

Tous les travaux effectués dans le trottoir seront confiés à l'entrepreneur adjudicataire de la Ville.

§ 8. — *Jours de sous-sols sur trottoirs.*

ART. 85. — Les soupiraux des caves, ou jours dormants de sous-sols pris sur la voie publique, peuvent être autorisés par le Conseil Administratif sur une demande expresse et spéciale du propriétaire.

ART. 86. — L'établissement et l'entretien de ces jours et de leurs encadrements sont à la charge des propriétaires.

ART. 87. — En cas de changement de niveau apporté au trottoir, ces jours devront être relevés ou abaissés aux frais du propriétaire.

ART. 88. — La Ville se réserve de limiter les dimensions de ces jours et d'imposer, lors de leur établissement, l'observation de certaines précautions concernant la sécurité publique. La partie extrême de leur construction ne dépassera, dans aucun cas, 1 m. 20 à partir de la ligne de propriété.

CHAPITRE IV.

**Locations sur la voie publique.**

§ 1. — *Places accordées pour les constructions, reconstructions, réparations, ou démolitions d'immeubles le long de la voie publique.*

ART. 89. — Lorsqu'un propriétaire aura obtenu l'autorisation qui lui est nécessaire pour construire, reconstruire, réparer ou démolir tout ou partie de son immeuble, il pourra être accordé au signataire de la requête en autorisation l'usage d'un certain espace sur la voie publique au-devant de la maison en réparation ou en reconstruction, pour y déposer des déblais ou des matériaux destinés à cet usage, pour placer des étais, ou encore pour faciliter les manœuvres des ouvriers.

Il est interdit, sauf autorisation spéciale, de faire usage de cet emplacement pour le sciage des pierres, la préparation et l'assemblage de bois de charpente ou toute autre manutention susceptible de gêner le public.

Dès que l'état des travaux le permettra, ou si les besoins de la circulation l'exigent, cet espace sera réduit dans des limites à fixer dans chaque cas particulier et le propriétaire pourra même être astreint à établir un faux plancher, à 3 mètres de hauteur, conformément à l'art. 24 du règlement d'application de la loi générale sur les routes.

ART. 90. — L'emplacement déterminé par le Conseil Administratif devra être clos par une palissade.

Cette palissade sera éclairée la nuit.

L'Administration municipale se réserve le droit exclusif de l'affichage sur les clôtures occupant la voie publique.

L'affichage ne pourra se faire que sur les parois latérales de la clôture, lorsque celle-ci joindra la chaussée. Il ne sera autorisé sur la paroi longitudinale de la clôture que lorsque celle-ci n'empruntera qu'une partie du trottoir.

ART. 91. — Le signataire de la requête doit désigner l'espace de terrain qu'il estime nécessaire. Il est tenu de payer mensuellement, à dater du jour où le travail a été entrepris, une somme de 50 centimes par mètre carré de superficie de la voie publique à lui accordée comme chantier. Tout mois commencé sera payé en entier.

ART. 92. — Le signataire de la requête est tenu de prévenir par écrit le Conseil Administratif du jour où le travail doit commencer. Il est seul responsable des occupations effectuées sur le terrain concédé, par les différents corps de métiers appelés à participer aux travaux sans autorisation spéciale.

ART. 93. — Les entrepreneurs chargés des travaux doivent faire placer, d'une manière très apparente, un écriteau indiquant leur nom et leur domicile. De ce fait, et sous la garantie de l'architecte et du propriétaire, ils seront rendus responsables de l'observation des dispositions des règlements de police et de voirie cantonaux et municipaux.

§ 2. — *Stationnement des voitures et véhicules divers sur la voie publique.*

ART. 94. — Les propriétaires d'omnibus, voitures, automobiles et autres véhicules publics destinés au transport des voyageurs, qui sont pourvus de l'autorisation du Département de Justice et Police et qui désirent stationner sur la voie publique, sont soumis envers l'Administration de la Ville de Genève à un droit de location fixe et annuel pour chaque véhicule.

ART. 95. — Aucun véhicule ne peut stationner sur la voie publique en dehors des lieux fixés dans ce but par le Département de Justice et Police, sur le préavis de l'Administration municipale.

ART. 96. — Les autorisations de stationnement sont accordées à bien plaisir et peuvent être retirées ou suspendues en tout temps, notamment pendant les fêtes de l'An.

ART. 97. — Les autorisations sont données pour l'année courante; elles prennent fin au 31 décembre de chaque année.

Les taxes de stationnement ne peuvent être fractionnées et sont exigi-

bles dans leur entier, quelle que soit l'époque de la demande ou de la durée de l'exploitation.

ART. 98. — Les droits ci-dessus sont indépendants des contributions directes cantonales et communales perçues par l'Etat en conformité des lois.

ART. 99. — Le Département de Justice et Police, sur le préavis de l'Administration municipale, fixe le nombre des voitures pouvant stationner sur chaque place; un écriteau apparent portant le *nom de la place* et indiquant le *nombre des voitures* autorisées y sera établi.

Il est défendu de faire stationner sur une place un nombre de voitures plus grand que celui qui est fixé.

ART. 100. — Les propriétaires de débridées autorisés par l'Administration municipale à laisser stationner des chars devant leurs établissements les jours de marché, sont soumis à une redevance annuelle calculée à raison de 10 centimes par char et par jour.

Ils doivent se conformer aux dispositions qui leur sont prescrites par l'Administration pour assurer la sûreté et la liberté de circulation sur la voie publique.

ART. 101. — Les négociants ou industriels peuvent être autorisés à laisser stationner devant leurs magasins ou ateliers (ou à tel endroit fixé par l'Administration municipale), les petits chars à deux ou à quatre roues, servant au transport de la marchandise.

De semblables autorisations ne seront accordées que lorsqu'elles ne pourront présenter aucun inconvénient pour la circulation publique.

ART. 102. — Le stationnement peut être autorisé pendant le jour seulement ou pour le jour et la nuit.

ART. 103. — Tout petit char pour lequel il aura été obtenu une autorisation de stationnement, devra être muni d'une plaque qui sera délivrée chaque année au propriétaire au moment du paiement du droit de stationnement.

### § 3. — *Locations d'emplacements destinés aux kiosques.*

ART. 104. — Toute demande pour l'établissement d'un kiosque sur la voie publique doit être adressée, avec plan et dessin, au Conseil Administratif.

ART. 105. — Le concessionnaire doit exécuter tous les changements qui lui seront indiqués par l'Administration municipale, à défaut de quoi l'autorisation serait annulée.

ART. 106. — Il ne pourra être accordé d'autorisations que pour les trois sortes de kiosques suivants :

a) Kiosques pour la vente des journaux ;

b) Kiosques pour la vente des marrons ;

c) Kiosques pour la vente des fruits, légumes, glaces et rafraîchissements non spiritueux ; le concessionnaire de ce genre de kiosques pourra vendre les marchandises suivantes, et ne pourra pas en vendre d'autres sans une autorisation expresse et spéciale du Conseil Administratif : fruits frais et secs, — légumes frais, primeurs, — marrons rôtis, — bonbons divers, — glaces, café, thé, sirop, eaux gazeuses et, en général, toutes boissons non alcooliques.

ART. 107. — Le concessionnaire doit se soumettre à toutes les prescriptions des règlements cantonaux et municipaux qui concernent ces établissements, ainsi qu'à toute nouvelle ordonnance qui pourra être prise à ce sujet.

ART. 108. — Il ne pourra être fait aucun dépôt, étalage ou affichage en dehors des kiosques pour rafraîchissements.

ART. 109. — Il ne pourra être brûlé que du coke ou du charbon de bois dans les fourneaux des kiosques.

ART. 110. — La location des emplacements pour kiosques est faite à titre précaire. Si l'enlèvement d'un des kiosques est décidé par le Conseil Administratif, pour cause d'utilité publique ou pour inobservation répétée des présentes prescriptions, il ne sera payé aucune indemnité au concessionnaire de l'emplacement.

ART. 111. — Le prix de location est fixé par l'Administration dans chaque cas particulier ; il doit être payé par trois mois d'avance entre les mains du percepteur des loyers et redevances. Le prix de location pour kiosques à marrons doit être réglé le 31 octobre au plus tard.

§ 4. — *Places accordées aux cafetiers, restaurateurs, etc., devant leurs établissements.*

ART. 112. — Les propriétaires de cafés, estaminets et autres établissements publics, qui désirent placer sur la voie publique, au-devant de leurs établissements, des tables, des chaises et des bancs, pour le débit d'objets de consommation, ainsi que des écrans vitrés et des arbustes en vases, doivent en demander l'autorisation au Conseil Administratif.

ART. 113. — Cette autorisation est annuelle ; elle est donnée à bien plaisir et peut être en tout temps retirée ; elle ne sera accordée que dans les cas où la circulation ne sera nullement gênée.

ART. 114. — Les autorisations de ce genre sont soumises à une taxe annuelle (voir tarif général ci-annexé).

ART. 115. — Cette taxe est payée d'avance au bureau du percepteur des loyers et redevances.

ART. 116. — En cas de retrait de l'autorisation, l'Administration municipale remboursera une partie de cette taxe, proportionnellement au temps pendant lequel le concessionnaire n'aura pas joui de son autorisation.

ART. 117. — Le Conseil Administratif détermine pour chaque cas particulier l'étendue qui peut être concédée sur la voie publique, l'époque où les objets dont il s'agit peuvent être placés, et celle où ils doivent être enlevés.

Dans la règle, une zone de 1 mètre au minimum devra toujours demeurer libre pour la circulation publique et en aucun cas on ne concédera plus des deux tiers de la largeur du trottoir. De semblables autorisations ne seront accordées que pour des trottoirs de plus de 2 mètres de largeur. Les écrans auront une largeur de  $\frac{1}{3}$  de celle du trottoir et de 1<sup>m</sup>,50 au maximum.

ART. 118. — Les propriétaires de cafés devront en toute circonstance se soumettre aux prescriptions du Conseil Administratif pour ce que concerne ces autorisations.

ART. 119. — Dans la règle, les autorisations ne seront accordées que pour des tables et des chaises.

ART. 120. — En cas de non-observation du présent règlement, l'autorisation sera immédiatement retirée.

§ 5. — *Locations de places aux marchands forains à l'occasion des fêtes de l'an.*

ART. 121. — Toute personne qui désire obtenir la location d'un emplacement sur la voie publique à l'occasion des fêtes du 31 décembre, doit en faire la demande à M. le Conseiller délégué au Service des loyers et redevances. Les demandes doivent être accompagnées d'une autorisation du Département de Justice et Police et être envoyées au plus tard le 25 décembre.

ART. 122. — La location des places est faite pour trois jours, soit le 31 décembre, les 1<sup>er</sup> et 2 janvier.

ART. 123. — Le prix de location est payable d'avance, au bureau des loyers et redevances (voir tarif général ci-annexé).



ART. 124. — Chaque location est personnelle et non transmissible.

ART. 125. — Dans les rues, la couverture de l'étalage au point le plus bas doit être à 2<sup>m</sup>50 du sol. L'élévation au point le plus haut ne peut dépasser 3 mètres. La couverture de l'étalage ne peut dépasser en largeur la place concédée que de 0<sup>m</sup>40. Les étalages ne peuvent être fermés.

ART. 126. — Les places concédées devront être éclairées suffisamment, aux frais des concessionnaires.

ART. 127. — Il ne devra être effectué aucun travail pouvant nuire d'une manière quelconque aux propriétés municipales.

Il ne devra notamment pas être coupé de branches ou planté de clous dans le tronc des arbres, ni foré de trous dans les chaussées asphaltées ou cimentées et dans les trottoirs.

ART. 128. — Toute musique peut être interdite dès 11 h.  $\frac{1}{2}$  du soir ; les musiques bruyantes sont formellement interdites.

ART. 129. — Toute exposition ou distribution de pamphlets, chansons, figures ou images contraires aux bonnes mœurs est défendue. Les jeux d'argent sont interdits.

ART. 130. — Les dégâts faits sur la voie publique seront payés par le titulaire de la place, suivant l'estimation faite par le Service municipal de la voirie.

ART. 131. — Les prescriptions énoncées au présent paragraphe seront applicables au cas où des rues, places, voies ou promenades publiques seraient mises à la disposition de sociétés, corporations ou associations à l'occasion de fêtes ou réunions quelconques.

ART. 132. — Toute infraction aux dispositions ci-dessus entraînera le retrait de la place concédée, sans préjudice des peines portées par le règlement général de police et sans que le titulaire puisse réclamer aucune indemnité.

#### § 6. — *Expositions extérieures de marchandises.*

ART. 133. — Les négociants pourront être autorisés, à bien plaisir, à exposer leurs marchandises en dehors de leurs magasins.

Les marchandises pourront être appliquées contre le mur, exposées en vitrine ou placées sur le trottoir.

Il sera perçu pour chaque genre d'exposition une redevance annuelle, fixée suivant le tarif général ci-annexé.

ART. 134. — De semblables autorisations ne seront accordées que lorsqu'elles ne pourront nuire en aucune manière à la circulation publique ou à l'esthétique des rues et places.

Elles pourront être retirées en tout temps et sur simple avis, lorsque l'Administration le jugera convenable.

Dans le cas où le négociant ne se soumettrait pas au retrait d'autorisation, les marchandises exposées seraient saisies par les soins de l'Administration municipale.

ART. 135. — Pour les vitrines placées devant les magasins, la saillie sur la voie publique, calculée à partir du nu du mur de l'immeuble, sera fixée dans chaque cas particulier par l'Administration municipale.

Dans les endroits où des expositions de marchandises auront été autorisées sur le trottoir, elles ne devront, dans aucun cas, dépasser le tiers de la largeur du trottoir dans les voies de troisième classe; elles seront réduites à une largeur maximum de 0<sup>m</sup>50 dans les voies de deuxième classe et à une largeur maximum de 0<sup>m</sup>30 dans les voies de première classe.

§ 7. — *Lavage de voitures, d'ustensiles, etc., sur la voie publique.*

ART. 136. — Les propriétaires de voitures qui, à titre exceptionnel, pourraient être autorisés à faire le lavage de leurs voitures autour des fontaines publiques, seront soumis à une redevance annuelle fixée par l'Administration.

ART. 137. — Le lavage d'ustensiles et le dépôt de matériel de laiterie ne sont tolérés qu'aux conditions spéciales suivantes :

Le lavage devra se faire : du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre, le matin de 7 à 9 heures et le soir de 9 à 11 heures; du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars, le matin et le soir de 8 à 10 heures.

Les autorisations délivrées à bien plaisir, pourront être retirées en tout temps et sur simple avis; il ne pourra être amené sur l'emplacement du lavage plus de six boilles en même temps. Sitôt après le lavage les boilles devront être rentrées dans les magasins et en aucun cas elles ne pourront être laissées sur la voie publique, pas plus que les voitures à bras.

L'emplacement devra être soigneusement nettoyé après chaque lavage.

## CHAPITRE V.

### Prescriptions diverses.

§ 1. — *Enlèvement des immondices et des résidus de ménage.*

ART. 138. — Il est interdit, dans la Ville de Genève, de déverser sur la voie publique les immondices, balayures, résidus quelconques, débris de verre et de vaisselle, boîtes de conserves, etc.

Chaque immeuble devra, suivant son importance, être pourvu aux frais du ou des propriétaires d'un ou plusieurs récipients destinés à recevoir les balayures et résidus de tous les ménages de la maison.

Ces récipients seront en tôle, munis de deux anses et conformes aux modèles adoptés par la Ville; leur contenance ne devra pas dépasser 100 litres.

ART. 139. — Ces récipients seront placés sur la voie publique, à la porte des maisons, de 6 heures à 6 heures et demie du matin, du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre, et de 7 heures à 7 heures et demie, du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars.

En cas de désaccord entre propriétaires indivis, ces prescriptions seront remplies par le propriétaire le plus diligent après qu'il aura fait constater le refus des autres et sauf le recours contre ceux-ci.

ART. 140. — Dans les rues et places sur lesquelles se tiennent des marchés, les récipients devront être déposés entre midi et 1 heure les mercredis et samedis, les autres jours conformément aux prescriptions de l'art. 139. La même interdiction et les mêmes obligations s'appliquent aux maisons situées dans les cours, impasses ou passages.

ART. 141. — Les débris de verre, vaisselle, ferraille, boîtes de conserves et autres corps durs devront être déposés dans les récipients tous les lundis entre midi et 1 heure pour être recueillis par des tombereaux spéciaux annoncés au moyen d'une crécelle.

Il est interdit d'introduire des débris de cette catégorie dans les caisses à balayures de la levée ordinaire.

ART. 142. — Le contenu des récipients sera versé dans les tombereaux par les employés de la voirie.

## § 2. — *Balayage des trottoirs, enlèvement des neiges.*

ART. 143. — Les magasins et leurs abords doivent être balayés, le matin, avant 7 heures en été et avant 8 heures en hiver. Les trottoirs devront être suffisamment arrosés pour éviter le soulèvement de la poussière.

Pour les immeubles ne possédant pas de magasins, l'obligation de balayer le trottoir incombe aux concierges ou à leur défaut à telles autres personnes désignées à cet effet par le régisseur ou par le propriétaire.

ART. 144. — En cas de neige ou de verglas, les locataires du rez-de-chaussée des immeubles, les personnes occupant ces rez-de-chaussée et, à leur défaut, les propriétaires eux-mêmes, sont tenus de faire

balayer les trottoirs sur toute l'étendue des locaux qu'ils détiennent. Dans les rues où il n'existe pas de trottoirs, cette obligation s'étend, devant chaque bâtiment, à une largeur de 2 mètres. Le travail devra être achevé à 9 heures du matin, du 15 novembre au 15 janvier, et à 8 heures pendant les autres mois.

ART. 145. — Lorsque les propriétaires feront enlever la neige de leurs toits, il devront placer une barrière devant leur maison pendant la durée de ce travail. L'enlèvement ne pourra s'effectuer que jusqu'à 9 heures du matin, et ne devra pas commencer avant le jour. La neige enlevée des toits devra être immédiatement emportée aux frais et par les soins du propriétaire, et jetée aux lieux désignés par l'Autorité compétente.

ART. 146. — Il est interdit, pour le travail d'enlèvement des neiges, de faire usage de pioches, pelles carrées, ratissoires en fer ou autres objets susceptibles de dégrader le dallage des trottoirs. Les personnes convaincues d'avoir dégradé la voie publique, ou à leur défaut le propriétaire, seront tenus de supporter les frais de la réparation.

§ 3. — *Prescriptions relatives aux ménages.*

ART. 147. — Il est interdit d'étendre du linge ou autres objets en dehors des fenêtres, galeries et balcons, ou sur la voie publique ;

de secouer quelque objet que ce soit en dehors des fenêtres, galeries et balcons, ou sur la voie publique ;

d'arroser les pots et caisses à fleurs sur les fenêtres, balcons ou galeries, de manière à déverser l'eau sur la voie publique ;

de placer des vases ou caisses à fleurs sur des fenêtres non munies de galeries ;

de jeter de l'eau sur la voie publique, de manière à la rendre impraticable, ainsi que d'y jeter des matières corrosives ou de nature à salir ou à incommoder les passants ;

de fendre du bois sur la voie publique et de l'embarrasser par des objets de nature à gêner la circulation.

§ 4. — *Circulation des chariots et voitures transportant des charges d'un poids exceptionnel.*

ART. 148. — Les chariots et voitures circulant dans la Ville de Genève ou la traversant ne peuvent, sans une autorisation spéciale et écrite du Conseil Administratif, transporter des charges d'un poids supérieur à 20 tonnes pour un chariot à quatre roues, à 6 tonnes pour un chariot à deux roues.

Sur les ponts de l'Île, les charges autorisées ne dépasseront en aucun cas 6 tonnes pour des chariots à quatre roues et 3 tonnes pour des chariots à deux roues.

ART. 149. — Les personnes qui désirent être autorisées à emprunter les rues et ponts de la Ville — ceux de l'Île exceptés, voir alinéa ci-dessus — pour le transport de charges plus lourdes, qu'elles soient ou non chargées sur chariot, doivent s'adresser à cet effet, par écrit, au Conseil Administratif. Leur demande doit indiquer le poids exact des charges à transporter et l'itinéraire qu'elles auraient à suivre.

ART. 150. — Si le Conseil Administratif accorde l'autorisation qui lui est demandée, il fixe le moment précis du transport et prescrit toutes les mesures de précaution qu'il juge convenables, sous réserve des dispositions que l'Administration cantonale pourrait imposer aux requérants dans l'intérêt de la sécurité publique.

ART. 151. — Lorsque le Conseil Administratif l'estime nécessaire, il fait déposer à la Caisse municipale un cautionnement dont il fixe le chiffre en raison de l'importance des risques à courir.

ART. 152. — Les transports qui font l'objet du présent règlement ont toujours lieu, nonobstant l'autorisation du Conseil Administratif, aux périls et risques des concessionnaires, qui restent entièrement responsables à l'égard des tiers, de même qu'à l'égard de l'Administration, de toutes les conséquences de leur entreprise.

## CHAPITRE VI.

### Dispositions transitoires, abrogatoires et pénales.

ART. 153. — Les redevances annuelles sont perçues conformément au tarif ci-annexé, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1912.

ART. 154. — Le tarif des droits fixes sera appliqué aux autorisations nouvelles, dès la promulgation du présent règlement; les anciennes autorisations en sont exonérées.

ART. 155. — Sont abrogés :

Le règlement concernant les autorisations de travaux et de saillies et les locations sur la voie publique du 8 octobre 1909, approuvé par le Conseil d'Etat le 24 décembre 1909, ainsi que les arrêtés qui l'ont modifié jusqu'à ce jour, dans l'une ou l'autre de ses parties ;

ART. 156. — Les contrevenants au présent règlement seront passibles de peines de police, sans préjudice des peines plus fortes et de dommages-intérêts en cas de délit.

## VILLE DE GENÈVE

# Tarif pour les anticipations sur la voie publique

*Annexe au règlement spécial arrêté par le Conseil Administratif le 16 février 1912  
et approuvé par le Conseil d'Etat par arrêté en date du 29 mars 1912.*

N <sup>os</sup>	LES REDEVANCES ANNUELLES NE SE FRACTIONNENT PAS	DROITS FIXES			DROITS ANNUELS		
		1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>me</sup> classe	3 <sup>me</sup> classe	1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>me</sup> classe	3 <sup>me</sup> classe
	<b>Enseignes. (Le premier mètre ne se fractionne pas).</b>	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1	Enseignes nouvelles, appliquées, en saillie. . . . .	8.—	6.—	4.—	—	—	—
2	Enseignes remplacées, reconstruites ou modifiées (ce droit ne s'applique exclusivement qu'aux enseignes qui ont déjà été taxées), le mètre carré. . . . .	6.—	4.—	2.—	—	—	—
3	Enseignes temporaires, en calicot, affiches, etc., le mètre carré, par mois . . . . .	1.—	1.—	1.—	—	—	—
4	Redevance à payer par les régisseurs pour écriteaux « A louer » . . . . .	—	—	—	5.—	5.—	5.—
5	Enseignes sur murs appartenant à la Ville, le mètre carré. . . . .	—	—	—	2.—	2.—	2.—
6	Inscriptions sur murs appartenant à la Ville, le mètre carré. . . . .	—	—	—	1.—	1.—	1.—
7	Enseignes et réclames incrustées dans le revêtement des trottoirs, mosaïques, etc. (frise ou encadrement compris) : de 0 <sup>m</sup> 00 à 0 <sup>m</sup> 30 en avant de la ligne de propriété, le mètre carré au delà de 0 <sup>m</sup> 30, le mètre carré . . . . .	—	—	—	10.—	10.—	10.—
8	Enseignes en fer forgé, enseignes lumineuses placées en potence : jusqu'à 0 <sup>m</sup> 80 de saillie à partir du nu du mur . . . . . » 1 <sup>m</sup> 00 » » . . . . . » 1 <sup>m</sup> 20 » » . . . . . » 1 <sup>m</sup> 50 » » . . . . .	—	—	—	10.—	8.—	6.—
9	Enseignes dites girouettes . . . . .	—	—	—	15.—	10.—	8.—
10	Tableaux-réclames mobiles, le mètre carré. . . . .	—	—	—	20.—	15.—	10.—
11	Enseignes rafraîchies ou déplacées sans aucune modification. 2 fr. (Droit d'échelle). . . . .	—	—	—	30.—	20.—	15.—
12	Inscriptions sur murs et vitrages. 2 fr. (Droit d'échelle). . . . .	—	—	—	10.—	8.—	6.—
		—	—	—	2.—	2.—	2.—

	<b>Tentes mobiles.</b>					
13	Le mètre carré de projection horizontale. . . . .	3.—	2.—	1.—	—	—
14	Tentes mobiles remplacées ou modifiées (ce droit ne s'applique exclusivement qu'aux tentes mobiles qui ont déjà été taxées), le mètre carré. . . . .	2.—	1.—	1.—	—	—
15	Abris de tentes, le mètre courant . . . . .	1.—	1.—	1.—	—	—
16	Ecrans mobiles en toile, la pièce . . . . .	—	—	—	2.—	2.—
17	Inscriptions sur volants de tentes, le mètre courant. . . . .	1.—	1.—	1.—	—	—
	<b>Marquises.</b>					
18	Le mètre carré de projection horizontale. . . . .	15.—	12.—	10.—	—	—
19	Enseignes en fer forgé sur marquises, le mètre carré (par enseigne)	—	—	—	10.—	8.—
20	Lambrequins avec inscriptions sous marquise, le mètre courant (hauteur maximum 0 <sup>m</sup> 30) . . . . .	—	—	—	1.—	1.—
21	Lambrequins sans inscription sous marquise, le mètre courant. . .	3.—	2.—	1.—	—	—
	<b>Lampes, appareils d'éclairage, transparents-enseignes.</b>					
22	Petites lampes pendantes. . . . .	—	—	—	1.—	1.—
23	Lampes à arc, lanternes à gaz, sans inscription, jusqu'à 0 <sup>m</sup> 80 de saillie . . . . .	—	—	—	3.—	3.—
24	Au-dessus de 0 <sup>m</sup> 80 de saillie . . . . .	—	—	—	5.—	5.—
25	Lampes avec inscriptions, transparents-enseignes et autres appa- reils d'éclairage jusqu'à 0 <sup>m</sup> 80 de saillie . . . . .	—	—	—	10.—	8.—
26	Au-dessus de 0 <sup>m</sup> 80 de saillie . . . . . (Enseignes lumineuses. Voir article 8.)	—	—	—	15.—	12.—
	<b>Expositions extérieures de marchandises.</b>					
	(Le premier mètre ne se fractionne pas.)					
27	Appliquées contre les murs, le mètre carré . . . . .	—	—	—	5.—	4.—
28	En vitrines, le mètre carré : jusqu'à 0 <sup>m</sup> 10 de saillie . . . . . de 0 <sup>m</sup> 10 à 0 <sup>m</sup> 17 de saillie . . . . .	—	—	—	10.— 15.—	8.— 12.—
29	Placées sur les trottoirs, vides non déduits, le mètre courant . . .	—	—	—	15.—	12.—
30	Placées sur ou sous les marquises, le mètre carré . . . . .	—	—	—	1.—	1.—
31	Mannequins, la pièce . . . . .	—	—	—	5.—	4.—
32	Tourniquets pour cartes postales, la pièce . . . . .	—	—	—	15.—	12.—
	<b>Terrasses devant les cafés.</b>					
	(Les vides ou entrées ne sont pas déduits.)					
33	Le mètre carré . . . . .	—	—	—	20.—	15.—
34	Supplément pour le soir (à fixer dans chaque cas particulier) . . .	—	—	—	—	—
35	Vases, la pièce . . . . .	—	—	—	5.—	5.—
36	Ecrans vitrés, la pièce (voir art. 117) . . . . .	—	—	—	20.—	15.—

N <sup>os</sup>	LES REDEVANCES ANNUELLES NE SE FRACTIONNENT PAS	DROITS FIXES			DROITS ANNUELS		
		1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>me</sup> classe	3 <sup>me</sup> classe	1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>me</sup> classe	3 <sup>me</sup> classe
	<b>Véhicules de louage, droit de stationnement sur la voie publique.</b>						
37	Par voiture . . . . .	—	—	—	10.—	10.—	10.—
38	Par automobile . . . . .	—	—	—	30.—	30.—	30.—
	<b>Redevances diverses.</b>						
39	Stationnement de petits chars sur la voie publique, de jour, par char	—	—	—	3.—	3.—	3.—
40	De nuit, par char . . . . .	—	—	—	5.—	5.—	5.—
41	Stationnement de chars sur la voie publique devant les débridées, par char et par jour . . . . . Fr. 0.10	—	—	—	—	—	—
42	Lavage d'ustensiles sur la voie publique . . . . .	—	—	—	20.—	15.—	10.—
43	Torréfaction de café sur la voie publique . . . . .	—	—	—	15.—	12.—	10.—
44	Lavage de voitures devant les fontaines, par voiture . . . . .	—	—	—	30.—	25.—	20.—
45	Garages pour bicyclettes . . . . .	—	—	—	5.—	5.—	5.—
46	Tremplins sur la voie publique . . . . .	—	—	—	10.—	8.—	6.—
47	Horloges jusqu'à 0 <sup>m</sup> 80 de saillie . . . . .	—	—	—	10.—	8.—	6.—
48	Au-dessus de 0 <sup>m</sup> 80 de saillie . . . . .	—	—	—	15.—	12.—	10.—
49	Horloges avec enseigne ou inscriptions jusqu'à 0 <sup>m</sup> 80 de saillie . . . . .	—	—	—	20.—	15.—	10.—
50	Au-dessus de 0 <sup>m</sup> 80 de saillie . . . . .	—	—	—	25.—	20.—	15.—
51	Attributs de commerce, boîtes aux lettres et divers objets en saillie sur la voie publique . . . . .	—	—	—	10.—	8.—	6.—
52	Racle-pieds encastrés dans les trottoirs, le mètre carré . . . . .	—	—	—	5.—	5.—	5.—
53	Anneaux dans les trottoirs . . . . .	—	—	—	1.—	1.—	1.—
54	Sonnettes en saillie . . . . .	—	—	—	1.—	1.—	1.—
55	Volets ouverts sur la voie publique, avec inscriptions, par volet . . . . .	—	—	—	15.—	12.—	10.—
56	Jardinières placées en saillie sur la voie publique, le mètre courant . . . . .	—	—	—	1.—	1.—	1.—
	<b>Emplacements pour affichage.</b>						
57	Cadres en saillie sur la voie publique, le mètre carré . . . . .	—	—	—	3.—	2.—	1.—
58	Cadres sur murs appartenant à la Ville, le mètre carré . . . . .	—	—	—	10.—	8.—	6.—
59	Emplacements en retrait de la voie publique, redevance pour droit d'échelle, par emplacement . . . . .	—	—	—	10.—	10.—	10.—
60	Enseignes, réclames, etc., sur édifices n'appartenant pas à la Ville, le mètre carré . . . . .	—	—	—	10.—	10.—	10.—



	<b>Réclame mobile.</b>						
61	Redevance mensuelle de 5 francs par homme-sandwich, char ou tout autre objet ou véhicule circulant sur la voie publique.						
	<b>Fêtes de l'An.</b>						
62	Location d'emplacements pour les trois jours de fête, le mètr. carré	3.—	3.—	3.—	—	—	—
63	Carrousel et autres installations importantes, redevances à fixer dans chaque cas particulier . . . . .	—	—	—	—	—	—
	<b>Travaux sur la voie publique.</b>						
64	Autorisation pour un travail quelconque de construction ou de réparation n'entraînant pas une redevance prévue par le présent tarif, pour chaque autorisation . . . . .	2.—	2.—	2.—	—	—	—
65	Occupations diverses sur la voie publique, ponts de protection, ponts-branle, etc., par mètre carré et par mois (tout mois commencé sera payé en entier) . . . . . Fr. 0.50						
	<b>Saillies de nouvelles constructions et anticipations diverses</b>						
66	Balcons ayant plus de 1 <sup>m</sup> de saillie (crèmeries, restaurants, etc.), le m <sup>2</sup>	—	—	—	10.—	8.—	6.—
67	Avant-corps, cariatides, vérandas, balcons fermés (à fixer dans chaque cas particulier) . . . . .	—	—	—	—	—	—
68	Balcons, galeries, par porte ou fenêtre. . . . .	12.—	9.—	6.—	—	—	—
69	Grilles extérieures, par pièce. . . . .	6.—	4.—	2.—	—	—	—
70	Colonnes, pilastres, soubassements, contreforts, socles, le mètre courant, vides non déduits . . . . .	8.—	6.—	7.—	—	—	—
71	Cordons, corniches, bandeaux, tablettes de fenêtres, le mètr. courant	3.—	2.—	1.—	—	—	—
72	Tuyaux de descente, plateaux à bouchon, par pièce . . . . .	10.—	8.—	5.—	—	—	—
73	Marches en saillies, le mètre linéaire . . . . .	—	—	—	1.—	1.—	1.—
74	Volets s'ouvrant actuellement en dehors, au-dessous de 2 <sup>m</sup> 50, par pièce . . . . .	1.—	1.—	1.—	—	—	—
75	Soupiraux, jours de caves ou de sous-sol occupant la voie publique : jusqu'à 0 <sup>m</sup> 50 en avant de la limite de propriété, par mètr. carré au-delà de 0 <sup>m</sup> 50 en avant de la ligne de propriété, par mètre <sup>2</sup> . . . . .	—	—	—	12.—	10.—	8.—
76	Introduction dans les égouts de la Ville, prix unique pour chaque introduction. . . . .	—	—	—	24.—	20.—	16.—
77	Encadrements de magasins, caissons, le mètre carré . . . . .	20.—	20.—	20.—	—	—	—
78	Parements de décoration, devantures en fer forgé faisant saillie sur la voie publique, le m <sup>2</sup> . . . . .	5.—	4.—	3.—	—	—	—
					5.—	4.—	3.—

Le 2 avril, le Conseil Administratif a modifié la classification des rues de la Ville en vue de l'application des redevances fixées par le règlement ci-dessus.

#### TRANSPORT ET DESTRUCTION DES GADOUES.

Le Service des travaux a reçu de nouvelles offres intéressantes qu'il examine actuellement ; il est probable que, dans le courant de l'année, les études faites permettront d'établir un projet définitif pour la construction d'une usine d'incinération d'après celui des systèmes qui sera reconnu le plus avantageux.

#### ÉGOUTS.

Le plan du bassin d'écoulement aboutissant aux égouts de la rive droite, dont il est question dans le compte rendu de 1911, nous a été remis vers la fin de 1912.

L'établissement de ce plan a nécessité des travaux assez importants de nivellements et de vérifications des sections de canalisations.

Sur la base de ce plan, le Service des travaux a poursuivi ses études. Les négociations avec la Commune du Petit-Saconnex et l'Etat concernant la réfection de l'égout de la rue Voltaire et la répartition des frais, seront reprises dès le commencement de 1913 ; nous espérons qu'une entente interviendra rapidement.

#### DRAGAGE DU PORT.

Le dragage du port, commencé en octobre de l'année précédente, s'est continué jusque dans le courant du mois de juin où on dut le suspendre à cause des inconvénients qu'il apportait à la circulation des bateaux de la Compagnie de navigation.

Cette décision, ainsi que d'autres points secondaires, amenèrent l'entrepreneur de dragage à demander d'abord la nomination d'un tribunal d'arbitres pour juger les points en litige et, ensuite, la résiliation de son contrat. L'affaire a été portée

depuis devant le Tribunal de première instance et n'a pas encore été jugée.

A partir du mois d'octobre, la Ville a fait exécuter le dragage par son personnel sous la direction d'un contre-maitre spécialiste. Quelques défauts dans la canalisation sous-lacustre qui transporte les produits du dragage dans le bras droit du Rhône ont retardé quelque peu les travaux pendant le courant de janvier 1913 ; ils ont suivi une marche normale depuis lors.

#### ELARGISSEMENT DU QUAI DU LÉMAN.

On a procédé, en 1912, à la construction du mur de quai et de la plateforme destinée aux loueurs de bateaux. Le remblayage a été effectué presque complètement et la place a pu être ouverte au public à l'occasion des fêtes nautiques et d'aviation du mois d'août.

Il reste encore à terminer le perré dans la partie amont de l'ouvrage, et à aménager en promenade le terrain gagné sur le lac. Ce sera le travail de 1913.

Conformément au vœu exprimé par le Conseil Municipal, lors de la votation du crédit pour l'élargissement du quai du Léman, le Conseil Administratif a fait des démarches auprès du Conseil d'Etat pour la continuation de ce travail au-delà des limites de la Ville. Déférant à cette demande, et pour conserver à l'ouvrage le caractère d'unité qu'il doit avoir, le Conseil d'Etat nous a proposé de nous charger de ce travail moyennant l'allocation d'une somme de 60,000 fr., estimation du coût total de l'élargissement du quai, entre la rue Butini et le parc Mon-Repos.

---

## SECTION I. — BATIMENTS, ÉTUDES ET TRAVAUX NEUFS

Chef de Section : M. H. ROCHE, architecte.

---

### PERSONNEL.

En exécution du règlement du 29 mars 1912 réglant les attributions du personnel du Service, le Conseil Administratif a, dans sa séance du 2 avril, nommé M. Henry Roche, jusqu'ici dessinateur-architecte, aux fonctions de chef de la Section I, et M. Emmanuel Compin, jusqu'ici dessinateur à l'ancienne Section des bâtiments, dessinateur attaché aux études et travaux neufs.

### BATIMENTS.

*Muséum d'Histoire naturelle, rue Sturm.* — La Section a étudié une variante comportant la construction du bâtiment à l'angle du boulevard Helvétique et de la rue de Malagnou ; les résultats ont été de tous points défavorables.

*Annexe de l'Ecole primaire de la rue de Berne.* — Le projet définitif, les devis et les plans d'exécution ont été établis par la Section et le Conseil Municipal a voté, le 31 mai, les crédits pour la construction de ce bâtiment.

La maçonnerie a été adjugée à M. Blailé et le béton armé à MM. Thévenaz et Dumontay.

Les travaux ont commencé le 11 novembre.

### ÉTUDES.

Avant-projet, avec devis estimatif, de bâtiment à destination de Bourse du travail, à l'angle de la place du Temple et de la rue des Terreaux du Temple ; aménagement des abords du Monument National et de l'île Rousseau ; élargissement de la partie du quai du Léman située sur le territoire du Petit-Sacon-

nex, raccord avec le parc Mon-Repos, jardinage du quai du Léman et raccord avec le quai du Mont-Blanc ; raccord de la rue de la Croix-Rouge avec le Monument de la Réformation ; agrandissement de l'aile Nord du cimetière de St-Georges avec devis estimatif.

*Plan de rectification et d'alignement des quartiers* : Délices, du Seujet-St-Gervais (variantes, nivellements et maquette) ; Grottes, avec lotissement d'une partie de « Servette-Ville » ; Pâquis avec désignation des emprises ; Bergues ; quartier compris entre les rues de la Croix-d'Or, de Rive et le Bourg-de-Four, la rue Verdaine et la Madeleine, avec lotissements et niveaux.

*Nivellements* des artères suivantes : place du Molard et rue du Marché, rue des Allemands, rues du Vuache et Malatrex prolongée, angle des rues de Lausanne et de l'Ecole, angle des rues de la Prairie et Liotard, rues Rôtisserie et Traversière, rue du Prieuré, angle rue de la Navigation et rue de l'Ecole, rue de Montbrillant, rue des Gares.

*Requêtes* présentées en vue de constructions et de transformations d'immeubles sur le territoire de la Ville de Genève :

Rue de l'Ecole, rue du Nord, bâtiment locatif ;

Rue Jean-Jaquet, blanchisserie ;

Corraterie, 14, salle de spectacles ;

Rue du Vuache, rue Malatrex prolongée, 6 bâtiments locatifs ;

Chantepoulet, 23, annexe sur cour ;

Montbrillant, 42<sup>bis</sup>, surélévation ;

Rue Baudit, atelier ;

Rue du Môle, annexe sur cour ;

Rue des Buis et chemin des Clos, garage et portail ;

Rue Général Dufour, surélévation ;

Avenue des Petits Délices, 4 immeubles locatifs ;

Bourg-de-Four, 24, salle de réunions (sur cour) ;

Rue de Berne, 56, annexe ;

Rue du Marché, 17 à 21, bâtiment commercial ;

Rue Töpffer, 19, bow-window ;  
Rue Ph. Plantamour, surélévation ;  
Rue des Pâquis, agrandissement d'un garage ;  
Carrefour de Rive, surélévation ;  
Chemin des Clos, 31, écurie et dépendance ;  
Rue de l'Evêché, 5, annexe sur cour ;  
Rue des Gares et rue de Montbrillant, immeuble locatif ;  
Rue Ph. Plantamour et rue du Léman, immeuble locatif ;  
Avenue des Bosquets, hangar ;  
Quai du Mont-Blanc, escalier de service du Kursaal ;  
Rue des Chaudronniers, 7, modification des combles ;  
Quai du Léman, agrandissement de la vérandah de l'hôtel  
National ;  
Salle de la Réformation, dégagements ;  
Rue de Lausanne, magasins ;  
Temple de St-Gervais, chaufferie ;  
Rue de Montbrillant, portail ;  
Servette, 21, transformation du rez-de-chaussée ;  
Rue de Lyon, 43 et 43<sup>bis</sup>, cave et atelier sur cour ;  
Promenade St-Antoine, garage ;  
Rue Ph. Plantamour, annexe ;  
Rue Voltaire, hangar provisoire ;  
Eglise Notre-Dame, restauration ;  
Rue Céard, 13, lucarnes ;  
Rue de l'Industrie, surélévation ;  
Rue du Commerce, 9, modification au rez-de-chaussée ;  
Montbrillant, 10, hangar sur cour ;  
Rue de Lausanne, rue de l'Ecole, 2 bâtiments locatifs ;  
Rue du Rhône, 56, bâtiment sur cour ;  
Rue Gevray, 2, bâtiment locatif ;  
Place de la Madeleine, rue d'Enfer, immeuble locatif ;  
Rue de la Navigation, atelier sur cour ;  
Rue de la Navigation, 5, immeuble locatif ;  
Rue de Lausanne, 35, agrandissement et lucarne ;  
Rue de Berne, 24, transformation bains et buanderie ;  
Rue de l'Ancien-Port, annexe pour garage ;

Rue et place des Grottes, transformation et surélévation ;  
Terreaux du Temple, surélévation et annexe.

Pour l'*Exposition des plans de villes*, organisée à Genève par la Société d'Art public, la Section a établi un plan de la Ville en 1835, un plan des études d'aménagement des différents quartiers et des principales artères prévues au plan cantonal d'extension, et le plan de diverses opérations projetées ou décrétées.

#### TRAVAUX NEUFS.

*Ariana* : aménagement des salons du rez-de-chaussée de la villa pour qu'ils puissent servir aux réceptions offertes par la Ville ; *rue du Prieuré* : démolition et reconstruction, aux nouveaux alignements, du mur de clôture de la propriété Guillemaud ; établissement d'un banc autour d'un arbre de la *place de la Taconnerie* et pose de marches au bas de la *rampe de la Treille*, du côté de la place Neuve.

#### DIVERS.

La Section a examiné les requêtes pour poses d'enseignes, attributs de commerce, marquises, colonnes d'affichage, éta-lages, etc., sur la voie publique. Elle a exercé la surveillance des chantiers occupant la voie publique pour constructions et réparations d'immeubles. Elle a dressé un rôle des *ravalements et réparations de façades* de manière à pouvoir exercer un contrôle et exiger les travaux nécessaires dans ce domaine. La surveillance est exercée conjointement avec la Police municipale.

---

## SECTION II. — PROMENADES ET JARDINS

Jardinier-chef : M. G.-F. NITZSCHNER.

### PERSONNEL.

L'équipe des ouvriers réguliers de la Section des promenades et jardins comptait au 31 décembre 1911 :	44	ouvriers.
Sortis volontairement . . . . .	2	
Décès . . . . .	1	3 »
		<hr/>
		41 ouvriers.
Embauchés en 1912 . . . . .	3	»
		<hr/>
Total au 31 décembre 1912 :	44	<u>ouvriers.</u>

La taille des nombreux arbres et arbustes occupe un personnel de 20 hommes pendant une période de 3 à 4 mois suivant la température.

Les arbres de haute futaie nécessitent un personnel et un outillage spécial.

*Serres.* — Les serres, orangerie, couches, etc., ont fourni 75,000 plantes et les horticulteurs 38,000 pour l'ornementation des corbeilles et décorations.

*Jardin de Saint-Jean.* — Le 11 juin, le Conseil Administratif a décidé de faire procéder à l'installation de l'éclairage électrique dans cette promenade, ce qui a permis de la laisser ouverte, pendant la saison d'été, jusqu'à 10 heures du soir.

*Promenade des Bastions.* — Plusieurs plantations ont été renouvelées; entre autres les bosquets qui bordent la rue Saint-Léger.

L'absence de canalisation nuit beaucoup à l'entretien des allées; cette question devra être étudiée afin que la promenade soit en bon état au moment de l'inauguration du Monument de la Réformation.

*Bois de la Bâtie.* — Un hangar a été construit pour abriter



l'outillage. La coupe réglementaire du bois a été effectuée suivant l'ordonnance forestière.

Les éboulements sont toujours fréquents dans les ravins ; quelques travaux de soutènement s'imposent.

*Bois des Frères.* — La Section a procédé à une surveillance pendant l'été ; les coupes réglementaires ont été exécutées.

*Parc Mon-Repos.* — Les allées ont été refaites et goudronnées. Les serres ont été réparées et repeintes.

Le Service électrique a installé une cabine près des remises.

*Ile Rousseau.* — L'aménagement commencé en 1911 a été terminé pour les fêtes du bi-centenaire de J.-J. Rousseau.

Le kiosque à rafraîchissements a été transformé en un pavillon XVIII<sup>me</sup> siècle.

*Quai du Mont-Blanc.* — Les plantes isolées, devenues trop grosses et inégales, ont été enlevées et remplacées. Des canalisations ont été installées et les allées rechargées et cylindrées.

*Quai du Léman.* — Les nouvelles constructions ont nécessité une rectification de l'alignement de la plantation ; cinq jeunes arbres ont été plantés.

*Monument National.* — La promenade entourant le Monument National a été aménagée suivant le plan arrêté par le Conseil Administratif le 26 janvier, plan qui avait été soumis à la Commission des travaux. Le Monument National se trouve dégagé : une partie des bosquets et un gros platane qui gênaient la vue du lac ont été supprimés.

Deux mâts porte-drapeaux, pourvus d'un éclairage électrique, ont été érigés de chaque côté du monument.

*Divers.* — Quelques modifications ont été apportées aux plantations de la place Edouard Claparède.

Les bosquets du Bourg-de-Four ont été renouvelés et les allées refaites.

Deux arbres malades de la place de l'église anglaise ont été remplacés.

Les allées de la promenade de la gare ont été réparées.

Le boulevard Georges Favon a été pourvu d'une nouvelle plantation de 45 arbres.

Nous avons été chargés par l'Etat de l'entretien des pelouses faisant suite à la promenade du Lac, sur le quai des Eaux-Vives, moyennant le paiement d'une redevance annuelle.

En avril, la Section des promenades et jardins a procédé à l'aménagement de la nouvelle promenade de la Console, près de l'Herbier Delessert.

La même section a fourni les plantes nécessaires aux représentations théâtrales. Elle a pourvu aux décorations de salles pour les fêtes des écoles et de l'Université, pour les réceptions officielles, les congrès, les expositions et la fête du bi-centenaire de J.-J. Rousseau.

Les décorations permanentes du Musée d'Art et d'Histoire, de l'Hôtel municipal, de l'Hôtel de Ville et du Théâtre ont été établies suivant l'usage.

---

### SECTION III. — VOIRIE (CONSTRUCTION)

Chef de Section : M. H. BENOIT.

---

#### *a)* Administration.

Le 17 décembre, le Conseil Administratif a nommé M. Henri Courvoisier aux fonctions de surveillant des travaux. M. Courvoisier était déjà en service depuis un certain temps.

Huit allocations — dont une à partir de 1913 — ont été accordées à d'anciens ouvriers incapables de continuer leur service.

Le Conseil a adjugé, le 23 janvier, les travaux de réfection de pavage en bois à exécuter pendant l'année 1912, à MM. Spinedi & C<sup>ie</sup> pour la rive droite, et à MM. Stalet frères pour la rive gauche; le 17 mai, les travaux d'asphaltage à exécuter pendant

l'année 1912, à MM. Stalet frères et à la Société d'entreprises et de constructions à Neuchâtel.

Sur 13 propriétaires intéressés aux travaux de réfection de la chaussée du quai du Mont-Blanc, deux seulement ont accepté d'y participer dans une proportion notablement réduite. Dans ces conditions, le Conseil Administratif a décidé d'ajourner à l'année prochaine l'exécution de la première partie de ces travaux. Celle-ci comprendra le tronçon du quai situé entre le pont du Mont-Blanc et la rue Adhémar Fabri. Sur le préavis de la Commission des travaux, le Conseil Administratif a adopté un revêtement en pavés de bois.

*Ouvertures autorisées sur la voie publique :*

	1909	1910	1911	1912
Service des Eaux . . . . .	257	274	306	353
» du Gaz . . . . .	190	495	458	641
» Electrique . . . . .	88	98	143	173
Téléphone . . . . .	9	—	8	12
Particuliers et entrepreneurs . . . . .	70	73	137	291
Total . . . . .	<u>614</u>	<u>940</u>	<u>1052</u>	<u>1470</u>

Sur le total de 1912, on compte en ce qui concerne les revêtements spéciaux : 649 brèches dans le ciment ; 621 brèches dans le pavé carré ; 59 brèches dans le pavé rond ; 55 brèches dans l'asphalte ; 47 brèches dans le pavé de bois.

*Tramways.*

Les travaux suivants ont été exécutés par la Compagnie genevoise des tramways électriques, durant l'année 1912, sur le territoire de la Ville de Genève :

1. Renouvellement des aiguillages et voies de l'installation pour le service des marchandises en gare de Cornavin ;
2. Enlèvement des traverses en bois sous la voie à la rue de Cornavin et remplacement par des longrines en béton. Pavage ;

3. Remplacement des éclisses ordinaires par des éclisses à patin au quai du Mont-Blanc et à la rue des Alpes;
4. Modification du tracé des voies à la place des Alpes;
5. Remplacement de rails courbes usagés :
  - a) Rue de la Pépinière-place Montbrillant,
  - b) Rue de la Pépinière-rue de la Servette,
  - c) Place Neuve,
  - d) Boulevard des Tranchées;
6. Calage de voie au béton au boulevard James Fazy;
7. Modification du tracé des lignes N° 2, Jonction-Parc des Eaux-Vives, N° 3, Petit-Saconnex-Champel et N° 4, Carouge-Mon-Repos, de la place Bel-Air à la rue du Stand; soudure des joints à la rue du Stand;
8. Démolition des voies place Bel-Air-quai de la Poste-rue Diday-la Treille-place de la Poste-rue du Stand et rue du Grutli;
9. Renouvellement des croisements de voie à l'entrée du pont du Mont-Blanc, culée rive droite;
10. Renouvellement d'un croisement de voie à la place de Montbrillant;
11. Démolition d'une voie de raccordement à la place Claparède;
12. Construction d'un évitement à la rue de Malatrex;
13. Etablissement de la double voie et soudure des joints à la rue de la Croix-d'Or;
14. Réfection de longrines en béton et pavage en grès à la rue des Pâquis;
15. Remplacement de rails Demerbe par 18C à la rue des Deux Gares, revêtement de la chaussée en Reformguss;
16. Construction d'une voie de garage en cul-de-sac à Rive;
17. Remplacement de 2 aiguillages et d'un croisement de voie à la place Bel-Air;
18. Vernissage des poteaux de la ligne aérienne;
19. Construction d'un atelier à la gare de Cornavin-marchandises,- et d'autres petites réparations de moindre importance.

*b) Personnel ouvrier.*

L'équipe des ouvriers réguliers de la section comptait, au 31 décembre 1911 . . . . .	80 ouvriers
Sortis volontairement . . . . .	2
Renvois . . . . .	1
Retraités . . . . .	7
Diminution. . . . .	10 »
	<hr/>
	70 ouvriers
Embauchés en 1912 . . . . .	9 »
	<hr/>
Total au 31 décembre 1912 . . . . .	<u>79 ouvriers</u>

Ce personnel se répartit comme suit :

Piqueurs . . . . .	4
Commis-dessinateur . . . . .	1
Surveillants des fouilles. . . . .	2
Magasiniers . . . . .	2
Forgerons . . . . .	2
Menuisier-charron . . . . .	1
Mécaniciens. . . . .	2
Paveur et aide-paveur . . . . .	2
Maçon et aide-maçon. . . . .	2
Manœuvres . . . . .	61
	<hr/>
Total	<u>79 ouvriers</u>

Les casseurs de pierres travaillant à la tâche, c'est-à-dire au mètre cube de macadam cassé, ne sont pas compris dans le personnel ouvrier régulier; leur nombre s'est élevé à 13.

Nous avons en outre occupé temporairement *128 ouvriers sans travail* ou *supplémentaires*, du 4 mars au 31 décembre, ce qui donne un total de 4594 journées.

c) Rues.

ENTRETIEN DES RUES PAVÉES ET ASPHALTÉES.

*Pavage en pierre.* Sur le crédit spécial de 300,000 francs (du 2 mars 1909), la transformation de la chaussée macadamisée de la rue des Pâquis en pavés de pierre a été exécutée sur une surface de 2480<sup>m²</sup>08.

Nous avons profité de ces travaux pour améliorer notablement les profils de cette artère, pour redresser et remplacer des bordures de granit, sur une longueur de 340<sup>m</sup>75, et pour refaire des trottoirs en ciment, sur une surface de 505<sup>m²</sup>70.

Le raccord provisoire, en pavés carrés neufs, de la rue de la Croix-d'Or et de la place Longemalle, sur une surface de 952<sup>m²</sup>55, a été exécuté au moyen du crédit spécial voté en 1911.

Les travaux importants à signaler, exécutés sur les crédits budgétaires, sont les suivants :

Réfections complètes en pavés neufs :

Rive droite :

Rue Guillaume-Tell sur une surface de .	664 <sup>m²</sup> 56	
Boulevard James Fazy » » » .	578 <sup>m²</sup> 17	1242 <sup>m²</sup> 73

Rive gauche :

Rue du Stand . . » » » .	737 <sup>m²</sup> 74	
Grand-Quai . . . » » » .	589 <sup>m²</sup> 54	
Rue Diday . . . » » » .	307 <sup>m²</sup> 84	
Place Neuve . . . » » » .	327 <sup>m²</sup> 10	
Place Longemalle . » » » .	350 <sup>m²</sup> 46	
Place de la Taconnerie » » » .	369 <sup>m²</sup> 21	2681 <sup>m²</sup> 89

Le pavé rond était en mauvais état et a été remplacé par du pavé carré.

Soit une surface totale de . . 3924<sup>m²</sup>62

Réfection complète en pavés vieux :

Rive droite :

dans diverses rues, sur une surface de . . . 185<sup>m²</sup>65

Rive gauche :

dans diverses rues, sur une surface de . . . 509<sup>m²</sup>77

Total. . . . . 695<sup>m²</sup>42

Les réfections de passerelles se sont élevées à :

Rive droite: a) par les entrepreneurs . . . 429<sup>m²</sup>72

» » b) » » paveurs de la Ville. 340<sup>m²</sup>50 770<sup>m²</sup>22

Rive gauche: a) par les entrepreneurs . . . 678<sup>m²</sup>94

» » b) » » paveurs de la Ville. 142<sup>m²</sup>50 821<sup>m²</sup>44

Total. . . . . 1591<sup>m²</sup>66

A signaler également, l'établissement de deux nouvelles passerelles au boulevard Helvétique et de deux passerelles à l'angle des rues des Casemates et de Monnetier.

Les réfections exécutées en 1912, sur les crédits budgétaires, se sont élevées à 6211<sup>m²</sup>70.

*Nota* : Les réfections ou l'établissement des gondoles pavées figurent à la rubrique « Trottoirs ».

*Asphalte.* — Les réfections de brèches d'asphalte ont atteint cette année une surface de 906<sup>m²</sup>20.

La place de la Fusterie a été refaite complètement sur une surface de 656<sup>m²</sup>24 ; dans ce chiffre est comprise la partie pavée de 194<sup>m²</sup>29 qui a été transformée en asphalte.

En outre, nous avons fait l'essai d'un nouveau produit dit « Reformguss ». Ce revêtement dont nous avons vu l'application dans différentes villes de Suisse semble donner toute satisfaction. Il fournit une surface d'une seule coulée et sans aucun joint.

Nous ne saurions cependant nous prononcer dorés et déjà sur cet essai.

*Pavage en bois.* — Les travaux suivants ont été exécutés au moyen de crédits spéciaux : pavage de la rue du Stand, entre les rues Diday et de la Corraterie, sur une surface de 405<sup>m²</sup> ; pavage de la rue de la Croix-d'Or, sur une surface de 1708<sup>m²</sup>55. Ce dernier travail, nécessité par l'élargissement de la rue de la Croix-d'Or, comportait aussi une modification des profils de cette artère et la réalisation des niveaux définitifs ; on en a profité pour redresser et remplacer les bordures en granit sur une longueur de 344<sup>m</sup>24, ainsi que pour procéder à la réfection totale des trottoirs, sur une surface de 711<sup>m²</sup>36.

Le pavage en bois a nécessité les réfections ci-après :

Rive droite :

Rue du Mont-Blanc . . . . .	1023 <sup>m²</sup> 30	
Quai des Bergues . . . . .	52 <sup>m²</sup> 94	1076 <sup>m²</sup> 24

Rive gauche :

Rue de la Corraterie . . . . .	706 <sup>m²</sup> 37	
Place Bel-Air . . . . .	383 <sup>m²</sup> 26	
Place du Port . . . . .	191 <sup>m²</sup> 56	
Rue du Marché . . . . .	141 <sup>m²</sup> 64	
Rue des Allemands . . . . .	127 <sup>m²</sup> 40	
Rue du Rhône . . . . .	107 <sup>m²</sup> 85	
Rue de l'Hôtel-de-Ville . . . . .	82 <sup>m²</sup> 62	
Rue de Rive . . . . .	22 <sup>m²</sup> 89	1763 <sup>m²</sup> 59

soit une surface totale de 2839<sup>m²</sup>83

Nous supprimons peu à peu le pavé de bois « karri ». Ce pavé, très homogène et résistant, devient glissant par les temps humides et à la suite de l'usure. Il cause, par ce fait, quelquefois des accidents et nécessite de fréquents sablages.

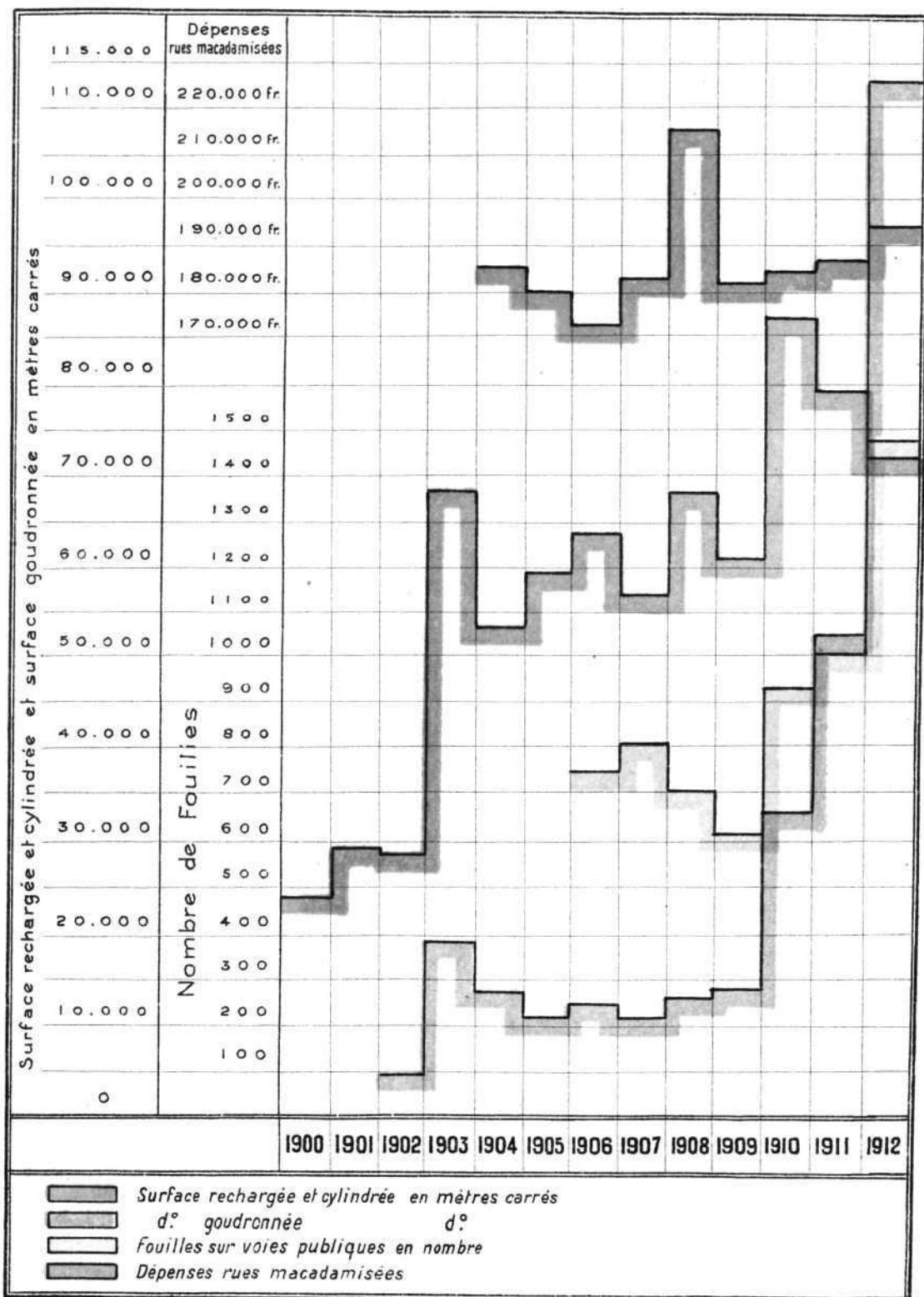
*Nota :* Voir le tableau comparatif des divers revêtements des chaussées montrant l'augmentation des pavages et la diminution des surfaces macadamisées.





# VILLE DE GENÈVE

## ENTRETIEN DES RUES MACADAMISÉES



- Surface rechargée et cylindrée en mètres carrés
- d'égouttement d'égouttement
- Fouilles sur voies publiques en nombre
- Dépenses rues macadamisées

*Rues macadamisées.* — Les réfections, recharges et cylindrages se sont élevés à :

Rive droite . . . .	37,400 <sup>m<sup>2</sup></sup> 16
» gauche. . . .	34,647 <sup>m<sup>2</sup></sup> 33
Total . . . .	<u>72,047<sup>m<sup>2</sup></sup>49</u>

pour lesquels il a été employé 6,037<sup>m<sup>3</sup></sup>26 de macadam.

A signaler comme travaux importants : l'élargissement de la rue Saint-Jean, sur une surface de 486<sup>m<sup>2</sup></sup>. Nous avons profité de ce travail pour améliorer les profils de cette artère, du boulevard James Fazy à la limite de la Ville, et pour empierrer complètement cette rue, de plus en plus fréquentée. Il a été procédé à l'élargissement de la rue du Prieuré, sur une surface de 187<sup>m<sup>2</sup></sup>.

Le Service des travaux a fait l'acquisition d'un rouleau compresseur muni d'une défonceuse, le rouleau n° 1, acheté en 1899 étant hors d'usage et un seul compresseur ne suffisant pas pour l'exécution rapide des cylindrages. Le prix de cette machine a été supporté par le budget ordinaire de la Section de voirie (construction),  $\frac{2}{3}$  sur l'exercice 1912 et  $\frac{1}{3}$  sur l'exercice 1913.

*Goudronnages.* — Le goudronnage continue à nous donner toute satisfaction, surtout pour les chaussées à faible charroi. Son application a été faite sur un grand nombre d'artères accusant un trafic secondaire.

Les voies publiques suivantes ont été traitées au goudron :

Rive droite : rues de l'Ancien-Port, Ph. Plantamour, Jean Jaquet, de la Cloche, de Monthoux, Alfred Vincent, du Fossé Vert, Adhémar Fabri, Thalberg, place des Alpes, rues Rossi, Michel Roset, Lugardon, Pécolat, Chantepoulet, square de Chantepoulet, rues de Berne, Chaponnière, de Neuchâtel, du Môle, de la Navigation, du Léman, de l'Ecole, Sismondi, Charles Cusin, des Pâquis, Rothschild, des Buis, Argand, Gutenberg, Louis Favre, Tronchin, de la Prairie, de Chantepoulet, sur une surface de 46,114<sup>m<sup>2</sup></sup>50.

Rive gauche : rond-point de Plainpalais, rues de l'Université, Saint-Ours, de Candolle (1<sup>re</sup> partie), du Général Dufour, de Saussure, de la Plaine, Calame, de Hesse, de la Synagogue, de la Bourse, place de la Synagogue, rues Petitot, du Grutli, de Hollande, Abauzit, place de la Poste, boulevard du Théâtre, rues Batholony, Hornung, place Neuve, rues d'Italie (1<sup>re</sup> couche), du Mont-de-Sion, Töpffer, Munier-Romilly, de Malagnou, Saint-Victor, quai Pierre Fatio, rues d'Italie (2<sup>me</sup> couche), du Prince, des Casemates (chaussées et trottoirs), boulevard Helvétique, rues Saint-Léger, de Candolle (2<sup>me</sup> partie), Charles Galland, Bellot, de Monnetier, passage François Huber (2 fois), rues Lefort (2 fois), et Constantin, sur une surface de 66,539<sup>m</sup>25, soit sur une surface de 112,653<sup>m</sup>285 pour les deux rives.

*Augmentation des surfaces goudronnées depuis 1909.*

	1909	1910	1911	1912
Rive droite	— —	8,745 <sup>m</sup> 295	9,587 <sup>m</sup> 2—	46,114 <sup>m</sup> 250
Rive gauche	15,387 <sup>m</sup> 2—	24,915 <sup>m</sup> 223	43,130 <sup>m</sup> 292	66,539 <sup>m</sup> 225
Surface totale	<u>15,387<sup>m</sup>2—</u>	<u>33,661<sup>m</sup>218</u>	<u>52,717<sup>m</sup>292</u>	<u>112,653<sup>m</sup>275</u>

Le prix moyen par mètre carré est, en 1912, de 0 fr. 13 contre 0 fr. 138 en 1911.

*Entretien des trottoirs.* — Les trottoirs en asphalte tendent à disparaître par suite de leur réfection en ciment. Les surfaces réparées se sont élevées à :

Rive droite . . .	735 <sup>m</sup> 257
Rive gauche . . .	1,735 <sup>m</sup> 253
Total . . .	<u>2,471<sup>m</sup>210</u>

Il a été réparé 4,750<sup>m</sup>198 de gondoles pavées dont :

Rive droite :

par les entrepreneurs . . . . .	733 <sup>m</sup> 113	
par les paveurs de la Ville . . . . .	2,593 <sup>m</sup> 1—	3,326 <sup>m</sup> 113

Rive gauche :

par les entrepreneurs . . . . .	1,234 <sup>m</sup> 135	
par les paveurs de la Ville . . . . .	190 <sup>m</sup> 150	1,424 <sup>m</sup> 185
Total		<u>4,750<sup>m</sup>198</u>

Nous avons en outre procédé à la réfection de 607<sup>m</sup>58 de bordure de granit et de 995<sup>m</sup>45 de bordure en planche.

A signaler comme travaux importants : la remise en état du refuge au boulevard Helvétique, de la rue de Malagnou à la rue de l'Athénée ; des bordurettes et gondoles ont été placées sur une longueur de 674<sup>m</sup>80 ; l'aménagement du refuge du square Pradier, soit établissement de bordures pavées et gondoles sur une longueur de 146<sup>m</sup>30 ; l'établissement d'une passerelle en ciment au quai Pierre Fatio, le long de la Promenade du Lac, du Grand Quai à la limite de la Ville, sur une surface de 427<sup>m</sup>26.

Par suite de la suppression de la voie de la Compagnie genevoise des tramways électriques, du boulevard du Théâtre à la rue Bovy-Lysberg, le refuge qui avait été supprimé en partie vis-à-vis de l'entrée des artistes a été rétabli.

Sur la demande du Département fédéral des chemins de fer, une modification a été exécutée au trottoir à l'angle des rues Malatrex et Voltaire, la distance réglementaire des rails de la Compagnie genevoise de tramways électriques à la bordure des trottoirs étant insuffisante.

*Trottoirs neufs.* — La surface des trottoirs neufs établis cette année s'élève à :

Ciment : rive droite . . . . .	682 <sup>m</sup> 290	
rive gauche . . . . .	615 <sup>m</sup> 259	1,298 <sup>m</sup> 249
Pavés carrés : rive droite . . . . .	27 <sup>m</sup> 236	
rive gauche . . . . .	— —	27 <sup>m</sup> 236
	Total	<u>1,325<sup>m</sup>285</u>

La longueur des gondoles neuves établies au cours de cet exercice s'élève à :

rive droite . . . . .	351 <sup>m</sup> 40	
rive gauche . . . . .	107 <sup>m</sup> —	<u>458<sup>m</sup>40</u>

La longueur des bordures neuves posées s'élève à :

Rive droite . . . . .	409 <sup>m</sup> 38	
Rive gauche . . . . .	246 <sup>m</sup> 36	<u>655<sup>m</sup>74</u>

*d) Ponts et Quais.*

*Ponts de l'Île.* — On constata, en procédant à la revision des piles des ponts de l'Île, que des fissures s'étaient produites dans les blocs de béton soutenant les pilotis sur lesquels s'appuient les piles du pont amont (bras droit). Comme il était à craindre que ces fissures aient amené une détérioration des pilotis, le Service des travaux fit examiner de près ces piles et pratiquer des sondages pour s'assurer de l'état de conservation des pilotis. Ils furent reconnus en bon état en général. Le garnissage en béton sera refait dans ses parties défectueuses et là où il a été entamé par les sondages. Les pilotis détériorés seront recépés en dessous du niveau des plus basses eaux.

Le mauvais état du revêtement en asphalte des ponts de l'Île (côté aval), a nécessité une réfection complète de la chaussée sur une surface de 880<sup>m</sup>218.

Le Rostolith du pont de la Coulouvrenière continue à résister au gros roulage qu'il doit supporter ; seuls quelques pavés se sont effrités aux endroits où les joints et articulations du pont ont occasionné des pressions considérables entre les rangées de pavés. Ce revêtement continue à nous donner toute satisfaction. Par suite d'un affaissement de terrain vers la dernière culée du pont, côté boulevard James Fazy, on a relevé 22<sup>m</sup>25 de bordure et refait une partie du carrelage des trottoirs du pont et une partie des dallages du boulevard.

Le revêtement en pavé de bois de la chaussée du pont du Mont-Blanc s'est bien comporté ; cependant il demandera quelques réparations pendant l'exercice 1913.

Les murs du quai de la Poste, du quai Besançon-Hugues, du Grand Quai et du Jardin anglais ont été jointoyés et nettoyés, ainsi que les escaliers des passerelles de l'Île qui réclamaient d'importantes réparations.

Les barrières du quai des Moulins, du quai des Bergues et de l'Île Rousseau ont été repeintes, ainsi que les barrières des ponts de Saint-Antoine.







## SURFACE DES RUES ET PONTS DE LA VILLE

	SURFACES		
	Au 31-XII-11	Transformées en 1912	Au 31-XII-12
	m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>
<b>A. — RUES (Chaussées)</b>			
Macadam. . . . .	396.271 34	- 3.958 08 + 540 55	392.853 81
Passerelles pavées . . . . .	18.782 59	- 225 89 + 127 52	18.684 22
Pavés de pierre. . . . .	57.631 13	- 414 36 + 2.730 28	59.947 05
» de bois . . . . .	29.326 01	- 20 70 + 860 09	30.165 40
» de verre Guerchey . . . . .	59 58	—	59 58
» de brique Bossot . . . . .	79 05	—	79 05
» d'asphalte Leuba. . . . .	27 60	—	27 60
» » planelles de Travers. . . . .	116 18	—	116 18
» de Rostolith . . . . .	42 —	—	42 —
Asphalte comprimé Monolithe . . . . .	13.434 49	+ 1.008 10	14.442 59
Lithofalt . . . . .	1.768 37	+ 137 08	1.905 45
Ciment . . . . .	686 01	—	686 01
Vulkanol . . . . .	126 22	—	126 22
<b>Total. . . . .</b>	<b>518.350 57</b>	<b>+ 784 59</b>	<b>519.135 16</b>
<b>A. — RUES (Trottoirs).</b>			
Terre avec ou sans bordure . . . . .	66.298 64	- 501 71 + 47 20	65.842 13
Asphalte . . . . .	15.279 30	- 70 24	15.209 06
Pavés de pierre. . . . .	17.172 60	- 95 29 + 27 56	17.104 87
Ciment . . . . .	173.799 82	- 862 96 + 1.444 90	174.378 76
<b>Total. . . . .</b>	<b>272.550 36</b>	<b>- 15 54</b>	<b>272.534 82</b>
<b>Total des rues (chaussées et trottoirs). . . . .</b>			<b>791.669 98</b>

## DE GENÈVE ET DE LEURS DIVERS REVÊTEMENTS.

	SURFACES		
	Au 31-XII-11	Transformées en 1912	Au 31-XII-12
	m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>
<b>B. — PONTS (Chaussées).</b>			
Lithofalt . . . . .	361 35	—	361 35
Plateaux de bois . . . . .	68 66	—	68 66
Pavés de grès . . . . .	241 95	—	241 95
Asphalte . . . . .	3.871 44	—	3.871 44
Rostolith . . . . .	1.412 37	—	1.412 37
Ciment . . . . .	223 71	—	223 71
Pavés de bois . . . . .	2.987 26	—	2.987 26
Total. . . . .	9.166 74	—	9.166 74
<b>B. — PONTS (Trottoirs).</b>			
Asphalte . . . . .	307 15	—	307 15
Ciment . . . . .	4.596 —	—	4.596 —
Planelles de grès (Coulouvrenière) . . . . .	1.160 95	—	1.160 95
Total. . . . .	6.064 10	—	6.064 10
			m <sup>2</sup>
Total des ponts (chaussées et trottoirs). . . . .			15.230 84

### RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

	Chaussées	Trottoirs	Totaux
	m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>
A. — RUES. . . . .	519.135 16	272.534 82	791.669 38
B. — PONTS . . . . .	9.166 74	6.064 10	15.230 84
Totaux. . . . .	528.301 90	278.598 92	806.900 82

	m <sup>2</sup>
Total général : <b>1909</b>	800.999 49
<b>1910</b>	801.229 49
<b>1911</b>	806.131 77
<b>1912</b>	806.900 82

*Nota.* — Les promenades ne figurent pas dans les tableaux ci-dessus.

e) **Egouts.**

Les travaux suivants ont été exécutés :

Chemin de Beaulieu, avec participation du propriétaire intéressé : un canal de 60 mètres de longueur en tuyaux de 0,30 ; prix de revient, y compris une cheminée, 13 fr. le mètre.

Rue du Nord, en vue de la construction de l'annexe de l'école primaire de la rue de Berne, un canal de 24 mètres de longueur en tuyaux de 0,40 ; prix de revient, 17 fr. 43 le mètre, y compris une cheminée.

Rue de la Madeleine, un tronçon de canal d'une longueur de 16 mètres en tuyaux de 0,50 ; prix de revient, y compris une cheminée, 18 fr. 35 le mètre.

Square de Saussure. Pour remplacer un vieux canal en maçonnerie, devenu insuffisant, nous avons construit, avec la participation des propriétaires intéressés, un canal de 136 mètres de longueur en tuyaux de  $0.60/0.40$ . La profondeur et les murs des anciennes fortifications ont sensiblement augmenté le prix de revient de ce canal, qui a atteint 41 fr. 03 le mètre, y compris deux cheminées.

Rue Imbert-Galloix. La construction d'un nouvel immeuble a nécessité l'établissement d'un canal de 58<sup>m</sup>50 de longueur en tuyaux de 0,30 ; prix de revient, 12 fr. 90 le mètre. Le propriétaire intéressé a contribué à ce travail.

Promenade du quai du Mont-Blanc. Il a été construit un canal en tuyaux de 0,20 et de 0,25 destiné à recevoir les eaux des différentes grilles qui ont été posées pour drainer la promenade. Ce canal mesure 137 mètres de longueur ; prix de revient, 10 fr. 60 le mètre.

Nous avons commencé un égout de 80 mètres de longueur en tuyaux de  $0.60/0.90$  à la rue Saint-Léger. Ce canal est destiné à remplacer l'ancien égout, en très mauvais état, qui se trouvait dans un ancien chemin de ronde. Nous avons dû construire ce canal à une profondeur de 8 mètres, de manière à pouvoir recueillir les eaux provenant des caves des immeubles voisins

qui atteignent une grande profondeur. La nature du terrain et l'existence, en sous-sol, des murs des bastions Bourgeois (1668), de Saint-Léger (1544) et d'une partie de la poterne, que nous avons dû partiellement démolir, ont créé de grosses difficultés.

Pour faciliter le nettoyage du nant de la Servette, nous avons construit trois cheminées : l'une à la place des Terreaux du Temple, l'autre à la rue de l'Industrie et la troisième dans le chantier de l'ancienne campagne Oltramare, à la rue Louis Favre.

Nous avons commencé le remplacement du tuyau de fer, terminant l'égout collecteur de la rive gauche derrière le bâtiment des turbines de la Coulouvrenière, qui avait été arraché.

Les sacs suivants ont été posés au cours de l'exercice 1912 :

rive droite. . . .	29
rive gauche . . . .	<u>11</u>
Total . . . .	40

qui ont nécessité plusieurs petits branchements à l'égout.

*Entretien des égouts.* — Le nettoyage des égouts collecteurs a été effectué comme de coutume.

Par suite des pluies continuelles de cette année, l'égout dit « des fortifications », tendant du cours des Bastions au boulevard du Théâtre, a nécessité des frais de nettoyage considérables ; la construction très défectueuse de ce canal et ses coudes brusques ont pour conséquence un ensablement trop rapide.

Les égouts de la rue du Rhône, de la rue Robert Estienne, du boulevard Georges Favon, côté Plaine, des rues du Cendrier et Bonivard ont été curés.

De nombreux égouts, dont la section ne permet pas un curage, ont été lavés.

Le nant de la Servette, considéré comme l'émissaire principal desservant les quartiers situés au-dessus du barrage formé par la ligne du chemin de fer, a été nettoyé. Ce canal, dont le parcours a été modifié plusieurs fois, est en mauvais

état. Le tronçon compris entre la rue Malatrex et le collecteur nécessite d'importantes réparations qui viennent d'être entreprises.

Il a été procédé également à la réparation de nombreux sacs obstrués. Des canaux secondaires, dont quelques-uns sont fort anciens et de construction défectueuse, ont nécessité de fréquentes réparations.

---

#### SECTION IV. — VOIRIE (NETTOIEMENT).

Chef de Section : M. Ch. GREINER.

---

##### *a)* Personnel ouvrier.

Le personnel comptait au 31 décembre 1911 : 114 piqueurs et ouvriers.

En 1912 : 4 ouvriers sont décédés.

8 » ont été pensionnés.

9 » sont partis volontairement.

9 » ont été congédiés.

22 » ont été embauchés à nouveau.

Effectif au 31 décembre 1912 : 106 ouvriers.

Le Conseil Administratif a décidé d'accorder, sur les crédits budgétaires de la Section, neuf allocations — dont une à partir de 1913 — à d'anciens ouvriers dont l'âge ou l'état de santé ne leur permettait plus un travail normal.

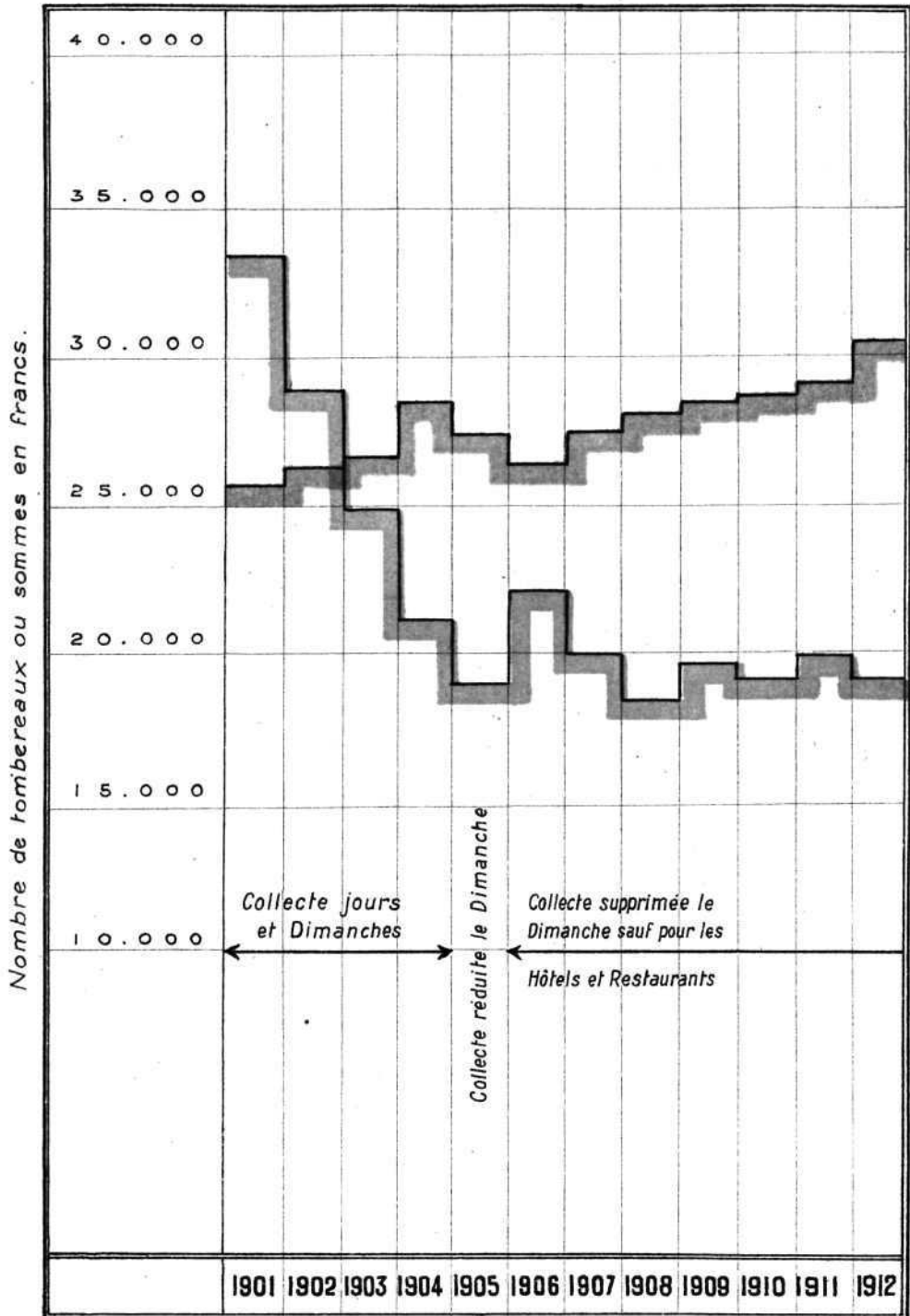
##### *b)* Dépôts.

La construction d'un petit hangar au chantier de la Cluse, commencée en 1911, a été terminée.

Nous avons loué, pour un nouveau chantier, le terrain que l'Hospice général possède entre les rues Philippe Plantamour et Barton.

# VILLE DE GENÈVE

## COLLECTE DES GADOUES & VENTES DES GADOUES & RUCLONS



Nombre de tombereaux collectés
  Montant des ventes en francs

Cet emplacement, à proximité du port des Pâquis, nous est d'une grande utilité pour le dépôt des pierres et du sable arrivant par le lac.

Ce chantier a été clôturé, du côté de la rue Ph. Plantamour, par une solide palissade en bois peint, et du côté de la rue Barton par une grille en fer que nous possédions.

**c) Nettoiement des rues, enlèvement des neiges, etc.**

*Nettoiement des rues.* — Le balayage et l'enlèvement des ordures ménagères, des débris des marchés, des boues, poussières, feuilles, etc., ont exigé : 29610  $\frac{1}{4}$  journées d'ouvriers réguliers contre 31961  $\frac{1}{2}$  en 1911; 6483 journées d'ouvriers supplémentaires, contre 2785  $\frac{1}{2}$  en 1911.

La récolte des récipients à balayures a exigé en outre 6670 « levées » faites par des ouvriers supplémentaires, dont c'est le travail exclusif et à qui nous payons 1 franc par « levée ».

Le service des poubelles et l'enlèvement des balayures des marchés et des balayures des rues a nécessité 16264  $\frac{1}{4}$  journées de chevaux, contre 15888 en 1911.

L'enlèvement des débris de verre, vaisselle, etc. (levée spéciale du lundi après-midi) a exigé 405  $\frac{1}{2}$  journées de chevaux, ce qui représente 811 tombereaux de débris, contre 737 en 1911.

Le nombre des tombereaux d'ordures ménagères, de débris des marchés et balayures des rues s'élève à 30348, contre 29156 en 1911.

La vente des ruclons accuse les chiffres suivants :

14418 tombereaux ruclon frais (ordures ménagères fraîches),  
contre 16473 en 1911.

1342 tombereaux ruclon vieux (ordures ménagères fermentées en dépôt), contre 832 en 1911.

1931 mètres cubes au toisé sur dépôts, contre 2259 en 1911.

Nous avons dû supprimer le dépôt de Collonges-Bellerive. Il nous reste donc 5 dépôts de ruclons situés dans les Communes de Corsier, Plan-les-Ouates, Bardonnex, Vernier et Collex.

Nous déversons en outre des gadoues sur les terrains que la Ville possède aux Iles d'Aïres pour les améliorer.

*Enlèvement des neiges.* — Deux chutes de neige en février et une de minime importance en novembre, n'en ont pas moins nécessité  $2478 \frac{1}{2}$  journées d'ouvriers (hommes engagés spécialement compris) contre  $549 \frac{3}{4}$  journées en 1911, et 456 journées de chevaux contre 126 en 1911.

*Sablage et arrosage.* — Le sablage a été un peu plus important qu'en 1911. Par contre, la saison estivale a exigé moins d'arrosage. Ce service a nécessité  $2512 \frac{3}{4}$  journées d'ouvriers, contre  $3990 \frac{3}{4}$  en 1911, et  $2442 \frac{1}{2}$  journées de chevaux, contre 2709 en 1911.

Quatre nouvelles fosses souterraines ont remplacé autant de caisses à sable.

*Entretien des latrines et urinoirs publics.* — Nous avons supprimé deux vespasiennes au Grand Quai, vu la proximité de celles du Molard, de la rue Neuve du Molard et des extrémités des ponts du Mont-Blanc et des Bergues, côté du Grand Quai.

A la suite d'un accord avec la Commune du Petit-Saconnex, nous avons participé pour une somme de 2000 francs à l'établissement de latrines et urinoirs publics à la rue Butini, à la limite de la Ville.

#### *d) Chevaux.*

Les deux Sections de Voirie ont occupé le même nombre de chevaux qu'en 1911, soit 54 à la journée entière, et 50 à la demi-journée, aux mêmes prix que l'année précédente.



*Répartition des journées de chevaux :*

	1911	1912	
Rues pavées . . . . .	682 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	842 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	à 8 fr.
Rues macadamisées . . . . .	4105	3750 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	»
Trottoirs, entretien . . . . .	158 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	210	»
Trottoirs, quartiers nouveaux.	85	67 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»
Ponts et quais . . . . .	25	27	»
Egouts, réparat. et nettoiem.	816 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	861 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	»
Egouts, construction . . . . .	126 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	133	»
Nettoiem. des rues . . . . .	8704 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	8971	»
» » » . . . . .	8063 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	8077 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	à 9 fr. 50.
Enlèvement des neiges . . . . .	126	456	à 8 fr.
Sablage et arrosage . . . . .	2709 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2442 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»
Divers . . . . .		53 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	»
Services municipaux autres que la voirie . . . . .	125 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>		»
Esplanade de St. Antoine . . .	280 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>		»
Aménagement rue Croix-d'Or		91 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	»
	<hr/>	<hr/>	
	26008 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	25984 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	

A la demande de la Société des voituriers au service de la Ville, le Conseil Administratif a décidé, le 29 octobre, d'augmenter de 50 centimes le prix du cheval à la journée. Ce tarif partira du 1<sup>er</sup> janvier 1913.



## CHAPITRE XV

---

### SERVICE DES BATIMENTS (ENTRETIEN)<sup>1</sup>

---

Chef de Service : M. Aug. CAHORN, architecte.

---

A la suite de l'adoption du nouveau règlement relatif à ce Service, le Conseil Administratif a décidé, le 2 avril, de donner à M. Aug. Cahorn le titre de chef de Service.

#### a) Bâtiments scolaires.

Les travaux de réparations les plus importants, qui s'exécutent généralement pendant la période des vacances, ont été entravés par les grèves des plâtriers-peintres et des menuisiers.

Les travaux prévus ont pu, presque tous, être exécutés, mais avec quelque retard. En voici la liste :

#### ÉCOLES PRIMAIRES.

*Ecole de Malagnou.* — Les planchers de deux classes ont été remplacés par des parquets de chêne. Les réservoirs ont été supprimés; l'alimentation d'eau a été assurée par des prises directes.

*Ecole du Grutli.* — Remplacé les boiseries de l'escalier du côté des filles par du granitage au ciment. Huit portes de

<sup>1</sup> Chapitre X du compte rendu financier.

classes ont été refaites ainsi que les planchers de deux salles. Changé une partie des lave-mains. Agrandi le musée scolaire au 1<sup>er</sup> étage. Aménagé un vestiaire pour la salle de gymnastique.

*Ecole de la rue Necker.* — Blanchi quatre classes. Remplacé les planchers de deux salles et refait les treillis des fenêtres du sous-sol.

*Ecole de la rue Argand.* — Ce bâtiment, en très mauvais état et qui devait être démoli avant la fin de l'année, a été concédé à l'Etat qui l'utilise pour des cours secondaires pour jeunes filles. Les deux classes d'anormaux qui s'y trouvaient ont été transférées au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de l'Ecole d'Horlogerie.

*Ecole de la Gare.* — Achevé la transformation des W.-C. des maîtres, remplacé par du parquet les planchers de trois classes. Supprimé, sur la toiture, les mas de cheminées devenus inutiles depuis l'installation du chauffage central. Mis une baignoire aux douches scolaires.

*Ecole mixte des Pâquis.* — Changé les planchers de trois classes. Installé la lumière électrique en remplacement du gaz. Nivelé et cimenté une partie des sous-sol pour agrandir la charbonnière.

*Ecole de la rue de Berne.* — Blanchi un vestibule. Granité au ciment et blanchi quatre classes. Agrandi l'appartement du concierge en utilisant une des classes du rez-de-chaussée. Exécuté les travaux nécessaires au raccordement de l'école avec la nouvelle salle de gymnastique.

*Ecole de la rue de Neuchâtel.* — Placé une baignoire pour les douches scolaires.

*Ecoles des Croupettes.* — Même installation.

#### ÉCOLES ENFANTINES.

*Ecole de Malagnou.* — Refait les planchers de deux classes. Achevé la peinture à l'huile de l'escalier.

*Ecole de la Madeleine.* — Peint à l'huile les murs des W.-C.

*Ecole de la rue de la Croix-Rouge.* — Une nouvelle classe a été installée à la place de l'atelier de menuiserie ; ce dernier a été transféré au rez-de-chaussée, dans le local servant de dépôt pour les vieux matériaux.

*Ecole des Terreaux.* — Peint une classe et les vestibules.

*Ecole de la rue Lissignol.* — Réparation et transformation de l'appartement de la concierge.

*Ecole de la rue du Môle.* — Peint la salle de jeu. Réparé l'appartement de la concierge.

#### ÉCOLES SPÉCIALES.

*Ecole des Beaux-Arts.* — Repeint une partie des fenêtres.

*Ecole de Commerce.* — Réparé l'appartement du concierge.

*Ecole d'Horlogerie.* — La façade principale, en très mauvais état, a subi une réfection complète. Toutes les pierres défectueuses ont été remplacées et les parties saillantes recouvertes en métal. Tous les vestibules ont été repeints et un plancher a été remplacé. Vingt pieds avec supports en fonte ont été placés dans la classe de fabrication par procédés mécaniques pour assurer la solidité des transmissions.

#### b) Mobilier scolaire.

##### ÉCOLES PRIMAIRES.

*Casemates.* — Armoires et aménagements divers au musée scolaire.

*Grutli.* — Deux armoires ; réfection d'une partie des rideaux.

*Rue Necker.* — Remplacé, dans une classe, les chaises Mauchain par des bancs. Remplacé les estrades, pupitres de maîtres et tableaux noirs dans deux classes.

*Ecole de la Gare.* — Remplacé les estrades, pupitres de maîtres et tableaux noirs dans trois classes.

*Rue de Berne.* — Même travail, dans quatre classes.

*Rue de Neuchâtel.* — Placé une grande vitrine pour le musée. Changé 22 stores. Placé des feutres aux chaises de la Salle de réunions, pour éviter le bruit.

#### ÉCOLES ENFANTINES.

*Malagnou.* — Placé un piano pour la salle de jeux, huit tables et chaises pour la classe des stagiaires.

*Croix-Rouge.* — Meublé entièrement la nouvelle classe.

*Rue du Môle.* — Placé une vitrine pour les collections.

*Cropettes.* — Placé deux grandes tables. Placé 21 panneaux en « muraline » pour l'enseignement du dessin, six jardinières pour semis.

Dans tous les bâtiments, revision complète du mobilier et peinture des planches noires.

#### ÉCOLES SPÉCIALES.

*Ecole de Commerce.* — Bancs neufs pour une classe.

*Ecole des Beaux-Arts.* — Un potager neuf pour le concierge.

*Ecole d'Horlogerie.* — Armoires. Revision des établis.

#### c) Musées et bâtiments divers.

*Hôtel municipal et annexe.* — D'importantes transformations ont été apportées à la distribution intérieure de ce bâtiment, afin d'obtenir la place nécessaire pour les divers Services qui prennent, chaque année, une extension plus grande. Le Poste permanent a été définitivement installé dans l'annexe du n° 5 de la rue de l'Hôtel de Ville ; les nouveaux locaux, à proximité immédiate des bureaux de l'Etat-Major et du capitaine quartier-maître, comprennent un vaste dortoir, une chambre de veille, des W.-C., lavabos et douches. Le chauffage central à eau chaude dessert, outre le Poste permanent, le bureau des Pom-

pes funèbres au 1<sup>er</sup> étage. Le Service des bâtiments a été transféré au 3<sup>me</sup> étage du même immeuble et a cédé ses bureaux du 3<sup>me</sup> étage de l'Hôtel municipal au Service de la Police municipale et des Halles et Marchés. Le bureau des Loyers et Redevances a été agrandi.

Le bureau du secrétaire-adjoint, directeur de la Police municipale, a été transféré au 2<sup>me</sup> étage et mis en communication avec les autres bureaux du même Service au moyen d'un escalier spécial. La salle laissée vacante par les inspecteurs municipaux, transférés dans l'ancien poste permanent, a été affectée à la Comptabilité centrale.

C'est le premier étage qui a subi la transformation la plus importante par l'agrandissement des locaux occupés par le Secrétariat général et la Caisse en utilisant le bureau du secrétaire-adjoint et une partie de la salle des pas-perdus. Au cours de ces travaux, on a retrouvé d'anciens plafonds à poutrelles apparentes, qui ont été conservés.

Le chauffage central à eau chaude a été installé dans la partie du bâtiment située sur la rue de l'Hôtel de Ville.

Le 10 septembre, enfin, il était décidé de charger le Service des bâtiments de l'entretien de l'Hôtel municipal.

*Immeuble rue des Alpes, 10.* — Le 9 juillet, le Conseil Administratif décidait de placer l'immeuble 10, rue des Alpes (Voirie, Bibliothèque circulante) dans la catégorie des *bâtiments municipaux*, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1913.

*Palais Eynard.* — L'appartement du concierge a été complètement réparé ainsi que la loggia à gauche du Palais.

*Musée d'Art et d'Histoire.* — Une séparation entre la bibliothèque du Musée des Arts décoratifs et la salle des estampes. Cette rubrique a supporté une dépense de 1,238 fr. 15 pour travaux exécutés précédemment.

*Musée Rath.* — L'appartement du concierge a été remis en état.

*Muséum d'Histoire naturelle.* — Fourni trois nouveaux meubles à tiroirs pour les collections.

*Conservatoire botanique.* — Les travaux d'agrandissement, terminés au commencement de l'année, ont été complétés par l'aménagement du jardin de la Console et la construction d'un pavillon-abri et d'une pergola.

*Musée ethnographique à Mon-Repos.* — Deux vitrines neuves.

*Bibliothèque publique et universitaire.* — Agrandissement du bureau du directeur. Fourniture de meubles et casiers. Réfection du sol de la cour.

*Bibliothèques circulantes.* — Deux étuves pour la désinfection des livres. Réparé et peint à l'huile les plafonds de la bibliothèque de la rive droite.

*Bureaux de la Voirie, rue des Alpes, 10.* — Réparations diverses. Installation de nouveaux W.-C. et du chauffage central à eau chaude. Transformé un vitrage sur la rue Thalberg.

La loge du garde du *parc de Montbrillant* a été réparée.

*Halle de l'Île.* — Placé des barres à neige sur la toiture, côté du bras droit.

*Cimetière de Saint-Georges.* — Réparé les fers-blancs des toitures. Participé pour une somme de 911 fr. à l'aménagement intérieur du Crématoire.

#### d) Théâtre.

Une salle du rez-de-chaussée, occupée précédemment par les dépendances du café, a été remise en état et raccordée au chauffage central pour permettre de l'utiliser pour des répétitions. Les logettes de scène, construites entièrement en bois, ont été supprimées. Leur façade, réduite de largeur, a été reconstruite en fer et plâtre et les emplacements nécessaires au directeur, à l'officier de pompiers, aux projecteurs, etc. ont été réservés. Le plancher de la scène a été en partie refait. Quelques-uns des placages en plomb, recouvrant les frontons, ont été changés. Le bureau du contrôleur municipal a été réparé et meublé. Au magasin des décors, le plancher de l'atelier de peinture a été remis en état.

e) **Horloges.**

HORLOGES DE CLOCHERS.

L'horloge du temple de la Fusterie, qui datait de 1714 et ne fonctionnait plus régulièrement par suite de l'usure, a été remplacée. Le nouveau mouvement, plus complet que l'ancien qui ne sonnait pas les quarts, est remonté électriquement et fonctionne depuis la fin de l'année. Le Consistoire a profité des travaux de restauration du temple pour faire placer un nouveau cadran, ce qui a nécessité un dispositif spécial pour l'éclairage.

HORLOGES ÉLECTRIQUES.

Pendant l'année 1912, il a été placé deux nouvelles horloges, l'une chez MM. Flegenheimer & C<sup>ie</sup>, Corratierie, et l'autre au Théâtre.

L'horloge de M. Bornand, square des Alpes, a été supprimée par suite du décès du titulaire.

Voici la liste des horloges au 31 décembre 1912 :

44 horloges chez les abonnés.

29 » dans les édifices publics.

14 » publiques (y compris les deux de la Commune des Eaux-Vives.)

1 horloge sonnante à l'Université.

1 » à 4 cadrans, station électrique du pont de la Machine.

2 horloges à l'Hôtel des Postes.

Les travaux de démolition et de reconstruction d'immeubles, réfection de façades, etc., toujours plus fréquents dans la vieille ville, ont nécessité le déplacement de plusieurs lignes et ont occasionné, à quelques reprises, des perturbations dans le service.

---





## CHAPITRE XVI

---

### LOYERS ET REDEVANCES <sup>1</sup>

---

Chef de bureau : M. A. HORNUNG.

---

#### *A. Propriétés de rapport.*

Au cours de l'exercice 1912, la Ville a acquis, en vue de percements ou d'élargissements de rues, les immeubles suivants : quai du Seujet, 9, 11 et 13, rue des Limbes, 2, rue de la Fontaine, 8 et Terreaux du Temple, 48. Elle a remis à un groupe de sociétés immobilières, représenté par MM. de Roulet et de Morsier, l'immeuble rue de la Rôtisserie, 10. Elle a remis également, à la société Madeleine-Temple, l'immeuble rue d'Enfer, 8, qui a été démoli en novembre dernier.

Les immeubles rue de l'Hôtel-de-Ville, 5 et rue des Alpes, 10 ne figureront plus dorénavant dans les propriétés de rapport. Occupés par des Services municipaux, ces immeubles ont été remis au Service des bâtiments.

En vue de la construction d'une salle de gymnastique, la Ville a procédé à la démolition des immeubles rue du Levant, 1 et 7, en juillet dernier.

Le mauvais état des cheminées des immeubles rues des Corps-Saints, 3 et Rossi, 5 a nécessité d'importantes réparations qui se sont élevées à 1,530 fr. La Ville a dû participer à des travaux de consolidation du mitoyen rue de la Fontaine,

<sup>1</sup> Chapitre IX du compte rendu financier.

15-17 pour une somme de 850 fr. Des travaux ont été également effectués dans les autres immeubles. Comme l'année dernière, une notable économie a été réalisée sur le crédit voté. Le nombre total des propriétés à gérer, en comprenant les différents kiosques, est de 99 au 31 décembre 1912.

Les rentrées des loyers se sont effectuées régulièrement. Il en résulte une sensible augmentation sur la somme portée au budget. Les appartements vacants sont peu nombreux.

Le 5 juin, le Conseil Administratif a accepté la demande de M. Rodolphe Blavignac et de M<sup>me</sup> veuve Amélie Keller d'être considérés à nouveau comme employés de la Ville en leurs qualités de directeur et directrice des bains de la Jetée des Pâquis, M. Blavignac et M<sup>me</sup> Keller ayant renoncé à exploiter eux-mêmes cet établissement.

D'importants travaux ont été exécutés dans les bains : reconstruction du plongeoir, changement d'un grand nombre de lames sur les ponts, remplacement d'une partie des séparations à claire-voie et peinture de toutes les faces des deux constructions.

Le kiosque des Bastions a été complètement réparé ; une fosse septique a été construite au bois de la Bâtie pour le service du chalet ; d'autres travaux ont été également exécutés au kiosque de la promenade du Lac.

#### B. *Locations sur la voie publique.*

Le Conseil Administratif a autorisé la Société générale d'affichage à faire établir 13 nouvelles colonnes. Ces colonnes, construites aux frais de la société, resteront la propriété de la Ville à l'expiration de la convention.

La recette du champ de foire est supérieure à celle de l'exercice dernier. Les forains ont été tolérés jusqu'au 5 janvier moyennant un supplément de redevance.

En ce qui concerne les autres postes formant le présent chapitre, de fréquents recensements nous ont permis d'obtenir une notable augmentation sur les sommes portées au budget.

*C. Autorisations pour travaux particuliers et anticipations sur la voie publique.*

Le nombre des autorisations pour travaux particuliers et anticipations sur la voie publique a été, en 1912, de 5734, accusant une augmentation de 98 sur le précédent exercice.

Ces autorisations se répartissent comme suit :

	1911.	1912.
Enseignes nouvelles . . . . .	633	757
» restaurées . . . . .	84	72
» déplacées . . . . .	34	47
Inscriptions sur murs et vitrages . . . . .	109	117
Lanternes à gaz et électriques . . . . .	47	48
Attributs de commerce . . . . .	11	13
Enseignes en potence et enseignes sur marquises . . . . .	79	92
Tentes mobiles . . . . .	134	116
Réfections de façades . . . . .	27	30
Canaux, descentes, renvois d'eau . . . . .	103	78
Marquises. . . . .	3	9
Démolitions . . . . .	2	1
Constructions . . . . .	12	15
Travaux journaliers et réparations sur la voie publique :		
Travaux divers . . . . .	661	658
» de vidange hydraulique . . . . .	3 471	3 406
» de peintres divers . . . . .	226	275
Total . . . . .	<u>5 636</u>	<u>5 734</u>

Désireux de favoriser les enseignes artistiques en fer forgé qui donnent aux rues un caractère dont elles furent longtemps privées, nous avons décidé, il y a quelques années déjà, de réduire la finance municipale réclamée aux négociants qui les apposaient.

Cette finance qui était relativement élevée, a été fixée de

telle façon que les négociants qui ont déjà à supporter les frais d'un ouvrage revêtant un caractère artistique, ne les voient pas s'accroître d'une taxe importante.

La mesure prise par le Conseil Administratif a rencontré un bon accueil dans la population commerçante et le nombre des enseignes visées a augmenté dans une notable proportion en 1912.

#### DÉCISIONS ADMINISTRATIVES.

Le 26 mars 1912, le Conseil Administratif a approuvé une nouvelle classification des rues en vue de l'application des redevances.

Enfin, le 6 décembre, la démission de M. Louis Battié, commis, a été acceptée.

---



## CHAPITRE XVII

---

### **POLICE MUNICIPALE ET HALLES ET MARCHÉS <sup>1</sup>**

---

Chef de Service : M. HENRI AUBERSON.

---

#### **I. — Police municipale.**

Les démissions de l'inspecteur John Masson et du garde de promenades Charles Cogniasse ayant été acceptées le 12 janvier, MM. Adrien Moget et Ernest Bauloz ont été nommés inspecteurs, le 30 janvier. M. Charles-Henri Pricam a été nommé aux mêmes fonctions, le 16 février, en remplacement de l'inspecteur Emile Flubacher, démissionnaire.

Le 30 janvier, il a été décidé que le commis chargé du service des Halles et Marchés porterait dorénavant le titre de brigadier-comptable de la Police municipale.

Le 15 mars, MM. Auguste Jacques, garde de la promenade des Croupettes, et Adolphe Reinhardt, garde du parc Mon-Repos, ont été permutés dans leurs postes respectifs.

Le 5 juin, le sous-brigadier Alfred Guy a été nommé brigadier-comptable, en remplacement de M. Emile Haas, nommé brigadier. A la même date, le sous-brigadier Alexandre Dechevrens a été promu brigadier.

Le 13 septembre, le peseur au poids public de Rive a été révoqué de ses fonctions. Il a été remplacé, le 27 décembre,

<sup>1</sup> Chapitre XI du compte rendu financier.

par M. Emile Archinard, inspecteur municipal, qui reste toutefois chargé de certains services à la Police municipale.

Le 17 décembre, M. Louis Peutex, concierge de halle, a été nommé garde de la promenade de Saint-Jean. A la même date, l'inspecteur Albert Montillet a été appelé aux fonctions de concierge de halle.

Le 27 août, le Conseil Administratif a adopté une nouvelle échelle de traitements pour les fonctionnaires de la Police municipale :

Brigadier-comptable et brigadier-chef :

de 2,600 à 3,000 francs.

Sous-brigadiers et brigadiers :

première année . . . . .	2,200
troisième année . . . . .	2,300
cinquième année . . . . .	2,400
dixième année (haute paye) . . . . .	2,500

Inspecteurs :

première année . . . . .	1,700
deuxième année . . . . .	1,800
troisième année . . . . .	1,900
cinquième année . . . . .	2,000
haute paye d'ancienneté aux inspecteurs méritants dès la dixième année de service . . . . .	2,100

Cette décision, qui a été ratifiée par le Conseil Municipal à l'occasion de l'approbation du projet de budget, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1913.

En vertu de la loi du 17 février 1912, modifiant les articles 10 et 15 du titre XI (ancien titre XII) « droit d'inscription pour exercer une industrie ou une profession » (anciens articles 353 à 385) loi du 9 juin 1906, modifiée par les lois du 19 janvier 1907 et 11 mai 1910, le Conseil Administratif a décidé, en date

du 26 mars, d'interdire le colportage des cartes postales et articles de bijouterie dans les artères suivantes :

*Rive droite* : rue du Mont-Blanc ; boulevard James Fazy ; issues des rues de Chantepoulet, du Cendrier, Kléberg, de Lausanne, Pradier, Chaponnière, de Berne, Pécolat, Lévrier, Bonivard, donnant sur la rue du Mont-Blanc ; places de Cornavin, de l'Eglise anglaise, des Alpes avec les rues des Alpes et Adhémar Fabri adjacentes ; places des Bergues, Chevelu et Saint-Gervais ; quais des Bergues, du Mont-Blanc et du Léman ; ponts du Mont-Blanc et des Bergues ; ile Rousseau, ponts de l'île et de la Coulouvrenière.

*Rive gauche* : rue du Rhône, Rues-Basses et de Rive ; cours de Rive, rue de la Corraterie ; boulevard Georges Favon ; places du Port, du Lac, du Molard, du Rhône, de la Fusterie, de la Petite Fusterie, de Bel-Air et Neuve ; Grand Quai ; débarcadères rives gauche et droite ; Monument national.

Le 5 juin, le Conseil Administratif a étendu, dans les artères ci-dessus désignées, l'interdiction au colportage des articles pour fumeurs. Toutefois, en ce qui concerne ces articles, l'Administration municipale pourra, après enquêtes, délivrer des autorisations spéciales de colporter aux personnes infirmes ou aux vieillards indigents qui lui en feraient la demande.

Le 1<sup>er</sup> juin, le Conseil Administratif a donné un préavis favorable à la proposition du Département de Justice et Police de créer de nouvelles stations d'auto-taxis au Grand Quai, cours des Bastions, quai Besançon-Hugues, place des XXII cantons, rue Neuve du Temple et rue Pécolat.

L'éclairage a été installé dans la promenade de Saint-Jean qui, dès le mois de juin, a été ouverte au public jusqu'à 10 h. le soir. De 7 à 10 heures, le service de garde a été assuré par la Police municipale.

Pendant l'année 1912, la Police municipale a relevé 877 contraventions et procédé à 171 mises en fourrières d'objets divers.

Les contraventions se répartissent comme suit :

28 travaux non autorisés sur la voie publique.

2 travaux non ou mal éclairés.

---

30 à reporter.

- 30 *report.*  
3 travaux non terminés dans les délais prescrits.  
7 échafaudages ou ponts mobiles non munis de rebords.  
14 tentes non autorisées.  
2 tentes non placées à la hauteur réglementaire.  
2 marquises non autorisées.  
126 enseignes placées sans autorisation.  
25 affichages non autorisés.  
36 dépôts de matériaux non autorisés.  
8 travaux pour lesquels le nom de l'entrepreneur n'est pas indiqué.  
12 stationnements de véhicules, d'animaux non autorisés.  
3 terrasses de cafés non autorisées.  
17 expositions extérieures de marchandises non autorisées.  
2 lavages dans les fontaines.  
34 dépôts de balayures sur la voie publique.  
8 immeubles non munis de récipients à ordures.  
11 trottoirs balayés après les heures réglementaires.  
32 trottoirs balayés sans avoir été préalablement arrosés.  
13 linges, etc., étendus en dehors des fenêtres et balcons.  
172 tapis et objets divers secoués en dehors des fenêtres et sur la voie publique.  
32 eaux répandues sur la voie publique.  
4 vases sur des fenêtres sans barrières.  
53 dégradations d'édifices, promenades et cimetières.  
119 embarras divers sur la voie publique.  
2 cours, allées et latrines malpropres.  
7 transports de fumiers aux heures interdites.  
1 animal prohibé.  
6 incidents dans les halles et sur les marchés.  
8 chiens non tenus à l'attache dans les promenades.  
1 cardage de matelas sur la voie publique.  
87 divers.
- 
- 877 contraventions.



Ces contraventions ont été réglées comme suit :

au bureau de la Police municipale . . . . .	751
transmises au parquet . . . . .	42
annulées (personnes insolubles, fausses adresses etc). . . . .	84
Total égal	877

Le produit des amendes afférentes à ces contraventions et à ces fourrières a été distribué pour moitié aux inspecteurs municipaux.

## II. — Halles et Marchés.

### *Halles.*

Pendant l'année 1912, il a été loué :

à la Halle de Rive . . . . .	96 cases à	64 négociants.
à la Halle de l'île . . . . .	166 »	93 »
et . . . . .	49 greniers à	37 »
à la Halle des Pâquis . . . . .	82 cases à	58 »
et . . . . .	les sous-sol à	5 »

Sur la demande d'un certain nombre de locataires des halles et après avoir pris l'avis du Service d'hygiène, le Conseil Administratif a décidé, en date du 22 mars, d'autoriser la vente des chevreaux à l'intérieur des halles.

Cette décision a entraîné la modification des art. 2 du règlement des halles du 10 octobre 1911 et 13 du règlement des marchés périodiques actuellement ainsi conçus :

ART. 2. — Les marchés permanents sont destinés à la vente des denrées alimentaires.

Ils ne sont autorisés que dans les halles établies à cet effet dans la Ville de Genève.

ART. 13. — e) CHEVREAUX — Quai des Moulins — le droit de stationnement est fixé chaque année par l'Administration.

Les chevreaux ne peuvent être vendus sur d'autres marchés.

Ces deux modifications ont été approuvées par le Conseil d'Etat en date du 2 avril.

Le 22 octobre, le Conseil Administratif a approuvé les termes d'une convention suivant laquelle l'Administration municipale a loué pour une période de 35 ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1913, à la Société des frigorifiques et glaciers de Genève, la seconde partie des sous-sols de la halle des Pâquis. Cette société dispose donc actuellement de la totalité des sous-sols de la halle, ce qui lui permettra d'aménager les cases frigorifiques demandées par un grand nombre de négociants du quartier et de locataires de la halle.

Cette location est avantageuse non seulement pour le Service de la Police municipale, mais aussi pour les Services industriels dont la Société des frigorifiques est un client important.

#### *Marchés.*

Pendant l'année 1912, 1239 emplacements ont été loués par abonnement à 883 marchands et négociants.

A la suite d'une demande de l'Association des maraîchers, le Conseil Administratif a fait procéder à une enquête auprès de négociants de la rue des Allemands en vue du rétablissement du marché sur un côté seulement de cette artère.

Conformément au résultat de cette enquête et d'accord avec le Département de Justice et Police, le Conseil Administratif a rétabli ce marché dès le 1<sup>er</sup> mars.

---



## CHAPITRE XVIII

---

### SECOURS CONTRE LES INCENDIES <sup>1</sup>

---

Conservateur du matériel : M. Ernest DUPUIS.

---

#### SERVICES.

Au cours de l'année 1912 deux sinistres peu graves ont éclaté sur le territoire de la Ville et occasionné des appels partiels au bataillon de Sapeurs-pompiers ; ce sont : le 22 avril, à midi 25, feu d'atelier, rue du Prieuré, 5, alarme à la section 3, rive droite, 36 présences ; — le 8 mai, à 6 h. 55 du soir, feu de cave, rue des Etuves, 19-22, 37 présences ; — le 5 avril, à 8 h. 40 du soir, violent feu de combles Creux de S'-Jean, 14, Commune du Petit-Saconnex ; l'alarme générale fut donnée à la compagnie de cette commune, puis au bataillon de la Ville ; 102 hommes répondirent à l'appel.

19 sinistres divers en Ville mobilisèrent, sans alarme, 28 hommes.

2 sinistres sur territoire suburbain appelèrent 14 hommes dans les dépôts.

Les feux de cheminées ont été de 74, soit 56 de jour (12 graves) et 18 de nuit (6 graves) ; le personnel du bataillon s'est présenté dans un cas (5 présences).

Les fausses alertes se sont élevées au chiffre de 34 (24 de jour, 10 de nuit).

<sup>1</sup> Chapitre XII du compte rendu financier.

PERSONNEL.

Etat-major et médecins . . . . .	9 hommes.
Petit Etat-major, les infirmiers ex- ceptés . . . . .	3 »
Section technique . . . . .	24 »
1 <sup>re</sup> Compagnie . . . . .	29 »
2 <sup>me</sup> » . . . . .	86 »
3 <sup>me</sup> » . . . . .	53 »
4 <sup>me</sup> » . . . . .	71 »
Total . . . . .	275 hommes.
Personnel du Poste permanent . . . . .	8 »
Total . . . . .	283 hommes.

*Démissions.* — Sur leur demande, le Département militaire a accepté, avec remerciements pour les services rendus, les démissions de M. le lieutenant Frédéric Mayor, 2<sup>me</sup> Compagnie, classé à la suite, le 15 janvier, et de M. le capitaine Henri Margairaz, 1<sup>re</sup> Compagnie, le 31 mars.

*Promotion.* — M. le lieutenant Gustave Marolf, a été promu 1<sup>er</sup> lieutenant le 1<sup>er</sup> mars et transféré de la 4<sup>me</sup> Compagnie à la 2<sup>me</sup> Compagnie.

*Nominations.* — Ont été nommés au grade de lieutenant :  
MM. Corboud, Léon, classé 4<sup>me</sup> Comp., brevet du 28 février.  
Vuichoud, Georges, classé 3<sup>me</sup> Comp., » 29 »  
Von Auw, Edmond, » 1<sup>re</sup> » » 1<sup>er</sup> mars.  
Bœsiger, Arnold, » 2<sup>me</sup> » » 2 »  
Peillex, Georges, » 2<sup>me</sup> » » 3 »

*Mutations.* — D'accord avec le Département militaire et ensuite des nominations qui précèdent, il a été procédé, dès le 4 mars, aux mutations suivantes :

Capitaine Henri Margairaz, de la 4<sup>me</sup> compagnie à la 1<sup>re</sup> (cet officier a démissionné) ; capitaine Henri Waldvogel, de la 1<sup>re</sup> compagnie à la 4<sup>me</sup> ; 1<sup>er</sup> lieutenant Jean Lambert, de la

2<sup>me</sup> compagnie à la 4<sup>me</sup>; lieutenant Louis Fatio, de la 1<sup>re</sup> compagnie à la 3<sup>me</sup>; lieutenant William Keller, de la 1<sup>re</sup> compagnie à la 4<sup>me</sup>; lieutenant Ernest Siegenthaler, de la 4<sup>me</sup> compagnie à la 3<sup>me</sup>; lieutenant Edouard Vibert, de la 3<sup>me</sup> compagnie à la 1<sup>re</sup>.

Par suite de la démission de M. le capitaine Henri Margairaz, M. le 1<sup>er</sup> lieutenant William Brachard a été appelé à prendre, par intérim, le commandement de la 1<sup>re</sup> compagnie, à partir du 1<sup>er</sup> avril.

*Décès.* — Le 18 septembre, le sapeur Jules Potterat, de la 4<sup>me</sup> compagnie, est décédé accidentellement sur un chantier où il travaillait.

#### RECRUTEMENT.

Les opérations de recrutement ont eu lieu les 14, 15, 17 et 18 mai, 29, 30 et 31 octobre. 23 recrues furent soumises à la commission; 17 furent incorporées. Le total des incorporations a été de 27, celui des démissions, radiations ou décès, de 44.

#### EXERCICES.

Le bataillon a procédé à 6 exercices obligatoires : les 28 avril, 4 et 11 mai avec un chiffre de 716 présences. L'exercice du 11 mai a consisté en une manœuvre d'ensemble, à 8 h. du soir, à l'Ecole de Commerce, rue Général Dufour. Les 27 octobre, 3 et 16 novembre, le total des présences a été de 728. Le 16 novembre, il a été procédé à un simulacre de nuit à l'Hôtel de Ville.

Quelques exercices volontaires, deux cours d'instruction, l'un pour recrues et l'autre pour aspirants sous-officiers ont été effectués.

#### SERVICES DIVERS.

	Services	Présences	Solde	Subsistances
Entretien mensuel de 8 dépôts . . . . .	12	226	684.—	—
Nettoyage du matériel après exercices . . . . .	9	78	267.85	—

	Services	Présences	Solde	Subsistances
Nettoyage du matériel après sinistres . . . . .	3	24	89.50	—
Gardes de nuit (fortes bises) :	4	121	277.50	132.60
Gardes de dimanche (beau temps) du 15 mai au 30 septembre, plus Pâques et Escalade . . . . .	21	378	1172.—	558.90
Gardes des fêtes de l'An .	6	106	478.50	158.10
Théâtre : 195 représentations, 11 concerts . . .	206	2229	4249.75	1373.85
*Kursaal: 249 représentations	249	1245	3858.50	—
*Société des Amis de l'Instruction . . . . .	49	147	—	—
*Société du Casino de Saint-Pierre . . . . .	38	65	—	—
*Salle de la Réformation . .	3	6	—	—
*Cercle des Arts et des Lettres . . . . .	1	1	—	—

Les frais des services marqués par une astérisque ont été remboursés par les intéressés.

Les dépôts de Malagnou (5) et Ecole de la Gare (6) sont seuls occupés ; le service de garde est supprimé dans ceux du Grutli, Pâquis et Fort-Barreau. Par ce fait, le personnel est réduit à 1 officier et 18 sous-officiers et sapeurs, au lieu de 2 officiers et 34 sous-officiers et sapeurs. La fourniture de la subsistance est supprimée et la solde augmentée en conséquence.

Au Théâtre, le poste n° 2 (cintre) est supprimé. Le personnel de service est porté à 10 hommes et 1 officier au lieu de 11 et 1 officier comme précédemment. L'heure du rassemblement de la garde a été portée de 35 à 20 minutes avant le lever du rideau. Comme pour les gardes de nuit, la subsistance a été supprimée et la solde augmentée en conséquence.

Le 29 octobre le Conseil Administratif a adopté le *nouveau règlement pour le service de préservation contre l'incendie au Théâtre*, modifiant le règlement de service du 3 décembre 1907.

Ce règlement est inséré dans le chapitre XIII, *Théâtre et concerts*.

#### MATÉRIEL.

Celui-ci a été augmenté, conformément à l'arrêté du Conseil Municipal du 22 décembre 1911, d'une échelle Magirus, montée sur train à 4 roues, hauteur : 27 mètres, coût : 5585 fr. ; d'un char de matériel avec outillage, coût : 770 fr. ; de dix bâches toile caoutchouc, coût : 605 fr. Cette dernière acquisition de bâches a servi à compléter le matériel de 3 dépôts de la compagnie de Sauvetage.

#### CAISSE DE SECOURS.

A l'issue de l'exercice du 28 avril, le bataillon a procédé au renouvellement du comité de la Caisse de secours et à la votation sur la revision de l'article 18 de son règlement<sup>1</sup> ; il a décidé de continuer à être membre des société et caisse de secours des sapeurs-pompiers suisses.

Le versement annuel pour primes d'assurances aux sociétés de secours mutuels dont fait partie le personnel du bataillon a été de 3608 fr. 75 pour 247 assurés.

#### POSTE PERMANENT MUNICIPAL.

En 1912, le Poste a reçu 196 demandes de secours dont 37 concernant les communes suburbaines et rurales, à l'exception de celle du Petit-Saconnex, qui a conclu un arrangement avec le Conseil Administratif pour l'obtention des secours du Poste permanent municipal, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1912. Les services qui concernent cette commune ont été portés au compte *Ville et Petit-Saconnex*. Par le fait de cette augmentation de services, le personnel du Poste a été porté à 7 sapeurs au lieu de 6 ; les frais supplémentaires sont supportés par la commune intéressée.

<sup>1</sup> Cette revision a été adoptée par le Conseil Administratif, le 3 mai.

Suivant le tableau ci-dessous, les services se répartissent comme suit :

Ville et Petit-

Saconnex . . .	de jour	108	appels avec départs;	présences	284
»	de nuit	51	»	»	149
Communes sub-					
urbaines . . .	de jour	20	»	4	4
»	de nuit	10	»	1	3
Communes ru-					
rales . . . . .	de jour	5	»	2	2
»	de nuit	2	»	1	1
Total . . .		196	appels	présences	443

Ville et Petit-Saconnex :

Répartition :

FEUX	de jour.	de nuit.	
de cheminées . . .	56 (12 gravés);	18 (6 graves);	présences 168
d'appartements . .	16	11	» 95
de caves . . . . .	4	2	» 26
de magasins et ate-			
liers . . . . .	4	8	» 50
de combles et bâti-			
ments . . . . .	1	1	» 8
Fausses alertes . .	24	10	» 80
Divers . . . . .	3	1	» 6
Total	108	51	433

Communes suburbaines  
et rurales :

Répartition des feux :

COMMUNES DE	Cheminées		Appartements et magasins		Combles et bâtiments		Divers	
	Jour.	Nuit.	Jour.	Nuit.	Jour.	Nuit.	Jour.	Nuit.
Plainpalais . . . .	5	5	5	1	2	1	—	—
Eaux-Vives . . . .	3	2	3	2	—	1	—	—
Carouge et rurales	—	—	1	1	—	—	4	1
Total . . .	8	7	9	4	2	2	4	1



Le Poste a fourni :

177 services de nuit au Théâtre soit 354 rondes ;

366 services de ronde à l'Hôtel municipal et à son annexe ;

1 service de garde au Temple luthérien.

Comme précédemment, il a assuré la réparation et la transformation du matériel des dépôts du bataillon, l'entretien de l'équipement, la vérification des postes d'incendies dans les bâtiments municipaux, de l'Etat et chez les particuliers qui en ont fait la demande, conformément à la décision du Conseil Administratif du 4 avril 1911.

Un certain nombre de communes rurales ont continué de confier au Poste la réparation de leur matériel.

---



## CHAPITRE XIX

(CHAPITRES XIV, XV, XVI, XVII, XVIII, XIX,  
du budget)

### SERVICES INDUSTRIELS

Conseiller délégué : M. Albert GAMPERT.

Suppléant : M. E.-F. IMER-SCHNEIDER.

*Commission des Services industriels :*

MM. D. RAMU, président; L. PERRIER, secrétaire; J.-H. BAUD;  
J. BOISSONNAS; A. BONNA; A. GENEUX; L. JONNERET; B. SÜSS;  
F. TAPONNIER; F. TURRETTINI; L. VIRET.

MM. L. JONNERET et L. VIRET, ont été remplacés le 24 mai  
1912 par MM. J.-H. BAUD et F. TURRETTINI.

Le rapport annuel des Services industriels est divisé comme  
suit :

	PAGES
<b>1. Arrêtés du Conseil Municipal et décisions du Conseil Administratif . . . . .</b>	<b>313</b>
<b>2. Notice sur la comptabilité générale des Services industriels . . . . .</b>	<b>319</b>
<b>3. Résultats généraux . . . . .</b>	<b>323</b>
<b>4. Comptabilité générale.</b>	
1° Tableaux généraux :	
<i>Rendement du capital fourni par la Ville . . . . .</i>	<i>332</i>
<i>Résultats budgétaires de 1912 . . . . .</i>	<i>333</i>
<i>Comptabilité industrielle . . . . .</i>	<i>334</i>

	PAGES
<i>Réserve générale</i> . . . . .	338
<i>Personnel</i> . . . . .	339
<i>Magasins</i> . . . . .	341
<i>Répartition des recettes faites dans les communes</i> . . . . .	342
A. <i>Administration générale</i> . . . . .	344
B. <i>Service des eaux</i> . . . . .	346
C. <i>Usine de Chèvres</i> . . . . .	354
D. <i>Service électrique</i> . . . . .	364
E. <i>Service du gaz</i> . . . . .	370
F. <i>Tramways</i> . . . . .	378
G. <i>Usine III</i> . . . . .	384

**5. Statistique**

Contentieux . . . . .	386
Abonnés des différents services . . . . .	387
Installations nouvelles . . . . .	388
A. Service des eaux . . . . .	
<i>a) Travaux</i> . . . . .	390
<i>b) Exploitation</i> . . . . .	405
<i>c) Régularisation du lac</i> . . . . .	420
B. Usine de Chèvres . . . . .	
<i>a) Travaux</i> . . . . .	422
<i>b) Exploitation</i> . . . . .	425
C. Service électrique . . . . .	
<i>a) Travaux</i> . . . . .	428
<i>b) Exploitation</i> . . . . .	458
<i>c) Répartition des bénéfices avec les communes</i> . . . . .	460
D. Service du gaz . . . . .	
<i>a) Travaux</i> . . . . .	471
<i>b) Exploitation</i> . . . . .	480
<i>c) Compte de participation avec les communes</i> . . . . .	503



## 1° ARRÊTÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DÉCISIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

### A. — Arrêtés du Conseil Municipal en 1912.

*12 janvier.*

Le Conseil Municipal approuve la convention intervenue entre le Conseil Administratif et MM. Albert Vassali et Antoine Rehous, négociants à Genève, en date du 24 novembre 1911, aux termes de laquelle la Ville de Genève vend à MM. A. Vassali et A. Rehous la partie de la parcelle n° 1053 B du cadastre de la commune de Vernier, d'une contenance de 19,928 mètres environ, pour le prix de 2 fr. 80 le mètre carré.

Le Conseil Municipal approuve la convention intervenue entre le Conseil Administratif et M. Jean-Louis Fuzier-Cayla, le 4 décembre 1911, pour la constitution d'une servitude de passage de canalisation de gaz sur la parcelle n° 563, feuille 19, du cadastre de la commune du Petit-Saconnex.

Le Conseil Municipal ratifie les conventions conclues entre la Ville de Genève et les communes de Corsier, Thônex, Gy et Choulex, les 12, 22, 29 et 30 décembre 1911, pour la fourniture de l'énergie électrique à ces communes et aux particuliers établis sur leur territoire.

*26 janvier.*

Le Conseil Municipal ouvre au Conseil Administratif un crédit de 3,775,000 francs pour la nouvelle usine à gaz.

*26 mars.*

Le Conseil Municipal ratifie la convention conclue entre la Ville de Genève et la commune de Collonge-Bellerive, le 27 décembre 1911, pour la fourniture de l'énergie électrique à cette commune et aux particuliers établis sur son territoire.

*12 avril.*

Le Conseil Municipal : 1° approuve la convention passée

entre la Ville de Genève et M<sup>me</sup> Birreaux-Lance Andréanne, le 30 mars 1912, pour l'achat par la Ville de la parcelle située dans la commune de Meinier, n° 2479 B du plan D. Dunand, géomètre, du 9 mars 1912, d'une superficie de 1 are 50 mètres, pour le prix total de deux cents francs ;

2° ouvre au Conseil Administratif un crédit de 250 francs pour prix de cette parcelle de terrain, frais d'acte et plan.

*10 mai.*

Le Conseil Municipal ratifie les conventions passées les 23 et 30 avril 1912 avec les communes de Dardagny et Jussy, pour la fourniture de l'énergie électrique à ces communes et aux particuliers établis sur leur territoire.

*24 mai.*

Election de la Commission des Services Industriels — Elus : MM. Ramu, Boissonnas, Geneux, Bonna, Perrier, Taponnier, Süss, Turrettini et Baud.

*31 mai.*

Le Conseil Municipal ratifie les conventions conclues entre la Ville de Genève et les communes de Vandœuvres et Troinex, le 29 mai 1912, pour la fourniture de l'énergie électrique à ces communes et aux particuliers établis sur leur territoire.

*5 juillet.*

Le Conseil Municipal ouvre au Conseil Administratif un crédit de 1,170,000 francs se décomposant comme suit :

a) Pour travaux d'extension du Service des eaux. . . . .	Fr.	200 000 —
b) Pour travaux d'extension du Service du gaz . . . . .	»	300 000 —
c) Pour travaux d'extension du Service « Entreprise de Chèvres » . . . . .	»	320 000 —
d) Pour travaux d'extension du Service électrique . . . . .	»	350 000 —
Total . . . . .	Fr.	<u>1 170 000 —</u>

*9 juillet.*

Le Conseil Municipal ouvre au Conseil Administratif un crédit de 1,740,000 francs pour la nouvelle usine à gaz de Châtelaine, lequel se décompose comme suit :

I. Fonds verticaux de Dessau . . .	Fr. 1 149 500 —
II. Appareils de transport de charbon . . . »	50 000 —
III. Halle à coke et appareils . . . . . »	310 800 —
IV. Correction du chemin du Château Bloc et remise en état de divers chemins aux abords de l'usine. . . . . »	16 150 —
V. Indemnité au fermier du Château Bloc . . . . . »	1 000 —
VI. Intérêt du capital engagé pendant la période de construction (2 <sup>me</sup> crédit) . . . . . »	180 000 —
VII. Imprévu . . . . .	32 550 —
Total . . . . .	<u>Fr. 1 740 000 —</u>

*15 octobre.*

Le Conseil Municipal autorise le Conseil Administratif à accepter la cession gratuite faite à la Ville par les consorts de Buren, de la parcelle n° 2688 B, feuille 5, du cadastre de la commune de Vernier, d'une superficie de 36 mètres et figurée en un plan dressé par M. Maurice Delessert, géomètre-agréé, le 9 août 1912.

Cette cession est faite en vue de la rectification de limites du chemin vicinal conduisant à la nouvelle usine à gaz.

*15 novembre.*

Le Conseil Municipal ratifie la convention intervenue le 30 août 1912 entre la Ville de Genève et la Société chimique de l'Avanchet, à Vernier, relative à la voie industrielle de la gare de Meyrin à la nouvelle usine à gaz et à l'embranchement destiné à desservir le terrain de la dite Société.

La dépense résultant de l'achat du terrain sera portée au compte « Nouvelle usine à gaz » et sera prise sur le crédit voté

le 7 juillet 1911, pour prix des parcelles de terrain destinées à la voie de raccordement de l'usine à gaz à la gare de Meyrin.

L'avance concernant la construction de l'embranchement destiné à la Société chimique de l'Avanchet sera faite par le compte « Nouvelle usine à gaz ».

*19 novembre.*

Le Conseil Municipal approuve la gestion du Conseil Administratif pour l'année 1911.

*10 décembre.*

Le Conseil Municipal autorise le Conseil Administratif : 1° à émettre, au nom de la Ville de Genève, des rescriptions au montant de 716,912 fr. 40 pour couvrir les dépenses occasionnées par les facilités accordées aux abonnés de la Ville, pour les installations d'électricité et de gaz en 1911 ;

2° à accorder aux nouveaux abonnés les mêmes facilités pour 1913.

Le Conseil Municipal ratifie les conventions conclues entre la Ville de Genève et les commune de Perly-Certoux et Aire-la-Ville, le 29 novembre 1912, pour la fourniture de l'énergie électrique à ces communes et aux particuliers établis sur leur territoire.

*17 décembre.*

Le Conseil Municipal, dans le but de solder divers comptes relatifs au Service électrique et au Service du gaz, ouvre au Conseil Administratif :

1° un crédit de. . . . .	Fr. 57 371 —
2° » » . . . . .	» 7 617 30

Le Conseil Municipal approuve les compromis de vente et d'échange passés les 26 novembre et 2 décembre 1912, avec M<sup>me</sup> Delescief-Gros et la communauté Montand-Monod, relatifs aux parcelles de terrain 4638, du cadastre de la commune de Bernex et 7865 B du plan dressé par M. D. Dunand, géomètre-agréé, le 9 décembre 1912, et autorise le Conseil Administratif à passer les actes authentiques.



Le coût de cet achat, échange et frais, au montant de 185 francs, sera pris sur les crédits de 550,000 francs votés par le Conseil Municipal dans sa séance du 18 novembre 1910, pour travaux d'aménagement du réseau d'eau ménagère dans le canton.

*23 décembre.*

Le Conseil Municipal approuve le budget de la Ville de Genève pour l'année 1913.

### **B. — Décisions du Conseil Administratif en 1912.**

*23 février.*

Le Conseil Administratif décide d'étendre aux branchements extérieurs l'autorisation donnée le 4 avril 1911 à M<sup>me</sup> Veuve Henny et fils, rue Ph. Plantamour, de faire des installations de gaz chez les particuliers.

*26 avril.*

Le Conseil Administratif accorde, jusqu'à fin décembre 1914 à MM. A. Pianzola et F. Geiser, aux Eaux-Vives, l'autorisation de faire des installations de gaz chez les particuliers, pour le compte de la Ville de Genève.

*9 août.*

Le Conseil Administratif agrée la Société générale d'électricité de Bâle, ayant un bureau rue du Rhône, 29, à Genève, en qualité d'installateur autorisé à effectuer des installations d'éclairage électrique à raccorder au réseau de la Ville.

*5 novembre.*

Le Conseil Administratif décide d'ajouter à l'article 1<sup>er</sup> du règlement du 5 mars 1909, sur les conditions pour la fourniture d'appareils à gaz en compte à demi, la clause suivante :

« Toutefois, la participation de la Ville est limitée à cent francs par appareil. »

*12 novembre.*

Le Conseil Administratif agrée M. Ange-Joseph Miazza, 6, rue des Sources, en qualité d'installateur autorisé à effectuer des installations d'éclairage électrique à raccorder au réseau de la Ville.

*29 novembre.*

Le Conseil Administratif accorde, jusqu'à fin décembre 1914 à M. F. Parrat, ferblantier-plombier, rue des Eaux-Vives, 48, l'autorisation de faire des installations de gaz chez les particuliers, pour le compte de la Ville.

Cette autorisation n'est donnée à M. F. Parrat que pour les installations intérieures.

*3 décembre.*

Le Conseil Administratif agrée la Société en nom collectif Magnenat et Rosset, 1, rue Pradier, en qualité d'installateur autorisé à effectuer des installations d'éclairage électrique à raccorder au réseau de la Ville.

---

## 2° NOTICE SUR LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DES SERVICES

---

La comptabilité des Services industriels se compose :

- a) d'une comptabilité complète par service, soit :
  - 1° service des eaux ;
  - 2° service de force motrice, comprenant principalement l'usine de Chèvres et le réseau de canalisations électriques émanant directement de cette usine ;
  - 3° service d'éclairage électrique, comprenant tous les réseaux de distribution secondaire, ainsi que les installations d'éclairage et de force motrice qui s'y rattachent ;
  - 4° service du gaz ;
  - 5° service des tramways.
- b) des comptes accessoires suivants :
  - 1° magasins, un compte par service ;
  - 2° compte général main-d'œuvre ;
  - 3° compte réserve générale.

Pour chacun de ces services, la comptabilité générale présente au compte rendu une comptabilité industrielle et une comptabilité budgétaire.

La comptabilité industrielle est celle qui serait fournie par une compagnie industrielle, c'est-à-dire dégagée de toutes les charges dont elle est grevée pour les dépenses générales de la Ville, participations, amortissements supplémentaires, etc.

La comptabilité budgétaire est celle correspondant au budget.

Les comptes « Magasins » comportent pour chacun des services, le montant de l'inventaire à la fin de l'année précédente, les entrées et sorties de marchandises durant l'année et, enfin, l'inventaire de fin de l'exercice. Les marchandises sont livrées aux services, chacun par son propre magasin, au prix de revient, sans majoration.

Le compte main-d'œuvre paie la main-d'œuvre de chaque service et la facture ensuite mensuellement à ceux-ci avec une majoration uniforme. Cette majoration sert à couvrir les frais d'accidents, maladies (médecins, pharmaciens, indemnités, etc.), pour tout le personnel des services. Lorsque ces frais n'absorbent pas exactement le montant de la majoration, le solde disponible est reporté à l'année suivante : ce solde est actuellement de 31,074 fr. 75. La majoration de 1912 a été de 6<sup>0</sup>/<sub>0</sub>.

Le compte Réserve est crédité chaque année des primes payées par les services pour les assurer contre les risques d'accidents, à des tiers, à des propriétés (responsabilité civile), contre les bris des glaces et vitres des usines et locaux des Services et, en partie, contre l'incendie, la Ville étant son propre assureur, sauf pour le cas d'incendie où elle s'assure partiellement à des compagnies d'assurances.

Le tableau page 332 indique la situation des capitaux engagés par la Ville pour les divers services.

L'intérêt de ces capitaux est fixé à 3,5<sup>0</sup>/<sub>0</sub>.

La base admise pour les amortissements n'est pas uniforme pour tous les services.

Pour le service des eaux, ces amortissements sont à intérêt simple c'est-à-dire par fractions égales au nombre d'années :  
en 25 ans pour les pompes et turbines ;

» 50 » pour les barrages, les canalisations et conduites d'alimentation ;

» 100 » pour les bâtiments, digues, etc.

Pour le service du gaz et le service électrique, les amortissements se calculent à intérêts composés, sur la base de 2<sup>0</sup>/<sub>0</sub>, soit en 30 ans.

Pour l'usine de Chèvres : sur la base de 1,2<sup>0</sup>/<sub>0</sub>, soit en 40 ans.

Pour la station d'électricité des tramways, sur la base de 5<sup>0</sup>/<sub>0</sub>, soit en 14 ans environ.

L'intérêt et l'amortissement d'un exercice sont calculés d'après le capital engagé au 31 décembre de l'année précédente.

Le capital des services industriels n'étant pas distinct des

emprunts de la Ville, les amortissements ne sont pas effectués directement. Ils entrent en compte à la comptabilité municipale et suivent la marche des amortissements ordinaires qui se font sur la base de 1,2<sup>o</sup>/<sub>o</sub>, soit en 40 ans.

Pour les services dont l'amortissement prévoit une durée différente de celle des emprunts, on effectue un amortissement supplémentaire porté aux dépenses budgétaires.

Les services d'éclairage électrique et du gaz présentent un amortissement supplémentaire de 0,8<sup>o</sup>/<sub>o</sub>, représentant la différence entre le taux de 2<sup>o</sup>/<sub>o</sub> (amortissement en 30 ans) et le taux 1,2<sup>o</sup>/<sub>o</sub> (amortissement en 40 ans réellement effectué par la caisse municipale).

Pour le Service Force Motrice (Usine de Chèvres) il est fait, depuis et y compris 1901 un amortissement de 1,2<sup>o</sup>/<sub>o</sub> sur le capital dépensé par la Ville (non compris les frais d'incendie).

Suivant convention entre la Ville et la Commune de Plainpalais relative à l'entreprise de Chèvres, cette dernière a fourni une participation de 314,000 francs. Les recettes nettes sont réparties entre les deux participants, au prorata de leurs mises de fonds et ce, jusqu'à concurrence d'un rapport à 6<sup>o</sup>/<sub>o</sub>. Lorsque le rendement n'atteint pas ce taux, la différence est portée au compte *intérêts arriérés*, lequel compte sera remboursé par l'excédent de rapport à 6<sup>o</sup>/<sub>o</sub> lorsque l'Usine de Chèvres fournira un rendement supérieur à ce taux. Chaque participant amortit sa part dans l'entreprise.

L'Etat a fourni une participation de 700,000 francs et jusqu'au 31 décembre 1908, il participait au bénéfice de l'entreprise dans les mêmes conditions que la Commune de Plainpalais.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1909 (ensuite de la loi du 9 octobre 1909) et jusqu'à l'expiration de la concession de l'Usine de Chèvres, l'Etat recevra pour intérêts et amortissement de sa participation de 700,000 francs, une annuité égale à 6<sup>o</sup>/<sub>o</sub> de cette somme. L'Etat touche, en outre, une redevance de 2 fr. par cheval de force électrique de 24 heures produite par l'Usine pendant l'année. Cette redevance a été fixée à 15,000 francs par an.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES.

Les bénéfices réalisés par le *Service des eaux* sont entièrement versés au budget de la Ville. Une seule exception est faite pour les bénéfices réalisés sur la vente de l'eau dans la commune de Plainpalais, dont une partie est réservée à cette commune (convention de 1883).

*Service électrique.* Les bénéfices réalisés sur la vente de l'énergie électrique par ce service dans la Ville de Genève et la plupart des communes desservies, sont versés au budget de la Ville. Exception est faite pour plusieurs communes qui ont passé avec la Ville des conventions aux termes desquelles elles reçoivent la moitié des bénéfices réalisés sur leur territoire par le Service électrique (voir Compte Rendu, page 336).

*Service du gaz.* Les bénéfices réalisés par le Service du gaz dans la Ville de Genève sont entièrement acquis à la Ville. Par contre, la plupart des communes desservies ont, avec la Ville, une convention qui leur attribue une participation aux bénéfices proportionnelle à la consommation effectuée sur le territoire de la commune, suivant arrêté du 22 février 1898.

*Service de force motrice* (Usine de Chèvres). Les recettes nettes de ce service sont réparties entre la Ville de Genève, et la commune de Plainpalais, au prorata des capitaux engagés par chacune de ces administrations, comme il a été dit ci-dessus.

---

### 3° RÉSULTATS GÉNÉRAUX

#### CHAPITRE XIV.

##### **Administration générale.**

MM. L. MENNET, secrétaire des Services industriels.

A. DUNOYER, chef du contrôle et de la comptabilité générale.

<i>Dépenses.</i>	<i>Recettes.</i>
Voté . . . Fr. 101 450 —	Pour mémoire.
Dépensé . . » 105 331 65	—
Dépensé en plus <u>Fr. 3 881 65</u>	

#### CHAPITRE XV.

##### **Service des eaux (Coulouvrenière).**

Directeur : M. A. BÉTANT.

<i>Dépenses.</i>	<i>Recettes.</i>
Voté . . . Fr. 440 200 —	Prévu . . Fr. 1 322 000 —
Dépensé . . » 443 616 60	Reçu . . » 1 420 269 40
Dépensé en plus <u>Fr. 3 416 60</u>	Reçu en plus <u>Fr. 98 269 40</u>

#### CHAPITRE XVI.

##### **Service électrique. Usine de Chèvres.**

Chef de service : M. M. SAUGEY.

<i>Dépenses.</i>	<i>Recettes.</i>
Voté . . . Fr. 459 700 —	Prévu . . Fr. 1 283 600 —
Dépensé . . » 510 899 05	Reçu . . » 1 316 394 40
Dépensé en plus <u>Fr. 51 199 05</u>	Reçu en plus <u>Fr. 32 794 40</u>

CHAPITRE XVII.

**Service électrique.**

Directeur : M. J. GRAIZIER.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté . . .	Fr. 1 330 200 —	Prévu . . .	Fr. 2 305 500 —
Dépensé. .	» 1 334 249 —	Reçu. . .	» 2 545 508 50
Dépensé en plus .	Fr. <u>4 049 —</u>	Reçu en plus	Fr. <u>240 008 50</u>

CHAPITRE XVIII.

**Service du gaz.**

Directeur : M. A. DES GOUTTES.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté . . .	Fr. 2 231 700 —	Prévu . . .	Fr. 3 223 000 —
Dépensé. .	» 2 194 407 10	Reçu. . .	» 3 381 224 95
En moins sur dépenses	Fr. <u>37 292 90</u>	Reçu en plus	Fr. <u>158 224 95</u>

CHAPITRE XIX.

**Service électrique.**

TRAMWAYS.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté . . .	Fr. 366 800 —	Prévu. . .	Fr. 440 000 —
Dépensé. .	» 371 069 70	Reçu . . .	» 458 865 65
Dépensé en plus .	Fr. <u>4 269 70</u>	Reçu en plus	Fr. <u>18 865 65</u>

**Comparaison avec le budget.**

Les comptes suivants donnent une plus-value sur les *prévisions budgétaires* :



Service des eaux . . . . .	Fr.	94 852 80	
Service électrique. . . . .	»	235 959 50	
Service du gaz . . . . .	»	195 517 85	
Tramways . . . . .	»	14 595 95	
			<hr/>
			Fr. 540 926 10

Tandis que les comptes suivants donnent une moins-value sur les *prévisions* de :

Administration générale. . . . .	Fr.	3 881 65	
Usine de Chèvres . . . . .	»	18 404 65	
			<hr/>
			Fr. 22 286 30

en sorte que l'ensemble de l'exercice présente sur les *prévisions* une plus-value de . . . . . Fr. 518 639 80

**Comparaison avec 1911.**

Les <i>recettes brutes</i> s'élèvent à . . . . .	Fr.	9 122 262 90	
contre, en 1911. . . . .	»	8 499 110 80	
			<hr/>
	augmentation	Fr.	623 152 10

Les <i>dépenses</i> s'élèvent à . . . . .	Fr.	4 959 573 10	
contre, en 1911 . . . . .	»	4 716 339 25	
			<hr/>
	augmentation	Fr.	243 233 85

Les <i>recettes nettes</i> atteignent . . . . .	Fr.	4 162 689 80	
contre, en 1911 . . . . .	»	3 782 771 55	
			<hr/>
	augmentation de	Fr.	379 918 25

Le *capital dépensé* par la Ville au 31 décembre 1911 étant de 45 271 925 fr. 45, il en résulte un rendement de 9,54 % pour intérêts, amortissement et bénéfices. (Voir tableau page 332).

Le nombre des *communes desservies* par les différents services est de 46.

Les sommes versées par la Ville pour *maladies et accidents* se sont élevées à 37 688 fr. 85 pour maladies et à 34 347 fr. 85

pour accidents, soit respectivement aux 2,83 % et 2,58 % du coût total de la main-d'œuvre.

Les *travaux neufs* effectués en 1912 ont coûté 2 615 417 fr. 20, ils atteignaient en 1911 la somme de 2 064 891 fr. 15.

Les *capitaux dépensés* ont ainsi passé de 45 271 925 fr. 45 (éclairage municipal de Plainpalais non compris) à 47 887 342 fr. 65.

Les *amortissements* de la comptabilité industrielle effectués en 1912 atteignent 920 640 fr. 20, ce qui porte le total des amortissements à fin 1912 à 14 631 329 fr. 50, en sorte que les *capitaux engagés* à la même époque ne sont plus que de 33 256 013 fr. 15.

<b>Administration générale.</b> Les dépenses se	
sont élevées à . . . . .	Fr. 105 331 65
elles étaient en 1911 de . . . . .	» 96 597 05
Augmentation . . . . .	<u>Fr. 8 734 60</u>

<b>Service des Eaux.</b> Les recettes nettes ont	
atteint . . . . .	Fr. 1 420 269 40
elles étaient en 1911 de . . . . .	» 1 353 664 95
Augmentation . . . . .	<u>Fr. 66 604 45</u>

Les dépenses budgétaires se sont élevées à	Fr. 443 616 60
elles étaient en 1911 de . . . . .	» 418 730 35
Augmentation . . . . .	<u>Fr. 24 886 25</u>

Les recettes brutes s'élevant à . . . . . Fr. 1 420 269 40  
 Les dépenses budgétaires à Fr. 443 616 60

La part des frais d'administration générale à . . . . . » 14 219 80 » 457 836 40  
 il en résulte pour l'année :

1912 une recette nette de . . . . .	Fr. 962 433 —
Si nous ajoutons à ces recettes une somme de	» 10 662 35
qui est comprise dans les dépenses budgétaires, ci-dessus mentionnées, et qui représente l'amortissement des comptes extra-budgétaires, nous obtenons comme <i>recette nette totale</i> une somme de . . . . .	<u>Fr. 973 095 35</u>

pour un capital dépensé au 31 décembre 1911 de francs 13 800 199 25, ce qui représente du 7,05 % pour intérêts, amortissement et bénéfice.

Ce rapport était de 7,02 % en 1911.

**Usine de Chèvres.** Les *recettes brutes* se sont élevées à . . . . . Fr. 1 316 394 40  
 contre, en 1911. . . . . » 1 281 321 40  
 Augmentation. . Fr. 35 073 —

Les *dépenses budgétaires* ont atteint . . Fr. 510 899 05  
 contre, en 1911 . . . . . » 488 759 50  
 Augmentation. . Fr. 22 139 55

Les *recettes brutes* étant de . . . . . Fr. 1 316 394 40  
 Les *dépenses budgétaires* . Fr. 510 899 05  
 La part des *frais d'administration générale*. . . . » 13 535 15 » 524 434 20  
 Les *recettes nettes* ressortent à . . . . . Fr. 791 960 20

ce qui, pour un capital dépensé au 31 décembre 1911 de 12 330 711 fr. 35, donne du 6,42 % pour intérêts, amortissement et bénéfice.

Ce rapport était de 6,42 % en 1911.

**Service électrique.** Les *recettes brutes* ont atteint . . . . . Fr. 2 545 508 50  
 contre, en 1911. . . . . » 2 228 392 90  
 Augmentation. . Fr. 317 115 60

Les *dépenses budgétaires* se sont élevées à Fr. 1 334 249 —  
 contre, en 1911. . . . . » 1 244 402 20  
 Augmentation. . Fr. 89 846 80

Les *recettes brutes* étant de . . . . . Fr. 2 545 508 50  
 Les *dépenses budgétaires* . Fr. 1 334 249 —  
 La part des *frais d'administration générale*. . . . » 29 176 85 » 1 363 425 85

Les *recettes nettes* ressortent à . . . . . Fr. 1 182 082 65

En ajoutant à ces recettes une somme de » 64 113 05  
comprise dans les dépenses budgétaires, et  
qui représente un amortissement de 0,8<sup>0</sup>/<sub>0</sub>,  
on obtient comme *recette nette totale* une

somme de . . . . . Fr. 1 246 195 70

laquelle représente, pour un capital dépensé au 31 décembre  
1911, de 8 014 131 fr. 05, un rapport de 15,55<sup>0</sup>/<sub>0</sub> pour inté-  
rêts, amortissement et bénéfice.

Ce rapport était de 14,07<sup>0</sup>/<sub>0</sub> en 1911.

**Service du gaz.** Les *recettes brutes* se

sont élevées à . . . . . Fr. 3 381 224 95

elles étaient en 1911 de. . . . . » 3 199 779 —

Augmentation. . Fr. 181 445 95

Les *dépenses budgétaires* se sont élevées à Fr. 2 194 407 10

elles étaient en 1911 de . . . . . » 2 112 778 60

Augmentation. . Fr. 81 628 50

Les *recettes brutes* étant de . . . . . Fr. 3 381 224 95

Les *dépenses budgétaires* Fr. 2 194 407 10

La part des *frais d'admi-  
nistration générale* . . . . » 42 132 65 » 2 236 539 75

Les *recettes nettes* ressortent à . . . . . Fr. 1 144 685 20

Si nous ajoutons à ces recettes une somme  
de . . . . . » 83 645 40

qui est comprise dans les dépenses budgé-  
taires ci-dessus mentionnées et qui repré-  
sente un amortissement de 0,8<sup>0</sup>/<sub>0</sub>, nous  
obtenons comme *recettes nettes totales* une

somme de . . . . . Fr. 1 228 330 60

laquelle représente, pour un capital dépensé au 31 décembre  
1911 de 10 455 675 fr. 80, un rendement de 11,75<sup>0</sup>/<sub>0</sub> pour  
intérêts, amortissement et bénéfice.

Ce rapport était de 11,38<sup>0</sup>/<sub>0</sub> en 1911.

<b>Tramways.</b> Les <i>recettes brutes</i> se sont		
élevées à . . . . .	Fr.	458 865 65
elles étaient en 1911 de . . . . .	»	435 952 55
	Augmentation. .	<u>Fr. 22 913 10</u>
Les <i>dépenses budgétaires</i> se sont élevées à		
elles étaient en 1911 de . . . . .	Fr.	371 069 70
	»	355 071 55
	Augmentation. .	<u>Fr. 15 998 15</u>
Les <i>recettes brutes</i> étant de . . . . .	Fr.	458 865 65
Les <i>dépenses budgétaires</i>	Fr.	371 069 70
La part des <i>frais d'admi-</i>		
<i>nistration générale</i> . . . . .	»	6 267 20
	»	377 336 90
laissant une <i>recette nette</i> de. . . . .	Fr.	<u>81 528 75</u>

pour un capital dépensé au 31 décembre 1911 de 671 208 fr.,  
ce qui représente du 12,14 % pour intérêts, amortissement et  
bénéfice.

Ce rapport était de 11,97 % en 1911.



#### **4° COMPTABILITÉ GÉNÉRALE**

## Rendement du Capital fourni par la Ville aux Services Industriels.

COMPTES	Au 31 décembre 1911			Au 31 décembre 1912					Rendement 0/0
	A Capital dépensé	B Amortissements	C Capital engagé A - B	D Dépensé en 1912	E Capital dépensé A + D	F Amortissements en 1912	G Total des Amortissements B + F	H Capital engagé E - G	du CAPITAL DÉPENSÉ <sup>2</sup> au 31 décembre 1911 <sup>1</sup>
Eaux . . . . .	13,800,199 25	7,202,548 40	6,597,650 85	303,306 85	14,103,506 10	144,260 75	7,346,809 15	6,756,696 95	7 05
Forces motrices <sup>1</sup> . . . . .	12,330,711 35	1,643,803 95	10,686,907 40	550,799 50	12,881,510 85	203,171 20	1,846,975 15	11,034,535 70	6 42
Electricité . . . . .	8,014,131 05	1,613,779 —	6,400,352 05	1,191,235 05	9,205,366 10	216,764 90	1,830,543 90	7,374,822 20	15 55
Gaz . . . . .	10,455,675 80	2,811,656 30	7,644,619 50	574,940 30	11,030,616 10	307,500 45	3,118,556 75	7,912,059 35	11 75
Tramways . . . . .	671,208 —	439,501 65	231,706 35	— 4,864 50	666,343 50	48,942 90	488,444 55	177,898 95	12 14
Eclairage Municip. dans diverses com- munes . . . . .	45,271,925 45	13,710,689 30	31,561,236 15	2,615,417 20	47,887,342 65	920,640 20	14,631,329 50	33,256,013 15	9 54
	65,433 20	13,933 90	51,499 30	1,136 —	66,569 20	1,889 20	15,823 10	50,746 10	
	45,337,358 65	13,724,623 20	31,612,735 45	2,616,553 20	47,953,911 85	922,529 40	14,647,152 60	33,306,759 25	
							Rendement de 1911		9 10

<sup>1</sup> Capital Ville seule, créance Etat (700,000 fr.) et participation de Plainpalais (314,000 fr.) non comprises.

<sup>2</sup> Capital réellement dépensé, sans amortissement.

N. B. Le rendement est calculé d'après la recette nette, frais d'administration déduits, amortissements budgétaires déduits des dépenses.



## Résultats budgétaires de 1912.

COMPTES	RECETTES			DÉPENSES			RECETTES	RECETTES
	EFFECTIVES	PRÉVUES AU BUDGET	DIFFÉRENCE EN PLUS OU EN MOINS (—)	EFFECTIVES	PRÉVUES AU BUDGET	DIFFÉRENCE EN PLUS OU EN MOINS (—)	NETTES	NETTES EN PLUS DU BUDGET OU EN MOINS (—)
Administration . . . . .	—	—	—	105,331 65	101,450 —	3,881 65	— 105,331 65	— 3,881 65
Eaux . . . . .	1,420,269 40	1,322,000 —	98,269 40	443,616 60	440,200 —	3,416 60	976,652 80	+ 94,852 80
Forces motrices . . . . .	1,316,394 40	1,283,600 —	32,794 40	510,899 05	459,700 —	51,199 05	805,495 35	— 18,404 65
Electricité . . . . .	2,545,508 50	2,305,500 —	240,008 50	1,334,249 —	1,330,200 —	4,049 —	1,211,259 50	+ 235,959 50
Gaz . . . . .	3,381,224 95	3,223,000 —	158,224 95	2,194,407 10	2,231,700 —	— 37,292 90	1,186,817 85	+ 195,517 85
Tramways . . . . .	458,865 65	440,000 —	18,865 65	371,069 70	366,800 —	4,269 70	87,795 95	+ 14,595 95
	9,122,262 90	8,574,100 —	548,162 90	4,959,573 10	4,930,050 —	29,523 10	4,162,689 80	518,639 80
						En 1911 . . .	3,782,771 55	
						Plus-value de recettes nettes de l'exercice 1912 par rapport à 1911 . . .	379,918 25	

Cette plus-value se répartit comme suit entre les Services :

Administr. générale . . . . .	Fr. — 8,734 60
Eaux . . . . .	» + 41,718 20
Forces motrices . . . . .	» + 12,933 45
Electricité . . . . .	» + 227,268 80
Gaz . . . . .	» + 99,817 45
Tramways . . . . .	» + 6,914 95
	<u>Fr. + 379,918 25</u>

**Note explicative du tableau général Comptabilité Industrielle.**

Les sommes indiquées représentent le compte de Profits et Pertes de chacun des services, réunis en tableau ; ces comptes totalisés donnent l'ensemble des dépenses d'exploitation, des intérêts et des amortissements des Services industriels. Le montant total de ces sommes, déduit de la recette, forme le solde à répartir ou bénéfice net.

Cette répartition du solde est faite suivant les conventions passées entre la Ville, l'Etat et les Communes.

Pour l'entreprise de Chèvres, la part de recette nette revenant à la Commune de Plainpalais ne subit aucune diminution pour intérêt ou amortissement dans la comptabilité des Services industriels ; les 367,536 fr. 15 et 203,171 fr. 20 comptés à Chèvres pour ces deux postes, ne le sont que sur le capital dépensé par la Ville seule (frais d'incendie non compris), ceci pour l'établissement du compte *particulier* Ville dans l'entreprise de Chèvres.



## Comptabilité industrielle.

### DÉPENSES D'EXPLOITATION

	Administration	Entretien	TOTAL
Service des eaux . . . . .	14,219 80	355,199 30	369,419 10
Usine de Chèvres . . . . .	13,535 15	448,803 05	462,338 20
Service électrique . . . . .	29,176 85	1,104,526 15	1,133,703 —
Service du gaz . . . . .	42,132 65	2,006,096 25	2,048,228 90
Tramways . . . . .	6,267 20	371,069 70	377,336 90
Totaux 1912 . . . . .	105,331 65	4,285,694 45	4,391,026 10
» 1911 . . . . .	96,597 05	4,113,464 70	4,210,061 75
Augmentation . . . . .	8,734 60	172,229 75	180,964 35
Diminution . . . . .	—	—	—

### RÉPARTITION

	Solde à répartir.	ÉTAT	VILLE	PLAIN-PALAIS	EAUX-VIVES	PETIT-SACONNEX	CAROUGE	CHÈNE-BOUGERIES	LANCY
Eaux . . . . .	661,365 55	—	643,685 15	17,680 40	—	—	—	—	—
Usine Chèvres . . . . .	283,348 85	42,000 —	221,252 85	20,096 —	—	—	—	—	—
Service électr. . . . .	932,392 35	—	768,323 30	72,156 90	43,765 35	23,787 60	19,633 10	3,302 10	—
» gaz . . . . .	757,933 95	—	632,518 10	—	55,438 70	30,600 70	15,488 —	10,011 65	4,804 55
Tramways . . . . .	24,476 10	—	24,476 10	—	—	—	—	—	—
1912 . . . . .	2,659,516 80	42,000 —	2,290,255 50	109,933 30	99,204 05	54,388 30	35,121 10	13,313 75	4,804 55
1911 . . . . .	2,322,549 60	42,000 —	2,012,144 45	90,468 10	85,416 70	42,478 95	32,351 75	6,963 30	3,963 85
Augmentation . . . . .	336,967 20	—	278,111 05	19,465 20	13,787 35	11,909 35	2,769 35	6,350 45	840 70
Diminution . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—

### 1911

Etat . . . . .	42,000 —	—
Ville . . . . .	—	2,012,144 45
Plainpalais . . . . .	90,468 10	—
Eaux-Vives . . . . .	85,416 70	—
Petit-Saconnex . . . . .	42,478 95	—
Carouge . . . . .	32,351 75	—
Chêne-Bougeries . . . . .	6,963 30	—
Lancy . . . . .	3,963 85	—
Chêne-Bourg . . . . .	2,030 20	—
Versoix . . . . .	521 15	—
Pregny . . . . .	334 40	—
Thônex . . . . .	362 10	—
Cologny . . . . .	334 10	—
Collonge-Bellerive . . . . .	960 75	—
Vernier . . . . .	2,047 20	—
Veyrier . . . . .	256 30	—
Vandœuvres . . . . .	226 70	—
Plan-les-Ouates . . . . .	256 95	—
Grand-Saconnex . . . . .	283 40	—
Onex . . . . .	99 45	—
Confignon . . . . .	92 10	—
Troinex . . . . .	—	310,405 15
	—	2,322,549 60

<sup>1</sup> Intérêts et amortissements sur capital Ville seule; frais d'incendie non compris.

<sup>2</sup> Bénéfice d'appareillage privé compris.]

<sup>3</sup> A rembourser sur éclairage public, pour ramener ce dernier au prix de revient . . . . . Fr. 4258 80  
Perte sur éclairage particulier . . . . . » 2834 80  
A payer à la commune . . . . . Fr. 1424 —

# Résultats généraux.

INTÉRÊTS	AMORTISSEMENTS	SOLDE à répartir, soit bénéfice net.	TOTAL (équivalent aux recettes d'exploitation)
230,917 75	144,260 75	561,365 55	1,405,963 15
<sup>1</sup> 367,536 15	203,171 20	283,348 85	1,316,394 40
224,012 30	216,764 90	932,392 35	2,506,872 55
267,561 65	307,500 45	757,933 95	3,381,224 95
8,109 75	48,942 90	24,476 10	458,865 65
1,098,137 60	920,640 20	2,659,516 80	9,069,320 70
1,056,044 05	862,216 50	2,322,549 60	8,450,871 90
42,093 55	58,423 70	336,967 20	618,448 80
—	—	—	—

## DU SOLDE

CHÈNE-BOURG	VERSOIX	PREGNY	THONEX	Cologny	Collonge-Bellerive	VERNIER	VEYRIER	Vaudouyves.	PLAN-LES-OUATES	Grand-Saconnex	Onex	CONFIGNON	TROINEX
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	1,424 — <sup>a</sup>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2,423 45	170 25	431 75	401 55	466 —	1,155 95	2468 40	317 —	280 65	300 25	309 15	136 90	109 70	101 25
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2,423 45	1,594 25	431 75	401 55	466 —	1,155 95	2468 40	317 —	280 65	300 25	309 15	136 90	109 70	101 25
2,030 20	- 521 15	334 40	362 10	334 10	960 75	2047 20	256 30	226 70	256 95	283 40	99 45	92 10	—
393 25	2,115 40	97 35	39 45	131 90	195 20	421 20	60 70	53 95	43 30	25 75	37 45	17 60	101 25
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

## 1912

	En plus.	En moins.
42,000 —	—	—
—	278,111 05	—
109,933 30	19,465 20	—
99,204 05	13,787 35	—
54,388 30	11,909 35	—
35,121 10	2,769 35	—
13,313 75	6,350 45	—
4,804 55	840 70	—
2,423 45	393 25	—
1,594 25	2,115 40	—
431 75	97 35	—
401 55	39 45	—
466 —	131 90	—
1,155 95	195 20	—
2,468 40	421 20	—
317 —	60 70	—
280 65	53 95	—
300 25	43 30	—
309 15	25 75	—
136 90	37 45	—
109 70	17 60	—
101 25	101 25	—
369,261 30	336,967 20	—
2,659,516 80	336,967 20	—
	336,967 20	—

## RÉSERVE GÉNÉRALE

Situation au 31 décembre 1912.

	DÉBIT	CRÉDIT	SOLDES	
			DÉBIT	CRÉDIT
Service des Eaux . . . . .	—	505,364 85	—	505,364 85
Appareillage électrique . . . . .	—	37,394 70	—	37,394 70
Assurance contre l'incendie . . . . .	—	73,018 10	—	73,018 10
» responsabilité civile . . . . .	2,136 45	24,050 45	—	21,914 —
» contre le bris des glaces et vitres. . . . .	—	12,443 45	—	12,443 45
» contre les risques éclatement machines. . . . .	—	716 60	—	716 60
Réserve Magasin Service des eaux. . . . .	—	59,233 05	—	59,233 05
» » Service électrique . . . . .	—	52,959 75	—	52,959 75
» » Service du gaz . . . . .	7,000 —	32,846 20	—	25,846 20
Solde de dépôts anc. Cie du Gaz . . . . .	2,701 —	21,451 05	—	18,750 05
Immeuble Services industriels rue de l'Arquebuse. . . . .	54,771 30	—	54,771 30	—
Réserve (solde à nouveau) . . . . .	752,869 45	—	752,869 45	—
	<u>819,478 20</u>	<u>819,478 20</u>	<u>807,640 75</u>	<u>807,640 75</u>
Réserve, solde disponible à nouveau . . . . .	—	—	752,869 45	—

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES VICTIMES DE L'EXPLOSION A L'USINE A GAZ.

*Situation à fin 1912.*

	Doit.	Avoir.
Solde fin 1911 . . . . .	—	24,275 70
Recettes 1912 (intérêts) . . . . .	—	849 65
Rentes payées aux enfants mineurs. . . . .	3,868 —	
Valeur actuelle des rentes aux enfants mineurs. . . . .	19,105 20	
Solde réservé . . . . .	2,152 15	
	<u>21,257 35</u>	
	25,125 35	25,125 35

### Compte du personnel en 1912.

1912	DÉBIT	CRÉDIT	SOLDES	
			DÉBIT	CRÉDIT
Caisse . . . . .	1,425,022 60	1,400,947 85	24,074 75	—
Main-d'œuvre . . . . .	1,328,821 15	1,328,821 15	—	—
Adm. générale, Maladies.	1,697 50	—	1,697 50	—
Service des eaux »	7,591 20	—	7,591 20	—
Usine de Chèvres »	2,298 10	—	2,298 10	—
Service électrique »	10,074 35	90 —	9,984 35	—
Service du gaz »	15,944 65	—	15,944 65	—
Tramways »	173 05	—	173 05	—
Service des eaux, Accidents.	2,463 55	—	2,463 55	—
Usine de Chèvres »	2,366 90	—	2,366 90	—
Service électrique »	9,303 30	—	9,303 30	—
Service du gaz »	20,214 10	—	20,214 10	—
Adm. générale, Budget.	63,935 15	66,941 65	—	3,006 50
Service des eaux »	148,689 40	157,651 55	—	8,962 15
Usine de Chèvres »	122,399 20	129,743 15	—	7,343 95
Service électrique »	197,245 50	209,080 15	—	11,834 65
Service du gaz »	389,961 10	413,358 65	—	23,397 55
Tramways »	17,325 35	18,364 90	—	1,039 55
Serv. des eaux, Trav. en cours.	32,838 50	34,808 75	—	1,970 25
Usine de Chèvres »	7,362 25	7,803 90	—	441 65
Service électrique »	284,348 05	301,409 05	—	17,061 —
Service du gaz »	64,716 65	68,599 65	—	3,883 —
Dépôt p. avance de caisse	7,000 —	—	7,000 —	—
Profits et Pertes 1911 .	—	24,171 20	—	24,171 20
Total . . . . .	4,161,791 60	4,161,791 60	103,111 45	103 111 45

Main-d'œuvre. . . . .	1,328,821 fr. 15.	
Maladies . . . . .	2,83 ‰	Fr. 37 688 85
Accidents . . . . .	2,58 ‰	» 34 347 85
		Fr. 72 036 70
Dépôt pour avance de caisse . . . . .		Fr. 7 000 —
Caisse . . . . .		» 24 074 75
Total égal au chiffre ci-dessus		<u>Fr. 103 111 45</u>

N.-B. Le personnel payé par les Services Industriels a été en moyenne de 620 ouvriers et employés. (1911 : 590).

## Profits et pertes du compte Personnel.

### Exercice 1912.

DOIT

AVOIR

1912	à <i>Maladies :</i>		1912		
Déc. 31	Adm. gén., dép. de l'année	1,697 50	Janvier 1	par compte vieux, solde	
»	service des eaux »	7,591 20	Déc. 31	ancien . . . . .	24,171 20
»	usine de Chèvres »	2,298 10	»	par <i>Budget :</i>	
»	service électrique »	9,984 35	»	Admin. gén. recettes de l'année	3,006 50
»	» du gaz »	15,944 65	»	service des eaux, »	8,962 15
»	tramways »	173 05	»	usine de Chèvres »	7,343 95
»	à <i>Accidents :</i>		»	service électrique »	11,834 65
»	service des eaux »	2,463 55	»	» du gaz »	23,397 55
»	usine de Chèvres »	2,366 90	»	tramways »	1,039 55
»	service électrique »	9,303 30	»	par <i>Travaux en cours :</i>	
»	» du gaz »	20,214 10	»	service des eaux »	1,970 25
»	à compte nouveau, solde à ce		»	usine de Chèvres »	441 65
	jour . . . . .	31,074 75	»	service électrique »	17,061 —
			»	» du gaz »	3,883 —
		<u>103,111 45</u>	1912		
			Déc. 31	par compte vieux, solde à ce	103,111 45
				jour . . . . .	<u>31,074 75</u>





**Répartition des recettes en 1912**  
faites dans les communes.

Nos	COMMUNES	EAUX	FORCES MOTRICES	SERVICE Electrique	GAZ	TRAMWAYS	TOTAL 1912	TOTAL 1911
1	Genève . . . . .	702,559 40	1,052,692 95	1,414,392 45	2,285,564 85	458,865 65	5,914,075 30	5,588,418 75
2	Eaux-Vives . . . . .	103,791 65	—	248,991 70	408,460 75	—	761,244 10	707,633 90
3	Plainpalais . . . . .	255,604 05	42,733 60	376,911 80	4,508 60	—	679,758 05	607,713 50
4	Petit-Saconnex . . . . .	129,290 —	61,144 15	143,600 85	235,018 50	—	569,053 50	519,306 60
5	Carouge . . . . .	33,250 85	7,272 50	88,051 —	117,483 55	—	246,057 90	235,922 15
6	Vernier . . . . .	21,063 55	135,879 20	21,304 90	36,545 40	—	214,793 05	223,188 40
7	Lancy . . . . .	32,437 75	—	23,885 —	59,879 45	—	116,202 20	105,098 30
8	Chêne-Bougeries . . . . .	—	166 —	40,015 05	75,164 65	—	115,345 70	106,938 95
9	Versoix . . . . .	14,631 25	—	20,316 30	4,564 —	—	39,511 55	33,525 65
10	Chêne-Bourg . . . . .	—	—	7,313 65	30,424 70	—	37,738 35	33,791 70
11	Pregny . . . . .	12,011 25	—	8,641 25	12,811 05	—	33,463 55	32,777 75
12	Cologny . . . . .	5,108 —	—	10,484 55	16,599 90	—	32,192 45	27,107 35
13	Bellevue . . . . .	7,740 65	9,186 —	6,503 10	1,751 75	—	25,181 50	21,426 25
14	Collonge-Bellerive . . . . .	5,388 30	—	928 70	16,820 20	—	23,137 20	20,256 50
15	Thônex . . . . .	5,682 15	—	3,793 95	12,947 90	—	22,424 —	19,601 85
16	Grand-Saconnex . . . . .	6,715 50	—	5,684 80	8,594 55	—	20,994 85	20,928 90
17	Plan-les-Ouates . . . . .	8,349 70	—	620 80	9,767 90	—	18,738 40	18,169 35
18	Genthod . . . . .	8,060 80	—	8,102 95	1,004 50	—	17,168 25	15,073 80
19	Veyrier . . . . .	1,326 50	—	2,389 20	10,025 70	—	13,741 40	11,858 50
20	Satigny . . . . .	8,931 15	—	4,194 70	—	—	13,125 85	12,542 55
21	Dardagny . . . . .	851 —	7,320 —	4,096 45	—	—	12,267 45	10,776 80
22	Vandœuvres . . . . .	482 —	—	1,448 35	9,184 40	—	11,114 75	9,107 25
23	Meyrin . . . . .	7,919 —	—	2,090 90	390 25	—	10,400 15	9,989 45

24	Onex . . . . .	4,630 90	—	—	5,066 30	—	9,697 20	8,393 25
25	Bardonnex . . . . .	2,493 95	—	4,158 90	2,755 95	—	9,408 80	3,192 80
26	Bernex . . . . .	5,067 20	—	661 35	3,551 10	—	9,279 65	8,560 85
27	Troinex . . . . .	2,697 05	—	1,256 90	3,734 65	—	7,688 60	7,787 45
28	Jussy . . . . .	4,344 60	—	2,797 85	—	—	7,142 45	4,244 25
29	Confignon . . . . .	2,150 20	—	—	4,208 65	—	6,358 85	5,737 05
30	Perly . . . . .	2,055 50	—	2 10	3,180 65	—	5,238 25	4,546 50
31	Presinges . . . . .	4,428 —	—	—	—	—	4,428 —	4,399 35
32	Corsier . . . . .	3,424 45	—	951 85	—	—	4,376 30	3,531 05
33	Anières . . . . .	4,003 10	—	201 55	—	—	4,204 65	3,826 75
34	Cartigny . . . . .	1,524 10	—	2,530 40	—	—	4,054 50	2,153 75
35	Meinier . . . . .	1,538 —	—	2,450 95	—	—	3,988 95	1,406 —
36	Hermance . . . . .	2,456 95	—	1,401 35	—	—	3,858 30	2,157 75
37	Avully . . . . .	2,006 50	—	1,850 95	—	—	3,857 45	2,367 25
38	Soral . . . . .	1,515 85	—	2,146 90	—	—	3,662 75	1,312 55
39	Russin . . . . .	1,585 15	—	1,655 45	—	—	3,240 60	2,227 60
40	Collex . . . . .	—	—	2,721 90	—	—	2,721 90	2,533 65
41	Choulex . . . . .	124 —	—	1,180 70	1,215 10	—	2,519 80	1,219 —
42	Laconnex . . . . .	889 —	—	1,283 —	—	—	2,172 —	836 —
43	Chancy . . . . .	—	—	1,711 45	—	—	1,711 45	1,125 65
44	Aire-la-Ville . . . . .	749 50	—	654 30	—	—	1,403 80	689 —
45	Gy . . . . .	978 15	—	140 65	—	—	1,118 80	863 —
46	Avusy . . . . .	412 75	—	96 80	—	—	509 55	—
		1,420,269 40	1,316,394 40	2,473,617 70	3,381,224 95	458,865 65	9,050,372 10	8,464,264 70
	Recettes compte appareil- lage . . . . .	—	—	33,254 35	—	—	33,254 35	34,846 10
	Totaux des recettes bud- gétaires . . . . .	1,420,269 40	1,316,394 40	2,506,872 05	3,381,224 95	458,865 65	9,083,626 45	8,499,110 80

1912

**A. Administration**

1911	DÉPENSES BUDGET-CHAPITRE XIV	VOTÉ	Dépenses suivant comptabilité	
			partielles	totales
	<i>Secrétariat :</i>			
5,000 —	a) Traitement du Secrétaire . . . . .	5,250 —	5,250 —	
1,800 —	b) » du Commis . . . . .	2,000 —	2,000 —	
1,516 35	c) Frais divers . . . . .	1,700 —	1,708 60	
		8,950 —		8,958 60
	<i>Comptabilité et Caisse :</i>			
5,400 —	d) Traitement du Contrôleur-Chef de la Comptab.	5,400 —	5,400 —	
4,700 —	e) » du Caissier . . . . .	5,000 —	5,000 —	
12,772 50	f) » de trois sous-caissiers et trois aides	14,000 —	13,907 50	
3,500 —	g) » du Comptable . . . . .	3,500 —	3,500 —	
13,370 —	h) » des employés à la comptabilité .	14,300 —	13,595 15	
32,571 75	i) » des receveurs . . . . .	34,000 —	38,069 40	
5,901 60	j) Frais généraux . . . . .	6,000 —	6,246 80	
4,947 90	k) Loyer du local de la Caisse . . . . .	5,000 —	5,000 —	
2,472 05	l) Caisse de retraite et d'invalidité . . . . .	2,600 —	2,647 70	
2,644 90	m) Assurance du personnel . . . . .	2,700 —	3,006 50	
<u>96,597 05</u>	TOTAUX . . . . .	<u>101,450 —</u>		<u>105,331 65</u>
	Dépensé en 1911 . . . . .			96,597 05
	» » 1912 . . . . .			<u>105,331 65</u>
	Augmentation de dépenses en 1912			<u>8,734 60</u>

générale.

1912

1911	RECETTES	PRÉVU AU BUDGET	RECETTES 1912
Pour mémoire	. . . . .	pour mémoire	pour mémoire

<b>DÉPENSES</b>							
1911	BUDGET CHAPITRE XV	VOTÉ	DÉPENSES				
			Industrielles		Budgétaires		
		Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.
<b>A. Exploitation.</b>							
7,250	a	Traitement du directeur . . . . .	7,500	—	7,500	—	
11,705	b.	Employés de bureaux . . . . .	12,000	—	11,078	—	
16,979	55 c.	Frais généraux . . . . .	12,000	—	12,261	20	
4,200	d.	Traitement du chef de service (logement) . . . . .	4,200	—	4,200	—	
3,600	e.	» d'un contre-maître (indemn. logement 400 fr. comprise) . . . . .	3,600	—	3,600	—	
7,719	30 f.	Assurance du personnel (accident et maladie) . . . . .	7,000	—	8,921	35	
269	30 g.	Indemnités pour habillements . . . . .	600	—	818	35	
4,534	10 h.	Entretien des bâtiments . . . . .	5,000	—	2,298	35	
1,035	55 i.	Chauffage . . . . .	1,000	—	1,091	90	
1,328	20 j.	Eclairage . . . . .	1,000	—	1,398	35	
14,828	25 k.	Entretien du barrage . . . . .	15,000	—	9,724	60	
61,429	05 l.	» des pompes et turbines . . . . .	70,000	—	71,166	—	
23,643	55 m.	Energie et service de réserve (pompes et dynamos) . . . . .	20,000	—	15,175	45	
51,523	— n.	Entretien des canalisations et des réservoirs . . . . .	60,000	—	63,940	85	
28,624	65 o.	» des concessions particulières . . . . .	30,000	—	31,290	70	
7,889	85 p.	» de l'outillage et des appareils électriques . . . . .	12,000	—	7,891	20	
14,843	70 q.	» des compteurs en location . . . . .	17,000	—	25,086	05	
1,451	85 r.	» des bouches à eau particulières . . . . .	1,500	—	1,729	20	
4,226	— s.	» des turbines à domicile . . . . .	3,000	—	4,742	55	
6,363	60 t.	Contributions . . . . .	7,200	—	6,386	10	
6,905	80 u.	Assurances . . . . .	6,200	—	7,087	55	
5,971	75 v.	Caisse de retraite et d'invalidité . . . . .	5,700	—	5,811	55	
47,846	10 w.	Régularisation du lit du Rhône . . . . .	—	—	—	—	
2,000	— x.	Réempoissonnement du Rhône et de l'Arve . . . . .	2,000	—	2,000	—	
—	— y.	Fonds de renouvellement . . . . .	50,000	—	50,000	—	
<b>B. Divers.</b>							
10,592	95 a.	Amortissement supplémentaire sur les comptes extra-budgétaires . . . . .	10,600	—			10,662 35
15,272	85 b.	Part du bénéfice en faveur de la Commune de Plainpalais, pour l'exercice de 1911 . . . . .	16,500	—			17,296 30
46,598	70 c.	Intérêts du rachat des canalisations de l'Etat . . . . .	46,100	—			46,152 40
<b>D. Dépenses pour le Compte général de la Ville</b>							
4,953	05 a.	Entretien des fontaines . . . . .	5,000	—			4,747 30
4,276	60 b.	» des hydrantes . . . . .	6,000	—			7,384 25
868	05 c.	Fontaines et bouches nouvelles . . . . .	2,500	—			2,174 70
					—	—	88,417 30
					355,199	30	355,199 30
418,730	35	Totaux de 1912 . . . . .	440,200	—			443,616 60
		» 1911 . . . . .	437,750	—			418,730 35
		EN PLUS EN 1912 . . . . .	2,450	—			24,886 25



**COMPTABILITÉ**

<b>Doit</b>		<b>COMPTE PROFITS ET PERTES</b>			
<b>DÉPENSES</b>		Fr.	C.	Fr.	C.
Frais d'exploitation . . . . .		355,199	30		
Part des frais d'Administration générale 13,5 % de Fr. 105,331, 65 . . . . .		14,219	80	369,419	10
Intérêts 3 1/2 % sur capital au 31 décembre 1911 . . . . .				230,917	75
Amortissements . . . . .				144,260	75
Bénéfice net . . . . .				661,365	55
				<u>1,405,963</u>	<u>15</u>
<b>Actif</b>		<b>BILAN AU</b>			
		Fr.	C.	Fr.	C.
Capital dépensé au 31 décembre 1911. . .		13,800,199	25		
Amortissements acquis au 31 décembre 1911		7,202,548	40	6,597,650	85
Amortissements de 1912 . . . . .				144,260	75
				<u>6,453,390</u>	<u>10</u>
Installations de 1912 . . . . .				303,306	85
				6,756,696	95
Débiteurs divers . . . . .				6,334	05
Compte exploitation . . . . .				31,761	40
				<u>6,794,792</u>	<u>40</u>
<b>Doit</b>		<b>COMPTE FONDS DE RENOUVELLEMENT</b>			
				Fr.	C.
1912	Dépensé en 1912 . . . . .			11,904	55
Déc. 31	Report à nouveau . . . . .			38,095	45
				<u>50,000</u>	<u>—</u>



**SERVICE DES EAUX**

<b>DE L'EXERCICE 1912</b>		<b>Avoir</b>	
<b>RECETTES</b>		Fr.	C.
Abonnements divers, etc. . . . .		1,405,963	15
		1,405,963	15
<b>31 DÉCEMBRE 1912</b>		<b>Passif</b>	
		Fr.	C.
Compte Capital . . . . .		5,233,607	35
Etat de Genève, solde du compte rachat de ses canalisations hydrauliques, amortissables en 50 ans . . . . .		1,523,089	60
Créanciers divers (Fonds de renouvellement) . . . . .		38,095	45
		6,794,792	40
<b>DU SERVICE DES EAUX</b>		<b>Avoir</b>	
1912		Fr.	C.
Déc. 31	Prévu par budget 1912 . . . . .	50,000	—
		50,000	—
Déc. 31	Reporté à l'exercice 1913 . . . . .	38,095	45

DOIT Commune de Plainpalais sa part au bénéfice sur Service des Eaux. Exercice 1912. AVOIR

1912. — Frais d'exploitation . . .	355,199 30		1912. Recettes en dehors de la Commune de Plainpalais . . . . .	1,150,359 10	
Part des frais d'Administration générale . . . . .	14,219 80	369,419 10	Recettes dans la commune de Plainpalais. . .	255,604 05	1,405,963 15
Intérêts et amortissements					
5 1/4 % sur 12,334,019 fr. 65 =		647,536 05			
Bénéfice net . . . . .		389,008 —			
		<u>1,405,963 15</u>			<u>1,405,963 15</u>
			Bénéfice dans la Commune :		
			$389,008. — \times 255,604.05 =$	70,721 65	
			1,405,963.15 =		
			dont 25 % au profit de la Commune. . .		<u>17,680 40</u>

## SERVICE DES EAUX

Situation des crédits au 31 décembre 1912.

COMPTES	CRÉDITS VOTÉS	DÉPENSÉ AU 31 DÉCEMBRE 1911	DÉPENSÉ EN 1912	TOTAL DES DÉPENSES	NON DÉPENSÉ
Imprévu et frais généraux . . . .	37,692 35	—	—	—	37,692 35
Canalisations nouvelles . . . . .	3,407,000 —	3,145,511 35	140,822 —	3,301,656 75	105,343 25
Amortissement rachat canal. Etat	—		15,323 40		
Amélioration des réseaux dans le Canton . . . . .	555,000 —	383,962 75	102,633 75	486,596 50	68,403 50
	3,962,000 —	3,529,474 10	258,779 15	3,788,253 25	173,746 75

# 1912

## Tableau des dépenses d'installations du Service des Eaux.

	COÛT DES INSTALLATIONS			Capital au 31 déc. 1912 à compter pr la comptabil. an <sup>1</sup> <sup>ie</sup> avec la Com <sup>me</sup> de Plainpi <sup>s</sup> en 1913
	au 31 Déc. 1911	en 1912	Total au 31 Décembre 1912	
<b>Installations faites au 31 Déc. 1883</b>				
Terrain . . . . .	60,500 —		60,500 —	
Barrages . . . . .	71,359 75		71,359 75	
Bâtiments, en l'île . . . . .	490,108 35		490,108 35	
» usine hydraulique à vapeur . . . . .	139,034 35		139,034 35	
» quai de la Poste . . . . .	50,000 —		50,000 —	
Réservoir, Bois de la Bâtie . . . . .	85,260 80		85,260 80	
Passerelle sur l'Arve . . . . .	63,568 90		63,568 90	
Canalisations nouvelles b. p. . . . .	1,001,269 50		1,001,269 50	
Conduite d'alimentation des machines à vapeur . . . . .	74,447 75		74,447 75	
Pompes et turbines . . . . .	433,360 35		433,360 35	
Machine à vapeur . . . . .	140,488 20		140,488 20	
Matériel . . . . .	38,240 05		38,240 05	
Compteurs en location . . . . .	5,369 —		5,369 —	
Prises d'eau gratuites . . . . .	13,172 60		13,172 60	2,666,179 60
<b>Installations faites dès le 1<sup>er</sup> Janv. 1884</b>				
Canalisations nouvelles b. p. . . . .	499,964 25	11,090 25	511,054 50	
Matériel . . . . .	26,661 30		26,661 30	
Compteurs en location . . . . .	166,837 05	25,575 65	192,412 70	
Prises d'eau gratuites . . . . .	13,233 75		13,233 75	
Avances aux propriétaires . . . . .	148,260 45		148,260 45	
Agrandissement de l'atelier . . . . .	2,241 95		2,241 95	
Turbines à domicile (restitution) . . . . .	17,945 60		17,945 60	
Concessions des forces motrices . . . . .	35,000 —		35,000 —	
Batardeaux . . . . .	304,796 55		304,796 55	
Digue séparative . . . . .	102,521 30		102,521 30	
Digue, 2 <sup>me</sup> période . . . . .	24,516 65		24,516 65	
Barrage à rideaux . . . . .	88,825 90		88,825 90	
Vannes et radiers en aval de l'île . . . . .	81,596 60		81,596 60	
» » en amont de l'île . . . . .	38,251 85		38,251 85	
Restitution de la force motrice aux usiniers . . . . .	62,735 70		62,735 70	
Bâtiment des turbines et vannes . . . . .	1,392,166 10		1,392,166 10	
Pompes et turbines . . . . .	1,316,786 10		1,316,786 10	
Machine à vapeur (transformation) . . . . .	21,945 80		21,945 80	
Conduite d'alimentation . . . . .	435,136 —		435,136 —	
Canalisations nouvelles h. p. . . . .	2,760,837 60	129,731 75	2,890,569 35	
Canalisations du réservoir de Bessinges . . . . .	275,030 60		275,030 60	
Réservoir de Bessinges . . . . .	253,275 75		253,275 75	
Intérêts des capitaux engagés . . . . .	159,070 55		159,070 55	
Imprévu et frais généraux . . . . .	215,349 75		215,349 75	
Digue de la Jonction . . . . .	47,370 60		47,370 60	
Transmission électrique . . . . .	11,790 —		11,790 —	
Rachat de la Société des Eaux du Rhône, r. d. . . . .	255,600 —		255,600 —	
» » » r. g. . . . .	47,500 —		47,500 —	
Groupe de pompes N° 17 . . . . .	82,749 10		82,749 10	
» » N° 18 . . . . .	78,011 —		78,011 —	
Régulateur basse pression . . . . .	24,740 20		24,740 20	
Prolongement, conduite d'alimentation . . . . .	89,626 90		89,626 90	
Installations turbines chez particuliers . . . . .	30,337 90	3,166 95	33,504 85	
» 2 pompes de réserve . . . . .	87,587 05		87,587 05	
Rachat à l'État de ses canalisat <sup>ns</sup> hydraul. . . . .	1,581,757 —		1,581,757 —	
Amélioration des réseaux dans le canton . . . . .	383,962 75	102,633 75	486,596 50	
Avances pour aspirateurs de poussière . . . . .	—	31,108 50	31,108 50	11,467,326 50
	13,830,199 25	303,306 85	14,133,506 10	14,133,506 10
<i>A déduire</i> : Subvention . . . . .	30,000 —		30,000 —	30,000 —
	13,800,199 25		14,103,506 10	12,637,326 50



1912

C. Usine de

1911	DÉPENSES BUDGET. — CHAPITRE XVI	VOTÉ	DÉPENSES	
			Industrielles	Budgétaires
<b>A. Exploitation.</b>				
6,000 —	a) Traitement du chef de service (logement).	6,000 —	6,000 —	
6,460 —	b) Employés de bureau . . . . .	6,500 —	6,380 —	
8,662 60	c) Frais généraux . . . . .	7,000 —	7,304 95	
7,128 95	d) Assurance du personnel (accidents et maladies) . . . . .	8,000 —	7,343 95	
898 70	e) Chauffage . . . . .	1,500 —	604 95	
2,020 70	f) Eclairage . . . . .	2,000 —	1,877 05	
10,388 60	g) Entretien des constructions . . . . .	10,000 —	9,039 40	
5,659 25	h) » des voies d'accès, terrains, etc.	5,000 —	5,043 65	
34,079 55	i) » des barrages et grilles . . . . .	30,000 —	35,476 —	
57,311 70	j) » des turbines . . . . .	45,000 —	49,273 65	
36,705 —	k) » des machines électriques . . . . .	30,000 —	39,421 —	
16,935 45	l) » des installations électriques de l'usine, tableau, transformateurs, etc. . . . .	10,000 —	9,537 65	
17,322 85	m) » des câbles . . . . .	15,000 —	26,384 75	
13,175 40	n) » des lignes aériennes . . . . .	15,000 —	23,350 90	
1,389 65	o) » du réseau téléphonique . . . . .	1,000 —	169 40	
1,061 70	p) Surveillance des installations d'abonnés, indemnités, servitudes, etc. . . . .	3,500 —	776 30	
3,227 45	q) Outillage . . . . .	3,000 —	3,058 70	
14,512 20	r) Service d'huile . . . . .	15,000 —	19,036 40	
20,623 50	s) Contributions. . . . .	20,200 —	20,104 15	
11,972 35	t) Assurances . . . . .	12,500 —	12,486 15	
1,446 90	u) Maisons ouvrières. . . . .	1,200 —	1,253 35	
29,570 40	v) Usine à vapeur. . . . .	30,000 —	44,744 35	
5,120 05	w) Caisse de retraite et d'invalidité . . . . .	5,200 —	5,136 35	
15,000 —	x) Redevance à l'Etat . . . . .	15,000 —	15,000 —	
100,000 —	y) Fonds de renouvellement . . . . .	100,000 —	100,000 —	
<b>B. Participations.</b>				
42,000 —	z) En faveur de l'Etat . . . . .	42,000 —		42,000 —
<i>Part de recettes nettes de 1912 :</i>				
20,086 55	z bis) En faveur de la com. de Plainpalais.	20,100 —		20,096 —
				62,096 —
			448,803 05	448,803 05
488,759 50		Totaux de 1912. 459,700 —		510,899 05
		" 1911. 457,200 —		488,759 50
		En plus en 1912. 2,500 —		22,139 55



## Entreprise de Chèvres.

### Bilan résumé des capitaux dépensés au 31 décembre 1912.

Compte de 1 <sup>er</sup> Etablissement . . . . .	13,895,510 85	Ville, dépenses au 31 décembre 1911. . . . . id. dépenses de 1912 . . . . . Etat de Genève, sa créance . . . . . Commune de Plainpalais, sa participation.	12,330,711 35 550,799 50   	12,881,510 85  700,000 — 314,000 —  
	13,895,510 85			13,895,510 85
<b>DOIT</b> <span style="margin-left: 100px;"><b>Compte profits et pertes de l'exercice 1912.</b></span> <span style="float: right;"><b>AVOIR</b></span>				
Dépenses d'exploitation . . . . . Part des frais d'Administration générale	448,803 05 13,535 15	462,338 20	Recettes de l'exercice 1912 . . . . .	1,316,394 40
Recette nette à répartir . . . . .		854,056 20		
		1,316,394 40		1,316,394 40
Intérêts 6 % sur capital Plainpalais . . . . . " " " " " Etat . . . . . " " " " " Ville . . . . . Intérêts arriérés. Recette nette en plus de de l'intérêt conventionnel de 6 % compté ci-dessus . . . . .	18,840 — 42,000 — 739,842 65  53,373 55		Recette nette . . . Fr. 854,056 20 soit : 854,056 20 × 314,000 Pour Plainpalais $\frac{13,344,711 35}{13,344,711 35}$ = 20,096 — Etat, payé suivant loi du 9 octobre 1909 . . . . . 42,000 — Ville, le solde . . . . . 791,960 20	854,056 20    854,056 20
	854,056 20			854,056 20



DOIT	Fonds de renouvellement de l'Usine de Chèvres.		AVOIR
Dépendé en 1912 . . . . .	87,808 55	Prévu par le budget de 1912 . . . . .	100,000 —
Report à nouveau . . . . .	12,191 45		
	<u>100,000 —</u>		<u>100,000 —</u>
		1912	
		Décembre 31 : Reporté à l'exercice 1913 .	12,191 45

Entreprise de Chèvres.			
DOIT	Compte général Intérêts arriérés au 31 décembre 1912.		AVOIR
1911		1912	
Décembre 31 : Solde à ce jour . . . . .	910,523 30	Décembre 31 : Recette nette en plus de l'intérêt conventionnel, suivant Compte Profits et Pertes . . . . .	53,373 55
		Décembre 31 : Solde à nouveau . . . . .	857,149 75
	<u>910,523 30</u>		<u>910,523 30</u>
1912			
Décembre 31 : Solde à ce jour . . . . .	857,149 75		

## Entreprise

**Doit. — VILLE DE GENÈVE — Compte**

	Fr.
1912	
Déc. 31 : Recette nette de 1912 en plus de l'intérêt conventionnel	52,117 55
1912	
Décembre 31 : Solde à nouveau . . . . .	805,672 85
	857,790 40

**Doit. — COMMUNE DE PLAINPALAIS — Compte**

	Fr.
1912	
Déc. 31 : Recette nette de 1912 en plus de l'intérêt conventionnel	1,256 —
1912	
Décembre 31 : Solde à nouveau . . . . .	51,476 90
	52,732 90

### Situation des capitaux dépensés par la

	Fr.	Fr.
1911		
Décembre 31 : Amortissements acquis à ce jour . . . . .	1,643,803 95	
» de 1912 . . . . .	203,171 20	
Total des amortissements		1,846,975 15
1912		
Décembre 31 : Capital restant engagé par la Ville seule dans l'entreprise de Chèvres		11,034,535 70
		12,881,510 85

**DOIT Compte Profits et Pertes,**  
(Compte particulier de la Ville)

	Fr.	Fr.
1912		
Décembre 31 : Intérêts 3 1/2 % sur capital dépensé par la Ville . . . . .	367,536 15	
Amortissements . . . . .	203,171 20	570,707 35
Bénéfice net . . . . .		221,252 85
		791,960 20

**de Chèvres.**

**Intérêts arriérés au 31 Décembre 1912. — Avoir.**

	Fr.
1911	
Décembre 31 : Solde à ce jour . . . . .	857,790 40
<hr/>	
	857,790 40
1912	
Décembre 31 : Solde à ce jour . . . . .	805,672 85

**Intérêts arriérés au 31 Décembre 1912. — Avoir.**

	Fr.
1911	
Décembre 31 : Solde à ce jour . . . . .	52,732 90
<hr/>	
	52,732 90
1912	
Décembre 31 : Solde à ce jour . . . . .	51,476 90

**Ville seule dans l'entreprise de Chèvres.**

	Fr.
1912	
Décembre 31 : Capital dépensé à ce jour par la Ville seule suivant bilan de l'entreprise . . . . .	12,881,510 85
<hr/>	
	12,881,510 85

**Ville seule, exercice 1912. AVOIR**  
dans l'entreprise de Chèvres).

	Fr.
1912	
Décembre 31 : Part de recette nette, revenant à la Ville, suivant compte Profits et Pertes de l'entreprise . . . . .	791,960 20
<hr/>	
	791,960 20

## Usine de Chèvres (Construction).

Situation au 31 décembre 1912.

TRAVAUX	Total au 31 décembre 1911	Total des dépenses en 1912	Total au 31 décembre 1912
Etudes et travaux préliminaires . . . . .	16,813 50	—	16,813 50
Elargissement, Rive gauche . . . . .	54,001 45	—	54,001 45
Barrage, maçonnerie . . . . .	156,921 35	—	156,921 35
Canal d'aménée . . . . .	108,074 75	—	108,074 75
Bâtiment des turbines, fondations . . . . .	404,565 20	—	404,565 20
Canal de fuite . . . . .	18,105 15	—	18,105 15
Bâtiment des turbines, élév. 2 <sup>e</sup> pér. . . . .	412,679 85	—	412,679 85
Digue séparative . . . . .	34,457 15	—	34,457 15
Echelle à poissons . . . . .	1,565 70	—	1,565 70
Turbines 1, 2 et 3 . . . . .	169,490 95	—	169,490 95
Distribution en Ville . . . . .	307,264 25	—	307,264 25
Intérêts pendant la construction . . . . .	204,903 65	—	204,903 65
Barrage, batardeaux . . . . .	25,670 75	—	25,670 75
id. épuisement . . . . .	21,894 10	—	21,894 10
id. fouilles . . . . .	35,151 30	—	35,151 30
Bâtiment des turbines et batardeaux . . . . .	67,089 65	—	67,089 65
Transmission électrique . . . . .	27,438 10	—	27,438 10
Bâtiment, vannes, treuils, passerelles . . . . .	112,930 10	—	112,930 10
id. épuisements . . . . .	39,185 60	—	39,185 60
id. fouilles . . . . .	43,072 85	—	43,072 85
Barrage, partie métallique . . . . .	480,136 20	—	480,136 20
Outillage neuf d'exploitation . . . . .	3,974 25	—	3,974 25
Machines électriques . . . . .	358,455 90	—	358,455 90
Imprévu . . . . .	104,064 50	— 1127 55	102,936 95
Expropriations . . . . .	288,024 05	1767 35	289,791 40
Pompe à huile . . . . .	50,714 40	—	50,714 40
Groupes IV et V . . . . .	255,404 10	—	255,404 10
Ligne électrique Chèvres-Genève . . . . .	494,062 95	—	494,062 95
id. A. Chèvres-Carouge . . . . .	113,751 05	—	113,751 05
id. B. Chèvres-Versoix . . . . .	150,716 05	—	150,716 05
id. C. Onex-Plainpalais . . . . .	62,268 40	—	62,268 40
id. D. Chèvres-La Plaine . . . . .	83,490 60	—	83,490 60
Développement du réseau souterrain . . . . .	1,303,062 70	40,367 20	1,343,429 90
id. id. aérien . . . . .	88,900 05	31,849 80	120,749 85
Transformateurs et cabines . . . . .	266,758 15	—	266,758 15
Routes d'accès . . . . .	19,141 95	—	19,141 95
Déplacements . . . . .	37,183 55	—	37,183 55
Groupes VI, VII et XV . . . . .	580,760 45	—	580,760 45
Groupes X, XI, XII et XIII . . . . .	709,413 20	—	709,413 20
Voies ferrées . . . . .	5,399 50	—	5,399 50
Terrains industriels . . . . .	53,324 35	—	53,324 35
Ligne E. . . . .	36,493 55	—	36,493 55
Protection des berges . . . . .	117,530 85	—	117,530 85
Grue de 30 tonnes . . . . .	37,634 90	—	37,634 90
Groupes VIII, IX, XIV et accessoires . . . . .	738,142 50	—	738,142 50
Outillage de l'Usine . . . . .	21,803 30	—	21,803 30
Eau claire . . . . .	21,111 65	—	21,111 65
Frais d'incendie . . . . .	185,874 45	—	185,874 45
Ligne souterraine III . . . . .	291,801 70	—	291,801 70
Maisons ouvrières . . . . .	136,065 70	—	136,065 70
Transformation réseau rive droite . . . . .	35,520 —	—	35,520 —
Vanne de chasse . . . . .	11,499 55	—	11,499 55
id. du grand barrage . . . . .	30,259 65	—	30,259 65
id. flottante . . . . .	60,576 50	—	60,576 50
Grille de protection, amont usine . . . . .	562,542 70	—	562,542 70
<i>A reporter . . . . .</i>	10,057,138 75	72,856 80	10,129,995 55

## Usine de Chèvres (Construction).

Situation au 31 décembre 1912.

TRAVAUX	Total au 31 décembre 1911	Total des dépenses en 1912	Total au 31 décembre 1912
<i>Report</i> . . .	10,057,138 75	72,856 80	10,129,995 15
Travaux de défense rive droite . . .	21,566 05	—	21,566 05
Réfection ligne N° 1 . . . . .	405,373 60	—	405,373 60
Ouverture dans la digue séparative . . . . .	10,826 15	—	10,826 15
Usine à vapeur . . . . .	2,346,054 60	—	2,346,054 70
Ligne aérienne Chèvres-Bois de la Baïe . . . . .	56,547 60	—	56,547 60
Installations dans la commune de Bernex . . . . .	7,002 85	—	7,002 85
id. id. Meyrin . . . . .	8,158 20	—	8,158 20
Ligne souterraine Usine à vapeur-Chêne . . . . .	344,751 25	—	344,751 25
Société d'Etudes Nitrogène . . . . .	9,130 45	—	9,130 45
Ligne aérienne La Plaine-Soral . . . . .	835 —	—	835 —
id. Chêne-Hermance . . . . .	1,885 —	115,992 65	117,877 65
id. Plan-les-Quates-Compesières . . . . .	684 —	5,160 50	5,844 50
id. Laconnex-La Plaine . . . . .	13,022 20	220 30	13,242 50
id. La Plaine-Chancy . . . . .	19,458 40	—	19,458 40
Dérivation Peney . . . . .	60 —	2,158 65	2,218 65
Remplacement des roues polaires . . . . .	11,636 50	67,482 20	79,118 70
Protection des berges et du radier du gr <sup>d</sup> barrage . . . . .	30,580 75	31,894 60	62,475 30
Ligne Chêne-Bourg-Bel-Air . . . . .	—	57,661 35	57,661 35
2 chaudières et 1 turbo-dynamo . . . . .	—	197,372 45	197,372 45
	<hr/> 13,344,711 35	<hr/> 550,799 50	<hr/> 13,895,510 85

# Usine de Chevres (CONSTRUCTION).

Situation des crédits au 31 décembre 1912.

TRAVAUX	CRÉDITS VOTÉS	TOTAL AU 31 DÉCEMB. 1911	DÉPENSÉ EN 1912	TOTAL AU 31 DÉCEMB. 1912	NON DÉPENSÉ	DÉPENSÉ EN PLUS
Barrage . . . . .	632,850 —	780,570 50	—	—	—	147,720 50
Canal d'aménée. . . . .	176,636 —	108,074 75	—	—	68,561 25	—
Bâtiment des turbines, 1 <sup>re</sup> période.	885,000 —	802,990 55	—	—	82,009 45	—
Canal de fuite . . . . .	70,000 —	18,105 15	—	—	51,894 85	—
Travaux accessoires . . . . .	40,000 —	36,022 85	—	—	3,977 15	—
Turbines 1, 2 et 3 . . . . .	180,000 —	220,205 35	—	—	—	40,205 35
Installations électriques . . . . .	675,000 —	852,793 30	—	—	—	177,793 30
Distribution en ville. . . . .	300,000 —	200,533 80	—	—	99,466 20	—
Expropriations . . . . .	244,381 25	288,024 05	—	—	—	43,642 80
Groupes 4 et 5 . . . . .	300,000 —	255,404 10	—	—	44,595 90	—
Intérêts pendant la construction .	250,000 —	204,903 65	—	—	45,096 35	—
Etudes . . . . .	10,000 —	16,813 50	—	—	—	6,813 50
Bâtiment 2 <sup>me</sup> période. . . . .	200,000 —	269,737 35	—	—	—	69,737 35
Transmissions électriques, rachat. .	27,438 10	27,438 10	—	—	—	—
Rachat de canalisations primaires .	106,456 —	106,456 —	—	—	—	—
Transformateurs et cabines . . . . .	250,000 —	266,758 15	—	—	—	16,758 15
Groupes 6, 7, 15 . . . . .	540,000 —	580,760 45	—	—	—	40,760 45
Outils de l'Usine . . . . .	20,000 —	21,803 30	—	—	—	1,803 30
Eau claire . . . . .	10,000 —	21,111 65	—	—	—	11,111 65
Groupes 8, 9, 14 et accessoires . . . .	736,000 —	738,142 50	—	—	—	2,142 50
Grue de 30 tonnes. . . . .	30,000 —	37,634 90	—	—	—	7,634 90
Protection des berges . . . . .	50,000 —	139,096 90	—	—	—	89,096 90
Terrains industriels. . . . .	86,302 75	53,324 35	—	—	32,978 40	—
Groupes 10, 11, 12, 13 . . . . .	840,000 —	709,413 20	—	—	130,586 80	—
Frais d'incendie. . . . .	150,444 65	185,874 45	—	—	—	35,429 80
Maisons ouvrières. . . . .	163,002 50	136,065 70	—	—	26,936 80	—
Transformation réseau rive droite .	35,520 —	35,520 —	—	—	—	—
Travaux divers (vannes) . . . . .	80,000 —	102,335 70	—	—	—	22,335 70
Grilles de protection amont usine . .	550,000 —	562,542 70	—	—	—	12,542 70
Réfection, ligne n° 1 . . . . .	400,721 50	405,373 60	—	—	—	4,652 10
Ouverture dans la digue séparative .	14,000 —	10,826 15	—	—	3,173 85	—
Usine à vapeur . . . . .	2,372,000 —	2,346,054 60	—	—	25,945 40	—
Imprévu . . . . .	293,852 75	178,894 20	—	—	114,958 55	—
<b>Comptes clôturés à fin 1911 . .</b>	<b>10,719,605 50</b>	<b>10,719,605 50</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>730,180 95</b>	<b>730,180 95</b>
Imprévu						
crédit voté antérieurement 330,514 —	36,661 —	—	1,127 55	1,127 55	37,788 80	—
porté ci-dessus . . . . . 293,852 75	1,748 —	—	1,767 35	1,767 35	—	19 35
Expropriation . . . . .		643,272 95	213,043 25	856,316 20	219,350 95	—
Extension du réseau aérien . . . . .	3,055,650 —	1,939,615 65	40,367 20	1,979,982 85	—	—
"  souterrain . . . . .		11,636 50	67,482 20	79,118 70	881 30	—
Remplacement des roues polaires . .	80,000 —	30,580 75	31,894 60	62,475 35	—	1,475 35
Protection des berges et du radier du grand barrage	61,000 —	—	197,372 45	197,372 45	172,627 55	—
2 chaudières et 1 turbo-dynamo . . .	370,000 —	—	—	—	—	—
	<b>3.605.059 25</b>	<b>2.625.105 85</b>	<b>550.799 50</b>	<b>3.175.905 35</b>	<b>430.648 60</b>	<b>1.494 70</b>



1911	DÉPENSES BUDGET-CHAPITRE XVII	VOTÉ	Dépenses	
			Industrielles	Budgétaires
<b>A. Exploitation.</b>				
10,000 —	a. Traitement du Directeur . . . . .	10,000 —	10,000 —	
4,100 —	b. » du Chef de bureau . . . . .	4,100 —	4,100 —	
10,310 85	c. Employés techniques (études) . . . . .	12,000 —	11,586 50	
37,505 10	d. » de bureaux . . . . .	38,000 —	37,639 30	
12,790 75	e. Frais de bureaux . . . . .	9,000 —	15,973 —	
11,583 45	f. Frais de bureaux techniques . . . . .	9,000 —	10,455 95	
11,046 55	g. Assurance du personnel (accidents et ma- ladies). . . . .	9,000 —	11,834 65	
88 90	h. Indemnité pour habillements . . . . .	700 —	44 70	
11,843 70	i. Usine de l'île . . . . .	10,000 —	13,072 75	
24,469 70	j. Entretien des transformateurs . . . . .	20,000 —	18,065 05	
12,282 95	k. » des moteurs . . . . .	10,000 —	8,522 30	
3,202 05	l. Essais des transformateurs, machines, etc. . . . .	3,500 —	4,714 05	
66,124 85	m. Fourniture des lampes . . . . .	95,000 —	66,366 25	
41,779 70	n. Service des lampes . . . . .	50,000 —	44,382 60	
47,474 40	o. Entretien et lecture des compteurs . . . . .	45,000 —	58,366 05	
640,000 —	p. Energie électrique . . . . .	680,000 —	680,000 —	
38,398 40	q. Entretien du réseau souterrain . . . . .	50,000 —	37,546 95	
37,785 70	r. » du réseau aérien . . . . .	30,000 —	44,419 30	
627 65	s. Chauffage . . . . .	1,000 —	1,273 95	
3,309 60	t. Outillage . . . . .	2,000 —	2,257 10	
4,171 85	u. Loyers . . . . .	4,000 —	4,000 —	
3,335 80	v. Assurances . . . . .	3,200 —	6,102 35	
13,046 55	w. Caisse de retraite et d'invalidité . . . . .	13,200 —	13,853 35	
<b>B. Divers.</b>				
59,902 55	a. Amortissement en plus de l'emprunt 0,8 %	62,500 —		64,113 05
<b>C. Participations.</b>				
Part du bénéfice de 1911 en faveur des Com- munes suivantes :				
49,038 10	a. Plainpalais . . . . .	58,000 —		53,085 25
25,615 10	b. Eaux-Vives . . . . .	28,000 —		36,825 40
1,745 50	c. Chêne-Bougeries. . . . .	2,000 —		1,764 05
12,268 95	d. Carouge . . . . .	15,000 —		18,741 70
12,412 30	e. Petit-Saconnex . . . . .	14,000 —		16,556 95
<b>D. Eclairage électrique de la Ville.</b>				
<i>Dépenses pour le compte général de la Ville :</i>				
9,348 35	a. Charbons . . . . .	10,000 —		8,435 75
24,424 45	b. Main-d'œuvre . . . . .	25,000 —		24,369 05
4,368 40	c. Fournitures . . . . .	7,000 —		5,831 65
				229,722 85
			1,104,526 15	1,104,526 15
1,244,402 20	Totaux de 1912	1,330,200 —		1,334,249 —
	» 1911	1,246,800 —		1,244,402 20
	En plus en 1912 . . . . .	83,400 —		89,846 80



1911	RECETTES BUDGET-CHAPITRE XVII	VOTÉ	Recettes	
			Industrielles	Budgétaires
1,773,062 30	a. Recettes d'éclairage . . . . .	1,850,000 —	2,039,505 60	
378,703 20	b. » des moteurs . . . . .	375,000 —	430,106 55	
3,640 10	c. » des compteurs . . . . .	3,500 —	4,005 55	
	d. Eclairage électrique des rues de la Ville (Remboursement des dépenses ci-contre sous lettre D.) . . . . .	42,000 —		38,636 45
38,141 20	e. Appareillage . . . . .	35,000 —	33,254 35	
34,846 10				2,506,872 05
	Totaux de 1912. . . . .	2,305,500 —		2,545,508 50
	Totaux de 1911. . . . .	2,159,800 —		2,228,392 90
	En plus en 1912 . . . . .	145,700 —		317,115 60
<i>Comparaison avec 1911.</i>				
	Recettes en plus en 1912 . . . . .	Fr. 317,115 60		
	Dépenses en plus » . . . . .	» 89,846 80		
	Augmentation de recettes nettes en 1912 s/1911 . . . . .	Fr. 227,268 80		

**COMPTABILITÉ**

<b>Doit</b>	<b>COMPTE PROFITS ET PERTES</b>	
<b>DÉPENSES</b>	Fr.	Fr.
Frais d'exploitation . . . . .	1,104,526 15	
Part des frais d'Administration générale 27,7 % de Fr. 105,331 65 . . . . .	29,176 85	1,133,703 —
Intérêts 3 1/2 % sur capital au 31 décembre 1911. . . . .		224,012 30
Amortissements . . . . .		216,764 90
Bénéfice net . . . . .		932,392 35
		2,506,872 55
<b>Doit.</b>	<b>BILAN AU</b>	
Capital dépensé au 31 décembre 1911 . . . . .	8,014,131 05	
Amortissements acquis au 31 décembre 1911 . . . . .	1,613,779 —	6,400,352 05
Amortissements de 1912 . . . . .		216,764 90
Installations de 1912 . . . . .		6,183,587 15
Débiteurs divers (travaux en cours fr. 278,348 95 compris) . . . . .		1,191,235 05
		7,374,822 20
		361,147 45
		7,735,969 65

**SERVICE ÉLECTRIQUE**

<b>DE L'EXERCICE 1912</b>	<b>Avoir.</b>
<b>RECETTES</b>	
Abonnements, etc. . . . .	2,473,617 70
Bénéfice du compte Appareillage privé . . . . .	33,254 85
	2,506,872 55

<b>31 DÉCEMBRE 1912</b>	<b>Avoir.</b>
Compte capital . . . . .	7,374,822 20
» exploitation . . . . .	361,147 45
	7,735,969 65

## Service électrique. — Travaux neufs au 31 décembre 1912.

		USINES	RÉSEAU	COMPTEURS	LAMPES	AVANCES pour installat. chez particul. par appareil <sup>1</sup> isse	AVANCES pr instal- lat. chez partic. par entrep.	PRISES ET RACCOR- DEMENTS	AVANCES pr instal- lations de moteurs chez les particuliers	TOTAL		TOTAL GÉNÉRAL
										à fin 1911	de 1912	
Usines	{ 1911	361,624 45	—	—	—	—	—	—	—	361,624 45	—	361,624 45
	{ 1912	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ville	{ 1911	—	2,110,369 75	582,917 90	14,859 40	408,934 95	355,616 80	760,262 50	91,098 85	4,324,060 15	—	4,659,914 15
	{ 1912	—	117,709 55	48,385 35	—	12,187 85	56,347 40	83,535 10	17,688 75	—	335,854 —	—
Plainpalais	{ 1911	—	501,185 20	137,625 25	—	33,257 10	118,366 20	280,249 75	30,328 45	1,101,011 95	—	1,236,276 90
	{ 1912	—	32,887 65	24,357 80	—	5,381 90	27,150 95	38,292 10	7,194 55	—	135,264 95	—
Eaux-Vives	{ 1911	—	323,372 20	108,752 15	—	11,632 50	104,343 35	197,360 20	43,164 55	788,624 95	—	870,657 45
	{ 1912	—	16,940 75	13,902 60	—	1,446 10	19,474 40	25,449 50	4,819 15	—	82,032 50	—
Pt-Saconnex	{ 1911	—	250,975 25	41,811 20	—	12,184 10	35,192 60	125,226 80	42,078 15	507,468 10	—	585,875 75
	{ 1912	—	27,813 80	9,126 85	—	3,647 70	8,394 80	25,416 95	4,007 55	—	78,407 65	—
Versoix	{ 1911	—	111,146 60	7,015 90	—	4,675 —	2,045 80	15,555 80	—	140,439 10	—	148,304 45
	{ 1912	—	3,893 50	675 30	—	105 90	1,023 20	2,167 45	—	—	7,865 35	—
Chêne-Bougeries	{ 1911	—	102,194 65	7,811 40	—	4,727 85	9,689 80	53,938 50	5,600 55	183,962 75	—	196,432 55
	{ 1912	—	2,402 30	986 25	—	469 75	1,597 50	7,953 50	—	—	12,469 80	—
Carouge	{ 1911	—	170,253 20	7,303 45	—	7,032 85	1,540 55	39,030 10	36,226 10	261,386 25	—	296,362 05
	{ 1912	—	23,496 10	1,488 60	—	154 60	2,118 25	5,921 70	2,105 75	—	34,975 80	—
Genthod	{ 1911	—	15,184 85	2,961 80	—	848 35	1,617 10	15,272 95	—	35,885 05	—	36,644 —
	{ 1912	—	221 —	150 20	—	1 10	294 20	683 05	—	—	758 95	—
Cologny	{ 1911	—	39,789 95	2,920 30	—	1,980 90	984 30	21,234 —	—	66,909 45	—	84,079 40
	{ 1912	—	12,033 —	545 60	—	1,145 60	2,001 25	3,735 70	—	—	17,169 95	—
Chêne-Bourg	{ 1911	—	20,815 45	420 10	—	1,631 65	370 75	4,417 75	6,577 25	34,232 95	—	51,775 40
	{ 1912	—	12,730 05	172 65	—	456 95	96 —	3,761 40	325 40	—	17,542 45	—
Meyrin	{ 1911	—	20,967 10	1,249 50	—	480 15	2,217 80	6,702 60	—	31,617 15	—	32,111 25
	{ 1912	—	162 50	30 65	—	—	90 15	210 80	—	—	494 10	—
Satigny	{ 1911	—	25,476 15	2,012 95	—	1,346 10	2,647 40	7,661 05	—	39,143 65	—	69,324 45
	{ 1912	—	21,062 05	1,410 50	—	724 30	2,480 40	4,503 55	—	—	30,180 80	—
Veyrier	{ 1911	—	16,733 55	1,073 —	—	534 10	3,383 20	5,852 65	—	27,576 50	—	29,479 80
	{ 1912	—	2,250 05	78 —	—	—	268 75	—	—	—	1,903 30	—
Chancy	{ 1911	—	10,923 50	1,136 —	—	261 30	2,718 —	4,646 50	—	19,685 30	—	20,980 45
	{ 1912	—	703 05	91 95	—	—	19 30	480 85	—	—	1,295 15	—
Avully	{ 1911	—	2,073 50	820 —	—	—	—	2,899 80	—	5,793 30	—	20,917 80
	{ 1912	—	9,877 95	693 75	—	421 —	3,272 15	859 65	—	—	15,124 50	—
Cartigny	{ 1911	—	17,555 75	1,486 —	—	812 50	—	5,537 10	—	25,391 35	—	30,979 60
	{ 1912	—	961 95	243 15	—	27 70	3,968 45	387 —	—	—	5,588 25	—
Soral	{ 1911	—	2,735 55	426 —	—	—	—	625 95	—	3,787 50	—	24,831 50
	{ 1912	—	6,614 40	1,704 20	—	609 85	5,779 20	6,336 35	—	—	21,044 —	—
Laconnex	{ 1911	—	3,964 50	—	—	—	—	625 35	—	4,589 85	—	27,169 30
	{ 1912	—	15,299 85	1,371 15	—	537 25	3,069 05	2,302 15	—	—	22,579 45	—

Russin . . . . .	1911	—	10,984 40	1,030 —	—	2,639 05	—	2,411 75	—	17,065 20	—	20,053 —
	1912	—	1,216 10	116 45	—	258 40	1,165 50	231 35	—	—	2,987 80	—
Bardonnex . . . . .	1911	—	1,198 15	1,510 —	—	—	—	6,495 75	—	9,203 90	—	59,754 50
	1912	—	36,472 35	1,029 85	—	941 15	7,855 05	4,252 20	—	—	50,550 60	—
Thônex . . . . .	1911	—	3,126 85	100 60	—	—	—	442 45	—	3,669 90	—	15,185 50
	1912	—	8,610 45	753 —	—	9 15	—	2,143 —	—	—	11,515 60	—
Dardagny . . . . .	1911	—	16,672 35	801 55	—	2,212 25	84 35	1,231 80	—	21,002 30	—	70,445 95
	1912	—	36,747 90	2,315 15	—	5,342 90	302 90	4,734 80	—	—	49,443 65	—
Collonge Bellerive . . . . .	1911	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	36,477 90
	1912	—	24,442 55	1,115 70	—	413 05	1,139 45	9,367 15	—	—	36,477 90	—
Meinier . . . . .	1911	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	51,252 50
	1912	—	37,256 30	2,799 45	—	928 95	3,883 85	6,383 95	—	—	51,252 50	—
Jussy . . . . .	1911	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	53,772 50
	1912	—	35,307 40	3,463 55	—	4,058 20	780 25	10,163 10	—	—	53,772 50	—
Anières . . . . .	1911	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	23,034 10
	1912	—	17,359 50	782 70	—	—	—	4,891 90	—	—	23,034 10	—
Choulex . . . . .	1911	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	24,725 75
	1912	—	15,669 —	1,334 35	—	1,527 55	1,816 25	4,378 60	—	—	24,725 75	—
Corsier . . . . .	1911	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	22,193 35
	1912	—	15,347 45	1,890 15	—	—	—	4,955 75	—	—	22,193 35	—
Gy . . . . .	1911	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8,952 70
	1912	—	5,274 80	705 —	—	—	—	2,972 90	—	—	8,952 70	—
Hermance . . . . .	1911	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	35,777 65
	1912	—	25,050 55	2,187 45	—	—	—	8,539 65	—	—	35,777 65	—
		361,624 45	4,343,512 30	1034,936 40	14,859 40	532,445 50	794,080 75	1,832,692 25	291,215 05	8,014,131 05	1191,235 05	9,205,366 10
Au 31 décembre 1911 . . . . .		361,624 45	3,777,698 45	911,185 05	14,859 40	495,190 70	640,818 —	1,557,681 10	255,073 90	8,014,131 05	—	8,014,131 05
Extra-budgétaires de 1912 . . . . .		—	—	123,751 35	—	37,254 80	153,262 75	275,011 15	36,141 15	—	625,421 20	—
Crédits spéciaux . . . . .		—	565,813 85	—	—	—	—	—	—	—	565,813 85	1,191,235 05
		361,624 45	4,343,512 30	1034,936 40	14,859 40	532,445 50	794,080 75	1,832,692 25	291,215 05	8,014,131 05	1191,235 05	9,205,366 10

## SERVICE ÉLECTRIQUE

Situation des crédits au 31 décembre 1912.

COMPTE	VOTÉ	DÉPENSÉ AU 31 DÉCEMBRE 1911	DÉPENSES DE 1912	TOTAL	RESTE À PAYER	TOTAL	NON DÉPENSÉ
Réseau . . . . .	3,407,883 —	2,830,226 40	565,813 85	3,396,040 25	—	3,396,040 25	11,842 75

1912

**E. Service**

1911	DÉPENSES BUDGET-CHAPITRE XVIII	VOTÉ	Dépensé suivant comptabilité	
			Industrielle	Budgétaire
<b>A. Exploitation.</b>				
7,500 —	a) Traitement du directeur . . . . .	7,500 —	7,500 —	
4,300 —	b) » du chef de bureau . . . . .	4,300 —	4,300 —	
4,200 —	c) » du 1 <sup>er</sup> commis . . . . .	4,200 —	4,200 —	
91,204 75	d) Employés de bureaux . . . . .	41,000 —	39,431 95	
	e) Réclamations et service des compteurs . . . . .	55,000 —	49,114 15	
77,530 20	f) Allumeurs . . . . .	80,000 —	76,428 40	
2,916 65	g) Traitement de l'ingénieur de l'usine . . . . .	3,000 —	—	
3,600 —	h) » du contremaître (logement) . . . . .	3,600 —	3,600 —	
194,236 10	i) Solde du personnel de l'usine . . . . .	195,000 —	206,239 60	
16,138 10	j) Manutention des houilles . . . . .	18,000 —	13,272 —	
9,340 35	k) » du coke . . . . .	9,000 —	10,295 95	
23,023 90	l) Assurance du personnel p <sup>r</sup> accid. et maladies . . . . .	23,000 —	23,397 55	
135,947 10	m) Entretien de l'usine . . . . .	140,000 —	75,560 75	
47,424 70	n) » des canalisations et candélabres . . . . .	60,000 —	44,684 25	
15,146 90	o) » de l'éclair. publ. à incandescence . . . . .	18,000 —	14,491 20	
1,156,135 05	p) Houilles . . . . .	1,220,000 —	1,193,261 70	
60,193 30	q) Huiles . . . . .	64,000 —	67,746 55	
3,911 80	r) Epuration . . . . .	5,000 —	4,420 —	
1,709 50	s) Goudron . . . . .	2,500 —	1,743 80	
2,684 —	t) Eaux ammoniacales . . . . .	3,500 —	2,602 10	
14,064 70	u) Entretien des compteurs . . . . .	20,000 —	18,581 80	
12,891 25	v) Amortissement des compteurs . . . . .	14,000 —	13,876 10	
17,986 70	w) Frais généraux . . . . .	16,000 —	16,783 65	
2,333 70	x) Entretien des immeubles locatifs . . . . .	3,000 —	2,578 40	
9,428 65	y) Assurances . . . . .	10,000 —	9,843 —	
5,100 —	z) Loyers . . . . .	5,100 —	5,100 —	
16,677 95	abis) Contributions . . . . .	17,500 —	16,680 60	
14,648 20	bbis) Caisse de retraite et d'invalidité . . . . .	15,000 —	15,362 75	
— —	cbis) Réserve pour nouvelle usine . . . . .	— —	65,000 —	
<b>B. Divers.</b>				
79,298 60	Amortissement en plus de l'emprunt 0,8 %/o . . . . .	82,500 —		83,645 40
<b>C. Participations.</b>				
Part du bénéfice de l'exercice de 1911 :				
39,618 60	a) en faveur de la commune des Eaux-Vives . . . . .	43,000 —		48,591 30
20,691 50	b) » » » » du Petit-Saconnex . . . . .	22,000 —		25,922 —
10,958 05	c) » » » » de Carouge . . . . .	12,000 —		13,610 05
11,938 30	d) » » » diverses communes . . . . .	15,000 —		16,542 10
				188,310 85
			2,006,096 25	2,006,096 25
2,112,778 60	Totaux de 1912 . . . . .	2,231,700 —		2,194,407 10
	» 1911 . . . . .	2,161,800 —		2,112,778 60
	En plus en 1912 . . . . .	69,900 —		81,628 50

du Gaz.

1912

1911	RECETTES BUDGET-CHAPITRE XVIII	VOTÉ	Effectué.
2,392,708 10	a) Vente du gaz aux abonnés. . . . .	2,440,000 —	2,529,191 50
120,472 60	b) » » à la Ville (éclairage public) . . . . .	120,000 —	121,842 70
59,768 —	c) » » aux Communes et à l'Etat. . . . .	60,000 —	62,677 20
425,557 60	d) » du coke . . . . .	410,000 —	448,594 75
55,165 10	e) » du goudron . . . . .	53,000 —	57,996 45
63,810 25	f) » des eaux ammoniacales. . . . .	61,000 —	76,426 60
67,770 80	g) Robinets de becs fixes et de service . . . . .	65,000 —	69,660 25
2,117 25	h) Location de compteurs. . . . .	2,000 —	2,331 20
12,409 80	i) Location des immeubles. . . . .	12,000 —	12,504 30
<u>3,199,779 —</u>	Totaux de 1912 . . . . .	<u>3,223,000 —</u>	<u>3,381,224 95</u>
	» 1911 . . . . .	<u>3,148,000 —</u>	<u>3,199,779 —</u>
	En plus en 1912 . . . . .	<u>75,000 —</u>	<u>181,445 95</u>
<b>Comparaison avec 1911</b>			
	Recettes en plus en 1912. . . . .	Fr. 181,445 95	
	Dépenses en plus » . . . . .	» 81,628 50	
	Augmentation de recettes nettes en 1912 sur 1911 . . . . .	<u>Fr. 99,817 45</u>	

Doit.	<b>COMPTE PROFITS ET PERTES</b>				
<b>DÉPENSES</b>		Fr.	Cent.	Fr.	Cent.
	Frais d'exploitation . . . . .	2,006,096	25		
	Part des frais d'Administration générale				
	40 % de Fr. 105,331 65 . . . . .	42,132	65	2,048,228	90
	Intérêts 3 1/2 % sur capital à fin 1911 . . . . .			267,561	65
	Amortissements . . . . .			307,500	45
	Bénéfice net . . . . .			757,933	95
				3,381,224	95
Actif.	<b>BILAN AU 31</b>				
		Fr.	Cent.	Fr.	Cent.
	Capital dépensé au 31 décembre 1911 . . . . .	10,455,675	80		
	Amortissements acquis id. . . . .	2,811,056	80	7,644,619	60
	Amortissements de 1912 . . . . .			307,500	45
				7,337,119	05
	Installations de 1912 . . . . .			574,940	30
				7,912,059	35
	Débiteurs divers . . . . .	1,734	35		
	Houilles en approvisionnement . . . . .	153,400	40		
	Huiles " " . . . . .	18,996	—		
	Dépôts en garantie de la consommation . . . . .	16,566	45	190,697	20
	Recettes et Dépenses (paiements d'avance sur travaux compris) . . . . .			80,779	15
				8,183,535	70
Doit.	<b>RÉSERVE POUR</b>				



SERVICE DU GAZ

<b>DE L'EXERCICE 1912</b>	<b>Avoir.</b>
<b>RECETTES</b>	Fr. Cent.
Vente de gaz, etc. . . . .	3,381,224 95
	3,381,224 95
<b>DÉCEMBRE 1912</b>	<b>Passif.</b>
Compte capital . . . . .	7,912,059 35
Compte exploitation . . . . .	190,697 20
Réserve pour nouvelle usine . . . . .	65,000 —
Compte appareillage . . . . .	15,779 15
	8,183,535 70
<b>NOUVELLE USINE</b>	<b>Avoir.</b>
1912	Fr. Cent.
Décembre 31 : Reçu par budget 1912, à reporter en 1913 . . . . .	65,000 —

## Service du Gaz.

### Situation des crédits au 31 décembre 1912.

COMPTES	VOTÉ	DÉPENSÉ AU 31 DÉCEMBRE 1911	DÉPENSES DE 1912	TOTAL	RESTE A PAYER	TOTAL	NON DÉPENSÉ
Canalisations . . . . .	2,458,000 —	1,988,620 90	248,561 70	2,237,182 60	—	2,237,182 60	220,817 40
Station de compression à la Console . . . . .	16,000 —	11,943 75	—	11,943 75	1,194 25	13,138 —	2,862 —
Gaz à l'eau carburé . . . . .	85,000 —	3,802 95	45,506 95	49,309 90	35,690 10	85,000 —	—
	<u>2,559,000 —</u>	<u>2,004,367 60</u>	<u>294,068 65</u>	<u>2,298,436 25</u>	<u>36,884 35</u>	<u>2,335,320 60</u>	<u>223,679 40</u>

**NOUVELLE USINE A GAZ**

**Dépenses au 31 décembre 1912.**

COMPTES	Crédits votés	Dépensé à ce jour
Fours verticaux . . . . .	1 149 500 —	13 473 75
Acquisitions de terrains. . . . .	168 495 —	110 068 80
Construction de la ligne. . . . .	378 000 —	168 304 95
Gazomètre de 25000 m <sup>3</sup> . . . . .	360 000 —	288 877 05
Terrassements et routes d'accès	46 250 —	70 163 25
Bureaux provisoires pour la direction des travaux . . . . .	3 000 —	657 40
Deux conduites de 800 <sup>mm</sup> pour relier l'Usine à la Ville . . . . .	705 000 —	499 941 —
Voies dans l'Usine, égouts, ni- vellement, pavage, etc. . . . .	487 500 —	109 235 25
Intérêts pendant la construction	400 000 —	29 690 80
Indemnité au fermier du Châ- teau Bloc. . . . .	3 356 60	2 965 40
Etudes, surveillance des tra- vaux et imprévu . . . . .	243 643 40	63 528 45
Appareils, machines et con- duites. . . . .	1 881 100 —	180 575 60
Bâtiment des compteurs et ré- gulateurs d'émission . . . . .	143 200 —	101 625 20
Bâtiments . . . . .	1 155 500 —	194 844 10
Canalisation pour eau . . . . .	5 000 —	28 30
Installation d'un appareil pour la fabrication du gaz à l'eau carburé (porté au Compte Ancienne Usine) . . . . .	— —	— —
Correction du Chemin du Châ- teau Bloc et remise en état de divers chemins . . . . .	16 150 —	— —
Appareil de transp <sup>t</sup> de charbon	50 000 —	— —
Halle à coke et appareils . . . . .	310 800 —	— —
Totaux Fr.	<u>7 506 495 —</u>	<u>1 833 979 30</u>

## GAZ. — Relevé des travaux neufs au 31 décembre 1912.

COMPTE RENDU 1912	USINE	Canalisations et appareils d'éclairage public	COLONNES montantes	Installations en compte à demi	Installations de 30 francs	Installations à paiement préalable	COMP- TEURS	Cuisinières et appareils de chauffage en compte à demi	TOTAUX		TOTAL GÉNÉRAL
									1911	1912	
Usine .. . . . .	1911 4,184,666 70	—	—	—	—	—	—	—	4,184,666 70	—	4,230,173 65
	1912 45,506 95	—	—	—	—	—	—	—	—	45,506 95	
Genève .. . . . .	1911 —	1,106,763 80	556,399 40	181,991 40	274,617 80	420	821,634 60	106,726 05	3,048,553 05	—	3,181,845 60
	1912 —	12,749 85	17,036 65	10,974 25	597 30	—	71,722 60	20,211 90	—	133,292 55	
Eaux-Vives .. . . .	1911 —	272,081 55	195,688 60	89,932 90	45,789 15	—	229,087	—	832,579 20	—	891,015 50
	1912 —	15,975 95	6,899 25	8,123 05	215 45	—	27,222 60	—	—	58,436 30	
Petit-Saconnex .. .	1911 —	245,003 20	113,060 25	48,158 65	26,214 10	—	114,634 —	—	547,070 20	—	633,627 50
	1912 —	49,833 90	8,099 65	10,793 75	30 50	—	17,799 50	—	—	86,557 30	
Chêne-Bougeries.	1911 —	170,354 85	37,691 05	13,207 90	7,235 45	—	29,255 25	—	257,744 50	—	273,558 45
	1912 —	7,732 75	2,573 60	1,509 —	30 —	—	3,968 60	—	—	15,813 95	
Chêne-Bourg .. . . .	1911 —	57,416 55	20,650 35	5,859 05	4,634 15	—	16,050 45	—	104,610 55	—	112,248 30
	1912 —	4,328 15	550 65	333 15	—	—	2,425 80	—	—	7,637 75	
Vandœuvres .. . . .	1911 —	39,425 75	7,561 35	2,794 90	1,675 50	—	5,022 65	—	56,480 15	—	66,357 80
	1912 —	7,303 30	833 75	504 95	—	—	1,235 65	—	—	9,877 65	
Cognoy .. . . . .	1911 —	71,663 95	8,483 40	3,917 05	1,180 70	—	6,471 50	—	91,716 60	—	94,043 80
	1912 —	748 60	339 95	254 05	—	—	1,664 50	—	—	2,327 20	
Vernier .. . . . .	1911 —	94,329 55	16,522 20	5,770 45	3,075 70	—	13,824 80	—	133,522 70	—	158,090 85
	1912 —	19,165 10	1,743 —	1,281 70	—	—	2,378 35	—	—	24,568 15	
Pregny .. . . . .	1911 —	72,643 05	7,650 35	2,488 45	1,550 95	—	5,976 70	—	90,309 50	—	93,024 —
	1912 —	406 10	353 75	277 70	—	—	1,676 95	—	—	2,714 50	
Grand-Saconnex . . .	1911 —	29,420 95	4,711 75	2,721 90	—	—	5,915 20	—	42,769 80	—	43,465 50
	1912 —	—	28 25	62 90	—	—	604 55	—	—	695 70	
Choulex .. . . . .	1911 —	219 20	1,207 65	227 70	301 15	—	666 20	—	2,621 90	—	2,700 15
	1912 —	—	—	—	—	—	78 25	—	—	78 25	
Thônex .. . . . .	1911 —	56,779 70	10,957 85	1,882 20	3,237 80	—	6,094 20	—	78,951 75	—	79,832 10
	1912 —	—	171 75	147 35	—	—	561 25	—	—	880 35	
Collonge-Bellerive.	1911 —	98,560 —	14,211 55	5,200 —	3,030 60	—	10,900 30	—	131,902 45	—	134,669 10
	1912 —	—	793 70	441 55	30 80	—	1,500 60	—	—	2,766 65	
Lancy .. . . . .	1911 —	149,050 40	32,328 35	12,313 55	3,747 50	—	32,016 —	—	229,455 80	—	242,358 90
	1912 —	3,204 90	3,096 50	2,045 40	—	—	4,556 30	—	—	12,903 10	

Veyrier .....	1911	—	39,152 50	8,385 65	2,069 75	1,971 30	—	6,053 05	—	57,632 25	—	—
	1912	—	8,444 65	524 10	375 25	30 80	—	996 75	—	—	10,371 55	68,003 80
Carouge .....	1911	—	157,535 70	23,028 50	16,901 80	211 90	—	63,761 30	—	261,439 20	—	—
	1912	—	7,547 40	5,727 30	3,532 15	—	—	7,203 80	—	—	24,010 65	285,449 85
Plan-les-Ouates...	1911	—	78,618 40	4,936 15	3,217 90	—	—	5,965 60	—	92,738 05	—	—
	1912	—	835 40	182 40	178 15	—	—	793 10	—	—	1,989 05	94,727 10
Onex .....	1911	—	27,548 90	2,294 55	1,387 75	—	—	2,612 65	—	33,843 85	—	—
	1912	—	—	—	—	—	—	56 05	—	—	56 05	33,899 90
Confignon .....	1911	—	23,166 35	2,075 05	1,275 55	—	—	2,240 —	—	28,756 95	—	—
	1912	—	—	79 —	— 2 85	—	—	248 75	—	—	324 90	29,081 85
Bernex .....	1911	—	16,100 40	1,962 25	1,170 05	—	—	2,326 20	—	21,558 90	—	—
	1912	—	1,239 50	346 70	132 40	—	—	454 20	—	—	2,172 80	23,731 70
Troinex .....	1911	—	16,913 50	2,443 35	1,273 05	—	—	2,518 10	—	23,148 —	—	—
	1912	—	—	—	15 95	—	—	151 15	—	—	167 10	23,315 10
Perly-Certoux...	1911	—	26,852 40	1,899 60	1,192 90	—	—	2,560 60	—	32,505 50	—	—
	1912	—	220 75	49 35	— 26 50	—	—	251 65	—	—	495 25	33,000 75
Bardonnex .....	1911	—	23,221 70	3,722 10	1,697 80	—	—	2,022 55	—	30,664 15	—	—
	1912	—	211 80	— 1,178 95	— 457 55	—	—	446 80	—	—	— 977 90	29,686 25
Bellevue .....	1911	—	21,167 55	1,195 55	517 95	—	—	—	—	22,881 05	—	—
	1912	—	—	273 50	125 80	—	—	1,434 50	—	—	1,833 80	24,714 85
Genthod .....	1911	—	16,626 10	724 60	202 35	—	—	—	—	17,553 05	—	—
	1912	—	18,540 90	849 10	333 85	—	—	1,189 80	—	—	20,913 65	38,466 70
Versoix .....	1911	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	1912	—	78,198 75	7,447 65	3,540 35	—	—	6,278 60	—	—	95,465 35	95,465 35
Meyrin .....	1911	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	1912	—	11,873 95	1,038 15	462 20	—	—	687 40	—	—	14,061 70	14,061 70
Capital à fin 1912..		4,230,173 65	3,159,177 70	1,136,970 30	452,330 95	379,408 60	420	1,545,196 95	126,937 95	10,455,675 80	574,940 30	11,030,616 10
Au 31 décembre 1911..		4,184,666 70	2,910,616 —	1,079,791 45	407,372 95	378,473 75	420	1,387,608 90	106,726 05	10,455,675 80	—	10,455,675 80
Extra crédits .....		—	—	57,178 85	44,958 —	934 85	—	157,588 05	20,211 90	—	280,871 65	—
Crédits spéciaux .....		45,506 95	248,561 70	—	—	—	—	—	—	—	294,068 65	574,940 30
		4,230,173 65	3,159,177 70	1,136,970 30	452,330 95	379,408 60	420	1,545,196 95	126,937 95	10,455,675 80	574,940 30	11,030,616 10

1912

**F. Tram-**

1911	<b>DÉPENSES BUDGET - CHAPITRE XIX</b>	<b>VOTÉ</b>	Dépensé suivant comptabilité industrielle
2,315 50	a) Frais généraux . . . . .	2,000 —	2,336 —
42,891 35	b) Main-d'œuvre et fournitures . . . . .	50,000 —	43,738 35
285,796 55	c) Energie électrique . . . . .	287,000 —	300,830 30
4,079 45	d) Energie thermique. . . . .	8,000 —	4,344 25
2,000 —	e) Loyers . . . . .	2,000 —	2,000 —
1,162 65	f) Assurances . . . . .	1,200 —	907 95
1,367 10	g) Eclairage et chauffage . . . . .	1,000 —	1,453 85
458 95	h) Caisse de retraite et d'invalidité . . . . .	600 —	459 —
15,000 —	i) Fonds de renouvellement. . . . .	15,000 —	15,000 —
<b>355,071 55</b>	<b>Totaux 1912. . .</b>	<b>366,800 —</b>	<b>371,069 70</b>
	, 1911. . .	361,800 —	355,071 55
	En plus en 1912 . . .	5,000 —	15,998 15

ways.

1912

1911	<b>RECETTES</b> BUDGET-CHAPITRE XIX	PRÉVU	RECETTES
435,952 55	Energie électrique aux tramways . . . . .	440,000 —	458,865 65
435,952 55	Totaux 1912. . .	440,000 —	458,865 65
	» 1911. . .	430,000 —	435,952 55
	En plus en 1912 . .	10,000 —	22,913 10
	<i>Comparaison avec 1911</i>		
	Recettes en plus . . . . Fr. 22,913 10		
	Dépenses en plus . . . . » 15,998 15		
	Augmentation de recettes nettes		
	en 1912 sur 1911 . . . Fr. <u>6,914 95</u>		

**COMPTABILITÉ**

<b>Doit.</b>	<b>COMPTE PROFITS ET PERTES</b>	
<b>DÉPENSES</b>	Fr.	Fr.
Frais d'exploitation . . . . .	371,069 70	
Part des frais d'Administration générale 5,95 % de Fr. 105,331 65 . . . . .	6,267 20	377,336 90
Intérêts 3 1/2 % sur capital fin 1911 . . . . .		8,109 75
Amortissements . . . . .		48,942 90
Bénéfice net . . . . .		24,476 10
		458,865 65
<b>Actif.</b>	<b>BILAN AU</b>	
Capital dépensé au 31 décembre 1911 . . . . .	671,208 —	
Amortissements acquis au 31 décembre 1911 . . . . .	439,501 65	231,706 35
Amortissements de 1912 . . . . .		48,942 90
Dépenses d'installations en 1912 . . . . .	4,368 —	182,763 45
Rentrée de matériel sur anciennes installations . . . . .	9,232 50	
Diminution sur installations de 1912 . . . . .		4,864 50
Exploitation . . . . .		177,898 95
		34,848 30
		212,747 25
<b>Doit.</b>	<b>CRÉANCIERS</b>	
1912		
Décembre 31 : Solde reporté à nouveau . . . . .		34,848 30
		34,848 30



**TRAMWAYS**

<b>DE L'EXERCICE 1912</b>	<b>Avoir.</b>
<b>RECETTES</b>	Fr.
Fourniture d'énergie . . . . .	458,865 65
	458,865 65
<b>31 DÉCEMBRE 1912</b>	<b>Passif.</b>
Compte capital . . . . .	177,898 95
Créanciers divers . . . . .	34,848 30
	212,747 25
<b>DIVERS</b>	<b>Avoir.</b>
1911	
Décembre 31 : Solde à ce jour . . . . .	19,848 30
1912, Décembre 31 : Montant de la prévision budgétaire pour Fonds de renouvellement . . . . .	15,000 —
	34,848 30
1912	
Décembre 31 : Solde à ce jour . . . . .	34,848 30

## Usine électrique des Tramways (Construction).

Situation au 31 décembre 1912.

TRAVAUX	CRÉDITS VOTÉS	TOTAL AU 31 DÉC. 1911	DÉPENSÉ EN 1912	TOTAL	NON DÉPENSÉ	DÉPENSÉ EN PLUS
Au 31 décembre 1911 . . . . .	595,000 —	627,140 70	— *	627,140 70	—	32,140 70
Nouveau groupe de 600 kw . . . . .	50,000 —	44,067 30	— 4,864 50	39,202 80	10,797 20	—
	645,000 —	671,208 —	— 4,864 50	666,343 50	10,797 20	32,140 70

\* Rentrée de matériel voir Bilan.

## Tramways.

### RECETTES DE 1912.

MOIS	Compagnie Genevoise des Tramways Electriques				Compagnie du Chemin de fer, Genève-Veyrier				TOTAUX			
	Kilowatts		Sommes		Kilowatts		Sommes		Kilowatts		Sommes	
Janvier . . . . .	430,164	—	51,619	70	22,399	—	2,799	90	452,563	—	54,419	60
Février . . . . .	408,560	—	49,027	20	20,307	—	2,538	40	428,867	—	51,565	60
Mars . . . . .	417,146	—	50,057	50	19,219	—	2,402	40	436,365	—	52,459	90
Avril . . . . .	406,503	—	48,780	35	20,631	—	2,578	90	427,134	—	51,379	25
Mai . . . . .	447,831	—	44,433	60	21,767	—	2,720	90	469,598	—	47,154	50
Juin . . . . .	444,234	—	39,981	05	20,329	—	2,541	45	464,563	—	42,522	20
Juillet . . . . .	457,204	—	41,148	35	21,091	—	2,636	40	478,295	—	43,784	75
Août . . . . .	458,714	—	23,118	25	21,172	—	2,473	45	479,886	—	25,591	90
Septembre . . . . .	450,873	—	20,289	30	22,036	—	2,203	40	472,909	—	22,492	90
Octobre . . . . .	428,266	—	19,371	95	23,838	—	2,383	80	452,104	—	21,655	75
Novembre . . . . .	436,280	—	19,632	60	26,066	—	2,606	60	462,346	—	22,239	20
Décembre . . . . .	464,835	—	20,917	60	28,275	—	2,702	50	493,110	—	23,620	10
	5,250,610	—	428,277	45	267,130	—	30,588	20	5,517,740	—	458,865	65

## USINE N° 3

Situation des dépenses au 31 décembre 1912.

	CRÉDITS VOTÉS	DÉPENSÉ AU 31 DÉCEMBRE 1911	DÉPENSES DE 1912	TOTAL	NON DÉPENSÉ	DÉPENSÉ EN PLUS
Etudes . . . . .	44,296 40	44,296 40	—	44,296 40	—	—
Achat de terrains . . . . .	320,737 35	320,392 70	—	320,392 70	344 65	—
Restitution d'énergie . . . . .	20,186 65	20,186 65	—	20,186 65	—	—
Intérêts et contributions . . . . .	119,068 65	119,068 65	—	119,068 65	—	—
Sondages . . . . .	26,093 75	26,093 75	—	26,093 75	—	—
Concours . . . . .	29,053 75	29,053 75	—	29,053 75	—	—
Dépenses nouvelles . . . . .	10,130 —	8,903 25	4,560 20	13,463 45	—	3,333 45
	569,566 55	567,995 15	4,560 20	572,555 35	344 65	3,333 45

## **5° STATISTIQUE**

## CONTENTIEUX

### Recouvrement de sommes dues aux Services.

Sommes recouvrées en 1912 . . . . .	Fr. 49,321 70
Affaires en cours fin décembre 1911 . . . . .	466
» reçues en 1912 . . . . .	<u>1,263</u>
» en cours en 1912 . . . . .	<u>1,729</u>
Affaires soldées . . . . .	590
» réglées pour partie . . . . .	69
» retirées par les Services, classées pour insolvabilité ou domiciles introuvables, etc. . . . .	425
» reportées à 1913 . . . . .	<u>645</u>
Total égal . . . . .	<u>1,729</u>

---

**Abonnés des différents services.**

	EAU			TOTAUX
	Ménagère.	Motrice.	Industrielle.	
<b>SERVICE DES EAUX</b>				
Au 31 décembre 1912. . . . .	8,145	430	208	8,783
» 1911 . . . . .	7,811	398	194	8,403
	334	32	14	380
<b>USINE DE CHÈVRES</b>				
Au 31 décembre 1912. . . . .				19
» 1911 . . . . .				19
				—
<b>SERVICE ÉLECTRIQUE</b>				
		Lumière.	Force.	
Au 31 décembre 1912. . . . .		15,869	680	16,549
» 1911 . . . . .		12,861	583	13,444
		3,008	97	3,105
<b>SERVICE DU GAZ</b>				
Au 31 décembre 1912. . . . .				32,562
» 1911 . . . . .				31,306
				1,256
<b>RÉCAPITULATION</b>				
		1912.	1911.	Augmentation.
Service des eaux . . . . .		8,783	8,403	380
Usine de Chèvres . . . . .		19	19	—
Service électrique . . . . .		16,549	13,444	3,105
Service du gaz . . . . .		32,562	31,306	1,256
Totaux. . . . .		57,913	53,172	4,741

### **Installations nouvelles.**

**Service des eaux.** — La première partie de l'année 1912 a été consacrée à l'achèvement de la construction des réservoirs de Bernex, Landecy et Jussy, qui ont été mis en service dans le mois d'avril.

L'extension des réseaux de distribution a suivi son cours normal. En particulier, l'eau ménagère HP. a été amenée dans les localités d'Avusy et Athenaz.

Au bâtiment des turbines, il a été procédé au remplacement de la roue de la turbine n° 15, qui était usée.

**Usine de Chèvres.** — Le réseau dépendant de l'usine de Chèvres s'est accru en 1912 par la pose de 3063<sup>m</sup>,50 de câbles souterrains et 8795<sup>m</sup> de lignes aériennes.

Les principales canalisations exécutées sont les suivantes :

1° De la cabine de l'Usine à vapeur à la cabine Place d'Armes à Carouge, pose de deux câbles de  $2 \times 150^{\text{mm}^2}$  chacun, pour augmenter l'apport d'énergie électrique dans cette dernière cabine.

2° Raccordement de la cabine souterraine angle Voie Creuse et route de Lausanne à la cabine du Parc Mon-Repos.

3° Raccordement des stations de transformateurs suivantes au réseau primaire : cabine du Théâtre de la Comédie, cabine de l'immeuble Grosch et Greiff, rue du Marché et coffret du bâtiment de la Pisciculture, quai de Saint-Jean.

4° Ligne aérienne de Meinier à Hermance avec dérivations aboutissant aux stations de transformateurs de Meinier, Col-longe, Corsier et Chevrier.

**Service électrique.** — Le réseau secondaire a été augmenté de :

5649 <sup>m</sup> 40	de câbles souterrains	110 volts.
4352 <sup>m</sup> 60	»	» 500 »
59149 <sup>m</sup> 60	de lignes aériennes	500 et 110 volts.



Le nombre des dérivations d'abonnés s'est accru de 901, dont 236 reliées au réseau souterrain et 665 au réseau aérien.

Le nombre des lampes à incandescence alimentées par le réseau au 31 décembre 1912 est de 250,106, en augmentation de 29,869 sur l'année précédente.

#### **Service du gaz.**

Le réseau des canalisations a été augmenté de 20,742<sup>m</sup>90.

Il a été enlevé 1,987<sup>m</sup>50 de vieux tuyaux devenus inutiles, insuffisants ou en mauvais état.

---

## A. Service des Eaux.

### a) TRAVAUX NEUFS

#### 1. Canalisations nouvelles.

##### RÉSEAU A BASSE PRESSION.

Il a été établi dans la

*Ville de Genève :*

Rue du Stand (rue Diday-Corraterie) . . . . .	40 <sup>m</sup> tuyaux de 150 <sup>mm</sup> diam.
---	---

*Commune de Plainpalais :*

Rue de la Muse . . . . .	5 <sup>m</sup> »	100 <sup>mm</sup> »
Rue nouvelle aboutissant au quai Ch.-Pages . . . . .	59 <sup>m</sup> »	150 <sup>mm</sup> »
Rue de la Ferme . . . . .	117 <sup>m</sup> »	100 <sup>mm</sup> »
Rue des Mouettes . . . . .	99 <sup>m</sup> »	100 <sup>mm</sup> »
Rue Dancet . . . . .	62 <sup>m</sup> ,50 »	100 <sup>mm</sup> »
Rue des Epinettes . . . . .	89 <sup>m</sup> ,50 »	200 <sup>mm</sup> »
Route des Acacias . . . . .	119 <sup>m</sup> »	100 <sup>mm</sup> »
» » . . . . .	11 <sup>m</sup> »	80 <sup>mm</sup> »

*Commune des Eaux-Vives :*

Rue Merle-d'Aubigné . . . . .	21 <sup>m</sup> »	100 <sup>mm</sup> »
Rue Pré Naville . . . . .	48 <sup>m</sup> »	100 <sup>mm</sup> »

Total des conduites posées en 1912 . . . . .	671 <sup>m</sup>
--	------------------

Total au 31 décembre 1911	<u>112,601<sup>m</sup></u>
---------------------------	----------------------------

113,272<sup>m</sup>

A déduire :

Canalis. supprimées en 1912 :

Rue Dancet	21 <sup>m</sup> ,50	tx	80 <sup>mm</sup>
------------	---------------------	----	------------------

» »	41 <sup>m</sup>	»	60 <sup>mm</sup>
-----	-----------------	---	------------------

Queue d'Arve	30 <sup>m</sup>	»	80 <sup>mm</sup>
--------------	-----------------	---	------------------

Quaid. Rhône	14 <sup>m</sup>	»	150 <sup>mm</sup>
--------------	-----------------	---	-------------------

106 <sup>m</sup> ,50	»	.	106 <sup>m</sup> ,50
----------------------	---	---	----------------------

Total au 31 décembre 1912	<u>113,165<sup>m</sup>,50</u>
---------------------------	-------------------------------

Il a été posé en outre pour l'amélioration du réseau : au boulevard Georges-Favon angle rue de Saussure, 1 vanne de 80<sup>mm</sup> ; rue Kléberg angle rue Winkelried, 1 vanne de 80<sup>mm</sup> ; au boulevard Saint-Georges angle rue des Jardins, 1 vanne de 100<sup>mm</sup> ; rue du Simplon, Eaux-Vives, 1 vanne de purge ; au boulevard Carl-Vogt angle rue Bernard-Dussaud, 1 vanne de 250<sup>mm</sup>.

*Tableau du réseau des canalisations à basse pression suivant leur diamètre.*

Diamètre.	Longueur.	Diamètre.	Longueur.
600 <sup>mm</sup> . . .	34 m.	<i>Report</i>	35750,50 m.
500 <sup>mm</sup> . . .	2287 »	100 <sup>mm</sup> . . .	27690,50 »
350 <sup>mm</sup> . . .	1294 »	90 <sup>mm</sup> . . .	43 »
300 <sup>mm</sup> . . .	124 »	82 <sup>mm</sup> . . .	1418 »
250 <sup>mm</sup> . . .	11601 »	80 <sup>mm</sup> . . .	27255,50 »
200 <sup>mm</sup> . . .	5951,50 »	75 <sup>mm</sup> . . .	564 »
180 <sup>mm</sup> . . .	174 »	70 <sup>mm</sup> . . .	3803 »
165 <sup>mm</sup> . . .	141 »	65 <sup>mm</sup> . . .	777 »
160 <sup>mm</sup> . . .	343 »	60 <sup>mm</sup> . . .	8603 »
150 <sup>mm</sup> . . .	4868 »	55 <sup>mm</sup> . . .	1836 »
135 <sup>mm</sup> . . .	218 »	50 <sup>mm</sup> . . .	3969 »
120 <sup>mm</sup> . . .	3775 »	40 <sup>mm</sup> . . .	1456 »
110 <sup>mm</sup> . . .	4940 »		
<i>A reporter</i>	<u>35750,50 »</u>	<b>Total</b>	<u><b>113165,50 m.</b></u>

RÉSEAU A HAUTE PRESSION.

Il a été établi dans la  
*Ville de Genève :*

Rue des Alpes, de la rue Neu- châtel à la rue Bonivard. . .	257 <sup>m</sup>	tuyaux de 250 <sup>mm</sup> diam.
Rue du Stand-place de Hol- lande . . . . .	75 <sup>m</sup> ,50	» 200 <sup>mm</sup> »
Rue Guillaume Tell . . . . .	54 <sup>m</sup>	» 200 <sup>mm</sup> »
<i>A reporter.</i> . . . .	<u>386<sup>m</sup>,50</u>	

<i>Report</i>	386 <sup>m</sup> ,50 tuyaux de		
Rue de Lyon, angle rue Poterie	5 <sup>m</sup>	»	200 <sup>mm</sup> diam.
Rue du Cendrier . . . . .	64 <sup>m</sup>	»	150 <sup>mm</sup> »
Place de la Fusterie . . . . .	44 <sup>m</sup>	»	150 <sup>mm</sup> »
Rue Imbert-Galloix . . . . .	57 <sup>m</sup>	»	150 <sup>mm</sup> »
Rues Massot et Charles-Bonnet	191 <sup>m</sup>	»	150 <sup>mm</sup> »
Rue de la Tertasse . . . . .	81 <sup>m</sup> ,50	»	150 <sup>mm</sup> »
Boulevard Georges-Favon pour turbine Vallier . . . . .	37 <sup>m</sup> ,50	»	120 <sup>mm</sup> »

*Commune du Petit-Saconnex :*

Chemin du Mervelet . . . . .	515 <sup>m</sup>	»	150 <sup>mm</sup> »
Chemin de S <sup>t</sup> -Jean . . . . .	152 <sup>m</sup>	»	150 <sup>mm</sup> »
Chemin Chauvet . . . . .	344 <sup>m</sup>	»	150 <sup>mm</sup> »
Nouvelle avenue de la Servette	75 <sup>m</sup>	»	150 <sup>mm</sup> »
Chemin Vermont . . . . .	105 <sup>m</sup>	»	100 <sup>mm</sup> »
Voie Creuse, nouveau chemin terrains Forget . . . . .	170 <sup>m</sup>	»	100 <sup>mm</sup> »
Chemin Schaub prolongé . . . . .	136 <sup>m</sup> ,50	»	100 <sup>mm</sup> »
Chemin des Mesmes . . . . .	118 <sup>m</sup>	»	100 <sup>mm</sup> »
S <sup>t</sup> -Jean, nouveau chemin entre av. Galatin et ch. S <sup>t</sup> -Jean . . . . .	90 <sup>m</sup>	»	100 <sup>mm</sup> »
S <sup>t</sup> -Jean, ravin de Sous-Terre . . . . .	20 <sup>m</sup>	»	100 <sup>mm</sup> »
Route de Lausanne, angle route Voie Creuse . . . . .	90 <sup>m</sup> ,50	»	100 <sup>mm</sup> »
Route de Lausanne, face av. Sécheron . . . . .	20 <sup>m</sup>	»	100 <sup>mm</sup> »
Square des Charmilles . . . . .	88 <sup>m</sup>	»	60 <sup>mm</sup> »

*Commune de Plainpalais :*

Rue des Deux Ponts . . . . .	88 <sup>m</sup>	»	200 <sup>mm</sup> »
Avenue de Champel . . . . .	254 <sup>m</sup>	»	200 <sup>mm</sup> »
Boulevard de la Cluse . . . . .	26 <sup>m</sup> ,50	»	200 <sup>mm</sup> »
Chemin de Miremont . . . . .	523 <sup>m</sup>	»	150 <sup>mm</sup> »
Ch. privé de Miremont n <sup>o</sup> 4 bis . . . . .	53 <sup>m</sup> ,50	»	150 <sup>mm</sup> »

*A reporter* . . . . . 3,735<sup>m</sup>,50 tuyaux.

	<i>Report</i>	3,735 <sup>m</sup> ,50 tuyaux de	
Route de Florissant . . . .	421 <sup>m</sup>	»	150 <sup>mm</sup> diam.
» » face ch.			
de Contamines . . . .	3 <sup>m</sup>	»	100 <sup>mm</sup> »
Chemin Sautter . . . .	32 <sup>m</sup>	»	100 <sup>mm</sup> »
Chemin Beau-Séjour . . . .	79 <sup>m</sup>	»	100 <sup>mm</sup> »
» » privé p <sup>r</sup>			
villas Noël, etc. . . .	42 <sup>m</sup>	»	60 <sup>mm</sup> »
<i>Commune de Lancy :</i>			
Ch. des Longues Semaines .	78 <sup>m</sup> ,50	»	120 <sup>mm</sup> »
Saint-Georges, nouveau ch.			
vers immeuble Baerlocher	24 <sup>m</sup>	»	100 <sup>mm</sup> »
Avenue du Plateau . . . .	19 <sup>m</sup>	»	100 <sup>mm</sup> »
<i>Commune de Vernier :</i>			
Route de Cointrin . . . .	415 <sup>m</sup>	»	150 <sup>mm</sup> »
Raccordement de la route de			
Cointrin au chemin Berlie	278 <sup>m</sup>	»	100 <sup>mm</sup> »
Aïre, chemin d'accès à l'usine			
à gaz . . . . .	425 <sup>m</sup>	»	100 <sup>mm</sup> »
Chemin partant de la Renfile	150 <sup>m</sup>	»	100 <sup>mm</sup> »
Route de Vernier, nouveau			
ch. avant la Savonnerie .	7 <sup>m</sup>	»	100 <sup>mm</sup> »
Chemin du Vieux Moulin .	70 <sup>m</sup>	»	60 <sup>mm</sup> »
<i>Commune de Vandœuvres :</i>			
Route de Chougny . . . .	613 <sup>m</sup>	»	200 <sup>mm</sup> »
<i>Commune de Bellevue :</i>			
Route de Collex, Valavran .	369 <sup>m</sup>	»	100 <sup>mm</sup> »
<i>Commune d'Hermance :</i>			
Rte de Chevrans, aux Murets	84 <sup>m</sup>	»	100 <sup>mm</sup> »
<i>Commune d'Anières :</i>			
Pour concession Pellarin .	53 <sup>m</sup>	»	80 <sup>mm</sup> »
<i>A reporter . . .</i>	6,898 <sup>m</sup> .—		

*Report* 6,898<sup>m</sup>,— tuyaux de

<i>Commune Plan-les-Ouates :</i>			
Chemin des Voirets . . .	51 <sup>m</sup>	»	100 <sup>mm</sup> diam.
<i>Commune de Soral :</i>			
Pour concessions Miazza, Tappaz et Fontaine. . .	121 <sup>m</sup> ,50	»	80 <sup>mm</sup> »
<i>Commune d'Avusy :</i>			
Route d'Avully à Athenaz- Avusy-Champlong . . .	3,915 <sup>m</sup>	»	150 <sup>mm</sup> »
Embranchement douane et Champlong . . . . .	90 <sup>m</sup>	»	100 <sup>mm</sup> »
<i>Commune de Confignon :</i>			
Chemin du Signal . . . .	24 <sup>m</sup>	»	100 <sup>mm</sup> »
Chemin vicinal pour conces- sion Compagnon . . . .	58 <sup>m</sup>	»	80 <sup>mm</sup> »
Chemin vicinal pour conces- sion Montant. . . . .	14 <sup>m</sup>	»	100 <sup>mm</sup> »
<i>Commune de Jussy :</i>			
Raccordement au réservoir.	15 <sup>m</sup>	»	200 <sup>mm</sup> »
<i>Commune de Bernex :</i>			
Chemin du Signal, raccorde- ment au réservoir . . . .	230 <sup>m</sup>	»	400 <sup>mm</sup> »
<i>Commune de Bardonnex :</i>			
Raccordement au réservoir de Landecy . . . . .	26 <sup>m</sup>	»	200 <sup>mm</sup> »
De Perly au réservoir de Landecy . . . . .	3,379 <sup>m</sup>	»	200 <sup>mm</sup> »
<i>Commune Perly-Certoux :</i>			
Chemin de Lissolle . . . .	70 <sup>m</sup>	»	100 <sup>mm</sup> »
<i>A reporter</i> . . . . .	14,891 <sup>m</sup> ,50		

	<i>Report</i>	14,891 <sup>m</sup> ,50 tuyaux de		
Raccordem <sup>t</sup> au relai de Perly		207 <sup>m</sup>	»	200 <sup>mm</sup> »
»           »           »		17 <sup>m</sup>	»	150 <sup>mm</sup> »
»           »           »		51 <sup>m</sup>	»	120 <sup>mm</sup> »
<hr/>				
Total des conduites posées				
en 1912 . . . . .		15,166 <sup>m</sup> ,50		
En outre le réseau HP. s'est accru d'une ancienne canalisat <sup>n</sup> d'eau du béli <sup>e</sup> r de Vernier, remise en service pour le pavillon d'isolement				
		365 <sup>m</sup>	»	60 <sup>mm</sup> »
		<hr/>		
		15,531 <sup>m</sup> ,50		
Total au 31 décembre 1911		318,523 <sup>m</sup>		
		<hr/>		
		334,054 <sup>m</sup> ,50		

A déduire :

Canalisations supprimées :

Perly à Landecy	120 <sup>mm</sup>	2595 <sup>m</sup>		
R. Deux Ponts	200 <sup>mm</sup>	6 <sup>m</sup>		
Rte Florissant	60 <sup>mm</sup>	331 <sup>m</sup>		
Av. Champel	100 <sup>mm</sup>	254 <sup>m</sup>		
Ravin S'-Terre	135 <sup>mm</sup>	20 <sup>m</sup>		
R <sup>te</sup> Vandœuvres	100 <sup>mm</sup>	296 <sup>m</sup>	3,502 <sup>m</sup>	
			<hr/>	
Total au 31 décembre 1912		330,552 <sup>m</sup> ,50		

Il a été posé en outre pour l'amélioration du réseau :

Route de Lausanne en face av. Sécheron .	1	»	vanne de purge.
Laconnex . . . . .	1	»	»

PURGEURS D'AIR AUTOMATIQUES.

Il existait au 31 décembre 1911, 34 purgeurs d'air automatiques.

Il en a été posé en 1912 . . . 7 purgeurs d'air automatiques :

- 1 à la rue des Deux Ponts sur canalis<sup>n</sup> de 200<sup>mm</sup> HP. potable.
- 1 à la r<sup>te</sup> Frontenex (r. J.-Charles)   »   » 200<sup>mm</sup> HP. motrice.
- 1 route de Lully à Confignon       »   » 100<sup>mm</sup> HP. potable.
- 2 en face du réservoir de Bernex   »   » 400<sup>mm</sup> HP.       »

1 ch. S'-Jean face ch. Beulet sur canalis<sup>n</sup> de 100<sup>mm</sup> HP. potable.  
 1 av. Gallatin, face ch. Neuf » » 100<sup>mm</sup> HP. »

Il existe donc au 31 décembre 1912 41 purgeurs d'air automatiques.

*Tableau du réseau des canalisations à haute pression  
 suivant leur diamètre.*

Diamètre.	Longueur.	Diamètre.	Longueur.
700 <sup>mm</sup> . . . . .	30 <sup>m</sup>	<i>Report</i> . . . . .	270202 <sup>m</sup>
600 <sup>mm</sup> . . . . .	4475 <sup>m</sup>	90 <sup>mm</sup> . . . . .	3812 <sup>m</sup>
500 <sup>mm</sup> . . . . .	2265 <sup>m</sup>	80 <sup>mm</sup> . . . . .	18273 <sup>m</sup> ,50
450 <sup>mm</sup> . . . . .	194 <sup>m</sup>	75 <sup>mm</sup> . . . . .	5994 <sup>m</sup>
400 <sup>mm</sup> . . . . .	11581 <sup>m</sup>	70 <sup>mm</sup> . . . . .	413 <sup>m</sup>
350 <sup>mm</sup> . . . . .	1234 <sup>m</sup>	60 <sup>mm</sup> . . . . .	12703 <sup>m</sup>
300 <sup>mm</sup> . . . . .	15732 <sup>m</sup>	50 <sup>mm</sup> . . . . .	12636 <sup>m</sup>
250 <sup>mm</sup> . . . . .	8159 <sup>m</sup>	40 <sup>mm</sup> . . . . .	3657 <sup>m</sup>
200 <sup>mm</sup> . . . . .	56589 <sup>m</sup>	33 <sup>mm</sup> . . . . .	900 <sup>m</sup>
150 <sup>mm</sup> . . . . .	45837 <sup>m</sup>	30 <sup>mm</sup> . . . . .	97 <sup>m</sup>
135 <sup>mm</sup> . . . . .	1817 <sup>m</sup>	27 <sup>mm</sup> . . . . .	1520 <sup>m</sup>
120 <sup>mm</sup> . . . . .	16548 <sup>m</sup>	25 <sup>mm</sup> . . . . .	25 <sup>m</sup>
110 <sup>mm</sup> . . . . .	875 <sup>m</sup>	20 <sup>mm</sup> . . . . .	200 <sup>m</sup>
100 <sup>mm</sup> . . . . .	104866 <sup>m</sup>	18 <sup>mm</sup> . . . . .	120 <sup>m</sup>
<i>A reporter</i> . . . . .	270202 <sup>m</sup>	<i>Total</i> . . . . .	330552 <sup>m</sup> ,50

Canalisations particulières posées au 31 décembre 1910 (selon détail au Compte rendu 1907, p. 368)	3292 <sup>m</sup>
Réseau de la Ville au 31 décembre 1912 . . . . .	330552 <sup>m</sup> ,50
Longueur totale des canalisations HP. au 31 décembre 1912 . . . . .	<u>333844<sup>m</sup>,50</u>

## 2. Fontaines et bouches nouvelles.

### I. Fontaines.

Le nombre des fontaines au 31 décembre 1912 est de 151 réparties comme suit :

13 fontaines à 4 jets.

13 *A reporter*



13	<i>Report</i>	
14	fontaines à 2 jets.	
12	»	1 »
3	»	Wallace.
5	bornes-fontaines en pierre.	
63	»	» en fonte.
5	»	» en fonte et pierre.
3	»	» petit modèle.
16	lavoirs.	
5	jets d'eau.	
12	grottes.	
<hr/>		
151	fontaines.	

II. *Bouches à eau.*

Il a été établi sur le réseau haute pression :

*Ville de Genève.*

1	hydrante	rue des Alpes, face rue Pécolat.
1	»	rue des Alpes, face rue Chaponnière.
1	»	rue du Cendrier.
1	»	rue Imbert-Galloix.
1	»	rue Charles-Bonnet angle rue Massot.
1	»	rue Charles-Bonnet, face immeuble 6-8.
1	»	rue Guillaume-Tell, face n° 7.
1	»	borne-fontaine rue Servette angle rue Poterie.
1	»	rue de la Tertasse.
1	»	rue Corraterie angle rue du Stand.

*Commune de Lancy.*

1 hydrante au chemin des Longues Semaines.

*Commune de Bernex.*

1 hydrante devant le réservoir.

*Commune d'Hermance.*

1 hydrante en face campagne Descours.

---

13 *A reporter*

13 *Report*

*Commune de Vernier.*

1 hydrante en face de l'Ecole secondaire.

*Commune de Pregny :*

1 hydrante chemin de Palud.

*Commune de Carouge.*

1 hydrante chemin de Pinchat, face propriété Lenoir.

1 » rue Joseph-Girard.

*Commune d'Avusy.*

1 hydrante à Athenaz sur la place.

1 » à Avusy village.

1 » à Champlong.

*Commune de Collonge-Bellerive.*

1 hydrante à la Repentance.

1 » à Vézenaz, route Pallanterie.

*Commune de Bardonnex.*

1 hydrante à la Croix-de-Rozon.

*Commune de Confignon.*

1 hydrante au chemin de Vuillonex.

*Pour l'Etat de Genève.*

1 hydrante à la route de Florissant.

1 » à Hermance, face propriété Lebel.

1 » à Athenaz, croisée de Passeiry.

1 » au pavillon d'isolement à Vernier.

*Pour les particuliers.*

2 hydrantes pour les Galeries modernes, quai des Bergues.

21 » à la Nouvelle Comédie, chemin Philosophes.

5 » pour le Crédit Suisse, place Bel-Air.

---

56 *A reporter*

56 *Report*

- 5 hydrantes à la pension Bienvenue route Florissant.
- 2 » à la nouvelle usine à gaz, Aire.
- 1 » à la Brasserie de S<sup>t</sup>-Jean au chemin Furet.

Il a été établi sur le réseau basse pression :

*Ville de Genève.*

- 1 hydrante au Square de Saussure.

*Commune de Plainpalais.*

- 1 hydrante à l'avenue de la Jonction angle rue Quartier Neuf.
- 1 » » » angle rue Tramways.
- 1 » à la rue des Maraichers angle rue Bergalonne.
- 1 » à la rue Barthélemy-Menn, rue Verte.
- 1 » à la rue de la Ferme angle rue Blanche.
- 1 » au quai Ch.-Pages angle rue Minoteries.
- 1 » à la plaine de Plainpalais.

*Pour les particuliers.*

- 2 hydrantes pour la Salle paroissiale rue des Plantaporêts.
- 1 hydrante pour MM. Rive et Roulet rue Amat, 10.
- 3 hydrantes pour la Salle de la Réformation rue du Rhône.

---

78 hydrantes nouvelles en 1912.

Par contre il a été supprimé :

- 1 hydrante pour la Société Genevoise La Lubin, S<sup>t</sup>-Jean.

Le nombre total des hydrantes est de :

737 à basse pression dans la Ville de Genève.

42 » » dans les promenades.

200 à haute pression dans la Ville de Genève.

8 » » dans le Bâtiment des turbines.

6 à basse pression » »

3 » » dans l'immeuble quai de la Poste, 2.

2 » » dans l'atelier du Service des Eaux.

1 à haute pression » » »

---

999 *A reporter*

999 *Report*

1	à haute pression au relai de Perly.
2	» » devant le réservoir de Bernex.
6	dans la commune d'Anières.
7	» d'Avully.
3	» d'Avusy.
11	» de Bardonnex.
10	» de Bellevue.
13	» de Bernex.
12	» de Carouge.
12	» de Cartigny.
2	» de Choulex.
11	» de Collonge-Bellerive.
8	» de Cologny.
5	» de Confignon.
4	» de Corsier.
5	» de Dardagny.
47	» des Eaux-Vives.
6	» de Genthod.
5	» de Gy.
5	» d'Hermance.
10	» de Jussy.
4	» de Laconnex.
13	» de Lancy.
6	» de Meinier.
11	» de Meyrin.
4	» d'Onex.
4	» de Perly-Certoux.
108	» de Plainpalais.
10	» de Plan-les-Ouates.
16	» de Pregny.
1	» de Presinges.
5	» de Russin.
113	» du Petit-Saconnex.

---

1479 *A reporter*

1479 *Report*

15	dans la commune du Grand-Saconnex.
3	» de Satigny.
6	» de Soral.
4	» de Troinex.
23	» de Vernier.
11	» de Versoix.
88	sur routes cantonales (Etat de Genève).
426	appartenant aux particuliers dont 84 dans les bâtiments municipaux.
<hr/>	
2055	hydrantes au 31 décembre 1912.

**3. Moteurs, ascenseurs et aspirateurs.**

I. *Moteurs à basse pression.*

Le nombre des moteurs en activité à la fin de 1911, non compris les ascenseurs, était de 51.

2 moteurs ont cessé de marcher :

1	chez M <sup>me</sup> Hutin, Glacis de Rive, 3 . . . .	1 chev.
1	» M. Terrier, rue Arquebuse, 10. . . .	1,8 »

2 moteurs ont été transférés de basse sur haute pression :

1	chez MM. Scholl & Fils, rue du Cendrier . .	2 »
1	» M. Dupont, » » . .	1 »

Le nombre des moteurs en service à la fin de 1912 reste donc de 47, dont 6 dans les bâtiments municipaux.

II. *Turbines à haute pression.*

Le nombre des turbines en activité à la fin de 1911, non compris les ascenseurs et aspirateurs, était de 237.

9 nouvelles turbines ont été installées :

1	chez M. Graf, r. Ecole Médecine, 14 (compt <sup>r</sup> ),	1 1/2 chev.
1	à la Brasserie de l'Avenir, Tivoli »	1 »
1	chez MM. Vallier, b <sup>d</sup> Georges-Favon »	2 »
1	» Chaffard, r. S <sup>t</sup> -Léger, Carouge »	1/2 »
1	» Marx, rue Guillaume-Tell »	2 »

1	chez MM. Bertholet, rue Jean-Jacquet (jauge),	3	chev.
1	à la Halle des Pâquis p <sup>r</sup> Soc. Glacières	»	40 »
2	chez M. Ulrich, b <sup>d</sup> de la Cluse	»	1/2 »

En outre :

1 turbine a été remise en service :			
	chez M. Scherer, au quai du Seujet (compt <sup>r</sup> ),	3	»
2 turbines ont été transférées de basse pression sur haute pression :			
	1 chez M. Dupont, rue du Cendrier (compt <sup>r</sup> ),	2	»
	1 chez M. Scholl, rue du Cendrier (jauge),	3	»
1 turbine a été transformée de la jauge au compteur chez M. Bulliot, rue Arquebuse,			
		3	»
1 turbine a été transformée du compteur à la jauge chez M. Lévêque, rue du Parc (Eaux-Vives),			
		1 1/2	»

Par contre 11 turbines ont cessé de marcher :

1	au gaz aérogène, à Cartigny (compt <sup>r</sup> )	1/4	chev.
1	chez MM. Ponzini, à la rue Amat	»	2 »
1	» Wolke-Studer, r. des Alpes	»	1/4 »
1	» Barbier, Voie Creuse	»	2 »
2	» Handwerk, av. Mail (1 jauge, 1 ct <sup>r</sup> ),	11	»
1	» Reggiani & Renaud, r. Necker (jauge),	3	»
1	» Ponet, rue de la Muse	»	1 »
1	» Vuagnat, b <sup>d</sup> Philosophes (compt <sup>r</sup> ),	1	»
1	» Philippe & C <sup>o</sup> , b <sup>d</sup> Carl-Vogt (jauge),	7	»
1	» Mallet, rue du Vuache	»	1 »

Le nombre des turbines à la fin de 1912 est donc de 238 dont 10 pour la restitution de la force aux usiniers.

### III. Ascenseurs.

38 nouveaux ascenseurs ont été installés à haute pression :	
2	à la Société Contamines A, chemin du Square, 9.
1	à la Société des Galeries Modernes, quai des Bergues, 23.
1	aux Galeries de Plainpalais, Rond-Point de Plainpalais.
1	chez M. Martingay, rue du Marché, 40.
1	(monte-charges) à Soc. Genevoise physique, ch. Gourgas.

1 (monte-charges) à la Halle des Pâquis, pour la Société des Glacières.

1 chez MM. Berchet, chemin Vert, 42.

1 » Poncelet, chemin Malagnou, 33.

1 à la Soc. Imm. route de Frontenex, 35.

1 » » » » 37.

1 » » rue Ecole de Médecine, 14.

1 » » » » 16.

1 » » » » 18.

1 chez M. Gabolde, Fusterie, 8.

1 à la pension Bienvenue, route Florissant (annexe).

1 à la Soc. Miremont-Plateau, chemin Miremont, 4.

1 » Champel-Plateau, ch. Miremont, 4<sup>bis</sup>.

1 » Tranchées de Rive, 3.

1 » av. Pictet-de Rochemont, 24.

1 » Les Tourelles, chemin S<sup>t</sup>-Jean, 92.

1 au Bankverein, Corratierie, 8.

1 monte-charges à la chaufferie de la nouvelle clinique chirurgicale à l'Hôpital.

1 à la nouvelle Clinique chirurgicale, Hôpital.

1 passe-plats » » »

1 chez MM. Rojoux & Chenevard, rue du Commerce, 2.

1 » de Luze, rue Ch.-Bonnet, 6.

1 à la Soc. Imm. La Terrasse, chemin S<sup>t</sup>-Jean, 90.

1 » » Joli Mont, » 86.

1 » » Petit Nice, chemin des Ormeaux, 4.

1 » » Stella, chemin S<sup>t</sup>-Jean, 88.

1 » » Les Charmettes, avenue Gerebzwow.

1 » » rue Imbert-Galloix, 4.

1 » » Crêts de Champel A.

1 » » » » B.

1 » » Asters-Servette, chemin Asters, 2.

1 monte-charges chez M. Besançon, rue des Grottes, 30.

1 » à la route Ferney, 29, Soc. Immobilière.

Le nombre des ascenseurs à fin 1912 est de 204 se répartissant dans 32 hôtels, 125 maisons locatives, 2 à l'Hôpital, 1 à

la Maternité et 44 monte-charges dont 1 au Théâtre et 3 à l'Hôpital.

#### IV. *Aspirateurs de poussières.*

Le nombre des aspirateurs de poussières à la fin de 1911 était de 26.

40 nouveaux appareils ont été installés :

1 à la Soc. An. Les Contamines, chemin du Square, 9.

1 chez MM. Berchet, chemin Vert, 42.

1 » Balland, aux Artichauts.

1 dans le logement du directeur de l'Hôpital.

6 dans la nouvelle Clinique chirurgicale, Hôpital.

1 chez MM. Blanc, chemin Sautter.

1 » Ernens, Hôtel de Russie.

1 » Poncet, chemin Malagnou, 33.

1 à la Soc. Imm. route Frontenex, 35.

1 » » » 37.

1 » » rue Ecole de Médecine, 14.

1 » » » » 16.

1 » » » » 18.

1 » » Miremont-Plateau, chemin Miremont, 4.

1 » » Champel-Plateau, » » 4<sup>bis</sup>.

1 » » avenue Pictet-de Rochemont, 24.

1 » » La Tourelle, chemin S<sup>t</sup>-Jean, 92.

1 » » Stella, » » 88.

1 » » La Terrasse, » » 90.

1 » » Joli Mont, » » 86.

1 » » Petit Nice, chemin des Ormeaux, 4.

1 à l'Hôtel des Familles, route de Lausanne, 14.

2 au Bankverein, Corraterie, 8.

1 à la Pension Bienvenue, Florissant (annexe).

1 à la Soc. Imm. Les Charmettes, avenue Gerebrow.

1 » » rue Imbert-Galloix, 4.

1 chez M. Fatio, rue Tertasse, 5.

1 à la Soc. Imm. Crêts de Champel A.

1 » » » » B.



- 1 au Bâtiment des Téléphones, rue du Stand.
  - 1 à la Soc. Imm. Asters-Servette, chemin des Asters, 2.
  - 2 à la nouvelle Comédie, boulevard des Philosophes, 4.
  - 1 à l'Hôtel Victoria, rue Pierre-Fatio, 1.
- Le nombre des aspirateurs à la fin de 1912 est donc de 66.

b) **EXPLOITATION**

**ABONNEMENTS**

Les abonnements sont répartis comme suit :

RÉSEAU A BASSE PRESSION.

I. A la jauge.

*Eau ménagère.*

Le nombre des concessions d'eau était, au 31 décembre 1912,	
de 3486 débitant . . . . .	7128 $\frac{1}{2}$ litres.
Il était en 1911 de <u>3467</u> » . . . . .	<u>6977 <math>\frac{1}{2}</math></u> »
Augmentation . . . 19 » . . . . .	151 litres.

Les concessions se répartissent comme suit :

Genève . . . . .	1933 débitant	3726 $\frac{3}{4}$ litres.
Plainpalais . . . . .	885 »	2065 $\frac{1}{4}$ »
Eaux-Vives . . . . .	534 »	1150 »
Petit-Saconnex . . . . .	125 »	160 $\frac{1}{2}$ »
Pregny . . . . .	9 »	26 »
Ensemble . . . . .	<u>3486</u> »	<u>7128 <math>\frac{1}{2}</math></u> »

En outre, il y a 9 concessions gratuites avec 44 litres.

II. Au compteur.

<i>Eau ménagère</i> . . . . .	929 compteurs.
<i>Eau industrielle.</i> . . . . .	63 »
<i>Eau agricole.</i> . . . . .	<u>10</u> »
Total . . . . .	1002 compteurs.

*Eau motrice.*

a) A la jauge.

12 abonnés.

b) Au compteur.

42 abonnés avec 46 compteurs,  
dont 25 appartenant aux abonnés.

RÉSEAU D'EAU MÉNAGÈRE A HAUTE PRESSION.

I. A la jauge.

*Eau ménagère.*

Rive droite . . . .	1492 concessions	débitant	1718 <sup>36</sup> / <sub>60</sub> lit.
Rive gauche . . . .	1750	»	» 2540 <sup>10</sup> / <sub>60</sub> »
	<u>3242</u>	»	» 4258 <sup>46</sup> / <sub>60</sub> l.
En 1911 . . . .	3169	»	» 4134 <sup>1</sup> / <sub>60</sub> l.
Augmentation . . .	73	»	» 124 <sup>45</sup> / <sub>60</sub> l.
En outre il y a 7 concessions gratuites avec			28 litres.

Ces concessions se répartissent comme suit :

*Rive droite.*

Commune de Bellevue . . . .	65 concessions	débitant	96	litres.
» de Dardagny . . . .	13	»	19	»
» de Genève . . . .	128	»	273 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»
» de Genthod . . . .	60	»	125 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»
» de Meyrin . . . .	136	»	126 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	»
» de Pregny . . . .	95	»	137 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»
» de Russin . . . .	22	»	26	»
» du Petit-Saconnex . . . .	557	»	945 <sup>7</sup> / <sub>20</sub>	»
» du Grand-Saconnex . . . .	72	»	92	»
» de Satigny . . . .	130	»	145 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»
» de Vernier . . . .	249	»	294	»
» de Versoix . . . .	221	»	243 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»
<i>A reporter . . . .</i>		concess. débitant	<u>2524 <sup>3</sup>/<sub>5</sub></u>	litres.

*Report* concess. débitant 2524  $\frac{3}{5}$  litres.

*Rive gauche.*

Commune d'Aire-la-Ville . . .	16	»	14 $\frac{1}{2}$	»
» d'Anières . . . . .	47	»	60 $\frac{1}{2}$	»
» d'Avully . . . . .	25	»	43	»
» d'Avusy . . . . .	6	»	7	»
» de Bardonnex. . . . .	44	»	43 $\frac{1}{4}$	»
» de Bernex . . . . .	82	»	78 $\frac{3}{4}$	»
» de Carouge . . . . .	21	»	38	»
» de Cartigny . . . . .	21	»	21 $\frac{1}{2}$	»
» de Choulex . . . . .	5	»	2 $\frac{1}{2}$	»
» de Collonge-Bellerive	98	»	81	»
» de Cologny . . . . .	31	»	75 $\frac{3}{4}$	»
» de Confignon . . . . .	40	»	31 $\frac{1}{2}$	»
» de Corsier . . . . .	43	»	41 $\frac{1}{2}$	»
» des Eaux-Vives . . . . .	31	»	75	»
» de Gy . . . . .	19	»	15	»
» d'Hermance . . . . .	35	»	31	»
» de Jussy . . . . .	67	»	63 $\frac{1}{2}$	»
» de Laconnex . . . . .	9	»	23	»
» de Lancy . . . . .	477	»	449 $\frac{5}{12}$	»
» de Meinier . . . . .	24	»	28	»
» d'Onex . . . . .	54	»	70 $\frac{1}{2}$	»
» de Perly-Certoux . . . . .	20	»	28	»
» de Plainpalais . . . . .	64	»	117	»
» du Plan-les-Ouates . . . . .	126	»	123 $\frac{1}{2}$	»
» de Presinges . . . . .	21	»	80 $\frac{1}{2}$	»
» de Soral . . . . .	12	»	23	»
» de Troinex . . . . .	36	»	44 $\frac{1}{2}$	»
» de Vandœuvres . . . . .	1	»	— $\frac{1}{2}$	»
» de Veyrier . . . . .	19	»	23	»
Ensemble . . . . .	<u>3242</u>	»	<u>4258 <math>\frac{46}{60}</math></u>	litres.

**II. Au compteur**

Eau ménagère . . . . .	493	compteurs
Eau industrielle . . . . .	54	»
Eau agricole . . . . .	76	»
Arrosage des routes . . . . .	<u>53</u>	»
Total . . . . .	676	»

**RÉSEAU D'EAU MOTRICE A HAUTE PRESSION**

*a) A la jauge.*

112 abonnés y compris abonnements mixtes et de restitution.

*b) Au compteur.*

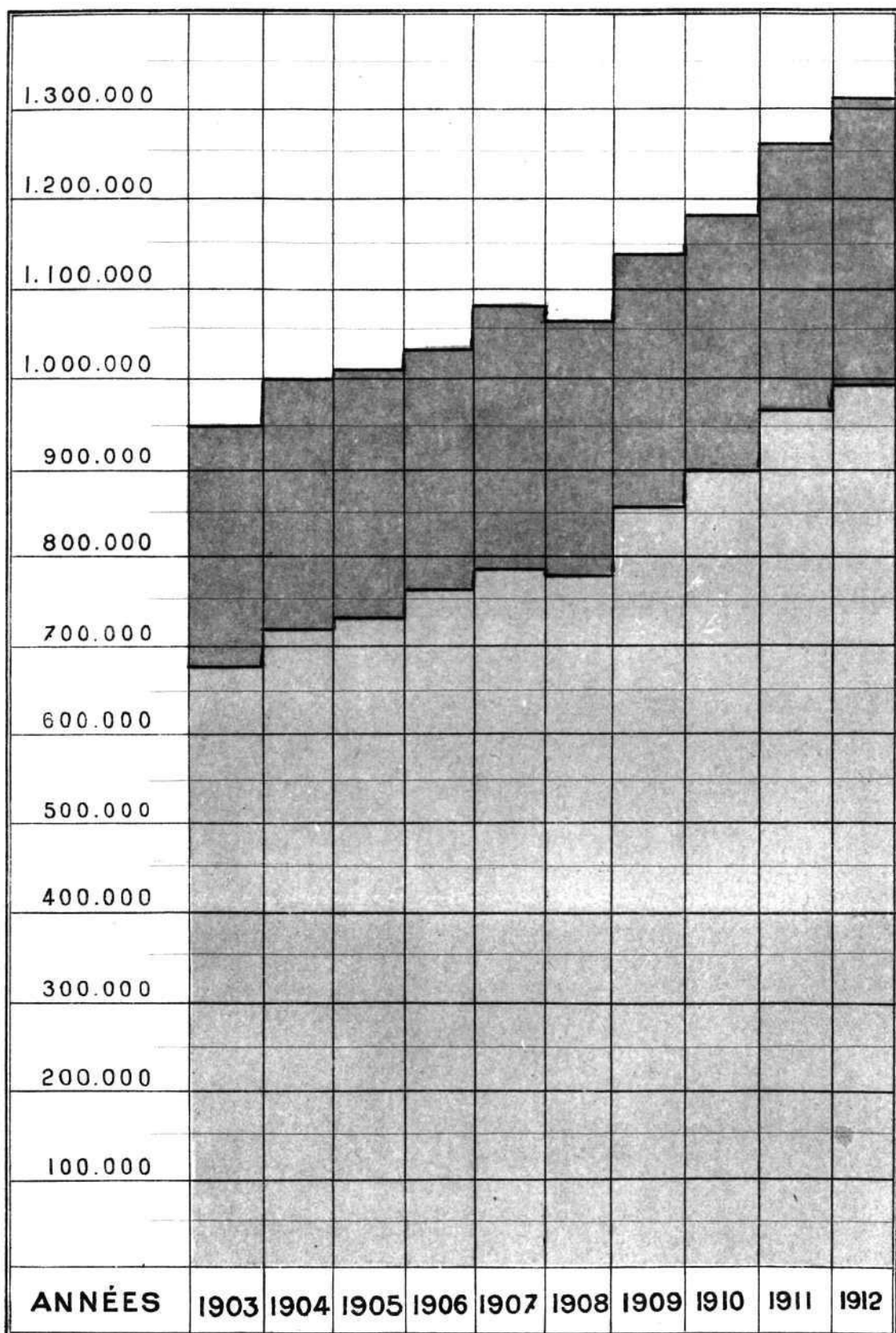
264 abonnés avec 324 compteurs dont 13 appartenant aux abonnés.

---





# DÉVELOPPEMENT DE LA VENTE DE L'EAU PENDANT LES DIX DERNIÈRES ANNÉES



*Eau motrice*

*Eau ménagère et industrielle.*

## Consommation d'eau à haute pression.

	M <sup>3</sup>	M <sup>3</sup>	MÈTRES <sup>3</sup>
<b>RÉSEAU D'EAU MÉNAGÈRE</b>			
<b>Eau ménagère à la jauge.</b>			
3242 concessions débitant 4258 <sup>46</sup> / <sub>60</sub> litres à 525 <sup>m</sup> ,6 par litre et par an . . . . .	2,238,408		
Supplément de 62 litres 7 mois aux Eaux de Cologny . . . . .	19,010		
<i>Total de l'eau ménagère à la jauge.</i>			2,257,418
<b>Eau ménagère au compteur.</b>			
493 compteurs débitant . . . . .	334,511		334,511
<i>Total de l'eau ménagère au compteur.</i>			
<b>Eau industrielle et agricole.</b>			
5 compteurs: M. le baron de Rothschild, Pregny . . . . .	17,264		
1 " C <sup>ie</sup> P.-L.-M., gare des Eaux-Vives . . . . .	18,945		
123 " eau industrielle et agricole . . . . .	467,149		
53 " eau pour arrosage des routes cantonales et chemins communaux, débitant . . . . .	81,364		
<i>Total de l'eau industrielle et agricole.</i>			584,722
<b>Ville de Genève.</b>			
<i>Services autres que celui des eaux.</i>			
Jardin botanique et herbier Delessert, Ariana . . . . .	195,212		
Cimetière de Châtelaine, 66 litres . . . . .	34,689		
" de St-Georges, 235 " . . . . .	123,516		
<i>Total de l'eau pour les services municipaux.</i>			353,417
<b>Ville de Genève. — Service des eaux.</b>			
M. Tronchin à Bessinges. Au compteur . . . . .	9,070		
A divers 28 litres gratuits de 525 <sup>m</sup> ,6 par lit. et par an . . . . .	14,706		
<i>Total pour le service des eaux.</i>			23,776
<b>RÉSEAU D'EAU MOTRICE</b>			
<b>Eau motrice.</b>			
104 abonnés à la jauge, y compris abonnem <sup>ts</sup> mixtes . . . . .	10,860,214		
264 " au compteur, y compris ) avec l'éclairage électrique, ascen- ) 324 ceurs et aspirateurs. . . . . ) compteurs	1,560,247		
<i>Total de l'eau motrice.</i>			12,420,461
<b>Ville de Genève.</b>			
<i>Services autres que celui des eaux.</i>			
Observatoire, eau motrice pour l'éclairage électrique . . . . .	6,000		
Théâtre, 1 turbine, 10 chevaux . . . . .	49,830		
" aspirateur de poussières et passe-plats . . . . .	35,137		
Jet d'eau de la rade . . . . .	261,360		
<i>Total de l'eau pour les services municipaux.</i>			352,327
<b>Ville de Genève. — Service des eaux.</b>			
Atelier du service des eaux, turbine pour forge . . . . .	2,700		
" " " " outillage . . . . .	32,400		
Bâtiment des turbines (éclairage électr.), turbine . . . . .	132,126		
" " (vannes d'introduct.) " . . . . .	34,950		
" " petite turbine pour outillage . . . . .	10,800		
Régulateur des Eaux-Vives . . . . .	879,000		
<i>Total pour le service des eaux.</i>			1,091,976
<b>Restitution de la force motrice aux usiniers.</b>			
7 abonnés p <sup>r</sup> turbines avec 214 chevaux utilisés . . . . .	3,520,489	3,520,489	
<i>Total de l'eau vendue.</i>			16,302,856
<i>Service des eaux et restitution.</i>			4,636,241
Tolérance <sup>1</sup> / <sub>4</sub> sur eau à la jauge : ménagère . . . . .	(2,625,541)		20,939,097
motrice . . . . .	(15,825,006)		4,612,637
<i>Total de l'eau à haute pression</i>			25,551,734



## Répartition de l'eau dépensée.

	basse pression m <sup>3</sup>	haute pression ménagère m <sup>3</sup>	haute pression motrice m <sup>3</sup>	TOTAL m <sup>3</sup>
Eau ménagère à la jauge . . . . .	3,746,740	2,257,418	—	6,004,158
"    au compteur . . . . .	1,052,853	334,511	—	1,387,364
Total de l'eau ménagère . . . . .	4,799,593	2,591,929	—	7,391,522
Eau industrielle . . . . .	839,247	584,722	—	1,423,969
Eau motrice . . . . .	650,668	—	12,420,461	13,071,129
Ville de Genève. Services municipaux	6,434,434	353,417	352,327	7,140,178
Total de l'eau vendue . . . . .	12,723,942	3,530,068	12,772,788	29,026,798
Ville de Genève. Service des eaux . . . . .	14,250	23,776	1,091,976	1,130,002
Restitutions de la force motrice aux usiniers . . . . .	2,628	—	3,520,489	3,523,117
	12,740,820	3,553,844	17,385,253	33,679,917
Tolérance 1/4 . . . . .	936,685	656,385	3,956,252	5,549,322
Total . . . . .	13,677,505	4,210,229	21,341,505	39,229,239

## Justification de l'emploi de l'eau.

	basse pression m <sup>3</sup>	haute pression ménagère m <sup>3</sup>	haute pression motrice m <sup>3</sup>	TOTAL m <sup>3</sup>
Quantité de l'eau élevée . . . . .	14,069,420	6,399,814	26,486,842	46,956,076
en moins : 4 % sur haute pression . . . . .	—	255,992	1,059,474	1,315,466
Reste . . . . .	14,069,420	6,143,822	25,427,368	45,640,610
Apport de la haute pression ménagère dans la basse pression . . . . .	+ 235,071	— 235,071	—	—
	14,304,491	5,908,751	25,427,368	45,640,610
Consommation avec tolérance 1/4 . . . . .	13,677,505	4,210,229	21,341,505	39,229,239
Pertes par trop-plein des réservoirs, robinets de saigne, bouches à incendie, fuites, etc. . . . .	626,986	1,698,522	4,085,863	6,411,371

### Prix de vente du mètre cube d'eau en 1912.

	BASSE PRESSION				HAUTE PRESSION			
	Mètres cubes	Recettes.	Prix de vente du m <sup>3</sup> .	Prix de vente en 1911.	Mètres cubes	Recettes.	Prix de vente du m <sup>3</sup> .	Prix de vente en 1911.
Eau ménagère . . .	4,799,593	417,738 10	0,0870	0,0871	2,591,929	285,015 75	0,1099	0,1065
Eau industrielle . . .	839,247	56,084 45	0,0668	0,0653	584,722	43,668 65	0,0746	0,0738
Eau motrice . . .	650,668	19,294 45	0,0296	0,0289	12,420,461	296,207 45	0,0238	0,0237
Eau municipale . . .	6,434,434	174,000 —	0,0270	0,0260	705,744	20,000 —	0,0283	0,0282
	<u>12,723,942</u>	<u>667,117 —</u>			<u>16,302,856</u>	<u>644,891 85</u>		
1911 . . .	Prix moyen				Prix moyen			
1912 . . .	0,0515				0,0400			
	0,0524				0,0395			

### Vente de la force motrice comparée à l'ensemble de la vente de l'eau.

(Pendant les dix dernières années.)

ANNÉES	Recettes totales de la vente de l'eau y compris l'eau municipale	Augmentation annuelle.	EAU MOTRICE		% de la recette comparée à l'ensemble des recettes.	Nombre des moteurs.	Recette moyenne par moteur.	NATURE DES INSTALLATIONS hydrauliques.
			Produit annuel.	Augmentation annuelle.				
1903	947,278 20	13 837	277,078	— 5,123	29,25	296	946	
1904	1,002,294 35	55,216	283,942	— 6,864	28,32	293	962	
1905	1,006,771 70	4,277	273,722	—10,220	27,19	366	750	
1906	1,034,390 45	27,619	266,985	— 6,737	25,81	373	715	
1907	1,076,946 25	42,556	290,684	23,699	27,—	386	753	
1908	1,061,776 65	16,170	281,631	— 9,053	26,55	397	709	
1909	1,141,372 35	80,596	278,269	— 3,362	24,38	422	659	
1910	1,184,135 35	42,763	284,005	5,736	23,98	439	647	
1911	1,258,697 50	74,562	292,353	8,348	23,22	460	635	
1912	1,312,008 85	53,311	315 502	23,149	24,05	536	589	

**Prix de revient moyen de l'eau vendue en 1912.**

<b>BASSE ET HAUTE PRESSION (18 groupes) ET POMPES DE 500 ET 1000 HP.</b>	
Eau vendue . . . . .	29,026,798 <sup>m³</sup>
<b>Dépenses.</b>	
Entretien . . . . .	Fr. 369,419 10
Amortissement . . . . .	» 144,260 75
Intérêts : . . . . .	» 230,917 75
	Fr. 744,597 60
Prix moyen de l'eau en 1911 . . . . .	Fr. 0,0254
» » » » » 1912 . . . . .	» 0,0257



## INDUSTRIES ET Utilisant la force

au 31

Genre d'industries	Basse pression		Haute pression		Genre d'industries	Basse pression		Haute pression	
	Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux		Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux
Abattoirs . . . . .	—	—	2	34.—	<i>Report.</i>	24	39. 1/4	352	1166.—
Ascenseurs . . . . .	13	26	191	382.—	Fab. de chaines . . . . .	—	—	1	7.—
Aspirat <sup>rs</sup> de poussières . . . . .	—	—	66	132.—	» de cigarettes . . . . .	—	—	1	1.—
Appareils de chauffage » électriques . . . . .	—	—	1	5.—	Fab <sup>t</sup> de cirages . . . . .	—	—	1	3.—
Bandagiste . . . . .	1	1/2	1	1.—	» de clefs de mont. » de corsets . . . . .	—	—	*	2.—
Battage de tapis . . . . .	—	—	1	3.—	» d'eaux gazeuses . . . . .	9	13. 1/5	12	19. 1/4
Bijouterie . . . . .	1	2.	—	—	» de meubles . . . . .	—	—	2	7.—
Blancs p <sup>r</sup> p. à musique . . . . .	—	—	*	8. 1/2	» de moutarde . . . . .	—	—	*	2.—
Bois de construction . . . . .	—	—	1	12.—	» d'objets de pans. et prod. pharm. . . . .	—	—	3	7. 1/4
Bonneterie et cravates . . . . .	—	—	1	1.—	» de paille de fer . . . . .	—	—	*	1.—
Boulangeries . . . . .	—	—	2	1. 1/2	» de pailions . . . . .	—	—	1	2. 1/2
Brasseries . . . . .	—	—	10	139.—	» de papier . . . . .	—	—	1	4.—
Buanderies . . . . .	1	1.	3	12.—	» de sacs en papier . . . . .	—	—	1	4.—
Cafés torréfiés . . . . .	—	—	2	4. 1/2	» de vis . . . . .	—	—	1	22. 1/2
Calandrage et blanch. Charcuterie . . . . .	1	1. 1/4	7	8.—	» de cartonnages . . . . .	—	—	1	4.—
Charge accum. (théat.) . . . . .	—	—	1	10.—	Ferblanterie . . . . .	—	—	3	18.—
Charronnage . . . . .	2	3.	2	16.—	Fonderie . . . . .	—	—	3	12.—
Chaudronnerie . . . . .	—	—	3	7.—	Frigorifiques . . . . .	—	—	10	75. 1/2
Chauffage et ventilat. . . . .	—	—	1	5.—	Hôpital cantonal . . . . .	—	—	1	12.—
Chocolaterie . . . . .	—	—	1	*23. 1/2	Horlogerie . . . . .	1	1/4	1	25.—
Confiserie-pâtisserie . . . . .	—	—	5	7. 1/2	Huilerie . . . . .	—	—	*5	25.—
Constr <sup>ions</sup> de charpentes » métalliques . . . . .	—	—	1	25.—	Hydrothérapie . . . . .	—	—	1	2.—
Cour <sup>ses</sup> p <sup>r</sup> remontoirs . . . . .	—	—	2	10.—	Imprimerie . . . . .	5	9. 1/2	9	47. 1/4
Coutellerie . . . . .	1	2.	4	48.—	Industrie du gaz . . . . .	—	—	2	3.—
Dégrossissage d'or . . . . .	—	—	*	2.—	Instrum <sup>ts</sup> de physique . . . . .	—	—	3	35.—
Diamantaires . . . . .	—	—	*1	40.—	Laiterie . . . . .	1	1/4	1	5.—
Doreur-argenteur . . . . .	—	—	1	19.—	Lithographie . . . . .	3	3. 1/2	2	4.—
Emailleur . . . . .	1	1	1	2.—	Manufacture de tabacs Marbrerie et scierie . . . . .	1	2.—	—	—
Essais métaux . . . . .	—	—	1	3.—	de pierres . . . . .	—	—	1	1.—
Eclairage électrique . . . . .	—	—	14	101.—	March <sup>s</sup> de chiffons . . . . .	—	—	2	2.—
Enseignement . . . . .	2	2. 1/2	6	22.—	» de combustib. . . . .	4	9. 1/2	8	19. 1/2
Fab. d'appar <sup>ts</sup> phot. . . . .	—	—	*	2.—	» de grains . . . . .	1	3.—	6	12. 1/2
» de babouches . . . . .	—	—	1	3. 1/2	Mécanique . . . . .	—	—	5	32. 1/2
» de balances . . . . .	—	—	1	2.—	Menuiserie . . . . .	—	—	6	45.—
» de biscuits . . . . .	—	—	6	49. 1/2	Minoteries . . . . .	—	—	*1	85.—
» de bois de sabots . . . . .	—	—	1	2.—	Monteur de boltes . . . . .	—	—	*1	8. 1/2
» de cadrans . . . . .	—	—	*	2.—	Parfumerie . . . . .	—	—	3	14.—
<i>A reporter.</i> . . . .	24	39. 1/4	352	1166.—	<i>A reporter.</i> . . . .	49	80. 9/20	452	1738. 1/4

# ÉTABLISSEMENTS

## motrice hydraulique

Décembre 1912

Genre d'industries	Basse pression		Haute pression		Genre d'industries	Basse pression		Haute pression	
	Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux		Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux
<i>Report.</i>	49	80. <sup>9</sup> / <sub>20</sub>	452	173. <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	<i>Report.</i>	60	99. <sup>9</sup> / <sub>20</sub>	485	1983.—
Petrolea . . . . .	—	—	1	6.—	Restitution de force motrice aux usiniers, dont 4 louant des locaux avec force motrice . . . . .	—	—	10	—
Perceur de joyaux . . . . .	1	<sup>1</sup> / <sub>4</sub>	—	—					
Pilerie . . . . .	—	—	*	3.—					
Poterie . . . . .	—	—	1	17.—					
Robinetterie . . . . .	—	—	2	17.—					
Savonnerie . . . . .	—	—	*	1.—					
Serrurerie . . . . .	1	1	6	49. <sup>1</sup> / <sub>2</sub>					
Soufflerie d'orgues . . . . .	2	<sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2	4.—					
Teinturerie . . . . .	—	—	1	2. <sup>1</sup> / <sub>2</sub>					
Tourneur . . . . .	—	—	* 3	4. <sup>1</sup> / <sub>2</sub>					
Ventilation . . . . .	4	8.	5	5.—					
Service du gaz. . . . .	1	2.	3	13.—					
Service électrique. . . . .	1	2.	—	—					
Nouv. usine à vapeur . . . . .	—	—	1	3.—					
Service des eaux									
Atelier p. forge et outils . . . . .	—	—	2	3. <sup>1</sup> / <sub>4</sub>					
Bâtiment p. outillage . . . . .	—	—	1	1.—					
Vannes du bâtiment des turbines . . . . .	1	5.	3	20.—					
Eclairage électrique . . . . .	—	—	1	5.—					
Régul.-compensateur . . . . .	—	—	1	120.—					
<i>A reporter</i> . . . . .	60	99. <sup>9</sup> / <sub>20</sub>	485	1983.—	TOTAL GÉNÉRAL. . . . .	60	99. <sup>9</sup> / <sub>20</sub>	495	1983.—

N.B. Les chevaux employés sur les turbines ci-dessus sont répartis plus haut suivant les industries respectives qui occupent les locaux.

Nota. — Les industries marquées d'un (\*) utilisent des ateliers à location de force motrice.

### RÉCAPITULATION

	1911		1912		Augmentation en 1912		Diminution en 1912	
	Moteurs	Chevaux	Moteurs	Chevaux	Moteurs	Chevaux	Moteurs	Chevaux
Réseau, haute pression.	237	1441.—	495	1983.—	153	342.—	—	—
Réseau, basse pression.	51	79. <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	60	99. <sup>9</sup> / <sub>20</sub>	9	20. <sup>1</sup> / <sub>5</sub>	—	—
	288	1521. <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	555	2082. <sup>9</sup> / <sub>20</sub>	167	362. <sup>1</sup> / <sub>5</sub>	—	—

## Volume théorique de l'eau élevée mensuellement en 1912 par les pompes à basse et haute pression et comparaison avec 1911.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Totaux
<b>Basse pression</b>													
Groupe N° 1	348,000	430,500	513,900	518,040	512,400	489,480	511,440	527,580	487,080	524,640	502,800	571,560	5,967,420
» N° 2	493,140	468,720	493,380	507,960	540,600	483,480	515,100	495,120	480,780	541,800	495,180	568,260	6,083,520
» N° 3	307,720	192,115	118,370	109,795	106,505	214,725	234,695	246,995	232,715	91,770	89,880	2,450	1,946,735
Ejecteur N° 1	2,604	546	1,638	546	3,743,25	2,310	1,575	2,871,75	1,244,25	9,481,50	3,937,50	934,50	31,431,75
» N° 2	9,433,5	3,363	5,638,75	285	3,819	6,726	969	5,044,50	1,311	2,251,50	—	1,482	40,313,25
<i>Eau élevée en 1912</i>	1,160,897,5	1,095,244	1,132,916,75	1,136,626	1,197,067,25	1,196,721	1,262,779	1,277,611,25	1,203,130,25	1,109,943	1,091,797,50	1,144,686,5	14,069,420
<i>Eau élevée en 1911</i>	1,063,038,5	984,780	1,031,710	1,060,178,5	1,168,217	1,183,468,75	1,264,663	1,293,690,50	1,216,607,50	1,266,360	1,205,645	1,182,991,5	13,921,370,25
Dimin. de 1912 sur 1911	—	—	—	—	—	—	1,884	16,079,25	13,477,25	96,417	113,847,50	38,305	—
Augm. de 1912 sur 1911	97,869	110,464	101,206,75	76,447,5	28,820,25	13,252,25	—	—	—	—	—	—	148,049,75
<b>Haute pression</b>													
<i>Eau ménagère</i>													
Groupe N° 3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
» N° 4	168,202,5	142,741,5	141,716,5	158,260	144,258,5	171,113,5	180,236	171,974,5	166,829	182,901	160,064	199,834	1,988,131
» N° 5	165,824,5	119,433	165,250,5	136,571	170,715	172,446	175,828,5	173,758	178,227	95,673,5	—	—	1,583,777
» N° 6	163,487,5	150,162,5	162,913,5	158,137	180,087	176,320,5	177,858	174,824	172,631,5	172,692	171,585	165,783,5	2,027,081
» N° 7	61,925	104,575	59,250	7,600	17,375	25,825	34,350	13,850	32,675	109,650	193,400	170,350	830,825
<i>Eau mén. élevée en 1912</i>	559,439,5	516,912	529,130,5	460,568	513,885,5	545,705	568,272,5	534,406,5	550,361,5	560,916,5	525,049	535,967,5	6,399,814
<i>Eau mén. élevée en 1911</i>	615,672,5	549,578,5	637,211	547,776,5	613,890	731,510,5	824,800	804,555,5	673,174	596,441,5	571,321,5	566,362	7,732,293,5
Dimin. de 1912 sur 1911	56,233	32,666,5	108,080,5	87,208,5	100,804,5	185,805,5	256,527,5	270,149	122,812,5	35,525	46,272,5	30,394,5	1,332,479,5
Augm. de 1912 sur 1911	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>Eau motrice</i>													
Groupe N° 7	—	—	—	—	—	21,175	21,550	5,250	—	550	—	—	48,525
» N° 8	190,600	148,900	169,975	102,175	203,875	209,850	191,600	208,350	173,475	224,025	155,450	150,650	2,128,925
» N° 9	192,375	156,150	159,525	229,875	211,225	216,725	192,650	212,825	208,050	98,975	198,825	220,175	2,297,375
» N° 10	174,550	189,450	170,125	225,450	204,630	219,150	193,725	213,050	193,975	206,550	109,775	129,750	2,230,200
» N° 11	196,315	166,600	143,615	158,235	142,615	83,195	107,030	176,575	173,565	211,925	210,770	159,250	1,929,830
» N° 12	256,410	227,430	132,440	179,270	256,515	86,975	135,065	160,930	251,125	267,750	283,290	250,040	2,487,240
» N° 13	107,310	205,660	175,490	181,615	170,835	189,245	164,605	221,480	272,335	224,350	221,235	240,450	2,374,610
» N° 14	219,835	188,615	191,170	219,275	238,070	165,760	175,630	175,525	251,300	224,630	193,935	173,145	2,416,890
» N° 15	184,600	135,225	127,000	108,325	159,500	208,925	185,475	180,950	135,950	167,000	187,450	152,975	1,933,375
» N° 16	206,825	174,750	150,950	215,100	190,950	210,925	181,075	204,025	179,650	212,525	212,925	213,250	2,352,950
» N° 17	153,825	138,495	159,250	119,205	211,680	153,440	192,640	223,930	206,430	215,495	193,025	172,935	2,170,350
» N° 18	137,305	181,265	118,965	118,965	152,495	61,705	91,780	158,620	215,140	216,335	179,340	195,965	1,860,880
Pompe 1000 HP. N° 19	—	—	67,620	—	—	329,820	386,170	—	—	—	—	—	783,610
» 500 N° 20	—	—	170,886	98,838	42,750	75,069	196,821	221,787	—	—	—	—	806,151
» 500 N° 21	—	—	139,365	84,360	38,475	74,613	164,046	165,072	—	—	—	—	665,931
<i>Eau motrice élevée en 1912</i>	2,019,950	1,912,540	2,076,436	2,070,688	2,223,715	2,306,572	2,582,862	2,528,361	2,290,995	2,270,110	2,146,020	2,058,585	26,486,842
<i>Eau H. P. élevée en 1912</i>	2,579,389,5	2,429,452	2,605,566,5	2,531,256	2,736,800,5	2,852,277	3,151,134,5	3,027,775,5	2,841,356,5	2,831,026,5	2,674,069	2,594,552,5	32,886,656
» 1911	2,629,797,5	2,402,263,5	2,844,586	2,472,951,5	2,813,055	3,030,764,5	3,122,238	3,278,839,5	3,007,464	2,828,666,5	2,692,631,5	2,646,202	33,769,459,5
Diminution	50,408	—	239,019,5	—	76,251,5	178,487,5	—	246,064	166,107,5	—	21,562,5	51,649,5	882,803,5
Augmentation	—	27,188,5	—	58,304,5	—	—	—	—	—	2,360	—	—	—

## MARCHE DES POMPES PENDANT L'ANNÉE 1912

DÉSIGNATION DES MOTEURS	NOMBRE DE TOURS	HEURES DE MARCHÉ	MÈTRES CUBES élevés	Tours par minute	SALAIRES des soigneurs des pompes	GRAISSAGE ET DÉCHETS	ECLAIRAGE ET CHAUFFAGE	Frais divers, droguerie, etc.	BARRAGE	Régulateurs BP et HP et Relais	RÉPARATIONS fournitures et main-d'œuvre	ÉNERGIE et service de réserve	TOTAUX
Groupe N° 1 hp.	9.945.700	8470 1/2	5 967.420	49.6									
id. N° 2 hp.	10.139.200	8675 1/2	6.083.520	49.5									
id. N° 3 hp.	5.562.100	4422 1/2	1.946.735	20.1									
id. N° 3 hp.	—	—	—	—									
id. N° 4 hp.	9.698.200	8355 1/2	1.988.131	49.3									
id. N° 5 hp.	7.579.400	6556	1 553.777	49.3									
id. N° 6 hp.	9 808.200	8185 1/2	2.027.081	20.3									
id. N° 7 hp.	3.517.400	3090 1/2	879.350	19.0									
id. N° 8 hp.	8 515.700	7326	2.128.925	19.4									
id. N° 9 hp.	9 189.500	7 93 1/2	2.297.375	19.9	30.155 55	5.380 60	3.126 55	1.612 45	9.724 60	6.978 95	23.912 20		80.890 60
id. N° 10 hp.	8 920.800	7412	2.230.200	20.7									
id. N° 11 hp.	5.513.800	5473	1.929.830	16.8									
id. N° 12 hp.	7.106.400	6828	2.487.240	17.3									
id. N° 13 hp.	6.784.600	6618 1/2	2.374.610	17.1									
id. N° 14 hp.	6.905.400	6743 1/2	2.446.890	17.1									
id. N° 15 hp.	7.733.500	7004 1/2	1.933.375	18.4									
id. N° 16 hp.	9.411.800	7983	2.352.950	19.7									
id. N° 17 hp.	6.204.000	5751	2.470.350	18.0									
id. N° 18 hp.	5.316.800	4907 1/2	1.860.880	18.1									
Pompes:													
1000 ch. N° 19 hp.	.....	567 50	783.610	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7.364 25	.....
500 • N° 20 hp.	.....	1178 35	806.151	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3.996 75	15.175 45
500 • N° 21 hp.	.....	973 35	665.931	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3.814 45	.....
Ejecteurs:													
N° 1 hp.	.....	1496 45	31.431,75	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....		
N° 2 hp.	.....	707 15	40.313,25	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....		
Totaux	.....	.....	46.956.076,--	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	96.066 05

Prix de 1000 mètres cubes d'eau théoriquement élevés en 1912 : 2 fr. 05, non compris l'intérêt et l'amortissement. Le prix était en 1911 de 2 fr. 09 non compris l'intérêt et l'amortissement.



*c)* **RÉGULARISATION DU NIVEAU DU LAC**

---

Le régime du lac s'est maintenu assez régulier pendant l'année 1912, et n'a donné lieu à aucun phénomène spécial. L'absence de fortes chaleurs a empêché la formation de crues violentes au commencement de l'été, et les eaux sont restées assez exactement dans leurs limites conventionnelles.

La baisse exceptionnelle des eaux en avril et mai a eu lieu, l'année 1912 étant bissextile; cette opération s'est effectuée dans les conditions prévues. La cote la plus basse a été de 0<sup>m</sup>,886 le 20 avril.

Le maximum d'été a atteint 1<sup>m</sup>,791 le 21 juillet.

Un second maximum caractéristique s'est produit en automne, le 3 novembre, avec 1<sup>m</sup>,806.

Le débit maximum du Rhône s'est élevé à 570<sup>m</sup> le 21 juillet, ce qui est un chiffre faible relativement à ceux des autres années. Le barrage du pont de la Machine a été entièrement ouvert, cadres baissés, du 25 juin au 7 juillet et du 19 au 25 juillet. Quant aux vannes Séchehaye et Cordier, il n'a pas été nécessaire de les ouvrir.

---

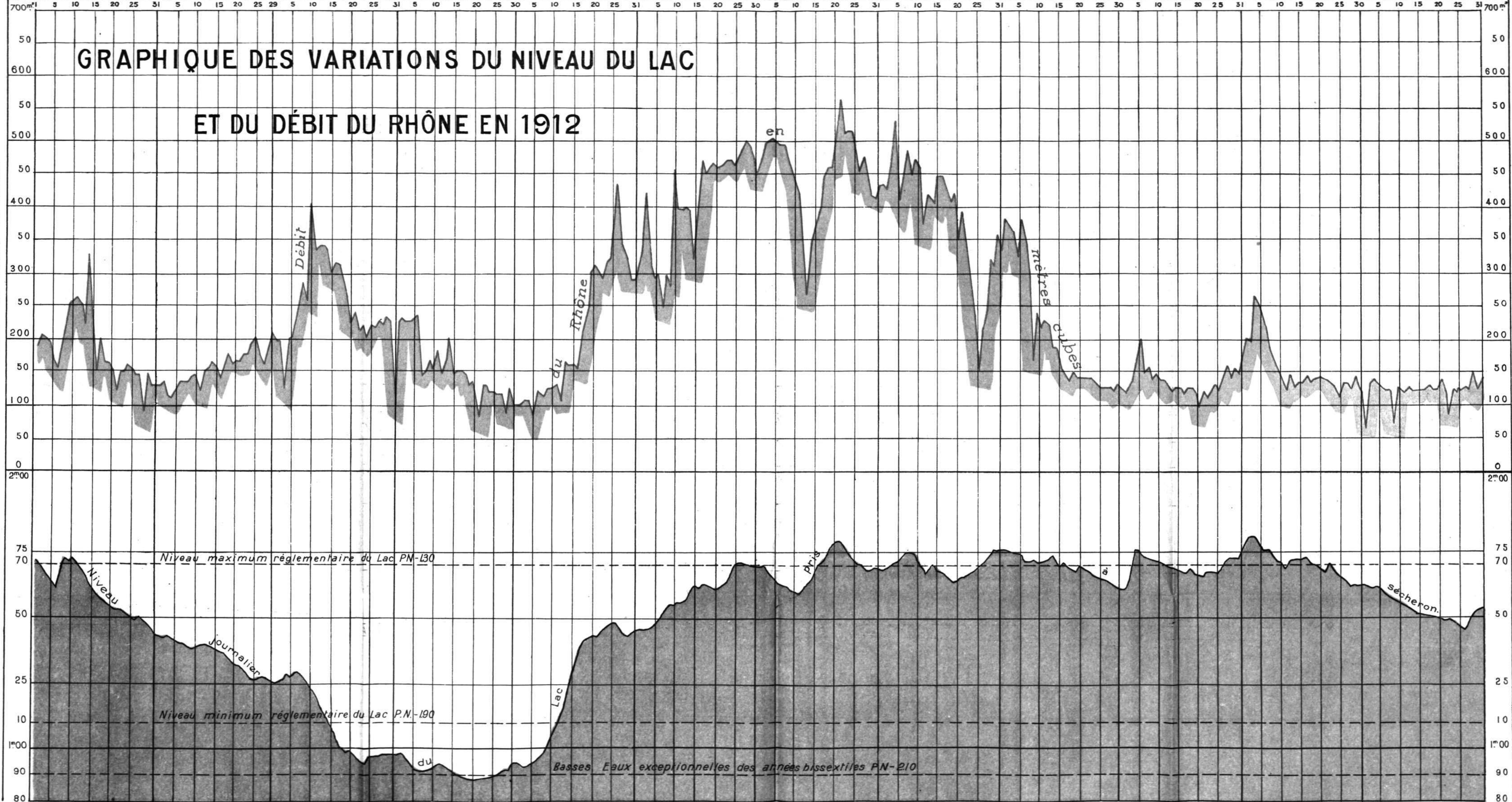
Cotes des hauteurs JANVIER FÉVRIER MARS AVRIL MAI JUIN JUILLET AOÛT SEPTEMBRE OCTOBRE NOVEMBRE DÉCEMBRE Cotes des hauteurs

Echelle des débits du Rhône

Echelle des hauteurs du Lac.

# GRAPHIQUE DES VARIATIONS DU NIVEAU DU LAC

## ET DU DÉBIT DU RHÔNE EN 1912



## TABLEAU

**des débits moyens du Rhône à Genève pendant les dix dernières années.**

(En m<sup>3</sup> par seconde.)

ANNÉES	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octob.	Nov.	Déc.	Moyennes
1903 . . .	151	124,8	142	127,3	175,2	360	502,9	496,6	271,5	202,1	160,8	155,7	239,2
1904 . . .	114,5	278,5	145,3	213,7	329	583,8	619	494,5	231,1	127,4	98,1	97,3	277,7
1905 . . .	99	97,9	108,7	235	226	385,7	566,9	585,3	473,1	189	186,5	153,5	275,5
1906 . . .	126,9	131,3	206,7	176,8	247,1	429,7	538,5	453,7	263	138,3	118,5	114	245,4
1907 . . .	111,3	118,2	130,1	143,3	319,4	535,7	569	484,4	283,5	187,9	161,3	155,3	266,6
1908 . . .	139,3	147,2	206,8	132,5	367,6	493,5	482,9	366,3	356,8	190,6	134	126	262
1909 . . .	120,3	120,5	118,9	132,5	216,3	301	436,8	434,5	205,3	258,1	132,3	232,4	225,7
1910 . . .	301,5	255,2	187,4	168,5	226,4	504,3	657,1	529,8	254,5	172,4	265,2	262,4	315,4
1911 . . .	122,2	110,5	158	169,5	252	468,8	486,6	465,4	331,1	190,3	135,8	142	252,7
1912 . . .	184	154,8	245	155	211,3	410,5	456,3	386,8	207,3	140,2	159,2	124,7	236,3
	147	153,9	164,9	165,4	257	447,3	531,6	469,7	287,7	179,6	155,2	155,3	259,7

## B. Usine de Chèvres.

### a) TRAVAUX

#### Transformateurs.

	Transformateurs. Kilowatts.	
Au 31 décembre 1911, il y avait 6 transformateurs = 3540 kilowatts . . . . .	—	—
Installations en service au 31 décembre 1912 :		
Usine de Chèvres, 2 transformateurs de 1250 kilowatts $\frac{2500}{5000}$ volts . . . . .	2	2500
Usine à vapeur, 2 transformateurs de 400 kilowatts $\frac{5000}{2500}$ volts . . . . .	2	800
Total	<u>4</u>	<u>3300</u>

#### LIGNES ÉLECTRIQUES PRIMAIRES.

Le réseau primaire comprenait au 31 décembre 1911 :

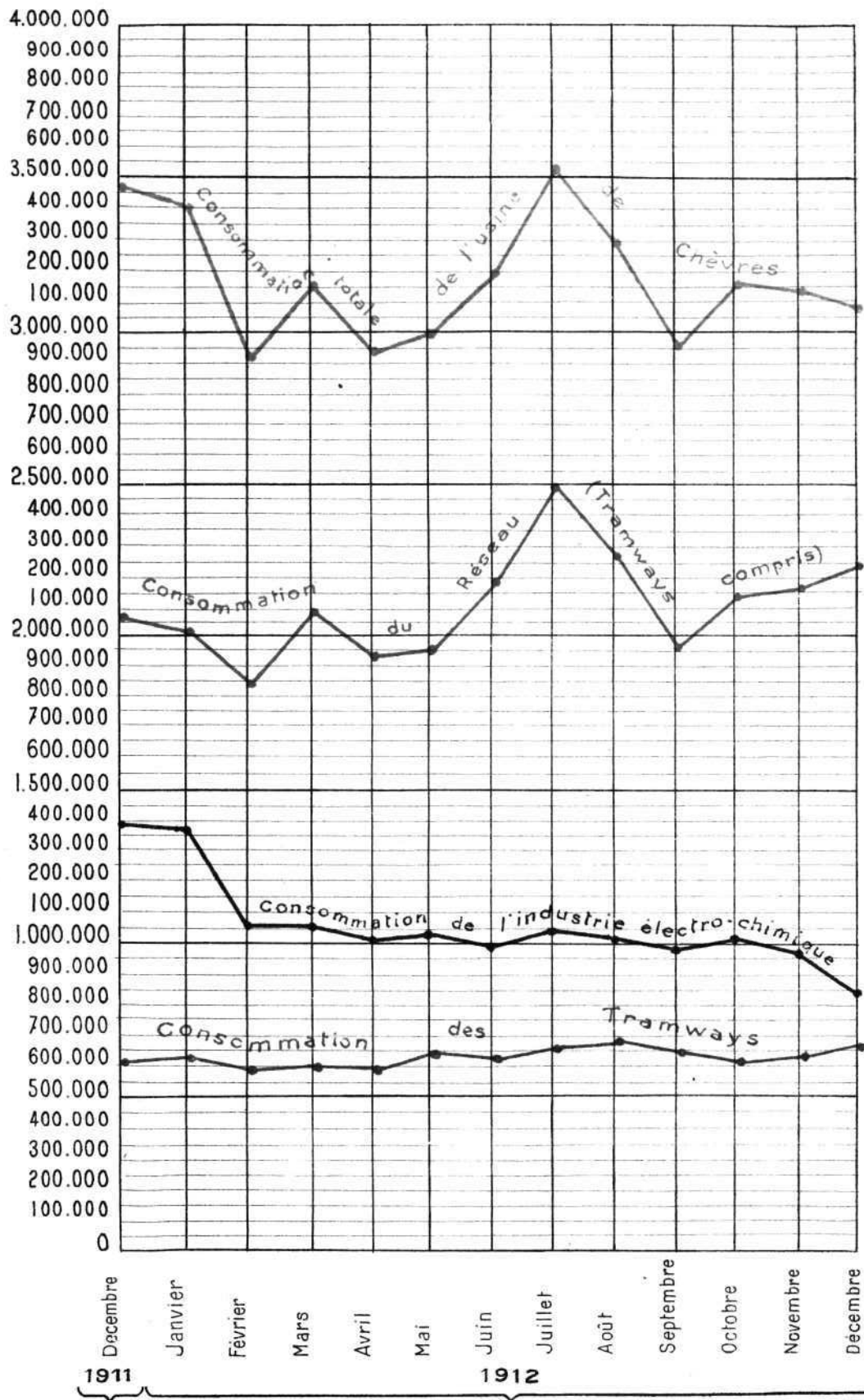
1° Lignes souterraines (2500 volts)	78,122 <sup>m</sup> 90
2° Lignes aériennes (5000 volts).	<u>58,482<sup>m</sup>—</u>
Total . . .	136,604 <sup>m</sup> 90

Il s'est complété en 1912 par :

1° Lignes souterraines à 2500 volts.	Section des câbles. mm <sup>2</sup>	Longueur canalisée. m.
De la cabine de Chêne-Bougeries à la cabine de la Seymaz. Suite de la canalisation exécutée en 1911, arrêtée au Chemin de la Montagne . . . . .	4×50	319,80
Quai de Saint-Jean : raccordement du coffret de transformateurs de l'ancien bâtiment de la Pisciculture au réseau primaire . . . . .	2×50	32,20
De la cabine de l'usine à vapeur à la		
<i>A reporter.</i> . . .		<u>352,—</u>



KILOWATTS HEURES



	Section des câbles. mm <sup>2</sup>	Longueur canalisée. m.
<i>Report</i> . . . . .		352,—
cabine Place d'Armes à Carouge . . . . .	2(2×150)	2134,40
Raccordement de la nouvelle cabine souterraine angle Voie Creuse et route de Lausanne à la cabine de transforma- teurs du Parc Mon-Repos . . . . .	2(2×75)	425,—
Raccordement des canalisations pri- maires Avenue de Sécheron et Pylone route de Lausanne à la cabine du Parc Mon-Repos . . . . .	{ 2(2×75) 2(2×50) }	75,—
Raccordement de la cabine de transfor- mateurs du Théâtre de la Comédie à la tourelle boulevard des Philosophes . . . . .	2×50	55,60
Raccordement de la cabine de transfor- mateurs de l'immeuble Grosch & Greiff rue du Marché au réseau primaire . . . . .	2(2×50)	21,50
Total . . . . .		<u>3063,50</u>

2° *Lignes aériennes 5000 volts.*

De Meinier à la cabine d'Hermance . . . . .	4×28	5900,—
Dérivations branchées sur la ligne ci- dessus et aboutissant aux stations sui- vantes :		
1° A la cabine de transformateurs de Meinier . . . . .	4×20	75,—
2° A la cabine de transformateurs de Collonge . . . . .	2×20	2140,—
3° A la cabine de transformateurs de Corsier . . . . .	4×20	645,—
4° A la cabine de transformateurs de Chevrier . . . . .	4×12	35,—
Total . . . . .		<u>8795,—</u>

*Récapitulation.*

Désignation des lignes.	Lignes établies.		Total au 31 décemb. 1912
	au 31 décemb. 1911	en 1912	
	m	m	m
Lignes souterraines (2500 volts) . . .	78 122,90	3 063,50	81 186,40
• aériennes (5000 volts) . . .	58 482,—	8 795,—	67 277,—
<b>TOTAUX . . .</b>	<b>136 604,90</b>	<b>11 858,50</b>	<b>148 463,40</b>

## Heures de marche des alternateurs en 1912.

Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	Totaux
Janvier . .	525	494	502	489	543	—	48	544	463	414	347	616	482	624	317	6,408
Février . . .	523	484	529	569	427	—	290	454	299	366	284	616	—	636	292	5,769
Mars . . . .	567	546	420	213	617	9	451	435	500	407	397	585	—	621	366	6,134
Avril . . . .	47	388	559	566	537	228	232	298	449	420	338	588	—	542	331	5,523
Mai . . . . .	176	389	529	566	551	327	351	300	190	307	450	495	82	571	340	5,624
Juin . . . . .	649	132	594	574	616	442	398	263	573	331	509	209	541	671	3	6,505
Juillet . . .	545	600	592	563	552	488	565	300	580	500	161	159	444	606	263	6,918
Août . . . . .	522	528	563	317	618	508	486	549	431	502	165	—	600	451	406	6,646
Septembre . .	504	426	62	456	317	423	396	357	383	421	480	—	586	689	144	5,644
Octobre . . .	453	349	503	460	487	349	370	279	425	433	276	184	469	655	140	5,832
Novembre . .	469	428	381	512	514	427	193	237	478	391	397	540	598	80	158	5,803
Décembre . .	420	474	482	574	403	356	278	236	450	477	415	415	563	192	28	5,763
TOTAUX 1912	5,400	5,238	5,716	5,859	6,182	3,557	4,058	4,252	5,221	4,969	4,219	4,407	4,365	6,338	2,788	72,569
En 1911	5,280	5,047	4,837	5,585	5,555	2,064	4,820	4,558	4,702	4,586	3,842	4,788	4,142	5,717	5,231	70,754
Augmentation	120	191	879	274	627	1,493	—	—	519	383	377	—	223	621	—	1,815
Diminution .	—	—	—	—	—	—	762	306	—	—	—	381	—	—	2,443	—

b) EXPLOITATION

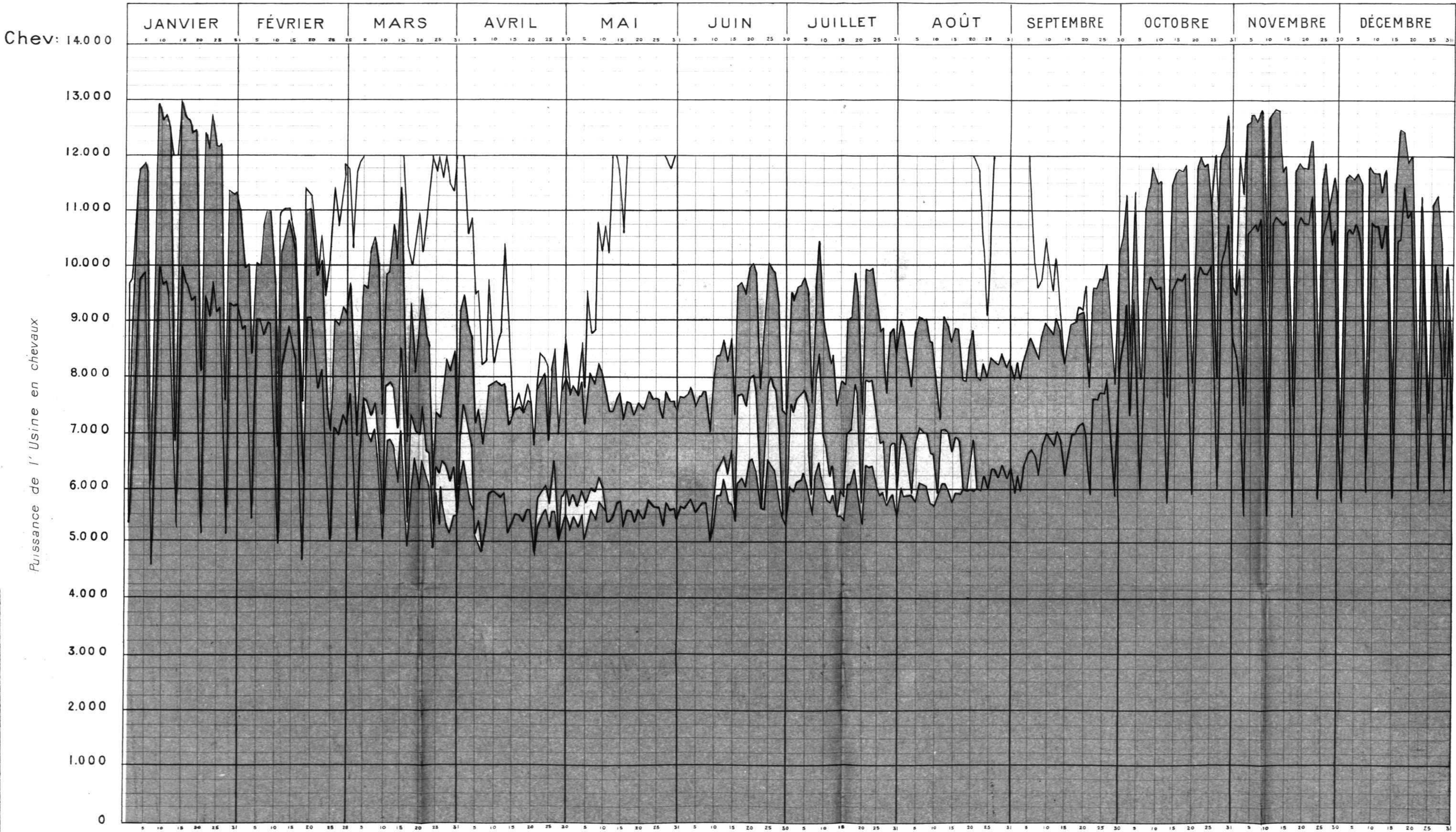
Ce qui correspond à une marche moyenne de 8,26 machines pendant 366 jours de 24 heures.







### Utilisation de l'énergie de l'Usine de Chèvres.

	Nombre de moteurs	Force en chevaux
<b>a) Moteurs.</b>		
Réseau souterrain, 2500 volts :		
Moteurs au 31 décembre 1911 . . . . .	12	3405,—
Installations en 1912 :		
Usine à vapeur. — Installation complémentaire :		
1 turbo-alternateur de 2700 chevaux (2000 kw.);		
1 groupe transformateur de 900 chevaux.		
Installation précédente (1911) :		
1 groupe transformateur de 900 chevaux.		
L'énergie de Chèvres est utilisée pour le service ordinaire par :		
3 groupes transformateurs de 900 chevaux = 2700 chevaux	—	—
Total . . .	<u>12</u>	<u>3405,—</u>
Réseau aérien, 5000 volts :		
Moteurs au 31 décembre 1911 . . . . .	19	540,25
Installations en 1912		
Tuilerie Antonietti à Valavran, supplément d'installation . .	—	10,—
Total . . .	<u>19</u>	<u>550,25</u>
Récapitulation :		
A. — Moteurs réseau souterrain . . . . .	12	3405,—
» » aérien . . . . .	19	550,25
B. — Eclairage électrique et force motrice 500 et 110 volts : par transformateurs 15724,760 Kw. posés au 31 déc. 1912 . . . . .	—	21394,—
Eclairage des rues : 395 lampes . . . . .	—	395,—
C. — Usines électro-chimiques . . . . .	—	3000,—
Total au 31 décembre 1912 . . .	<u>31</u>	<u>28744,25</u>

# USINE DE CHÈVRES. 1912.



## LÉGENDE :

-  Puissance disponible de l'Usine (en admettant un minimum de 12 turbines fonctionnant simultanément)
-  Consommation des Usines électro-chimiques
-  Energie absorbée par le réseau général.
-  — d° — par les Moteurs de 1000 et 500 ch.



## Répartition de l'énergie fournie par l'Usine de Chèvres (Kilowatts-heures).

1912 MOIS	A R C S					Eclairage et moteurs	Tramways.	Force motrice haute tension.	PRODUCTION TOTALE	
	Ville.	Etat.	Plainpalais.	Carouge.	Chêne- Bougeries				Réseau.	Industrie électro- chimique.
Janvier . . .	68 826	2 142	14 195	3 971	331	963 784	615 943	332 758	2 001 950	1 375 733
Février . . .	56 165	1 635	11 621	3 154	271	828 717	581 286	352 224	1 835 123	1 065 516
Mars . . .	52 758	1 637	10 928	3 076	256	881 460	593 273	550 475	2 093 863	1 054 091
Avril . . .	43 584	1 353	9 035	2 536	211	834 983	581 861	453 592	1 927 155	1 002 575
Mai . . .	39 879	1 158	7 732	2 174	181	816 723	639 182	443 056	1 950 085	1 019 725
Juin . . .	34 040	958	6 396	1 800	150	873 541	622 516	641 530	2 180 931	993 225
Juillet . . .	37 550	1 050	7 011	1 971	164	967 029	651 571	814 684	2 481 030	1 030 808
Août . . .	44 887	1 248	8 833	2 335	195	969 725	653 184	583 379	2 263 786	1 008 058
Septembre . . .	53 173	1 466	9 795	2 738	228	917 567	635 068	336 782	1 956 817	981 983
Octobre . . .	60 991	1 810	12 111	3 355	279	1 080 599	609 114	360 250	2 128 509	1 010 800
Novembre . . .	63 450	1 965	13 142	3 647	304	1 108 835	626 106	344 417	2 161 866	962 558
Décembre . . .	71 192	2 205	14 761	4 082	339	1 111 801	653 774	374 461	2 232 615	838 950
Totaux	626 495	18 677	125 560	34 839	2 909	11 354 764	7 462 878	5 587 608	25 213 730	12 344 022
							Pertes et divers . . .		1 406 723	
			26 620 453						26 620 453	
			12 344 022							
			38 964 475							

} Production totale } 38 964 475 kilowatts-heures.

## C. Eclairage

a) TR

### 1° Lampes à incandescence

1912	Genève	Aire-la-Ville	Anières	Avully	Avusy	Bardonnex	Bellevue	Bernex	Carouge	Cartigny	Chancy	Chêne-Bougeries	Chêne-Bourg	Choulex	Collex-Bossy	Collonge-Bellerive	Cologny	Corsier	Dardagny	Eaux-Vives	Genthod	
Janvier.	629	—	—	54	—	49	12	—	2	29	—	87	1	—	—	—	48	—	—	—	286	—
Février.	803	—	—	24	—	55	55	—	23	—	—	28	—	—	—	—	62	—	—	—	302	5
Mars . . .	741	7	—	7	—	44	4	—	34	4	—	44	—	14	—	—	2	—	—	—	451	—
Avril. . . .	1220	63	—	10	—	—	—	—	20	7	—	21	—	—	—	—	—	—	—	—	105	13
Mai . . . . .	662	48	—	7	—	98	—	—	12	—	—	74	2	261	—	58	—	—	—	—	288	9
Juin . . . . .	607	38	—	—	—	—	10	—	21	38	—	71	—	22	—	44	—	—	11	40	6	6
Juillet . . .	201	—	—	5	—	1	17	—	36	3	—	53	7	6	—	22	120	—	1	265	—	—
Août . . . .	995	—	—	3	—	49	3	—	16	—	—	53	19	32	—	—	129	—	278	492	16	—
Septembre	933	—	—	—	—	1	16	—	30	—	—	42	6	6	—	15	20	215	123	317	—	—
Octobre . . .	969	—	8	2	—	9	—	—	112	—	—	101	23	—	—	95	70	87	131	308	—	—
Novembre.	845	—	124	—	63	15	—	—	66	—	—	34	57	3	—	85	83	3	23	60	20	—
Décembre.	1374	—	100	—	—	—	—	—	36	—	11	7	—	—	—	73	—	31	16	365	—	—
Lampes posées en 1912	9976	126	232	108	63	289	85	—	428	81	11	531	115	344	—	392	534	363	583	3279	76	—
Total au 31 décembre 1911	123077	—	—	162	—	348	1204	58	2764	285	197	4366	289	—	230	—	2364	—	352	26159	1701	—
Total au 31 décembre 1912	133053	126	232	270	63	637	1289	58	3192	366	208	4897	404	314	230	392	2898	363	935	29438	1777	—

### Répartition des lampes par calibre.

Lampes de:	40 boug.	46 boug.	20 boug.	24 boug.	32 boug.	50 boug.	100 boug.	TOTAUX
Lampes au 31 décembre 1911 . . . . .	196 552	17 289	2 800	2 040	1 390	134	32	220 237
Lampes posées en 1912 . . . . .	30 864	657	139	194	294	43	24	29 869
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>227 416</b>	<b>16 632</b>	<b>2 939</b>	<b>1 846</b>	<b>1 096</b>	<b>121</b>	<b>56</b>	<b>250 106</b>

**électrique.**

**VAUX**

posées en 1912 (Lampes en retour déduites).

City	Hernance	Jussy	Laconnex	Lancy	Meinier	Meyrin	Perly-Certoux	Plainpalais	Plan-les-Ouates	Pregny	Russin	G <sup>a</sup> -Saconnex	Pt-Saconnex	Satigny	Soral	Thonex	Troinex	Vandœuvre	Vernier	Versoix	Veyrier	TOTAL
—	—	—	101	11	80	—	—	455	—	7	—	—	122	15	53	—	—	—	41	48	1	2071
—	—	—	60	24	135	—	—	645	—	5	13	—	124	8	74	—	—	—	—	40	—	2485
—	—	95	21	25	175	—	—	317	—	9	13	2	162	31	—	—	3	—	8	47	—	2252
—	—	62	—	37	40	—	3	201	—	—	—	11	158	1	49	—	—	—	3	11	2	2009
—	—	60	—	17	12	—	—	175	—	—	—	—	142	4	9	—	—	50	19	90	—	2067
—	—	90	—	64	—	—	—	302	—	9	2	2	152	176	4	19	7	4	1	31	—	1771
—	—	154	—	35	14	3	—	276	—	32	—	—	308	56	—	46	1	2	95	45	—	1803
—	—	218	—	48	24	—	—	572	—	—	—	—	325	7	15	15	—	—	26	13	—	3338
—	486	78	—	80	34	1	—	678	—	2	—	—	249	15	—	35	—	—	26	1	—	3325
32	63	101	—	22	19	2	—	751	—	—	—	—	266	70	—	39	—	116	17	26	—	3435
65	21	53	—	74	—	—	—	422	—	29	—	—	220	38	5	6	—	—	6	13	—	2461
104	139	1	—	43	—	—	—	328	—	—	—	—	211	—	—	—	—	—	6	9	6	2852
201	709	912	182	458	533	6	4	5122	—	79	28	15	2139	419	109	100	11	172	248	353	7	20869
—	—	—	—	2191	—	256	—	32016	198	1967	246	936	13796	348	146	113	263	217	1340	2388	260	220237
201	709	912	182	2649	533	262	4	37138	198	2046	274	951	16235	767	355	273	274	389	1588	2741	253	250106

**2° Lampes à arc pour éclairage privé et public et lampes à incandescence pour éclairage public.**

	Eclairage privé.		Eclairage public.		Totaux	
	Lampes à arc.		Lampes à arc	Incandesc. 600 bougies	Lampes à arc	Incand.
Lampes en service au 31 décembre 1911 . . . . .	683		384	—	1067	—
Lampes posées en 1912 . . . . .	32		7	4	39	4
Lampes totales au 31 décembre 1912 . . . . .	715		391	4	1106	4



au 31 décembre 1912.

LACONNEX	LANCY	MEINIER	MEYRIN	Petit-Certoux	PLAINFA-LAIS	PLAN-LES-OUATES	PREGNY	RUSSIN	GRAND-SACONNEX	PETIT-SACONNEX	SATIGNY	SORAL	THONEX	TROINEX	VAN-DEUVRES	VERNIER	VERSOIX	VEYRIER	TOTAUX		AUGMENTATION	DIMINUTION	
																			en 1912	en 1911			
35	67	73	26	1	1577	1	19	29	12	605	85	55	19	2	9	53	54	5	8119	4436	3683	—	
—	54	—	3	—	1132	3	26	—	19	338	3	—	2	6	—	31	37	—	6773	7391	—	618	
—	4	—	—	—	2	—	—	—	—	6	—	—	—	—	—	—	—	20	106	59	—	—	
—	1	—	2	—	8	1	1	—	—	2	—	—	—	—	—	7	24	—	99	99	47	—	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	—	—	—	—	—	46	71	—	25	
—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	12	—	7	
—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	3	—	—	
—	—	—	—	—	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10	10	—	1	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	2	—	—	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	
35	126	73	31	1	2729	5	46	29	31	951	88	55	21	13	9	91	115	25	15165	12087	3730	652	
																					Augmentat. : 3078		
<b>d'heures.</b>																							
—	—	—	—	—	100	—	—	—	—	5	—	—	—	—	—	—	—	—	476	566	—	90	
—	—	—	—	—	124	—	—	—	—	9	—	—	—	—	—	—	—	—	897	1139	—	242	
—	2	—	—	—	3	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	2	—	—	64	51	13	—	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	9	10	—	1	
—	—	—	—	—	2	—	—	1	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14	16	—	2	
—	2	—	—	—	229	—	—	1	2	14	2	—	—	1	—	2	22	—	1460	1782	13	335	
																					Diminution : 322		

**Moteurs électriques alimentés par les réseaux 110 et 500 volts.**

ABONNÉS	Domicile	Industrie ou usage	Nombre de moteurs	Force en chev.
<b>1<sup>o</sup> Réseau à 110 volts :</b>				
Moteurs en service au 31 décembre 1911 . . . . .			273	163.09
<i>Moteurs installés en 1912 :</i>				
M. A. Brun . . . . .	Rue de Coutance, 5	Pharmacien	1	1.—
M <sup>me</sup> Pichetti . . . . .	Rue de Chantepoulet, 7	Polisseuse	2	0.20
MM. Petitpierre & C <sup>ie</sup> . . . . .	Rue de Cornavin, 3	Torréfaction de cafés	1	0.42
» . . . . .	Rue de Monthoux, 19	»	1	0.42
» . . . . .	Bd Saint-Georges, 52	»	1	0.42
» . . . . .	R. de l'Ecole de Méd., 14	»	1	0.42
» . . . . .	Rue de Carouge, 71	»	1	0.42
» . . . . .	Rue de Lausanne, 41	»	1	0.42
Soc. Mercure . . . . .	Rue du Mt-Blanc, 15	»	1	0.50
» suisse d'alimentation . . . . .	Rue des Eaux-Vives, 3	»	1	0.42
MM. Zurcher . . . . .	Rue des Savoises, 6	Boulangier	1	1.—
Dubouloz . . . . .	Rue Jean-Charles, 31	»	1	1.—
Weber . . . . .	R. St-Joseph, 12, Carouge	»	1	1.—
Balimann . . . . .	Rue de Berne, 33	»	1	1.—
Sieber . . . . .	Passage des Terreaux, 3	»	1	1.—
Ganter . . . . .	Rue du Cendrier, 21	»	1	1.—
Maisch . . . . .	Route de Frontenex, 33	»	1	1.—
Dunand . . . . .	Rue du Pont-Neuf, 6	»	1	1.—
E. Lambert . . . . .	Rue de la Servette, 19	»	1	1.—
L. Lambert . . . . .	Rue de l'Arquebuse, 24	»	1	1.—
Segesser . . . . .	Rue de Lausanne, 14	»	1	1.—
Besson . . . . .	Villette	»	1	1.—
Meynent . . . . .	R. de l'Ecole de Méd., 7	»	1	1.—
Niklaus . . . . .	Rue de Carouge, 7	»	1	1.—
Duret . . . . .	R. Coulouvrenière, 27	»	1	1.—
Desbiolles . . . . .	Rue Bautte, 8	»	1	1.—
Chamot . . . . .	Rue Chaponnière, 2	»	1	1.—
Roguet . . . . .	Route de Chêne, 65	»	1	1.—
Motzig . . . . .	Bd du Pont d'Arve, 9	»	1	1.—
Daniel . . . . .	» 11	»	1	1.—
Guillermin . . . . .	Rue Ancienne, 80	»	1	1.—
Gal . . . . .	Avenue du Mail, 5	»	1	1.—
Balleydier . . . . .	Rue Leschot, 5	»	1	1.—
Delieutraz . . . . .	Cologny	»	1	1.—
Demule . . . . .	Rue de Montchoisy, 32	»	1	1.—
<i>A reporter . . . . .</i>			309	192.73



ABONNÉS	Domicile	Industrie ou usage	Nombre de Moteurs	Force en chev.
		<i>Report . . .</i>	309	192.73
MM. Gruaz . . . . .	Rue de Lausanne, 31	Boulangier	1	1.—
Desoches . . . . .	Avenue Pictet-de Rochemont, 29	•	1	1.—
Delavenay . . . . .	Rue Ancienne, 82	•	1	1.—
Pergoux . . . . .	Chêne-Bourg, 96	•	1	1.—
Novel . . . . .	Rue des Gares, 5 <sup>bis</sup>	•	1	1.—
Viquerat . . . . .	Rue Chausse-Cog, 2	•	1	1.—
Zweigart . . . . .	Avenue Pictet-de Nichemont, 16	•	1	1.—
Guinand . . . . .	Rue de Cornavin, 12	•	1	1.—
Monnier . . . . .	Avenue de la Jonction, 9	•	1	1.—
Werder . . . . .	Rue des Pâquis, 7	Confiseur	1	1.—
Tapponier . . . . .	Rue de la Servette, 27	Charcutier	1	1.—
Touvet . . . . .	Rue de St-Jean, 56 <sup>bis</sup>	•	1	1.—
C. Sivan . . . . .	Avenue Industrielle, 12	Fournitures d'horloger.	1	0.15
Hofer von Känel . . . . .	Aven. de Châtelaine, 36	•	1	0.10
Folkner-Fezenko . . . . .	Avenue Petit Senn	Sertisseur	1	1.—
Gutapfel . . . . .	Rue du Rhône, 5	Bijoutier	1	0.10
Beyeler-Favre . . . . .	Avenue d'Aire	Fabr. de cadrans	1	0.25
Held . . . . .	Rue de Lyon, 33	Pompe à transvaser	1	0.50
Blenk . . . . .	Rue Fendt, 43	•	1	1.—
Molherac . . . . .	Rue de l'Ecole, 36	•	1	1.—
Rive et Roulet . . . . .	Rue Amat, 10	•	1	1.—
Bertholet . . . . .	Route de Chêne, 80	•	1	0.75
Benedetti . . . . .	Rue de Berne, 56	•	1	0.50
Vouga . . . . .	Rue de Lausanne, 54	Piano mécanique	1	0.16
Steinmann . . . . .	Versoix	•	1	0.50
Anders et Held. . . . .	Rue des Alpes	•	1	0.12
Muncker . . . . .	Rue Thalberg, 6	•	1	0.16
Pavid . . . . .	Versoix	Orchestrion	1	0.25
Temple des Eaux-Vives . . . . .	Route de Frontenex	Soufflerie d'orgue	1	0.50
MM. Burgi . . . . .	R. des Corps-Saints, 10	Imprimerie	1	1.—
Marius . . . . .	Passage des Lions	Coiffeur	1	0.25
Dalème . . . . .	Rue de Carouge, 8	•	1	0.25
Soc. l'Artisan . . . . .	Rue Michel-Roset, 2	Fabrique de meubles	1	0.25
MM. Benaglia & C <sup>ie</sup> . . . . .	Rue Etienne-Dumont, 2	App. à projections	1	3.—
Rouge et Schupbach . . . . .	Place des Eaux-Vives, 3	Cinématographe	1	2.—
Cochand . . . . .	Rue du Cendrier, 14	Fournit. d'horlogerie	2	1.—
		<i>A reporter . . .</i>	346	220.52

ABONNÉS	Domicile	Industrie ou usage	Force en chev.	Nombre de moteurs
<i>Report . . .</i>			346	220.52
MM. Devand, Kunztlé et Cie . . .	Rue du Marché, 16	Machine à tricoter	1	0.25
Ducrey-Zehfus . . . . .	Rue Calvin, 12	Machines à coudre	1	0.20
Gittard & Cie . . . . .	Fusterie, 14	" "	1	0.25
Masson . . . . .	Rue de Coutance, 32	Torréfaction de café	2	1.50
Delay . . . . .	Rue Voltaire, 1	Horlogerie	2	0.83
Manufacture de biscuits Pernot . .	Rue du Môle, 2	Ventilateur	1	1.—
MM. Vandaux . . . . .	Rue du Marché, 30	Gainier	1	0.50
Chotinsky . . . . .	Rue de Candolle, 4	Fabr. de cigarettes	1	0.25
Administr. des télégraphes . . . .	Place de la Poste	Redresseur de courant	1	1.—
MM. Goury . . . . .	Rue du Cendrier, 25	Outillage pour bâtim.	1	0.50
A. Roux . . . . .	Rue Tœpfer, 1	Chauffage	1	0.50
Dr Bolle . . . . .	Rue Céard, 11	Oculiste	2	0.55
Société de Crédit Suisse . . . . .	Place Bel-Air	Presse à copier	1	0.12
Service du gaz . . . . .	Rue du Stand, 57	Adressographe	1	0.25
			363	228.22
<i>Modifications aux installations existantes :</i>				
MM. Gay frères . . . . .	Glacis de Rive, 12	Chainistes	Suppl. d'installation	1 0.33
Temple de la Fusterie	Fusterie	Soufflerie d'orgue	" "	— 0.50
M. Kaufmann . . . . .	Rue de St-Jean, 104	Mécanicien	" "	— 0.50
			364	229.55
Grasset	Rue Plantamour, 22	Lapidaire	Réduction d'installat.	1 0.10
			363	229.45
<i>Moteurs ayant cessé de fonctionner :</i>				
MM. Berlie . . . . .	Chemin Berlie	Outillage p. lithographes	2 mot. =	0.83
Burgi . . . . .	Rue Grenus prol., 4	Imprimerie	1 " =	1.—
Billet . . . . .	R. Tranchées d. Rive 12	Lapidaire	1 " =	0.25
Comptoir suisse de photograph.	Rue Versonnex, 17bis	Photographie	1 " =	1.50
Soc. Mercure . . . . .	Croix d'Or, 33	Torréfact. de café	1 " =	0.50
MM. Lamunier, Bonnet & Cie	Rue du Mont-Blanc, 8	Bijoutiers	1 " =	0.33
Imprimerie Centrale . . . . .	Bd James-Fazy, 17	Imprimerie	1 " =	0.25
MM. Smyrlis & Nicolaidès . . . .	R. du Rhône, 42	Fabriq. cigarettes	1 " =	1.—
L. Martin . . . . .	R. Tour-Maitresse, 4	Imprimerie	1 " =	1.50
			10	7.16
Total au 31 décembre 1912			353	222.29

ABONNÉS	Domicile	Industrie ou usage	Nombre de Moteurs	Force en chev.
<b>2° Réseau à 500 volts :</b>				
Moteurs en service au 31 décembre 1911. . . . .			438	2719.44
<i>Moteurs installés en 1912 :</i>				
MM. E. Franzos . . . . .	Rue de Chantepoulet, 23	Cinématographe	1	5.—
F. Egen . . . . .	Rue de la Corraeterie, 14	»	1	5.—
E. Bosson . . . . .	Rue Thalberg, 8	Mécanicien	1	3.—
Imprimerie Centrale . . . . .	Boul. James Fazy, 17	Imprimerie	1	5.—
MM. L. Martin . . . . .	R. Tour-Maitresse, 6	»	1	3.—
A. de Horwatt . . . . .	Quai du Léman, 7	Chauffage	1	6.50
Liégeois . . . . .	R. de l'Ancien-Port, 6	Blanchisserie	2	33.—
Bachmann & Grauer . . . . .	Rue de Berne	Projections	1	4.—
Soc. des Frigorifiques et glaciers . . . . .	Halle des Pâquis	Frigorifique	5	40.50
MM. Reggiani & Renaud . . . . .	Rue Necker	Imprimeurs	12	32.15
Blanc-Garin . . . . .	Square du Stand	Nickeleur	1	3.—
F. Buffet . . . . .	Rue des Deux-Ponts, 2	Fabr. de couronnes	1	3.—
Duchosal & Cie . . . . .	Rue de Carouge, 25	Fabr. de glaces	2	7.—
Mamy & Gaffuri . . . . .	R. Pictet de Bock, 6	Ebénistes	1	5.—
G. Vinci . . . . .	R. Gustave-Revilliod, 8	Fabr. de cigarettes	1	3.—
H. Hoffmann . . . . .	Rue F.-Meunier, 2	Ebéniste	1	20.—
Grimm & Dupenloup . . . . .	Rue des Voisins, 5	Mécaniciens	1	3.—
E. Krebs . . . . .	Colouvrenière, 27	Fabrique de ressorts	1	0.33
Séchehaye & Kundig . . . . .	Clos de la Jonction	Concasueur	1	10.—
J. Brunschwig . . . . .	Terrassière, 43	Manufact. de couvertures piquées	1	1.50
Kustner frères & Cie . . . . .	Chemin de Richemont	Mécaniciens	1	25.—
H. Billet . . . . .	Rue de Lausanne, 54	Lapidaire	1	1.—
Soc. d'exp. des Entrepôts de Genève	Voie Creuse	Broyeur pour fourrages	1	10.—
Service du Gaz . . . . .	Rte de Lausanne, La Console	Station de compresseurs	1	3.—
MM. Recordon frères . . . . .	R. Ancienne, 6, Carouge	Fabr. de treillages	1	3.—
C. Champendal . . . . .	Rue J.-Dolphin	Brasserie	1	20.—
G. Gut . . . . .	Chêne-Bourg	Huilerie	1	4.—
Service des Eaux . . . . .	Perly	Relai d'alimentation du réservoir de Landeey	1	7.—
			483	2985.42
<i>Modifications aux installations existantes :</i>				
MM. Weidmann, rue des Grottes, 15.	Mécanicien.	Supplément d'installation.	—	2.—
Ponti, Gennari & Cie, boul <sup>d</sup> James-Fazy, 17.	Fabr. de chaînes d'or.	Supp. d'installation.	2	0.50
Grau (succ. de Cugno), rue Plantamour, 23.	Ebéniste.	»	—	4.—
Kursner & Dubuisson, Coulouvrenière, 19.	Fabr. de chaînes d'or	»	—	1.50
Soc. des Frigorifiques et Glacières, Abattoirs.	Frigorifiques	»	2	62.50
Garage Cuenod S. A., boulevard de la Cluse, 37.	Mécanique.	»	1	0.10
Rappa, Quene d'Arve.	Mobilier scolaire.	»	—	6.—
Wartmann, Vallette & Cie, chem. des Ronzades.	Constructions en fer	»	1	20.—
L. Bachten, rue Jean-Charles.	Fab. de lits en fer.	»	—	2.—
		<i>A reporter</i>	489	3084.02

		Nombre de Moteurs	Force en chev.
<i>Report</i> . . . . .		489	3084.02
MM. Morandi & Massera, chemin Zurlinden. Ebénistes.	Supplément d'installation.	—	5.—
J. Gallay, chemin de Richemont. Fabr. d'objets en métal	»	1	24.—
Ducray & Fils, rue de la Mairie. Scierie.	»	—	5.—
Soc. coop. des ouvriers diamantaires, av. Ernest-Pictet. Lapidaires.	»	1	3.—
G. Gangloff (Ateliers Spring), av. Blanc-Sécheron. Carrosserie.	»	2	7.25
E. Collet, Petit-Lancy. Fabr. de mètres.	»	—	15.—
S. A. Cattaneo & C <sup>ie</sup> , avenue Industrielle, Rizerie.	»	—	50.—
		<hr/>	<hr/>
A. Borle-Favre, rue des Falaises, 9. Fabr. de cadrans. Remplacé 1 moteur de 1 chev.	par 1 » 0,25 »	—	—0.75
		<hr/>	<hr/>
<i>Moteurs ayant cessé de fonctionner :</i>		493	3193.27
MM. Inderberger frères, rue du Grutli. Imprimeurs.	1 mot. = 1.— ch.		
Lapelletrie-Mugnier, sward du Stand. Fabrique de masques.	1 » 0.25		
Liégeois, rue Jean-Charles, 16. Blanchisserie.	1 » 15.—		
Pneumatiques Samson (S. A.), route de Ferney. Pneumatiques.	1 » 0.50		
MM. Thum & Fils, avenue Industrielle. Mécaniciens.	1 » 5.—		
Dufaux frères, Tour de Balxert. Mécaniciens.	1 » 3.—		
Nicollet & C <sup>ie</sup> . Satigny. Fabrique de chicorée.	1 » 10.—		
Ody & Fils, Grand-Pré. Charpente et menuiserie.	1 » 35.—	8	69.75
		<hr/>	<hr/>
Total au 31 décembre 1912.		485	3122.77

*Nota.* — Dans le compte d'évaluation des kilowats fournis pour la force motrice 500 volts (Justification de l'emploi de l'énergie), les déductions suivantes sont effectuées :

1° Moteurs dont l'énergie est facturée par l'Usine de Chèvres :

Sur commune du Pt-Saconnex: MM. Ody & Fils	5.— ch.	
Piccard, Pictet & C <sup>ie</sup>	165.25	ch.
Delamure	80.—	<hr/>
		250.25

2° Sur commune de Carouge :

Supplément d'installation de 50 chev. à la Rizerie Cattaneo, pour lequel il n'a pas été fourni d'énergie . . . . .	50.—	
Brasserie de Carouge. Le moteur de 20 chev. installé dans le courant de 1912 est porté en compte pour la proportion correspondante à l'utilisation du moteur, soit 67/120 de 20 chev. = 11,16 chev. Reste à déduire. . . . .	8.84	
		<hr/>
		58.84
		<hr/>
		ch.
		309.09

La puissance totale des moteurs portée en compte à fin 1912 est donc réduite à 3122.77—309.09=2813,68

## PRISES

COMMUNES	PRISES EXÉCUTÉES				TOTAL	
	au 31 décembre 1911		en 1912		au 31 déc. 1912	
	Nombre	Longueur des câbles	Nombre	Longueur des câbles	Nombre	Longueur des câbles
<b>a) Réseau souterrain.</b>						
Genève . . . . .	1,490	26,992 20	77	1,577 80	1,567	28,570 —
Plainpalais . . . . .	432	7,858 90	66	1,128 90	498	8,987 80
Eaux-Vives . . . . .	285	4,834 75	37	646 80	322	5,481 55
Petit-Saconnex . . . . .	82	1,626 55	34	619 25	116	2,245 80
Carouge . . . . .	71	1,812 80	14	176 50	85	1,989 30
Chêne-Bougeries . . . . .	6	218 65	2	35 30	8	253 95
Chêne-Bourg . . . . .	7	241 10	3	65 80	10	306 90
Lancy . . . . .	—	—	3	42 20	3	42 20
<b>TOTAUX.</b> . . . . .	<b>2,373</b>	<b>43,584 95</b>	<b>236</b>	<b>4,292 55</b>	<b>2,609</b>	<b>47,877 50</b>
<b>b) Réseau aérien.</b>						
Genève . . . . .	49	1,112 80	2	34 20	51	1,147 —
Aire-la-Ville . . . . .	—	—	19	274 40	19	274 40
Anières . . . . .	—	—	23	696 —	23	696 —
Avully . . . . .	25	359 05	2	41 —	27	400 05
Avusy . . . . .	—	—	24	311 —	24	311 —
Bardonnex . . . . .	45	862 50	9	286 —	54	1,148 50
Bellevue . . . . .	26	1,371 60	5	65 —	31	1,436 60
Bernex . . . . .	3	129 70	—	—	3	129 70
Carouge . . . . .	13	559 40	—	—	13	559 40
Cartigny . . . . .	35	693 75	2	71 40	37	765 15
Chancy . . . . .	24	375 40	2	76 —	26	451 40
Chêne-Bougeries . . . . .	122	4,009 45	22	643 20	144	4,652 65
Chêne-Bourg . . . . .	—	—	4	70 —	4	70 —
Choulex . . . . .	—	—	29	797 40	29	797 40
Collex-Bossy . . . . .	32	823 60	—	—	32	823 60
Collonge-Bellerive . . . . .	—	—	31	931 80	31	931 80
Cologny . . . . .	30	2,385 90	7	288 40	37	2,674 30
Corsier . . . . .	—	—	41	650 70	41	650 70
Dardagny . . . . .	8	237 —	43	763 20	51	1,000 20
Eaux-Vives . . . . .	156	5,434 35	12	382 —	168	5,816 35
Genthod . . . . .	40	1,680 15	3	66 —	43	1,746 15
Gy . . . . .	—	—	27	390 —	27	390 —
Hermance . . . . .	—	—	51	951 —	51	951 —
Jussy . . . . .	—	—	80	1,501 60	80	1,501 60
Laconnex . . . . .	—	—	32	498 40	32	498 40
Lancy . . . . .	88	2,295 60	11	212 50	99	2,508 10
Meinier . . . . .	—	—	61	1,028 70	61	1,028 70
Meyrin . . . . .	25	765 35	—	—	25	765 35
Perly-Certoux . . . . .	—	—	13	240 —	13	240 —
Plainpalais . . . . .	164	4,996 60	10	205 30	174	5,201 90
Plan-les-Ouates . . . . .	4	178 45	—	—	4	178 45
Pregny . . . . .	26	1,037 30	2	61 20	28	1,098 50
Russin . . . . .	17	361 85	—	—	17	361 85
Grand-Saconnex . . . . .	32	959 20	1	37 —	33	996 20
Petit-Saconnex . . . . .	204	7,956 50	25	366 60	229	8,323 10
Satigny . . . . .	28	492 —	30	627 80	58	1,119 80
Soral . . . . .	42	700 45	9	199 —	51	899 45
Thônex . . . . .	1	128 10	10	296 30	11	424 40
Troinex . . . . .	12	373 30	1	22 —	13	395 30
Vandœuvres . . . . .	2	252 70	5	284 30	7	537 —
Vernier . . . . .	46	1,890 35	8	176 60	54	2,066 95
Versoix . . . . .	99	4,160 10	9	345 30	108	4,505 40
Veyrier . . . . .	17	414 35	—	—	17	414 35
<b>TOTAUX.</b> . . . . .	<b>1,415</b>	<b>46,996 85</b>	<b>665</b>	<b>13,891 30</b>	<b>2,080</b>	<b>60,888 15</b>

## Canalisations exécutées en 1912

### 1° Réseau souterrain 500 volts.

PARCOURS DES CANALISATIONS	Section des Câbles.	Longueur canalisée.	Longueur par commune.	DESTINATION	
				Ecl. publ. Nombre de lampes	Autres usages
<b>Ville de Genève :</b>					
Rue de Hesse, depuis la rue de Hollande jusqu'au droit de l'immeuble n° 8, rue Diday . . . . .	2×30 + 1×42	84 80		—	Force motrice.
De la cabine Brasserie des Pâquis : 1° à la Halle, rue des Alpes; 2° au quai du Léman Parcours commun aux deux canalisations depuis la cabine ci-dessus jusqu'à l'angle rue du Môle, par la rue du Prieuré et la rue de Berne . . . . .	2(2×50 + 1×70)	298 —		—	»
De l'angle rue du Môle à la Halle, rue des Alpes, par la rue de Berne et la rue des Alpes . . . . .	2×50 + 1×70	431 30		—	»
De l'angle rue de Berne à la rue Plantamour par la rue du Môle, la place de la Navigation et la rue du Léman . . . . .	2×50 + 1×70	319 40		—	»
Dérivation de la rue du Léman au quai du Léman, n° 7, par la rue Jean Jaquet, la rue de l'Ancien-Port et la rue Plantamour. . . . .	2×30 + 1×42	217 50		—	»
Dérivation rue Thalberg, depuis l'angle rue de Berne jusqu'au droit du n° 10 . . . . .	2×30 + 1×42	80 40		—	»
Promenade de Saint-Jean : alimentation de 5 lampes à arc . . . . .	$\left. \begin{array}{l} 3 \times 10 \\ 2 \times 10 \\ 2 \times 5 \end{array} \right\}$	$\left. \begin{array}{l} 112 80 \\ 41 50 \\ 100 20 \end{array} \right\}$		5	»
Rue de la Corraterie, angle rue du Stand : lampe à arc nouvelle. . . . .	2 × 5	4 50		1	»
Rue Plantamour, de la rue du Léman au n° 37 . . . . .	2×20 + 1×28	50 —		—	»
Rue Necker, de la place des 22 Cantons jusqu'au n° 11 . . . . .	2×30 + 1×42	105 —		—	»
Avenue des Grottes, depuis la rue de l'Industrie jusqu'au n° 69 . . . . .	2×20 + 1×28	25 —		—	»
De la rue d'Italie à la rue de la Tour-Maitresse, n° 6, par la rue du Faucigny . . . . .	2×20 + 1×28	55 —		—	»
Pour mémoire : relié au réseau 110 volts, 4 lampes à incandescence de 600 bougies installées aux candélabres-mâts du Monument national . . . . .	—	—	1925 40	4	
<b>Plainpalais :</b>					
Rue du Centre, prolongement de la canalisation depuis le n° 28 . . . . .	2×30 + 1×42	36 50		—	Force motrice.
Rue Gustave Revilliod, depuis la rue des Epinettes jusqu'au droit du n° 1. . . . .	2×20 + 1×28	166 60		—	»
Du n° 5, chemin des Sources, au n° 6, rue des Voisins . . . . .	2×30 + 1×42	59 —		—	»
Route Caroline, depuis l'angle rue de Lancy jusqu'à la rue Simon Durand . . . . .	2×60 + 1×84	213 —		—	»
Pour mémoire : remplacé rue Simon Durand 57 <sup>m</sup> 85 câble 2×20 + 1×28 par une longueur correspondante de câble 2×50 + 1×70 . . . . .	—	—		—	»
Raccordement du coffret chemin de Beau-Séjour au réseau aérien . . . . .	2 × 10	22 —	497 10	—	»
A reporter . . . . .			2422 50	10	

PARCOURS DES CANALISATIONS	Section des câbles.	Longueur canalisée.	Longueur par commune	DESTINATION		
				Ecl. publ. Nombre de lampes	Autres usages	
<b>Report . . . . .</b>	mm <sup>2</sup> .	m.	m.	2422 50	10	
<b>Eaux-Vives :</b>						
Chemin privé partant du n° 66, route de Frontenex. . . . .	2×50 + 1×70	231 40		—		Force motrice.
Pour mémoire : remplacé route de Frontenex, au droit du chemin ci-dessus, 37 <sup>m</sup> câble 2×50 + 1×70 par une longueur correspondante de câble 2×60 + 1×84 . . . . .	—	—	231 40	—		
<b>Petit-Saconnex :</b>						
Raccordement de la tourelle de transformateurs angle avenue Soret et avenue Ernest Pictet, au réseau aérien . . . . .	2 × 10	33 60		—		Réseau.
Route de la Voie Creuse, de la cabine de transformateurs des Tunnels aux Magasins généraux . . . . .	2×30 + 1×42	97 —	130 60	—		Force motrice.
<b>Carouge :</b>						
Rue Jaques Dalphin, de la cabine du Collège jusqu'au droit du n° 29 . . . . .	2×50 + 1×70	106 80		—		Force motrice.
Rue du Collège et rue Ancienne, jusqu'au droit du n° 6, dérivation prise sur le câble ci-dessus. . . . .	2×30 + 1×42	147 20		—		»
De la cabine place d'Armes à la route Caroline . . . . .	2×60 + 1×84	67 40		—		»
Déplacement de la canalisation rue des Noirettes, longueur supplémentaire posée . . . . .	2×30 + 1×42	9 —		—		»
De la cabine place d'Armes au Rond-Point des Noirettes par la rue Jaques Dalphin, la rue des Pervenches et la rue des Usines . . . . .	2×60 + 1×84	455 70	786 10	—		
<b>Chêne-Bougeries.</b>						
Pour mémoire : relié au réseau 110 volts une lampe à arc pour éclairage public . . . . .	—	—	—	1		
<b>Chêne-Bourg :</b>						
Route du Vieux-Chêne : prolongé la canalisation existante depuis l'Eglise jusqu'au droit de la Mairie . . . . .	2×50 + 1×70	242 70		—		Réseau.
De l'avenue de la Gare à l'avenue Hérédier. . . . .	2×20 + 1×28	70 —	312 70	—		»
<b>Cologny.</b>						
Raccordement de la ligne aérienne du chemin de Frontenex à Grange-Canal à la canalisation souterraine route de Frontenex . . . . .	2×20 + 1×28	74 —		—		Réseau.
Route cantonale de Genève à Vandœuvres, depuis le chemin Lefort jusqu'au droit du chemin de la Gradelle. . . . .	2×50 + 1×70	25 70		—		»
	2×30 + 1×42	148 50		—		»
	2×20 + 1×28	135 —		—		»
Rampe de Cologny, remplacement d'un tronçon de ligne aérienne par une canalisation souterraine et installation d'un coffret de transformateurs . . . . .	2×50 + 1×70	63 60	446 80	—		»
<b>Lancy.</b>						
Raccordement du coffret de transformateurs chemin des Esserts au réseau aérien . . . . .	2 × 10	22 50	22 50	—		Réseau.
<b>Total des câbles posés en 1912 . . . . .</b>			4352 60	11		
» » » » au 31 déc. 1911 . . . . .			46582 40	384		
<b>Total au 31 décembre 1912 . . . . .</b>			50935 —	395		



**2° Réseau souterrain 110 volts.**

La longueur des canalisations secondaires souterraines s'élevait, au 31 décembre 1911, à . . . . . 72 125<sup>m</sup>30

Elles se sont complétées en 1912 comme suit :

PARCOURS DES CANALISATIONS.	Section des câbles.	Longueur canalisées.	Total par commune.
<b>Ville de Genève :</b>			
Rue de l'École, du n° 34 au n° 36 . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×70	28,60	
Rue de l'École, du n° 9 au n° 5 . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	25,60	
Du n° 2 bis, rue de l'Ancien-Port, au n° 14, rue Jean Jaquet . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×70	104,50	
Rue Tronchin, du n° 23 au n° 19 . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	43,50	
Rue de la Servette, du n° 17 au n° 19 . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×90	6,50	
Rue de la Servette, du n° 33 au n° 21 . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	126,10	
Rue de la Poterie, de la tourelle rue de la Servette jusqu'au droit du n° 20 . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×90	167,40	
Avenue des Bosquets, du n° 15 au n° 7 . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×120	100,—	
Rue de la Prairie, du n° 19 jusqu'au n° 25, rue Tronchin . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	30,60	
Rue de Malatrex, de l'angle rue de la Servette . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×70	66,50	
Transformation du réseau alimentant la rue de la Croix-d'Or :			
De la cabine place du Molard jusqu'au droit de la rue d'Entier, par le côté pair rue de la Croix-d'Or . . . . .	{ 2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×150 2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×90	112,60 37,40	
Canalisation posée sur le même parcours, jusqu'à l'entrée de la rue Céard : 2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> × 120 L = 84 <sup>m</sup> 40 . . . . .	—	—	
De la place Longemalle au n° 17 rue de la Croix-d'Or . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×120	77,20	
De la place Longemalle à l'ancienne rue du Purgatoire . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×120	17,90	
Chemin des Clos, du n° 35 au n° 31 bis . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×70	39,50	
Rue du Môle, de l'angle rue du Levant jusqu'au n° 61, rue de Berne . . . . .	{ 2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50 2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×90	51,— 50,—	
Rue de Monthoux, de l'angle rue des Pâquis jusqu'au droit du n° 15 . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×70	37,50	
Rue Amat, de l'angle rue des Buis jusqu'au n° 10 . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	66,90	
Rue de Monthoux, du n° 64 au n° 56 . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	71,50	
Rue de Fribourg, de la rue de Monthoux jusqu'au droit du n° 11 . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	35,—	
Rue du Nord, de la rue de l'École jusqu'au n° 4 . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×70	39,70	
Rue du Jura, du n° 12 au n° 16 . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	41,—	
Rue des Terreaux-du-Temple, de la place des 22 Cantons jusqu'au droit du n° 38 . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	95,70	
Rue des Terreaux-du-Temple, de l'angle rue du Temple jusqu'au droit du n° 24 . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	104,—	
Rue des Grottes, du n° 30 au n° 26 . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×70	48,—	
Rue des Grottes, du n° 22 au n° 24 . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×90	15,—	
De la rue de Montbrillant au n° 5, rue des Gares, par la rue du Reculet . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	67,10	
Rue de Saint-Jean, du n° 88 au n° 86 . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×120	37,50	
Rue des Tranchées-de-Rive, du n° 10 au n° 6 . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	29,—	
Place du Bourg-de-Four, du n° 37 au n° 26 rue Saint-Léger . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	42,70	
Quai du Mont-Blanc, de la tourelle de transf <sup>s</sup> jusqu'au droit du n° 31 . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×120	138,20	
Place du Molard, de la cabine de transformateurs jusqu'au droit du n° 6 . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×250	31,20	
Rue de la Cité, de l'angle rue des Allemands jusqu'au droit du n° 1 . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	20,30	
Pour mémoire : remplacé, B <sup>d</sup> Georges Favon, de la tourelle de transf <sup>s</sup> jusqu'au droit de la rue de Hesse, 32 <sup>m</sup> 20 câble 3 × 35 par une longueur corres- pondante de 2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> × 70 . . . . .	—	—	2005,20
<b>Plainpalais :</b>			
De la tourelle Rond-Point de la Jonction jusqu'au droit de l'immeuble n° 7, Boulevard Carl Vogt . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×90	76,90	
<b>A reporter :</b>		76,90	2005,20



PARCOURS DES CANALISATIONS

	Section des Câbles.	Longueur canalisée.	Total par commune
	mm <sup>2</sup> .	m.	
<i>Report</i>		76,90	2005,20
De la tourelle ci-dessus jusqu'au droit de l'immeuble n° 10, B <sup>4</sup> Carl Vogt . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×90	67,70	
Boulevard Saint-Georges, dérivation aboutissant au droit du n° 65 . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	28,10	
Rue Dancet, du n° 1 bis jusqu'au droit de la rue Masbou . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	130,20	
Rue des Pitons prolongée : prolongement de la canalisation existante . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	7,—	
Rue de l'Aubépine, de l'angle rue de Carouge jusqu'au droit du n° 3 . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	29,—	
Chemin Sautter, de la rue Lombard jusqu'au chemin des Grands-Philosophes, n° 21 . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	83,—	
Rue des Sources, de l'angle rue de Carouge jusqu'au droit du n° 6 . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	45,—	
Chemin privé partant de la rue des Sources, entre les nos 8 et 10. . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	29,—	
Rue des Deux-Ponts, prolongement depuis le n° 3 . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×90	10,—	
Chemin de Miremont, du n° 3 au n° 9 . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×120	87,—	
Dérivation dans la nouvelle rue depuis le chemin de Miremont. . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×70	60,70	
Rue des Bains, du n° 21 au n° 28 . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	32,—	
	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×90	17,80	
Dérivation rue des Maraichers, de la rue des Bains jusqu'au droit du n° 38 . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	65,—	
Dérivation rue des Maraichers, de la rue des Bains jusqu'au droit du n° 55 . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	50,80	
Rue Leschot, de l'angle rue de Carouge jusqu'au droit du n° 5 . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	48,70	
Chemin de Beau-Séjour, du coffret de transformateurs installé au n° 10 jusqu'au droit de l'immeuble n° 5, avenue de Beau-Séjour . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	117,40	
Chemin privé partant du n° 10, chemin de Beau-Séjour, depuis le coffret de transformateurs ci-dessus . . .	3×25	55,10	
Rue de l'Ecole-de-Médecine, du n° 10 au n° 12. . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	18,—	
Rue Barthélemy-Menn, depuis le boulevard de la Cluse jusqu'au droit de la rue de la Croisette . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×90	93,80	
Dérivation rue de la Croisette, depuis la rue Barthélemy-Menn jusqu'au droit du n° 10 . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×70	41,50	
Rue du Vieux-Billard, de la rue des Bains jusqu'au droit du n° 9 . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	20,—	
Route des Acacias, du n° 34 au n° 36 . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×70	50,—	
Rue des Savoises, du n° 8 au n° 10. . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	10,10	
Rue de Carouge, du n° 74 au n° 72. . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	28,40	
Rue de Carouge, du n° 90 au n° 92. . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	19,—	
Rue de la Pelouse, du n° 6 au n° 10 . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	47,—	
			1368,20
<b>Eaux-Vives :</b>			
Rue des Eaux-Vives, de la rue Versonnex jusqu'au droit du n° 3 . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×90	32,—	
Rue de Savoie, de l'avenue de la gare des Eaux-Vives jusqu'au droit du n° 6 . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	54,30	
Rue du Simplon, de l'angle rue du Lac jusqu'au droit du n° 1 . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	44,50	
Rue de Montchoisy, de la rue de la Mairie jusqu'au droit du n° 7 . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	62,20	
Rue Sillem, du n° 8 au n° 6 . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×70	22,50	
Avenue de la Grenade, de la rue Sillem jusqu'au droit du n° 21 . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	43,50	
Ruelle du Midi, du n° 8 au n° 12 . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×70	38,—	
Avenue de Frontenex, du n° 24 au n° 34. . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×90	93,70	
Route de Chêne, du n° 25 au n° 33. . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×90	113,—	
Du chemin du Clos à la rue Merle-d'Aubigné par la rue de Montchoisy . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×70	73,40	
Rue du Roveray, du n° 7 au n° 13 . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	69,40	
Chemin Vert, de la rue de Montchoisy jusqu'au n° 29. . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	51,—	
Rue des Vollandes, du n° 73 au n° 71 . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	22,20	
			719,70

*A reporter :*

4093,10

PARCOURS DES CANALISATIONS	Section des Câbles.	Longueur canalisée.	Total par commune
	mm <sup>2</sup> .	m.	
<i>Report</i> . . .			4093,10
<b>Petit-Saconnex :</b>			
Avenue Ernest Pictet, de la tourelle de transformateurs jusqu'au droit du n° 3 . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×90	72,—	
De l'avenue Wendt à l'avenue Soret, n° 14, dérivation branchée sur le câble ci-dessus . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	63,—	
Rue de Saint-Jean, du n° 5 au n° 3 . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×90	20,—	
Rue de Saint-Jean, du n° 30 au n° 37 . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×90	59,—	
Rue de Saint-Jean, du n° 56 au n° 58 . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×70	30,—	
Rue de Saint-Jean, dérivation dans le chemin privé au droit du n° 15 . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×70	16,—	
Chemin des Asters, du coffret de transformateurs jusqu'au droit de l'immeuble n° 48, avenue de la Servette . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	44,—	
Chemin Chandieu, de la tourelle de transf <sup>s</sup> jusqu'au droit du n° 13 . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×90	104,—	
Chemin du Creux-de-Saint-Jean, prolongement depuis le n° 8 . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×90	86,70	
De la cabine du parc Mon Repos jusqu'au droit de la nouvelle avenue de l'Ecole de Sécheron . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×90	4,—	
Pour mémoire : un second câble de même section, partant de la cabine ci-dessus, a été posé parallèlement à cette canalisation sur un parcours de 35 <sup>m</sup>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×120	92,50	
<b>Nouveau quartier des Charmilles :</b>			
Canalisation principale rue des Charmilles, depuis le coffret de transformateurs installé sur poteau . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×120	40,70	
Rue de Miléant, depuis la rue des Charmilles, dérivation prise sur le câble précédent . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×90	140,—	
Dérivation avenue Gerebrow, de la rue de Miléant jusqu'au droit du n° 29 . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×70	48,—	
Dérivation pénétrant dans le square des Charmilles, depuis la rue des Charmilles . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	38,—	
Câble de distribution à front des immeubles 28 à 36, square des Charmilles, câble branché sur la canalisation précédente . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	62,50	
			920,40
<b>Carouge :</b>			
Rue Saint-Joseph, du n° 21 de la rue de la Filature, jusqu'au droit du n° 10 . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	98,—	
Place du Marché, de l'angle rue Saint-Victor jusqu'au droit du n° 6 . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	59,—	
Rue des Pervenches, prolongement depuis l'Ecole jusqu'au droit du n° 2 . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×90	37,—	
Rue Saint-Léger, du n° 7, rue du Marché, jusqu'au droit du n° 28 . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	51,20	
Avenue Industrielle, du n° 8 jusqu'au droit du n° 36, route des Acacias . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×70	118,—	
Chemin des Noirettes, du Rond-Point, jusqu'au droit des Entrepôts Roiron . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×90	179,60	
			542,80
<b>Chêne-Bourg :</b>			
Prolongement de la canalisation route cantonale de Bonneville jusqu'au droit du chemin Perréard et dérivation dans ce chemin . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×120	16,40	
	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×50	32,—	
			48,40
<b>Lancy :</b>			
Route d'Onex, depuis le coffret de transformateurs du chemin des Esserts . . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ×90	44,70	
			44,70
<b>Total</b> . . . . .			<b>5649,40</b>



PARCOURS DES LIGNES	Section des conducteurs	Longueur des lignes.	Total par commune.
<i>Report</i>		—	1791,80
compris entre le pont de Peney (limite de la commune) et le transformateur principal d'Aire-la-Ville . . . . .	2×28	519,40	
Distribution à 110 volts dans le village d'Aire-la-Ville . . . . .	2×28+2×12	336,75	
	2×12+1×28	71,40	
	2×20+1×12	54,80	
	2×12	113,65	
<b>ANIÈRES :</b>			1096,—
De la cabine de Corsier au transformateur principal d'Anières. Parcours sur le territoire de la Commune depuis le Nant d'Aizy :			
Parcours sur propriétés privées . . . . .	2×50	300,—	
"    route cantonale . . . . .	2×50	160,—	
"    chemin communal, de la route communale au transformateur principal, (Une ligne de distribution à 110 volts. 2×28 + 1×12 <sup>mm</sup> <sup>2</sup> est installée sur les poteaux situés dans ce chemin.) . . . . .	2×50	214,—	
Dérivation dans le chemin Grasset, depuis la route cantonale . . . . .	2×28	340,—	
Du transformateur principal jusqu'au droit du chemin des Courbes, par le chemin communal et la route d'Hermance . . . . .	2×40	703,—	
Pour mémoire : une ligne de distribution à 110 volts emprunte le parcours ci-dessus depuis le chemin de la douane jusqu'à la route d'Hermance. Prolongement de cette ligne sur la route d'Hermance, côté Genève.	2×28+1×12	95,—	
Dérivation 500 volts chemin des Courbes, depuis la route d'Hermance. . . . .	2×28	120,—	
	2×20	55,—	
Dérivation 500 volts dans le chemin Mermin, depuis la route d'Hermance . . . . .	2×28	155,—	
Du transformateur principal à la route d'Hermance, ligne à 110 volts aboutissant au droit du Temple. . . . .	2×12	70,—	
Du transformateur principal au transformateur installé dans le bâtiment scolaire. Ligne à 110 volts . . . . .	2×40+1×20+1×12	330,—	
	2×40—1×20	38,—	
Dérivation à 110 volts traversant la route et aboutissant au droit de la Poste . . . . .	2×20	20,—	
Ligne 500 volts du transformateur installé dans le bâtiment scolaire jusqu'au hameau de Bassy, par le chemin communal de Chevran à Corsier . . . . .	2×12	440,—	
			3040,—
<b>AVUSY :</b>			
De la cabine de transformateurs de Laconnex à Sézegnin :			
Depuis la limite de la commune jusqu'au chemin communal d'Eaux-Mortes . . . . .	2×40	583,—	
Du chemin communal d'Eaux-Mortes au transformateur de Sézegnin. . . . .	2×28	823,—	
<i>A reporter</i> . . . . .		1406,—	5927,80

PARCOURS DES LIGNES	Section des conducteurs.	Longueur des lignes.	Total par commune.
<i>Report.</i> . . .		1406.—	5927,80
Lignes de distribution à 110 volts dans le village de Sézegnin, depuis le transformateur principal . . . . .	2×28+2×12	218,—	
	2×20+1×12	84,—	
	2×20	241,—	
	3×12	64,—	
	2×12	178,—	
<b>BARDONNEX :</b>			2191,—
Chemin communal de Rozon à Evordes, depuis la route cantonale . . . . .	2×20	455,—	
Chemin communal de Charrot à Landecy, prolongement de la ligne existante . . . . .	2×12	350,70	
			805,70
<b>BELLEVUE :</b>			
Chemin longeant la voie du chemin de fer, depuis le passage à niveau de Bellevue . . .	2×20	33,60	
			33,60
<b>CARTIGNY :</b>			
Pour mémoire : installé un fil supplémentaire de 12 <sup>mm</sup> <sup>2</sup> (L = 220m) sur la ligne existante aboutissant au droit de la Poste . . . . .	—	—	—
<b>CHANCY :</b>			
Route cantonale et chemin des Carrés . . . . .	2×20	200,—	
			200,—
<b>CHÊNE-BOURG :</b>			
Route cantonale dite avenue Petit-Senn, depuis la Mairie jusqu'à l'avenue de Thônex	2×40	451,50	
Dérivation dans le chemin communal de Chêne à Thônex . . . . .	2×28	171,30	
Dérivation dans le chemin des Chalets . . . . .	2×12	120,—	
De la cabine de la Seymaz à l'Asile de Bel-Air. Parcours sur le territoire de la commune de Chêne-Bourg . . . . .	2×50+1×70	330,—	
			1072,80
<b>CHOULEX :</b>			
Chemin communal de La Capite à Pressy, depuis la route cantonale de Thonon. — Parcours sur le territoire de la commune de Choulex . . . . .	2×50 2×12	521,50 15,—	
De la cabine de transformateur de Chevrier-Choulex au transformateur installé dans le village de Choulex . . . . .	2×40	565,70	
Chemin communal de Choulex à Miolan, depuis le transformateur de Choulex . . . . .	2×28	364,30	
Dérivation dans le chemin communal de Choulex à Bonvard . . . . .	2×20	352,—	
Distribution à 110 volts dans le village de Choulex depuis le transformateur : Sur route cantonale de Choulex à Genève	2×28+2×12	336,50	
Chemin communal de Choulex à Meinier	2×20+1×12	206,40	
Distribution à 110 volts dans le village de Chevrier : de la cabine de transformateurs de Chevrier-Choulex à Chevrier, par le chemin communal de Presinges . . . . .	2×20+1×12	147,40	
<i>A reporter</i> . . . . .		1608,80	10230,90

PARCOURS DES LIGNES	Section des conducteurs.	Longueur des lignes.	Total par commune:
<i>Report</i> . . . . .		1508,80	10230,90
Chemin de Chevry . . . . .	}	2×20+1×12	197,10
		2×20	32,20
Dérivations pour lampes d'éclairage public. . . . .		2×7	12,—
			2750,10
<i>COLLONGE-BELLERIVE :</i>			
De Ruth à La Capite, par l'ancienne route cantonale de Genève à Thonon. — Parcours sur le territoire de la commune de Collonge-Bellerive . . . . .	2×50+1×28	398,20	
Pour mémoire : sur un parcours de 36 <sup>m</sup> , une ligne à 110 volts 2×12 <sup>mm</sup> <sup>2</sup> est installée sur les poteaux de la ligne ci-dessus . . . . .	—	—	
Ligne de distribution à 110 volts dans le village de La Capite . . . . .	2×12	30,—	
De la cabine de transformateurs de Collonge au village de Vézenaz par le chemin de la Vie des Morts, la route cantonale de Thonon et le chemin communal de Collonge jusqu'au droit du chemin de Vézenaz à La Capite . . . . .	2×50+1×28	1076,60	
Chemin de Vézenaz à La Capite, depuis le chemin communal de Collonge . . . . .	2×50+1×28	700,—	
Route cantonale de Thonon (côté Corsier) depuis La Capite (prolongement de la ligne de Ruth à La Capite) . . . . .	2×20	620,40	
Route cantonale de Thonon : dérivation prise sur la ligne de la cabine de Collonge à Vézenaz et aboutissant au droit du bureau de poste de Vézenaz . . . . .	2×20	134,—	
Pour mémoire : installé sur le parcours de la ligne chemin de la Vie des Morts, un tronçon de ligne 110 volts, depuis l'angle de la route cantonale 2×12 L=45 <sup>m</sup> . . . . .	—	—	
Village de Vézenaz : installé dans le chemin communal de Collonge, un tronçon de ligne 110 volts 2×12 L=90 <sup>m</sup> , sur le parcours de la ligne 500 volts existante . . . . .	—	—	
De la cabine de transformateurs de Collonge au transformateur installé à Bellerive, par le chemin de la Vie des Morts, le chemin de la Plantée du Chêne et le chemin communal de Bellerive . . . . .	2×50+1×28	1309,—	
Dérivation Chemin du Vidrion, depuis le chemin de Bellerive . . . . .	2×12	80,—	
Dérivation chemin de Sous-Carau, depuis le chemin de Bellerive. . . . .	2×40	460,—	
Branchement dans un chemin vicinal, depuis le chemin de Sous-Carau . . . . .	2×20	135,—	
Route cantonale d'Hermance, depuis Vézenaz jusqu'au droit du chemin de Sous-Carau . . . . .	2×40	390,—	
Réseau de distribution à 110 volts dans le village de Bellerive. . . . .	}	2×50+1×28	20,—
		2×28+1×20	65,—
	<i>A reporter</i> .	—	5418,20
			18399,20

PARCOURS DES LIGNES	Section des conducteurs.	Longueur des lignes.	Total par commune
<i>Report</i> . . .			18399,20
<i>COLOGNY :</i>			
Chemin de Ruth à la Belotte et route cantonale d'Hermance . . . . .	2×12	369,15	
Dérivation dans le chemin vicinal partant de la route d'Hermance, branchée sur la ligne ci-dessus . . . . .	2×12	44,25	
De Ruth à La Capite, depuis le chemin du Haut-Ruth jusqu'à la limite de la commune, par la route cantonale de Thonon . . . . .	2×50+1×28	477,—	
De Bessinges à Chougny, partie comprise entre la route cantonale de Thonon et le chemin communal de Bessinges à Vandœuvres . . . . .	2×40	245,—	
Chemin de la Gradelle, depuis la route cantonale . . . . .	2×28	288,50	
A déduire tronçon de ligne supprimé rampe de la Côte, remplacé par une canalisation souterraine . . . . .	2×50+1×28	1423,90	
		54,—	
			1369,90
<i>CORSIER :</i>			
De la cabine de transformateurs de Corsier au transformateur installé au lieu dit Le Château . . . . .	2×40+1×50	277,—	
Du transformateur du quartier du Château au transformateur du quartier de la Maison Neuve . . . . .	2×28	33,—	
	2×20	447,—	
Du transformateur du quartier du Château au transformateur installé près du poste de gendarmerie sur la route cantonale de Thonon . . . . .	2×20	499,50	
Lignes de distribution à 110 volts :			
Quartier du Château . . . . .	2×28+2×12	33,—	
	2×20+2×12	223,40	
Quartier de la Maison Neuve . . . . .	2×12	55,60	
	2×28	22,—	
	2×20	134,—	
Quartier du Poste de gendarmerie . . . . .	2×12	95,80	
	3×28+1×12	19,70	
	2×20+1×12	319,10	
	2×20+1×7	84,20	
	2×12	36,20	
Pour mémoire : Lignes de distribution à 110 volts ayant un parcours commun avec le réseau à 500 volts :			
$\frac{2 \times 28 + 2 \times 12}{L = 33^m}$	$\frac{2 \times 20 + 2 \times 12}{295^m}$	$\frac{2 \times 7}{370^m}$	
De la cabine de transformateurs de Corsier à Corsier-Port, par le chemin communal de Saint-Maurice et le chemin du Lac . . . . .	2×50+1×70	1177,60	
Dérivation dans le chemin de Corsier à Saint-Maurice, depuis le chemin du Lac . . . . .	2×20	70,80	
De la cabine de Corsier à Anières, parcours sur le territoire de la commune de Corsier jusqu'au Nant d'Aizy . . . . .	2×50	370,—	3897,90
<i>A reporter</i> . . . . .			23667,—

PARCOURS DES LIGNES	Section des conducteurs.	Longueur des lignes.	Total par commune.
<i>Report</i> . . . . .		—	23667,—
<i>DARDAGNY :</i>			
Du pont de la London à Dardagny, à travers propriétés. — Ligne branchée sur la ligne 500 volts de La Plaine à Russin et aboutissant au transformateur du Haut-Village. . . . .	2×50+1×28	1485,—	
Dérivation dans le chemin communal de la London jusqu'au transformateur installé à l'entrée du village . . . . .	2×20	160,—	
Lignes de distribution à 110 volts :			
Depuis le transformateur du Haut-Village:			
	2×40+1×20+1×12	231,30	
	2×20+1×12	71,40	
Chemins communaux et vicinaux . . . . .	3×12	56,80	
	2×28	20,20	
Route cantonale de Dardagny à Genève . . . . .	2×40+1×20+1×12	118,60	
Depuis le transformateur du village :	2×20+1×12	75,50	
	2×40+1×20+1×12	354,50	
Route cantonale de Dardagny à Genève . . . . .	2×20+1×12	96,60	
	2×12	66,70	
Route communale de Dardagny à Russin, depuis la route cantonale . . . . .	2×40+1×20	44,10	
Dérivation dans chemin indivis depuis la route communale . . . . .	2×12	27,70	
Chemin de Dardagny à Curtille . . . . .	2×40+1×20+1×12	87,10	
Prolongement de la ligne 500 v. Route cantonale de La Plaine à Dardagny dans le chemin communal du Martinet au Pont du chemin de fer . . . . .	2×20+1×12	73,—	
	2×12	58,70	
Pour mémoire : ligne 500 volts de la cabine de La Plaine à Russin, parcours compris entre la cabine ci-dessus et le Pont de la London : remplacé les conducteurs de 1×40+1×50 (L=326 <sup>m</sup> ) et 2×40 (L=416,70) par une ligne de 2×50+1×28. . . . .	—	—	
			3027,20
<i>GENTHOD :</i>			
Chemin communal de Genthod à Malagny, prolongement de la ligne existante . . . . .	2×20	35,—	
			35,—
<i>GY :</i>			
De Corsinges au transformateur principal de Gy par la route cantonale, parcours compris depuis la limite de la commune . . . . .	2×28	390,—	
Lignes de distribution à 110 volts depuis le transformateur principal :			
Route cantonale et chemin communal . . . . .	2×40+1×20+1×12	345,—	
Dérivation dans le chemin de Gy à Foncenex . . . . .	2×20+1×12	332,—	
	2×20	37,—	
Dérivation dans le chemin Vert. . . . .	2×20	85,—	
Dérivations dans chemins vicinaux . . . . .	2×20	50,—	
Route cantonale de Gy, depuis le transformateur installé à l'angle du chemin communal de Jussy . . . . .	2×20+1×12	60,—	
	2×20	25,—	1324,—
<i>A reporter.</i> . . . .			28053,20



PARCOURS DES LIGNES	Section des conducteurs.	Longueur des lignes.	Total par commune.
<i>Report.</i> . . .		—	28053,20
<b>HERMANCE :</b>			
De la cabine de transformateurs à l'entrée du village par le chemin communal et la route de Corsier à Hermance . . . . .	2×50+1×70	900,—	
Dérivation aboutissant au transformateur du Bourg-Dessus . . . . .	2×50	70,—	
Dérivation aboutissant au transformateur du chemin des Fossés . . . . .	2×50	174,60	
<i>Réseau de distribution à 110 volts alimenté par le transformateur de Bourg-Dessus :</i>			
Du transformateur à la douane par la rampe de Bourg-Dessus et la grande route . . . . .	2×40+1×20 +1×12	205,—	
	3×28+1×12	52,—	
	2×28	100,—	
Rue du Bourg-Dessus, depuis la rue du Couchant . . . . .	2×28+1×12	106,—	
	2×20	35,—	
Rue du Couchant, dérivation depuis la rue du Bourg-Dessus . . . . .	2×20+1×12	132,—	
Chemin des Glerrets, dérivation depuis la grande route . . . . .	2×20	54,—	
	4×28	17,—	
Traversée de la place et dérivation pour lampes d'éclairage public . . . . .	2×20+2×12	20,—	
	2×7	12,—	
Route cantonale, de la rue de l'Eglise au chemin de la Tour . . . . .	2×20+1×12	53,—	
	1×20+1×12	23,—	
Pour mémoire : Dans le chemin de la Tour, une ligne 2×28+1×20+1×12 (L=23 <sup>m</sup> ) et 2×28+1×12 (L=78 <sup>m</sup> ) est installée sur les poteaux de la ligne principale aboutissant au transformateur de Bourg-Dessus . . . . .	—	—	
<i>Réseau de distribution à 110 volts alimenté par le transformateur installé dans le chemin des Fossés :</i>			
Du transformateur à la rue du Nord par la ruelle du Centre . . . . .	2×40+1×20 +1×12	115,—	
	2×28+1×20	130,—	
Rue du Nord . . . . .	+1×12	45,—	
	2×28+1×20	47,—	
Rue Centrale, de la ruelle du Centre à la rue Traversière . . . . .	2×28+1×12	68,—	
	2×28+1×20	63,—	
Rue du Midi . . . . .	+1×12	65,—	
	2×28+1×12	55,—	
Ruelle des Galeries, de la rue du Midi à la ruelle du Lac . . . . .	2×28+1×12	55,—	
Rue du Port, de la rue du Midi à l'angle du chemin des Fossés, câble souterrain . . . . .	2×2	—	
Pour mémoire : Dans le chemin des Fossés, une ligne 2×20 (L=50 <sup>m</sup> ) emprunte le parcours de la ligne d'alimentation 500 volts depuis le transformateur . . . . .	—	—	
	<i>A reporter.</i>	2541,60	28053,20

PARCOURS DES LIGNES	Section des conducteurs.	Longueur des lignes.	Total par commune.
<i>Report.</i>		2541,60	28053,20
Ligne 500 volts route de Genève à Hermance: De la cabine de transformateurs à la route cantonale par le chemin communal . . . . .	2×40+1×50	60,—	
Route cantonale, dérivation côté Genève, depuis le chemin communal . . . . .	2×28	380,—	
Route cantonale, dérivation côté Hermance, depuis le chemin communal . . . . .	2×28	590,—	
			3571,60
<i>JUSSY:</i>			
De la cabine de Meinier à la station de trans- formateurs au droit de la mairie de Jussy, par le chemin communal de Corsinges et la route cantonale de Genève à Jussy. . . . .			
Parcours sur le territoire de la commune, depuis le chemin communal de Genève à Gy.	2×40	1390,70	
Dérivation branchée sur la ligne ci-dessus, à l'angle de la route cantonale de Jussy et du chemin des Etolles, et aboutissant au trans- formateur installé aux Peutets, par le che- min des Etolles, le chemin des Belliants aux Creuses et le chemin de Jussy aux Creuses.	2×28	1225,90	
De la station de transformateurs de la mairie de Jussy au transformateur du quartier du château, par la route cantonale de Jussy à Moniaz. . . . .	2×28 2×12	524,90 23,20	
<i>Réseau de distribution à 110 volts alimenté par la station de transformateurs de la mairie:</i>			
De la station à la mairie. . . . .	2×28+2×20	34,—	
	2×28+2×20	25,—	
Chemin communal de Lully à Jussy, depuis la mairie . . . . .	2×28+2×12 2×20+1×12 2×20	89,40 94,10 84,70	
Dérivation branchée sur la ligne précédente et aboutissant à Lully (ligne installée sur pro- priétés privées) . . . . .	2×28+1×12 2×12+1×7 2×12	308,60 290,80 41,—	
Dérivation branchée sur la ligne ci-dessus, près de la mairie et aboutissant dans le chemin de Juvigny à Jussy . . . . .	2×20+2×12 3×12	60,60 61,—	
Route cantonale de Jussy, depuis la mairie	2×12+1×7	70,20	
Dérivations pour lampes sur route cantonale .	2×7	41,20	
Chemin des Belliants, à Jussy, depuis la route cantonale de Jussy . . . . .	4×12 2×20+1×12 2×20	20,— 55,60 75,—	
Pour mémoire: lignes à 110 volts ayant un parcours commun avec les lignes à 500 volts: Chemin communal de Corsinges à Jussy, depuis l'angle de la route cantonale de Jussy 2×7 L=116 <sup>m</sup> . . . . .	—	—	
Chemin communal des Etolles, depuis la route cantonale jusqu'au droit du bâtiment scolaire 2×12 L=80.30 . . . . .	—	—	
<i>A reporter.</i>		4515,90	31624,80

PARCOURS DES LIGNES	Section des conducteurs.	Longueur des lignes.	Total par commune.
<i>Report.</i> . . .		4515,90	31624,80
Route cantonale, de la station de la mairie jusqu'au droit du chemin des Belliants $2 \times 28 + 2 \times 12$ L=134m . . . . .	—	—	
Chemin des Etolles, au droit du hameau des Belliants, $2 \times 7$ L=141.65. . . . .	—	—	
<i>Réseau de distribution à 110 volts alimenté par le transformateur des Peutets :</i>			
Du transformateur aux Creuses, par le chemin communal de Jussy aux Creuses (non com- pris le parcours commun avec la ligne 500 volts) . . . . .	$2 \times 20 + 1 \times 12$ $2 \times 20$ $2 \times 12$	33,50 101,40 35,80	
Pour mémoire: dérivation dans le chemin des Belliants aux Creuses, depuis le chemin de Jussy aux Creuses. Parcours commun avec la ligne 500 volts $2 \times 12$ L=136m. . . . .	—	—	
Du transformateur aux Cabrits, par le chemin de Jussy aux Creuses et le chemin des Cabrits aux Peutets. . . . .	$2 \times 20 + 1 \times 12$ $2 \times 20$	155,50 130,90	
<i>Réseau de distribution à 110 volts alimenté par le transformateur du quartier du Château :</i>			
Chemin communal de Jussy aux Peutets, depuis le transformateur . . . . .	$2 \times 28 + 2 \times 12$	240,40	
Dérivations diverses traversant le chemin . . . . .	$3 \times 12$ $2 \times 12$ $2 \times 7$	12,— 94,60 6,—	
Pour mémoire: route cantonale de Jussy à Moniaz depuis le transformateur, parcours commun avec la ligne 500 volts $2 \times 28 + 2 \times 12$ L=120m90 . . . . .	—	—	
Ligne 500 volts de Corsinges à Lullier, par la route cantonale de Sionnet à Jussy depuis la limite de la commune, et le chemin com- munal de Sionnet à Lully jusqu'au transfor- mateur installé à l'angle du chemin commu- nal de Presinges . . . . .	$2 \times 28$	1242,—	
<i>Lignes de distribution à 110 volts installées sur le parcours de la ligne de Corsinges à Lullier :</i>			
<i>Petit Sionnet.</i> Chemin communal des Marais, depuis le transformateur sur poteau installé route cantonale . . . . .	$2 \times 12$	67,20	
<i>Sionnet.</i> Chemin communal, depuis le trans- formateur sur poteau installé route cantonale . . . . .	$2 \times 20 + 2 \times 12$ $2 \times 12$	135,50 92,50	
Pour mémoire: route cantonale de Sionnet à Jussy entre le chemin communal de Sionnet et la route cantonale de Genève à Jussy, une ligne $2 \times 12$ L=214m est installée sur les poteaux de la ligne principale à 500 volts Dérivation pour une lampe à l'intersection des deux routes ci-dessus . . . . .	— $2 \times 12$	— 20,—	
<i>A reporter.</i>		6883,20	31624,80

PARCOURS DES LIGNES	Section des conducteurs.	Longueur des lignes.	Total par commune.
<i>Report</i> . . . . .		6883,20	31624,80
<i>Lullier.</i> Chemin communal de Presinges, depuis le transformateur . . . . .	$2 \times 20 + 2 \times 12$	222,—	
	$3 \times 12$	91,20	
	$2 \times 12$	64,—	
Du transformateur de Lullier à Lully, par le chemin de Lully à Jussy . . . . .	$3 \times 12$	167,—	
	$2 \times 12$	83,60	
			7511,—
<b>LACONNEX :</b>			
De la cabine de Laconnex à Soral. Parcours sur le territoire de la commune de Laconnex	$2 \times 28$	780,—	
De la cabine de Laconnex jusqu'au transformateur installé dans le village, par la route cantonale de Sézegnin . . . . .	$2 \times 20$	470,—	
	$2 \times 40 + 1 \times 20$	79,50	
	$+ 1 \times 12$		
Réseau de distribution à 110 volts alimenté par le transformateur installé dans le village de Laconnex . . . . .	$2 \times 28 + 1 \times 20$	93,70	
	$+ 1 \times 12$		
	$2 \times 28 + 1 \times 12$	104,70	
	$2 \times 20 + 2 \times 12$	319,30	
Pour mémoire : une ligne 110 volts $2 \times 12$ L=29 <sup>m</sup> 20 est installée sur les poteaux de la ligne d'alimentation à 500 volts. . . . .	$3 \times 12$	18,40	
	$2 \times 12$	268,80	
	$2 \times 7$	47,20	
De la cabine de Laconnex à Sézegnin, parcours à travers propriétés sur le territoire de la commune de Laconnex. . . . .	$2 \times 28$	17,—	
	$2 \times 40$	511,—	
			2709,60
<b>LANCY :</b>			
Avenue du Plateau, depuis le chemin des Maisonnettes . . . . .	$2 \times 20$	151,70	
	$2 \times 12$	10,—	
Chemin des Recluses, depuis le chemin des Maisonnettes . . . . .	$2 \times 12$	56,—	
Chemin indivis partant de la rampe Quidort . . . . .	$2 \times 12$	131,—	
	$2 \times 7$	35,—	
Chemin du Crédo au Petit-Lancy, depuis l'Avenue de Lancy. . . . .	$2 \times 20$	21,—	
	$2 \times 12$	81,50	
Chemin des Pâquerettes, dérivation dans chemin indivis . . . . .	$2 \times 12$	70,30	
			556,50
<b>MEINIER :</b>			
De la cabine de transformateur de Meinier à Jussy par la route cantonale de Compois à Sionnet, le chemin communal de Corsinges à Gy et le chemin communal de Corsinges à Jussy jusqu'au droit du chemin de la Gara (limite de la commune de Meinier). . . . .	$2 \times 28$	15,—	
	$2 \times 50$	1365,—	
	$2 \times 40$	1046,—	
Route cantonale de Compois à Sionnet, depuis le chemin communal de Corsinges à Gy jusqu'au transformateur installé à Lullier — dérivation branchée sur la ligne de Meinier à Jussy — Parcours sur le territoire de la commune de Meinier . . . . .	$2 \times 28$	330,—	
Chemin communal de Corsinges à Gy, depuis le chemin de Corsinges à Jussy jusqu'au transformateur installé à Gy, dérivation			
<i>A reporter.</i>		2756,—	42401,90

PARCOURS DES LIGNES	Section des conducteurs.	Longueur des lignes.	Total par commune.
<i>Report.</i> . . .		2756,—	42401,90
branchée sur la ligne de Meinier à Jussy. Parcours sur le territoire de la commune de Meinier par le chemin de Corsinges à Gy et à travers propriétés. . . . .	2×28	1130,—	
De la cabine de transformateurs de Meinier au transformateur installé dans le village, par la route cantonale de Genève à Gy. . . . .	2×20	370,—	
De la cabine de transformateurs de Meinier au hameau des Esserts, par la route cantonale de Meinier à la Pallanterie . . . . .	2×28+1×20 2×20	52,— 230,—	
De la cabine de transformateurs de Meinier au Carre d'Amont, par la route cantonale de Genève à Gy : parcours de la cabine au che- min communal du Carre . . . . .	2×28	606,—	
Parcours du chemin du Carre au Carre d'Amont Dérivation dans le chemin du Carre à Meinier, depuis la route cantonale de Gy jusqu'au Carre, par le Carre d'Aval . . . . .	2×20 2×20	505,— 496,—	
<i>Réseaux de distribution à 110 volts alimentés par les transformateurs installés dans la commune</i>			
<i>Village de Meinier :</i>			
Route cantonale de Genève à Gy, depuis le transformateur jusqu'au chemin communal de Meinier à Veigy. Parcours sur route can- tonale . . . . .	2×50+1×28 +1×12 2×40+1×28 +1×12 2×28+1×20 +1×12 2×12 2×28+2×20	270,— 152,— 65,— 130,— 62,—	
Parcours chemin communal de Meinier à Veigy Dérivation dans le chemin vicinal partant de l'école . . . . .	2×28	26,—	
Dérivation dans le chemin communal de Mei- nier à Saint-Maurice et chemin vicinal de Bellevue, depuis la route cantonale de Ge- nève à Gy jusqu'à Bellevue . . . . .	2×20	730,—	
<i>Village de Corsinges :</i>			
Chemin de Corsinges à Gy, entre la route can- tonale de Compois et le chemin de Corsinges à Jussy, depuis le transformateur installé au centre du village. Parcours commun avec la ligne de Meinier à Jussy. 2×20 L=230 <sup>m</sup> . . . . .	—	—	
Chemin de Corsinges à Jussy, depuis le chemin communal de Corsinges à Gy. Parcours commun avec la ligne de Meinier à Jussy 2×12 L=312 <sup>m</sup> ,50. . . . .	—	—	
Les Esserts: Lignes de distribution installées dans le village	2×28+1×12 2×28 2×20 2×12	37,— 20,60 48,— 25,—	
Carre d'Amont: Route cantonale de Genève à Gy, depuis le transformateur parcours commun avec la			
<i>A reporter.</i>		7710,60	42401,90

PARCOURS DES LIGNES	Section des conducteurs.	Longueur des lignes.	Total par commune.
<i>Report.</i> . . .		7710,60	42401,90
ligne 500 volts aboutissant au Carre d'Amont 2×28 L = 182 <sup>m</sup> . . . . .	—	—	
Parcours simple. . . . .	2×28+1×12 2×20	85,— 210,—	
Dérivation dans le village . . . . .	2×28×1×12	85,—	
Carre d'Aval:			
Chemin communal de Meinier au Carre, depuis le transformateur du Carre d'Aval . . . . .	2×28 2×20	53,— 220,—	
Dérivation dans le chemin communal du Carre à Compois. . . . .	2×28	50,—	
<b>PERLY-CERTOUX:</b>			8413,60
De la cabine du Plan-les-Ouates au relai d'ali- mentation du Service des Eaux installé à Perly. Parcours sur le territoire de la com- mune, depuis la route cantonale de Genève à Annecy . . . . .	2×50+1×70	970,—	
Chemin du village de Perly, depuis le chemin de Perly à Confignon jusqu'au droit du chemin de Certoux à Perly . . . . .	2×28 2×20	320,— 275,—	
Dérivation dans le chemin communal de Perly à Bardonnex, depuis le chemin du village jusqu'à la route cantonale de Perly à Genève	2×28	105,—	
Réseau de distribution à 110 volts installé dans le village depuis le transformateur principal:			
Parcours commun avec la ligne 500 volts : 2×12 L = 315 <sup>m</sup> . . . . .	—	—	
Parcours simple. . . . .	2×12	35,—	
<b>PLAN-LES-OUATES:</b>			1705,—
De la cabine de transformateurs du Plan-les- Ouates au relai du Service des Eaux à Perly, par la route cantonale de Genève à Annecy, la route cantonale de Bardonnex et le che- min communal d'Arare à Perly jusqu'à la limite de la commune, route cantonale d'Annecy:			
Câble souterrain, de la cabine au poteau de départ . . . . .	2×50+1×70	59,50	
Ligne aérienne . . . . .	2×50+1×70	1310,—	
<b>RUSSIN:</b>			1369,50
Pour mémoire: de la cabine de La Plaine à Russin, parcours compris entre la London (limite de la commune), et Russin, remplacé les conducteurs 1×40+1×50 et 2×40 par une ligne de 2×50+1×28 L = 399 <sup>m</sup> ,70.	—	—	
<b>GRAND-SACONNEX:</b>			
Chemin du Colombier, prolongement de la ligne Ancienne route cantonale de la Douane, pro- longement de la ligne jusqu'au droit du chemin du Tir . . . . .	2×12 2×12	134,70 81,80	216,50
<i>A reporter.</i> . . . .			54106,50

PARCOURS DES LIGNES	Section des conducteurs	Longueur des lignes.	Total par commune.
<i>Report.</i> . . .		—	54106,50
<i>SATIGNY:</i>			
Chemin communal de Satigny-Dessus à Chouilly, depuis le chemin de Satigny à Bourdigny jusqu'au transformateur principal installé à Chouilly . . . . .	2×28	513,70	
Réseau de distribution à 110 volts installé dans le village de Chouilly :	3×40	12, -	
Chemin communal de Chouilly à Bourdigny, depuis le chemin de Satigny à Chouilly . . . . .	2×50+1×28 +1×12	217,60	
	2×28+2×12	100,30	
Chemin de Chouilly à Peissy, depuis le chemin de Satigny à Chouilly . . . . .	2×28+2×12	180,70	
Chemin de Chouilly au Moulin de Fabry, depuis le chemin de Chouilly à Bourdigny. . . . .	2×28	61,40	
Ligne 500 volts route cantonale de Genève à Dardagny, depuis le chemin du Vidollet jusqu'à La Boverie . . . . .	2×20	720,40	
Prolongement de la ligne 500 volts route cantonale de Bourdigny à Aire-la-Ville, depuis le chemin de Merdisel jusqu'au droit du Stand . . . . .	2×12	117,40	
De la cabine de transformateurs de Peney à Aire-la-Ville, par la route cantonale de Bourdigny à Aire-la-Ville. Parcours sur le territoire de la commune de Satigny . . . . .	2×28	622,70	
Réseau de distribution à 110 volts installé dans le village de Peney-Dessous :			
Chemin communal de Peney-Dessous, depuis la route cantonale de Bourdigny à Aire-la-Ville . . . . .	2×28+2×12	151,40	
Dérivation dans le chemin communal, depuis la route cantonale . . . . .	2×28+1×12	90,70	
	2×20	78,35	
	2×12	12,65	
Pour mémoire: installé sur le parcours de la ligne 500 volts, route cantonale de Bourdigny à Aire-la-Ville, une ligne 110 volts, 2×28+1×12 L = 131 <sup>m</sup> ,30, depuis la cabine de transformateurs . . . . .	—	—	
			2879,30
<i>THONEX:</i>			
Route cantonale de Chêne-Bourg à Gaillard, depuis l'avenue de Thônex et passage à travers propriétés jusqu'au transformateur installé à Moillesulaz . . . . .	2×40	37,50	
	2×20	592,80	
	2×20	105,60	
Chemin communal de Genève à Gaillard, depuis le chemin communal aboutissant au Petit-Thônex, jusqu'au transformateur installé près de la mairie de Thônex . . . . .	2×28	227,10	
Ligne de distribution à 110 volts installée à Thônex, sur le chemin communal de Genève à Gaillard, depuis le transformateur de la mairie . . . . .	2×28+1×12	155,90	
Réseau de distribution à 110 volts installé à Moillesulaz, depuis le transformateur près de la route cantonale de Genève à Bonneville . . . . .	2×20+1×12	27,90	
	3×12	46,—	
<i>A reporter.</i>		1192,80	56985,80

PARCOURS DES LIGNES	Section des conducteurs.	Longueur des lignes.	Total par commune.
<i>Report.</i> . . .		1192,80	56985,80
Ligne 500 volts de la cabine de la Seymaz à l'asile de Bel-Air. Parcours sur le territoire de la commune de Thônex, dans le domaine de Bel-Air. . . . .	2×50+1×70	145,—	
<b>VANDŒUVRES:</b>			1337,80
Ligne de la Capite à Pressy; chemin communal de l'Ecorcherie, depuis le chemin communal des Princes (limite de la commune).	2×50	68,60	
Ligne de Bessinges à Chougny: Parcours sur le territoire de la commune de Vandœuvres, depuis les Hauts-Crêts jusqu'à la route cantonale de Genève à Choulex, par le chemin communal de Bessinges à Vandœuvres et à travers propriétés . . . . .	2×40 2×20	240,— 437,—	
<b>VERNIER:</b>			745,60
Chemin vicinal près du pont de l'Ecu, prolongement de la ligne existante. . . . .	2×20	45,—	
<b>VERSOIX:</b>			45,—
Chemin de la Croix, depuis la route de Sauvigny . . . . .	2×12	35,—	
Chemin indivis, depuis le chemin communal Louis Yung . . . . .	2×12	65,70	
Chemin des Gravières, prolongement de la ligne existante . . . . .	2×12	48,50	
Route de Versoix à Ferney, prolongement de la ligne existante. . . . .	2×12	47,50	
Nouvelle route longeant la voie ferrée, depuis l'avenue des Tilleuls jusqu'à la rue des Moulins . . . . .	2×50+2×20 2×40+1×50 +1×20 3×50+1×12 2×50 2×12	57,80 88,30 114,50 73,— 16,—	
Raccordement du nouveau coffret de distribution, avenue J.-F.-Deshusses, à la ligne aérienne chemin des Tilleuls:			
Câbles souterrains passant dans le caniveau sous les voies du chemin de fer et aboutissant dans le coffret . . . . .	2(2×50+1×70) 2×10	92,50	
Du coffret à la lampe installée angle avenue J.-F.-Deshusses et chemin de la Gare, câble souterrain . . . . .	2×10	39,40	
Du coffret au poteau de départ de la ligne du chemin de la Gare, câble souterrain . . . . .	2×30+1×42	29,30	
A déduire:			707,50
1° Lignes supprimées dans l'ancien chemin longeant la voie ferrée, entre l'avenue des Tilleuls et le pont du chemin de fer sur la Versoix	2×50+1×100+1×20	198	
	2×50+2×20	95	
	2×7	94	
Total = 387m.			
<i>A reporter.</i>		707,50	59114,20





b) **EXPLOITATION**

Le réseau d'éclairage électrique a distribué  
pendant l'année 1912. . . . . 11 354 764 Kwh.  
En 1911 . . . . . 10 607 813 »  
Augmentation totale . . . . . 746 951 Kwh.  
soit 7,04 %.

JUSTIFICATION DE L'EMPLOI DE L'ÉNERGIE.

En 1912, l'Usine de Chèvres a fourni au service électrique pour l'éclairage et les moteurs . . . . . kwh. 11 354 764

L'énergie vendue en lumière ou en force n'étant pas toujours facturée en kilowatts-heures, mais le plus souvent en heures-lampes ou à forfait, on ne peut évaluer les kilowatts vendus que de la manière suivante :

a) *Pour l'éclairage*, d'après la recette, en comptant :

Recette effectuée . . . .	Fr. 2 039 505,60
Rabais selon tarifs . . . .	» 919 252,55
Prix de vente sans rabais	<u>Fr. 2 958 758,15</u>

Le prix nominal de fr. 0,04 l'heure-lampe de 40 bougies consommant 50 watts est donc réduit, par suite des rabais, à

$$\frac{0,04 \times 2\,039\,505,60}{2\,958\,758,15} = 0,02757$$

ce qui porte le prix moyen du kilowatt à :

$$\frac{0,02757 \times 1000}{50} = \text{fr. } 0,5514$$

b) *Pour la force :*

Le prix du kilowatt-heure vendu pour la force motrice à forfait n'étant pas uniforme, mais variant avec la puissance des moteurs, l'énergie absorbée par le service de force ne peut pas être déduite, comme pour l'éclairage, de la recette effectuée.

L'énergie absorbée par les moteurs a été évaluée en prenant pour base la puissance totale des moteurs installés, fonctionnant 3000 heures par année, à demi-charge.

Le nombre des kilowatts vendus se détermine donc comme suit :

a) *Eclairage :* Recettes 2 039 505 fr. 60.

$$\frac{2\,039\,505,60}{0,5514} = \underline{\underline{3\,698\,776 \text{ kilowatts-heures.}}}$$

Puissance totale des lampes en service (incandescence et arcs) = 12 780 kw.

La durée moyenne de l'éclairage, déduite des chiffres ci-dessus  $\left(\frac{3\,698\,776 \text{ kwh.}}{12\,780 \text{ kw.}}\right)$  est de 289,41 heures par année.

b) *Force motrice :*

L'ensemble des moteurs alimentés par ce service, à la date du 31 décembre 1912, représente une puissance totale de 2813,68 chevaux.

En admettant une dépense de 1 kilowatt par cheval et une marche de 3000 heures par an, à demi-charge, l'énergie absorbée s'élève à

$$\frac{2813,68 \text{ ch.} \times 3000 \text{ h.} \times 1 \text{ kw.}}{2} = \underline{\underline{\text{kwh.} \quad 4\,220\,520}}$$

Total de l'énergie vendue :

Eclairage . . . . .	kwh.	3 698 776
Force motrice . . . . .	»	4 220 520
	Total	<u>kwh. 7 919 296</u>

Energie livrée par Chèvres au Service  
électrique. . . . . kwh. 11 354 764

A déduire :

Travail d'aimantation des transformateurs ( $2 \frac{1}{2} \%$  de la  
puissance installée) :

$$13\,754,06 + \frac{1970,70}{2} = 14\,739,41 \times 0,025 \times 8760 \text{ h}^s = \underline{3\,227\,930}$$

Fourniture nette. . . . . kwh. 8 126 834

A déduire : kilowatts vendus . . . . . » 7 919 296

Reste pour pertes diverses. . . . . kwh. 207 538  
soit  $1,82 \%$  de la fourniture totale.

---

### c) RÉPARTITION DU BÉNÉFICE ENTRE LA VILLE ET LES COMMUNES

Pour calculer le bénéfice réalisé par le Service électrique dans les communes associées avec la Ville, on doit déterminer aussi exactement que possible, les *recettes* et les *dépenses* faites dans chaque commune.

Le compte de *recettes* faites dans chaque commune ne présente pas de difficultés. Par contre, il n'est pas possible de tenir un compte précis des *dépenses* d'exploitation afférentes à chaque commune, les travaux exécutés sur les lignes, intéressant généralement plusieurs communes simultanément, et les

frais de main-d'œuvre générale, surveillance, administration, s'appliquant à l'ensemble des réseaux.

Les *dépenses d'exploitation* forment donc un compte général unique, à répartir ensuite entre les diverses communes.

En prenant comme base unique de cette répartition, la quantité d'énergie vendue, on n'obtiendrait pas une proportion équitable, car les frais d'exploitation pour l'énergie vendue sont évidemment bien plus élevés dans les communes où les abonnés sont disséminés, que dans la Ville ou les communes suburbaines.

Il ne serait également pas rationnel de répartir ces dépenses d'après la seule étendue des réseaux de chaque commune, bien plus étendus, et pourtant d'un entretien moins coûteux dans les campagnes que dans la Ville.

Par contre, on obtient une répartition beaucoup plus juste, en prenant simultanément pour base :

Les frais de production de l'énergie électrique.

La longueur des réseaux . . . . } par commune.  
Le nombre des lampes installées . . }

C'est pourquoi les dépenses d'entretien sont classées dans les quatre divisions suivantes :

Fourniture de courant.

Entretien des câbles souterrains.

» » aériens.

Entretien des lampes et compteurs.

Cette répartition et le calcul du bénéfice de chaque commune font l'objet des trois tableaux suivants :

Le *premier tableau*, « Répartition des dépenses », présente la dislocation entre les postes sus-indiqués des dépenses totales d'exploitation telles qu'elles résultent de la comptabilité.

Le *second tableau*, « Répartition par unités des dépenses », établit pour chaque commune la longueur des câbles et le nombre des lampes à entretenir et d'énergie utilisée sur son territoire.

La longueur des *câbles* entretenus est exprimée en *mètres par an*, c'est-à-dire qu'on a compté un entretien de douze mois pour les quantités existant à fin décembre 1911 et un entretien de six mois en moyenne pour celles installées en 1912. Le total divisé par douze exprime la moyenne par *an*.

On a opéré de même pour les *lampes*; celles placées au 31 décembre 1911 sont comptées pour douze mois d'entretien, celles posées en janvier 1912 pour onze mois, et ainsi de suite; le total est divisé par douze pour le réduire en *lampes-an*.

La *fourniture de courant* est déduite, soit pour la force, soit pour l'éclairage, des recettes effectuées dans chaque commune.

Les *dépenses* provenant du premier tableau, réparties entre les totaux d'*unités par an* du second, donnent la *dépense par unité* qui figure dans la dernière colonne de celui-ci.

Le *troisième tableau* établit d'abord les *dépenses d'exploitation* déduites des résultats du deuxième tableau. Il introduit ensuite les *intérêts et amortissements de l'usine* répartis proportionnellement à la dépense d'énergie, et aux *réseaux* de chaque commune.

Le total donne la *dépense* à considérer dans chaque commune pour établir le bénéfice et en effectuer la répartition, ce qui fait l'objet de la fin du tableau.

---

## Répartition des dépenses.

DÉPENSES SELON COMPTABILITÉ		Fourniture de courant	Entretien		
			des Câbles		des Lampes et Compteurs
			Souterrains	Aériens	
<b>A. Administration.</b>					
Part des frais d'administration générale . . . . .	29,176 85	—	—	—	29,176 85
Traitement du directeur . . . . .	10,000 —	7,500 —	500 —	750 —	1,250 —
» du chef de bureau . . . . .	4,100 —	1,000 —	1,000 —	1,000 —	1,100 —
» des employés de bureau . . . . .	37,639 30	9,500 —	7,500 —	8,000 —	12,639 30
Frais de bureau . . . . .	15,973 —	2,500 —	2,500 —	2,500 —	8,473 —
<b>B. Exploitation.</b>					
Employés techniques . . . . .	11,536 50	1,800 —	2,900 —	2,900 —	3,936 50
Frais de bureau technique . . . . .	10,455 95	1,800 —	2,800 —	2,800 —	3,055 95
Indemn. au personnel (accidents, maladies)	11,834 65	2,700 —	2,700 —	2,700 —	3,734 65
» » (habillements) . . . . .	44 70	—	—	—	44,70
Usine de l'Ile . . . . .	13,072 75	8,072 75	—	—	5,000 —
Entretien des transformateurs . . . . .	18,065 05	6,065 05	6,000 —	6,000 —	—
» des moteurs . . . . .	8,522 30	8,522 30	—	—	—
Essais des transformateurs, machin., câbles	4,714 05	1,189 05	1,175 —	1,175 —	1,175 —
Fourniture des lampes . . . . .	66,366 25	—	—	—	66,366 25
Service des lampes . . . . .	44,382 60	—	—	—	44,382 60
Entretien et lecture des compteurs . . . . .	58,366 05	—	—	—	58,366 05
Energie électrique . . . . .	680,000 —	680,000 —	—	—	—
Entretien du réseau souterrain . . . . .	37,546 95	—	37,546 95	—	—
» » aérien . . . . .	44,419 30	—	—	44,419 30	—
Chauffage . . . . .	1,273 95	1,273 95	—	—	—
Outillage . . . . .	2,257 10	2,257 10	—	—	—
Loyers . . . . .	4,000 —	6,000 —	1,000 —	1,200 —	1,902 35
Assurances . . . . .	6,102 35	—	—	—	—
Caisse de retraite et d'invalidité . . . . .	13,853 35	—	—	—	13,853 35
<b>TOTAUX</b> . . . . .	<b>1,133,703 —</b>	<b>740,180 20</b>	<b>65,621 95</b>	<b>73,444 30</b>	<b>254,456 55</b>

## Répartition par unités des sans intérêts ni

GENÈVE et communes non associées			PLAINPALAIS			EAUX-VIVES			PETIT- SACONNEX		
Quantités	Mois	Unités mensuelles	Quantités	Mois	Unités mensuelles	Quantités	Mois	Unités mensuelles	Quantités	Mois	Unités mensuelles
<b>Entretien</b>											
<b>Câbles</b>											
72 852 30	12	874 228	18 557 40	12	222 689	12 988 15	12	155 858	6 295 05	12	75 540
4 805 70	6	28 834	1 865 30	6	11 191	951 10	6	5 707	1 051	6	6 306
Total		903 062			233 880			161 565			81 846
Moyenne par an		75 255			19 490			13 464			6 820
<b>Câbles</b>											
79 956 65	12	959 480	11 234 80	12	134 818	7 583 95	12	91 007	15 942 75	12	191 313
57 322 40	6	343 934	50	6	300	351 80	6	2 111	730 90	6	4 385
Total		1303 414			135 118			93 118			195 698
Moyenne par an		108 618			11 259			7 760			16 308
<b>Entretien</b>											
138 748	12	1664 976	32 016	12	384 192	26 159	12	313908	13 796	12	165 552
1 071	11	11 781	455	11	5 005	286	11	3 146	122	11	1 342
1 323	10	13 230	645	10	6 450	302	10	3 020	124	10	1 240
1 197	9	10 773	317	9	2 853	451	9	4 059	162	9	1 458
1 515	8	12 120	201	8	1 608	105	8	840	158	8	1 264
1 286	7	9 002	175	7	1 225	288	7	2 016	142	7	994
1 154	6	6 924	302	6	1 812	40	6	240	152	6	912
819	5	4 095	276	5	1 380	265	5	1 325	308	5	1 540
1 847	4	7 388	572	4	2 288	492	4	1 968	325	4	1 300
2 092	3	6 276	678	3	2 034	317	3	951	249	3	747
1 871	2	3 742	751	2	1 502	308	2	616	266	2	532
1 646	1	1 646	422	1	422	60	1	60	220	1	220
1 896		pr mémoire	328			365			211		
Total		1751 953			410 771			332 149			177 101
Moyenne par an		145 996			34 231			27 679			14 759
<b>Fourniture de courant</b>											
Eclairage.		2 511 948			509 800			385 917			181 188
Force.		1 679 925			1 062 150			378 900			330 210
Total.		4 191 873			1 571 950			764 817			511 398
<b>Fourniture de Courant</b>											
Eclairage.		8 698,28			1 761,40			1 333,35			626,05
Force.		1 119,95			708,10			252,60			220,14
Total.		9 818,23			2 469,50			1 585,95			846,19



## dépenses d'exploitation

### amortissements.

CHÈNE-BOUGERIES			CAROUGE			VERSOIX			Total des unités	DÉPENSES	
Quantités	Mois	Unités mensuelles	Quantités	Mois	Unités mensuelles	Quantités	Mois	Unités mensuelles		Totales	Par unité
<b>des câbles.</b>											
<b>souterrains.</b>											
1 252 35	12	15 028	6 762 45	12	81 149	—	—	—	123 708	65 621,95	0,53045
—	—	—	1 328 90	6	7 973	—	—	—			
—	—	15 028	—	—	89 122	—	—	—			
—	—	1 252	—	—	7 427	—	—	—			
<b>aériens.</b>											
12 870	12	45 440	13 59	65	12 16 316	9 692 80	12	116 313	168 215	73 444,30	0,43661
659 10	6	3 955	—	—	—	35 40	6	212			
—	—	15 839	—	—	16 316	—	—	116 525			
—	—	4 320	—	—	1 360	—	—	9 710			
<b>des lampes.</b>											
4366	12	52 392	2 764	12	33 163	2 388	12	28 656	232 800	254 456,55	1,09302
87	11	957	2	11	22	48	11	528			
28	10	280	23	10	230	40	10	400			
44	9	396	34	9	306	47	9	423			
21	8	168	20	8	160	11	8	88			
74	7	518	12	7	84	90	7	630			
71	6	426	21	6	126	31	6	186			
53	5	265	36	5	180	46	5	230			
53	4	212	36	4	144	13	4	52			
42	3	126	30	3	90	1	3	3			
101	2	202	112	2	224	26	2	52			
34	1	34	66	1	66	13	1	13			
7	—	—	36	—	—	9	—	—			
—	—	55 724	—	—	34 800	—	—	31 085			
—	—	4 645	—	—	2 900	—	—	2 590			
<b>(Kilowatts-heures).</b>											
48 033	—	—	33 861	—	—	28 029	—	3 698 776	7 919 296		
114 000	—	—	646 335	—	—	9 000	—	4 220 520			
162 033	—	—	680 216	—	—	37 029	—	7 919 296			
<b>transformé en Kilowatts-an.</b>											
165,85	—	—	117,—	—	—	78,07	—	12 780,—	740 180,20	47,4666	
76,—	—	—	430,89	—	—	6,—	—	2 813,68			
241,85	—	—	547,89	—	—	84,07	—	15 593,68			

## Répartition du bénéfice entre la Ville et les Communes.

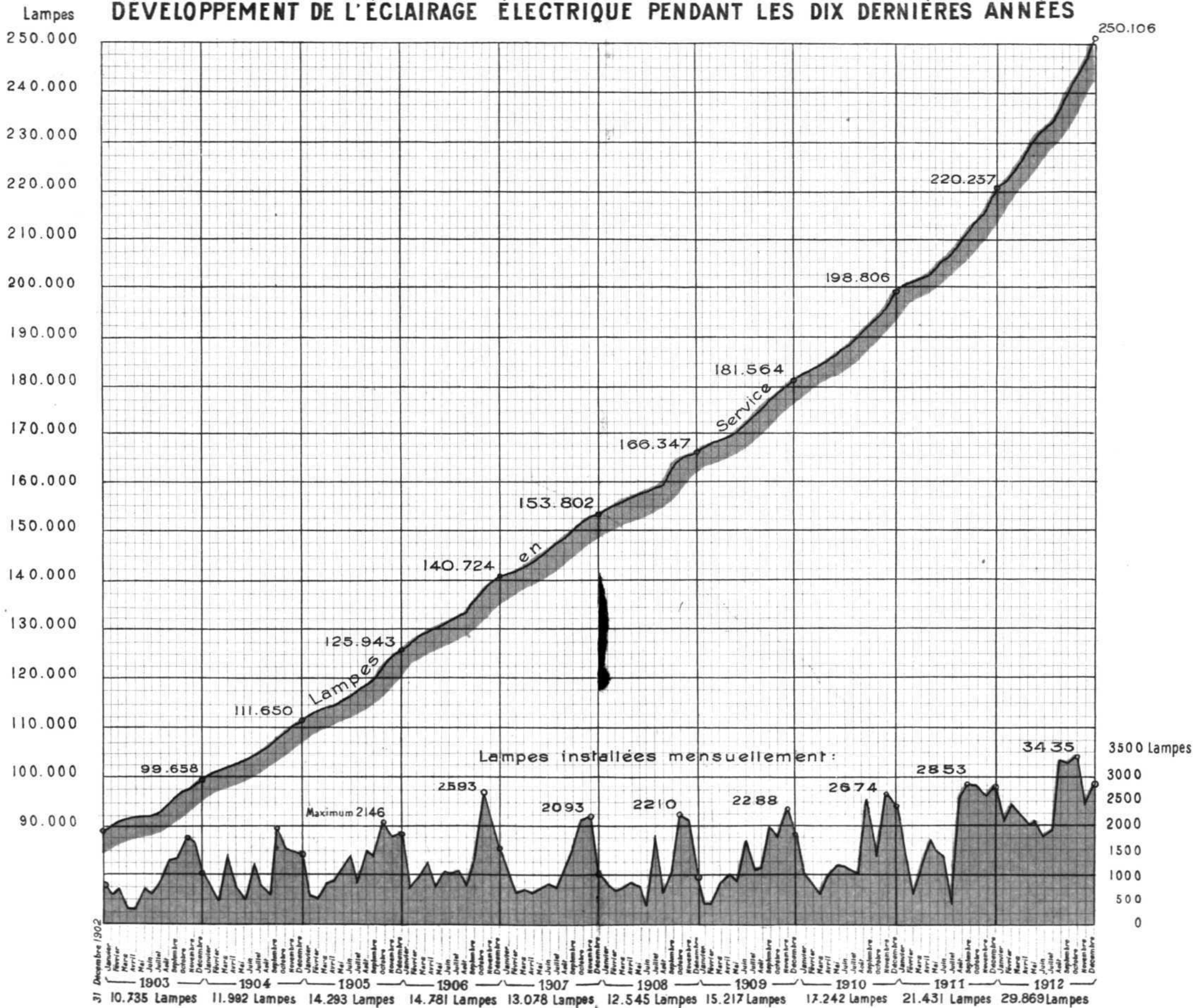
	PRIX de l'unité	G E N È V E et communes non associées		PLAINPALAIS		EAUX-VIVES		P <sup>t</sup> -SACONNEX		CHÈNE-BOUGERIES		CAROUGE		VERSOIX		T O T A U X		
		Quantités	Prix	Quantit.	Prix	Quantit.	Prix	Quantit.	Prix	Quant.	Prix	Quant.	Prix	Quant.	Prix	Quantités	Prix	
<i>Entretien.</i>																		
O U V R E S	Câbles souterrains <sup>1</sup> . . .	0,53045	73255, -	39,919 60	19,490 -	10,338 65	13463, -	7,142 10	6820, -	3,617 75	1252,-	664 15	7426 —	3,939 70	—	—	123708, -	65,621 95
	» aériens <sup>1</sup> . . . . .	0,43666	108618, -	47,423 70	11,259 -	4,915 80	7760, -	3,388 10	16305, -	7,120 20	13200,-	5,763 25	1360 —	593 80	9710 -	4,239 45	168215, -	73,444 30
	Lampes <sup>2</sup> . . . . .	1,093	145996, -	159,577 15	34,231 -	37,415 85	27619, -	30,253 85	14759, -	16,131 85	4645,-	5,077 15	2900 —	3,169 75	2590 -	2,830 95	232800, -	254,456 55
	Fourniture de courant <sup>3</sup>	47,5006	9818,23	466,038 75	2469,30	117,219 —	1383,95	75,279 80	846,19	40,165 85	241,85	11,479 80	547,89	26,006 50	84,07	3,990 50	15393,68	740,180 20
	Restitution de force . . .	47,5006			— 21, -	— 996 80											— 21, -	— 996 80
	Totaux . . . . .			712,959 20		168,892 50		116,063 85		67,035 65		22,984 35		33,709 75		11,060 90		1,132,706 20
																	Restitution	+ 996 80
	<i>Intérêts et amortissements :</i>																	
	Usines . . . . .			12,522 85		3,149 80		2,022 85		1,079 30		308 50		698 80		107 25		1,133,703 -
	Réseaux . . . . .			256,828 75		60,555 65		43,374 35		27,910 75		10,117 95		14,376 25		7,724 15		19,889 35
Totaux avec intérêts et amortissements . . .			982,310 80		232,597 95		161,461 05		96,025 70		33,410 80		48,784 80		18,892 30	+996 80	= 1,574,480 20	
Recettes . . . . .			1,555,731 -		376,911 80		248,991 70		143,600 85		40,015 05		88,051 -		20,316 30		2,473,617 70	
A rembourser sur l'éclairage public de Versoix . . .			—		—		—		—		—		—		— 4,258 80		— 4,258 80	
Recettes nettes . . . . .			1,555,731 -		376,911 80		248,991 70		143,600 85		40,015 05		88,051 -		16,057 50		2,469,358 90	
Excédent des recettes sur les dépenses . . . . .			573,420 20		144,313 85		87,530 65		47,575 15		6,604 25		39,266 20		— 2,834 80	— 996 80	= 894,878 70	
50 % du bénéfice réalisé dans les communes suburbaines.			162,645 05		72,156 95		43,765 30		23,787 55		3,302 15		19,633 10		—			
			736,065 25		72,156 90		43,765 35		23,787 60		3,302 40		19,633 10		— 2,834 80	— 996 80	= 894,878 70	

<sup>1</sup> Exprimé en mètres par an.

<sup>2</sup> » en lampes par an.

<sup>3</sup> » en kilowatts par an

# DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE PENDANT LES DIX DERNIÈRES ANNÉES





### Industries et établissements utilisant la force motrice

Industrie ou usage	5000 et 2500 volts.		500 volts		110 volts	
	Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux
Accumulateurs (charge d') . . .	—	—	—	—	1	0 15
Automobiles, motocycles et four- nitures . . .	—	—	15	157.35	2	3.—
Aluminium (industrie de l') . . .	—	—	1	7.—	—	—
Armuriers . . .	—	—	—	—	1	0.25
Assainissem <sup>t</sup> et nettoyage (appareils d')	—	—	5	13.5)	5	6.—
Bâches (fabrique de) . . .	—	—	—	—	1	0.33
Bijouterie . . .	—	—	—	—	17	3.54
Biscuits (fabr. de) . . .	—	—	1	7.50	—	—
Blanchissage et repassage . . .	—	—	6	40.50	—	—
Boîtes à musique (fabrique de) . . .	—	—	—	—	2	0.78
Bonneterie (fabr. de) . . .	—	—	2	2 61	—	—
Boulangeries, pâtisseries, confi- series . . .	—	—	5	41.—	83	75.75
Bougies (fabrique de) . . .	—	—	5	38.—	—	—
Brasseries . . .	3	165.—	5	155.—	1	0.50
Briqueteries et tuileries . . .	3	120.—	—	—	—	—
Broderies (fabrique de) . . .	—	—	1	1.—	—	—
Brosses (fabr. de) . . .	—	—	1	10.—	—	—
Caisnes d'emballage (fabriq. de) . . .	—	—	1	9.—	—	—
Cannes et parapluies (fabr. de) . . .	—	—	—	—	1	1.—
Caoutchouc (vulcanisation) . . .	—	—	1	3.—	—	—
Carrosserie (ateliers de) . . .	—	—	3	14.25	—	—
Cartonnages et pliages de papier . . .	—	—	2	1.50	—	—
Cafés (torréfaction de) . . .	—	—	2	3.—	27	12.36
Chapelleries . . .	—	—	3	2.75	2	1.50
Châlinistes, polisseuses, etc . . .	—	—	19	48.20	3	0.53
Charcuteries . . .	—	—	3	9.—	10	9.66
Charpente et menuiserie . . .	—	—	14	160.—	—	—
Chauffage (fabrique d'app. de) . . .	—	—	1	5.—	—	—
Chauffage d'appartements . . .	—	—	1	6.50	1	0.50
Chaussures (fabrique de) . . .	—	—	3	12.50	1	0.50
Chemises (fabr. de) . . .	—	—	3	4.—	—	—
Chocolat (fabr. de) . . .	—	—	—	—	1	0.75
Cigarettes (fabr. de) . . .	—	—	4	9.50)	1	1.93
Cinématographes . . .	—	—	3	14.—	1	2.—
Chimie (fabrique de produits chimiques) . . .	12	88.—	6	57.50	1	0.75
Clos de la Jonction (industries diverses) . . .	—	—	12	134.—	—	—
Coiffeurs . . .	—	—	—	—	3	0.75
Conserves alimentaires . . .	—	—	1	1.63	—	—
Constructions en fer . . .	—	—	3	40.—	—	—
Cordages . . .	—	—	4	120.—	—	—
Couteliers . . .	—	—	—	—	1	1.50
Cravates (fabr. de) . . .	—	—	3	1.75	3	1.—
Cuisine (nettoyage et lavage des des ustensiles de) . . .	—	—	—	—	3	1.66
<i>A reporter</i> . . .	18	373.—	139	1410.54	175	126.69

**électrique du réseau de la Ville au 31 décembre 1912.**

Industrie ou usage	5000 et 2500 volts		500 volts		110 volts	
	Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux
<i>Report . . . . .</i>	18	373.—	139	1110.54	175	126.69
Dentistes . . . . .	—	—	1	3.50	4	3.45
Doreurs . . . . .	—	—	3	5.75	2	0.77
Eaux (usine de relèvement, Satigny)	2	17.25	—	—	—	—
Eaux (régulat. B-P, usine à gaz)	1	70.—	—	—	—	—
Eaux (relai de Perly) . . . . .	—	—	1	7.—	—	—
Eaux gazeuses et liquoristes . . . .	—	—	2	2.50	1	0.50
Ebénistes . . . . .	—	—	6	73.50	2	0.75
Electrochimie (usines d') . . . . .	—	3.000—	—	—	—	—
Emaux . . . . .	—	—	—	—	3	1.20
Encres et cirage (fabr. d') . . . . .	—	—	1	5.—	—	—
Encadrements . . . . .	—	—	—	—	1	0.25
Enseignement . . . . .	—	—	14	43.30	3	2.41
Exploit. agricoles, fourrages, etc.	—	—	2	24.—	7	6.75
Ferblantiers . . . . .	—	—	4	67.—	—	—
Fondeurs . . . . .	—	—	12	69.—	—	—
Frigorifiques . . . . .	—	—	25	293.—	1	0.50
Galvanoplastie . . . . .	—	—	1	1.—	—	—
Gare Cornavin (marchandises) . . . .	—	—	6	44.—	—	—
"    (atelier de réparat.) . . . . .	—	—	2	4.—	—	—
Gaz (usine à gaz) . . . . .	—	—	9	112.—	—	—
"    (compresseur de La Consoie)	—	—	1	3.—	—	—
Glaces (biseautage de) . . . . .	—	—	5	16.50	—	—
Guillocheurs (gainiers, sertiss <sup>rs</sup> ) . . .	—	—	—	—	3	1.83
Graveurs et nielleurs . . . . .	—	—	2	3.—	9	4.01
Habillement, modes, etc., mach. à coudre . . . . .	—	—	4	6.50	8	2.57
Hôpital cantonal . . . . .	—	—	1	21.—	—	—
"    Maternité . . . . .	—	—	—	20.40	—	—
Horlogerie (fabr. et pièces détach.) . .	—	—	22	28.58	14	4.48
Huileries . . . . .	—	—	1	4.—	—	—
Immeuble Le Progrès, Quai de St-Jean (industries diverses) . . . .	—	—	1	10.—	—	—
Imprimeries, arts graphiques, etc.	1	20.—	48	268.17	10	3.57
Industrie textile . . . . .	—	—	2	4.—	—	—
Laiteries . . . . .	—	—	7	14.50	1	0.50
Laboratoires d'essais . . . . .	—	—	—	—	1	1.—
Limes (fabr. de) . . . . .	—	—	1	13.—	—	—
Lithographes . . . . .	—	—	3	5.83	1	1.50
Literie (fabrique et fournitures)	—	—	2	6.50	—	—
Marbriers et tailleurs de pierres	—	—	3	10.—	2	0.75
Machines électriques (constr. de)	2	250.—	1	7.—	—	—
Mécaniciens . . . . .	—	—	36	210.60	7	2.60
Médecins (appareils médicaux) . . . .	—	—	2	25.—	12	8.13
Médailles (frappeurs de) . . . . .	—	—	1	0.33	—	—
Métaux précieux (essayeurs de)	—	—	1	3.—	—	—
Mètres (fabr. de) . . . . .	—	—	1	25.—	—	—
Minoteries . . . . .	3	225.—	1	3.—	—	—
<i>A reporter . . . . .</i>	27	3955.25	374	2504.—	267	174.21

**Industries et établissements utilisant la force motrice électrique du  
réseau de la Ville au 31 décembre 1912 (suite).**

Industrie ou usage.	5000 et 2500 volts.		500 volts.		110 volts.	
	Nombre de moteurs.	Force en chevaux.	Nombre de moteurs.	Force en chevaux.	Nombre de moteurs.	Force en chevaux.
<i>Report.</i> . . . . .	27	3955.25	374	2504.—	267	174.21
Monteurs de boîtes . . . . .	—	—	3	26 50	1	0.66
Monte-charges . . . . .	—	—	18	41.36	1	0.50
Nickeleurs . . . . .	—	—	1	3.—	—	—
Optique . . . . .	—	—	1	1.—	3	1.25
Orchestrions, orgues, pianos méc.	—	—	4	7.—	14	7.05
Orgues (facteurs d') . . . . .	—	—	1	3.—	—	—
Parfumerie . . . . .	—	—	—	—	1	0.50
Passementerie . . . . .	—	—	1	3.—	—	—
Photographie et projections . .	—	—	2	5.50	1	3.—
Pâtes alimentaires. . . . .	—	—	—	—	1	1.—
Pompes à transvaser . . . . .	—	—	1	6.—	13	11.66
Pierres fines (tailleries de) . . .	—	—	11	25.20	8	2.03
Produits pharmaceutiques. . . . .	—	—	11	17.75	5	4.79
Produits en stéatite . . . . .	—	—	1	3.—	—	—
Raffineries, scieries de sucre . .	—	—	5	37.50	—	—
Relieurs . . . . .	—	—	2	1.33	7	2.33
Remouleurs . . . . .	—	—	—	—	1	0.50
Ressorts (fabr. de) . . . . .	—	—	1	0.33	1	0.27
Rizeries . . . . .	—	—	2	102.—	—	—
Scieries . . . . .	—	—	2	43.—	—	—
Serruriers . . . . .	—	—	5	12.—	—	—
Spiraux (fabr. de). . . . .	—	—	6	10.50	1	1.75
Tapissiers . . . . .	—	—	—	—	1	1.—
Teinturiers . . . . .	—	—	2	12.—	—	—
Téléphones (adm. des) . . . . .	—	—	3	12.—	—	—
Télégraphes (adm. des) . . . . .	—	—	—	—	4	1.30
Tourneurs et modeleurs . . . . .	—	—	5	8.30	—	—
Tramways . . . . .	4	3000.—	—	—	—	—
Treillis (fabr. de) . . . . .	—	—	2	5.—	—	—
Ventilateurs . . . . .	—	—	6	13.—	23	8.49
Vernis (fabr. de) . . . . .	—	—	2	16.—	—	—
Vis (fabr. de) . . . . .	—	—	4	136.—	—	—
Vinaigreries . . . . .	—	—	1	12.—	—	—
Luna-Park (attractions) . . . . .	—	—	8	55.50	—	—
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>31</b>	<b>6955.25</b>	<b>485</b>	<b>3122.77</b>	<b>353</b>	<b>222.29</b>



## Service du Gaz.

### a) TRAVAUX

#### I. USINE (Coulouvrenière).

Les fours à cornues inclinées I à VI ont été reconstruits pendant le printemps parce que leur état ne permettait plus de compter sur eux jusqu'à ce que la nouvelle usine fût mise en exploitation.

Il n'a, par contre, pas été reconstruit de fours horizontaux.

Le second groupe d'appareils à fabriquer le gaz à l'eau carburé, qui a été établi dans l'hiver 1911-1912 rend des services comme réserve au premier groupe d'appareils. Il a fonctionné de temps en temps pendant l'année et donne satisfaction.

#### II. NOUVELLE USINE

Les principaux travaux exécutés pendant l'année 1912 à la nouvelle usine à gaz sont les suivants :

La *route d'accès*, qui tend de l'avenue d'Aire à l'entrée de l'usine, a été établie, soit sur l'extrémité Sud de la grande propriété des hoirs Sautter, dont la Ville a acheté une parcelle, soit sur une bande de terrain achetée de MM. Menut et sur un chemin vicinal bordant la campagne de Büren. Elle a été commencée le 6 novembre 1911.

Le *réseau principal des égouts* comprend une série d'égouts transversaux et longitudinaux dans l'usine et un collecteur principal qui aboutit dans un petit ruisseau traversant le Bois des Frères.

Le *bâtiment des compteurs de fabrication et des régulateurs d'émission* a été le premier en date comme construction. Puis ont été élevés le *bâtiment de fabrication du gaz à l'eau carburé*, celui des *chaudières* et la *centrale électrique*, celui de l'*atelier* et de la *forge*, enfin la *remise à locomotive*. Le *bâtiment des appareils* de traitement du gaz a été construit jusqu'au niveau



du sol et les fondations de la halle des fours ont été commencées.

Dans le bâtiment des compteurs et régulateurs, le Service du gaz a posé la grande partie des *conduites* et des *vannes*, un *compteur de fabrication* et les *régulateurs d'émission*.

Les *fondations du premier gazomètre de 25,000 m<sup>3</sup>* ont été achevées au mois de juin, et le 1<sup>er</sup> juillet a commencé le montage de la partie métallique. La cuve et les guidages ont été achevés en 1912 et la cloche en grande partie construite.

Les *fondations du second gazomètre n° 3*, semblables au premier et *celles du gazomètre n° 1*, destiné au gaz à l'eau carburé, ont été établies.

Le chemin qui borde l'usine du côté Sud, dit *chemin du Château Bloc* a été corrigé ; il a été remplacé par un nouveau chemin de 5 mètres de largeur qui relie la campagne de Büren au chemin communal tendant d'Aire à Vernier.

L'*embranchement industriel* reliant l'usine à la gare de Vernier-Meyrin est en construction ; il a une longueur de 2,5 kilomètres environ.

Dans l'usine même, les travaux de terrassement nécessaires à la voie sont assez avancés.

Le Service du Gaz a travaillé pendant toute l'année à la pose des *deux conduites de 800 m/m* qui relieront la nouvelle usine à la Ville.

*Celle de la rive gauche* longe l'avenue d'Aire, traverse un pré de la campagne Cayla, passe par l'avenue de Gallatin, la rue de Saint-Jean, la rue du Château, le sentier de Sous-Terre, traverse le Rhône sous le trottoir côté aval du pont de Sous-Terre et rejoint l'ancienne usine par la rue du Stand prolongée. Cette conduite a été achevée le 30 septembre dernier.

La *conduite de la rive droite* suit l'Avenue d'Aire dans toute sa longueur, traverse les voies des C. F. F. sur une passerelle construite à cet effet, puis continue par la route et la rue de Lyon.

La pose des tuyaux a été arrêtée à fin décembre au bas de

cette dernière rue. Elle continuera en 1913 par la rue de la Servette, jusqu'à la Place des Vingt-deux Cantons où aura lieu la jonction avec les conduites existantes.

### III. CANALISATIONS

Pendant l'année 1912, des canalisations de gaz ont été placées dans les rues et routes suivantes :

<i>Ville de Genève :</i>		Diamètre mm.	Longueurs m.	Totaux m.
Rue Diday . . . . .	fonte	100	63,—	
» du Stand . . . . .	»	»	42,—	
» du Nord . . . . .	»	»	65,—	
» de la Navigation (ch. cal.)	»	»	78,—	
» de l'Ecole . . . . .	»	»	44,—	
» Guillaume-Tell (ch. cal.)	»	»	91,—	
» du Léman . . . . .	»	»	42,—	
Quai du Mont-Blanc . . . . .	»	»	96,80	
Rue de Lyon . . . . .	»	»	278,70	
» Rossi (ch. calibre) . . . . .	»	80	21,—	
» de la Cloche (prolong.)	»	55	5,—	826,50
<hr/>				
<i>Eaux-Vives :</i>				
Rue des Vollandes (ch. cal.)	fonte	100	250,—	
Chemin Dupont	»	80	40,—	
» du Pré-Calame . . . . .	»	100	60,—	
» Vert (ch. calibre) . . . . .	»	80	10,50	
Rue Jean-Charles (ch. cal.) . . . . .	»	100	85,80	
» de la Scie	»	»	19,—	
» Muzy	»	»	13,—	
» Grenade	»	»	15,—	
Avenue Th.-Weber . . . . .	»	»	448,—	
Chemin Krieg (ch. calibre) . . . . .	»	»	50,—	
Clos Belmont	»	80	94,—	1085,30
				<hr/>
<i>A reporter</i>				1911,80

	Diamètre mm.	Longueurs m.	Totaux m.
<i>Report</i>			1911,80
<i>Petit-Saconnex :</i>			
Square des Charmilles . . .	fonte 100	87,40	
Chemin du Mervelet . . .	» »	516,60	
Chemin de Vermont . . .	» »	168,50	
Rue du Ravin . . . . .	fer 40	26,—	
» » » . . . . .	» 33	105,—	
Route de Vernier . . . . .	fonte 150	1074,—	
» de Lyon, amorce . . .	» »	2,—	
Avenue Blanc prolongée . .	» 100	178,—	
Rue des Charmettes . . .	» »	75,—	
» Nicolas-Bogueret . . .	» »	65,—	
Chemin de Varembe . . .	» 80	580,40	
Avenue de Gérebzow . . .	» 100	45,—	
Ch. Evêque (racc. av. Miléant)	» »	4,—	
Route de Lausanne (Sécheron)	» »	16,50	
Chemin du Bouchet . . .	» »	21,20	
Nouvelle Rue dep. av. Servette	» »	80,—	
Route cantonale de Cointrin	» »	932,—	3976,30
<i>Chêne-Bougeries :</i>			
Chemin du Pont de Ville . .	fonte 80	123,—	
Avenue du Pré . . . . .	» »	222,—	
Chemin de Fossard . . .	» »	237,70	
» privé Honneger (depuis ch. de Vert-Pré)	» »	238,50	
Chemin privé Conches (latéral à la r. de Veyrier)	» »	23,—	844,20
<i>Chêne-Bourg :</i>			
Avenue Petit-Senn . . . .	fonte 80	9,—	
Route Caroline . . . . .	» 100	242,—	
Avenue Hérudier . . . . .	» 80	98,—	
	<i>A reporter</i>	349,—	6732,30

	Diamètre mm.	Longueurs m.	Totaux m.
<i>Report</i>			349,—
Avenue de l'Aurore . . . fonte	80	73,50	
Rue F.-Jaquier . . . . . »	»	45,60	468,10
<i>Carouge :</i>			
Rue Saint-Joseph (ch. cal.) . fonte	100	285,50	
» du Temple (amorce) . . . »	80	12,—	
Place du Temple (am. ch. cal.) »	»	3,50	
Rue de la Filature (amorce) . »	»	3,—	
» Saint-Léger (ch. calibre) »	100	91,50	
Chem. des Moraines (ch. cal.) »	80	3,50	
Place du Marché » » »	»	3,50	
Rondeau . . . . . fer	40	21,80	424,30
<i>Cologny :</i>			
Chemin Lefort . . . . . fonte	100	123,—	
Route de Vézenaz-Montalègre (chemin Boldrini) . . . . . »	80	21,50	144,50
<i>Lancy :</i>			
Chemin de la Chapelle . . . fonte	100	104,—	
» du Bac (prolongem.) »	80	15,—	
» privé Huboud (depuis Pâquerettes) . . . . . »	»	106,40	225,40
<i>Plan-les-Ouates :</i>			
Chemin comm. d'Arare à la route de Saint-Julien . . . fonte	80	33,—	
Chemin comm. de Saconnex d'Arve à Arare . . . . . »	»	51,—	84,—
<i>Bernex :</i>			
Chemin de la Croix Bauvert . fer	40	103,20	
» de Cressy à la route cantonale . . . . . fonte	80	90,—	193,20
<i>A reporter</i>			8271,80

		Diamètre mm.	Longueurs m.	Totaux m.
<i>Report</i>				8271,80
<i>Genthod :</i>				
Route cantonale de Lausanne	acier	200	905,—	
» » »	fonte	»	7,20	
Chemin de Genthod . . . . .	»	100	105,60	
» » . . . . .	acier	»	6,30	
» privé Wirth . . . . .	fonte	80	45,—	
» du Creux de Genthod (amorçe) . . . . .	»	150	12,80	
Chemin de Malagny (amorçe)	»	100	2,—	1083,90
<i>Meyrin :</i>				
Route cantonale de Cointrin	fonte	100	923,—	
Chemin du Jonc . . . . .	»	»	184,50	
» de Cointrin à Vernier	»	»	33,—	
» Bertrand (amorçe) . . . . .	»	»	4,—	
» » » (depuis ch. du Jonc)	»	80	3,50	
Chemin Burkhardt . . . . .	»	»	47,70	1195,70
<i>Vandœuvres :</i>				
Chemin de l'Abri . . . . .	fonte	80	92,—	
Route de Crête . . . . .	»	100	761,—	853,—
<i>Vernier :</i>				
Chemin du Signal . . . . .	fonte	100	73,50	
» privé Christen (Châtelaïne)	»	»	48,—	
Route cantonale de Dardagny	acier	200	100,—	
» » »	fonte	»	8,—	
» » »	»	150	50,—	
» de Chèvres . . . . .	»	100	587,50	
<i>A reporter</i>			867,—	11404,40

		Diamètre mm.	Longueurs m.	Totaux m.
	<i>Report</i>		867,—	11404,40
Chemin du Vidollet				
(ch. cal. partiel)	fonte	80	199,—	
Route cantonale de Cointrin	»	100	750,—	
Ch. des Coudriers (amorce)	»	»	3,—	
Route de Meyrin (Lyon) (am.)	»	»	4,—	
Chemin du Bouchet amont .	»	»	13,—	
»          »    aval .	»	»	4,—	
Chemin Berlie (depuis route de Cointrin (amorce) . .	»	80	3,50	
Chemin des Cornettes de Bise dep. route de Cointrin (am.)	»	»	3,50	1847,—
<i>Veyrier :</i>				
Chemin privé depuis route de Troinex (villa Demierre) .	fonte	100	116,50	
Chemin de Pinchat . . . .	»	»	266,—	
Avenue de Compesières . .	»	80	295,—	
» de Crevin . . . . .	»	»	320,—	
Chemin Baumgartner (depuis avenue Compesières . . .	fer	40	41,60	1039,10
<i>Versoix :</i>				
Route cantonale de Lausanne	acier	200	1711,50	
»          »          »	fonte	»	566,80	
» de Fernex (amorce) .	»	100	4,—	
Chemin de la Scie . . . . .	»	80	244,—	
Rue des Moulins . . . . .	»	100	157,—	
» des Boucheries . . . .	»	»	126,—	
» de l'Industrie . . . . .	»	»	82,—	
Chemin du Port et Quai . .	»	»	134,—	
Route de Richelien . . . .	»	150	236,—	
»          »          »	»	100	675,—	
Chemin Pouille . . . . .	»	80	94,50	
Chemin des Tilleuls . . . .	»	100	179,40	
	<i>A reporter</i>		4210,20	14290,50

	Diamètre mm.	Longueurs m.	Totaux m.
<i>Report</i>		4210,20	14290,50
» de la Brùlaz . . . fonte	100	148,—	
» du Cimetière . . . »	»	39,—	
» Deshusses (amorce) . . »	»	4,—	
» de l'Ecole . . . . »	»	81,—	
» de la Gare (amorce) . . »	»	3,—	
» des Colombières . . . »	80	495,40	
» » » . . . fer	50	62,40	
Route de Sauvèrnier . . . fonte	100	843,—	
» » . . . acier	»	18,40	
Chemin Machard . . . . fonte	80	251,50	
» des Gravièrs . . . . »	»	167,50	
» Ami-Argand amont . . »	100	117,—	
» » aval (am.) . . . »	»	3,—	
» du Val Travers (am.) . . »	»	3,—	
» Courvoisier (amorce) . . »	»	3,—	
» Ami-Bordier . . . fer	50	29,—	6478,40
Total des canalisations de l'année :		mètres	<u>20768,90</u>
La longueur totale des canalisations posées au 31 décembre 1911, était de . . . »			
			<u>269608,25</u>
Total, fin 1912. . . . . »			
			<u>290377,15</u>
A déduire, changements de calibres et suppressions :			
Rue de la Navigation . . . fonte	55	78,—	
» Guillaume-Tell . . . »	50	91,—	
» du Marché n <sup>os</sup> 19 à 27 . . »	135	40,—	
» de Lyon . . . . . »	60	278,70	
Route de Lyon . . . . . »	55	450,—	
Rue Rossi angle rue des Alpes . . »	60	21,—	
» des Vollandes . . . . »	60	250,—	
Chemin Dupont . . . . . fer	33	40,—	
Chemin Vert . . . . . fonte	60	10,50	
Rue Jean-Charles . . . . »	»	85,80	
<i>A reporter</i>		<u>1345,—</u>	—

	Diamètre mm.	Longueurs m.	Totaux m.
<i>Report</i>		1345,—	—
Rue de la Scie . . . . .	fonte 60	19,—	
» Muzy . . . . .	» »	13,—	
» Grenade . . . . .	» »	15,—	
Chemin Krieg . . . . .	» »	50,—	
Clos Belmont . . . . .	fer 33	94,—	
Rue Saint-Joseph, Carouge .	fonte 50	285,50	
Place du Temple » . »	40	3,50	
Rue Saint-Léger » . »	50	91,50	
Chemin des Moraines » .	fer 33	3,50	
Place du Marché » . »	»	3,50	
Chemin du Vidollet, Vernier	» »	125,—	2048,50

La longueur totale des canalisations, au 31 décembre 1912, est de 290377,15—2048,50 : » 288328,65

*Tableau des canalisations d'après leur diamètre,  
au 31 décembre 1912.*

Diamètres.	Longueurs.	Diamètres.	Longueurs.
800 <sup>mm</sup> fonte. . . . .	555 <sup>m</sup> —	<i>Report.</i> 149 733 <sup>m</sup> 65	
500 <sup>mm</sup> » . . . . .	663 —	80 <sup>mm</sup> fonte . . . . .	78 372 25
400 <sup>mm</sup> » . . . . .	881 30	80 <sup>mm</sup> acier. . . . .	2 784 70
385 <sup>mm</sup> » . . . . .	310 —	75 <sup>mm</sup> fonte . . . . .	445 80
300 <sup>mm</sup> » . . . . .	1 953 45	75 <sup>mm</sup> fer . . . . .	2 30
250 <sup>mm</sup> » . . . . .	8 584 80	70 <sup>mm</sup> fonte . . . . .	3 720 —
220 <sup>mm</sup> » . . . . .	328 —	65 <sup>mm</sup> » . . . . .	996 50
200 <sup>mm</sup> » . . . . .	7 043 95	60 <sup>mm</sup> » . . . . .	21 285 55
200 <sup>mm</sup> acier. . . . .	6 716 50	60 <sup>mm</sup> acier . . . . .	387 30
170 <sup>mm</sup> fonte. . . . .	928 —	55 <sup>mm</sup> fonte . . . . .	17 832 90
165 <sup>mm</sup> » . . . . .	489 —	55 <sup>mm</sup> fer . . . . .	32 90
150 <sup>mm</sup> » . . . . .	24 143 90	50 <sup>mm</sup> fonte . . . . .	2 514 20
150 <sup>mm</sup> acier. . . . .	12 —	50 <sup>mm</sup> fer . . . . .	653 30
135 <sup>mm</sup> fonte. . . . .	4 568 50	40 <sup>mm</sup> fonte . . . . .	1 964 60
120 <sup>mm</sup> » . . . . .	150 50	40 <sup>mm</sup> fer . . . . .	3 009 25
110 <sup>mm</sup> » . . . . .	2 156 50	33 <sup>mm</sup> fer . . . . .	913 65
100 <sup>mm</sup> » . . . . .	78 748 75	33 <sup>mm</sup> plomb . . . . .	108 —
100 <sup>mm</sup> acier. . . . .	10 950 50	27 <sup>mm</sup> fer . . . . .	2 836 25
90 <sup>mm</sup> fonte. . . . .	550 —	20 <sup>mm</sup> fer . . . . .	735 55
<i>A reporter.</i> 149 733 <sup>m</sup> 65		Total .	288 328 <sup>m</sup> 65



La longueur totale des canalisations au 31 décembre 1912, est de . . . . .	288 328 <sup>m</sup> 165
Le cube total des canalisations est de . . . . .	3 360 <sup>m<sup>3</sup></sup> 816
Au 31 décembre 1911, il était de . . . . .	3 126 <sup>m<sup>3</sup></sup> 631
Le diamètre moyen est de . . . . .	0 <sup>m</sup> 1218
Au 31 décembre 1911, il était de . . . . .	0 <sup>m</sup> 1215
La consommation du gaz, par mètre de canalisation, a été de. . . . .	47 <sup>m<sup>3</sup></sup> 984
Elle était, au 31 décembre 1911 de . . . . .	48 <sup>m<sup>3</sup></sup> 137

La station de compression de la Console n'a pas fonctionné en 1912 parce que la pression du gaz a été suffisante à Versoix, vu la faible consommation. Le réseau de canalisation de Versoix a été terminé et les compresseurs marcheront en 1913 aux heures de fort débit, si cela est reconnu nécessaire.

La conduite d'aspiration des compresseurs, d'un diamètre de 300<sup>mm</sup>, sera posée en 1913 le long de la rue et de la route de Lausanne, soit de la place Cornavin à Sécheron.

**b) EXPLOITATION**

CONSOMMATION.

La <i>consommation totale</i> de l'année 1912 a été de	13 835 420 m <sup>3</sup>
Celle de 1911 était de. . . . .	12 978 060 »
Différence en faveur de 1912 . . . . .	<u>857 360 m<sup>3</sup></u>
Soit 6,606 %.	

FABRICATION.

La <i>production totale du gaz</i> s'est élevée à. . .	13 834 720 m <sup>3</sup>
en 1911 elle atteignait. . . . .	12 979 560 »
Différence en faveur de 1912. . . . .	<u>855 160 m<sup>3</sup></u>
Soit 6,181 %.	

La fabrication du gaz de houille a été de. . .	11 750 780 m <sup>3</sup>
celle du gaz à l'eau carburé de. . . . .	2 083 940 »
Total comme ci-dessus . . . . .	<u>13 834 720 m<sup>3</sup></u>

La proportion de gaz à l'eau dans le mélange est de 15,06 %.

Il a été distillé 802 304 kgs d'huile et employé 1 328 650 kgs de gros coke pour la fabrication du gaz à l'eau carburé; cela représente, pour 2 083 940 m<sup>3</sup> fabriqués, une dépense de 0,385 kg d'huile et de 0,637 kg de coke par m<sup>3</sup>.

L'huile a coûté Fr. 8,444 les cent kilos, rendue à l'usine (Fr. 8,186 en 1911).

La quantité de <i>houille distillée</i> a été de . . .	kgs	36 268 240
En 1911 elle s'est élevée à . . . . .	»	35 073 720
en augmentation de . . . . .	<u>kgs</u>	<u>1 194 520</u>

Le *prix moyen de la houille rendue à l'usine* a été de Fr. 32,901 la tonne, au lieu de Fr. 32,963 en 1911, accusant ainsi une différence en moins de Fr. 0,062.

Le *rendement* moyen de la houille par cent kilos a été de 32 39 m<sup>3</sup> contre 31,858 en 1911, soit une augmentation de 0,532.

Le *nombre total de jours de cornues* pendant l'année a été de 52 753; la production moyenne de gaz par cornue et par jour a été de 222 m<sup>3</sup> (221 en 1911); la charge moyenne de charbon par cornue et par jour de 687 kgs.

Le *nombre de jours de fours* a été de 5 996 (soit de 2 389 pour les fours inclinés et de 3 607 pour les fours horizontaux). La quantité de charbon distillé par cornue et par charge a été en moyenne de 177,3 kilos, le nombre de *charges de cornues* étant de 204 523.

Les charbons proviennent pour la plus grande part des mines françaises de Montrambert, de Roche-la-Molière, de la Loire, de Blanzky, de la Bouble, d'Aubin (Aveyron), de Lens, de Liévin, et de Courrières (Nord). Nous avons aussi distillé une assez grande quantité de charbon allemand de la Saar (Dudweiler et Altenwald).

Les *huiles* destinées à la fabrication du gaz à l'eau carburé proviennent de la Galicie.

Le *laveur à naphthaline* a absorbé, pendant l'année 1912, une quantité de 31 540 kgs d'huile d'anthracène, soit 76 remplissages d'huile d'une chambre contenant 415 kg.

### Totaux mensuels de fabrication et de consommation.

MOIS	FABRICATION		Consom- mation mètres cubes	Houille distillée. kilogr.	Huile distillée kilogr.
	Gaz de houille mètres cubes	Gaz à l'eau carburé mètres cubes			
Janvier . . . . .	1,013,960	175,770	1,185,930	3,270,670	75,477
Février . . . . .	915,620	141,310	1,056,930	2,956,380	56,877
Mars . . . . .	954,690	138,810	1,094,500	3,075,450	47,448
Avril . . . . .	876,860	166,920	1,042,680	2,837,360	62,421
Mai . . . . .	968,730	173,470	1,142,200	3,092,630	64,377
Juin . . . . .	939,670	162,430	1,102,600	2,988,750	60,604
Juillet . . . . .	937,240	177,480	1,115,520	2,968,870	66,350
Août . . . . .	952,100	188,980	1,141,180	3,041,890	72,370
Septembre . . . . .	1,005,900	177,840	1,182,340	3,180,990	70,064
Octobre . . . . .	1,052,330	180,200	1,233,230	3,384,510	68,428
Novembre . . . . .	1,025,200	206,050	1,233,650	3,337,890	80,214
Décembre . . . . .	1,108,480	194,680	1,304,660	2,132,850	77,674
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>11,750,780</b>	<b>2,083,940</b>	<b>13,835,420</b>	<b>36,268,240</b>	<b>802,304</b>

#### SOUS-PRODUITS.

##### *Coke.*

La production totale de coke a été de . . . kg. 28 076 400

Elle forme le 77,38 % de la houille distillée.

Ce chiffre se divise de la manière suivante :

##### A. *Coke vendu.*

1° Marchands de combustibles . . . kg. 16 661 110

2° Bâtiments municipaux. . . » 2 353 600

3° Personnel . . . . . » 264 950

Total kg. 19 279 660

##### B. *Coke employé.*

1° Chauff. { gros. . kg. 5 882 350  
des fours { poussier » 653 590 kg. 6 535 940

2° Chauff. de la chaudière, poussier. kg. 1 719 250

3° Fabrication du gaz à l'eau, gros. » 1 328 650

*A reporter* kg. 9 583 840      19 279 660

	<i>Report</i>	kgs	9 583 840	19 279 660
4° Allumage des fours, gros . . . »			27 900	
5° Divers . . . . . »			49 000	
			<u>          </u>	
		Total	kgs	9 660 740

C. *Coke en magasin au 31 Décembre 1912.*

N° 2 (petit coke) . . . . .	kgs	96 000
		<u>          </u>
		29 036 400

A déduire : coke en magasin au 31 décembre 1911 (soit 840 000 kgs de gros coke et 120 000 kgs de petit coke) . . . . .

	kgs	960 000
		<u>          </u>
	kgs	28 076 400

La proportion de *coke employé au chauffage des fours* par rapport à la houille distillée est de 18,02 % dont 1,75 % de menu.

Le *coke vendu* représente le 68,66 % du coke produit et le 53 15 % de la houille distillée. Il se divise ainsi :

Catégories	Kilogs	%
N° 1 (Gros coke) . . . . .	8 854 210	45,93
N°s 2 et 3 (Petit coke) . . . . .	5 346 500	27,73
N° 4 (Grésillon) . . . . .	1 932 390	10,02
N° 5 (Poussier) . . . . .	3 146 560	16,32
Total . . . . .	<u>19 279 660</u>	<u>100 %</u>

Le *coke produit* se divise par catégories de la façon suivante :

Catégories	KILOGS	%
Gros coke . . . . .	15 302 110	54,50
Petit coke (N°s 2 et 3) . . . . .	5 322 500	18,96
Grésillon . . . . .	1 932 390	6,88
Poussier . . . . .	5 519 400	19,66
Total . . . . .	<u>28 076 400</u>	<u>100 %</u>

Il a été vendu en outre 29 650 kg. de *graphite de cornue* et 1 864 350 kg. de mâchefer: le *mâchefer* forme le 5,14 % de la houille distillée.

*Goudron.*

La production totale de goudron a été de . . . 1 925 457 kg.

La proportion de goudron produit est le 5,31 % de la houille distillée.

Cette quantité a été vendue à l'adjudicataire et à des tiers (en particulier pour le goudronnage des routes).

Il a été vendu en outre 4 065 kg. de brai de goudron. La plus grande partie du goudron de gaz à l'eau carburé a été mélangée au goudron de houille.

*Eau ammoniacale.*

La production d'eau ammoniacale concentrée a été, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1912, de 283 100 kg., d'une teneur moyenne de 22,86 % d'ammoniaque, soit au total 64 725 kg. d'ammoniaque.

L'eau concentrée forme le 0,78 % de la houille distillée.

Le rendement en ammoniaque a été de 0,178 kg. par cent kg. de houille distillée. La quantité de chaux employée a été de 1,4 kg. par kg. d'ammoniaque.

CONSOMMATION.

La *consommation totale* ou la *quantité de gaz émis par l'usine* a été de 13,835,420 m<sup>3</sup>; elle se décompose comme suit :

1. Consommation de gaz au compteur . . . . .	11 202 455 m <sup>3</sup>	soit	80,97 %
2. Becs fixes (éclairage d'escaliers et de cours) . . . . .	380 710 »	»	2,75 %
3. Eclairage public . . . . .	898 961 »	»	6,50 %
4. Consommation de l'usine, des bureaux et concessions . . . . .	155 267 »	»	1,12 %
5. Gaz perdu . . . . .	1 198 027 »	»	8,66 %
Total . . . . .	<u>13 835 420 m<sup>3</sup></u>	»	<u>100,— %</u>

Le gaz *vendu* est la somme des trois premières rubriques, soit 12 482 126 m<sup>3</sup>.

Le chiffre de la population de la ville et des communes desservies par le gaz étant, d'après le dernier recensement, de 126 667 habitants, la consommation totale de l'année (ou gaz sorti de l'usine) est de 109,2 mètres cubes par habitant.

Le gaz *perdu* (fuites et condensation) forme le 8,66 % de la consommation totale (7,64 % en 1911).

La *consommation totale au compteur* a été obtenue par 31 385 abonnés (soit un abonné sur 4 habitants) avec 32 265 compteurs; elle représente 357 m<sup>3</sup> par abonné, et 88,4 m<sup>3</sup> par habitant.

En 1911, la consommation totale au compteur, qui était de 10 553 233 m<sup>3</sup>, a été obtenue par 30 036 abonnés, soit 351,3 m<sup>3</sup> par abonné et 87,1 m<sup>3</sup> par habitant.

**Tableau du gaz émis depuis 1896, 1<sup>re</sup> année de l'exploitation municipale**

Années.	Gaz émis. m <sup>3</sup> .	Augmentation en % sur l'année précéd <sup>te</sup> .	Années.	Gaz émis. m <sup>3</sup> .	Augmentation en % sur l'année précéd <sup>te</sup> .
1896	7 103 860	—	1905	9 420 620	6,844
1897	7 252 350	2,090	1906	10 172 840	7,985
1898	7 605 720	4,870	1907	10 732 190	5,498
1899	7 878 150	3,582	1908	11 026 430	2,742
1900	8 179 830	3,829	1909	11 046 660	0,183
1901	8 186 610	0,083	1910	12 308 250	11,423
1902	8 518 770	4,057	1911	12 978 060	5,439
1903	8 763 370	2,871	1912	13 835 420	6,606
1904	8 817 140	0,613	Moyenne . . .		4,169

**ABONNÉS.**

Le nombre total des abonnés au 31 décembre 1912 était de :

a) <i>Abonnés au compteur :</i>		
au-dessus de 20 000 m <sup>3</sup> de consommation annuelle		8
de 10 001 à 20 000 »	»	11
de 5 001 à 10 000 »	»	34
de 4 001 à 5 000 »	»	19
de 3 001 à 4 000 »	»	43
au-dessous de 3 000 »	»	<u>31 270</u>
	Ensemble	31 385
b) <i>Abonnés au bec fixe</i> . . . . .		<u>1 177</u>
	Total.	<u>32 562</u>

Il était au 31 décembre 1911 de. . . . . 31 306

L'augmentation est donc de. . . . . 1 256  
soit 4,01 %.

Le nombre des compteurs en prêt au 31 décembre 1912 est de 31 914. Le nombre total des compteurs placés est de 32 265, représentant 245 077 becs. Ces compteurs se divisent en :

Compteurs humides . . . . .	14,269
» » système Duplex	8,811
» secs . . . . .	9,180
» à paiement préalable . . . . .	<u>5</u>
Total . . . . .	32,265

#### APPAREILS DE CUISINE ET DE CHAUFFAGE.

Le nombre des appareils vendus en 1912 par les appareilleurs concessionnaires pour le gaz est de 2286.

Voici les chiffres correspondants pour les dix dernières années :

Années.	Appareils placés.	Années.	Appareils placés.
1903 . . . . .	1 090		<i>Report</i> 8 794
1904 . . . . .	1 182	1909 . . . . .	1 919
1905 . . . . .	1 320	1910 . . . . .	1 848
1906 . . . . .	1 640	1911 . . . . .	2 128
1907 . . . . .	1 671	1912 . . . . .	<u>2 286</u>
1908 . . . . .	<u>1 891</u>		Total <u>16 975</u>
	<i>A reporter</i> 8 794		

Depuis l'année 1892, date des installations faites pour le compte de la Ville, le nombre des appareils de cuisine et de chauffage vendus et annoncés à la Direction du Gaz est de 37 040.

Depuis l'année 1886, date du début des installations gratuites de cuisine, le nombre des appareils vendus par les appareilleurs concessionnaires est de 43 981.

Le nombre des *appareils de cuisine et de chauffage placés en compte à demi* entre la Ville et les abonnés et qui sont actuellement encore propriété de la Ville, s'élève, au 31 décembre 1912, à 1 492, soit 1 285 cuisinières et 207 fourneaux de chauffage.

En voici le tableau :

**Etat des appareils de cuisine et de chauffage placés en compte à demi  
qui sont la propriété de la Ville au 31 décembre 1912.**

ANNÉES	APPAREILS DE CUISINE					APPAREILS DE CHAUFFAGE				
	Nombre	Sommes payées par la Ville.		Prix moyen.		Nombre.	Sommes payées par la Ville.		Prix moyen.	
		Fr.	Cts.	Fr.	Cts.		Fr.	Cts.	Fr.	Cts.
1908	210	9 126	20	43	46	42	1 844	30	43	91
1909	188	10 245	20	54	50	40	1 611	55	40	29
1910	215	9 163	40	42	60	39	1 898	90	48	70
1911	300	14 994	65	50	—	45	2 029	30	45	10
1912	372	18 260	70	48	70	41	1 625	10	39	64
<b>TOTAUX</b>	<b>1 285</b>	<b>61 790</b>	<b>15</b>	<b>48</b>	<b>08</b>	<b>207</b>	<b>9 009</b>	<b>15</b>	<b>43</b>	<b>52</b>

Les appareils fournis avant l'année 1908 ne figurent pas dans ces totaux ; ayant plus de cinq ans de service, ils ont été amortis conformément à nos règlements et sont devenus la propriété des abonnés.

**MOTEURS A GAZ.**

Il y a eu 20 moteurs en service soit 3 de plus qu'en 1911. Par contre 5 n'étaient plus utilisés au 31 décembre de sorte qu'à cette date 15 seulement étaient en service.

Leur consommation est, comme précédemment très peu importante.



### Consommation des moteurs à gaz en 1912.

ABONNÉS	ADRESSES	Calibre des Compteurs en becs.	Chevaux	Consommation annuelle en m <sup>3</sup>
La Tribune de Genève. . . . .	rue Bartholoni . . . . .	150 becs	20	6
MM. Vinaryd . . . . .	rue des Gares, 15 bis.	10 »	1	415
Roussy . . . . .	rue St-Léger, 8 . . . . .	10 »	1	126
Crétin* . . . . .	Cité de la Corderie . . . . .	30 »	4	13
Badan & Cie . . . . .	rue des Allemands, 30	150 »	25	513
Robert . . . . .	rue de la Servette, 32.	10 »	2	639
Peillonnex (Excoffier, succ.)	Chêne-Bourg . . . . .	20 »	2	474
Borgeaud . . . . .	Cologny . . . . .	20 »	3	317
Breton (Chessel, succ.)	Grand-Lancy . . . . .	5 »	$\frac{3}{4}$	$\frac{1}{2} =$ 359
Grasset (Rinza, succ.) . . . . .	Clos de la fonderie . . . . .	20 »	$2\frac{1}{2}$	451
Gottret J <sup>s</sup> . . . . .	Veyrier. . . . .	20 »	4	53
Dupanloup* . . . . .	rue de l'Evêché, 5. . . . .	10 »	1	$\frac{1}{2} =$ 219
Weidmann* . . . . .	rue des Grottes 15 . . . . .	20 »	3	$\frac{3}{4} =$ 137
Bachelard* . . . . .	rue Grenus prol. 14 . . . . .	20 »	$3\frac{1}{2}$	$\frac{1}{2} =$ 436
Lacurial . . . . .	rue des Gares 13. . . . .	10 »	$1\frac{1}{2}$	$\frac{1}{2} =$ 127
Schwytzguébel . . . . .	Quai du Seujet 27 . . . . .	5 »	$3\frac{1}{2}$	865
Cocchi* . . . . .	rue Sismondi 9 . . . . .	5 »	1	$\frac{1}{2} =$ 342
Dantant Ed. . . . .	rue des Pâquis 25 . . . . .	10 »	$1\frac{1}{2}$	31
Dantant Fr. . . . .	rue de Coutance 30 . . . . .	50 »	7	818
Chambet & Cie . . . . .	Place du Rondean 8 . . . . .	20 »	3	11
20 moteurs			90 $\frac{1}{4}$	6,352
Moyenne de consommation par moteur.				317,6

\* Ces moteurs ne sont plus utilisés.

### Consommation annuelle des moteurs à gaz.

dans les dix dernières années :

Années.	Consommation. Mètres cubés.	Nombre de moteurs.	Moyenne par moteur. Mètres cubés.
1903	11 552	10	1155,2
1904	12 739	11	1158,1
1905	9 853	12	821,—
1906	8 373	13	644,—
1907	13 714	15	914,—
1908	11 728	13	902,—
1909	14 364	16	897,8
1910	12 206	17	718,—
1911	11 161	17	656,5
1912	6 352	20	317,6

### Installations en compte à demi de becs fixes d'escaliers.

Le nombre de ces installations, dont chacune comporte un engagement d'abonnement pour 5 ans, est, au 31 décembre 1912, de 393 avec 952 becs ; cela représente une dépense totale de 12,945 fr. 90 et une recette annuelle de 32 056 fr. 90. En voici le tableau :

Années.	Nombre d'installations.	Nombre de becs.	Coût net.	Produit des abonnements annuels.
1899	16	25	513,15	887,30
1900	30	73	979,30	2433,60
1901	33	64	1172,15	2043,20
1902	38	81	1355,55	2672,10
1903	43	102	1340,45	3399,90
1904	43	118	1425,60	3987,20
1905	21	41	707,—	1362,—
1906	15	59	478,05	1902,20
1907	13	28	412,90	1051,70
1908	25	61	824,45	2117,60
1909	12	26	339,15	887,10
1910	46	122	1633,30	4114,50
1911	30	83	1005,85	2879,20
1912	28	69	759,—	2319,30
	<u>393</u>	<u>952</u>	<u>12,945,90</u>	<u>32,056,90</u>

### ECLAIRAGE PUBLIC.

Le nombre total des becs d'éclairage public en service dans la Ville et les communes était, au 31 décembre 1912, de 3064

Il était, au 31 décembre 1911, de . . . . . 2939

Soit une augmentation de . . . . . 125

Ces appareils nouveaux se répartissent comme suit :

Ville de Genève . . . . .	24 becs		<i>Report</i> 118 becs
Etat (routes) . . . . .	42 »	Veyrier . . . . .	2 »
Eaux-Vives . . . . .	15 »	Meyrin . . . . .	1 »
Petit-Saconnex . . . . .	31 »	Carouge . . . . .	2 »
Chêne-Bougeries . . . . .	3 »	Cologny . . . . .	1 »
Lancy . . . . .	2 »	Pregny . . . . .	2 »
Vernier . . . . .	1 »		<u>126 becs</u>
<i>A reporter</i> 118 becs		à déd. à Chêne-Bourg	1 »
			<u>Reste 125 becs</u>

Les 3064 appareils en service, au 31 décembre 1912, sont répartis par communes, ou par régime, selon le tableau suivant :

**Eclairage public de la Ville et des Communes au 31 Décembre 1912.**

Communes	Becs à nuit entière	Becs à minuit et demi	Total
Ville de Genève . . . .	582	895*	1477
Etat (routes) . . . .	31	465	496
Eaux-Vives . . . . .	94	294	388
Petit-Saconnex . . . .	25	215	240
Carouge . . . . .	67	91**	158
Chêne-Bourg . . . . .	2	24	26
Chêne-Bougeries . . . .	—	94	94
Cologny . . . . .	—	29	29
Vandœuvres . . . . .	—	11	11
Vernier . . . . .	—	10	10
Thônex . . . . .	—	14	14
Collonge-Bellerive . . .	—	4	4
Veyrier . . . . .	—	13	13
Pregny . . . . .	—	21	21
Lancy . . . . .	5	63	68
Plainpalais . . . . .	—	1	1
Plan-les-Ouates . . . .	—	1	1
Onex . . . . .	—	2	2
Confignon . . . . .	—	6	6
Bernex . . . . .	—	2	2
Troinex . . . . .	—	1	1
Perly . . . . .	—	1	1
Meyrin . . . . .	—	1	1
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>806</b>	<b>2258</b>	<b>3064</b>

\* Dont 36 pendant l'été seulement.

\*\* A 11 h. 1/2.

Ces appareils comprennent 214 lanternes à deux becs (soit 209 en Ville et 5 aux Eaux-Vives), 11 lanternes à 3 becs (soit 9 en Ville et 2 aux Eaux-Vives) et 1 lanterne à 4 becs.

Ces becs sont tous à incandescence (sauf quelques vespasiennes où les becs Auer sont trop vite détériorés).

Il a été dépensé pour ces 3064 becs, 15535 manchons Auer et 3120 tubes en verre, soit en moyenne 5,07 manchons et 1,06 tube par bec.

**VENTE DU GAZ ET DES SOUS-PRODUITS.**

**GAZ.**

Le produit total de la vente du gaz aux  
 abonnés a été de . . . . . Fr. 2 529 191 50  
 en augmentation de . . . . . » 136 483 40

sur l'exercice 1911. (Prix du mètre cube pour tous les usages : 22 centimes.)

Le produit de la vente du gaz à la Ville pour l'éclairage public a été de . . . . Fr. 121 842 70  
en augmentation de . . . . . » 1 370 10  
sur l'exercice 1911.

Ce total de 121 842 fr. 70 comprend une somme de 49 675 fr. 75 payée pour le service et l'entretien des lanternes et des becs à incandescence ; cette somme est comprise dans les recettes provenant de la vente du gaz.

COKE.

Produit de la vente du coke. . . . . Fr. 464 451 40  
à déduire : magasin et transport de graphite » 15 856 65  
Produit net. Fr. 448 594 75

en augmentation de 23 037 fr. 15 sur l'exercice précédent.

Le prix du gros coke vendu aux marchands de combustibles a varié de 27 à 30 fr. 50.

La recette nette par tonne de houille distillée est de 12 fr. 36.

GOUDRON.

Produit de la vente du goudron. . . . Fr. 57 996 45  
à déduire : transport de l'usine à la gare  
par wagons-citernes . . . . . » 1 743 80  
Reste net. Fr. 56 252 65

Le prix du goudron vendu aux adjudicataires (MM. Wiblé, Empeyta et C<sup>ie</sup>, à Genève) a été de 27 fr. la tonne, rendue sur wagon-citerne en gare de Genève.

La recette nette par tonne de houille distillée est de 1 fr. 55.

EAU AMMONIACALE.

La recette brute s'est élevée à . . . . Fr. 76 426 60  
Les dépenses en chaux et transports divers ont été de. . . . . » 2 602 10  
Le bénéfice s'élève donc à . . . . Fr. 73 824 50

en augmentation de 12 698 fr. 25 sur l'année précédente.

Dans les dépenses ci-dessus indiquées ne sont pas comprises la vapeur et la main-d'œuvre, qui rentrent dans les chiffres généraux de fabrication.

Le prix de vente du kilogramme d'ammoniaque a été de 1 fr. 18 (1,083 en 1911).

La recette nette par tonne de houille distillée est de 2 fr. 04.

#### SOLDE DE L'USINE.

Le montant total de la *solde de l'usine* a été en 1912 de 233 407 fr. 35. Ce chiffre comprend le traitement du contre-maitre, la manutention des houilles, celle du coke et la fabrication proprement dite. Il est en augmentation de 7 176 fr. 15 sur le chiffre correspondant de l'année 1911, qui était de 226 231 fr. 20.

Si nous divisons ces chiffres par le nombre des mètres cubes fabriqués, nous obtenons en 1912 un coût de 1 c. 68 et en 1911 un coût de 1 c. 74 par mètre cube (diminution sur 1911 de 0 c. 06).

Ce chiffre était de 1 c. 77 en 1910.

#### LABORATOIRE.

Le gaz de houille pur, le gaz à l'eau carburé et le gaz de mélange livré à la consommation, ont été l'objet d'un contrôle régulier en ce qui concerne le pouvoir calorifique et le pouvoir éclairant.

Voici les moyennes des mesures effectuées :

##### *Gaz de houille pur :*

Pouvoir calorifique inférieur à 15° et 760<sup>mm</sup>,  
gaz saturé de vapeur d'eau. . . . . 4 999 calories.  
Pouvoir éclairant (mesuré au bec papillon dépensant 150 litres à l'heure) . 12,4 bougies Hefner.

##### *Gaz à l'eau carburé :*

Pouvoir calorifique inférieur à 15° et 760<sup>mm</sup> 5 059 calories.  
Pouvoir éclairant . . . . . 16,4 HK

*Gaz de mélange livré à la consommation :*

Pouvoir calorifique inférieur à 15° et 760<sup>mm</sup> 4 856 calories.  
 Pouvoir éclairant . . . . . 13,1 HK

On remarquera la valeur élevée obtenue pour le pouvoir calorifique du gaz de houille pur, alors que celle-ci devrait rester au-dessous de celle du gaz de mélange. Cela provient de ce que les essais avaient lieu sur le gaz de fabrication et se trouvaient faits peu de temps après les charges des cornues.

On sait que le gaz produit au commencement de la distillation est de bien meilleure qualité que le gaz produit à la fin.

Pour avoir une valeur moyenne du pouvoir calorifique du gaz de houille pur, il faudrait avoir un gazomètre spécial pour celui-ci, ce qui permettrait d'avoir un mélange intime du gaz aux diverses heures de fabrication.

Le gaz à l'eau carburé a formé en moyenne le 15,064 % du gaz livré à la consommation.

Les analyses de gaz ont fourni les moyennes suivantes :

	Gaz à l'eau carburé	Gaz de mélange
CO <sup>2</sup>	3,1 %	1,9 %
CmHn	9,9 %	4,2 %
O <sub>2</sub>	0,7 %	0,7 %
CO	27,3 %	8,1 %

Comme densité du gaz nous obtenons les moyennes suivantes :

Gaz de houille pur	Gaz à l'eau carburé	Gaz de mélange
0,415	0,651	0,451

L'épuration du gaz a été régulièrement contrôlée à la sortie de l'usine. Nous avons trouvé en moyenne, dans le gaz livré à la consommation 31,75 grammes de soufre et 0,139 grammes d'ammoniaque par 100<sup>m3</sup>, quantités qui sont normales.

La chaux employée pour la concentration des eaux ammoniacales contenait en moyenne 93,8 % de matière active (CaO). L'eau concentrée avait une teneur moyenne de 22,86 % NH<sup>3</sup>.

La concentration des eaux ammoniacales est contrôlée chaque jour de façon à maintenir le titre de l'eau concentrée aussi constant et aussi élevé que possible.

L'eau ammoniacale avait, aux divers points de sa formation, les titres suivants :

Aux barillets : 1,05 % NH<sub>3</sub>; aux réfrigérants : 1,79 %; au condensateur Drory : 1,85 %; au laveur à ammoniacque : 2,33 % NH<sub>3</sub>.

Un essai du laveur à ammoniacque a donné comme rendement 90,61 %. Ce chiffre faible montre que le laveur n'est plus suffisant pour la fabrication actuelle.

L'huile d'anthracène employée dans le laveur à naphthaline s'est chargée de naphthaline jusqu'à une teneur maximum de 25,8 %.

Il a été employé 2,28 gr. d'huile d'anthracène par mètre cube de gaz de mélange ou 2,68 gr. par mètre cube de gaz de houille pur.

Tandis que le laveur à naphthaline est maintenu à une température constante de 20°, le laveur à ammoniacque est toujours maintenu à la température la plus basse possible.

L'analyse d'un lot de matière d'épuration usagée et mise hors de service, a donné une teneur en soufre de 41,66 % et en bleu de Prusse de 6,43 %.

La matière d'épuration neuve contenait :

matière naturelle 40,76 %  
matière artificielle 51,70 % } Fe (OH)<sub>6</sub>;

ces chiffres se rapportant à la matière séchée à l'air.

Il a été fait en outre un certain nombre d'incinérations de cokes et de charbons; l'huile d'anthracène fraîche a été analysée au point de vue de sa qualité; les températures des fours ont été également relevées à plusieurs reprises.

Service du Gaz. **Tableau des recettes mensuelles.**

1912.

1912	VENTE DU GAZ AU COMPTEUR	Vente en sup- pléments et abonnements semestriels	ÉCLAIRAGE PUBLIC	VENTE DU COKE	VENTE DU GOUDRON	VENTE DES EAUX AMMO- NIACALES	LOCATION DES COMPTEURS	TOTAL
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Janvier . . . . .	191,866 20	93,744 50	12,297 10	48,514 40	4,949 —	5,459 45	—	356,830 65
Février . . . . .	178,338 70	137 15	10,641 20	47,185 55	4,444 10	5,891 65	63	246,701 35
Mars . . . . .	191,852 05	29,642 85	10,269 —	33,333 25	2,895 45	9,097 45	154 —	277,244 05
Avril . . . . .	187,455 65	37 15	9,254 80	35,574 95	5,012 40	5,119 10	36 —	242,490 05
Mai . . . . .	206,893 —	204 85	8,639 05	32,705 50	4,186 45	6,587 40	7 10	259,223 35
Juin . . . . .	205,300 80	29,818 30	7,990 70	24,654 80	6,286 45	6,931 50	13 65	281,596 20
Juillet . . . . .	192,983 90	15 05	8,355 —	37,264 55	6,006 40	4,325 05	—	248,949 95
Août . . . . .	217,635 80	51 60	9,105 75	34,133 75	5,105 20	4,168 90	14 50	270,215 50
Septembre . . . . .	213,638 45	30,578 70	9,977 85	35,162 60	5,024 75	8,843 75	4 50	303,230 60
Octobre . . . . .	211,335 60	530 10	11,202 10	45,307 10	4,840 55	5,802 35	6 60	279,024 40
Novembre . . . . .	215,277 50	44 60	11,646 50	43,268 40	3,701 40	7,260 05	4 —	281,202 45
Décembre . . . . .	232,858 80	30,687 65	12,463 65	31,489 90	5,544 30	6,939 95	2,027 85	322,012 10
Totaux . . . . .	2,446,036 45	215,492 50	121,842 70	448,594 75	57,996 45	76,426 60	2,331 20	3,368,720 65
Chiffres correspondants de l'exercice 1911 . . .	2,303,491 75	216,755 15	120,472 60	425,601 35	55,165 10	63,810 25	2,117 25	3,187,413 45
Augmentation sur 1911 .	142,544 70	—	1,370 10	22,993 40	2,831 35	12,616 35	213 95	181,307 20
Diminution . . . . .	—	1,262 65	—	—	—	—	—	—

Recettes principales . . . . .	Fr. 3,368,720 65
» diverses (loyers) . . . . .	12,504 30
Total . . . . .	<u>Fr. 3,381,224 95</u>

*Nota.* — Ces chiffres indiquent les recettes brutes, sans déduction des dépenses.



## Etat général de la consommation et des recettes du gaz en 1912.

COMMUNES	CONSOMMATION en m <sup>3</sup> *				RECETTES NETTES **							
	Compteurs.	Becs fixes.	Eclairage public.	TOTALE	Compteurs.		Becs fixes.		Eclairage public.		TOTALES	
					Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.
Ville de Genève . . .	6,557,023	299,092	486,460	7,342,575	1,434,827	95	65,677	70	72,969	05	1,573,474	70
Eaux-Vives . . . . .	1,730,163	51,968	113,571	1,895,702	380,476	30	10,948	90	17,035	55	408,460	75
Petit-Saconnex . . . .	1,003,381	16,380	88,691	1,108,452	218,111	25	3,603	70	13,303	55	235,018	50
Carouge . . . . .	498,164	4,320	47,976	550,460	109,336	85	950	30	7,196	40	117,483	55
Chêne-Bougeries . . . .	312,666	5,009	35,821	353,496	68,689	50	1,101	95	5,373	20	75,164	65
Lancy . . . . .	253,611	1,332	26,203	281,146	55,655	95	293	—	3,930	50	59,879	45
Vernier . . . . .	173,559	566	6,913	181,038	35,383	90	124	55	1,036	95	36,545	40
Chêne-Bourg . . . . .	128,023	1,065	14,197	143,285	28,060	70	234	40	2,129	60	30,424	70
Cologny . . . . .	59,102	—	24,084	83,186	12,987	45	—	—	3,612	45	16,599	90
Collonge-Bellerive . . .	73,206	—	4,846	78,052	16,093	20	—	—	727	—	16,820	20
Thônex . . . . .	54,028	—	8,482	62,510	11,675	65	—	—	1,272	25	12,947	90
Pregny . . . . .	55,143	—	4,803	59,946	12,090	60	—	—	720	45	12,811	05
Veyrier . . . . .	40,207	—	7,938	48,145	8,835	05	—	—	1,190	65	10,025	70
Plan-les-Ouates . . . . .	38,626	—	8,724	47,350	8,459	30	—	—	1,308	60	9,767	90
Vandœuvres . . . . .	35,617	—	9,061	44,678	7,825	25	—	—	1,359	15	9,184	40
Grand-Saconnex . . . . .	39,066	—	—	39,066	8,594	55	—	—	—	—	8,594	55
Onex . . . . .	22,182	—	1,453	23,635	4,848	30	—	—	218	—	5,066	30
Plainpalais . . . . .	18,196	799	2,363	21,358	3,978	30	175	80	354	50	4,508	60
Confignon . . . . .	17,344	—	2,465	19,809	3,888	90	—	—	369	75	4,208	65
Troinex . . . . .	16,092	—	1,319	17,411	3,536	80	—	—	197	85	3,734	65
Bernex . . . . .	14,641	—	2,181	16,822	3,223	95	—	—	327	15	3,551	10
Perly-Certoux . . . . .	13,872	—	848	14,720	3,053	40	—	—	127	25	3,180	65
Bardonnex . . . . .	12,527	—	—	12,527	2,755	95	—	—	—	—	2,755	95
Choulex . . . . .	5,358	—	242	5,600	1,178	75	—	—	36	35	1,215	10
Versoix (8 mois) . . . .	18,077	179	—	18,256	4,519	25	44	75	—	—	4,564	—
Bellevue (1 an) . . . . .	7,007	—	—	7,007	1,751	75	—	—	—	—	1,751	75
Genthod (1 an) . . . . .	4,018	—	—	4,018	1,004	50	—	—	—	—	1,004	50
Meyrin (p <sup>r</sup> Cointrin) (3 mois)	1,566	—	320	1,876	342	30	—	—	47	95	390	25
	11,202,455	380,710	898,961	12,482,126	2,451,135	60	83,155	05	134,844	15	2,669,134	80
+ Usine, Bureaux, Caisse, etc.	153,170	—	—	153,170	—	—	—	—	—	—	—	—
+ p <sup>r</sup> suppl. d'écl. 31 déc. en Ville	—	1,190	—	1,190	—	—	—	—	—	—	—	—
+ p <sup>r</sup> les 6 becs de St-Jean et n. Usine . . . . .	—	—	907	907	—	—	—	—	—	—	—	—
	11,355,625	381,900	899,868	12,637,393								

\* Non compris le gaz perdu.

\*\* Non compris les débiteurs et les services de robinets, lanternes et manchons.





		m <sup>a</sup>	m <sup>b</sup>	m <sup>c</sup>	m <sup>d</sup>
<b>Cologny</b>	1912	59,102	24,084	—	83,186
	1911	49,267	23,910	75	73,252
	Augmentation Diminution	9,835 —	174 —	— 75	9,934 —
<b>Collonge-Bellerive</b>	1912	73,206	4,846	—	78,052
	1911	65,464	4,846	—	70,310
	Augmentation Diminution	7,742 —	— —	— —	7,742 —
<b>Thônex</b>	1912	54,028	8,482	—	62,510
	1911	53,663	8,482	—	62,145
	Augmentation Diminution	365 —	— —	— —	365 —
<b>Pregny</b>	1912	55,143	4,803	—	59,946
	1911	46,071	3,929	—	50,000
	Augmentation Diminution	9,072 —	874 —	— —	9,946 —
<b>Veyrier</b>	1912	40,207	7,938	—	48,145
	1911	35,089	7,815	—	42,904
	Augmentation Diminution	5,118 —	123 —	— —	5,241 —
<b>Plan-les-Ouates</b>	1912	38,626	8,724	—	47,350
	1911	35,565	8,724	—	44,289
	Augmentation Diminution	3,061 —	— —	— —	3,061 —
<b>Vandœuvres</b>	1912	35,617	9,061	—	44,678
	1911	31,004	8,765	—	39,769
	Augmentation Diminution	4,613 —	296 —	— —	4,909 —
<b>Grand-Saconnex</b>	1912	39,066	—	—	39,066
	1911	38,568	—	—	38,568
	Augmentation Diminution	498 —	— —	— —	498 —
<b>Onex</b>	1912	22,182	1,453	—	23,635
	1911	17,108	1,454	—	18,562
	Augmentation Diminution	5,074 —	— 1	— —	5,073 —

	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
+ 13,56	12,987 45	3,612 45	—	16,599 90
	10,607 80	3,586 40	16 50	14,210 70
	2,379 65	26 05	—	2,389 20
+ 11,01	16,093 20	727 —	—	16,820 20
	14,396 10	727 —	—	15,123 10
	1,697 10	—	—	1,697 10
+ 0,59	11,675 65	1,272 25	—	12,947 90
	11,545 25	1,272 25	—	12,817 50
	130 40	—	—	130 40
+ 19,89	12,090 60	720 45	—	12,811 05
	10,096 65	589 45	—	10,686 10
	1,993 95	131 —	—	2,124 95
+ 12,21	8,835 05	1,190 65	—	10,025 70
	7,705 15	1,172 25	—	8,877 40
	1,129 90	18 40	—	1,148 30
+ 6,91	8,459 30	1,308 60	—	9,767 90
	7,796 25	1,308 60	—	9,104 85
	663 05	—	—	663 05
+ 12,34	7,825 25	1,359 15	—	9,184 40
	6,810 60	1,314 65	—	8,125 25
	1,014 65	44 50	—	1,059 15
+ 1,29	8,594 55	—	—	8,594 55
	8,484 95	—	—	8,484 95
	109 60	—	—	109 60
+ 27,33	4,848 30	218 —	—	5,066 30
	3,760 30	218 10	—	3,978 40
	1,088 —	—	—	1,087 90
	—	0 10	—	—

COMMUNES	ANNÉES	CONSOMMATION en m <sup>3</sup> (sans l'usine, etc.)			
		Compteurs	Eclair. public	Becs fixes	Totale
<b>Plainpalais</b> (Bois de la Bâtie, q. du Rhône et fabr. de compt. à l'Usine).	1912	18,196	2,363	799	21,358
	1911	16,249	2,363	799	19,411
	Augmentation	1,947	—	—	1,947
	Diminution	—	—	—	—
<b>Confignon</b>	1912	17,344	2,465	—	19,809
	1911	15,681	2,990	—	18,671
	Augmentation	1,663	—	—	1,138
	Diminution	—	525	—	—
<b>Troinex</b>	1912	16,092	1,319	—	17,411
	1911	16,294	1,211	—	17,505
	Augmentation	—	108	—	—
	Diminution	202	—	—	94
<b>Bernex</b>	1912	14,641	2,181	—	16,822
	1911	13,654	2,181	—	15,835
	Augmentation	987	—	—	987
	Diminution	—	—	—	—
<b>Perly-Certoux</b>	1912	13,872	848	—	14,720
	1911	13,345	727	—	14,072
	Augmentation	527	121	—	648
	Diminution	—	—	—	—
<b>Bardonnex</b> (4 mois)	1912	12,527	—	—	12,527
	1911	3,707	—	—	3,707
	Augmentation	8,820	—	—	8,820
	Diminution	—	—	—	—
<b>Choulex</b>	1912	5,358	242	—	5,600
	1911	4,812	242	—	5,054
	Augmentation	546	—	—	546
	Diminution	—	—	—	—
<b>Versoix</b> (8 mois)	1912	18,077	—	179	18,256
	1911	—	—	—	—
	Augmentation	18,077	—	179	18,256
	Diminution	—	—	—	—
<b>Bellevue</b> (1 an)	1912	7,007	—	—	7,007
	1911	—	—	—	—
	Augmentation	7,007	—	—	7,007
	Diminution	—	—	—	—

Différence en %.	RECETTES (sans les débiteurs, robinets et lanternes)			
	Compteurs	Eclair. public	Becs fixes	Totales
+ 10,03	3,978 30	354 50	175 80	4,508 60
	3,550 55	354 50	175 80	4,080 85
	427 75	—	—	427 75
+ 6,09	3,838 90	369 75	—	4,208 65
	3,489 50	448 55	—	3,938 05
	349 40	—	—	270 60
— 0,54	3,536 80	197 85	—	3,734 65
	3,579 75	181 75	—	3,761 50
	—	16 10	—	—
+ 6,23	42 95	—	—	26 85
	3,223 95	327 15	—	3,551 10
	3,011 25	327 15	—	3,338 40
+ 4,6	212 70	—	—	212 70
	3,053 40	127 25	—	3,180 65
	2,932 55	109 05	—	3,041 60
+ 12,64	120 85	18 20	—	139 05
	2,755 95	—	—	2,755 95
	815 55	—	—	815 55
+ 10,8	1,940 40	—	—	1,940 40
	1,178 75	36 35	—	1,215 10
	1,058 65	36 35	—	1,095 —
= 100,—	120 10	—	—	120 10
	4,519 25	—	44 75	4,564 —
	—	—	—	—
= 100,—	4,519 25	—	44 75	4,564 —
	—	—	—	—
	1,751 75	—	—	1,751 75
= 100,—	—	—	—	—
	1,751 75	—	—	1,751 75
	—	—	—	—



# USINE A GAZ DE GENÈVE

## Graphique de la Consommation journalière en 1912

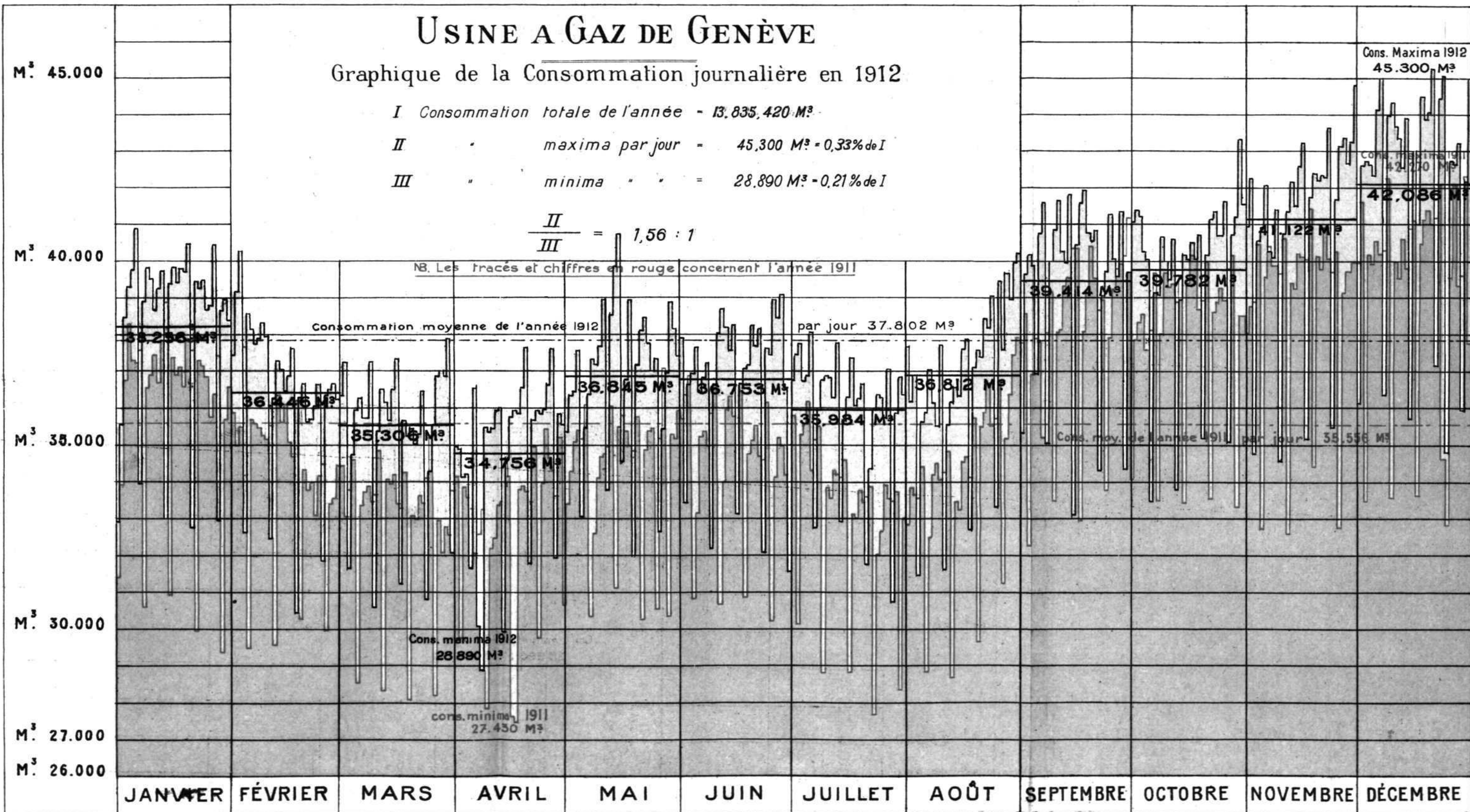
I Consommation totale de l'année - 13.835.420 M<sup>3</sup>

II " maxima par jour - 45.300 M<sup>3</sup> - 0,33% de I

III " minima " " = 28.890 M<sup>3</sup> - 0,21% de I

$$\frac{II}{III} = 1,56 : 1$$

NB. Les tracés et chiffres en rouge concernent l'année 1911

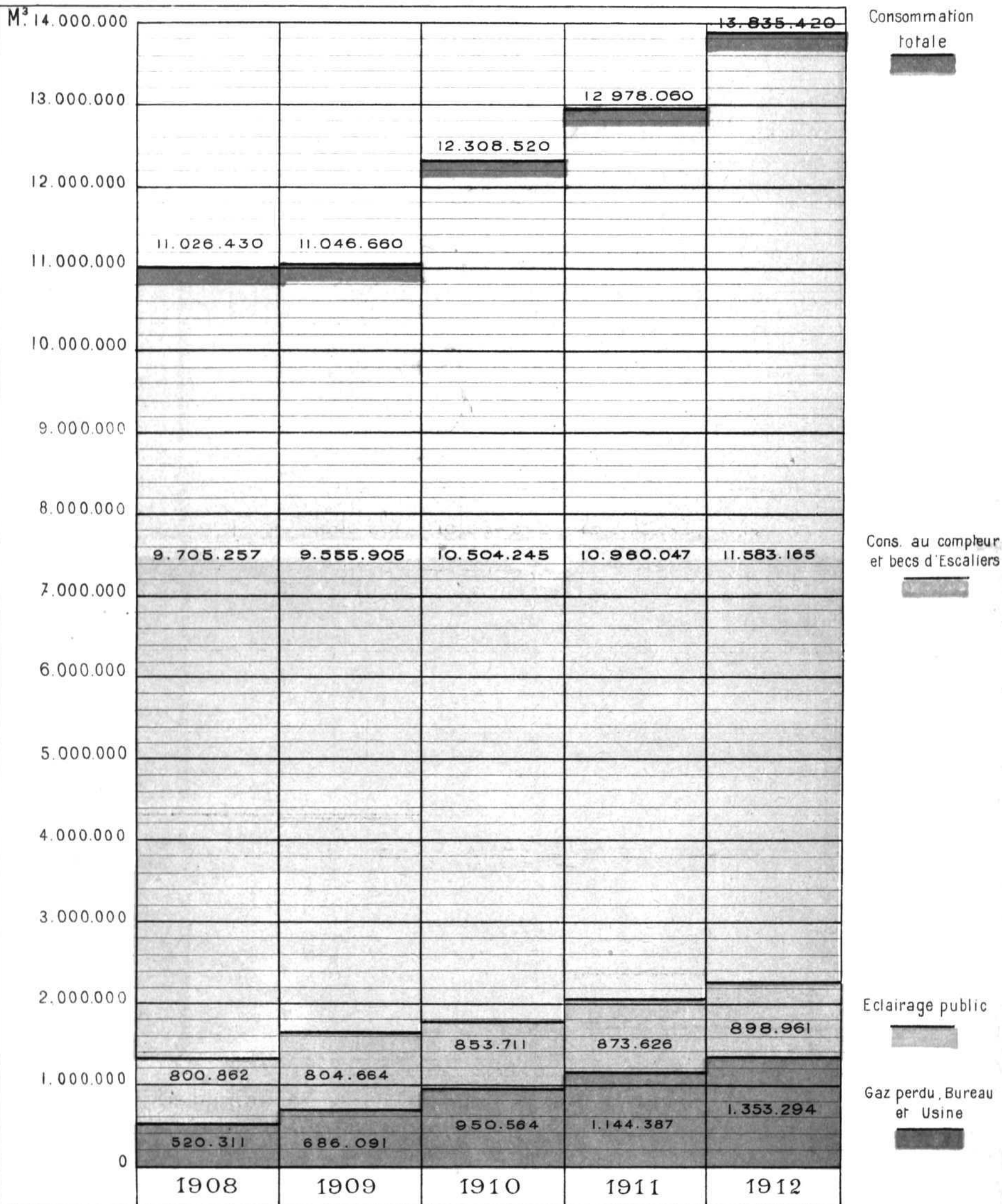






# USINE A GAZ DE GENÈVE

Graphique de la Consommation annuelle de 1908 à 1912





<b>Genthod</b> (1 an)	1912	4,018	—	—	4,018
	1911	—	—	—	—
	Augmentation	4,018	—	—	4,018
	Diminution	—	—	—	—
<b>Meyrin</b> (p. Cointrin) (3 mois)	1912	1,556	320	—	1,876
	1911	—	—	—	—
	Augmentation	1,556	320	—	1,876
	Diminution	—	—	—	—
<b>CONSOMMATION TOTALE *</b>					
	1912	11,202,455	898,961	380,710	12,482,126 <sup>m</sup>
	1911	10,553,233	873,626	406,814	11,833,673 <sup>m</sup>
	Augmentation	649,222	25,335	—	648,453 <sup>m</sup>
	Diminution	—	—	26,104	—
Sans la Ville, la différence est de . . . . .					
* Sans l'Usine, les bureaux etc. et le gaz perdu.					

	1,004 50	—	—	1,004 50
= 100,—	—	—	—	—
	1,004 50	—	—	1,004 50
	—	—	—	—
	342 30	47 95	—	390 25
= 100,—	—	—	—	—
	342 30	47 95	—	390 25
	—	—	—	—
<b>RECETTES TOTALES **</b>				
	2,451,135 60	134,844 15	83,155 05	2,669,134 80
	2,308,618 65	131,043 85	89,216 35	2,528,878 85
+ 5,48	142,516 95	3,800 30	—	140,255 95
	—	—	6,061 30	—
+ 8,86				
** Sans les débiteurs, ni les services de robinets, etc.				

**Prix de revient du mètre cube de gaz en 1912.**

*Dépenses d'exploitation :*

Montant des dépenses . . . . .	Fr. 2 006 096,25	
Part des frais d'adminis- tration générale . . . . .	» 42 132,65	Fr. 2 048 228,90

*Recettes autres que celles provenant de la vente du gaz :*

Coke . . . . .	Fr. 448 594,75	
Goudron . . . . .	» 57 996,45	
Eaux ammoniacales . . . . .	» 76 426,60	
Robinets de becs fixes et de service . . . . .	» 69 660,25	
Location de compteurs . . . . .	» 2 331,20	
» d'immeubles . . . . .	» 12 504,30	Fr. 667 513,55
Dépense nette . . . . .		Fr. 1 380 715,35
Gaz vendu : 12 482 126 m <sup>3</sup> .		

*Prix de revient d'exploitation par m<sup>3</sup> :*

$$1.380.715,35 : 12\,482\,126 = \text{Fr. } 0,11062$$

*Intérêts et amortissements :*

5,5 % sur capital fin 1911, par m <sup>3</sup> . . . . .	Fr. 0,04607	
Prix de revient du m <sup>3</sup> de gaz vendu en 1912	Fr. 0,15 669	
» » 1911	» 0,16 122	
Diminution par m <sup>3</sup> en 1912 . . . . .	Fr. 0,00 453	

Cette diminution provient de l'exploitation seule ; la répartition des dépenses par m<sup>3</sup> pour intérêts et amortissements est restée au même chiffre qu'en 1911 (0,04607) ensuite de l'augmentation de la consommation (1911 : 11 833 673 ; 1912 : 12 482 126 m<sup>3</sup>).

**c) COMPTES DES COMMUNES POUR LEUR PARTICIPATION AU BÉNÉFICE SUIVANT L'IMPORTANCE DE LA CONSOMMATION.**

**Commune des Eaux-Vives.**

a) *Eclairage public et bâtiments communaux :*

Prix de revient du m <sup>3</sup> de gaz	Fr. 0 15669	
» payé par la Commune .	» 0 15000	
Différence en faveur de la Ville	<u>Fr. 0 00669</u>	
Consommation : 123 789 m <sup>3</sup>		
soit à rembourser par la commune		
123 789 × 0.00669 = . . .		<u>Fr. 828 15</u>

b) *Consommation chez les particuliers :*

Prix du m <sup>3</sup> de gaz payé par les particuliers . . . .	Fr. 0 22	
Prix de revient . . . . .	» 0 15669	
Bénéfice par m <sup>3</sup> . . . . .	<u>Fr. 0 06331</u>	
Consommation : 1 771 913 m <sup>3</sup>		
à Fr. 0 06331 . . . . .		Fr. 112 179 80
Moins :		
Remboursé à divers, d'après l'importance de leur consommation, suivant tarif . . . .		<u>Fr. 1 302 40</u>
Bénéfice dans la Commune . . . . .		Fr. 110 877 40
Dont 50% à son profit . . . . .	<u>Fr. 55 438 70</u>	

**Commune du Petit-Saconnex.**

a) *Eclairage public et bâtiments communaux :*

Prix de revient du m <sup>3</sup> de gaz	Fr. 0 15669	
» payé par la Commune .	» 0 15000	
Différence en faveur de la Ville	<u>Fr. 0 00669</u>	
Consommation : 101 761 m <sup>3</sup>		
soit à rembourser par la commune		
101 761 × 0.00669 = . . .		<u>Fr. 680 80</u>

b) *Consommation chez les particuliers :*

Prix du m <sup>3</sup> de gaz payé par les particuliers . . . .	Fr. 0 22	
Prix de revient . . . . .	» 0 15669	
Bénéfice par m <sup>3</sup> . . . . .	Fr. 0 06331	
Consommation : 977 366 m <sup>3</sup>		
à Fr. 0 06331 . . . . .		Fr. 61 877 05
Moins :		
Remboursé à divers, d'après l'importance de leur consommation, suivant tarif . . . .		Fr. 675 65
Bénéfice dans la Commune . . . . .		Fr. 61 201 40
Dont 50 % à son profit . . . . .	<u>Fr. 30 600 70</u>	

**Commune de Carouge.**

a) *Eclairage public et bâtiments communaux.*

Prix de revient du m <sup>3</sup> de gaz	Fr. 0 15669	
» payé par la Commune . . . . .	» 0 15000	
Différence en faveur de la Ville	Fr. 0 00669	
Consommation : 58 214 m <sup>3</sup>		
soit à rembourser par la commune		
58 214 × 0.00669 = . . . . .		<u>Fr. 389 45</u>

b) *Consommation chez les particuliers :*

Prix du m <sup>3</sup> de gaz payé par les particuliers . . . .	Fr. 0 22	
Prix de revient . . . . .	» 0 15669	
Bénéfice par m <sup>3</sup> . . . . .	Fr. 0 06331	
Consommation : 492 246 m <sup>3</sup>		
à Fr. 0 06331 . . . . .		Fr. 31 164 10
Moins :		
Remboursé à divers, d'après l'importance de leur consommation, suivant tarif . . . .		Fr. 188 10
Bénéfice dans la Commune . . . . .		Fr. 30 976 —
Dont 50 % à son profit . . . . .	<u>Fr. 15 488 —</u>	

**Commune du Plan-les-Ouates.**

a) *Eclairage public et bâtiments communaux.*

Prix de revient du m <sup>3</sup> de gaz	Fr. 0 15669	
Prix payé par la Commune.	» 0 15000	
	<hr/>	
Différence en faveur de la Ville	Fr. 0 00669	
Consommation : 925 m <sup>3</sup>		
soit à rembourser par la commune		
	925 × 0.00669 . . .	<u>Fr. 6 20</u>

b) *Consommation chez les particuliers :*

Prix du m <sup>3</sup> de gaz payé par		
les particuliers . . . .	Fr. 0 22	
Prix de revient . . . .	» 0 15669	
	<hr/>	
Bénéfice par m <sup>3</sup> . . . .	Fr. 0 06331	
Consommation : 37 943 m <sup>3</sup>		
à Fr. 0 06331 . . . . .		Fr. 2 402 15
Dont 12 1/2 % à son profit . .	<u>Fr. 300 25</u>	

**Commune d'Onex.**

a) *Eclairage public et bâtiments communaux.*

Prix de revient du m <sup>3</sup> de gaz	Fr. 0 15669	
Prix payé par la Commune	» 0 15000	
	<hr/>	
Différ. en faveur de la Ville	Fr. 0 00669	
Consommation : 1 045 m <sup>3</sup>		
soit à rembourser par la Commune		
	1 045 × 0.00669 . . .	<u>Fr. 7 —</u>

b) *Consommation chez les particuliers :*

Prix du m <sup>3</sup> de gaz payé par		
les particuliers . . . .	Fr. 0 22	
Prix de revient . . . .	» 0 15669	
	<hr/>	
Bénéfice par m <sup>3</sup> . . . .	Fr. 0 06331	
Consommation : 21 621 m <sup>3</sup>		
à Fr. 0 06331 . . . . .		Fr. 1 368 80
Dont 10 % à son profit . . .	<u>Fr. 136 90</u>	

**Commune de Confignon.**

a) *Eclairage public et bâtiments communaux.*

Prix de revient du m <sup>3</sup> de gaz	Fr. 0 15669	
Prix payé par la Commune	» 0 15000	
Différ. en faveur de la Ville	Fr. 0 00669	
Consommation : 1704 m <sup>3</sup>		
soit à rembourser par la Commune		
1704 × 0.00669 . . .		<u>Fr. 11 40</u>

b) *Consommation chez les particuliers :*

Prix du m <sup>3</sup> de gaz payé par les particuliers . . . .	Fr. 0 22	
Prix de revient . . . .	» 0 15669	
Bénéfice par m <sup>3</sup> . . . .	Fr. 0 06331	
Consommation : 17 331 m <sup>3</sup>		
à Fr. 0 06331 . . . . .		Fr. 1 097 20
Dont 10 % <sub>0</sub> à son profit . . .	<u>Fr. 109 70</u>	

**Commune de Troinex.**

a) *Eclairage public et bâtiments communaux :*

Prix de revient du m <sup>3</sup> de gaz	Fr. 0 15669	
Prix payé par la Commune	» 0 15000	
Différ. en faveur de la Ville	Fr. 0 00669	
Consommation : 341 m <sup>3</sup>		
soit à rembourser par la Commune		
341 × 0 00669 . . .		<u>Fr. 2 30</u>

b) *Consommation chez les particuliers :*

Prix du m <sup>3</sup> de gaz payé par les particuliers . . . .	Fr. 0 22	
Prix de revient . . . .	» 0 15669	
Bénéfice par m <sup>3</sup> . . . .	Fr. 0 06331	
Consommation : 15 993 m <sup>3</sup>		
à Fr. 0 06331 . . . . .		Fr. 1 012 50
Dont 10 % <sub>0</sub> à son profit . . .	<u>Fr. 101 25</u>	

**Commune de Bernex.**

*Eclairage public et bâtiments communaux.*

Prix de revient du m <sup>3</sup> de gaz	Fr. 0 15669	
Prix payé par la Commune	» 0 15000	
Différ. en faveur de la Ville	<u>Fr. 0 00669</u>	
Consommation : 526 m <sup>3</sup>		
soit à rembourser par la Commune		
526 × 0.00669	. . .	<u>Fr. 3 50</u>

**Commune de Perly-Certoux.**

*Eclairage public et bâtiments communaux.*

Prix de revient du m <sup>3</sup> de gaz	Fr. 0 15669	
Prix payé par la Commune	» 0 15000	
Différ. en faveur de la Ville	<u>Fr. 0 00669</u>	
Consommation : 266 m <sup>3</sup>		
soit à rembourser par la Commune		
266 × 0 00669	. . .	<u>Fr. 1 75</u>

**Commune de Meyrin.**

*Eclairage public et bâtiments communaux.*

Prix de revient du m <sup>3</sup> de gaz	Fr. 0 15669	
Prix payé par la Commune .	» 0 15000	
Différ. en faveur de la Ville	<u>Fr. 0 00669</u>	
Consommation : 64 m <sup>3</sup>		
soit à rembourser par la Commune		
64 × 0 00669	. . . . .	<u>Fr. 0 40</u>

Ces trois dernières Communes n'ont droit à aucune participation la consommation n'ayant pas atteint 15000 m<sup>3</sup>.

**Commune de Versoix.**

*Consommation chez les particuliers.*

Prix du m <sup>3</sup> de gaz payé par		
les particuliers . . . .	Fr. 0 25	
Prix de revient . . . . .	» 0 15669	
Bénéfice par m <sup>3</sup> . . . . .	<u>Fr. 0 09331</u>	
Consommation : 18 256 m <sup>3</sup>		
à Fr. 0 09331	Fr. 1703 45	
Dont 10% à son profit . . . . .		<u>Fr. 170 35</u>

*Pour les Communes suivantes :*

Prix du m <sup>3</sup> de gaz payé par	
les particuliers . . . .	Fr. 0 22
Prix de revient . . . . .	» 0 15669
Bénéfice par m <sup>3</sup> . . . . .	<u>Fr. 0 06331</u>

**Commune de Chêne-Bougeries.**

Consommation : 316430 m <sup>3</sup>	
à Fr. 0 06331	Fr. 20033 20
Moins :	
Remboursé à MM. Strasse	
et C <sup>ie</sup> , Grange-Canal,	
d'après l'importance de	
leur consommation, sui-	
vant tarif. . . . .	» 9 90
	<u>Fr. 20023 30</u>
Dont 50 % à son profit . . . . .	<u>Fr. 10 011 65</u>

**Commune de Lancy.**

Consommation : 252965 m <sup>3</sup>	
à Fr. 0 06331	Fr. 16015 20
Dont 30 % à son profit . . . . .	<u>Fr. 4 804 55</u>

**Commune de Vernier.**

Consommation : 173637 m <sup>3</sup>	
à Fr. 0 06331	Fr. 10 992 95
Moins :	
Remboursé à divers d'après	
l'importance de leur con-	
sommation, suivant tarif . . . . .	» 2 764 95
	<u>Fr. 8 228 —</u>
Dont 30 % à son profit . . . . .	<u>Fr. 2 468 40</u>

**Commune de Chêne-Bourg.**

Consommation : 127597 m <sup>3</sup>	
à Fr. 0 06331	Fr. 8 078 15
Dont 30 % à son profit . . . . .	<u>Fr. 2 423 45</u>



**Commune de Collonge-Bellerive.**

Consommation : 73032 m <sup>3</sup>	
à Fr. 0 06331	Fr. 4 623 70
Dont 25 % à son profit . . . . .	<u>Fr. 1 155 95</u>

**Commune de Coligny.**

Consommation : 58888 m <sup>3</sup>	
à Fr. 0 06331	Fr. 3 728 20
Dont 12 1/2 % à son profit . . . . .	<u>Fr. 466 —</u>

**Commune de Pregny.**

Consommation : 54559 m <sup>3</sup>	
à Fr. 0 06331	Fr. 3 454 15
Dont 12 1/2 % à son profit . . . . .	<u>Fr. 431 75</u>

**Commune de Thônex.**

Consommation : 53670 m <sup>3</sup>	
à Fr. 0 06331	Fr. 3 397 85
Moins :	
Remboursé à Asile de Bel-Air	
d'après l'importance de sa	
consommation, suivant tarif	Fr. 185 45
	<u>Fr. 3 212 40</u>
Dont 12 1/2 % à son profit . . . . .	<u>Fr. 401 55</u>

**Commune de Veyrier.**

Consommation : 40057 m <sup>3</sup>	
à Fr. 0 06331	Fr. 2 536 —
Dont 12 1/3 % à son profit . . . . .	<u>Fr. 317 —</u>

**Commune du Grand-Saconnex.**

Consommation : 39066 m <sup>3</sup>	
à Fr. 0 06331	Fr. 2 473 25
Dont 12 1/2 % à son profit . . . . .	<u>Fr. 309 15</u>

**Commune de Vandœuvres.**

Consommation : 35467 m <sup>3</sup>	
à Fr. 0 06331	Fr. 2 245 40
Dont 12 1/2 % à son profit . . . . .	<u>Fr. 280 65</u>

## Résultats de l'Exercice budgétaire de l'Administration municipale.

Le budget voté pour 1912 prévoyait un excédent de dépenses sur les recettes de .	Fr.	816 498 30
Dans le courant de l'année, il a été voté des crédits supplémentaires pour. . . . »		16 000 —
portant le déficit prévu à. . . . .	Fr.	<u>832 498 30</u>
Les recettes prévues par le budget étaient de . . . . .	Fr.	11 854 203 90
Elles présentent une augmentation de . . . . .	»	870 114 65
Montant effectif des <b>recettes</b> . . . . .	»	<u>12 724 318 55</u>
Les <b>dépenses</b> prévues par le budget étaient de	Fr.	12 670 702 20
Il faut y ajouter le montant des crédits supplémentaires . . . . .	»	<u>16 000 —</u>
Le total des <b>dépenses</b> s'élevait donc à . . . .	Fr.	12 686 702 20
Il a été inférieur de . . . . .	»	<u>332 010 80</u>
Montant effectif des <b>dépenses</b> . . . . .	»	12 354 691 40
<b>Boni</b> , somme égale à passer par <i>Résultats généraux</i> . . . . .	Fr.	<u>369 627 15</u>

### RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

<b>DOIT</b>		<b>AVOIR</b>
Perte sur créance Isaac. Déclaration de faillite .	91 45	Résultat de l'exercice budgétaire
Déficit de la Fondation Revilliod pour l'exercice 1912. . . . .	Fr. 182 55	1912 . . . . Fr. 369 627 15
Boni budgétaire de l'exercice 1912 passé par <i>Fonds capital</i> . »	369 353 15	
	<u>» 369 627 15</u>	
		<u>» 369 627 15</u>

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Chap. I. — ADMINISTRATION GÉNÉRALE . . . . .	4
I. AUTORITÉS MUNICIPALES. ADMINISTRATION GÉNÉRALE . . . . .	4
Règlements municipaux . . . . .	5
Naturalisations . . . . .	6
Certificats d'indigence. Renseignements . . . . .	7
II. CONSEIL MUNICIPAL . . . . .	8
Délibérations . . . . .	8
III. RAPPORTS AVEC LES AUTORITÉS CANTONALES . . . . .	34
Projet de loi sur les constructions et les expropriations . . . . .	34
Cadastré . . . . .	34
Raccordement des deux gares . . . . .	35
Finances municipales . . . . .	35
Laboratoire de bactériologie et de sérothérapie . . . . .	35
Logements hygiéniques à bon marché (Square Paul- Bouchet) . . . . .	36
Bourse du travail . . . . .	36
IV. DIVERS . . . . .	37
Population de la Ville de Genève en 1912 . . . . .	37
Dons et legs . . . . .	39
Fêtes et cérémonies . . . . .	41
Assemblée annuelle de l'Union des villes suisses . . . . .	42
Inscription des droits réels . . . . .	44
Expropriations . . . . .	44
Hôtel municipal et annexe . . . . .	46
Bains de la Jetée des Pâquis . . . . .	47
Rapports avec les communes suburbaines . . . . .	47
Tramways . . . . .	47
Caisse de retraite des fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Administration municipale . . . . .	49
Service des assurances . . . . .	49
Economat municipal . . . . .	49

	PAGES
Maisons ouvrières de la rue Louis-Favre . . . . .	50
Exposition de Berne en 1914 . . . . .	50
Chauffoirs et soupes gratuites . . . . .	50
Chap. II. — TAXE MUNICIPALE . . . . .	51
Chap. III. — ABATTOIR ET MARCHÉ AU BÉTAIL . . . . .	56
Chap. IV. — CONVOIS FUNÈBRES. . . . .	58
Chap. V. — CIMETIÈRES. . . . .	64
Chap. VI. — ÉTAT-CIVIL . . . . .	69
Chap. VII. — INSTRUCTION PUBLIQUE . . . . .	73
1. <i>Ecoles enfantines</i> . . . . .	73
2. <i>Ecoles primaires et Ecoles du soir</i> . . . . .	75
3. <i>Ecoles complémentaires</i> . . . . .	78
4. <i>Académie professionnelle</i> . . . . .	81
5. <i>Ecole d'horlogerie</i> . . . . .	90
6. <i>Ecole supérieure de Commerce</i> . . . . .	94
7. <i>Ecole des Beaux-Arts</i> . . . . .	97
8. <i>Concours Charles Galland</i> . . . . .	108
9. <i>Fondation Lissignol</i> . . . . .	111
10. <i>Fondation Chevalier</i> . . . . .	111
Chap. VIII. — MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE. . . . .	112
1. <i>Musée des Beaux-Arts et Fondation Diday. Musée Rath</i> <i>(Expositions temporaires)</i> . . . . .	120
2. <i>Musée des Arts décoratifs</i> . . . . .	127
3. <i>Musée archéologique et collections Fol</i> . . . . .	132
4. <i>Musée ethnographique</i> . . . . .	141
5. <i>Service du Vieux-Genève</i> . . . . .	145
6. <i>Salle des Armures</i> . . . . .	146
7. <i>Cabinet de numismatique</i> . . . . .	148
Chap. IX. — MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE. . . . .	154
Chap. X. — MUSÉE ET PARC ARIANA. (FONDATION G. REVILLIOD). . . . .	168

	PAGES
Chap. XI. — CONSERVATOIRE ET JARDIN BOTANIQUES	173
Chap. XII. — BIBLIOTHÈQUES . . . . .	183
1. <i>Bibliothèque publique et universitaire</i> . . . . .	183
2. <i>Bibliothèques circulantes et salles de lecture</i> . . . . .	205
Chap. XIII. — THÉÂTRE ET CONCERTS . . . . .	209
A. <i>Théâtre</i> . . . . .	209
B. <i>Bibliothèque du Théâtre</i> . . . . .	219
C. <i>Victoria-Hall</i> . . . . .	222
D. <i>Concerts gratuits</i> . . . . .	222
Chap. XIV. — SERVICE DES TRAVAUX . . . . .	223
DIRECTION GÉNÉRALE . . . . .	223
a) <i>Personnel</i> . . . . .	223
b) <i>Eclairage public</i> . . . . .	227
c) <i>Noms de rues</i> . . . . .	229
d) <i>Divers</i> . . . . .	229
Perçements et élargissements de rues . . . . .	231
Vidanges hydrauliques . . . . .	232
Travaux, saillies et locations sur la voie publique . . . . .	233
Transport et destruction des gadoues . . . . .	258
Egouts . . . . .	258
Dragage du port . . . . .	258
Élargissement du quai du Léman . . . . .	259
Section I. BATIMENTS, ÉTUDES ET TRAVAUX NEUFS . . . . .	260
Section II. PROMENADES ET JARDINS . . . . .	264
Section III. VOIRIE (CONSTRUCTION) . . . . .	266
a) <i>Administration</i> . . . . .	266
b) <i>Personnel ouvrier</i> . . . . .	269
c) <i>Rues</i> . . . . .	270
d) <i>Ponts et Quais</i> . . . . .	276
e) <i>Egouts</i> . . . . .	280
Section IV. VOIRIE (NETTOIEMENT) . . . . .	282
a) <i>Personnel ouvrier</i> . . . . .	282
b) <i>Dépôts</i> . . . . .	282

	PAGES
c) <i>Nettoiemment des rues, enlèvement des neiges, etc.</i> . . . . .	283
d) <i>Chevaux</i> . . . . .	284
Chap. XV. — SERVICE DES BATIMENTS (ENTRETIEN). . . . .	286
a) <i>Bâtiments scolaires</i> . . . . .	286
b) <i>Mobilier scolaire</i> . . . . .	288
c) <i>Musées et bâtiments divers</i> . . . . .	289
d) <i>Théâtre</i> . . . . .	291
e) <i>Horloges</i> . . . . .	292
Chap. XVI. — LOYERS ET REDEVANCES . . . . .	293
Chap. XVII. — POLICE MUNICIPALE ET HALLES ET MARCHÉS . . . . .	297
Chap. XVIII. — SECOURS CONTRE LES INCENDIES . . . . .	303
Chap. XIX. — SERVICES INDUSTRIELS . . . . .	310
CONSEILLER DÉLÉGUÉ; SUPPLÉANT; COMMISSION DES SERVICES . . . . .	310
DIVISION DU RAPPORT ANNUEL . . . . .	310
ARRÊTÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DÉCISIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF . . . . .	313
NOTICE SUR LA COMPTABILITÉ DES SERVICES . . . . .	319
RÉSULTATS GÉNÉRAUX . . . . .	323
<i>Administration générale</i> . . . . .	323
<i>Service des eaux</i> . . . . .	323
<i>Usine de Chèvres</i> . . . . .	323
<i>Service électrique</i> . . . . .	324
<i>Service du gaz</i> . . . . .	324
<i>Tramways</i> . . . . .	324
Comparaison avec le budget . . . . .	324
Comparaison avec 1911 . . . . .	325
<i>Administration générale</i> . . . . .	326
<i>Service des eaux</i> . . . . .	326
<i>Usine de Chèvres</i> . . . . .	327
<i>Service électrique</i> . . . . .	327

	PAGES
<i>Service du gaz</i> . . . . .	328
<i>Tramways</i> . . . . .	329
COMPTABILITÉ GÉNÉRALE . . . . .	331
<i>Rendement du capital fourni par la Ville</i> . . . . .	332
<i>Résultats budgétaires de 1912</i> . . . . .	333
<i>Note explicative du tableau comptabilité industrielle</i> . . . . .	334
<i>Comptabilité industrielle</i> . . . . .	336
<i>Réserve générale</i> . . . . .	338
<i>Personnel</i> . . . . .	339
<i>Magasins</i> . . . . .	341
<i>Répartition des recettes faites dans les communes</i> . . . . .	342
(Chap. XIV). <i>Administration générale.</i> . . . .	344
(Chap. XV). <i>Service des eaux</i> . . . . .	346
(Chap. XVI). <i>Usine de Chèvres</i> . . . . .	354
(Chap. XVII). <i>Service électrique</i> . . . . .	364
(Chap. XVIII). <i>Service du gaz.</i> . . . .	370
(Chap. XIX). <i>Tramways</i> . . . . .	378
<i>Usine N° 3.</i> . . . .	384
STATISTIQUE. . . . .	385
<i>Contentieux</i> . . . . .	386
<i>Abonnés des différents services.</i> . . . .	387
<i>Installations nouvelles.</i> . . . .	388
<i>Service des eaux</i> . . . . .	390
a) <i>Travaux</i> . . . . .	390
b) <i>Exploitation.</i> . . . .	405
c) <i>Régularisation du lac</i> . . . . .	420
<i>Usine de Chèvres</i> . . . . .	422
a) <i>Travaux</i> . . . . .	422
b) <i>Exploitation.</i> . . . .	425
<i>Service électrique</i> . . . . .	428
a) <i>Travaux</i> . . . . .	428

	PAGES
b) Exploitation. . . . .	458
c) Répartition des bénéfices aux communes . . . . .	460
<i>Service du gaz</i> . . . . .	471
a) Travaux . . . . .	471
b) Exploitation. . . . .	480
c) Compte de participation des communes . . . . .	503

RÉSULTATS DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE DE L'ADMINISTRATION

MUNICIPALE. . . . .	510
---------------------	-----





